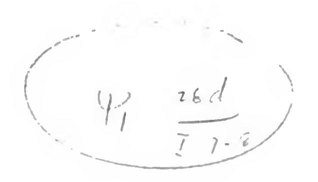






SOCIÉTÉ
DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES
DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

TOME SEPTIÈME.

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉE 1846—1847.



MONS.
Emm. Hoyois, Imprimeur-Libraire-Editeur,
Imprimeur de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,
et de la Société des Bibliophiles belges.

M. DCCC. XLVII.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·



Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Année académique 1846 — 1847.

QUATORZIÈME ANNIVERSAIRE.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 AVRIL 1847.

Présents : M.rs C. WINS, *Président;* GONOT, *Vice-Président;* Baron DE REIFFENBERG, *Vice-Président honoraire à vie;* Ad. MATHIEU, *Secrétaire perpétuel;* ERMEL, *Bibliothécaire-Archiviste;* BOUILLIOT, DELBAR, DEMORIAMÉ, FUMIÈRE, GOFFINT-DELRUE, GUIBAL, HALBRECQ, HOYOIS, LACROIX, LAMBERT, LE HARDY DE BEAULIEU, LEROY, LETELLIER, MONTÉGNIES, NÈVE, L. PETIT, PLÉTAIN, ROUSSELLE, STIÉVENART, D. TOILLIEZ, VAN ISENDYCK et V. WINS, *Membres effectifs;* DELECOURT, FRAIKIN, LACOMBLÉ, L. MATHIEU, *Membres correspondants*, et WAUQUIER, *Secrétaire.*

A trois heures, M.rs les Fonctionnaires de la Société prennent place au bureau.

La Société Roland De Lattre, qui veut bien concourir à augmenter l'attrait de cette séance, débute par l'exécution d'un chœur qui est vivement applaudi.

Le Président, ayant déclaré la séance ouverte, prononce un discours sur le Beau dans les arts.

Le Secrétaire annuel lit son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année académique qui vient de s'écouler.

M.r le Bibliothécaire-Archiviste donne lecture des procès-verbaux des séances dans lesquelles M.r Liedts a été nommé *Président honoraire à vie*, et M.rs de Reiffenberg, Fétis, Quetélet, *Vice-Présidents honoraires à vie*.

Après cette communication, M.r Frédéric baron de Reiffenberg se lève, et, d'une voix émue, adresse ses remercîments à la compagnie dans une pièce de vers dont la lecture est accueillie par d'unanimes applaudissements.

Il est décidé que cette pièce sera insérée dans le Recueil des Mémoires et Publications de la Société.

M.r Adolphe Mathieu succède à M.r de Reiffenberg; il lit, sur la bataille de Presles, un morceau de poésie formant un nouveau chant de son poëme sur les gloires nationales.

L'auditoire manifeste à l'auteur, par ses applaudissements, la profonde émotion que cette lecture lui a fait éprouver.

M.r le Secrétaire perpétuel fait son rapport sur le résultat du concours pour l'année académique 1846—1847;

il en résulte qu'un mémoire en réponse à la question posée sur l'état de la littérature française en Belgique depuis 1780 jusqu'à nos jours, a seul paru digne d'être couronné. L'auteur, M.r Adolphe LACOMBLÉ, qui, déjà l'année dernière, a obtenu un prix pour son mémoire sur l'état de la peinture en Belgique, reçoit immédiatement, des mains du Président, la médaille qu'il a méritée.

L'assemblée témoigne à l'auteur, par ses acclamations, tout l'intérêt qu'elle prend à ce double succès.

La Société Roland De Lattre, qui, pendant le cours de la cérémonie, a chanté avec une rare précision divers morceaux d'ensemble, termine la solennité par le *Chant de victoire* qui a valu à son directeur, M.r Denefve, une médaille d'or, lors du concours, ouvert à Bruges, pour l'inauguration de la statue de SIMON STEVIN.

Le Président remercie la Société Roland De Lattre de l'empressement qu'elle a montré, dans toutes les circonstances, à se joindre à la Société des Sciences, des Arts et de Lettres, pour augmenter l'éclat de ses cérémonies, et remet à son Président, comme gage de gratitude et témoignage d'estime, un exemplaire en or de la médaille commémorative de la fondation de la Société.

Un semblable exemplaire de cette médaille est offert par la Société et remis, par M.r le Secrétaire perpétuel, à

M.r le Gouverneur du Hainaut, qui a bien voulu assister à la séance.

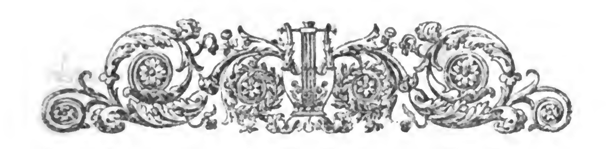
Le Président annonce que le Salon d'exposition des objets d'art envoyés par les membres de la Société est ouvert, et il invite l'Assemblée à s'y transporter.

La séance est levée.

Le Président,
C. Wins.

Le Secrétaire,
Wauquier.





CATALOGUE

DES

ŒUVRES EXPOSÉES

par des Membres effectifs et correspondants,

classe de Peinture et de Sculpture.

MESSIEURS :

BOSSUET (FRANÇOIS),
Professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles.

N.° 1. — Vue d'Andernach (Rhin).
N.° 2. — Id. des environs de Bruges.

DE CUYPER,
Statuaire, à Anvers.

N.° 3. — Sainte Famille, groupe en marbre.

DUCORRON (J.),
Directeur de l'Académie des Beaux-Arts d'Ath.

N.° 4. — Paysage boisé.

FRAIKIN (C.-A.),
Statuaire, à Bruxelles.

N.° 5. — L'Amour captif.

FOURMOIS,

à Bruxelles.

N.° 6. — Paysage, moulin à eau.

LACOMBLÉ (Adolphe),

Paysagiste, à Bruxelles.

N.° 7. — Paysage.
N.° 8. — Id.
N.° 9. — Id.

LE HON (H.),

Capitaine, Professeur à l'École Militaire.

N.° 10. — Plage d'Ostende.
N.° 11. — Mer houleuse, côte de Normandie.

MATHIEU (L.),

Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Louvain.

N.° 12. — Une liseuse (étude).

NAVEZ (François),

Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, membre de l'Académie royale des Sciences et des Lettres de la même ville.

N.° 13. — Jeune femme jouant de l'orgue.
N.° 14. — Vieillard aveugle pinçant de la guitare en présence de quelques campagnards (près de Rome).

ROBBE (Louis),

à Bruxelles.

N.° 15. — Animaux au pâturage.

SCHUBERT (Joseph),

N.° 16. — Portrait (lithographie).

SIMONIS (Eugène),

Statuaire à Bruxelles.

N.° 17. — Le bambin malheureux, statue en marbre.

VAN YSENDYCK,

Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Mons.

N.° 18. — Portrait.

WAUQUIER (ÉTIENNE),

Secrétaire de la Société.

N.° 19. — Un Templier (1312).
N.° 20. — Chloris.

Artistes étrangers à la Société.

HALLEZ, père, (GERMAIN),

Ancien Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Mons.

N.° 21. — Portrait du général Beaulieu.
N.° 22. — La jeune mère attentive.
N.° 23. — La fête du grand papa.
N.° 24. — La charité romaine (dessin).
N.° 25. — La charité romaine (dessin).
N.° 26. — Le bain (dessin).

HALLEZ, fils, (JULES),

Directeur de l'Académie de Charleroi.

N.° 27. — Tête de Christ.

Il y a en outre quelques tableaux de M.rs GURNET, PAPELEU, VOODECKER et de M.me FANNY GEEFS.

L'exposition a lieu dans le local de l'ancienne chapelle du couvent des Filles de Sainte-Marie, au Parc.

Le prix d'entrée est de 50 CENTIMES par personne.

La recette est destinée à encourager les jeunes artistes du Hainaut.

Le Salon restera ouvert jusqu'au 8 juin, de dix heures du matin à cinq heures de l'après-midi.

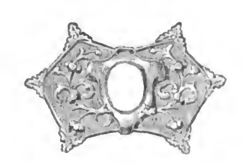


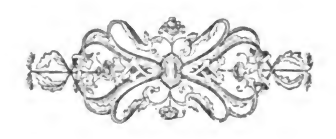
A M.rs les Membres de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, qui m'ont fait l'honneur de me nommer l'un de leurs Vice-Présidents à vie.

A peine édifié, la tempête et l'orage
Jetèrent mon esquif loin de votre rivage.
Revenu dans les eaux qui l'avaient vu flotter,
Jamais au port natal il ne put s'abriter;
Mais une voix amie aujourd'hui me rappelle,
Et vers vous il accourt radieux et fidèle.
Oh! combien je suis fier de votre souvenir!
Comme au milieu de vous je me sens rajeunir!
Un instant m'a payé de mes longues fatigues.
Au travail tout entier, sans vanité, sans brigues,
Je ne sais point flatter la puissance ni l'or,
Car il est à mes yeux un plus rare trésor:
Le talent noble et pur. Inhabile moi-même,
J'estime le talent, c'est le talent que j'aime.
Des biens que je n'ai pas je connais la valeur;
Roseau, du chêne altier j'admire la hauteur,
Et si des courtisans la bassesse m'irrite,
Je suis avec orgueil courtisan du mérite.
A son culte sacré prompt à me dévouer,
Dans ces lieux, s'il fallait, que j'aurais à louer!

L'un, poétique enfant d'un siècle prosaïque,
Tresse pour l'avenir sa couronne lyrique;
D'autres de la science ont sondé les secrets,
Soulevé du passé les voiles indiscrets,
A Rubens quelquefois dérobé sa palette,
Joûté contre Du Brucque et vaincu cet athlète,
Réveillé de Lassus le luth harmonieux,
Ou, dans nos parlements, esprits plus sérieux,
De l'art de gouverner encore dans l'enfance
Aux partis rappelé la véritable essence.
A côté de ces noms pour inscrire le mien,
Obscurément acquis, mes titres ne sont rien;
Mais du moins j'ai du cœur, un peu de fantaisie;
Je crois à la vertu comme à la poésie.
Vos triomphes brillants tout haut je les dirai;
Spectateur ignoré, je vous applaudirai;
Heureux si, quelque jour, au bout de ma carrière,
Je puis, de mon pays relevant la bannière,
Champion courageux, mais sans témérité,
Consacrer ma vieillesse à votre liberté!

FRÉDERIC baron DE REIFFENBERG.





COUPLETS IMPROVISÉS

au Banquet de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,

le 5 avril 1847.



Vis unita fortior.

Air de la République.

On déniait, frères, à la Belgique
Le don des arts, des lettres, des beaux vers!
Des arts déjà l'auréole magique
Répond pour nous aux yeux de l'univers.
L'avenir s'ouvre à bien d'autres conquêtes,
Car du progrès les champs sont infinis!
Littérateurs, artistes et poètes,
    Pour être forts soyons unis.

Au loin, voyez! notre littérature
Étend son ombre et jette ses rameaux,
La poésie et sa sœur la peinture
Prêtent leur sève à ses lauriers jumeaux.
Oui, l'avenir couronnera nos têtes,
Nos mauvais jours bientôt seront finis.
Littérateurs, artistes et poètes,
    Pour être forts soyons unis.

Au monument qui par nos soins s'élève
Chacun de nous apporte son tribut;
Il se dessine, il grandit, il s'achève....
Un pas encore et nous touchons au but.
La gloire aussi nous convie à ses fêtes
Dont trop longtemps on nous a crus bannis!
Littérateurs, artistes et poètes,
Pour être forts soyons unis.

Vous, dont les noms sur le fronton du temple
Brillent inscrits parmi les vétérans,
Qu'avec transport ici notre œil contemple,
Nobles amis, prenant place en nos rangs,
Heureux de voir, du sommet où vous êtes,
Par nos travaux vos succès rajeunis,
Littérateurs, artistes et poètes,
Pour être forts soyons unis.

Hardis marins, sans compas ni boussole
Contre l'écueil vous avez su lutter,
Vous dont la voix encourage ou console
Ceux qui s'en vont après vous l'affronter.
Suivez du cœur à l'abri des tempêtes
Leur nef voguant sur les flots aplanis!
Littérateurs, artistes et poètes,
Pour être forts soyons unis.

En grands talents la Belgique est féconde!
Jordaëns, Rubens, exhumés du tombeau,
Ont reparu sur la scène du monde
Quand s'est des arts rallumé le flambeau.
Vienne un Homère et ses palmes sont prêtes,
Et ses accents d'avance sont bénis!
Littérateurs, artistes et poètes,
Pour être forts soyons unis.

Oui, soyons fiers de saluer ensemble
L'astre nouveau qui monte à l'horizon ;
Que ce beau jour, qui de loin nous rassemble,
Pour l'avenir nous serve de leçon,
Et, satisfaits des parts qui nous sont faites,
Contre l'envie à jamais prémunis,
Littérateurs, artistes et poètes,
Pour être forts restons unis!

ADOLPHE MATHIEU.



DU BEAU.

DISCOURS D'OUVERTURE

de la

14.me séance anniversaire

de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

PAR

LE PRÉSIDENT.



MESSIEURS ET TRÈS-HONORÉS COLLÈGUES !

En 1833, Mons a vu quelques hommes de bonne volonté, former la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Oserai-je le dire, la Liste des Sociétaires s'est bientôt remplie de noms distingués, les travaux littéraires ont marché rapidement, notre influence bienfaisante s'est successivement étendue sur toute la Province et même sur une partie du pays.

C'est déjà aujourd'hui le 14.e anniversaire de notre fondation.

Pour le célébrer, Vous avez fait un appel aux honorables Membres de la section des Arts : classe de peinture et de sculpture.

Peu nombreux, mais grands par leur mérite, ils ont répondu dignement à vos désirs ; Vous pourrez bientôt admirer leurs nouveaux ouvrages.

Occupons-nous un moment d'hôtes aussi dignes, et pour parler leur langue, qu'il me soit permis de les entretenir et Vous-mêmes, du Beau, principalement du Beau physique naturel et de celui d'imitation.

J'entre en matière :

Il y a, MESSIEURS, un Beau réel, indépendant de la mode et de nos conventions : la Nature nous le montre. Il est de tous les temps, de tous les lieux, mais son effet ne saurait être universel, car il ne se révèle qu'aux âmes bien dotées, aux esprits cultivés.

Le Goût, qui sert à l'apprécier, peut se développer chez les hommes, et non se produire sans prédisposition. — C'est une faculté inhérente à une organisation particulière, un instinct spécial de discernement. [1]

Si le Goût n'avait point une base immuable, s'il n'était pas général, il y aurait autant de Goûts que d'individus, et il varierait suivant les sentiments et les intelligences. [2]

« Quel est, disait un philosophe judicieux de l'Antiquité, ce Beau qui embellit toutes les choses où il se trouve : pierre, bois, homme, Dieu, toute espèce d'action et de science ? »

Depuis Platon, qui s'exprimait ainsi, [3] jusqu'à nos écrivains

[1] Les phrénologues croient en avoir trouvé le siége à la partie supérieure latérale externe de l'os frontal, près de l'organe de la construction. Vimont, *Traité de Phrenologie humaine et comparee*. Bruxelles, 1836, 2.e éd., p. 441.

[2] Montesquieu, *Essai sur le goût dans les choses de la nature et de l'art*. OEuvres complètes. Paris, an IV, t. 5, page 453. — *Analyse de la beauté destinée à fixer les idées vagues qu'on a du goût*, trad. de G. Hogarth. Paris, an XII, 2 vol. in-8.°

[3] Le *Premier Hippias ou du Beau*, suite des *Dialogues moraux*. P ris, 1843, in-18, p. 337. — Hume, *Œuvres philosphiques*. Londres, 1764, in-12, tome V, page 195. — Cousin, *du Vrai, du Beau*. Paris, 1818, in-8.°

modernes les plus éminents, personne n'a fait une réponse heureuse à cette question, en apparence si facile; jamais, peut-être, personne ne donnera une définition satisfaisante du Beau. C'est que le Beau échappe à l'analyse par sa généralité et semble s'évanouir, si l'on cesse d'en considérer l'ensemble, pour l'examiner dans ses divers éléments.

Le Beau existe, cela est incontestable; on le comprend, [1] et pourtant on ne sait définir ce que l'on sent si bien. [2]

— N'est-ce pas l'accord expressif du tout avec ses parties, l'agréable joint à l'utile, un juste rapport des moyens avec le but? n'est-ce pas la puissance et la fécondité; ce qui est pompeux, bien ordonné; une haute idée de supériorité, emportant avec elle celle de jouissance; vérité, proportion, unité, combinaison, symétrie, variété, originalité, grandeur, magnificence; — n'est-ce pas enfin, un certain assemblage de perfections excitant notre admiration ou notre attendrissement? [3]

Aux œuvres divines seules peut s'appliquer la qualification d'absolument belles. Nos essais, quelque beaux qu'ils soient, ne sont que de pâles copies, plus ou moins ingénieuses, des ouvrages du Créateur. Il ne faut donc pas chercher le Beau suprême ailleurs que dans la Nature; la sagesse des Anciens, qui le personnifiaient en Vénus, avait fait cette déesse fille du Ciel et de la Terre.

Selon nous, le Beau se divise en Beau de création et en Beau d'imitation. Le premier est subdivisé en Beau physique et en Beau moral; [4] le second, en Beau matériel et en Beau

[1] J.-P. De Crousaz, *Traité du Beau*. Amsterdam, 1715, in-12, p. 4.

[2] Jos. Droz, *Études sur le Beau dans les Arts*. Paris, 1815, ch. II.

[3] *Essai sur le Beau*, par le P. André. Amsterdam, 1767, pag. 4; et *Discours préliminaire*, par Formey, p. XV. — S. Augustini, Ep. 18.

[4] Hutcheson, *Recherches des idées que nous avons de la beauté et de la vertu*. Amsterdam, 1749, 2 vol. in-8.° — Diderot, Encyclopédie, art. *Beau*.

intellectuel.[1] — Le Beau physique ou naturel, dont nous traiterons spécialement ici, est encore animé ou privé de sentiment.

= Dans le Beau de création :

— Si nous ne considérons d'abord que la matière inerte, Messieurs, que la Nature est belle ! « Que la Nature est belle, s'écriait en mourant le trop impressionnable Rousseau ; laissez-moi, disait-il, voir encore ce soleil qui va bientôt s'éteindre pour moi ! » et nous aussi, nous répétons : Que la Nature est belle ! Quelle richesse dans les nuances, quelle harmonie dans les tons, quelle suavité dans les contours ; — c'est un bien magique tableau que le vert émaillé des champs, l'âpreté des roches, la fraicheur de la végétation, l'azur de l'air qui adoucit tous les plans, la multiplicité des objets et la brillante lumière qui les colore ! Ah ! oui, Messieurs, que la Nature est belle !

Le cœur bondit de joie au magnifique aspect du Bosphore ; les yeux ne peuvent se rassasier du spectacle enchanteur, que leur présentent Naples et le Vésuve. Le chasseur, ravi d'étonnement, s'arrête émerveillé dans les vallées pittoresques des Alpes, et le voyageur, saisi d'émotion, reste en extase, à la vue des forêts-vierges du Nouveau-Monde. Tous les navigateurs sont muets devant l'immensité des Océans.

Et lorsque nous contemplons la voûte étoilée : comment dépeindre la marche silencieuse de ces globes étincelants que l'Éternel a semés dans l'espace, et dont la nuit nous étale les miracles ?

Que la Nature est belle !.... nous lui devons nos plus douces, nos plus nobles inspirations. Près d'un beau site, l'homme redevient libre ; dans le silence des passions, il se dépouille de ses préjugés, son esprit s'agrandit, les choses d'ici-bas ne lui paraissent que ce qu'elles sont ; nous ne sommes plus là qu'en

[1] Aristote ; Longin, *Traité du Sublime dans le discours ;* OEuvres de Boileau.

présence de la majesté du Tout-Puissant et de la sublimité de ses créations. Alors l'Être isolé, sentant sa valeur, puise de nouvelles forces, dans la contemplation des grands bienfaits de la Providence. [1]

— Examinons-nous ensuite la matière vivante ?

L'homme, dans la richesse de sa stature et de ses proportions, en est le roi ; mais s'il est le Sublime animé, sa compagne est le chef-d'œuvre du Beau organique. [2] Simple, svelte, pleine de grâces, la femme a des qualités originales, souveraines, éternelles, et véritable reflet de la Divinité, on la voit encore se transfigurer dans ses joies comme dans ses affections. [3]

Pourquoi même trouvons-nous que certaines statues d'hommes sont si belles ? C'est que les sculpteurs, par un gràcieux mensonge, les ont revêtues de formes quelque peu féminines. Alcibiade, Titus, Philippe-le-Bel ne furent pas beaux ainsi que Bacchus, Apollon ou l'Antinoüs. [4]

D'accord sur la beauté des femmes, nous n'avons rien su ajouter à leurs charmes ; nous admirons les Circassiennes qui ont amélioré le sang des Perses et les Géorgiennes qui peuplent les harems turcs, et nous les trouvons parfois plus belles que les Vénus antiques. Quelque surprenantes que puissent

[1] Zimmermann, *De la Solitude*, trad. nouvelle de X. Marmier. Paris, 1845, in-18. — Camper, *sur le Beau et en particulier sur celui des Traits du Visage*, ch. 1.er, 3.e p. de sa *Dissertation physique*. Utrecht, 1791, in-4.°, fig.

[2] Kant, *Du Sublime et du Beau*, chap. III, *dans le rapport des sexes*, page 311 de Keratry. — *Critique de la raison pure*, trad. de Tissot. Paris, 2 vol. in-8.° — Bernardin de S.t-Pierre, *Harmonies conjugales*, page 333 des œuvres posthumes. Paris, 1840, in-8.°, Panthéon.

[3] *Fêtes et Courtisanes de la Grèce*. Paris, 1821, 4.e éd., 4 vol. in-8.°, fig.

[4] Kératry, *Examen philosophique des considérations sur le sentiment du Sublime et du Beau*. Paris, 1823. — *Encyclopédie moderne* de Courtin, aux mots *Beau* et *Beaux-Arts*. (K.....y). Bruxelles.

être ces dernières merveilles, les génies qui les ont produites, se sont évidemment montrés au-dessous de certains modèles naturels; tandis que, quand les statuaires ont représenté l'Homme, ils ont presque toujours voulu surpasser Dieu.

Les femmes, dès leur jeunesse, aiment tout ce qui est élégant et soigné, comme si leurs attraits réagissaient sur leurs impressions. Les hommes sont mus par de plus hautes pensées; cela tient, sans doute, à la différence de leurs destins. Nés pour jouir, les hommes terminent leur vie par un regret; faites pour aimer, les femmes la finissent par un soupir.

= Dans le beau d'imitation, Chers Collègues :

Le Beau matériel gît dans les formes, comme le Beau intellectuel, dans l'expression; mais leur reproduction n'est parfaite, que si la situation est rendue avec vérité.

A ne les voir que dans la Peinture et la Sculpture:

Dans la Sculpture, l'art est ordinairement calme et demande le simple appareil de la beauté sans tache. Il faut que le marbre, rendu vivant par le ciseau, nous jette dans une vague rêverie, qui nous fasse croire un instant à la réalité.

La Peinture, qui dérive de la Statuaire, ne peut pourtant pas la rappeler, sinon elle s'empreint de la sécheresse académique qui dépare quelques tableaux de David. Elle a pour elle la magie des ombres et des couleurs; sa page est vaste, illimitée; sous le pinceau, la toile doit s'animer et parler à l'esprit : toujours les grands peintres furent de grands poètes. [1]

Lorsque nous imitons, ne cessons pas de suivre la Nature; elle est un guide aussi nécessaire qu'infaillible. N'admettons

[1] Kératry, *du Beau dans les Arts d'imitation*. Paris. 1828, 2 vol. in-12, t. II, ch. XIII-XIX. — Lessing, *du Laocoon, ou limites de la poésie et de la peinture*, trad. de Vanbenbourg. Paris, 1802. — Dubos, *Reflexions sur la poésie et la peinture*. Paris, 1751, 2 vol. in-12.

jamais le Beau de convention, encore moins celui de composition ; comme les figures imaginées et les paysages de morceaux rapportés.[1] Cela nous serait peut-être permis, si nous connaissions parfaitement les règles cachées de la Création. Les fleuves ont leurs rives, les montagnes appellent leurs vallons, la plante a un port à elle, chaque animal a son allure et l'individu, ses nécessités. Les lignes ont une suite qui leur est propre ; les bras d'Hélène ne s'attacheraient pas bien aux épaules de Livie ; la tête puissante de Sapho s'accorderait mal avec le buste flexible d'Atalante. Nos tempéraments ont des signes spéciaux ; nos âges, des caractères singuliers ; nos visages même, des parties forcées. Qui ne s'aperçoit que la vie a passé sous le plâtre moulé sur nature, tandis que les dessins d'invention ne sont souvent que de froides et de mesquines découpures !

Les imitations humaines, les plus frappantes, ne doivent pas fixer les principes ; elles ne sont que des exemples à consulter, et à ne reproduire qu'après complète vérification.[2]

Ces exemples, au surplus, n'offrent le Beau, que sous certains aspects, qu'il faut diversifier, et ils ne l'offrent encore, que selon l'organisation individuelle de chaque artiste : nos facultés déteignent infailliblement les unes sur les autres.

Rubens, à la taille imposante, au regard fier, courtisait les princes ; il voulut être ambassadeur. Aussi ses figures sont développées et ses sujets grandioses. Ici, c'est la chûte des anges rebelles ; là, c'est la vie des Rois ; puis, le massacre des Innocents et la mort du Rédempteur. Le Maître nous subjugue, sans nous attacher. — Sanzio, aux formes délicates, aux yeux

[1] Bacon. *Essais de morale et de politique*, xlj, p 519. Paris, 1836, Panthéon.

[2] *Recherches sur l'origine des idées que nous avons du Beau et du Sublime*, trad. de l'anglais de Burke, 2 vol. in-12.

tendres, satisfait de l'amitié de l'Arioste, n'était que l'amant de la Fornarina. Ses tableaux et ses cartons sont d'une simplicité naïve, tout y est suave et varié. Souvent la Vierge et l'enfant Jésus; partout des bambins et des femmes : Galathée, les trois Déesses, sainte Cécile et toujours des groupes charmants, jusque dans ses compositions les plus vastes; voilà ses sensations! L'Artiste nous captive en nous attendrissant. — Le peintre d'Anvers est animé, celui d'Urbino, expressif. On s'éveille devant Pierre-Paul, on rêve auprès de Raphaël.

Imitateur de Phidias, Michel-Ange sculptait son Moïse colossal; traducteur de saint Jean, il peignait le jugement dernier, comme s'il avait voulu nous frapper d'une stupeur profonde. Buonarroti portait sur ses traits, la sévérité, la domination : n'a-t-il pas fait, pour son immortalité, l'étonnante basilique de Saint-Pierre? — A Florence, au palais des Médicis, on croit voir la mère des Amours descendue de l'Empyrée; on ressent d'agréables souvenirs, on éprouve des désirs d'espérance, on ne sait se détacher de la statue, et l'on se prend à regretter que le bonheur de Pygmalion ne soit qu'une fable. Cléomènes devait être un admirateur enthousiaste de la simple nature!

Il en est des peuples comme des individus : dans le petit nombre d'œuvres originales, que nous ont laissées les Romains orgueilleux et guerriers, il en est peu où l'on ne rencontre plutôt la recherche du Majestueux, que la traduction du Grâcieux et du Beau; leurs statues posent. [1]

Contrée merveilleuse, indépendance sans limites, science avancée, amour senti du plaisir, race perfectionnée, usage complet des dons de Jupiter, les artistes grecs avaient autour

[1] Raynal, *Histoire philosophique des Indes*. Genève (Maestricht), 1751, tom. x, pag. 245, chap. xix, n.° xii. — Delisle de Sales, *Philosophie de la Nature*. Amsterdam, 1774, p. 19, t. v.

d'eux, tous les mobiles de succès; et leurs sculptures semblent restées jusqu'ici inimitables. [1]

S'il y a toujours eu beaucoup de diversité dans nos jugements sur le Beau, c'est qu'une foule de situations nous font dévier du véritable goût! Intérêt, passions, erreurs, mœurs, ignorance, coutumes, culte, gouvernement, que de circonstances extérieures peuvent nous entraîner vers le Faux et le Guindé, surtout quand nous n'avons pas assez de force ou d'énergie d'instincts, pour revenir à la vraie beauté naturelle. — Heureux, ceux qui sont doués d'organes impressionnables et d'une sensibilité exquise; eux seuls sont animés du feu sacré; eux seuls, par leurs émotions vives, peuvent reconnaître le Beau, le traduire et surtout en jouir.

Ainsi donc, le Beau réel existe, un sens intime nous le fait apercevoir, des dispositions toutes spéciales le reproduisent; il a pour type la Nature; fruit des doux climats, des lumières et de la liberté, la civilisation le propage et les organisations favorisées en font leurs délices.

Faut-il, Messieurs, que je vous rappelle, avant de m'arrêter, la célébrité que la Belgique s'est acquise dans les arts du dessin, et cette auréole de gloire qui plane depuis plus de quatre siècles, sur notre féconde patrie. La vigueur du coloris de nos peintres et leurs compositions si fidèles et si savantes, ont excité l'étonnement des Nations. Leurs chefs-d'œuvre ornent les musées les plus remarquables et se sont élevés à des prix fabuleux. [2] Vous dirai-je que la peinture et la sculpture ont repris un nouvel essor, en même temps que nos libertés. Les Académies

[1] Winckelmann. *Histoire de l'Art chez les Anciens*, 3 vol. in-4.°, et *Réflexions sur le Beau et la Grâce dans les ouvrages de l'Art*. Paris, 1786, in-8.° — Œuvres de l'abbé Arnaud. Paris, 1808, t. 1, p. 233.

[2] Alfred Michiels. *Histoire de la Peinture flamande*. Bruxelles. 1845, in-8.

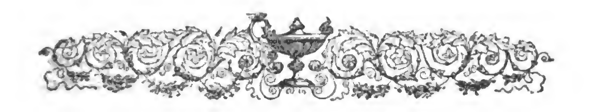
belges se peuplent de maîtres et de disciples ; nos monuments, nos places publiques déposent de leur réputation plus qu'européenne, et leur talent semble croître tous les jours avec leur renommée. Parmi ces artistes éminents, le Hainaut peut montrer, avec orgueil, plusieurs enfants illustres.

Soyons fiers, MESSIEURS, de posséder parmi Nous les premières notabilités du Genre. Remercions-les d'avoir embelli notre Exposition de leurs productions charmantes. Honneur à nos Collègues! ils discernent le Beau et l'expriment dans leurs œuvres, avec grâce et simplicité. Honneur à eux! ils savent plaire, parler au cœur, remuer l'âme; enfin, ils comprennent que, pour être vrai et justement célèbre :

Jamais de la nature il ne faut s'écarter.

CAMILLE WINS.





Rapport sur les Travaux de la Société, pendant l'année académique 1846-1847.

—— ——

MESSIEURS ET TRÈS-HONORABLES COLLÈGUES,

Il y a aujourd'hui un an qu'à pareille solennité, saisissant l'occasion que m'offraient les fonctions dont vous avez bien voulu m'honorer, et après vous avoir donné le sommaire de vos nombreux travaux pendant l'année académique qui venait de s'écouler, j'appelai tous les hommes de bonne volonté à de nouveaux efforts pour continuer l'œuvre humanitaire et civilisatrice que vous aviez commencée et qui est le but principal de votre institution.

Persuadé de la bienfaisante influence de vos travaux sur la situation morale et physique des populations, je m'efforçai de faire passer dans vos esprits mes propres convictions, dans vos âmes mon vif désir de voir résoudre les grandes questions sociales posées et discutées dans vos séances.

L'appel que je faisais alors, MESSIEURS, était inutile, car chacun de vous était animé du désir que j'exprimais, chacun de vous brûlait d'apporter sa part de pensées et de sentiments généreux à la masse commune.

Tous, vous étiez mus par l'amour du bien : le germe du

travail était dans vos cœurs. C'est qu'aussi, MESSIEURS, vous aperceviez déjà le malaise qui tourmente les populations, c'est que, tous, vous compreniez de quelle importance il était d'arrêter les progrès d'un mal qui, négligé par une incurie égoïste ou par une coupable insouciance, finirait par tout envahir et par tout renverser.

L'imperfection de nos institutions est évidente : il y a défaut d'équilibre entre les forces et les pouvoirs dans l'organisation sociale, et vous le savez, MESSIEURS, là est la cause première de la chute des empires.

Vous vous êtes convaincus, MESSIEURS, qu'il y avait nécessité de régulariser la marche de la société en assurant la juste représentation de tous les intérêts, et aussitôt, les théories humanitaires propres à atteindre ce but ont été développées par vous; de graves mesures d'intérêt général ont été proposées, et des hommes spéciaux, choisis dans votre sein et formés en commissions, se sont chargés de vous présenter le fruit de leurs études, de leurs travaux, de leur longue expérience.

La question du libre échange est l'une des plus importantes qu'on ait soulevées pendant le cours de l'année académique 1846—1847. Dans votre séance du 9 octobre, votre honorable Vice-Président, M.r Raingo, a prononcé à ce sujet un discours qui a fait sur vous la plus grande impression, et dans lequel il vous proposait d'établir un comité permanent chargé d'étudier cette question, de recueillir les documents propres à l'éclairer, de présenter à chacune de vos séances mensuelles un rapport sur cet objet, et de préparer ainsi les éléments d'un Mémoire intéressant dont la publication serait une nouvelle preuve de l'utilité des travaux de votre Société.

Cette proposition, MESSIEURS, vous l'avez adoptée à l'unanimité et en quelque sorte par acclamation; la commission, nommée séance tenante, se composait de M.rs Raingo, Gonot, Defuisseaux, Raimbeaux, Devillez, Guibal, Létoret et Goffint-Delrue, auxquels bientôt vous avez adjoints M.rs Letellier, Toillier, Lambert et De Beaulieu.

Deux mois après, MESSIEURS, dans votre séance du 3 décembre, M.r Devillez, au nom de cette commission, vous donnait lecture de la première partie d'un rapport sur ce sujet important, et son beau travail, qui depuis a été édité par vous, était renvoyé au comité de publication. Conformément aux conclusions de ce comité, vous avez décidé que le rapport serait tiré à un nombre double d'exemplaires, et que la moitié en serait livrée au commerce, afin d'en faciliter l'acquisition à ceux dont les études et les investigations sont spécialement dirigées vers ce point.

Lecture de la seconde partie de ce Mémoire vous a été donnée par M.r Devillez dans votre séance du 7 janvier, et tout fait espérer que d'ici à très-peu de temps vous serez à même de publier un ensemble complet de vues sur cette matière. Des remerciements ont été adressés à votre commission et particulièrement à son rapporteur M.r Devillez.

Ainsi, MESSIEURS, dans le seul but du bien public, vous abordez de front les questions les plus abstraites, les plus controversées, et ni le temps, ni la peine ne vous arrêtent lorsque vous croyez que vos travaux peuvent être utiles, lorsque vous entrevoyez pour la Société une voie d'amélioration et de progrès.

Mais revenons, MESSIEURS, à l'examen de vos séances :

Au moment où vous alliez procéder à la formation de votre bureau pour l'année 1846 — 1847, il vous a été donné lecture d'une lettre par laquelle M.r Defuisseaux vous témoignait le désir de ne pas être continué dans les fonctions de Président, qu'il remplissait depuis 1839.

Vous avez ordonné, MESSIEURS, que cette lettre restât déposée dans vos archives, et que des remerciements fussent adressés à M.r Defuisseaux pour les services éminents qu'il a rendus à la Société. Vous avez procédé ensuite à la formation de votre bureau, qui a été composé comme suit :

Président, M.r Camille Wins;
Vice-présidents, M.rs G. Raingo et J. Gonot;
Secrétaire perpétuel, M.r Mathieu;
Bibliothécaire archiviste, M.r Ermel;
Trésorier, M.r Plétain;
Questeurs, M.rs Rousselle, Lacroix, Fumière et Clesse.

Enfin, Messieurs, vous avez bien voulu m'honorer encore de votre confiance et m'appeler pour la quatrième fois aux fonctions de Secrétaire.

Déjà à cette époque la Société s'était mise en rapport avec la Députation permanente de la province, à l'effet d'arrêter les modifications et les perfectionnenents dont paraissait être susceptible le Mémoire sur les chartes et coutumes du Hainaut, pour lequel vous avez accordé en 1844 — 1845 une médaille à M.r Bivort. Ce Mémoire allait être livré à l'impression par vos soins et paraître dans vos publications, lorsque l'auteur vous a témoigné l'intention de le donner séparément au public, ce qui vous a fait considérer comme non avenues les résolutions que vous aviez prises à cet égard conjointement avec la Députation provinciale qui, en cette occasion comme toujours, a voulu vous donner une preuve éclatante de sa sollicitude pour tout ce qui peut contribuer à la propagation et au progrès des sciences, des arts et des lettres dans notre province.

Vos séances du mois de juin et du mois de juillet ont été presqu'exclusivement consacrées à la lecture de divers Mémoires d'un puissant intérêt : M.r Raingo qui, déjà l'année dernière, vous a communiqué en séance publique, un travail si remarquable sur le défrichement des bruyères, a joint à son œuvre, sous forme d'appendice, des développements destinés à jeter un jour nouveau sur cette question et faire resssortir de plus en plus les immenses avantages qui résulteraient de l'application des principes qui y sont présentés.

Votre honorable Président M.r Wins s'est empressé de tenir la promesse qu'il avait faite, en vous donnant lecture de plu=

sieurs nouveaux fragments de ses études sur les poèmes épiques, ouvrage dont il s'occupe avec la plus grande activité et qu'il pourra bientôt, je l'espère, vous faire juger dans son ensemble.

M.r Delbar vous a lu un mémoire intéressant sur l'émigration des Gaulois.

M.r Mathieu vous a communiqué diverses notices historiques sur ceux de nos concitoyens qui se sont fait un nom dans la littérature, les sciences, les arts, la magistrature et l'état militaire. Vous en avez, Messieurs, ordonné l'impression. Elles font partie de votre nouveau volume de Mémoires et Publications, que M.r Mathieu, en sa qualité de Secrétaire perpétuel, va déposer sur votre bureau.

M.r Fumière vous a lu un discours sur l'état de l'histoire, qui a été imprimé dans la dernière livraison des Publications de la Société.

M.r Lacroix vous a fait part, dans la séance du 9 octobre, de la découverte qu'il avait faite d'*une pierre pour couler monnaie au millésime de* 1465, découverte qui confirme l'opinion des numismates sur le mode de fabrication de la monnaie montoise à cette époque. Ce laborieux archiviste vous a également entretenu, dans la même séance, de trois plaques d'étain qui offrent un grand intérêt sous le point de vue de la filiation des familles montoises.

M.r Lacroix vous a encore fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, ouvrage que la société des Bibliophiles de Mons vient de publier par les soins de cet estimable collègue.

M.r Mathieu, de Louvain, un des membres les plus distingués de la section des arts, et qui doit enrichir votre exposition future d'une œuvre remarquable, vous a fait hommage de son travail en réponse à M.rs Navez et Vanderhaert, sur les avantages que les jeunes artistes peuvent retirer des voyages dans les capitales de l'Europe, où se trouvent les principaux chefs-d'œuvre des grands maîtres.

La poésie, MESSIEURS, n'est pas non plus restée étrangère à vos travaux.

M.r Mathieu, votre honorable Secrétaire perpétuel, vous a donné lecture de différentes pièces de vers que je dois m'abstenir d'apprécier ici, la plupart d'entre-elles ayant été réunies depuis en un volume dont l'auteur vous a fait hommage. Je me bornerai à en citer trois, encore inédites : la première, imitée du hollandais de Tollens, *la Fleur cueillie;* la seconde, du dialecte allémanique de Hebel, *l'Étoile du matin;* la troisième, d'Adalbert de Chamisso, *le Mendiant et son chien.*

M.r Mathieu nous a lu en outre un nouveau chant du poème national dont il vous a donné l'année dernière le fragment relatif à la bataille des Éperons. Cette nouvelle communication de votre honorable Secrétaire perpétuel est relative à la célèbre bataille de Presles. Je n'entreprendrai pas, MESSIEURS, de la juger, l'auteur ayant bien voulu consentir à vous en faire entendre quelques passages aujourd'hui même.

M.r Antoine Clesse a déposé sur votre bureau plusieurs chansons qui seront aussi publiées prochainement, et parmi lesquelles je ne citerai que celle intitulée : *Le bon Curé*, et une autre adressée à Pie IX à son avènement au trône pontifical.

Moi-même enfin, MESSIEURS, je n'ai pu résister parfois à l'élan général, et les quelques pièces que j'ai eu l'honneur de vous communiquer ont du moins témoigné de mon désir d'apporter, autant qu'il est en moi, mon contingent à vos travaux.

Dans une de vos dernières séances je vous ai donné lecture de quelques couplets ayant pour titre : *Les Rois sont vieux.*

Votre honorable collègue M.r Guillery vous a adressé de Bruxelles un Mémoire sur l'origine de l'art architectural, Mémoire servant d'introduction à la première partie d'un travail plus considérable dont il s'occupe sur ce sujet. Vous avez décidé, MESSIEURS, que des remerciements seraient immédiatement adressés à l'auteur, et que son ouvrage serait transmis

à votre commission de publication aussitôt qu'il vous en aura fait parvenir le complément.

Dans votre séance du 7 janvier, conformément à la proposition faite le 3 décembre par M.r Mathieu, et votre décision en date du 9 octobre 1846, vous avez procédé à la nomination de trois Vice-Présidents honoraires à vie, le premier pour la section des sciences, le second pour la section des arts, et le troisième pour la section des lettres.

Les immenses travaux, la réputation si justement acquise de vos honorables collègues M.rs Quetelet, Fétis et de Reiffenberg les désignaient d'avance à vos suffrages, et vous vous êtes empressés de leur donner en cette circonstance un nouveau témoignage de votre sympathie et de votre reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus aux sciences, aux arts et aux lettres, pour leurs efforts constants à les propager et à les développer parmi nous.

Dans votre séance du 4 février, sur la proposition de M.rs Letellier et Mathieu, vous avez décidé que des démarches seraient faites auprès de l'autorité communale pour l'engager à acheter et à faire déposer, soit à la Bibliothèque publique, soit au Musée, soit à l'Académie des Beaux-Arts, un des modèles anatomiques de M.r le docteur Ausiou. Vous avez été plus loin, Messieurs, vous avez pensé qu'il convenait d'engager un de vos collègues, ou tout autre anatomiste possédant les connaissances requises, à donner un cours complet de cette science si éminemment utile, à l'aide de ce modèle dont la perfection est généralement reconnue.

Un rapport vous sera présenté à ce sujet dans une de vos prochaines séances, et les démarches que vous avez résolu de faire seront immédiatement commencées.

Enfin, Messieurs, votre Société s'est augmentée de célébrités artistiques, scientifiques et littéraires qui doivent jeter sur elle un nouvel éclat.

Aux sommités dont nous citons les noms avec orgueil sont

venus se joindre Simonis, Geefs, Théodore Juste, De Buscher, Lebroussart, Borgnet, L. Mathieu, Navez, Ducorron et Fraikin.

Je suis heureux, MESSIEURS, d'avoir à vous féliciter, en terminant ce rapport, sur l'importance que prend votre Société. En groupant autour de vous des hommes remarquables à tant de titres, vous vous êtes montrés véritablement dignes de la haute mission que vous avez à remplir : dans ce siècle où le matérialisme tend à dominer les travaux de la pensée, où l'égoïsme général entrave l'amélioration morale que rêvent les natures dévouées, il est consolant de voir des hommes de cœur et d'intelligence se réunir pour opposer une digue puissante à l'envahissement des passions mauvaises, au retour des idées rétrogrades.

Persévérez dans cette voie, MESSIEURS; les mauvais ne sont puissants que parce qu'un lien commun les associent contre les bons. Si ces derniers étaient véritablement et sincèrement unis, nous verrions bientôt la société marcher d'un pas rapide et assuré vers ce bonheur complet qui doit être un jour la récompense de ceux qui se dévouent à la cause du progrès et de la civilisation.

C'est aux hommes que leur esprit place dans des conditions favorables à la solution de ce problème qu'il appartient d'en hâter la marche et la réalisation.

Restons donc unis, MESSIEURS, élevons notre force et notre énergie à la hauteur de notre tâche ; rappelons-nous ces belles et consolantes paroles du poète, et disons avec lui : Ayons bon courage cependant; quelque rude qu'on nous veuille faire le présent, l'avenir sera beau.

ÉTIENNE WAUQUIER.



CONCOURS DE 1846—1847.

Rapport du Secrétaire perpétuel.

Messieurs et honorables Collègues,

Trois mémoires, destinés au concours de cette année, vous sont parvenus avant le terme prescrit.

Le premier, reçu le 7 décembre 1846, est une réponse à la neuvième question de votre programme : FAIRE L'HISTORIQUE DE L'OPÉRATION DE LA PUPILLE ARTIFICIELLE DEPUIS SON INVENTION JUSQU'A NOS JOURS; D'ÉCRIRE LES DIFFÉRENTS PROCÉDÉS EMPLOYÉS ET INDIQUER LES AVANTAGES AINSI QUE LES INCONVÉNIENTS DE CHACUN D'EUX.

Ce mémoire ne portant pas d'épigraphe, votre Secrétaire perpétuel y a mis celle-ci, pour le différencier des autres écrits qui pouvaient vous être adressés sur le même sujet : *L'origine de cette opération ne remonte pas au-delà du* 18.me *siècle.*

La Commission que vous avez chargée du premier examen de cette œuvre se composait d'hommes spéciaux, dont les connaissances étendues, la profonde érudition, la haute expérience, vous promettaient une analyse raisonnée du mémoire, un travail complet sur la question proposée par vous aux investigations de la science.

Votre espoir sous ce rapport ne pouvait manquer de se réaliser, mais vous avez eu à regretter que le peu d'importance de l'écrit que vous étiez appelés à juger ne vous permît pas d'accorder à l'auteur une de ces distinctions, une de ces récompenses, qui perdraient nécessairement de leur prix si vous les décerniez avec moins de circonspection.

Ce n'est, à vrai dire, qu'une longue et indigeste compilation d'ouvrages qu'il a cru s'approprier par des emprunts dont il s'est presque toujours abstenu d'indiquer la source.

S'il ne pouvait traiter la première partie de la question sans recourir aux auteurs qui ont décrit les procédés relatifs à l'opération qui faisait l'objet de son travail, fallait-il pour cela qu'il se bornât à transcrire textuellement cette première partie d'une monographie spéciale de ces procédés, sans s'occuper des inconvénients qui peuvent en résulter; en d'autres termes, sans aborder le fond de la question, sans faire ressortir, par des raisons basées sur l'anatomie, la physiologie et la physique, les avantages et le plus ou moins d'imperfection de ces procédés?

Cette omission, cette lacune inexcusable, ne s'explique que par le silence qu'a gardé sur cette partie, dans un livre fort recommandable d'ailleurs, l'écrivain qu'il copiait et qui, n'ayant pas à traiter la question scientifique, s'est borné à la description des procédés opératoires.

Le livre dont je parle et auquel l'auteur du mémoire doit les $^{5}/_{6}$ de ses emprunts, est d'un Belge, M.r le docteur Van Roosbroeck, professeur à l'université de Gand.[1]

Les emprunts qu'il y a faits sont d'autant plus blâmables qu'il s'est donné plus de peine pour les dissimuler, en intervertissant l'ordre des divisions des occlusions pupillaires établi par l'écrivain gantois, en transposant, par exemple, la première catégorie à la troisième, la deuxième à la quatrième, la troisième à la sixième, la quatrième à la première, la sixième à la deuxième.

S'écarte-t-il un moment des pas de son guide, ce n'est que pour reveler plus encore son insuffisance à élucider la question et se laisser aller aux plus étranges errements. « Quelques auteurs pensent, dit-il, et entre autres M.r Van Roosbroeck, qu'il faut que la cornée soit saine et diaphane dans l'étendue de deux lignes pour qu'on puisse pratiquer une pupille artificielle, mais il ne saurait partager cet avis, car il doute beaucoup que les rayons lumineux pénètrent par une ouverture aussi étroite. »

C'est la première fois qu'il essaie d'être lui, et le voilà déjà en désaccord avec les auteurs les plus en renom qui ont écrit sur ce sujet, en désaccord avec la pratique et l'expérience, qui prouvent chaque jour qu'il suffit de beaucoup moins de deux lignes de cornée saine pour obtenir tout le succès désirable de l'établissement d'une pupille artificielle.

[1] COUP D'OEIL SUR L'OPERATION DE LA PUPILLE ARTIFICIELLE, par Julien Van Roosbroeck, docteur en médecine et en l'art des accouchements, maître-ès-art ophthalmiatrique de l'Académie I. et R., méd.-chir. de Joséphine de Vienne, professeur d'ophthamologie à l'Université de Gand. (Tiré à part des Annales de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.) — Louvain, de l'imprimerie de P.-J. Peeters, rue Courte, n.° 6. 1841. 109 pages in-8.°, y compris le titre.

Arrivé à la page 11 de son mémoire, il laisse momentanément l'ouvrage de M.r Van Roosbroeck pour copier dans Makensie (Traité pratique des maladies des yeux; *Paris, 1844, in 8.°*) l'opinion de Ponitz sur les cas de cécité qui ne permettent pas au malade de distinguer la lumière de l'obscurité.

Remarquons en passant qu'il ne cite pas plus cet ouvrage qu'il n'a cité jusqu'ici celui de M.r Van Roosbroeck, dont il ne fait mention qu'aux pages 18, 19, 20 et 21, lorsqu'il lui emprunte tout ce qui concerne le choix de la partie de l'iris sur laquelle il est préférable d'opérer, et assure avoir vu, à Gand, ce savant occuliste pratiquer la pupille en bas avec un succès constant.

A la page 25, il cherche de nouveau à donner le change sur ses plagiats : après avoir copié mot à mot une partie du chapitre *Pronostic,* aux pages 20 et suivantes de son modèle, il reporte la fin de ce chapitre à la page 127 de son mémoire, immédiatement après les *Considérations sur la manière de préparer le malade.*

La page 31 est entièrement copiée, sans citation, de la partie du traité de médecine opératoire de Velpeau (p. 756) qui contient la description des procédés de Mauchart, Hinkel et Heurmann; la description de ceux d'Adams, Weinhald, Lusardi, Baratta, Richter, Beer, Flagani, etc., est copiée, toujours sans citation, de l'ouvrage de M.r Van Roosbroeck, pages 32 à 37.

Les pages 38 à 49 sont alternativement empruntées à ce dernier et au traité de Velpeau (tome 1.er).

Il serait aussi inutile que fastidieux de suivre l'auteur du

mémoire de la page 49 à la page 203. C'est toujours M.r Van Roosbroeck qu'il copie; s'il l'abandonne un moment, une fois arrivé à la page 93 du traité de ce savant professeur, c'est pour avancer que, quoi qu'en disent plusieurs écrivains, il est utile et rationnel d'habituer l'œil à l'instrument, en touchant de temps en temps, quelques jours avant l'opération, cet organe avec un corps quelconque, pour éviter que l'œil ne se contracte spasmodiquement. « Je ne puis donc admettre, ajoute-t-il, l'opinion de M.r Van Roosbroeck, que *ceux qui croient avoir besoin de pareils moyens feraient bien mieux de renoncer à la pratique d'une opération aussi délicate et de la confier à des mains plus habiles, plus exercées que les leurs.* Certainement, cet honorable professeur va trop loin, et je crois même qu'il y aurait de la forfanterie à attaquer l'œil d'emblée dans tous les cas, comme il le conseille. »

Fort bien; mais sur quelles raisons solides s'appuie cette partie critique des observations de l'auteur du mémoire, en opposition manifeste avec l'opinion presque généralement adoptée par les praticiens? Il ne met en avant que d'anciennes recommandations scolastiques qui n'ont jamais été prises au sérieux et qui ne devaient pas l'être, la précaution tant préconisée ne pouvant avoir pour résultat que d'augmenter l'irritabilité des yeux et de les disposer à l'inflammation. Aucun ophthamologue moderne, vraiment digne de ce nom, ne s'en sert, et votre Commission, Messieurs, aurait pu vous citer parmi ses membres, un des hommes les plus distingués dans la partie qui a fait plus de douze cents opérations d'yeux sans recourir à cette pratique et sans rencontrer les inconvénients signalés par l'auteur.

Le deuxième mémoire vous a été transmis le 31 décembre; c'est une réponse à l'une des questions comprises dans le

programme de votre concours permanent, une RÉCAPITULATION DES FAITS QUI SE RATTACHENT AU LIEN FÉODAL ENTRE LES COMTES DE HAINAUT ET LES COMTES DE NAMUR. Il a pour épigraphe : *Le premier livre d'un peuple, c'est son histoire.*

Le point que l'auteur s'est proposé de traiter est l'examen des actes importants qui amenèrent la réunion, sous le pouvoir de Philippe-le-Bon, des diverses souverainetés qui composaient la Belgique au 11.me et au 12.me siècle. Cette grande fusion, qu'on peut considérer comme le premier fondement de notre nationalité, est sans contredit un des objets qui méritent le plus d'être approfondis, et tous nos historiens en ont parlé avec plus ou moins de détails.

En traitant spécialement de l'inféodation des comtes de Namur aux comtes de Hainaut, l'auteur s'est principalement appliqué à énumérer les évènements qui s'y rattachent, à les coordonner avec les dates qu'on leur assigne et à indiquer les sources où les écrivains précédents ont puisé leurs renseignements. Son travail est plutôt une chronologie qu'une histoire, et si, comme il n'hésite pas à l'avancer, l'histoire du Hainaut, aussi bien que celle du Namurois, est encore à faire, il est fort douteux que son œuvre remplisse la lacune signalée.

L'histoire, en effet, ne doit pas se contenter d'un simple récit des faits; en rapportant les évènements, elle doit en faire connaître les causes, en discuter les rapports et en signaler les effets. C'est alors seulement qu'elle est une véritable peinture de l'époque, peinture à laquelle les grâces du style doivent en outre donner l'éclat du vernis. Sans la littérature et la philosophie, la meilleure chronologie n'est qu'un squelette dépourvu de chair et d'animation, un assemblage de matériaux sans architecture ni décor.

Tout en regrettant que l'auteur se soit borné à un simple résumé chronologique, la Commission à laquelle vous vous en êtes remis du soin d'examiner son ouvrage, s'est plu à reconnaître qu'il n'est pas dépourvu d'intérêt. C'est le résultat de nombreuses recherches, et ce peut être un bon guide pour les dates et l'ordre des faits dans la rédaction de l'histoire des comtés de Hainaut et de Namur. Mais, à ce point de vue, il importe de se demander si cette chronique renferme autre chose que ce qu'on trouve dans les historiens connus. L'auteur n'a point eu recours aux sources d'archives dont l'accès était impossible aux écrivains du siècle dernier, et son travail, pour éveiller l'attention de notre époque, aurait dû s'appuyer sur des recherches nouvelles, sur des documents puisés à ces précieux dépôts.

Sous le rapport du style, le mémoire laisse beaucoup à désirer. Écrit avec précipitation et même avec négligence, il semble annoncer que l'auteur a entrepris sa tâche tardivement, ou qu'il n'y a pas consacré le temps nécessaire pour l'élaborer d'une manière convenable.

Dans cet état de choses, votre Commission n'a pas cru devoir vous proposer, Messieurs, de lui décerner une médaille, mais, afin de l'encourager, elle a pensé qu'il convenait que des remerciements lui fussent adressés aujourd'hui par mon organe et que le sujet du mémoire figurât dans le programme spécial que vous avez arrêté pour le concours de cette année. Ces conclusions de votre Commission, vous les avez adoptées à l'unanimité dans votre séance du 4 février. L'auteur trouvera ainsi l'occasion d'utiliser ses recherches pour la rédaction complète d'un mémoire vraiment historique, et, donnant à son style un peu plus de nerf, de correction, d'élégance, il parviendra, je ne doute pas, à se rendre digne de la récompense que vous réservez aux œuvres vraiment méritoires.

Le troisième mémoire, traitant DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE EN BELGIQUE DEPUIS 1780 JUSQU'À NOS JOURS, est une réponse à la deuxième question de votre programme. Il vous a été adressé aussi le 31 décembre et porte pour épigraphe ces paroles de Lamennais : *Les innombrables pensées diverses qui se croisent et se mêlent à l'horizon du monde spirituel sont le signe qui annonce le lever du soleil des intelligences.*

Il y a quelques années à peine qu'on discutait encore sérieusement l'existence, la possibilité même d'une littérature en Belgique.

Ce n'est pas dans un pareil moment, en présence d'un auditoire aussi éclairé, en présence surtout de tant d'hommes éminents venus de tous les points du royaume pour ajouter de l'éclat à cette solennité, que j'entreprendrai de débattre une semblable question; à ceux qui s'obstinaient à nier chez nous le mouvement des esprits, la Belgique s'est dispensée de répondre, la Belgique a marché, et le rang qu'elle s'est acquis aujourd'hui dans les lettres est la plus noble, la plus éloquente réfutation des sophismes dont ses détracteurs systématiques étayaient leurs dédaigneux arguments.

Une autre question se présentait peut-être, question plus grave, plus ardue, plus difficile à résoudre, et dont il est à regretter que l'auteur ne se soit pas occupé, celle de préciser autant que possible ce que doit être, dans son ensemble, cette littérature qui, malgré tant d'œuvres d'un mérite distingué, manquera longtemps encore de cette homogénéité qui concentre, en quelque sorte, dans un même foyer lumineux, des rayons qui, épars et disséminés, ne brillent souvent que d'un éclat précaire, incertain, passager.

Ce grand monument de notre gloire littéraire, auquel tant

de pierres ont déjà été apportées, ressemble trop jusqu'ici à ces édifices dont les matériaux, dès long-temps préparés, attendent impatiemment, à pied d'œuvre, la main qui les coordonne dans leur majestueuse unité.

L'auteur pouvait du reste s'abstenir de traiter cette question. Vous vous êtes bornés à lui demander une simple constatation de faits, l'exposé critique des œuvres littéraires belges écrites en français depuis 1780 et les progrès faits par nos compatriotes dans cette branche des connaissances humaines.

Après une introduction dans laquelle est exposé le plan de son travail, il jette un coup d'œil rétrospectif sur nos travaux littéraires avant l'époque que vous avez assignée comme point de départ à ses investigations; il s'efforce de démontrer que le goût des lettres a existé de tout temps en Belgique; que si l'on ne trouve pas dans notre passé un assemblage d'œuvres, écrites en français, qui soit comparable à celui que ses écrivains ont légué à la France, il n'en est pas moins vrai que, de quelque côté que nous tournions les regards, les lettres ont toujours été en honneur parmi nous; que si, jusqu'à présent, nous ne nous sommes pas élevés au rang des premiers écrivains des autres nations, ce n'est pas à cause de notre impuissance, mais parce qu'il manquait chez nous à la littérature cette impulsion que lui donnèrent en France François I.er et Louis XIV, parce qu'il faut aux lettres le silence et la paix, que ce n'est pas sur les champs de bataille et dans le bourdonnement d'émeutes sans cesse renaissantes que notre littérature pouvait prendre l'essor, acquérir un développement fécond en progrès.

C'est en Flandre cependant que se retrouvent les premiers vestiges de ces chambres de rhétorique qui donnaient des représentations dramatiques, affectaient des prix à différentes

questions, couronnaient les vainqueurs dans la composition et la déclamation, et entretenaient ainsi le goût des lettres chez nos aïeux.

De ces chambres de rhétorique, la plus ancienne semble être celle d'Alost, car elle existait même avant celle de Diest dont l'origine est fixée par Gramaye à 1302.

Les documents conservés à la Bibliothèque de Bourgogne attestent la sollicitude des princes de cette maison pour les belles-lettres et pour les sciences.

Froissart, vers la fin du 14.me siècle, écrivait ses intéressantes chroniques; Monstrelet et Commines n'ont pas seulement du mérite par l'importance de leurs travaux, ils possèdent aussi des qualités de style et de l'originalité dans les aperçus.

N'allons pas oublier Lemaire des Belges, qui s'est fait, comme poète, une réputation méritée.

A ces noms recommandables, l'auteur ajoute ceux de Chastellain, d'Olivier de la Marche et d'Oudegherst, dont la négligence de diction n'exclut pas toujours un certain charme.

Molinet, Mercator, Ortelius, Juste-Lipse, Vinchant, notre célèbre annaliste, Gramaye, Le Mire, Bertholet, De Marne, etc., complètent à ses yeux cette brillante pléiade d'écrivains que la Belgique régénérée revendique avec orgueil.

Il faut bien le reconnaître, ajoute-t-il, à dater de la paix de Munster (1648) les lettres arrivèrent en Belgique à un état de décadence d'autant plus incompréhensible et inexplicable que cette paix, au contraire, semblait devoir permettre la réali=

sation des projets les plus vastes, les rapports étant devenus moins difficiles entre les divers pays et présageant une ère nouvelle de progrès. Malgré ces heureuses apparences, le pays intellectuel resta longtemps frappé d'engourdissement et il fallut la main puissante de Marie-Thérèse pour le tirer de ce repos énervant, de cette atonie mortelle.

Depuis la mort de François I.er (1765), l'Impératrice avait donné, à plusieurs reprises, des preuves éclatantes d'une sollicitude réelle pour nos hommes littéraires. En 1769, une association, fortement protégée par elle, fut créée à Bruxelles sous le titre de Société littéraire, association qui comptait parmi ses membres tous les écrivains un peu marquants.

En 1773, cette Société fut érigée en Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, sous la présidence de M.r De Crumpipen, chancelier du Brabant.

Au sein de cette Académie se forma un comité d'histoire, dont faisaient partie l'abbé de Ghesquière, le marquis François-Gabriël-Joseph Du Chasteleer, notre concitoyen, Gérard, Desroches, l'abbé de Nelis, à qui est dû le plan de cette institution et qui s'occupa le plus activement de littérature.

Les premières productions de l'Académie furent spécialement historiques; elles forment jusque-là, avec très-peu d'autres écrits résultant de recherches scientifiques, à peu près tout notre contingent littéraire.

On releva la Bibliothèque de Bourgogne, on augmenta considérablement le nombre des ouvrages qui s'y trouvaient, et l'accès en fut permis au public.

L'Académie avait parfaitement compris quel immense avan-

tage allait résulter pour les études historiques du classement des trésors que renfermait ce dépôt.

Animée des meilleures intentions, elle donnait carrière aux sciences et aux lettres en ouvrant des concours sur les questions les plus intéressantes. Des Mémoires lui étaient transmis, qui, remarquables, pour la plupart, quant au fond, laissaient malheureusement beaucoup à désirer quant à la forme.

La langue française était bien moins répandue alors en Belgique qu'elle ne l'est aujourd'hui, et ce fait explique tout naturellement la faiblesse de style de ces mémoires.

C'est dans ces conditions, Messieurs, que nous arrivons à 1780, époque où commence véritablement l'écrit que vous aviez à juger et à partir de laquelle l'auteur entre dans une analyse plus substancielle de nos principales productions littéraires.

Le deuxième paragraphe de la première partie de son travail traite de la littérature française en Belgique de 1780 à 1815, le troisième de 1815 à 1830, le quatrième de 1830 à 1846.

Je n'entreprendrai pas de le suivre dans ces diverses parties, l'appréciation d'œuvres contemporaines aussi nombreuses que celles qu'il lui a fallu passer en revue excédant de beaucoup les bornes d'un simple rapport lu en séance publique, et le mémoire qui nous occupe devant au surplus paraître bientôt sous vos auspices.

Il me suffira de vous rappeler que l'ouvrage est distribué avec méthode, que le style en est correct, que les pensées en sont rendues avec clarté et précision et que si, dans la liste des œuvres qu'il mentionne, dans la nomenclature si étendue,

quoiqu'incomplète, des écrivains dont il juge les productions, se font remarquer çà et là plusieurs lacunes importantes, s'il a laissé quelquefois à regretter l'absence d'une critique calme et réfléchie qui contînt une appréciation exacte des travaux au moins les plus dignes de fixer l'attention, vous n'en avez pas moins pensé, MESSIEURS, qu'il y avait lieu à lui accorder la médaille proposée, et l'ouverture du billet cacheté annexé au mémoire vous a fait connaître comme lauréat pour cette partie du concours M.r ADOLPHE LACOMBLÉ, peintre de paysage à Bruxelles, déjà couronné par vous l'année dernière pour un écrit en réponse à cette question : *De l'état actuel de la peinture en Belgique, de ses tendances, de son influence sur les diverses classes de la société et des moyens d'en améliorer l'enseignement.*

J'ai l'honneur de déposer sur votre bureau le programme que vous avez arrêté pour le concours de l'année académique 1847—1848 :

I.

HISTOIRE. — Narrer les évènements qui, depuis Henri l'aveugle jusqu'à Philippe le Bon, ont préparé la fusion des comtés de Namur et de Hainaut, en discutant leur importance et l'influence qu'ils ont pu exercer sur la civilisation.

II.

« — De l'origine des comtes de Hainaut.

III.

DROIT. — Des réformes du régime hypothécaire.

IV.

LITTÉRATURE. — L'éloge de Jansénius, évêque d'Ypres.
Le mémoire sera écrit en latin, en français ou en flamand.

V.

HYDROGRAPHIE. — Donner une description abrégée des principaux affluents de l'Escaut ayant cours dans le Hainaut, avec indication des localités qu'ils arrosent, des usines qu'ils font mouvoir et des travaux qui ont été exécutés depuis le commencement de ce siècle, ou qui pourraient l'être, pour en améliorer le cours. — Une carte, sur une grande échelle, détaillée et cotée, sera annexée au mémoire.

VI.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — Quel est le mode le plus juste et le plus profitable de salarier l'ouvrier, en agriculture comme en industrie?

VII.

MÉDECINE. — Le sujet est laissé au choix des concurrents.

VIII.

CHIRURGIE. — Quel est, en général, le meilleur traitement de la carie des os?

IX.

INDUSTRIE. — Trouver un anémomètre offrant des résultats plus certains que ceux qu'on obtient des instruments de même espèce connus jusqu'à ce jour.

X.

AGRICULTURE. — Quels sont les produits alimentaires qui peuvent être récoltés avant les céréales? Indiquer les moyens les plus prompts de les obtenir avec économie et la quantité de principes azotés qu'ils contiennent.

XI.

MUSIQUE. — Une symphonie.

Questions mises au Concours,

sur la proposition de M.r le Ministre de l'Intérieur.

I.

Faire connaître la composition habituelle et les qualités physiques de l'air qu'on rencontre dans les différentes houillères du Hainaut, en y rattachant la connaissance des qualités chimiques et physiques des diverses variétés de houille qu'elles présentent.

II.

Décrire les corps organisés fossiles du calcaire de Ciply et de la craie blanche du Hainaut; faire ressortir les différences et les analogies paléontologiques que présentent ces deux étages du terrain crétacé supérieur.

III.

Décrire les fossiles du terrain crétacé inférieur du Hainaut; indiquer les analogies et les différences paléontologiques qu'il présente avec le terrain crétacé supérieur.

IV.

Réunir et discuter les faits météorologiques et les phénomènes constatés par les écrivains anciens et modernes, qui peuvent servir à faire connaître le climat du Hainaut.

V.

Écrire un mémoire sur la mortalité des ouvriers employés à l'exploitation des mines et des houillères du Hainaut.

VI.

Décrire les plantes fossiles du bassin houiller du Hainaut, en indiquant leur gisement exact; porter principalement l'attention sur les fruits fossiles qui ont été signalés dans ces localités.

VII.

Décrire d'une manière détaillée les morts-terrains qui couvrent le terrain houiller dans la province de Hainaut. Joindre à la réponse des plans et des coupes propres à indiquer, avec la plus grande

précision, les détails de composition et de gisement qui peuvent exercer quelque influence sur l'exploitation des mines de houille.

VIII.

Décrire toutes les espèces ou variétés de houille exploitées dans la province de Hainaut, en faisant connaître leur composition chimique, leurs caractères extérieurs, la manière dont elles se comportent au feu, en vases clos et au contact de l'air, les usages économiques auxquels elles sont les plus propres et les localités où on les exploite.

IX.

Décrire succinctement et comparer, sous le point de vue économique, en s'appuyant exclusivement sur des résultats d'expériences, les divers systèmes de machines à vapeur employées, dans la province de Hainaut, pour l'exploitation des substances minérales.

X.

Comparer, sous le double point de vue de leurs résultats actuels et de leurs chances d'avenir, les établissements sidérurgiques de la province de Hainaut et de la partie contiguë de la province de Namur, dans lesquels on emploie la houille et ceux dans lesquels on se sert de combustibles végétaux. Joindre aux considérations théoriques sur lesquelles on appuiera la réponse à cette question, le plus grand nombre possible de données pratiques.

XI.

Rédiger une notice statistique des chaux et ciments de toute espèce du Hainaut, en développant les applications géologiques et géognostiques nécessitées par les recherches faites à ce sujet. Rendre compte des caractères physiques et chimiques des pierres découvertes, ainsi que de leurs propriétés. Joindre aux mémoires un tableau, d'après le modèle ci-après, où sera consigné le résultat des explorations et examens. L'envoi des échantillons analysés est de rigueur pour la vérification des analyses chimiques et des essais d'hydraulicité.

Numéros des échantillons.	Position géologique et nom minéralogique.	Localités.	Constitution géologique et importance de l'étude.	Caractère physique.	Analyse chimique.	Mode de cuisson.	Propriété de la matière cuite.	Observations sur l'extraction.	Résultats des essais d'hydraulicité.	Observations.

Questions mises au Concours,

sur la proposition de la Députation permanente du Hainaut.

I.

Donner une analyse chronologique des lois, ordonnances et règlements qui, depuis l'an 1200 jusqu'au 7 pluviôse an V, ont régi :

1.° Les seigneuries de Tournai et du Tournaisis, avec les communes du duché de Brabant et du comté de Flandre qui entrèrent dans la formation du département de Jemmapes;

2.° Les communes du comté de Namur et de l'évêché de Liége qui en furent séparées pour former le département de Jemmapes, ainsi que les communes qui, par le traité du 20 novembre 1815, ont été détachées du territoire français pour être réunies à la province de Hainaut.

L'auteur pourra se borner à traiter l'une des deux parties de la question.

II.

Retracer l'état, les développements et les vicissitudes du commerce et de l'industrie dans le Hainaut, depuis le onzième siècle jusqu'au dix-neuvième.

III.

Présenter l'analyse et le rapprochement des dispositions des diverses coutumes du Hainaut qui régissaient, avant l'introduction des lois françaises, l'état des personnes, l'organisation de la famille et l'ordre des successions. En faire ressortir le but, l'influence, les avantages et les inconvénients.

Le prix de chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Ainsi arrêté, en séance, le jeudi 4 mars 1847.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

AD. MATHIEU.

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

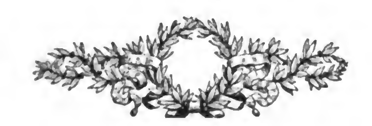
Concours de 1845-1846.

Réponse au sujet suivant :

PEINTURE. — De l'état actuel de la peinture en Belgique, de ses tendances, de son influence sur les diverses classes de la société, et des moyens d'en améliorer l'enseignement.



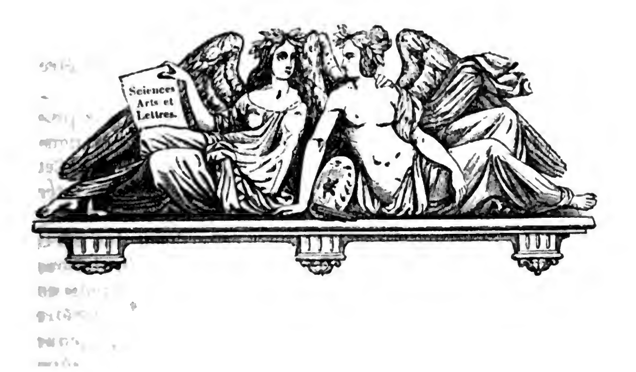
L'art ne doit jamais céder aux exigences du vulgaire; c'est à lui de faire des lois et de les imposer.......





Aux termes de son Réglement, la Société, en imprimant un ouvrage, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient; l'auteur en conserve toute la responsabilité.





INTRODUCTION.

En envisageant, dans son ensemble, la question proposée, on remarque tout d'abord que sa solution doit reposer entièrement sur l'analyse consciencieuse de l'état actuel de la peinture en Belgique. De l'exactitude et du soin donnés à l'examen de cette partie fondamentale dépendront nécessairement l'appréciation et le développement plus au moins exacts des autres parties, qui sont, en effet, le complément ou plutôt le corollaire de cette première analyse.

Aussi, ayant compris toute l'importance de cet examen, nous avons étudié avec soin les œuvres que nous avons passées en revue. Cette étude, par les réflexions qu'elle nous a suggérées, nous a donné des convictions solides sur les tendances

de notre école et sur les moyens d'amélioration qu'il peut être utile de lui appliquer.

Pour comprendre mieux la valeur et l'importance de ses progrès, nous avons recherché les causes qui les ont amenés, en nous livrant à une analyse rétrospective de la peinture en Belgique. Cet aperçu historique nous a paru d'une absolue nécessité, pour jeter sur notre sujet toutes les lumières désirables et nous faire découvrir, dans ce passé, de certaines causes déterminant des effets analogues à ceux que nous voyons se produire aujourd'hui. Nous y relèverons les erreurs où sont tombés nos peintres; nous en tirerons un enseignement salutaire, qui nous fournira peut être quelques bons conseils à donner aux artistes de notre jeune école; et, éclairé par l'expérience, nous serons guidé plus sûrement dans la recherche des moyens d'amélioration qu'il convient d'appliquer, pour éviter désormais de semblables erreurs.

Nous avions d'abord voulu arrêter cette investigation dans le domaine du passé, à notre exposition de 1830 ; mais il y a dans la marche et les progrès de l'art un tel enchaînement, que, de point en point, nous en sommes venu à reculer jusqu'à la fin du siècle dernier, époque à laquelle une tentative de réforme eut également lieu dans la peinture, tentative dont 1830 seulement vit le succès.

Une autre irrégularité apparente dans notre travail, est la réunion de deux parties du mémoire en une seule ; nous avons fait entrer dans un même chapitre l'appréciation de l'état actuel et des tendances de la peinture. Nous avions primitivement voulu en consacrer un à chacune de ces divisions; mais nous avons ensuite découvert une telle affinité entr'elles que force nous a été de les rassembler en une seule : il n'y a pas, du reste, de considération émise dans l'une d'elles qui ne puisse trouver rigoureusement place dans l'autre ; car, indiquer l'état actuel de la peinture, c'est en même temps indiquer ses

tendances. Dans l'impossibilité de déterminer, d'une manière sensible et surtout logique, une limitation quelconque, nous avons donc réuni en un tout plus rationnel ces parties si homogènes. . . . . . .

Pour en revenir à l'appréciation des œuvres d'art, dernières productions de nos peintres, nous trouverons un excellent moyen de leur assigner une place, à chacun selon son mérite, en visitant le salon de Bruxelles actuellement ouvert. L'instant est favorable à l'éclaircissement de la question qui nous occupe, et, en passant en revue quelques-uns des principaux tableaux exposés cette année, il nous sera aisé, par les observations qu'ils nous inspireront, de faire une sorte de statistique de la peinture, qu'auraient difficilement pu remplacer nos souvenirs et nos recherches parmi des œuvres plus anciennes et presque toutes disséminées. En nous livrant à cet examen, nous tiendrons note cependant de ce que plusieurs de nos artistes ont fait quelquefois mieux qu'on ne le supposerait à la vue des toiles qu'ils ont exposées cette année.

Les peintres distingués de notre école, dont les tableaux n'ont pas figuré au salon, nous sont assez connus pour que nous suppléions à leur absence par les bons souvenirs qu'ils nous ont laissés. — Nous pensons que, de cette manière, il nous sera facile de rendre à peu près complète la nomenclature que nous allons entreprendre.

Dans le but de ne pas nous fourvoyer, et pour rester, autant qu'il est en nous, dans le vrai, nous avons basé notre opinion sur les œuvres de nos peintres, en procédant par comparaison. Nous avons établi un parallèle entre eux et les maîtres anciens, sans perdre de vue les productions les plus remarquables des écoles étrangères contemporaines.

Nous avons applaudi aux tentatives des artistes qui, tout en imitant les anciens, sont restés dans des bornes sages et réservées, aussi longtemps que cette tendance n'était pas de nature à détruire leur originalité personnelle. Nous avons désapprouvé et blâmé cette imitation lorsqu'elle était aveugle et exagérée, et menaçait ainsi de devenir funeste aux imitateurs.

Enfin, nous avons eu grand soin d'empêcher que le patriotisme n'entrât pour quelque chose dans la valeur que nous assignions aux œuvres que nous avons passées en revue. Trop souvent ce sentiment, fort louable dans toute autre circonstance, entre pour beaucoup dans l'admiration qu'excitent les œuvres nationales, et cette manière de voir doit nécessairement amener pour résultat de fourvoyer dans son jugement celui qui se fait le prôneur enthousiaste d'une œuvre qu'il a envisagée avec des préventions trop favorables et souvent fausses.

Heureusement, et nous sommes fier de pouvoir le dire, nous trouverons de nombreux éloges à donner, sans cesser d'être scrupuleusement vrai ; mais le respect que nous avons pour la vérité nous obligera de signaler aussi les tendances funestes, les erreurs ou l'exagération partout où nous les rencontrerons ; et nous le ferons avec justice, avec sévérité. Ce n'est pas qu'il y ait chez nous un parti pris de réserve et de froideur ; ce serait tomber dans un excès contraire ; nous nous sommes imposé un milieu entre ces deux exagérations et c'est par cette route que nous comptons arriver à la vérité.

Non seulement nous avons examiné les tableaux des maîtres remarquables et des élèves les plus avantageusement connus, mais nous avons poussé nos investigations jusqu'aux débuts timides d'artistes entièrement ignorés. Beaucoup, sans doute,

parmi ces derniers, sont destinés à n'être jamais des élus de l'art; mais nous avons trouvé, plus d'une fois, de sérieuses promesses d'avenir dans des compositions sur lesquelles la critique laissait tomber à peine, du haut de sa dédaigneuse ignorance, quelques paroles ironiques et décourageantes. Nous avons rencontré dans cette catégorie des tableaux dont nous avons pris note, non pas à cause de leur mérite réel, mais parce que, dans ces tâtonnements, souvent même informes, nous avons trouvé des garanties d'avenir, et que nous avons à tenir compte de tout, pour rester fidèle à notre promesse d'être consciencieux et vrai.

Sans doute, nous pouvons être fiers de ce qu'ont fait nos artistes depuis 1830; sans doute, il nous est permis de prédire un glorieux avenir à cette courageuse phalange, dont les nobles travaux jettent, à l'étranger, tant d'éclat sur notre patrie; mais gardons-nous bien, toutefois, d'imiter ces enthousiastes aveugles qui admirent, qui exaltent notre école flamande d'aujourd'hui, et la placent au-dessus de toutes les autres. Il faut savoir réduire au silence cette admiration bruyante qui, le plus souvent, n'a sa source que dans les préventions ou l'ignorance; il faut savoir contenir à deux mains son cœur bondissant d'orgueil, à la vue de ces glorieux travaux de nos compatriotes; il faut faire abstraction de tout ce qui n'est pas l'œuvre elle-même, et ne voir dans l'art que l'art seul.

Notre école, bien dirigée, peut devenir la première école du monde; aucun obstacle insurmontable ne l'empêchera d'égaler, par la suite, dans ce qu'elle a de bon, l'école flamande des 16.e et 17.e siècles. Qu'une période nouvelle d'amélioration et de progrès ait le temps de s'accomplir, et une fois achevée, nos maîtres auront atteint l'apogée de leur gloire. D'autres artistes, qui déjà se sont créé une place honorable à la suite de ces noms illustres, seront alors dans la plénitude de leur force et

de leur talent, et une génération de jeunes peintres, aujourd'hui timides et obscurs, exaltés et encouragés par de puissants exemples, auront levé leur front aussi haut que leurs glorieux devanciers !

Tous les éléments nécessaires à la réalisation de cette prédiction existent ; il suffit de les développer et de les diriger convenablement. Toutefois, à côté de ces principes de vitalité apparaissent de nombreux principes de destruction. Nous aurons, dans le courant de notre travail, l'occasion de les énumérer et d'en rechercher les causes.

Pour prévenir leur action funeste il faut que le gouvernement les combatte par tous les moyens qui sont en son pouvoir, et que tous les amis de l'art s'unissent pour seconder ses efforts. Que tous, riches, puissants, hommes de savoir et de bonne volonté, se donnent la main pour l'accomplissement de cette belle œuvre, et alors, ayons confiance dans la force et le talent de ceux sur qui repose l'avenir de la peinture ; laissons ces braves champions du progrès continuer leur lutte silencieuse contre le mauvais goût et l'ignorance, et nous verrons la Belgique resaisissant le sceptre de l'art, donner au monde l'exemple de ce que peut, dans un siècle de paix, une nation courageuse et intelligente !





DE L'ÉTAT ACTUEL

ET

DES TENDANCES DE LA PEINTURE EN BELGIQUE.

§ I.

Si l'on se contente d'envisager superficiellement les diverses phases de l'histoire de l'art, on se rend difficilement compte de l'énorme différence qui se remarque entre le degré de perfectionnement de la peinture, à de certaines époques, et l'état de langueur qui caractérise son existence dans d'autres. De tout temps cependant, il s'est trouvé des hommes doués de qualités et d'aptitudes, qui, perfectionnées par l'étude et le travail, eussent pu faire d'eux des peintres remarquables. Néanmoins, l'histoire de la peinture nous offre des lacunes, où, pendant un long espace de temps, on chercherait en vain, dans un pays, la réunion de quelques artistes dignes d'être cités.

Cet état de prostration s'explique, tantôt par l'influence de la situation politique, tantôt par l'influence de l'état moral de la société : causes qui, du reste, se manifestent souvent simultanément. Ainsi, bien que l'art fût quelque peu

cultivé alors, nous voyons, vers la fin du siècle dernier, la peinture tombée dans un anéantissement presque complet et ne donnant signe de vie que par la production de tableaux qui étaient le miroir des mœurs dissolues de la cour du Régent de France; l'art subissait l'influence fatale de Mécènes chargés de rubans et couverts de poudre, et la peinture, se faisant la gazette des ruelles, puisait le sujet de ses tableaux dans les aventures scandaleuses de ces roués, si connus par le dévergondage de leur vie. La plupart des œuvres de Watteau et de Boucher prouvent ce que nous avançons. On oubliait les formes pures et nobles de l'art grec, pour des enluminures sans goût, dont les modèles se recrutaient sur les planches de l'opéra, et ces aberrations fatales avaient aveuglé les peintres belges devenus les imitateurs serviles de la manière française.

Cependant, chez nous, un homme doué d'une louable persistance lutta contre cet envahissement du mauvais goût. Nourri aux sources pures de l'art, dont il avait étudié les merveilles en Italie, plein d'admiration pour notre célèbre école flamande des 16.me et 17.me siècles, tous ses efforts tendirent à amener dans la peinture, une régénération dont il voulait composer le principe par la combinaison d'éléments choisis parmi les plus pures traditions de l'art : le dessin noble et correct des maîtres italiens, uni au coloris brillant et vigoureux de Rubens et de l'école flamande en général. Défenseur ardent de ses convictions, il mit tout en œuvre pour les faire triompher. Il écrivit un ouvrage remarquable, surtout pour cette époque, car il condamnait sévèrement toutes les idées reçues et proposait des principes, sinon nouveaux, du moins entièrement oubliés. Cet ouvrage: « *Du bon goût, ou de la beauté de la peinture considérée dans toutes ses parties,* » eut pour complément un « *Traité complet des costumes des anciens*, où l'auteur s'attacha à détruire toutes les erreurs dans lesquelles l'ignorance et le mauvais goût entraînaient les peintres ses contemporains. Au titre de ces deux ouvrages, on devine, sans doute, que nous voulons parler d'*André*

Lens. Recommandant l'étude des vieux maîtres et fournissant, par ses recherches historiques, des données certaines sur les costumes des temps anciens, il voulait, dans l'art, le beau et le vrai. Jusqu'à l'apparition de David, il lutta constamment contre les déplorables écarts de la mode étrangère et montra une persévérance digne d'éloges, à reconstituer l'art belge sur une base plus large et plus nationale. Mais tel était alors l'engouement pour la peinture française, qu'on ne commença que beaucoup plus tard à apprécier sérieusement les vues de Lens, et qu'au sein même de l'Académie d'Anvers, dont il était directeur, il rencontrait, chez les autres professeurs, une opposition systématique et entêtée qui entravait l'accomplissement de ses vues généreuses.

Nous avons rappelé à dessein ces circonstances de la vie de notre compatriote, pour faire remarquer l'influence fatale qu'a exercé sur nos peintres l'exemple de nos voisins du midi. Lens avait déjà, avant qu'il ne fût question de David, l'idée de créer une école nationale, par la combinaison des deux éléments que nous avons signalés plus haut, les mêmes précisément qui ont concouru à la formation du principe que nous avons vu triompher seulement en 1830, à l'avènement de Wappers, comme chef de notre nouvelle école. Il nous est donc permis de dire que notre régénération artistique se fût opérée plus tôt, sans les obstacles qu'y ont apportés des causes étrangères; en premier lieu, l'influence de la peinture française, avant David, et, en second lieu, David lui-même, dont les vues différentes de celles de Lens, quoiqu'ayant puissamment contribué à faire revivre les bonnes traditions du dessin, n'en ont pas moins imprimé en Belgique une tendance fâcheuse à la peinture, en retardant la réalisation d'un progrès plus réel et plus conforme au vœu de l'art national. Nous ne prétendons pas cependant, que cette réaction eût été, à cette époque, aussi puissante, aussi énergique qu'elle l'a été par la suite; mais nous sommes

persuadé qu'il y avait beaucoup à gagner à ce qu'elle s'opérât plus tôt.

Quand le réformateur français apparut, la route était tracée; les modèles de l'antiquité furent remis en honneur, à tel point qu'on en abusa, et ce premier excès fut encore outré, par l'influence des idées révolutionnaires qui tendaient à faire revivre, jusque dans les plus minces détails, le souvenir de la république romaine. La peinture eut le tort de flatter trop ces idées et ces goûts, et elle se fourvoya dans une exagération théâtrale et dans une manière trop absolue, pour prétendre à des succès durables. Sans doute, le caractère de l'époque et l'influence des idées justifient, en quelque sorte, ces écarts; mais rappelons-nous que c'est précisément à l'art qu'il appartient de combattre ces tendances vers le mauvais goût, ces idées qui étouffent chez les peuples le sentiment du beau. C'est là le rôle, c'est là le but des artistes et ceux d'entre eux, les chefs d'école surtout, qui les méconnaissent, sans tenter même une protestation, manquent gravement à ce qu'on est en droit d'en attendre.

Jusqu'à sa mort, Lens protesta contre l'exagération de ce revirement. Ce n'est qu'après lui que l'influence de David devint réellement grande en Belgique, et elle fut décisive lorsque, plus tard, il vint y demander l'hospitalité et y former une école au sein de laquelle il créa un grand nombre d'élèves.

Néanmoins, hâtons-nous de le dire, bien que ses principes fussent adoptés assez généralement, il ne se fit point, parmi ses disciples, des partisans aveugles; et, à part Odevaere, le plus ardent et le plus entêté de ses imitateurs, on remarquait chez les autres des convictions originales, dont l'individualité se fit jour de différentes manières.

Herreyns s'éloigne le plus de David; sa peinture accuse des tendances bien arrêtées vers la manière des anciens maîtres flamands. Réformateur comme Lens, il ne cesse de protester

contre les principes de l'école de David; mais l'influence de cette dernière s'est tellement accrue que Herreyns est forcé de céder. Renfermé chez lui avec quelques élèves, il travaille en silence à préparer, dans la peinture, une régénération qui ne doit s'opérer que plus tard, mais qui n'en sera que plus puissante et plus efficace. Notre peinture historique compte aussi, à cette époque, Navez, les frères Van Brée et Paelinck. Un concours plus général a seul manqué à Herreyns pour lui permettre de réaliser une réforme éclatante; l'apathie de nos artistes et le despotisme des partisans de David ont retardé jusqu'à présent le progrès; mais le moment de la réforme approche et va bientôt consacrer la supériorité des principes de notre école.

Au même temps commencent à se manifester, en France, les symptômes d'une révolution dans l'art : Géricault, puissamment secondé par Gros, se montre l'antagoniste de la manière de David; il peint son célèbre « *Naufrage de la Méduse* » éclatante protestation contre la peinture à sujets romains ou grecs. Châteaubriand apparaît dans la littérature avec Byron et Walter Scott, et leurs écrits impriment un nouvel essor aux intelligences; la crise provoquée par Géricault éclate, et la prépondérance de David reçoit une atteinte mortelle par le choc que produit l'agitation des idées chez les novateurs.

Chez nous, cette agitation s'est bientôt communiquée et l'on a violemment rompu avec le passé. La transition a été brusque et le tumulte a été la conséquence naturelle de ces aspirations vers un avenir vague et incertain, se heurtant aux convictions demeurées fidèles au passé. On cherche, dans l'art, des routes nouvelles; chacun veut se frayer un chemin. Les maîtres des 16.e et 17.e siècles reviennent alors à la mémoire, et l'on s'étonne d'avoir pu les oublier, les dédaigner aussi longtemps! C'était là qu'était, aux yeux des novateurs, l'avenir de l'art; le but était trouvé, mais par quelle voie y atteindre, et laquelle choisir pour

arriver au plus vite ? Les écoles flamande et hollandaise offrent aux uns Rubens et Rembrandt; Murillo et Velasquez attirent les sympathies des autres vers l'Espagne; les diverses écoles italiennes ont aussi des prosélytes nombreux. Tous ces Christophe Colomb cherchent, tentent, se fourvoient, reviennent sur leurs pas et s'égarent encore dans ce nouveau monde d'idées. Enfin, l'on voit naître de cet enfantement pénible une sorte de monstre difforme : la peinture romantique !.. On dédaigne avec affectation le dessin, la grâce et le sentiment, pour se vouer à des compositions, très originales, sans doute, mais fausses, maladroites et exagérées. La recherche de la couleur est poussée jusqu'aux dernières limites du ridicule; et cette école nouvelle pressentant, sans nul doute, sa fin prochaine, se hâte d'épuiser toutes les nuances du mauvais et de l'impossible. Quelques hommes sages et modérés se tiennent en dehors de ce débordement fiévreux, et, dominant la situation, ils attendent que cette effervescence ait eu son cours, pour appliquer le remède aux maux qu'elle aura causés.

En France, Delacroix et Ingres ont bientôt maîtrisé le mouvement: le premier le dirige et le modifie; coloriste puissant, il rallie la plus grande partie des novateurs à son principe. Ingres le combat et tombe dans l'exagération d'un coloris faux et terne; il ne manque pas néanmoins de zélés partisans.

Au milieu de toutes ces aberrations se manifestent cependant des tentatives que le succès couronne. L'abus de la couleur et le mépris de la forme éclatent partout, et pourtant, il se rencontre çà et là, dans ce chaos, des pages brûlantes et inspirées par le génie. Il ne faut à ce débordement qu'une barrière solide; il suffira d'attendre, qu'épuisée par l'excès même de son effort, la peinture romantique succombe au premier revirement, à la première lueur de raison qui viendra éclairer ces imaginations qu'un fol enthousiasme aveugle

encore. Déjà l'on peut prévoir qu'un résultat heureux se manifestera; de jeunes talents se font jour, le succès n'est plus qu'une question de temps. C'est au milieu de cette effervescence que nous arrivons à 1830. Avant de pénétrer au Salon d'exposition de cette année, arrêtons-nous un instant et passons en revue les artistes remarquables de cette époque :

Navez, l'un des meilleurs élèves de David, a considérablement modifié sa manière; depuis son retour d'Italie, il a beaucoup contribué à éloigner nos peintres de l'imitation aveugle de l'artiste français. — Van Brée (Mathieu) se rattache aux maîtres flamands des 16.e et 17.e siècles et forme, de concert avec Herreyns, la plupart des élèves que nous verrons débuter en 1830 et en 1833. Dessinateur sévère et consciencieux, anatomiste savant, il concourt pour une large part aux améliorations qui vont se manifester dans la peinture. — Paelinck, resté fidèle aux principes français, a vu sa réputation éclipsée par ses rivaux Van Brée et Navez. Il peint, à cette époque, beaucoup de sujets religieux. — Van Ysendyck jouit alors déjà d'un talent fort remarquable et figure au nombre de nos premiers artistes. — Odevaere, que nous citons surtout pour l'exagération de sa manière, se montre l'imitateur aveugle de David. — De Brakeleer est connu par quelques tableaux religieux pleins de mérite, — et Eugène Verboeckhoven a produit des œuvres sages et consciencieuses qui font présager sa gloire future. — Citons pour terminer cette nomenclature : Verstappen, Van Regemorter Kremer, Moerenhout, Vervloet, Eeckout et Verellen.

En envisageant, dans leur ensemble, ces divers talents, nous y verrons dominer trois principes distincts : le premier et le plus national se rattache aux traditions léguées par notre école des 16.e et 17e siècles; il compte au nombre de ses partisans Herreyns et Van Brée. Le second, celui de David, est adopté par Van Ysendyck, Paelinck, Odevaere et leurs élèves, et Navez

représente, presque seul, le troisième, qui est le principe italien. Remarquons en passant l'incompatibilité qui existe entre eux par le manque de centralisation; au lieu d'essayer une fusion, qui devait amener les plus heureux résultats, chaque maître se retranche exclusivement dans son système, et rien n'annonce encore un rapprochement entre leurs diverses manières.

C'est dans ces circonstances que s'ouvre le Salon d'exposition de 1830. Depuis longtemps on n'avait vu réunies tant et de si belles choses; aussi l'enthousiasme fut-il grand et général; un tableau surtout fit une véritable révolution parmi les artistes et le public; un élève de l'école d'Anvers, Gustave Wappers, avait exposé : « *Le dévouement de Vanderwerf, bourgmestre de Leyde, en* 1756. » L'admiration que causa cette œuvre est incroyable : c'était beau, c'était neuf, le dessin en était correct, la couleur harmonieuse et chaude, et la composition largement et savamment entendue. On comprit de suite que l'apparition de ce tableau devait avoir la plus haute importance, l'influence la plus décisive sur la peinture belge. En effet, Wappers avait tracé la route à ceux qui cherchaient, qui hésitaient encore; pour la forme il avait combiné deux principes différents : la couleur de Rubens, qu'il avait étudiée chez nous et en Hollande, et le dessin des maîtres italiens, qu'il avait vus à Paris ; pour le fond il créait une peinture historique nationale; des deux éléments qu'il réunit, le premier est surtout l'élément dominant et le plus remarquable dans le succès obtenu par cette œuvre brillante.

Nous pouvons dire avec orgueil que c'est à un de ses enfants que la Belgique doit sa régénération artistique, et nous pouvons en être d'autant plus fiers, que cette régénération s'est produite en nous et par nous, sans influence étrangère, inspirée et amenée surtout par des éléments nationaux.

Maintenant, laissons ce principe combiné pénétrer dans l'intelligence de nos artistes; laissons fermenter les idées nouvelles que le régénérateur a fait éclore, et donnons-leur le temps de revêtir des formes diverses et originales. En analysant les dernières productions de nos peintres, nous verrons plus loin quelle influence aura exercé cette réaction, et quels seront les résultats obtenus par les partisans de ce principe nouveau.

. . . .

L'intérêt de l'art va faire place à des intérêts plus pressants, aussi graves et aussi chers; la patrie appelle ses enfants sous les armes, et nos artistes vont, pour un instant, jetant loin d'eux leurs pinceaux inutiles, armer leur bras du glaive des batailles. . . . .
. . . . L'écho répète encore au loin le bruit du canon victorieux de Septembre; les voilà qui reviennent, essuyant leur front couvert de sang et de poudre. — A l'œuvre maintenant; courage ! Que vos nobles travaux vous préparent, pour l'avenir, des couronnes plus glorieuses encore que celles qui ornaient vos têtes, quand vous reveniez, héros improvisés, des champs de carnage et de mort ! . . . .
. . . .

§ II.

Chez tous les peuples où le savoir et le génie sont honorés, l'histoire nous montre les révolutions politiques exerçant une haute influence sur la marche des sciences et des arts.

Après les jours d'exaltation et d'héroïsme, quand l'édifice social, rétabli sur des bases nouvelles, s'affermit et se consolide; quand tous les acteurs du drame révolutionnaire reprennent leurs habitudes, leurs allures accoutumées, et recommencent à vivre de la vie tranquille du citoyen, il s'opère une réaction générale qui s'étend à toutes les classes de la société. Une ère nouvelle commence pour la patrie, et chacun sent individuellement le désir, le besoin de reprendre, avec plus de courage et d'énergie, sa part du travail commun. Cette régénération revivifie toutes les forces, toute la puissance sociale, et donne surtout un élan formidable aux intelligences.

Chez les Belges, dont le patriotisme est ardent et durable, cet élan fut tel, que leur marche rapide et assurée vers le progrès fixa bientôt sur eux les yeux de l'Europe étonnée.

La peinture ne resta pas en arrière dans ce mouvement général. Déjà, avant 1830, une tendance remarquable à s'éloigner du passé, faisait présager vaguement une réaction prochaine, et l'apparition de Wappers avait infailliblement tracé une route nouvelle; presque tous nos artistes s'y jetèrent aveuglément, oubliant trop les traditions passées, et sacrifiant, sans discernement, les vérités acquises aux exigences d'un avenir encore indéterminé. La spontanéité de ce revirement devait immanquablement entraîner à des excès; on ne rompt pas impunément avec tous les principes reçus; on ne se jette pas sans danger dans une route obscure et hérissée d'obstacles. Ce que tous les hommes de bon sens craignaient, ce que tous les artistes

sages avaient prédit, en se mettant de côté pour laisser passer ce flot d'enthousiastes, se réalisa.

La première exposition qui s'ouvrit à Bruxelles nous montra des noms nouveaux, des œuvres remarquables et pleines d'avenir. Mais, à côté de celles-là, qui faisaient exception, s'en offraient d'autres pleines d'inexpérience, de fougue irréfléchie, de tâtonnements monstrueux. Depuis, chez beaucoup d'entre nos artistes, ces défauts, résultats naturels de la précipitation et de l'exaltation des idées, sont devenus des qualités. Ils ont sagement modifié ces idées fausses; ils ont compris ce qui leur manquait, et ont cherché à l'acquérir. Les uns y sont déjà parvenus; espérons que beaucoup d'autres encore y parviendront plus tard.

En général, d'immenses progrès se sont manifestés dans la peinture; de magnifiques résultats ont été obtenus depuis quinze ans. Cette période est insignifiante, sous le rapport du temps, comparativement à la durée possible de l'existence de notre école contemporaine; et cependant, au point où elle en est aujourd'hui, la peinture a dépassé les plus hautes espérances, et nul ne saurait dire à quel degré de perfection elle atteindra, si la situation politique lui permet de persévérer dans cette voie de progrès. Mais, la réalisation de cet avenir n'est pas seulement une question de temps!.. Loin, bien loin de là! Si le talent de nos peintres nous promet pour l'art des destinées glorieuses, et nous permet, d'un côté, d'attendre l'avenir avec confiance, d'une autre part aussi, mille obstacles se dressent devant eux, et ces obstacles ne sont malheureusement pas tous de nature à être écartés par nos artistes seuls.

Quoiqu'il en soit, quand on considère qu'il a suffi de quelques années pour créer une peinture nationale, remarquable sous tant de rapports, on éprouve à la fois de l'étonnement et de l'admiration. Les Belges ont montré ce qu'on pouvait attendre d'eux;

espérons qu'ils sauront tenir ces promesses brillantes et qu'ils iront même au-delà de ce qu'elles présagent. Nous le disons avec conviction, cette espérance est légitime, et nous le prouverons, du reste, en citant quelques-uns de nos artistes les plus justement estimés; nous entrerons dans quelques détails sur eux-mêmes et sur leurs œuvres, et cette nomenclature de noms célèbres fera comprendre, mieux que tout ce que nous pourrions dire, l'importance que notre école a acquise.

Parmi eux, Wappers se présente naturellement le premier. C'est à lui, qui a régénéré l'école et qui la dirige encore si habilement aujourd'hui, qu'appartient l'honneur de marcher à leur tête. A défaut de sa position, son talent lui assignerait une place au premier rang, car ses œuvres si remarquables sont, à la fois, un puissant enseignement pour ses élèves et de splendides titres de gloire pour la patrie. Nous avons vu précédemment, que son tableau de 1830 fut le signal d'une réaction presque générale en Belgique. L'art national, jusque-là enchaîné à des éléments étrangers, malgré les efforts de Lens et d'Herreyns, trouva dans Wappers un continuateur tout dévoué à l'œuvre entreprise par les deux maîtres que nous venons de nommer. Dans son imitation des peintres flamands des 16.me et 17.me siécles, il montre de remarquables tendances à s'éloigner de leur matérialisme, dont l'imitation est le défaut capital de notre école; il unit à un coloris brillant et vigoureux, un dessin noble et correct. — Depuis l'apparition de son tableau, qui causa tant d'admiration en 1830, nous avons vu de lui des œuvres où se font toujours remarquer les grandes qualités qui le caractérisent; sa manière lui devient plus personnelle; mieux identifié avec le principe qu'il a créé, il se montre encore dessinateur plus savant et coloriste plus habile; son *Christ au tombeau*, exposé en 1833, *La Révolution belge*, exposée en 1835, dénotent, de nouveau, chez lui des progrès sensibles; et enfin en 1836, *Les adieux de Charles 1.er à sa famille*, exposés au salon de Bruxelles, étonnent tous les

admirateurs de son beau talent, qui a pris plus de développement encore. La tête du roi, dans ce tableau, est un admirable chef-d'œuvre de dessin, d'expression et de vérité. Citons encore, pour compléter cette série, un magnifique tableau que possède S. M. le roi des Belges : *La tentation de Saint-Antoine,* œuvre peu connue du public, et qui est peut-être ce que Wappers a produit de plus parfait, comme couleur et comme sentiment. L'exécution matérielle de cette peinture est d'une incroyable perfection.

Que dire de Wiertz, cette individualité si remarquable, ce talent si original et si distingué ? Quand nous n'aurions qu'un nom comme le sien à citer, les Belges pourraient encore tenir un rang des plus honorables dans la peinture. — Certes, l'artiste qui nous occupe a puisé ses convictions et sa manière aux sources pures du beau, du sublime ; ses inspirations, il les prend dans la nature, dans Homère, dans la bible, et celles de ses œuvres qui nous sont connues, nous disent assez comment il a su comprendre et traduire ces pages pleines de poésie. — Il faut sortir de notre siècle, pour trouver une œuvre qui réunisse les brillantes qualités qui distinguent ce talent si digne d'admiration. Nous ne parlerons que d'un seul de ses tableaux, de son dernier : *Patrocle !* C'est là une de ces productions de l'art qui étonnent et confondent l'imagination : devant ce tableau, on ne sait ce qu'il faut admirer ; toutes les exigences sont satisfaites, et l'on ne voudrait y changer ni une ligne, ni le moindre ton.

C'est qu'en effet cette composition est vaste, grandiose ; ce dessin est aussi noble que correct ; ce modèle des chairs est d'une perfection rare, cette unité d'action, cette harmonie de couleurs sont saisissantes ; en un mot, le génie préside à l'ensemble et à tous les détails de cette œuvre merveilleuse. Aussi la patrie la revendique avec fierté, et nul n'oserait aujourd'hui, devant ce démenti donné aux accusations de tant de haines injustes et

cruelles, articuler une parole de blâme, ni même en concevoir la pensée. C'est ainsi qu'un homme de talent se venge : à de nouvelles injures, il répond par de nouveaux chefs-d'œuvre !..

Gallait est aussi justement célèbre que les deux précédents; c'est encore un de ces artistes que l'on nomme avec orgueil et dont les Belges ont le droit d'être légitimement fiers. Penseur profond, poète et philosophe dans toutes ses créations, il est, en même temps, un grand coloriste toujours sévère et consciencieux, et l'un des rares dessinateurs parfaits que possède notre école. — Parmi ses œuvres les plus remarquables nous rencontrons d'abord : *Montaigne visitant le Tasse dans sa prison*. Cette toile est une des premières qui nous a fait connaître son auteur; c'est une conception simple et vraie, et, sous tous les rapports, une des belles créations que la peinture ait produites. *L'abdication de Charles Quint*, venue après, est une page historique hors ligne. Un coloris brillant, harmonieux et vrai, un dessin plein d'élégance, de noblesse et de correction, du génie dans la composition, dans l'ordonnance des figures, voilà des titres suffisants à la brillante réputation que cette œuvre s'est acquise chez nous et à l'étranger. N'oublions pas de mentionner une esquisse : *La prise d'Antioche par les Croisés*, composition fougueuse et brillante qui respire le génie dans tous ses détails, et qui rappelle les plus belles créations, en ce genre, de nos grands artistes flamands.

Dekeyser, dont les débuts si remarquables datent de quelques années seulement, tient cependant une des premières places parmi les maîtres. La flatteuse distinction que le roi de Hollande lui a dernièrement accordée, en le nommant son peintre particulier, est une justice rendue au talent éminent de notre compatriote.

Nous avons vu ce peintre dans tous les genres qu'il a abordés être toujours aussi savant et aussi correct. — D'abord, dans ses

tableaux historiques : *La bataille de Courtray*, exposée en 1836, et celle *de Woeringen*, en 1839, nous le voyons plein de force et d'énergie ; dessinateur et coloriste remarquable, ses œuvres plaisent surtout par une grande harmonie de couleur et la belle distribution des figures. — En 1845, l'exposition d'Anvers nous offre de lui des tableaux d'un autre genre : *Raphaël et la Fornarina*, puis *Le Tasse et Éléonore d'Este*, qui décèlent une perfection matérielle à laquelle peu d'artistes ont atteint. — Aujourd'hui, il se livre plus exclusivement au portrait, et tel est son mérite dans ce genre, qu'il promet d'y atteindre les dernières limites de la perfection. Nous n'avons malheureusement pas vu les portraits de la famille royale de Hollande, qu'il vient de terminer et qui lui ont valu des éloges si unanimes.

Navez, directeur de l'Académie de Bruxelles, possède une réputation ancienne et solidement établie ; sa manière combinée du principe italien et de celui de David, est, sans doute, inférieure à celle de l'école d'Anvers, dont le coloris est à la fois plus brillant et plus vrai. Néanmoins, Navez possède de sérieuses qualités : le dessin et le sentiment de la composition. Parmi ses nombreux tableaux, nous citerons, comme une œuvre parfaite, à part le coloris, son *Agar dans le désert ;* ce tableau est d'une grande pureté de correction pour le dessin, et de sentiment sous le rapport de la pensée.

Parmi les œuvres nombreuses que nous connaissons de ce peintre, il en est beaucoup qui sont loin de mériter un semblable éloge ; trop souvent on y rencontre une crudité de tons, peu agréable et peu vraie, et la correction du dessin n'est pas toujours chez lui aussi complète que dans son Agar. Dans le portrait, Navez a obtenu une célébrité plus grande, et, de tous ses tableaux, ce sont ceux appartenant à ce dernier genre que nous préférons. — Ce maître est égalemen

chef d'école : à ce titre il a été en butte à des attaques passionnées qui, pour avoir été quelquefois injustes, n'en ont pas moins revêtu souvent le caractère d'une sérieuse vérité. — Si nous tenons compte de la grande ressemblance qu'il y a dans la manière de ses élèves et de l'analogie de leurs défauts avec ceux du maître, nous sommes tout naturellement fondé à en conclure que ce dernier ne respecte pas suffisamment l'originalité de ses disciples et leur impose ses principes d'une manière trop absolue. — Heureusement, et nous les en félicitons, quelques élèves de M.r Navez prennent, après l'avoir quitté, une allure plus originale, et les efforts qu'ils font pour s'affranchir de son influence ont eu souvent de bons résultats. — Au nombre de ceux qui sont parvenus à s'y soustraire, nous citerons : Portaels, Van Eycken, M.me Geefs, Sturm, Bataille, Roberti, Robert, etc.

Debiefve s'est créé, par un début brillant, une place à coté des premiers maitres : *Le compromis des nobles* est une œuvre sagement composée, pleine de mouvement et de vie; la couleur en est harmonieuse et vraie; certaines parties en sont admirablement dessinées, et le talent de ce jeune artiste lui promet le plus bel avenir.

Mathieu, directeur de l'Académie de dessin de Louvain, est un peintre laborieux et sage, dont les tableaux sont recommandables sous tous les rapports; parmi ceux que nous connaissons de lui, nous citerons, surtout, *Le Calvaire.* Cette production révèle chez son auteur d'étonnants progrès. La disposition du groupe et la distribution de la lumière sont dignes d'éloges ; de plus, d'un dessin correct et d'un coloris brillant et harmonieux, ce tableau était l'un des plus admirés au salon de cette année.

Mathieu est un artiste sur lequel le pays peut compter et qui réalisera de grandes choses. — C'est un homme instruit et modeste, et il serait à désirer que beaucoup de nos artistes

eussent, comme lui, des connaissances en dehors de leur art; en général, leur ignorance dans ces sortes de choses prive leurs œuvres de ce goût et de ce cachet d'originalité qui sont la conséquence des travaux intellectuels.

Madame Geefs a peut-être, de tous nos peintres, l'organisation la plus délicate et le sentiment le plus développé de la grâce. On ne trouve pas, chez elle, à la vérité, cette touche énergique, ce dessin large et hardi; mais le sentiment, la poésie des sujets sont ses attributs distinctifs. *La Vierge consolatrice des affligés* est un des tableaux religieux les plus remarquables que nous ayons vus au salon de Bruxelles, et nous ne pensons pas que jamais une femme ait, avant elle, atteint, dans l'art, un semblable degré de perfection.

Henri Leys, est un peintre tellement original que son talent rend, en quelque sorte, toute imitation impossible : son coloris est si brillant, la lumière se répand dans ses compositions avec tant de profusion et de discernement à la fois, qu'il n'est pas de tableau qui ne pâlisse à côté des siens. — Evidemment il a beaucoup étudié les anciens maitres et il les a compris. — On pourrait, peut-être, lui reprocher de faire parfois abus des remarquables qualités qu'il possède; mais à la vue de ces tableaux nous n'avons pas le courage d'appeler cet abus un défaut. Nul autre ne sait, comme lui, peindre cette lumière chaude et dorée qui jette, sur tous les objets qu'elle éclaire, une magie de couleur difficile à décrire. Nul ne sait mieux que lui donner à ses figures cette ingénuité, ce charme profond et naïf des tableaux de Mieris et de Metzu. Leys offre en lui la réunion des qualités les plus remarquables d'un peintre, et malgré son talent acquis, il progresse encore tous les jours et deviendra comparable, non seulement aux meilleurs peintres contemporains, mais aux plus célèbres de notre ancienne école. Son tableau : *Le rétablissement du culte à Notre-Dame d'Anvers* justifie pleinement la haute opinion que nous avons de lui.

De Caisne est un de nos artistes travaillant à Paris ; nous ne savons si c'est à son séjour au sein de l'école française qu'il faut attribuer l'absence de coloris que l'on remarque chez lui. Quoiqu'il en soit, à part ce défaut, ses tableaux sont de grand mérite. La noblesse, le sentiment, la grâce dans le dessin, sont poussés chez lui à un haut degré : *Agar dans le désert*, *Françoise de Rimini,* et *Une jeune mère priant pour son enfant,* sont des productions dans lesquelles ces qualités se font admirer. Son carton : *Laissez venir à moi les petits enfants*, est une composition très-remarquable comme conception. Tout le monde connait et apprécie son tableau : *La Belgique couronnant ses grands hommes.* Si De Caisne pouvait ajouter à ces qualités le coloris de l'école d'Anvers, il serait digne d'être mis au rang de nos premiers peintres.

Van Ysendyck, directeur de l'Académie de peinture de Mons, nous est connu surtout par des tableaux religieux empreints d'un profond sentiment biblique; ils unissent au mérite d'une composition sage et bien entendue, une couleur harmonieuse et vraie, et ne sont pas moins remarquables par la pensée que par l'exécution ; les draperies surtout en sont généralement d'un beau style.

Un tableau exposé en 1842 : *Laissez venir à moi les petits enfants*, justifie surtout l'appréciation que nous avons faite de son talent.

Vieillevoye, directeur de l'Académie de Liége, nous est le mieux connu par un tableau d'un véritable mérite : *Pierre de Bex, bourgmestre de Liége.* — Remarquable par un dessin sévère et correct, ce tableau l'est également par la sagesse et l'harmonie de la couleur. Citons-en deux autres empreints d'une profonde vérité de dessin et de couleur : *Agar dans le désert* et une *Descente de croix :* le modelé des chairs dans ces deux compositions est d'un faire savant et bien entendu.

Wauquier nous rappelle son *Alchimiste* exposé en 1843 à Anvers. Ce tableau est d'un coloris chaud et brillant, l'ensemble en est harmonieux, le dessin correct et parfaitement senti. C'est, en un mot, une de ces œuvres bien pensées et savamment rendues que nous voudrions voir produire plus souvent par les peintres de notre école.

L'absence de Kremer au salon de cette année nous remet en mémoire son : *Interrogatoire de don Carlos*, qui caractérise parfaitement son genre de talent. On remarque chez lui une tendance vers la manière des maîtres espagnols ; les trois têtes de son tableau sont remarquables par l'expression, par la pureté de dessin et par cette couleur vigoureuse et puissante, qui est le caractère principal de l'école dont il se rapproche.

Nous voici arrivé au tableau de Slingeneyer : *Jacobsen devant Ostende;* l'auteur de ce tableau, à l'âge où d'autres tâtonnent encore, nous avait déjà montré son épisode si émouvant du vaisseau *Le Vengeur*, et même devant sa dernière production nous aimons à nous rappeler son aînée. Ce jeune artiste a un long avenir devant lui et il possède déjà un talent remarquable. Que n'est-on pas en droit d'espérer d'un homme qui débute d'une manière aussi brillante !

Ed. Dujardin nous a donné, par son tableau : *Le premier mort*, une haute idée de son mérite : harmonie de couleur, profondeur de pensée, sévérité dans la composition : voilà ses qualités distinctives ; avec de pareils éléments on va loin quand on veut.

Wittkamp est un artiste à qui, certes, on ne fera pas le reproche d'être commun et vulgaire. Citons sa dernière œuvre : *Un hivernage à la nouvelle Zemble*. Comme pensée cette composition est admirable; tous ceux à qui il a été donné de la voir,

ont été unanimes pour la louer. La couleur en est chaude et harmonieuse; on pourrait toutefois lui reprocher de n'être pas locale; le dessin en est généralement bon, l'expression des physionomies parfaite, et les personnages en sont simplement et savamment groupés.

Hamman fournit à notre analyse plusieurs tableaux dignes d'être cités sous tous les rapports : *Les derniers moments d'André Zurbaran*, l'*Entrée des archiducs Albert et Isabelle à Ostende*, et, en dernier lieu, *Le Dante à Ravenne*. Hamman est un peintre que le bon goût inspire toujours dans le choix de ses sujets, et chez qui le savoir préside à l'exécution; il possède un bon coloris, un dessin presque toujours exact et surtout un profond sentiment poétique. De légères imperfections règnent dans ses tableaux; mais nous ne les remarquons qu'à cause du mérite des autres parties.

Portaels est un des élèves de Navez qui lui font le plus d'honneur. Deux tableaux exposés cette année : *Rebecca* et *Ruth*, nous font bien augurer de l'avenir de ce jeune artiste. Un coloris un peu terne est le seul défaut qu'on puisse lui reprocher. Espérons qu'à son retour d'Italie, où il est maintenant, il se sera suffisamment inspiré aux bonnes sources pour s'être débarrassé entièrement du reste d'influence que la manière de son maitre exerce encore sur lui.

Van Eycken, qui est, ainsi que Portaels, un des meilleurs élèves de Navez, peint avec une supériorité réelle les sujets religieux. Un dessin noble et sévère, de belles draperies, une couleur sage et vraie, unis à une profonde sympathie pour les sujets qu'il traite, constituent chez cet artiste les éléments d'un talent plein de vigueur. Van Eycken est en voie de progrès; espérons qu'il ne s'arrêtera pas. Son *Christ descendu de la croix* et une série de tableaux de la Passion, placés dans l'église de

la Chapelle à Bruxelles, nous présagent pour lui des succès plus grands encore.

Wauters : *Le supplice d'Hugonet et d'Imbercourt*, tableau historique de grande dimension, a placé son auteur à un rang distingué parmi nos peintres. Son *Giotto* exposé à Bruxelles, cette année, nous montre de grands progrès sous le rapport du dessin et de la couleur; l'ordonnance de ce tableau est fort belle et les figures de femmes surtout sont admirablement groupées et dessinées.

Citons enfin pour clore cette nomenclature de peintres d'histoire, comme s'étant acquis un certain rang dans ce genre, sans avoir encore produit d'œuvres capitales: M.rs Maes, Duwée, Roberti, Bataille, Robert, Geirnaert, Schaepkens, Verreydt, Vanhamme, et une foule d'autres dont nous verrons sans doute se manisfester plus tard les qualités déjà remarquables, par des compositions plus sérieuses.

Quant aux genres secondaires, des talents non moins réels se recommandent à notre attention. Dans la peinture de genre nous citerons :

Dyckmans, professeur à l'Académie de peinture d'Anvers; il possède un coloris brillant et l'imitation la plus parfaite de la nature; un dessin irréprochable, joint à une grâce exquise dans l'exécution des sujets qu'il traite, font de ses tableaux de véritables chefs-d'œuvre de fini; Dyckmans est, de plus, un professeur d'un grand mérite, et jamais, pensons-nous, un peintre n'a possédé mieux que lui la technique de son art.

Madou, le spirituel auteur de tant de charmantes compositions pleines d'esprit, d'observation et de verve, mérite une place distinguée parmi nos artistes. Il a besoin encore de posséder

mieux la couleur, et s'il parvient à acquérir cette qualité, ses œuvres pourront entrer en parallèle avec les meilleures productions connues.

Verheyden est un peintre d'un rare mérite, et dont la grâce est l'attribut distinctif; de plus, il est excellent coloriste et dessinateur parfait. Son tableau : *Les jeunes filles au bois*, est une production de premier ordre sous tous les rapports, et il suffit de citer celle-là pour faire apprécier son auteur.

De Block dont le talent est aussi souple, aussi varié qu'il est remarquable, fait tous les jours encore d'étonnants progrès, malgré les qualités éminentes qu'il possède déjà Deux tableaux : *Ce qu'une mère peut souffrir* et un *Intérieur de ferme flamande*, exposés en 1842, unissent, à un grand mérite d'invention, des beautés d'exécution fort remarquables.

L'étonnante facilité de ce peintre nous fait espérer qu'il se placera bientôt au premier rang dans son genre.

Hunin, maintenant à Paris, est un élève de De Brakeleer. Citons de lui deux tableaux : *La lecture d'un testament* et *Les derniers conseils d'un père.* Une grande habileté de dessin, un bel arrangement, un bon choix de sujets, du sentiment et de la vérité : voilà les qualités qu'on remarque dans ces deux productions et qui se retrouvent dans la plupart de celles de cet artiste. Nous ne savons si c'est à son séjour à Paris, qu'il doit son coloris un peu sec et terne; en tout cas, c'est un défaut qui dépare son talent, très-distingué sous tous les autres rapports. Ses tableaux gagneraient considérablement à se rapprocher du coloris brillant que possèdent en général les élèves de l'école d'Anvers.

Venneman, qui avait cette année au salon de Bruxelles deux charmantes compositions de genre, est un peintre de talent,

plein de finesse et d'esprit d'observation. Sa couleur est sobre et harmonieuse, son dessin gracieux et correct.

Swerts possède un bon coloris et un dessin remarquable. Ses : *Deux jeunes filles près d'une fontaine* sont traitées admirablement sous le rapport du fini et de la couleur.

Après ces artistes recommandables, nous pourrions en citer beaucoup encore, qui, bien que doués d'un talent réel, ne se sont cependant pas encore révélés par des productions très-sérieuses, ou dont le mérite ne les place pas parmi nos peintres de premier ordre.

Dans le paysage et les divers genres accessoires, nous citerons en première ligne Eug. Verboeckhoven. Nous connaissons de lui un grand nombre de tableaux d'un haut mérite, et chaque œuvre nouvelle qu'il produit ajoute encore à notre admiration pour son magnifique talent. Le prestige de son coloris, son grand savoir comme dessinateur, cette profonde poésie de la vérité dont il revêt toutes ses productions, font de lui un des meilleurs peintres connus. Ses : *Moutons surpris par l'orage*, son : *Convoi de chevaux attaqué par des loups*, et ses tableaux exposés cette année à Bruxelles sont des productions comparables à ce qui a été produit de plus parfait ; aussi, leur auteur jouit-il ici et à l'étranger d'une renommée brillante et légitime.

Parmi les autres peintres qui professent exclusivement le même genre, nous citerons Robbe et les frères T'Schaggeny, tous trois élèves de Verboeckhoven.

Robbe, dont le pinceau fort remarquable se rapproche de celui de son maître, nous a montré en 1842 : *Des animaux au pâturage*, tableau plein de grandes qualités.

Ed. T'Schaggeny, dans *Le passage d'eau* et *L'Empirique*,

rappelle heureusement Ommeganck ; il a étudié avec beaucoup de fruit les anciens maîtres, et ses compositions renferment, à un certain degré, les qualités de ses modèles.

Ch. T'Schaggeny, dans son *Laboureur au repos,* nous montre un talent tout aussi distingué : correction de dessin, couleur chaude et harmonieuse, sentiment et vérité, tout s'y trouve réuni.

La peinture de paysage proprement dite n'a pas d'adeptes assez remarquables pour entrer en parallèle avec les grands noms de la peinture historique. Cependant il y en a quelques-uns qui méritent d'être cités.

D'abord Dejonghe, mort depuis peu et dont les constants progrès permettaient d'espérer que la Belgique aurait enfin un paysagiste de premier ordre à placer parmi ses artistes.

Kuhnen, qui jouit dans ce genre d'une réputation justement méritée ; il excelle à peindre la nature calme et riante de notre pays ; son tableau exposé cette année à Bruxelles est un chef-d'œuvre de grâce, de perfection comme pensée, en même temps que très-distingué comme exécution matérielle.

Jacob Jacobs, le professeur de paysage de l'Académie d'Anvers, nous retrace avec un grand bonheur les scènes magiques de l'Orient, et s'est fait une remarquable spécialité dans son genre par le fini et le sentiment de ses compositions.

Fourmois, quoique moins connu que ceux que nous venons de citer, n'en a pas moins un talent digne d'être placé en parallèle avec nos premiers paysagistes. — Si nous tenons compte des grandes qualités que possède cet artiste jeune encore, si nous considérons ses progrès continus, nous sommes tentés de croire que Fourmois tiendra un jour, en Belgique, le premier rang dans le paysage.

Lauters ne nous donne que rarement à apprecier son beau talent, comme peintre. Ce que nous connaissons de lui suffit cependant pour nous donner une haute idée de son savoir et de son mérite.

Citons encore quelques noms pour compléter cette nomenclature : Delvaux, Ducorron, Devigne, Marinus, Verstappen, Donny et Van Der Eycken, forment un ensemble de talents fort estimables, mais dont le degré de perfectionnement est moindre que chez les premiers que nous avons nommés. Ajoutons, pour compléter cette nomenclature, le nom d'un artiste original et des plus recommandables :

Bossuet, qui, dans ses charmantes vues d'Espagne, est toujours le même peintre correct et consciencieux, dont la touche hardie et spirituelle s'allie aux effets magiques de la perspective qu'il entend si bien; son coloris est chaud, harmonieux, et peu de maitres possèdent comme lui la grâce unie à la vigueur, et la vérité à l'esprit.

Genisson est le seul qui traite avec une incontestable supériorité les intérieurs d'églises; la correction de son dessin, le charme de sa couleur et le bon choix de ses sujets lui ont valu une réputation justement acquise dans ce genre de peinture.

Quant à la marine, si nous en exceptons Lehon et Clays, dont les œuvres nous promettent des peintres de premier ordre, nous n'avons pas à enregistrer les noms d'artistes d'un mérite assez éminent pour être cités.

N'oublions pas de signaler enfin, dans la peinture de fleurs, des tableaux excessivement remarquables et qui ont, dès son début, placé leur auteur au rang des premiers maitres.

La force, la vigueur, le brillant de ces tableaux, unis à

beaucoup de vérité et à un grand sentiment poétique, en font de vrais chefs-d'œuvre dans ce genre. On devine sans doute que nous avons voulu parler de Robie.

Maintenant que nous avons cherché à indiquer le genre de chacun de nos principaux artistes, que nous avons tâché d'apprécier la nature et le degré de leur talent, et cité, autant que possible, les œuvres qui nous ont servi à faire cette appréciation, nous tracerons, comme conclusion à notre travail, un aperçu général de l'état de la peinture.

Une première remarque se présente à l'esprit, en envisageant la manière et les principes de nos artistes; c'est que nous n'avons pas en Belgique, à proprement parler, une *école*, c'est-à-dire que la généralité de nos peintres ne suit pas un principe exclusif et uniforme.

Nous voyons la peinture belge composée d'une infinité d'éléments différents, dont l'existence est le résultat des diverses révolutions opérées dans l'art, pendant une période très-courte; révolutions assez peu éloignées de nous pour que nous puissions retrouver leurs résultats, en présence, dans les diverses productions des peintres d'aujourd'hui. Ainsi nous remarquons, à côté des souvenirs laissés par David, l'influence du romantisme qui lui a succédé; le premier de ces deux principes, modifié par l'étude des écoles italiennes, a de nombreux représentants; et le second, le principe romantique, modifié par l'étude des maitres flamands, a pour adeptes l'école d'Anvers presque toute entière.

A côté de ces deux manières il s'en présente d'autres encore, qui ont pour éléments la combinaison des deux premières que nous avons indiquées. Nous voyons Wappers et son école, les partisans les plus exclusifs du principe coloriste flamand. Navez représente le principe de David modifié par la manière italienne; Gallait réunit dans la sienne les éléments dont se composent les deux premières, et Dekeyser, enfin, sacrifiant moins à la

couleur, semble avoir surtout basé son principe sur l'imitation de la nature, sans chercher à la voir entièrement comme les anciens maîtres.

Néanmoins, quoique essentiellement dissemblables, par la forme, les travaux de ces différents maîtres et de leurs élèves ont, à divers points de vue, créé une école historique, dont la continuation nous semble être la conséquence de la marche que suivent la plupart de nos artistes.

Parmi les œuvres que nous avons citées précédemment, la peinture historique, proprement dite, est sans contredit celle qui a fourni les tableaux les plus remarquables. A côté de ceux-là, la peinture de genre historique nous offre une série de productions inspirées par cette même tendance à traduire des épisodes généralement choisis dans notre histoire nationale; la seule différence qui existe, entre ces tableaux et ceux de la première catégorie, consiste dans la dimension, et cette différence n'est pas de nature à diminuer notre conviction, que nos peintres tendent à consolider cette école historique si brillamment inaugurée par Wappers en 1830. Une remarque que nous avons faite souvent, nous confirme dans cette opinion : c'est que presque tous les tableaux religieux de quelque importance, que nous avons vus, sont des tableaux commandés ; ce qui permet de croire que leurs auteurs livrés à eux-mêmes pour le choix du sujet, en eussent traité d'autres, de préférence.

Cependant, ce serait se tromper gravement, que de supposer que ces tendances résultent des convictions et des sympathies de nos artistes, et qu'ils soient, eux, la cause que la peinture religieuse est moins cultivée et moins appréciée qu'autrefois. Beaucoup de peintres sont attirés par leur nature vers les scènes bibliques, vers ces sujets empreints d'une poésie si austère et si profonde, qu'ils doivent instinctivement enflammer leur imagination d'artiste. On a cru avoir trouvé la cause de cette indifférence en l'expliquant par l'absence de la foi : on a dit, que

sans cette foi la peinture religieuse ne pouvait pas se relever à la hauteur où les maîtres du 16.e siècle l'avaient placée de leur temps. On s'est trompé encore. Les sujets bibliques sont ceux qui prêtent le plus à l'idéal, ce dernier terme du beau : peut-on supposer qu'un peintre, pour qui le beau est un culte, manque de conviction et de sentiment pour traiter de pareilles scènes? Cette supposition est inadmissible, et, du reste, la croyance n'est pas absolument nécessaire à celui qui fait un tableau religieux, car, nous connaissons des œuvres parfaites dont le sujet est tiré de la Mythologie, et certes, leurs auteurs n'ont pas dû être des adeptes sincères et croyants du paganisme pour atteindre à la perfection avec laquelle ils avaient traité ces sortes de sujets.

Sans doute, de nos jours, on ne produira plus de ces tableaux où, comme dans ceux de quelques maîtres espagnols surtout, on remarque ce mysticisme sombre et austère, résultat du fanatisme bien plus que de la foi. Nos peintres ne comprendront plus les sujets religieux comme l'ont fait les maîtres gothiques si pleins de simplicité naïve dans l'interprétation du texte des écritures. Mais est-ce à dire qu'il ne peut y avoir de peinture sacrée propre à notre époque? Selon nous, cette conclusion serait une absurdité et nous sommes persuadé que la peinture religieuse du 17.e siècle peut revivre encore aujourd'hui, si des circonstances favorables venaient en aide à son développement. Non ! le manque de foi n'est pas la cause de cet anéantissement, et c'est ailleurs qu'il faut chercher la source de l'indifférence qui accueille chez nous les productions artistiques. C'est dans le mauvais goût du public, dans l'oubli où le clergé et l'aristocratie laissent tomber l'art aujourd'hui, que subsistent ces causes. On méconnait généralement le mérite de toute œuvre sage et bien pensée ; il faut du clinquant, des sujets à fracas à ces imaginations perverties par la littérature du jour, et qui ne savent trouver de charme que dans les tableaux qui flattent leurs goûts frivoles et vulgaires.

Les gens de tact qui apprécient l'art et les artistes sont bien rares aujourd'hui ; la vanité est presque toujours l'unique mobile qui les guide dans la protection dédaigneuse qu'ils accordent à la peinture, et cette indifférence n'est pas une des moindres causes qui entravent son progrès.

Il y a toutefois quelques rares et honorables exceptions à cet état de choses, mais elles sont impuissantes à combattre les tendances générales du public. La galerie de S. M. le Roi, celle du duc d'Aremberg, le beau cabinet du comte Coghen formés avec beaucoup de goût, dénotent chez leurs propriétaires une sollicitude réelle pour l'art. M. Vanderschrieck possède également une magnifique galerie. Le mérite des tableaux qu'elle renferme, l'accueil bienveillant et la sérieuse protection que cet ami des arts accorde aux artistes, ont permis à ces derniers de tirer un grand avantage des études qu'ils ont faites dans cette galerie, et la conduite de son propriétaire est à la fois si généreuse et si désintéressée, que nous saisissons avec empressement l'occasion d'en faire ici l'éloge, tout en regrettant que de pareils exemples trouvent si peu d'imitateurs.

C'est dans cette insouciance pour l'art que subsistent, selon nous, les causes qui pèsent fatalement sur la peinture en général. C'est cette indifférence pernicieuse qu'il faut combattre; ce sont ces germes de destruction qu'il faut anéantir. Nous nous étendrons d'avantage sur ces considérations à la partie du mémoire consacrée aux améliorations.

Nous ne prétendons pas dire, cependant, qu'un revirement dans le goût du public enfanterait tout d'un coup des prodiges : nos artistes ont beaucoup à faire, de leur côté; car quelque remarquables que soient leurs productions, il y manque bien des qualités pour qu'elles soient parfaites. On peut reprocher à nos peintres d'être trop enclins au matérialisme, de viser trop peu à l'idéal, et d'aimer une beauté qui n'est pas celle qui

doit être préférée dans l'art. On peut leur reprocher de n'être pas toujours des dessinateurs corrects. Ils ne savent pas assez ce que font les écoles étrangères, l'école allemande surtout, à laquelle ils devraient emprunter son spiritualisme, cette qualité si recommandable qui la distingue entre toutes. Leur admiration pour Rubens est trop exclusive ; ils admirent chez lui la touche et la manière, et cherchent trop à les copier ; ces qualités, qui sont la conséquence de son individualité, ne sont pas de nature à être imitées, et ils devraient comprendre que leur idolâtrie aveugle pour ce grand génie, est une erreur qui peut leur devenir fatale, s'ils ne se hâtent de s'en dépouiller en étudiant surtout les bons maîtres italiens.

Rubens s'est trouvé très-souvent, comme penseur et comme dessinateur, en dessous des maîtres des autres écoles. Il y a de ses tableaux qui, sous le double rapport indiqué plus haut, sont de beaucoup inférieurs à de certaines compositions contemporaines. Malgré toute l'admiration que nous professons pour ce grand génie, et au risque d'être appelé hérétique par quelques adeptes aveugles de l'école d'Anvers, nous citerons à l'appui de cette opinion le tableau de Rubens : *Judith et Holopherne*, et nous nous permettrons de décerner la palme à Horace Vernet, par qui le même sujet a été traité. L'œuvre de ce dernier est profondément pensée et sentie, empreinte d'un sentiment vraiment biblique. L'œuvre de Rubens est toute imprégnée de matérialisme et n'offre aux yeux qu'une sanglante boucherie.

Cette imitation du grand maître flamand est dangereuse, surtout, pour nos jeunes peintres pleins d'exaltation et d'inexpérience, qu'une fougue irréfléchie rend les prosélytes entêtés d'un système. Les systèmes tuent l'originalité, qui est la qualité la plus précieuse d'un artiste. Combien n'y en a-t-il pas qui se fourvoient et finissent par se perdre pour avoir fait taire en eux les avertissements de leur propre nature, qui les aurait éloignés de la route dans laquelle ils se laissaient entraîner

par leur aveuglement! Souvent, il est vrai, cette imitation est la preuve de l'impuissance personnelle de celui qui s'y livre; mais combien de fois n'arrive-t-il pas qu'elle en entraine d'autres, au point de leur faire sacrifier follement leur génie, sur l'autel du dieu qu'ils adorent.

Nos artistes ont besoin de s'instruire en dehors de ce qui est la peinture propre; généralement ils ignorent les sciences accessoires de l'art; l'histoire, surtout, leur a été jusqu'à présent trop étrangère; ils ont, en un mot, beaucoup à gagner sous le rapport de la pensée. Il faut qu'ils cessent de mériter ces reproches, et cela leur est possible. Disons cependant, qu'il y a progrès chez eux sous ces différents rapports et que, depuis quelque temps, cette amélioration est fort sensible. Nos peintres de genre, surtout, ont subi souvent ce reproche de matérialisme dont on continue à les accabler à tort; s'ils l'ont autrefois mérité sans restriction, leur manière s'est, depuis lors, considérablement modifiée. Leurs compositions nous offrent plus souvent des idées gracieuses ou élevées; ils ont abandonné, presque généralement, l'exagération du coloris et leur dessin devient de plus en plus correct. Il y a néanmoins encore beaucoup de tableaux insignifiants ou prétentieux qui nous rappellent trop les erreurs primitives du genre romantique ou de ces modernes trivialités flamandes, remarquables par l'absence de pensée et de sentiment; mais, ces tableaux sont ou des débuts ou des productions d'hommes sans goût, parias de l'art véritable : le goût peut se perfectionner, mais le germe en est donné par la nature et nous ne pouvons que déplorer la présence, dans l'art, de ces médiocrités destinées à rester toute leur vie en arrière. Heureusement, nous avons, parmi nos peintres, des artistes pleins de verve et de sentiment dont les tableaux, comparables aux meilleures productions françaises, comme sujet et comme esprit d'observation, leur sont presque toujours supérieurs comme coloris.

Si nous étendons cet aperçu aux autres genres de peinture, nous remarquerons que nos paysagistes ne sont pas, à beaucoup près, au niveau de nos peintres d'histoire et de genre, et si ces derniers remportent souvent la palme sur nos voisins, nous sommes forcé de convenir que les premiers sont de beaucoup inférieurs à ceux des écoles hollandaise et suisse. D'où peut provenir une lacune semblable, dans un pays comme le nôtre, où la nature est si belle et si variée, où le souvenir des anciens maîtres dans ce genre devrait être un moyen puissant d'émulation ?

Nos paysagistes ne travaillent pas assez d'après nature et se laissent trop souvent inspirer par leur fantaisie; la nature de leurs tableaux, quoique harmonieuse, est une nature trop conventionelle; il y règne un ton jaunâtre et blafard qui est non-seulement faux, mais désagréable comme effet. Dans ce genre comme dans les autres, nos peintres pèchent par le peu de goût qui préside au choix du sujet qu'ils traitent, et par l'absence de cette imitation magique que les Hollandais ont poussée à un si haut degré de perfection. Nos paysagistes ne savent presque pas dessiner la figure et les animaux, et il en est bien peu qui sachent faire concourir à l'ensemble du sujet, la réunion de ces figures et du paysage. Il est bien entendu que nous ne parlons pas ici de quelques artistes pleins de talent qui ont fait de la peinture d'animaux leur genre spécial, trop spécial peut-être.

En somme, la peinture de paysage en Belgique est faible, quoiqu'un nombre très-grand de jeunes peintres se livrent à l'étude de cette partie de l'art. La facilité apparente de ce genre est un appât qui attire des vocations indécises, et qui, une fois aux prises avec les difficultés qui naissent de l'étude, reconnaissant trop tard leur erreur et leur faiblesse, se résignent à imiter servilement tel ou tel maître dans l'espoir de produire plus vite un résultat.

Il y a tant de parti à tirer du paysage quand le sentiment

est uni, chez l'artiste, au savoir matériel, qu'il est déplorable de voir cette magnifique partie de l'art tomber, pour ainsi dire, en discrédit chez nous, tandis que tout semble devoir concourir à en inspirer l'amour à nos peintres.

Cependant nous reconnaissons que quelques-uns de nos paysagistes ne se contentent pas de parler de la nature, mais qu'ils l'étudient et cherchent à l'imiter. C'est sur ceux-là seuls que repose l'avenir de ce genre de peinture.

Si nous insistons sur l'état précaire du paysage, c'est que nous nous sommes rappelé à quel degré de perfectionnement l'ont porté nos maîtres anciens; c'est qu'en le comparant à ce qu'il est aujourd'hui, nous avons trouvé une immense lacune et qu'il ne faut pour la combler que des moyens qui sont à la disposition de tout artiste. Que l'on regarde Ruysdael, Wynants, Both, Hobbema, et que l'on jette ensuite un coup-d'œil sur les œuvres de nos peintres contemporains, et l'on comprendra ce qu'il leur reste à faire pour élever l'art à sa hauteur véritable, sous le rapport technique, et pour que, sous le rapport moral, il exerce cette heureuse influence, sans laquelle il n'est plus qu'une simple affaire d'agrément, au lieu d'être une chose utile et grande.

Et, nous le répétons, non-seulement aux paysagistes, mais à tous nos peintres : il faut que la pensée, le sentiment, président à leurs compositions; il faut que chacune de leurs œuvres ait sa part d'utilité, outre l'agrément qu'elle procure; il faut, enfin, que l'art remplisse son but, car sinon le mauvais goût, propagé au lieu d'être combattu, finirait par gagner l'immense majorité du public, et nous verrions apparaître une de ces périodes fatales qui anéantissent l'art, malgré les efforts de ceux qui résistent à cette pernicieuse influence.

Nous avons dit précédemment que, si l'on a souvent l'occasion de faire à nos peintres le reproche de choisir des sujets communs et triviaux, nous les voyons cependant, sous le rapport de la pensée, accuser des tendances remarquables vers

le progrès. Mais comme nous l'avons dit aussi, cette amélioration est considérablement restreinte par les idées mesquines du public, en matière d'art, et surtout par l'influence pernicieuse des marchands de tableaux, qui sont les prôneurs enthousiastes et intéressés de ces œuvres sans but et sans portée, que le public aime de préférence à des productions sages et bien senties. Sans doute, il est du devoir des artistes de résister à ces influences fatales; mais si la plupart se soumettent à des exigences de mauvais goût, nous en voyons cependant dont les œuvres sont une protestation continuelle contre cet envahissement mercantile, et qui ne rencontrent que l'indifférence et l'oubli pour prix de leurs courageux efforts. Il arrive un moment, dans la vie de l'artiste, où son nom seul est une recommandation suffisante; plus libre alors on le voit céder moins souvent à l'obligation de se soumettre à ces nécessités déplorables; mais avant d'en venir là, combien n'y en a-t-il pas qui sont restés en route, découragés et vaincus; combien qui finissaient par appeler erreur ou folie, le désir de gloire qui les soutenait, confiants et fiers, quand ils faisaient leurs premiers pas dans la route longue et pénible de l'art! Ils se sont laissé abattre et décourager, parce qu'une lutte pleine de souffrances et d'angoisses avait étouffé en eux leurs saintes croyances, parce que, dans le doute amer qui les dévorait, ils n'osaient plus dire comme autrefois *que l'art ne doit jamais céder aux exigences du vulgaire et que c'est à lui de faire des lois et de les imposer.*

Toutefois, nous le disons avec assurance, la peinture est, en Belgique, dans un état prospère; ses tendances sont bonnes, louables et de nature à lui préparer un avenir brillant; mais nous craignons que des causes étrangères ne viennent entraver ce progrès et en rendre peut être la réalisation impossible.

Quoiqu'il en soit, espérons, et disons à nos artistes ces consolantes paroles de Victor Hugo : « Cependant, jeunes gens,

« ayons bon courage, quelque rude qu'on nous veuille faire le « présent, l'avenir sera beau! »..... Oui, espérons-le; puissent ceux qui luttent avoir la force et l'énergie nécessaires, et puissent-ils voir un jour couronner par le succès leur courageuse résistance!..... Une chose nous console et nous tranquillise, c'est que nous avons, parmi nos artistes, des hommes fermes et résolus; c'est que toujours le génie atteint son but, quels que soient les obstacles qui obstruent le chemin, quelque longue que soit la carrière; et nous avons foi dans ceux sur qui repose l'avenir de notre peinture nationale. Ils auront bien souffert, ils arriveront exténués, presque anéantis; mais qu'importe! ils arriveront..... Et, jetant sur leur passé un regard de légitime orgueil, ils se rappelleront avec joie leurs souffrances, parce qu'à ce prix ils auront conquis à l'art une position glorieuse et indépendante, et que désormais, libres du joug qui enchainait leur génie, ils pourront imposer au vulgaire les lois éternelles du beau, et faire, avec fruit, servir à son culte, la grandeur et le prestige de leurs œuvres.

INFLUENCE DE LA PEINTURE SUR LES DIVERSES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ.

Au point de vue de l'économie politique, la société se divise en une foule de classes différentes et parfaitement distinctes; au point de vue de l'art et de son influence, cette division est tout autre et ne peut se présenter que sous la forme de deux grandes catégories, comprenant, à la vérité, une foule de nuances, mais qu'il est impossible de classer par l'absence d'un caractère bien marqué dans chacune d'elles. Nous verrons ces subdivisions se faire tantôt au point de vue de l'intelligence, tantôt au point de vue de la fortune, et quelquefois aussi au point de vue de la position sociale des individus. Ces aspects multiples de la question nous engagent à ne faire d'avance que deux grandes divisions, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Nous classerons dans la première, tous les hommes dont l'esprit étant plus ou moins cultivé par l'éducation, ont plus d'aptitude à ressentir les émotions pures et élevées que l'art inspire. Dans la seconde, nous comprendrons les classes illettrées, chez lesquelles le savoir ne peut prêter son aide à l'intelligence d'un sujet; celles dont l'esprit inculte, ne sachant ni comprendre ni raisonner les mouvements de l'âme, et les ressentant même moins souvent que d'autres, sont généralement peu propres à la rêverie et à la méditation.

Cette division, la plus logique qu'il soit possible de faire, est elle-même sujette à une foule de subdivisions insaisissables. Parmi les individus qui forment notre première catégorie, nous en rencontrerons une infinité qui, bien que possédant une éducation, même élevée, échappent à l'action morale produite par la peinture. Ainsi, les hommes systématiques, en fait d'art, les égoïstes, en un mot les hommes doués d'une organisation grossière ou vicieuse, ne sont pas aptes à subir ces

heureuses impressions. De même, nous trouverons des individus qui, sans être doués des qualités de l'esprit et possédant néanmoins une âme sensible et délicate, sont loin d'être indifférents aux beautés de la peinture. Ces exceptions ne nous paraissent cependant pas de nature à condamner la classification que nous avons faite; car si ces qualités naturelles de l'âme sont indispensables pour comprendre et apprécier les productions de l'art, il serait impossible aussi de diviser ceux qui en sont doués, en différentes catégories, selon le degré de développement de ces mêmes qualités.

Nous dirons donc que ceux qui les possèdent sont les seuls sur lesquels la peinture exerce une action entière, et nous maintiendrons, pour eux, la classification que nous avons faite en premier lieu. Cette division nous permettra de raisonner cette influence d'une manière générale, en l'appliquant, à mesure que l'occasion s'en présentera, aux divisions nouvelles que nous trouverons à faire.

Nous nous sommes peut-être un peu trop longuement étendu sur ces considérations; mais nous avons été entraîné à les présenter pour justifier une manière de procéder qui semble s'éloigner de l'énoncé de la question par une trop grande simplification. . . . . . .

Lorsque la peinture, fidèle à sa mission, sait rester digne et élevée, elle exerce une influence réellement grande. Non-seulement elle rappelle à nos yeux la nature, mais elle dépasse presque toujours l'effet que celle-ci produit sur notre âme. Si, prises isolément, les parties d'un tableau sont en-dessous de ce modèle, souvent inimitable, leur ensemble lui est presque toujours supérieur; parce que l'art permet la réunion de toutes les beautés que la nature ne nous offre souvent que disséminées.

Aussi, dans toutes les occasions, le sentiment et le goût doivent présider au choix des éléments dont la combinaison est destinée à réaliser le beau idéal.

L'amour du beau est un sentiment inné chez les hommes ; ce sentiment épure leur goût, développe leur imagination et leur inspire l'amour de Dieu, par l'admiration de ses œuvres. Celui qui, le premier, saisi d'enthousiasme à la vue des scènes sublimes de la nature, essaya de les représenter par le secours du pinceau, celui-là devait prévoir déjà le pouvoir bienfaisant qu'il exercerait sur ses semblables. En même temps qu'il obéissait à un secret instinct, à la voix de son cœur qui le poussait à traduire ainsi son admiration, il dût comprendre que l'art ne serait pas seulement pour lui une source d'émotions délicieuses, de divines aspirations, mais qu'en même temps il produirait sur les hommes un effet salutaire, et serait, pour eux, plein d'un haut enseignement.

Pour se faire ainsi l'apôtre de l'art, pour concevoir la pensée de rappeler sans cesse aux hommes, la magnificence des œuvres de Dieu, il faut une âme sensible et généreuse, il faut un courage ferme et soutenu, car quel homme, sans être doué de ces facultés, concevrait la pensée d'épier un à un les secrets de la nature, pour en former un tout soumis à des règles fixes, comme celles de l'immuable modèle, l'œuvre du créateur?..... Quel autre que lui, rompant avec tout ce qui attache les hommes aux intérêts vulgaires, eût été, par le monde, réunissant ses merveilles pour en apporter leur part, à ceux qui, moins heureux que lui, ne peuvent jouir de ces magnificences?

Ainsi, l'artiste exerce un sacerdoce; son culte est l'idéal du beau. Il rappelle sans cesse aux hommes, ce dernier terme de la perfection ; il est l'apôtre du goût, le gardien et le défenseur des traditions pures du passé ; il marche au-devant des peuples et les guide vers l'avenir; il leur met, sans cesse, sous les yeux, des exemples sublimes d'héroïsme et de vertu, exaltant leur force et leur courage, et contribuant ainsi pour une large part au progrès universel.

Si cette sublime mission de l'art a perdu aujourd'hui de la grandeur de son caractère, si l'amour de l'or a créé une religion nouvelle au sein de ce culte primitif, la faute en est à la société actuelle, dont le déplorable égoïsme repousse de son sein ceux que la fortune a mal partagés de ses dons, et qui ne tend la main au génie, que s'il a reçu le baptême dans les eaux du Pactole.

Il en est résulté que les marchands ont envahi le temple, et nous voyons, tous les jours, le déplorable effet de cet envahissement; mais, ceux-là qui n'ont vu dans l'art qu'un moyen de considération et de fortune, ne sont pas ses apôtres, et leur culte n'est pas le vrai culte! Ceux-là seuls qui ont, à la vue des grandes choses, senti, par une intuition mystérieuse, le désir d'en illustrer la mémoire, ceux qui comprennent la grandeur de l'art dans toute son étendue, ceux qui savent, au besoin, tout lui sacrifier, sont seuls dignes d'exercer la sublime mission que son culte leur impose.

Toutes les œuvres d'art sans portée, sont des œuvres inutiles, et les peintres qui ne savent pas en produire d'autres, sont au-dessous de l'homme dans la profession la plus humble; celui-ci apporte au travail commun le secours de son bras; l'autre ne produit rien d'utile pour la société qui l'accueille et le nourrit.

Quelle différence n'y a-t-il pas entre ces tableaux sans pensée et sans but, et ceux où président le goût et le sentiment! Les premiers excitent à peine une curiosité futile; les autres captivent l'imagination, s'adressent à l'âme du spectateur et la jettent dans une délicieuse extase, dans une douce rêverie. Si, dans une toile, le talent d'exécution est à la hauteur du sujet, celui qui l'envisage croit contempler l'œuvre de Dieu même; dans son cœur, il lui rend un fervent et muet hommage,

et cette pensée appelle une prière de reconnaissance au bord de ses lèvres. Alors, quand il songe que cette page qui lui a inspiré ces idées généreuses et pures, est l'œuvre de son compatriote, un légitime orgueil vient le saisir et ajouter encore à son ravissement!... Religion !... Patrie!... N'est-ce rien que de faire vibrer dans l'âme ces cordes sonores, que les nécessités de la vie, la préoccupation des intérêts, l'égoïsme enfin, empêchent, trop souvent, de retentir? Ne fait-il pas une grande et noble chose, celui qui amène de pareils résultats, et n'est-il pas bien digne de la reconnaissance de ses semblables? Dans ce combat qu'il livre sans cesse aux passions viles et méprisables, par les grands enseignements qu'il donne, par les exemples de vertu qu'il nous montre et que son art embellit encore, n'est-il pas, en quelque sorte, l'apôtre d'une véritable religion? Oui, l'art est une religion; il inspire, par ses œuvres, la reconnaissance et l'amour de Dieu; il guide l'âme vers des aspirations pures et élevées; il exalte et dirige sa sensibilité, et, par une route mystérieuse, il conduit le genre humain vers la perfection morale, vers le bonheur.

Tous ceux qui exercent ce sacerdoce auguste s'imposent de grandes obligations, de sérieux devoirs : tous doivent, par des moyens divers, s'adresser aux différentes organisations, et éveiller dans le cœur des hommes ces sensations délicieuses qui, en élevant leur pensée, tendent à les rendre meilleurs.

Celui-ci nous retracera les épisodes sublimes de nos guerres; il fera revivre nos héros oubliés, il redressera l'autel de nos savants, de nos grands hommes; il rappellera nos beaux souvenirs de vertu et de gloire et nous dira en nous montrant ses œuvres : Voilà ce qu'étaient vos pères; voilà les nobles exemples qui doivent vous guider! Celui-là, dont l'âme sensible et rêveuse l'attire vers les scènes de la nature, nous mènera sous de délicieux ombrages, près d'un lac limpide où se mire le ciel, ou

dans une solitude immense et sauvage dont l'aspect réveille dans l'âme la pensée de l'infini. . . . . .

Mais, laissons ces considérations trop générales et envisageons la peinture sous ses différentes formes, en analysant son influence sur les diverses catégories d'individus :

La peinture religieuse nous paraît être celle dont l'action est la plus étendue et la plus morale ; elle agit sur tous indistinctement quoiqu'à un différent degré. Sans elle, nos églises seraient dépourvues de ces pages brillantes qui ajoutent tant à la sainteté, à la poésie de leur intérieur. Les tableaux de ce genre traduisent souvent mieux que des paroles, les dogmes religieux à l'esprit de la foule ; mieux que les lectures, ils lui apprennent les mystères, l'histoire de la religion et les gravent avec force dans sa mémoire. Sans la peinture, cette pompe des fêtes religieuses, si importante et si efficace sur l'imagination du peuple, perdrait beaucoup de son éclat et de son prestige. Sans la peinture, pas de ces magiques vitraux qui font régner sous les voûtes du temple cette lumière mystérieuse, ces rayons vagues et flottants dont la vue, absorbant l'esprit dans une muette extase, élève insensiblement l'âme à la méditation et à la prière.

Qui n'aime à voir aux murs des gothiques cathédrales ces tableaux religieux, si sages, si graves, si profonds, et quel est le sceptique qui ne sente ses convictions s'ébranler sous le coup des pensées que lui inspire ce magique ensemble ? Ainsi, sur l'homme qui croit et sur l'homme qui doute, la peinture religieuse exerce un utile empire. Quand elle nous retrace les épisodes sublimes de la vie de l'Homme-Dieu, ne sent-on pas pénétrer dans son âme de profondes sympathies pour ses augustes souffrances, et le souvenir des maximes pures et fraternelles qu'il a prêchées ne se présente-t-il pas alors avec plus de force à l'esprit ? Sans doute, bien souvent de nobles et

généreuses actions ont été produites par l'influence de ces pensées bienfaisantes; car, c'est surtout quand elle s'élève dans la sphère vague du mysticisme que la peinture parvient à remuer jusqu'au fond de l'âme. C'est quand elle guide l'esprit vers la méditation et la rêverie, que son action morale est grande et qu'elle amène de sérieux résultats. Si, de toutes les choses que nous heurtons en chemin, il pouvait résulter une impression aussi salutaire, le monde marcherait à grands pas vers une ère nouvelle. Mais, hélas ! il y a dans la vie tant de rencontres qui font si vite oublier celles-là !...

La peinture d'histoire proprement dite, imprime à la masse du public des sensations diverses, selon les sujets qu'elle traite. Les batailles, les sujets nationaux, influent sur le patriotisme et le développent. L'humble ouvrier, le campagnard même, prennent un sérieux intérêt à ces sortes de tableaux; l'intelligence qu'ils possèdent suffit pour les leur faire comprendre à un certain point de vue. De quelle popularité n'a pas joui le fameux tableau de Wappers: *Une scène de la Révolution de* 1830 ? Tous, devant cette page brillante de notre histoire, se trouvaient émus et transportés; il n'en était pas un qui ne sentit palpiter son cœur devant cette toile pleine de mouvement et de vie, et qui ne retrempât son patriotisme à la vue de cet appareil guerrier, de ce dévouement, de cet héroïsme. Dans ce genre, la peinture imprime à tous les esprits une tendance à-peu-près identique. *L'abdication de Charles-Quint*, les *Batailles de Woeringen* et *de Courtray*, *La Belgique couronnant ses grands hommes, Le compromis des nobles*, sont autant de tableaux d'une portée sérieuse sur le public en général, mais à un degré moindre cependant que le premier, parce que, pour être entière, de certaines connaissances historiques sont indispensables. Néanmoins, dans l'esprit de la foule, ces sortes de tableaux ont fait plus, pour consolider notre nationalité, que les ouvrages des littérateurs qui ont écrit sur notre histoire; le sou-

venir en est resté gravé dans la mémoire du public, et il forme souvent tout le savoir historique de bien des gens. Les hommes instruits subissent d'autant mieux l'impression de ces œuvres que leurs connaissances en augmentent la portée, et qu'ils sont généralement plus aptes à éprouver le plaisir que l'exécution ajoute au sujet lui-même.

Le portrait est encore, presque spécialement, du domaine des peintres d'histoire; ce genre de peinture exerce également son influence sur une grande partie du public. Il nous fournit la ressemblance fidèle des hommes célèbres qu'il ne nous a pas été donné de connaître; il prépare, pour l'avenir, aux savants, de précieux documents historiques, et, enfin, sa puissance morale est plus décisive encore sur l'esprit de la famille. Au moyen des portraits, les absents et les morts assistent toujours comme autrefois aux réunions intimes du foyer domestique; leur souvenir demeure plus vif dans la mémoire de ceux qui restent, et il n'est presque personne qui n'ait eu occasion de rendre grâce à la peinture des douces émotions éprouvées à la vue de l'image d'une personne aimée et absente. Ainsi, sous cet aspect, la peinture aide et développe les sentiments les plus purs du cœur: l'amour et l'amitié. Cette influence est d'une haute moralité, et, comme nous l'avons dit, elle est toute puissante sur les hommes quel que soit le développement de leur intelligence. L'esprit n'a pas besoin de culture pour que le cœur ressente ces émotions intimes.

Si nous envisageons la peinture de genre, nous la trouverons aussi féconde en heureux résultats. Sous cette forme, plus encore que sous les autres, la peinture s'adresse à tous, par les aspects nombreux qu'elle revêt tour-à-tour : son langage est universel; tout le monde sait le comprendre. Dans une humble chaumière, elle nous montre la gaîté et le bonheur; au sein des palais, l'ennui, le dégoût. A l'aspect de ces tableaux, le

pauvre retrouve un peu de joie et d'espérance ! Ailleurs, elle nous montre les épisodes intimes de la vie de nos compatriotes célèbres, et nous les fait aimer et connaître davantage ; plus loin, c'est la misère et la souffrance soulagées par le riche. A celui-ci, elle donne une leçon et lui rappelle un devoir, en lui criant : Pitié ; à celui qui souffre elle dit : Espoir et courage ! Double et heureuse influence que subissent à-la-fois, celui qu'elle implore et celui pour lequel elle prie. D'autres fois, ce sont mille autres sujets empruntés à la vie domestique et qui rappellent au spectateur des moments heureux ou des scènes dont il a été le héros... L'influence de la peinture de genre est donc presque la même sur toutes les classes de la société et elle semble s'adresser, la plupart du temps, de préférence au vulgaire. Aussi, est-ce sous cet aspect que la peinture est le plus populaire, et c'est ce qui explique le grand nombre des tableaux de cette espèce et le succès dont ils jouissent.

Il nous reste à parler du paysage : nous nous dispenserons d'analyser son influence en citant quelques lignes extraites d'une revue du salon d'exposition de Bruxelles de 1845. « Si la peinture d'histoire nous émeut par la reproduction des grandes « scènes qui ont marqué le passage des générations sur ce « globe, si la peinture de genre nous fait sourire en nous initiant aux événements vulgaires de la vie, le paysage, lui, a « pour privilége de nous faire rêver. Aussi, ces tableaux sont-« ils ceux auxquels les masses prêtent le moins d'attention. Il « faut aimer la nature et la sentir profondément pour se complaire à la contemplation d'un de ces sites dont l'aspect tranquille n'offre aucun aliment à la curiosité, et dont nous ne « comprenons le charme que par intuition, par cet espèce d'instinct mystérieux qui nous attire vers les beaux spectacles de « la création pour nous faire aimer et admirer le créateur. Le « paysage est donc la peinture des âmes d'élite. » Si cette appréciation est vraie, et, à notre avis elle l'est sous tous les

rapports, l'effet moral qu'exerce la peinture du paysage n'existe donc que sur une partie du public.

A l'homme retenu au sein des villes par les devoirs de sa position sociale, il rappelle la nature, et le fait aspirer après les jours de repos où son esprit, délivré de ses préoccupations, pourra se livrer tout entier aux douces émotions de la campagne. La vue d'un calme paysage est pour lui la promesse des plus douces jouissances, et il trouve déjà du bonheur dans cette délicieuse attente. Quand l'âme est en proie à l'ennui, quand l'esprit ne peut se livrer ni au travail ni au plaisir, un paysage pittoresque et resplendissant de lumière vient frapper vos regards et donner un autre cours à vos pensées. Vous songez au printemps, aux longues promenades, à la fraîcheur des forêts verdoyantes, au murmure des cascades, et ces riantes images ravivent l'espoir endormi dans le cœur et y ramènent le repos. Ou bien encore, en contemplant les sites inconnus d'une contrée lointaine, vos yeux, frappés d'admiration et d'étonnement, se lèveront là haut vers celui qui créa ces magnificences, et vous vous sentirez heureux de trouver de la reconnaissance pour son pouvoir sans bornes, pour sa bonté infinie. A l'homme qui travaille et qui souffre, enchaîné par des liens puissants, à la ville pleine de fracas et de tumulte, la vue de ces merveilles inspire le désir du repos, de la liberté; elle lui donne le courage et la patience, et, moralement raffermi, il retrouve une force nouvelle pour arriver plus tôt au terme de ses vœux. Ils ne se réaliseront jamais peut-être, mais ces illusions, souvent trompeuses, le soutiennent dans son labeur aride. Cette confiance n'est-elle pas déjà du bonheur et n'est-ce pas là une influence bienfaisante? N'est-ce rien que d'inspirer à l'homme la reconnaissance pour Dieu, de le lui rappeler sans cesse en lui montrant ce qu'il y a de plus grand et de plus noble dans la création? Pour le nier, il faudrait n'aimer ni la nature, ni l'art qui la représente. — Ce n'est pas à des hommes froids, à des sceptiques qu'il faut parler le langage du cœur : la peinture,

pour être comprise, a besoin de s'adresser à des organisations délicates et bien conformées, à des âmes généreuses et sensibles.

Dans ces conditions, en cent lieux différents, sous mille aspects divers, elle exerce son influence sur la société ; cette influence est tantôt faible, tantôt puissante, tantôt fugitive et tantôt durable. A chaque pas, les œuvres d'art viennent fixer l'esprit de l'homme, y font naître la réflexion et la dirigent. Il appartient donc aux artistes de faire en sorte que cette direction soit toujours louable, toujours utile. Il faut que ceux qui possèdent ce pouvoir en fassent un usage généreux, conforme à la raison et au progrès. Puissions-nous bientôt les voir tous convaincus de cette vérité : que l'art ne doit pas être une affaire de mode ou de caprice, mais qu'il doit servir à enseigner des vérités immuables, éternelles ; qu'il n'est pas seulement un objet d'agrément, mais un puissant moyen de civilisation et de progrès, et que celui qui l'exerce doit le faire servir au bien-être, au bonheur de tous. Que si sa puissance civilisatrice est cachée, mystérieuse, elle n'en existe pas moins, car elle apparait dans toute sa force à ceux qui se donnent la peine de l'analyser. . . Malheureusement, nous la comprenons nous-même beaucoup mieux que nous ne saurions la définir. Rien n'est plus aisé, à ceux qui en doutent, que de la nier. — Mais à ceux qui nient et demandent des preuves matérielles, nous n'avons rien à dire, car ils ne nous comprendraient pas ou feindraient de ne pas nous comprendre.

DES MOYENS D'AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT DE LA PEINTURE.

Si la Belgique peut, à juste titre, s'enorgueillir du rang distingué qu'elle occupe dans le monde par l'importance de son commerce et de son industrie, elle tient aussi dans l'art une place non moins glorieuse.

A toutes les époques, ses artistes ont su appeler sur eux l'attention des peuples les plus avancés. De notre temps encore, comme aux beaux jours de notre école des 16.e et 17.e siècles, la Belgique peut revendiquer sa part de peintres remarquables, elle peut citer avec orgueil des noms partout connus, partout estimés.

Aussi, rien n'appelle plus impérieusement l'attention que la recherche des moyens propres à étendre et à diriger convenablement les progrès de la peinture. Les nombreux éléments de succès qu'elle possède chez nous doivent inspirer à nos artistes la louable ambition de la pousser aux dernières limites du perfectionnement. Il faut pour cela qu'ils apprennent à se juger sévèrement, à reconnaître leurs défauts, et que, pleins d'un noble zèle, ils travaillent tous ensemble à préparer à l'art un avenir d'amélioration et de progrès.

Nous examinerons la situation des principales institutions consacrées à l'enseignement de la peinture dans le pays; nous rechercherons au dehors, quels sont, dans les écoles étrangères, les principes et les améliorations propres à être appliqués à notre école, et nous tâcherons, chaque fois, en signalant une lacune ou un abus, d'indiquer en même temps le moyen de les faire disparaître. . . . . .

Chaque nation possède un génie et des aptitudes qui lui sont particuliers, qui diffèrent essentiellement en raison de la nature des mœurs, du climat et des croyances religieuses. Ces diverses conditions influent d'une manière sensible sur la

forme et les progrès de l'art chez les différents peuples qui le cultivent. La nature de ces éléments est telle, chez nous, que nous ne devons chercher à adopter pour guide exclusif aucune des écoles étrangères que nous avons autour de nous. Cependant, il est tel principe suivi dans ces écoles qu'il serait utile d'introduire dans la nôtre, et que nous nous empresserons de signaler en même temps que ceux qu'il serait convenable d'abandonner ou de modifier.

En général, on remarque dans les productions de nos peintres nationaux modernes un certain parti pris, une sorte de manière absolue et basée sur des traditions trop exclusives, pour amener jamais notre école au dernier terme de la perfection, si elle ne réforme en partie la marche qu'elle a adoptée. — Toutefois, nous admettons volontiers comme base, comme principe technique fondamental, celui que professe Wappers et que suit l'école d'Anvers en général; mais, pour ce qui est du spiritualisme de l'art, nous voudrions le voir différer essentiellement de celui qui caractérise nos peintres; nous voudrions les voir se préoccuper d'avantage de ce que font les écoles étrangères, et, sans marcher à la remorque d'aucune, emprunter sagement à chacune d'elles les améliorations qui sont négligées ou méconnues par la nôtre.

Les Belges sont, par nature, essentiellement coloristes; ce sentiment inné de la couleur, dont ils sont doués plus qu'aucun autre peuple, a été de tout temps l'élément principal de leurs succès dans la peinture. Aussi, nous paraît-il convenable de développer cette qualité chez tous nos artistes, en ayant soin toutefois d'en empêcher l'exagération, car elle deviendrait alors le pire des défauts.

Cette unanimité que nous désirons dans l'adoption d'un principe uniforme pour la couleur, n'est nullement de nature à détruire l'originalité de nos peintres : le génie individuel trouvera toujours, en lui-même, mille manières différentes d'appliquer les traditions matérielles puisées au sein de l'école.

Quelles que soient les formes diverses résultant de l'individualité, le fond se manifestera toujours dans la qualité remarquable du coloris que Wappers et la généralité de son école possèdent au plus haut degré.

Avant de nous occuper plus particulièrement de l'Académie d'Anvers, disons quelques mots des autres établissements artistiques du pays.

Nous ne sommes pas de l'avis de ceux qui voudraient voir les écoles de peinture se multiplier en Belgique. Nous pensons au contraire qu'il y a du danger à ce qu'elles subsistent en trop grand nombre. — Ne jouissant que de ressources fort restreintes, l'éducation des élèves s'en trouve forcément négligée; d'une autre part, la trop grande facilité d'aborder la peinture appelle dans la carrière des vocations indécises, de nombreux élèves qui se livrent à l'étude de la peinture sans conviction ferme, sans moyens assurés d'arriver à un but. — Loin de nous la pensée d'empêcher ceux qui ont véritablement de l'avenir, de se livrer à de bonnes et sérieuses études; mais, nous voudrions, par tous les moyens possibles, arriver à diminuer le nombre de ces hommes inutiles qui, la plupart du temps, font de l'art une sorte de commerce et qui le déconsidèrent au lieu d'en faire une chose utile et grande.

Que les académies de province, au lieu de songer à créer des classes de peinture, s'occupent à former des élèves instruits, de bons dessinateurs possédant les sciences accessoires de l'art. Que, parmi ceux-là, les meilleurs soient envoyés dans une grande école du pays, afin que ces centres artistiques ne se composent que de sujets déjà sérieusement préparés aux études supérieures. C'est ainsi que les académies secondaires pourront rendre un service réel; c'est à ce prix seulement que leur existence doit être encouragée et soutenue.

Les moyens d'amélioration à apporter dans la peinture ne

doivent pas seulement s'appliquer à la peinture proprement dite: l'instruction que les jeunes gens reçoivent avant d'aborder la couleur, doit surtout attirer notre attention.

Le matérialisme dont sont empreintes la plupart des productions de notre école est une conséquence infaillible de l'éducation primitive trop négligée de nos artistes. — Étrangers aux beautés de la littérature, leur intelligence leur offre rarement ces heureuses inspirations qui naissent de la lecture, du savoir historique. Ils n'éprouvent pas ce besoin d'investigation, ce désir d'apprendre qui excite et exalte l'imagination : la conséquence de cet état de choses les entraîne souvent à produire des trivialités désespérantes.

Il faut que, de bonne heure, les maîtres inspirent aux disciples le goût de ces études complémentaires; il faut qu'ils les persuadent de leur utilité et les empêchent surtout de se livrer trop tôt à produire. La pureté et la solidité des premiers principes enseignés dans les écoles secondaires exercent sur l'avenir de l'artiste une grande influence. Bien que les habitudes funestes que contractent les commençants puissent être réformées plus tard, ces études préparatoires appellent particulièrement la sollicitude des professeurs.

L'étude de l'art est une chose si longue et si difficile, que l'on ne saurait assez se préoccuper des moyens de la faciliter et d'en abréger la durée. Il faut que l'on soit moins prodigue du temps des élèves, que l'on s'efforce de leur faire acquérir pendant leurs jeunes années la plus grande somme possible de connaissances matérielles. Il faut que l'on profite de cet âge où ils reçoivent facilement l'impulsion qui leur est donnée, où ils sont pleins de courage et de zèle, parce qu'ils sont pleins d'espoir et d'illusions.

Le jour viendra assez tôt, où, ayant perdu cette foi vive et ces heureuses croyances, ils se verront obligés de lutter avec d'implacables nécessités, de surmonter les nombreux obstacles qui se dresseront devant eux. — Si alors, la main n'est pas

devenue l'esclave intelligente de la pensée, il est à craindre que, découragés et vaincus, ils n'abandonnent une carrière ingrate et n'aillent grossir le nombre de ces grands hommes manqués qui sont toujours d'inutiles citoyens. Ou bien, il se peut aussi, ce qui est pire encore, que, poursuivant leur carrière malgré leur insuffisance, aveuglés par une fatale présomption, ils se résignent à vivre d'une existence pleine d'angoisses et d'amertume. Il se rencontre une foule de ces hommes incomplets dont la présence dans le domaine de l'art est très-souvent le résultat de l'erreur, ou de l'inexpérience de ceux qui ont guidé leurs premiers pas dans la carrière artistique.

Tient-on assez compte de ces vérités dans les académies de dessin? Nous ne le pensons pas. Nous y voyons les élèves consacrer des années entières à dessiner des modèles gravés et lithographiés; ils perdent de la sorte un temps précieux; copiant servilement et mesquinement ces modèles, ils acquièrent ainsi une manière de dessiner maigre et pointillée qui leur est très nuisible lorsqu'ils commencent plus tard à manier la brosse.

A cet égard, nous ne pouvons que répéter ce qui a été dit souvent : nous voudrions voir, dans toutes les académies de dessin, abandonner cette méthode funeste et faire imiter aux élèves pour leur premier trait de crayon les formes d'un solide simple, en passant ensuite aux formes plus compliquées des mains, des pieds, de la tête, et enfin de la figure entière d'après le plâtre.

Ainsi préparés, les élèves entreraient au cours de dessin d'après le modèle vivant.

Dans la plupart des classes d'après nature, un vice grave subsiste. Le modèle est presque toujours le même; trop souvent son intelligence se refusant à aider le dessinateur, le travail de celui-ci devient une étude ardue et monotone qui influe d'une manière fâcheuse sur ses progrès.

On devrait détruire cette uniformité en variant les modèles,

en choisissant tantôt un homme jeune, tantôt un vieillard, une femme ou un enfant. On verrait alors l'élève encouragé et soutenu par la variété des travaux s'y livrer avec plus de soin et de profit..... Quelque attrayante que soit l'étude, elle est encore assez laborieuse, assez hérissée de difficultés pour que l'on n'hésite pas à y appliquer ces utiles améliorations......

La connaissance de l'anatomie est indispensable et de la plus haute importance pour le dessinateur. Cependant, dans la plupart des académies, le cours en est donné avec une grande négligence, les élèves n'en retirent qu'un avantage très-borné, et la plupart y voient plutôt une distraction philosophique qu'une étude sérieusement profitable à l'art.

Il faut que les leçons d'anatomie soient données par un peintre; le modèle vivant doit être constamment sous les yeux des élèves, pour que le professeur puisse expliquer et démontrer l'action apparente du muscle dans les divers mouvements, après avoir indiqué sa forme, ses attaches et la direction des fibres sur le cadavre. Il faut que le squelette soit présent à toutes les leçons, que le maître dessine à la craie sur le tableau les parties trop peu visibles sur la nature, qu'il en modifie la forme lorsqu'elle s'accuse sur le modèle d'une façon disgrâcieuse; il faut, en un mot, qu'il s'entoure de tous les documents qui sont de nature à agir sur l'esprit et la mémoire du dessinateur dont l'éducation lui est confiée.

On ne verra plus, ces conditions étant remplies, les élèves dédaigner ce cours comme insuffisant, et être forcés, pour compléter leur éducation, d'aller faire, dans les hôpitaux, des études dispendieuses qui, faites loin des yeux du maître, n'ont plus alors l'importance qu'on pourrait leur donner dans une académie bien organisée.

Il est une autre science accessoire du dessin, non moins indispensable que celle qui vient de nous occuper, et qui par-

tage avec elle l'indifférence de la grande majorité de nos artistes : nous voulons parler de la perspective. Cette négligence des élèves à l'égard d'une science aussi constamment utile est impardonnable. Ils se contentent de la connaissance de quelques principes élémentaires tellement superficiels et insuffisants, qu'ils en faussent à chaque instant l'application. Les conséquences de ce mal apparaissent à chaque pas; il en résulte des imperfections si sensibles qu'elles choquent souvent jusqu'aux yeux du vulgaire. Nos maîtres eux-mêmes ne sont guère plus savants dans cette science que les élèves; il en est parmi eux qui ont commis de ces hérésies de dessin qui excitent le rire général, et que Hogaert, lui-même, n'eût pas osé soupçonner quand il fit sa spirituelle caricature contre les peintres qui ignorent la perspective.

Nous savons qu'à propos des observations qui précèdent et de celles qui suivent, on nous objectera que les cours dont nous parlons existent dans presque toutes les académies. A cela nous répondrons : Qu'il ne suffit pas qu'un cours existe, mais qu'il faut aussi qu'il serve à quelque chose; la plupart du temps il est incomplet, mal organisé, et en outre les élèves ne le suivent pas.

A Bruxelles, par exemple, les leçons de perspective sont données à l'académie par Bossuet, qui est, de tous nos peintres, le plus savant dans cette branche de l'art. Quelques élèves à peine suivent ce cours, tandis que tous, et les professeurs eux-mêmes, feraient sagement d'y assister. Un directeur intelligent pourrait aisément réaliser cette amélioration, en persuadant les élèves de l'importance d'une semblable étude, en les y forçant au besoin, s'ils n'en comprenaient pas par eux-mêmes la nécessité. Bien que le sentiment de la perspective soit donné en partie par l'étude et par l'observation, la science vient en aide aux plus habiles, et ceux qui la dédaignent sont toujours victimes de leur erreur.

Pour que l'instruction donnée dans une académie soit complète, il faut aussi que les jeunes gens qui se destinent à la peinture acquièrent dans d'autres branches encore des connaissances sérieuses. Des études assez approfondies en archéologie, en histoire sont indispensables à l'artiste ; c'est en vain que l'on nous objectera que des travaux aussi nombreux sont au-dessus de la force des élèves. Qu'une pareille considération n'arrête pas le bon vouloir de ceux qui cherchent à améliorer. Celui qui aime réellement son art ne recule devant aucun sacrifice quelque grand qu'il soit; au contraire, vous le verrez avide d'ajouter à son savoir des connaissances nouvelles; vous le trouverez prêt et dévoué au travail, dès que vous lui aurez démontré que ce travail est non seulement utile, mais indispensable.

Nous voudrions que les élèves qui fréquentent les classes de dessin les plus avancées, suivissent un cours d'histoire et d'antiquités, donné, non par un professeur au langage sec et pédantesque, mais par un homme racontant l'histoire au profit de l'art, fouillant activement dans le sein du passé, et exhumant, en même temps qu'un fait, quelque lambeau de costume de celui qui en fut le héros.

Pour l'artiste, l'histoire n'est point une longue et aride nomenclature de dates ou de noms ; il faut qu'il l'étudie, qu'il la connaisse comme s'il avait vécu au sein des époques passées, qu'il sache les grandes actions de nos ancêtres, les faits héroïques de nos communes ; qu'il assiste par la pensée à ces batailles terribles, à ces fêtes pompeuses du moyen-âge chevaleresque, à ces croisades, poétique mélange de foi religieuse et d'ardeur guerrière. Il faut qu'il sache reconstruire dans son imagination nos vieux castels féodaux avec leurs donjons, leurs tourelles ; qu'il connaisse en un mot, dans tous leurs détails, ces temps écoulés si riches de poésie et qui ornent si puissamment l'imagination du peintre.

Il arriverait infailliblement, que des jeunes gens qui auraient reçu une éducation artistique aussi sérieuse, en abordant finalement la couleur, apporteraient à leurs études un esprit grave et réfléchi. Forts du savoir qu'ils auraient acquis, ils feraient de la peinture une chose respectable et digne, ils n'auraient pas de ces inquiétudes dévorantes qu'éprouvent ceux chez qui l'ignorance est un perpétuel obstacle à la manifestation de leurs pensées, de leurs inspirations.

De tels élèves se livreraient à leurs travaux avec confiance, avec succès, et nous ne croyons pas qu'il s'en rencontrerait souvent parmi eux qui songeassent à produire ces œuvres futiles que l'on reproche parfois à nos peintres. Il faudrait à leur intelligence élevée des travaux sérieux et nobles, et de pareils hommes seraient seuls capables de placer la peinture à la hauteur de sa mission.

C'est aux académies de province surtout, à réaliser les améliorations que nous venons d'indiquer; il appartient aux institutions secondaires de préparer plus complétement leurs disciples aux études supérieures. L'avantage qu'ils retireront de ces dernières, sera bien plus grand, leurs progrès seront beaucoup plus rapides, lorsque, placés sous une direction savante, ils n'auront plus à s'occuper que de l'étude de la couleur, sans s'inquiéter des détails et des accessoires qui embarrassent souvent dans leur marche les artistes les plus avancés.

Quant aux études finales et particulièrement celle de la couleur, l'Académie d'Anvers nous paraît propre à rendre à la peinture de très-grands services, surtout si, au moyen de quelques améliorations, cet établissement était placé à la hauteur de sa destination.

Cette école peut, à la rigueur, suffire seule à notre pays; dans tous les cas, elle offre aux peintres des avantages incontestablement supérieurs à ceux qu'ils pourraient rencontrer

dans les ateliers particuliers, ou dans toute autre académie, car, l'éducation qu'y reçoivent les élèves est plus complète, plus savante que partout ailleurs, et le nom de ses différents professeurs est, au surplus, une garantie assurée des succès futurs de cette institution.

Un cours d'histoire appliqué aux arts y a été créé ; les louables efforts du professeur, M.r Buschmann, ont obtenu déjà d'heureux résultats.

Les leçons d'anatomie y sont données par M.r J. Geefs.

Quant aux divers professeurs des classes de peinture, leur zèle est aussi remarquable que leur talent : tous se montrent surtout soigneux de conserver intacte l'originalité de leurs disciples, et ce n'est pas le moindre avantage que possède cette académie sur les ateliers particuliers, dont les maîtres forcent souvent les jeunes gens à adopter leurs convictions, en fait d'art, comme des vérités inattaquables.

En somme, l'Académie d'Anvers, telle qu'elle est organisée, rend à la peinture de grands services ; mais, nous croyons toutefois, qu'il reste encore quelques améliorations à y introduire, comme nous le disions plus haut, pour la rendre digne du rang que doit occuper le premier établissement artistique du pays.

En premier lieu, nous avons à signaler dans son organisation un vice grave, et qui, de même que les autres imperfections qu'elle renferme, n'est pas de nature à disparaître par les soins de son directeur, quelque dévoué qu'il soit.

Les élèves les plus avancés, lorsqu'ils commencent à s'occuper de compositions assez importantes, sont, en quelque sorte, forcés de quitter l'académie pour se procurer, au dehors, des ateliers particuliers que l'établissement ne peut leur fournir à cause de l'exiguité de son local. — Cette nécessité, qui sépare le disciple du maître, est un mal funeste. C'est particulièrement lorsque le premier commence à faire sérieusement l'application des principes qu'il a puisés au sein de l'école, qu'il a besoin de l'aide du professeur et qu'il peut en recevoir de bons et d'utiles conseils.

Dès la fondation de l'Académie, une partie du local qu'elle occupe avait été destinée à des ateliers particuliers, mais le nombre toujours croissant des jeunes gens qui fréquentent les classes de dessin a forcé l'administration à disposer de cette partie réservée en faveur des nouveaux venus.

Il y a donc insuffisance matérielle. Il serait à désirer que l'on appropriât le local aux besoins de sa destination, et qu'à l'avenir des ateliers en nombre suffisant fussent mis à la disposition des élèves les plus avancés, afin qu'il leur fût permis, de la sorte, d'être constamment sous la surveillance du maître.

A Dusseldorf (dont l'académie peut servir de modèle pour l'organisation des institutions de ce genre), Schadow, le directeur, est entouré d'une foule d'élèves formés par lui et qui, quoique déjà fort célèbres, restent néanmoins encore sous les yeux du maitre. Chaque jour ajoute à leur talent plus de correction et de savoir, et la perfection naît du contact incessant de leurs diverses natures, de leurs manières individuelles. Ainsi, au sein de cette troupe glorieuse nous comptons après Schadow, Lessing, Hildebrandt, Stilke, Bendemann, Steinbruck, et une foule d'autres artistes non moins remarquables.

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi de l'école d'Anvers? Pourquoi Wappers et ses élèves ne formeraient-ils pas également un groupe d'hommes de talent, unis entr'eux par des liens puissants, par une affection sincère? Nous les verrions travailler ensemble sans envie, sans orgueil, et forts de leur union marcher hardiment vers leur but : la perfection de l'art.

Une association ainsi composée serait riche en résultats; un bien immense, pour la peinture, naîtrait du mélange de toutes les qualités des maitres et des élèves. Combien serait, à la fois, belle et féconde cette réunion intime de talents divers, ce

mélange d'enthousiasme, de rêverie, de noblesse et de grâce. Evidemment chaque individualité exercerait sa part d'influence sur l'ensemble, ce contact incessant corrigerait chez tous l'erreur ou l'exagération, et les œuvres produites dans ces conditions heureuses réuniraient infailliblement les éléments que doivent présenter les productions artistiques, c'est-à-dire l'union du vrai et du beau idéal dans la conception et dans l'exécution.

A Anvers, les maîtres et les élèves sentent le besoin de cette intimité; tous déplorent son absence et voudraient que l'Académie fût non seulement destinée à donner aux commençants les principes de la peinture, mais qu'elle servît de plus à réunir les divers talents des élèves déjà formés, et qui, se dispersant trop tôt loin de l'école, ont souvent à regretter l'absence des bons conseils qu'ils pourraient y recevoir.

Il serait également à désirer que l'on adjoignît à l'Académie une bibliothèque contenant tous les livres propres à être mis entre les mains des peintres. Ce serait un moyen d'inspirer le goût de la littérature à nos artistes; et si l'on arrivait à ce résultat, on aurait bien certainement fait une chose utile dont la conséquence deviendrait bientôt sensible.

Nous ne pouvons nous dispenser de constater, que, bien que l'Académie d'Anvers possède sous le rapport technique, des éléments puissants de succès, ses productions sont généralement imprégnées d'un tel matérialisme que son mérite en est singulièrement diminué. Chez quelques artistes de cette école il y a progrés, mais en général les autres se renferment dans une indifférence blâmable, dans un entêtement routinier que rie nne justifie.

La critique a mille fois répété ces choses, surtout aux peintres de genre; quelques-uns seulement, les hommes sérieux qui reconnaissent et accueillent la vérité de quelque part qu'elle

vienne, ont prêté l'oreille à ces observations et ont cherché à y faire droit. Nous voyons avec chagrin que beaucoup d'autres mettent sur le compte d'une jalousie malveillante, les salutaires conseils qui ne sont dictés pourtant que par le désir de voir notre école s'élever au rang qu'elle devrait tenir dans le monde artistique.

Ce n'est pas seulement au sein de l'école d'Anvers que naissent ces désespérantes trivialités de la peinture; ailleurs encore le mal existe. Aussi, nous le disons à tous, de quelque part qu'ils viennent, à quelque école qu'ils appartiennent : Lisez et méditez l'histoire, nourrissez votre intelligence de la lecture des poètes et des philosophes, élargissez le cercle de vos connaissances en dehors de la technique, et vous arriverez infailliblement, à comprendre, à créer des compositions qui seront autrement dignes et élevées que ces pitoyables créations d'aujourd'hui si banales, d'une nullité si désespérante, que tous les vrais amis de l'art en déplorent l'existence av[illegible] douleur.

Une école comme la nôtre, qui possède des éléments matériels aussi remarquables, ne peut pas gaspiller de la sorte les précieuses qualités qui la caractérisent. La puissance, la richesse de coloris de notre peinture appliquée à des compositions plus spirituelles, plus idéales, placeraient nos artistes à la tête de toutes les écoles contemporaines. Devant la probabilité d'un pareil résultat, nous ne savons comment expliquer l'apathie des maîtres et des élèves, nous ne comprenons pas l'absence d'une tendance unanime vers le progrès. . . . .

Malgré les sérieuses promesses de succès qui naissent des travaux de nos artistes, la routine et l'ignorance pèsent de tout leur poids sur l'avenir de l'art; il y a au fond de toutes ces erreurs des questions d'intérêt et d'amour-propre que nous ne pouvons signaler ici que vaguement; il y a surtout l'absence d'une impulsion puissante et éclairée, dont la manifestation

exercerait une influence décisive. En un mot, les questions d'intérêt général sont souvent subordonnées à des questions d'intérêt personnel, et la nature de ces abus est telle, qu'il ne nous est pas permis de les relever ici. . . . . [1]

Il nous reste à dire quelques mots de l'Académie de Bruxelles, qui, malgré les promesses faites depuis dix ans, n'est encore, à l'heure qu'il est, qu'une académie de dessin fort incomplète.

La direction routinière de cet établissement, le tient à une grande distance de celui d'Anvers; le système de laisser faire, qui est son caractère dominant, rend cette institution artistique peu propre à remplir son but.

Cependant, située dans la capitale du royaume, où sont concentrés des éléments réels de succès, voisine d'une magnifique bibliothèque, et d'un musée assez incomplet, à la vérité, mais que l'on pourrait aisément enrichir, l'Académie de Bruxelles peut être appelée à réaliser les plus utiles améliorations.

Quoique nous ne soyons pas partisan, comme nous l'avons dit, du grand nombre des écoles de peinture, nous croyons toutefois que la création d'une semblable institution à Bruxelles, sous la direction de Gallait, par exemple, ferait marcher l'art d'un pas assuré et rapide vers un progrès impossible à réaliser dans les conditions actuelles. L'impulsion donnée par un semblable maître, l'influence de ses travaux sur l'esprit de ses

[1] On comprendra aisément que des considérations de convenance nous interdisent, dans un ouvrage soumis au jugement d'une société savante, d'entrer à ce sujet dans des détails trop explicites. — Nous nous proposons, au surplus, de revenir sur cette importante question, en publiant ultérieurement un travail sur les améliorations de toute nature que réclame la situation de l'art en Belgique. Plus libre alors, parce que nous aurons plus directement et plus personnellement la responsabilité de notre opinion, nous pourrons traiter à fond cette question si intéressante et si intimement liée à l'avenir de la peinture nationale.

élèves, créerait indubitablement une école remarquable sous le double rapport de la pensée et de la technique. Celle d'Anvers se ressentirait bientôt elle-même de cette impulsion et voudrait se tenir à la hauteur des progrès réalisés par son émule.

Nous savons que cette amélioration est assez sérieuse pour être long-temps méditée, mais son importance nous parait si réelle et si grande qu'il nous semble convenable d'étudier à fond et une bonne fois cette question. Qu'on la décide enfin; si la décision prise est contraire au vœu que nous émettons, nous pourrons du moins apprécier la valeur des considérations qui auront dicté le refus! . . .

A ces travaux au sein de l'école ne se bornent pas les études d'un peintre. Pour que son éducation artistique soit complète, il faut encore qu'il voyage, qu'il aille voir de près et comparer entr'elles les écoles étrangères, qu'il médite à la fois les productions contemporaines et les chefs-d'œuvre des anciens maitres. Ce n'est point en voyageant étourdiment, en fatiguant son imagination par des remarques faites sans ordre et sans but, qu'un artiste retirera quelque fruit de ses pérégrinations. Il faut qu'il les fasse avec goût, avec discernement.

Il ne suffit pas de courir à Rome pour y passer quatre ans à visiter les palais et les églises. Hors de là et avant cela, il y a pour le peintre des études importantes et indispensables à faire. L'école française offrira à ses observations la grâce et la sévérité de son dessin; l'école allemande, outre qu'elle lui montrera ces mêmes qualités, lui fera comprendre qu'en peinture l'idéal du beau n'est pas seulement la couleur, mais que la poésie de la forme et le spiritualisme de la pensée lui sont souvent préférables.

Insensiblement habitué à voir, à comprendre les modifications de l'art et la différence des écoles, visitant du reste avec soin les musées d'Allemagne et de France, il arrivera finalement en Italie. Là, préparé déjà à l'étonnant spectacle qui

l'attend, il jugera avec calme, il étudiera avec discernement les choses nouvelles qui vont s'offrir à ses regards. Il ne ressentira pas, comme ceux qui, s'échappant tout à coup de l'atelier, arrivent sans transition, avec les idées bornées qu'ils ont prises chez un maitre souvent exclusif, devant les merveilles de l'art italien, il ne ressentira pas comme ceux-là cette admiration hébétée qui exclut l'analyse et qui tourne parfois au détriment de celui qui étudie.

Il faut que les artistes se tiennent en garde contre l'impression que les écoles italiennes font sur l'esprit de ceux qui les voient pour la première fois; nos peintres flamands, en voyant Raphaël, méconnaissent aisément le génie de ce grand maitre. L'absence de ce coloris puissant qui les a enthousiasmés dans Rubens et Rembrandt les choque; incapables parfois de reconnaître le beau réel du maître italien, ils nient son mérite et laissent passer inaperçues ces sublimes beautés de l'idéal, celles précisément qu'ils devraient étudier et chercher à acquérir.

Si, au contraire, ils savent mettre dans leurs études cette logique indispensable aux travaux d'observation, l'art apparaitra à leurs yeux avec de nouvelles magnificences; en voyant son domaine s'agrandir par cette étude, ils sentiront aussi grandir leur courage.

Raphaël leur montrera cette finesse d'expression, ce dessin noble et gracieux, cette diversité de caractères, qualités qu'il possède toutes à un si haut degré.

Ils apprendront à la vue des œuvres de Michel-Ange à mépriser les petitesses de la nature, ils comprendront ce que c'est que l'art noble et sérieux. Ils trouveront dans le Corrège cette recherche savante des lignes et de la composition, et sous le rapport de la technique ils acquerront la conviction qu'on peut faire d'admirable peinture sans avoir de touche ni de manière bien arrêtée.

Cette étude des grands maîtres dépouillera d'une foule d'erreurs, les admirateurs même les plus enthousiastes de Rubens, et les guérira de leur tendance à imiter trop exclusivement les œuvres de ce peintre sublime.

Car, disons-le une dernière fois, l'imitation servile et ainsi restreinte est l'écueil où vont se briser les organisations les mieux constituées. Cette admiration systématique et souvent aveugle pour Rubens, a tué des vocations puissantes et détruit à jamais l'originalité de beaucoup d'entre nos peintres. Pourquoi ne pas suivre l'exemple que nos grands maîtres eux-mêmes ont donné? Tous sont allés s'inspirer aux sources de l'art, tous ont demandé à l'école italienne le secret de la belle peinture!

Rubens et Vandyck surtout n'ont-ils pas longtemps vu, copié et médité le Titien, par exemple; n'ont-ils pas aussi interrogé tour à tour les autres maîtres de l'Italie; n'est-ce pas l'ensemble de ces travaux qui a créé leur talent, qui a modifié et guidé les aspirations de leur génie?

Allez, peintres flamands d'aujourd'hui, allez comme en un pieux pèlerinage par-delà les monts, et vous trouverez encore empreints sur la poussière des routes, la trace des pas de ces géants de l'art, qui sont vos ancêtres. Allez voir et admirer ces précieux restes du génie humain; élevez votre esprit et votre courage à la hauteur de ces merveilles. Puis, revenez alors, la patrie vous attend; revenez, et donnez un éclatant démenti à ceux qui osent dire que nous avons dégénéré.......

Toutes ces considérations, spécialement émises pour les peintres d'histoire, sont toutefois, en partie, applicables à ceux qui se sont voués aux autres genres de peinture.

Nos paysagistes aussi, ont grand besoin de rompre avec leurs habitudes casanières; ils devraient voyager davantage et se fixer même entièrement à la campagne. Il ne faut pas pour de=

venir un bon paysagiste posséder des connaissances aussi étendues que celles dont a besoin le peintre d'histoire; mais il faut éprouver un profond amour pour la nature, être doué d'un bon goût, surtout de persistance et même de tenacité. Avec ces qualités, on est presque certain d'arriver à un résultat remarquable pourvu que l'on suive une bonne direction.

Pendant l'été, l'atelier du paysagiste doit être à la campagne, le ciel au-dessus de sa tête, l'herbe des champs sous ses pieds; il ne doit pas y avoir pour lui d'autre étude que celle de la nature aussi longtemps que le froid ne le chasse pas. Qu'il utilise ses journées d'hiver à voir et à copier Ruysdael, Hobbema, Wynants, tous les bons maîtres enfin; qu'il dessine aussi la figure et les animaux. Au bout de quelques années consacrées à de semblables études, qu'il essaie de faire un tableau, mais que l'idée de produire ne le préoccupe jamais, aussi longtemps qu'il ne sait qu'épeler dans ce livre merveilleux de la nature, dont il doit savoir par cœur toutes les pages avant d'essayer de les traduire.

Aussi, nous n'hésitons pas à déclarer que les ateliers de paysagistes nous semblent une anomalie grossière, un non sens, quand ils constituent la réunion permanente d'un certain nombre d'élèves, sous la tutelle d'un maître dont ils imitent exclusivement la manière, tandis qu'ils négligent presqu'entièrement la nature.

Est-ce au milieu de ces chevalets et de ces toiles que vous comprendrez le modèle que vous vous efforcez d'imiter sans l'avoir vu? Est-ce là que vous étudierez les aspects magiques du ciel, que vous vous instruirez, que vous serez inspirés?....... Insensés! Jetez loin de vous ces ébauches informes; hâtez-vous, courez au fond des bois, au sommet des montagnes; allez voir le ciel se refléter dans les eaux limpides, allez voir comment les chênes séculaires se tordent sous l'effort des vents; alors, quand vous aurez vu, compris et retenu l'ensemble de ce magique spectacle, revenez et peignez si votre mémoire est fidèle!.....

L'étude de la nature est bien plus en usage chez les Hollandais que chez nous. Là, on voit les paysagistes, partir en troupes, à l'aspect des premiers rayons du soleil de mai. Ils vont établir leur camp au milieu des sites si variés, si pittoresques de la Gueldre, vivant humbles et heureux, dormant sous le chaume et s'asseyant à la table frugale des campagnards. Épiant sans cesse les secrets de ce monde magique, ils ajoutent chaque jour le fruit de nouvelles observations au savoir qu'ils possèdent.

Le résultat de ce genre d'études a produit chez eux une foule de paysagistes d'élite; Koekkoek, Schelfont, Bodeman, Verveer, Spohler, Waldorp ont tous vécu de cette vie nomade qui les a si bien initiés aux mille détails du paysage, et qui est pour leur école si féconde en beaux résultats.

Que nos paysagistes fassent comme eux, et ils égaleront sans doute un jour, le talent remarquable de ceux que nous leur offrons pour modèles.

Il nous reste, avant de terminer, à indiquer quelques améliorations générales. Nous n'avons pas la prétention de dire du neuf : la plupart de ces améliorations ont été déjà réclamées, mais comme elles l'ont été en vain, nous croyons utile d'y revenir sommairement.

A moins qu'un artiste ne possède de la fortune, ce qui est tout à fait exceptionnel, ou qu'il ne soit lauréat du concours de Rome, il lui devient très-difficile, sinon impossible, d'aller chercher au loin les éléments nécessaires à son éducation artistique. Il est rarement doué d'un courage assez robuste pour braver la pauvreté et la misère en entreprenant un long voyage sans ressources assurées. Il serait donc utile de réunir dans nos musées des collections plus complètes de tableaux destinés à apprendre les bonnes traditions, à ceux qui sont enchaînés ici,

et à les entretenir chez les autres qui les ont étudiées aux sources étrangères.

Différents moyens ont été proposés pour atteindre ce résultat; nous nous contenterons de les indiquer brièvement.

L'un d'eux consiste à rassembler les chefs-d'œuvre épars dans le pays et relégués souvent au fond de quelque couvent, ou de l'église de quelque obscur village, où ils sont inaccessibles à la vue, où leur présence est tout ou moins inutile. Le gouvernement rassemblerait insensiblement dans un musée central, à Anvers ou à Bruxelles, tous les tableaux remarquables que le pays renferme et qui sont disséminés en tant d'endroits. Une indemnité d'une nature quelconque serait accordée aux communes ou aux établissements qui consentiraient à cette cession; ils recevraient, au surplus, en remplacement des originaux, une copie que le gouvernement donnerait à faire à nos jeunes peintres. Ce serait à la fois pour ces derniers une étude utile et un moyen délicat d'encouragement.

Nos musées sont d'une pauvreté déplorable, ils ne contiennent presque rien des écoles italiennes; aussi, serait-il convenable de se procurer quelques bonnes copies de cette espèce. Nos peintres qui étudient en Italie pourraient aisément se charger de la confection de ces copies, et en quelques années on pourrait de la sorte réaliser de notables améliorations, par l'influence que l'élément italien exercerait sur nos artistes.

Une mesure d'une incontestable utilité a été prise dernièrement par le ministre de l'intérieur, M.r Van de Weyer : il a décrété l'organisation d'un musée qui renfermera les œuvres des principaux peintres belges vivants..... La réunion de ces tableaux est certainement une chose utile, et nous rendons hommage aux bonnes intentions du ministre qui a réalisé cette pensée. Cette sollicitude pour l'art est devenue bien rare

aujourd'hui ; aussi, tous les amis de la peinture ont-ils vu avec reconnaissance que l'on allait enfin sortir de l'ornière fatale où l'indifférence avait poussé les travaux artistiques.

Toutefois, pour que l'influence de cette amélioration soit plus large et plus complète, il faudrait que le gouvernement ajoutât à cette collection quelques toiles des peintres les plus remarquables des écoles étrangères. La présence de ces œuvres dans nos musées ferait connaître à nos artistes des principes nouveaux, et leur inspirerait infailliblement le désir de les étudier. Ils se préoccuperaient davantage de ce qui se fait dans l'art en dehors de chez eux, et cesseraient enfin de suivre cette routine aveugle qui entrave leurs progrès.

Car, on ne saurait assez le répéter, ce qui manque à nos artistes, c'est l'étude des bons maîtres tant anciens que modernes. A part ceux de notre pays et de la Hollande, ils n'en connaissent presque aucun, et cette ignorance les pousse constamment à concentrer toute leur admiration sur une seule forme de l'art, au lieu de l'étudier sous les aspects multiples qu'il présente dans les diverses écoles.

Nous éprouvons, autant que personne, une admiration sympathique et profonde pour nos maîtres flamands des 16.e et 17.e siècles; mais cette justice que nous leur rendons ne saurait nous faire méconnaître le mérite de leurs émules. Aussi, nous déplorons sincèrement l'erreur de ces fanatiques qui ne veulent pas comprendre que, quelque grands qu'ils soient, Rubens et Rembrandt ne sont pas cependant l'expression absolue du beau et le terme final de la perfection.

Le gouvernement peut aider efficacement au progrès sous ce rapport, en plaçant sous les yeux de nos peintres des éléments plus variés et plus nombreux pour leurs études. Mais, quelles que soient les modifications que l'on apportera dans

l'enseignement de la peinture, nos artistes peuvent beaucoup par eux-mêmes. . . . . Il n'y a pas de résultat impossible pour celui qui veut fermement une chose.

Courage donc, vous tous qui rêvez pour l'art national une destinée glorieuse ; ayez assez de force et d'énergie pour anéantir les obstacles qui entravent votre marche; allez tous vers un même but et surtout rassemblez vos efforts!... Soyez unis, car l'union est avant tout la condition impérieuse de la réussite. Si la méchanceté et l'ignorance sont liguées pour vous combattre, résistez vaillamment, songez à ce que vous êtes, à la mission que vous avez à remplir.

Allons! plus d'hésitation, plus de faiblesse; marchez pleins d'une sainte audace, et bientôt, soyez en sûrs, un éclatant succès signalera le triomphe de votre cause. . . . . . .

Adolphe LACOMBLÉ.



Liste des Fonctionnaires et Membres de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut au 5 avril 1847.



Président honoraire à vie : M.r LIEDTS, CHARLES.
Vice-Présidents honoraires à vie :
M.r DE REIFFENBERG (le baron FRÉDERIC);
M.r FÉTIS, FRANÇOIS ;
M.r QUÉTELET, LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES.

Fonctionnaires.

Président : M.r WINS, CAMILLE.
Vice-Présidents : M.r RAINGO, GERMAIN;
M.r GONOT, JEAN.
Secrétaire perpétuel : M.r MATHIEU, ADOLPHE.
Secrétaire annuel : M.r WAUQUIER, ÉTIENNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M.r ERMEL, EUGÈNE.
Trésorier : M.r NEVE, ÉDOUARD.
Questeurs : M.r LACROIX, AUGUSTIN ;
M.r ROUSSELLE, HIPPOLYTE;
M.r FUMIÈRE, LOUIS;
M.r CLESSE, ANTOINE.

Membres effectifs.

Messieurs :

ACCARAIN, Adrien, Industriel, à *Pâturages.*
BAUGNIET, Henri, Entrepreneur de travaux publics, à *Rœulx.*
BOTY, Alexandre, Directeur des charbonnages d'Hornu et Wasmes, à *Hornu.*
BOUILLIOT, François, Avocat, à *Mons.*
BOUVEZ, Emmanuel, Agronome, à *Dour.*
CAMBIER, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Lens.*
CASTIAU, Adelson, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à *Peruwelz.*
CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, M.-F., Archéologue, à *Seneffe.*
CLESSE, Antoine, Littérateur, à *Mons.*
CUERENS, Paul, Docteur en médecine, à *Enghien.*
CULIS, Alexandre, Docteur en médecine, à *Mons.*
D'AUXY, Gaston, Docteur en droit, à *Frasnes-lez-Buissenal.*
DEFRISE, Camille, Docteur en médecine, à *Dour.*
DEFUISSEAUX, Nicolas, Avocat, Membre du Conseil provincial, à *Mons.*
DELBAR, André, Ingénieur civil, à *Mons.*
DELHAYE, Victor, Docteur en médecine, à *Montignies-sur-Roc.*
DELNEST, Jacques, Naturaliste, à *Quaregnon.*
DELNEUFCOUR, Pierre, Ingénieur, des Mines, à *Mons.*
DE LIGNE (le Prince Eugène LAMORAL), Ambassadeur Belge à *Paris.*
DEMORIAME, J.-B.-J., Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons.*
DESCAMPS, Henri, Professeur au Collége, à *Mons.*
DESTOMBES, Aimé-Joseph-Hector, Négociant, à *Mons.*
DEVILLEZ, Barthélemy, Professeur à l'Ecole spéciale de Commerce, d'industrie et des Mines, à *Mons.*
DUCORRON, Peintre paysagiste, Directeur de l'Académie de Dessin, à *Ath.*
ERMEL, Eugène, Pharmacien, à *Mons.*
FAGNIART, Antoine, Professeur, à *Quiévrain.*
FUMIÈRE, Louis, Chef de Division au Gouvernement provincial, à *Mons.*
GOFFINT-DELRUE, Avocat, à *Mons.*
GONOT, Jean, Ingénieur en chef des Mines, à *Mons.*
GONTHIER, Edmond, Architecte-voyer, à *Charleroy*
GUIBAL, Théophile, Professeur à l'Ecole spéciale de Commerce, d'Industrie et des Mines, à *Mons.*
HALBRECQ, Charles, Avocat, à *Mons.*
HALLEZ, Jules, Professeur à l'Ecole de Dessin, à *Charleroy.*
HENNEBERT, Frédéric, Archiviste, à *Tournay.*
HENRARD, Paul, Directeur des usines et des hauts-fourneaux de *Couillet.*
HERBAUT, Alexandre, Principal du Collége, à *Mons.*
HOYOIS, Emmanuel, Typographe, à *Mons.*
HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroy.*
LACROIX, Augustin, Archiviste de l'État et de la Ville, à *Mons.*
LAMBERT, Guillaume, Aspirant des Mines, à *Mons.*
LE BIDART (le Chevalier DE), Jurisconsulte, Membre du Conseil provincial, à *Thumaide.*
LEFEVRE, Jean-Joseph, Architecte et Géomètre, à *Mons.*

Membres effectifs.

Messieurs :

LEHARDY DE BEAULIEU, CHARLES, Professeur à l'École spéciale de Commerce, d'Industrie et des Mines, à *Mons*.
LEROY, H.-E.-J., Docteur en médecine, à *Soignies*.
LE TELLIER, ADRIEN-LÉOPOLD, Avocat, à *Mons*.
LETORET, CHARLES, Docteur en médecine, à *Mons*.
MANFROY, ANTOINE, Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.
MARCQ, FLORENT, Agronome, à *Saint-Symphorien*.
MATHIEU, ADOLPHE-CHARLES-GHISLAIN, ex-Conservateur de la Bibliothèque publique, à *Mons*.
MAUROY, LOUIS, Notaire, à *Gœgnies-Houdeng*.
MICHOT, NORBERT-LOUIS, Botaniste, à *Mons*.
MISSON, VICTOR, Commissaire d'Arrondissement, à *Mons*.
MONTEGNIE, ILDEPHONSE, Docteur en médecine, à *Mons*.
NÈVE, EDOUARD, Docteur en médecine, à *Mons*.
PETIT, FIRMIN, Directeur de charbonnages, à *Dour*.
PETIT, LOUIS, Professeur de rhétorique, à *Mons*.
PLETAIN ARMAND, Notaire, à *Mons*.
PLUMAT, EMMANUEL, Directeur de charbonnages, à *Cuesmes*.
QUINET, BENOIT, Littérateur, à *Mons*.
RAINGO, BENOÎT, Notaire, à *Enghien*.
RAINGO, GERMAIN, Professeur à l'École spéciale, de Commerce, d'Industrie et des Mines, à *Mons*.
RAOUT, LOUIS-VICTOR, Commissaire d'Arrondissement, à *Ath*.
ROUSSELLE, HIPPOLYTE, Avocat, à *Mons*.
STIEVENART, FRANÇOIS, Chirurgien-Oculiste, à *Mons*.
TOILLIEZ, ALBERT, Sous Ingénieur des Mines, à *Mons*.
VANDENBROECK, Médecin principal de la garnison, à *Mons*.
VANMIERT, DOMINIQUE, Pharmacien, à *Mons*.
VAN YZENDYCK, Directeur de l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*.
WAUQUIER, ETIENNE, Professeur à l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*.
WINS, CAMILLE, Avocat, à *Mons*.
WINS, VALÈRE, Architecte-voyer, à *Mons*.

Membres correspondants.

Messieurs :

ARRIVABÈNE (le Comte Jean), Économiste, à *Bruxelles*.
BAUD, J.-M., Docteur et Professeur de Médecine, à *Bruxelles*.
BECART, Antoine-Joseph, Professeur aggrégé à l'Université de *Liége*.
BIVORT, Jean-Baptiste, Chef de bureau au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles*.
BLARGNIES, Charles, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.
BOGAERTS, Félix, Professeur, à *Anvers*.
BORGNET, Adolphe, Professeur à l'Université de *Liége*.
BOSSUET, Peintre, à *Bruxelles*.
BRAEMT, Joseph-Pierre, Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles*.
BROGNIEZ, André, Professeur, à *Bruxelles*.
CHALON, Régnier, Receveur, à *Bruxelles*.
CHEVREMONT, Lambert, Ingénieur en chef des Mines, pensionné, à *Bruxelles*.
CORNU, Capitaine du Génie, pensionné, à *Menin*.
CROMMELINCK, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
CUNIER, Florent, Médecin-Oculiste, à *Bruxelles*.
DAILLY, Professeur, à *Bruxelles*.
DAINEZ, Pierre-Joseph, Professeur, à *Rouen*
DAVREUX, Charles-Joseph, Professeur de Chimie et de Minéralogie, à *Liége*.
DEBONNARD, Arthur, Docteur en médecine, à *Paris*.
DEBURBURE, Léon-Philippe-Marie, Compositeur de musique, à *Termonde*.
DE BUSSCHER, S., Littérateur, à *Termonde*.
DE CUYPER, Jean-Baptiste, Sculpteur, à *Anvers*.
DELECOURT, Victor, Vice-président du Tribunal de première instance, à *Bruxelles*.
DELEPIERRE, Joseph-Octave, attaché à l'Ambassade Belge, à *Londres*.
DE MEYER, J. Docteur en médecine, à *Bruges*.
DEPRET, Professeur de chimie et de physique, à *Paris*.
DE REIFFENBERG (le Baron Frédéric), Conservateur de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles*.
DERIVE, Benoit, Directeur des Hauts-Fourneaux du Nord, à *Haumont*.
DERIVE, Théodore, Professeur, à *Spa*.
DE ROISIN (le Baron Ferdinand), Littérateur, à *Lille*.
DE SAINT-GÉNOIS, Jules, Archiviste de la Flandre orientale, à *Gand*.
DESHAYE, Gérard, Géologue, à *Paris*.
DE STASSART (le Baron Goswin-Joseph-Augustin), Littérateur, Membre du Sénat, à *Bruxelles*.
DINAUX, Arthur, Littérateur, à *Valenciennes*.
DOLEZ, Hubert, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles*.
DU CHASTEL (le Comte Ferdinand), Naturaliste, à *Bruxelles*.
DUCPÉTIAUX, Edouard, Inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance de Belgique, à *Bruxelles*.
DUMONT, André-Hubert, Géologue, à *Liége*.
DUPONT, Naturaliste, à *Paris*.
FABRÉ-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences Physiques et Chimiques de France, à *Paris*.
FÉTIS, François, Directeur du Conservatoire, à *Bruxelles*.
FOURMOIS, Théodore, Peintre paysagiste, à *Bruxelles*.

Membres correspondants.

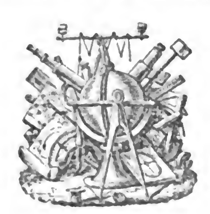
Messieurs :

FRAIKIN, C.-A., Statuaire, à *Bruxelles*.
FRANÇOIS, Victor, Docteur et Professeur de médecine, à *Louvain*.
GACHARD, Louis-Prosper, Archiviste-général du Royaume, à *Bruxelles*.
GACHEZ, Emile, Littérateur, à *Bruxelles*
GEEFS, Guillaume, Statuaire, à *Bruxelles*.
GENDEBIEN, Alexandre, Avocat et ancien Représentant, à *Bruxelles*.
GÉRARD, Pierre-Auguste-Florent, Substitut de l'Auditeur-général près de la Haute-Cour militaire, à *Bruxelles*.
GOETHAELS, Felix-Victor, Bibliothécaire de la ville, à *Bruxelles*.
GRART, Adolphe, Major, à *Namur*.
GRAUX, Docteur et Professeur, à *Bruxelles*.
GROUVELLE, Ingénieur civil, à *Paris*.
GUÉRIN, Jules, Docteur en médecine, à *Paris*.
GUILLERY, Charles-François, Professeur à l'Université, de *Bruxelles*.
GUILLERY, Hippolyte, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Liege*.
HANCART, Victor, Professeur, à *Bruxelles*.
HÉCART, Littérateur, à *Valenciennes*.
HEUSCHLING, Xavier, Chef du bureau de la Statistique générale au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
HIENSON, ... , Économiste, à *Londres*.
JOLY, Conseiller à la Cour de Cassation, à *Bruxelles*.
JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des Sciences Physiques et Chimiques de France, à *Paris*.
JUSTE, Theodore, Littérateur, à *Bruxelles*.
KERCKHOVE D'EXAERDE (le Vicomte François-Antoine-Maximilien DE), Littérateur, à *Anvers*.
KERCKHOVE (le Chevalier Joseph-Romain-Louis DE), Littérateur, à *Anvers*.
KEYSER (DE), Nicaise, Peintre, à *Anvers*.
LACOMBLÉ, Adolphe, Peintre, à *Bruxelles*.
LE GLAY, Archiviste général du Département du Nord, à *Lille*.
LEGRAND, Edouard, Littérateur, à *Bruxelles*.
LEHON, Capitaine-instructeur, Peintre paysagiste, à *Bruxelles*.
LELEWEL, Joachim, ancien Professeur d'histoire, à *Bruxelles*.
LEROY, Aimé, Littérateur, à *Valenciennes*.
LESBROUSSART, Jean-Baptiste-Philippe, Professeur à l'Université de *Liége*.
LEYS, H., Peintre, à *Anvers*.
LIEDTS, Charles, Président de la Chambre des Représentants, Gouverneur de la Province de Brabant, à *Bruxelles*.
MATHIEU, Lambert-Joseph, Peintre d'histoire, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Louvain*.
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université libre, à *Bruxelles*.
MESSINE, Charles, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapaume*.
NAVEZ, Peintre, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles*.
PARIDAENS, Ferdinand, Littérateur, à *Bruxelles*.
PAYEN, Chimiste, à *Paris*.
PEIGNOT, Gabriel, Membre de l'Académie de *Dijon*.
PETIAU, Benoit, Docteur en médecine, à *Saint-Amand*.

Membres correspondants.

Messieurs :

POLAIN, M.-L., Archiviste, à *Liége*.
QUÉTELET, Lambert-Adolphe-Jacq., Directeur de l'Observatoire, à *Bruxelles*.
RAINBAUX, Emile, Propriétaire de Charbonnages, à *Paris*.
RAOUL, Louis-Vincent, Littérateur, à *Bruxelles*.
ROBBE, Louis, Peintre, à *Bruxelles*.
ROGIER, Charles, Membre de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles*.
SCHELER, Auguste, Adjoint au Conservateur de la Bibliothèque de S. M. le Roi, à *Bruxelles*.
SEUTIN, Louis, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur de Beaux-Arts, à *Gand*.
SERRURE, Constantin-Philippe, Professeur, à *Gand*.
SIMONIS, Eugène, Statuaire, à *Bruxelles*.
SIRET, Adolphe, Littérateur, à *Gand*.
SMITS, Édouard, Littérateur, à *Bruxelles*.
TEICHMAN, Gouverneur de la province d'Anvers, Inspecteur-général des Ponts et Chaussées, à *Bruxelles*.
THIRY, Charles, Président du conseil des Monnaies, à *Bruxelles*.
VAN DER ELST, Constant, Négociant, à *Bruxelles*.
VANDERMAELEN, Philippe, Directeur de l'Établissement géographique, à *Bruxelles*.
VAN DE WEYER, Sylvain, Ambassadeur Belge, à *Londres*.
VAN DUYSE, Prudent, Professeur, à *Gand*.
VAN HASSELT, André-Henri-Constant, Inspecteur des Écoles, à *Bruxelles*.
VAN MALDEGHEM, Compositeur, à *Bruxelles*.
VAN THIELEN, J.-C., Membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers*.
VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
WAPPERS, Gustave, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers*.



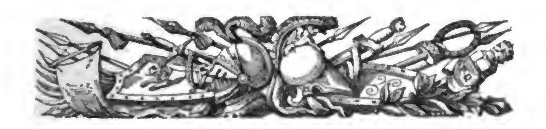
Nota. M.rs les Sociétaires sont priés de donner connaissance, au Secrétaire perpétuel, des erreurs qui pourraient s'être glissées dans l'orthographe de leurs noms ou dans l'indication de leurs professions et qualités, ainsi que des changements survenus dans leur résidence.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

DEBRY, Jean, ancien Administrateur, à *Paris*. (1833)
HABERLÉ, François, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Mons*. (1833)
DELMOTTE, Henri, Conservateur de la Bibliothèque publique, à *Mons*. (1836)
LAISNÉ, Célestin-Albert-Joseph, Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1837)
MARCQ, P.-A., Docteur en médecine, à *Charleroy*. (1837)
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons*. (1838)
VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1838)
VERMEREN, Frédéric, Calligraphe, à *Mons*. (1838)
ACCARAIN, Antoine, Docteur en médecine, à *Mons*. (1839)
DELECOURT, Charles, Avocat, à *Mons*. (1839)
VANBRÉE, Mathieu, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers*. (1839)
BURCKHARD-EBLE, Docteur en médecine, à *Vienne*. (183 .)
LANGLOIS, Hyacinthe, Membre de l'Académie de *Rouen*. (183 .)
HALLEZ, Germain Directeur de l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*. (1840)
COUREUX, Henri, Artiste vétérinaire, à *Mons*. (1841)
TOEPKEN, Médecin, à *Brême*. (1841)
CAVENAILE, François, Docteur en médecine, à *Boussu*. (1842)
LAPORTE, Léopold, Architecte-voyer, à *Enghien*. (1842)
L'HOEST, Isidore, Botaniste, à *Péruwelz*. (1842)
PLAPIED, Joseph, Amateur de Beaux-Arts, à *Mons*. (25 juin 1842)
CAUCHY, Philippe-François, Ingénieur en chef des Mines, à *Namur*. (1843)
VOISIN, Auguste, Bibliothécaire de l'Université de *Gand*. (1843)
FORTIA D'URBAN (le Marquis), Littérateur, à *Paris*, *décédé Président honoraire*. (1844)
CAMPION, Pierre-Louis, Instituteur, à *Mons*. (1844)
NODIER, Charles, Littérateur, à *Paris*. (1844)

SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles*. (1845)
MALBRENNE, MAXIMILIEN, Professeur de Mathématiques, à *Mons*. (1845)
THAUVOYE, JEAN-BAPTISTE, Docteur en médecine, à *Pâturages*. (1845)
DE PUYDT. REMY, Colonel du Génie, à *Bruxelles*. (1845)
DE BOCARMÉ (le Comte VISART), Propriétaire de charbonnages, à *Thieu*. (1846)
SAUVEUR, père, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
VANDENCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles*.
WILLEMS, JEAN-FRANÇOIS, Membre de l'Académie de Bruxelles, etc., à *Gand*. (1847)
LABRIQUE, NESTOR, Avocat, à *Haine-Saint-Paul*. (1847)
THAUVOYE, EMMANUEL, Pharmacien, à *Wasmes*. (1847)
LESSINES, F.-J., Docteur en médecine, à *Binche*. (1847)





LA BATAILLE DE PRESLES.

(FRAGMENT. — FIN.)

. . . .
. . . .

Comme un Dieu rugissant au sein de la forêt,
Debout parmi les siens, Boduognat paraît,
Le courroux dans les yeux, à la main la framée.

Ce qu'il lui faut, à lui, ce n'est plus une armée
Qui, jusqu'au dernier homme à ses côtés gisant,
Lui solde tant d'affronts au prix de tout son sang;
Sa vengeance aujourd'hui, la seule qu'il envie,
Se croirait à ce compte encore inassouvie :
Ses projets sont plus grands, ses vœux portent plus haut,
C'est plus qu'un peuple entier, c'est César qu'il lui faut
Et qu'il ira chercher, lui Gaulois! dans sa tente.

Mais déjà le voici : son aigrette flottante
Le signale de loin comme un but éclatant;
Il est devant ses yeux, c'est César qui l'attend,
Ceint d'un mur de soldats, mouvante forteresse.
Oui, des Dieux paternels la faveur vengeresse
Pour le lui réserver voulut qu'on l'épargnât !
En avant, compagnons ! c'est lui ! ! ! — Boduognat,
Terrible, l'œil en feu, la tête échevelée,
N'a pas encor jeté ces mots dans la mêlée
Que déjà vers César son vol s'est élancé.

Moins prompt dans la tempête un nuage a passé;
Moins prompt l'oiseau divin qui porte le tonnerre,
Au tronc majestueux d'un chêne centenaire,
Aux flancs des hauts remparts sur leur base croulant,
Eternise sa trace en stigmate brulant;
Moins prompte d'un volcan la lave vagabonde
Déborde de son lit sur les champs qu'elle inonde;
Moins prompte la baliste à coups précipités
Ebranle, à temps égaux, les parois des cités,
Lorsque sous un déluge et de dards et de flèches
Chaque trait dans leurs murs s'ouvre de larges brèches;
Moins prompte l'avalanche, au sortir des hivers,
Des entrailles des monts devant elle entr'ouverts
Jaillit, et dans sa chute irrésistible, immense,
De leur faîte escarpé bondit comme en démence;
Moins prompt, dans les déserts, le Simoun, roi puissant,
D'un seul choc déracine et nivelle en passant,
Au loin, dans un espace à l'œil infranchissable,
Tout un monde englouti sous une mer de sable;

Moins prompt Léviathan, le souverain des eaux,
Au souffle impétueux de ses larges naseaux,
A travers les débris des digues fracassées,
Précipite l'essor des vagues courroucées....
Il court, s'élance, vole, et ses coups redoublés
Frappent, comme la faux en passant dans les blés!
Tout lui cède, et César, à cette heure suprême,
Pour la première fois a douté de lui-même.
D'un noir pressentiment son cœur est assailli;
Il hésite.... et son astre un moment a pâli!
César, qui des combats fit sa plus chère étude,
A, d'un puissant coup d'œil, acquis la certitude
Qu'à ce terrible choc qu'il lui faut affronter
Ni ruse ni valeur ne sauraient résister;
Que ces Gaulois, qu'en vain un fol orgueil dénigre,
Pour déchirer leur proie ont les ongles du tigre,
Que tous, quelque danger qu'il leur faille courir,
Quand ils ne peuvent vaincre au moins savent mourir;
Qu'en vain l'art ou le nombre un moment les accable,
Car, vainqueurs, leur vengeance est féroce, implacable,
Et, vaincus, le trépas à leurs yeux toujours beau,
Quand c'est le sol natal qui leur garde un tombeau.

Et partout des combats la chance aléatoire
Semble aux fils des Germains promettre la victoire,
Et déjà devant eux, pressés de toutes parts,
Ont fui de l'ennemi les bataillons épars,
Quand César, ranimant la bravoure romaine,
D'un geste impérieux à sa voix les ramène,

Court, s'élance à leur tête, et, vainqueur ou vaincu,
Tient au moins à mourir grand comme il a vécu,
Comme l'ambition dont la soif le dévore.
Il part, il est parti que son bras cherche encore
Le large bouclier dont l'orbe recourbé
Tant de fois à la mort l'a déjà dérobé
Quand semblait le trahir la fortune inconstante,
Et son glaive lui-même est resté sous sa tente.
Son glaive, ô désespoir ! . . . Eh ! qu'importe après tout ?
Un glaive.... un bouclier ! n'en est-il point partout,
De moins beaux, il est vrai, moins sûrs, moins à sa taille,
Mais qui lui vont, à lui, quand rugit la bataille?...
Et des premiers venus qu'il trouve sous la main,
Impatient et prompt, César s'arme soudain.
Mille voix dans les rangs à la sienne répondent,
Dans un commun espoir mille âmes se confondent,
Et la fuite a cessé, la crainte a disparu
Dès qu'au milieu des siens César est accouru,
César, qui du succès sut toujours les convaincre,
César, pour qui paraître et combattre c'est vaincre,
Et dont le front superbe a déjà reflété,
Comme une aube de gloire et d'immortalité !
C'est bien lui !... Quelle époque en désastres féconde
S'inscrira plus affreuse aux annales du monde ?
Le chef puissant du Nord et celui du Midi
A l'aspect l'un de l'autre ont encore grandi ;
Un même cri soudain de leur bouche s'élance,
Et l'armée un moment les contemple en silence.

Un unanime instinct lui crie au fond du cœur
Que celui qui des deux reparaîtra vainqueur,
Qu'il ceigne ou foule aux pieds l'orgueil du diadème,
N'aura plus désormais d'ennemi que soi-même;
Que la Gaule aujourd'hui, vassale ou libre, attend
Tout d'un seul de ses fils et tout d'un seul instant !

Entre ces fiers rivaux la distance s'efface.
Boduognat.... César.... les voilà face à face,
Et les deux camps émus s'arrêtent, incertains
Lequel des deux vont perdre ou sauver les destins.

Boduognat, terrible et pantelant de rage,
Sent encor, s'il se peut, redoubler son courage,
Pousse à César, pareil au javelot lancé,
Et couve du regard le but qu'il s'est tracé.
Il s'élance.... et sa course a dévoré l'espace,
Et le sol sous son poids oscille quand il passe,
Et tout obstacle cède à son bras triomphant,
Et les dards devant lui, comme un hochet d'enfant,
Au flanc de son coursier en éclats rebondissent,
Et les Gaulois en chœur à leur chef applaudissent,
Et leurs cris, l'excitant en ce noble transport,
Semblent donner sous lui des ailes à la mort....
Quand soudain.... Mais quel bras d'une atteinte impossible
A frappé ce guerrier jusqu'alors invincible?
Quelle digue en son cours arrêta ce torrent ?...

Salut à toi, César, sublime conquérant,
Vainqueur prédestiné de la Gaule asservie,
Car sa mort t'a rendu le sceptre avec la vie

Et tu peux maintenant à ton joug belliqueux
Enchaîner les Gaulois.... et le monde avec eux.

Sous ce choc imprévu Boduognat chancelle ;
Des crins de son coursier le sang à flots ruisselle,
Et, comme l'aigle altier foudroyé dans son vol,
Ce colosse écroulé s'affaissant sur le sol
De ses doigts convulsifs semble y creuser sa tombe ;
Sa tête sur son sein d'elle-même retombe,
Ses dents claquent, son œil se voile appesanti,
Son souffle à peine sort, par degrés ralenti,
De sa poitrine en feu plus rauque et plus débile....
Et le monde a tremblé sur sa base immobile,
Comme au flanc maternel qu'agitent par moment
Les premières douleurs d'un grand enfantement ;
Car César désormais peut, à sa fantaisie,
Mettre à ses pieds l'Europe et l'Afrique et l'Asie ;
En vain Ambiorix luttant contre le sort
Sauvera de l'oubli son courage et sa mort,
César dans ses projets n'a plus rien qui l'arrête ;
A compter d'aujourd'hui le monde est sa conquête,
Rome entière tressaille au seul bruit de son nom,
Et déjà son orgueil passe le Rubicon.
Déjà sa ville en deuil, le sénat et Pompée,
Caton même, devant sa formidable épée
Qui des plus saintes lois a rompu les liens,
Vont cacher leur défaite aux champs thessaliens,
Et déjà son œil d'aigle entrevoit colossale
Cette ère d'avenir qu'il date de Pharsale.

Poursuis, heureux César! à tes pas conquérants
S'ouvrent vers le pouvoir cent chemins différents!
Poursuis! Aux Dieux sauveurs ce succès t'assimile!
Plus grand que Scipion, plus grand que Paul-Emile,
A Rome, où hier encor régnait seule la loi,
Un homme enfin commande, et cet homme, c'est toi!
Toi seul; sur nos débris ton avenir se fonde,
Ton astre désormais éclaire seul le monde;
Nul obstacle à tes vœux jamais ne surgira,
Parle, désire, ordonne, et Rome obéira.
Quand ta voix a parlé toute voix doit se taire.
A quoi bon les conseils d'une sagesse austère?
Ton aigle a dispersé sur les bords africains
Tout ce qui reste encor de vieux républicains,
Et ce serait à croire, après tant de désastres,
Que leur antique idole est remontée aux astres,
Si de loin, pour sauver les peuples abattus,
N'étincelait déjà le poignard de Brutus
Qui, de la liberté prompt à venger l'insulte,
Dans ton sang répandu régénère son culte,
Lègue au monde étonné le plus grand souvenir,
Frappe d'un long effroi les tyrans à venir,
Aux peuples opprimés enseigne à les maudire,
Veille toujours sur eux, et semble leur redire
Que nul impunément n'a jamais attenté
Aux droits sacrés de l'homme et de l'humanité;
Que rien chez tes pareils n'absout du diadème:
Ni bienfaits ni remords; que la gloire elle-même
N'engendre pas au cœur l'oubli des maux soufferts,
Et que des fers dorés n'en sont pas moins des fers.

Leur puissance, toujours de tant de pleurs suivie,
Peut insulter longtemps à la terre asservie,
Car la Liberté sainte est patiente, il faut
Que l'attentat commis monte et parle bien haut
Pour que, dans un moment de sublime colère,
Atteigne sa vengeance au dernier corollaire,
Pour que le peuple enfin se redresse et, foulant
Les débris orgueilleux d'un trône chancelant,
Prouve au monde futur, à l'inflexible histoire,
Que toujours des tyrans le règne est transitoire,
Que la Liberté seule et son culte éternel
Méritent des humains l'hommage solennel,
Que pour donner le change à la terre éplorée,
Dans son ambition, âpre, démesurée,
Le despotisme en vain dresse autel contre autel....
Et que le peuple seul est Dieu, puisqu'immortel.

AD. MATHIEU.



DE LA DESCENTE

ET DE L'ASCENSION DES OUVRIERS

DANS LES MINES.

ÉCHELLES D'UN NOUVEAU SYSTÈME,

par G. LAMBERT, Aspirant des Mines, à Mons,

Membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.



DESCENTE ET ASCENSION

DES OUVRIERS DANS LES MINES.

Par suite de la grande profondeur à laquelle sont déjà parvenus les travaux des mines, la question relative à la descente et à l'ascension des ouvriers mineurs, qui a pu être considérée, primitivement, comme secondaire, est devenue, aujourd'hui, une des plus importantes, et doit à bien des égards attirer l'attention des exploitants et du Gouvernement : d'une bonne solution de cette question dépendent la vie et la santé d'une classe nombreuse et dévouée de travailleurs ; de là dépend aussi une économie notable à réaliser sur les dépenses d'exploitation.

Moyens à l'aide desquels les ouvriers mineurs de la Belgique doivent actuellement pénétrer dans les travaux souterrains et en sortir.

En Belgique, les ouvriers mineurs descendent dans les travaux souterrains et en sortent au moyen des tonnes destinées à l'extraction, ou à l'aide d'échelles verticales ou inclinées. Dans une seule mine on exécute ce travail, depuis quelque temps, au moyen d'une machine spéciale construite sur le même principe

que les *Fahrkunst*, adoptés dans les mines les plus profondes du Hartz, depuis 1833, ainsi que dans celles du Cornwall, depuis la même époque, suivant M.r Combes, Traité de l'exploitation des mines; mais comme les dépenses élevées, que nécessitent l'établissement et l'emploi de ces machines, paraissent devoir en retarder l'usage général dans les mines de houille de la Belgique pendant longtemps encore, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'on y ait atteint une profondeur beaucoup plus considérable; comme en outre de nombreuses descriptions de l'appareil perfectionné, employé en Belgique, ont été publiées, pendant l'année 1846, nous nous dispenserons d'y revenir dans le cours de cette notice.

Transports des mineurs à l'aide des tonnes d'extraction ou cuffats.

L'usage des cuffats ou tonneaux d'extraction est assez commode pour l'ouvrier; mais il est extrêmement dangereux, et les accidents auxquels il donne lieu sont presque toujours mortels pour ceux qui en sont victimes. [1]

Les principales causes de ces accidents sont la rupture des câbles, la chute de corps durs dans le puits, la rencontre des cuffats, leur élévation contre les poulies qui surmontent le puits; leur descente dans l'eau ou dans les gaz délétères qui peuvent occuper le fond du puits, les secousses produites par la machine, la rupture d'une pièce de celle-ci, etc. Quelques-unes de ces causes peuvent être écartées par la prudence de ceux qui se trouvent dans le cuffat, et par l'aptitude et l'attention de ceux qui conduisent la machine d'extraction; mais il y en a plusieurs, telles que la rupture des câbles ou de la machine,

[1] De 1821 à 1840, sur 311 victimes de l'usage des cuffats, en Belgique, 261, ou les cinq sixièmes, ont perdu la vie: Rapport officiel sur la statistique des mines adressé au Roi, en 1840, par M.r Desmaisières, ministre des travaux publics.

contre lesquelles la prévoyance la plus éclairée a trop souvent échoué pour qu'il soit permis d'oublier que l'on peut en être victime, chaque fois qu'on entre dans le cuffat, soit pour descendre dans la mine, soit pour remonter à la surface.

Des modifications importantes ont été apportées dans ces derniers temps au système de descente par les cuffats; ainsi, on a muraillé les puits, on y a établi des guides pour diriger les cuffats, on a recouvert ceux-ci de larges parapluies ou chapeaux en tôle; mais aussi d'autre part les chances malheureuses inhérentes à ce système vont en augmentant en nombre et en intensité, proportionnellement à l'approfondissement et au développement des travaux, en sorte que le nombre des victimes de ce mode de transport n'a pas diminué. L'effet produit par l'augmentation de la profondeur des travaux, ou de la longueur des câbles, est facile à évaluer, si l'on se rappelle que les câbles plats en chanvre dont on fait actuellement usage, se rompraient, neufs, sous leur propre poids, avant d'avoir atteint une longueur décuple de celle qu'ils ont déjà moyennement, aujourd'hui.[1] Quant au développement des travaux d'exploitation, voici comment il tend à neutraliser les bons effets dus aux améliorations dont nous avons parlé : En cas d'accidents, tel qu'une explosion de grisou ou une irruption subite des eaux dans les travaux souterrains, neuf ou dix ouvriers seulement parviennent à se sauver par le cuffat; tous les autres, dont le nombre est proportionné au développement de l'exploitation, sont souvent condamnés à mourir dans la mine par suite de l'impossibilité d'en sortir assez promptement.

[1] C'est là ce qui a fait dire à M.r A. Burat, dans sa Géologie appliquée : « Le choix des câbles solides et durables est d'autant plus important que les « puits sont plus profonds, et que le poids des câbles s'ajoutant au poids à « enlever, augmente d'autant les chances de rupture. Aussi dans les puits « d'une grande profondeur, doit-on s'opposer constamment à la descente des « mineurs par les bennes, et les obliger à prendre la voie des échelles. »

Les terribles accidents auxquels l'emploi des cuffats, pour transporter les ouvriers, a trop souvent donné lieu devaient en faire proscrire l'usage; aussi la plupart des savants qui se sont occupés de cette question, et les ingénieurs des mines particulièrement, ont, depuis longtemps, réclamé cette proscription qui a déjà été prononcée : 1.° par l'administration des mines, en Prusse [1]; 2.° par l'administration des mines d'Anzin [1]; 3.° par les États-Députés de la province de Hainaut, le 18 août 1830, et le Conseil Provincial du Hainaut, le 21 juillet 1841. [2]

Malgré ces mesures si sages, que l'on aurait dû adopter sans retard, dans bien des mines, au moins en Belgique, on a continué de transporter les ouvriers au moyen des cuffats [3]; pour les unes cette résistance provient des ouvriers qui ne veulent point abandonner un système auquel ils sont attachés par l'habitude et par la routine; pour les autres on doit l'attribuer uniquement aux exploitants qui refusent d'adopter les échelles inclinées, soit parce qu'ils ne sont pas suffisamment pénétrés de leurs avantages, soit parce qu'ils ne veulent pas faire la dépense que leur établissement réclamerait. Nous chercherons, dans ce qui va suivre, à prouver le peu de fondement de cette opposition.

Descente et ascension des ouvriers mineurs sur des échelles.

Dans les houillères les plus importantes de la Belgique, qui sont situées au Couchant de Mons, les mineurs ont, de tout

[1] Suivant M.r Combes, Traité de l'exploitation des mines

[2] Voir les annexes D et G. — Dans ces différentes localités, en interdisant l'emploi des cuffats, on a ordonné l'usage des échelles inclinées.

[3] On lit dans le Traité de l'exploitation des mines de M.r Combes : « Il (le « mode d'ascension et de descente au moyen des tonnes) n'est pas usité dans « les mines métalliques profondes du comté de Cornwall, du Hartz et de « l'Erzgebirge. Dans ces mines, dont plusieurs ont au-delà de 400 mètres, « et quelques-unes jusqu'à 700 mètres de profondeur, les ouvriers montent « et descendent par des échelles. »

temps, fait usage d'échelles pour descendre dans les travaux et pour en sortir. C'est donc dans cette localité qu'il convient d'étudier ce système, afin d'en bien apprécier les avantages et les inconvénients. Dans ces houillères, les travaux souterrains qui constituent un siége d'extraction sont généralement mis en communication avec la surface, par deux puits verticaux, destinés à servir l'un d'entrée, l'autre de sortie au courant d'air qui doit ventiler les travaux; un de ces deux puits, désigné sous le nom de puits d'extraction, est affecté exclusivement au service des tonnes, tandis que l'autre, connu sous la dénomination de puits aux échelles, renferme les échelles à l'aide desquelles s'opèrent la descente et l'ascension des ouvriers mineurs. Lorsqu'on doit établir un système de pompes pour l'épuisement des eaux qui affluent dans les travaux, et que l'on n'a pas un troisième puits disponible, ce qui est le cas le plus général, on les place dans le puits aux échelles, soit dans une section particulière, soit tout à côté des échelles. Dans ce cas on a soin de creuser le puits aux échelles sur un seul alignement, au lieu de le former, comme cela se fait ordinairement, d'une série de petits puits verticaux appelés tourets, ayant chacun quarante mètres environ de profondeur et reliés entr'eux par de petites galeries horizontales. [1]

Les puits actuellement en usage dans les mêmes mines, tant ceux d'extraction que ceux aux échelles, ont communément de trop faibles ouvertures pour le service auquel ils sont destinés. Cela tient, entr'autres causes, à ce que la plupart de ces puits, commencés anciennement sous des diamètres très-petits, appropriés aux faibles travaux de l'époque, ont été approfondis sous

[1] Cette méthode de former les puits aux échelles d'un grand nombre de tourets n'offre aucun avantage important et présente plusieurs inconvénients très-graves; ainsi : augmentation de la dépense pour le percement des galeries reliant les tourets entr'eux; impossibilité d'employer ces puits, en cas de besoin, à l'épuisement, à l'extraction ou au transport des mineurs à l'aide de machines.

le diamètre primitif jusqu'à la profondeur à laquelle ils sont actuellement parvenus. Quelques-uns des anciens puits d'extraction ont été élargis, mais il n'en a pas été de même pour ceux aux échelles. Aussi, à la date du 21 janvier 1843, le diamètre moyen des cent et seize puits de cette espèce, garnis d'échelles et en activité, dans le premier district des mines, n'était que de un mètre cinquante et un centimètres.

Ces puits aux échelles sont généralement circulaires, parce que cette forme est la plus facile à obtenir, et que c'est en outre celle qui se prête le mieux à l'établissement du muraillement dont il convient de revêtir leur paroi. Nous avons dit plus haut qu'ils avaient été creusés sous de petits diamètres, parce que dans le principe, ils ne servaient qu'à des travaux peu profonds et peu importants; mais on doit aussi reconnaître que les plus étroits sont ceux qui ont été creusés, au moins en partie, avant l'application des machines à vapeur à l'exploitation des mines, parce qu'alors il importait de produire le moins de déblais possible, afin de diminuer les frais relatifs à leur enlèvement.

Aujourd'hui, cette raison est de peu d'importance, et l'on sait que, dans les circonstances actuelles, il y a bénéfice à donner une section maximum aux puits de mines, dont le creusement est alors le plus facile possible, tant pour le placement des ouvriers que pour l'arrachement de la roche.

Maintenant que nous connaissons la disposition des puits au Couchant de Mons, occupons-nous du système d'échelles que l'on y a adopté.

Les échelles sont formées de deux montants en bois de dix à quinze centimètres de largeur sur trois à quatre centimètres d'épaisseur, reliés entr'eux par des échelons ronds, aussi en bois, de trois à quatre centimètres de diamètre et de trente à

trente-cinq centimètres de longueur, placés à vingt-trois centimètres et demi de distance d'axe en axe. Depuis quelques années on commence à substituer le fer au bois dans cette construction; alors les montants n'ont plus que cinq à six centimètres de largeur sur un demi à un centimètre d'épaisseur, et le diamètre des échelons est reduit à deux centimètres. Qu'elle soit en bois ou en fer, chaque échelle a trois mètres environ de longueur, et elle est disposée à ses extrêmités pour pouvoir s'assembler avec les autres échelles.

L'établissement d'un système d'échelles, dans un puits, a lieu de deux manières différentes; dans la première, la plus ancienne, les échelles sont fixées verticalement le long de la paroi du puits, suivant des alignements souvent d'une très-grande longueur, séparés l'un de l'autre par des planchers établis horizontalement dans le puits. Dans la deuxième méthode, les échelles sont inclinées et placées suivant des alignements d'une douzaine de mètres de longueur, parallèles l'un à l'autre et séparés par des planchers établis horizontalement dans le puits.

Pour bien comprendre toute la différence qui existe entre ces deux systèmes, nous allons étudier et comparer les mouvements de l'ouvrier qui se meut sur une échelle placée d'abord verticalement, et ensuite sous les différents angles d'inclinaison.

Premier cas : échelle verticale.

Placé sur une échelle verticale, l'homme a son centre de gravité qui se projette horizontalement en dehors de ses points d'appui, et il ne parvient à conserver sa position que par un effort horizontal et continu des muscles des bras; voir *fig.* 5. S'il veut s'élever, comme il doit tenir le corps droit, afin de moins écarter son centre de gravité de l'échelle ou de ses points

d'appui, et conséquemment pour que les muscles des bras puissent continuer à le retenir, il ne peut plier les jambes; celles-ci n'agissent donc que faiblement, et tous les muscles, depuis les mains jusqu'à la poitrine, doivent faire un nouvel effort de traction pour soulever verticalement le reste du corps. L'effort qui doit ainsi être produit sur les bras est considérable, comme nous allons bientôt le voir.

Pendant ce travail, tous les muscles, qui prennent leur point d'appui sur les côtes, tiraillent celles-ci verticalement, les empêchent de s'élever et de s'abaisser alternativement pour permettre l'accomplissement des fonctions respiratoires, dont la seule possible alors est l'inspiration. C'est là ce qui a fait dire à M.r V. Vanden Broeck, dans son ouvrage intitulé : Réflexions sur l'hygiène des mineurs : [1]

« On concevra facilement que les côtes, qui, par leur élévation, concourent si puissamment à l'accomplissement des fonctions respiratoires, servant dans cette circonstance de point d'appui aux muscles employés à l'ascension; on concevra, dis-je, qu'ainsi l'augmentation de diamètre de la poitrine ne pourra avoir lieu que dans le sens longitudinal, et que conséquemment c'est le diaphragme qui, presque seul, sera chargé de l'effectuer. Or, à la longue, ces mouvements extraordinaires, ces contractions exagérées du grand muscle respirateur, devront, par le tiraillement qu'ils provoquent dans les poumons, déterminer leur dilacération en un ou plusieurs points. » [2]

A ces considérations, qui font clairement ressortir combien est pénible et dangereuse l'ascension prolongée de l'homme par

[1] Comme le prouvent les expériences que nous rapporterons, ces considérations ne sont applicables qu'aux échelles verticales ou peu inclinées sur la verticale.

[2] On trouve sur le même sujet des détails très-intéressants dans l'ouvrage de M.r C. Hanot, intitulé : De la mortalité des ouvriers mineurs.

des échelles verticales, nous ajouterons encore que les chutes en bas de ces échelles sont fort fréquentes et presque toujours mortelles ; le premier de ces faits tient à la fatigue qu'éprouvent, pendant cette ascension, les bras et les organes de la respiration ; car il résulte de là des faiblesses et des vertiges, pendant lesquels celui qui en est atteint laisse échapper les échelons qu'il tenait dans les mains, et tombe à la renverse. Quant au deuxième des faits énoncés, il est dû à ce que, dans ce système, l'ouvrier qui fait une chute se trouve entièrement libre dans l'espace, en sorte qu'il acquiert, avant d'atteindre le plancher de retenue, une vitesse telle qu'il se tue presque toujours en heurtant ce plancher.

Voici ce qu'on lisait déjà à ce sujet dans un rapport adressé, le 2 novembre 1832, par M.r Delneufcour, ingénieur des mines du premier district, à M.r l'ingénieur en chef de la première division, en réponse à une demande de projet de réglement sur la police des mines :

« Le genre d'accident qui doit fixer l'attention après les « inflammations de gaz hydrogène carburé, est la chute des « ouvriers le long des échelles, par lesquelles ils descendent « dans les travaux de certaines houillères, ou des cuffats qui « servent au même usage dans d'autres exploitations. Les « chutes le long des échelles n'ont lieu que lorsque ces échelles « sont placées verticalement le long des parois du bure de « descente ; la position que doit alors avoir l'ouvrier en rend « l'usage excessivement fatiguant, et, malgré l'habitude, on « voit les individus les plus faibles, les enfants et les vieillards « périr par les chutes qu'ils font en les parcourant. Ainsi, dans « l'espace de onze ans, trente-cinq individus ont péri de cette « manière. »

Celui qui a conservé le souvenir de ses premières visites des travaux de mines, peut dire combien il a dû déployer de force

et de courage pour exécuter non-seulement les premières ascensions, mais aussi les premières descentes sur des échelles verticales; il doit se rappeler la violence avec laquelle ses mains sur lesquelles il sentait, avec frayeur, reposer presque tout le poids de son corps, ont serré les échelons pendant tout le temps qu'a duré le parcours. Toutefois, l'habitude vient en aide; mais, dans l'espèce, c'est pour apprendre à braver le danger et nullement pour diminuer la fatigue; celle-ci, en même temps qu'elle est excessive, est permanente, et l'on a beau y être habitué elle n'en use pas moins la santé.

Deuxième cas : échelles inclinées.

Il a été reconnu, depuis fort long-temps, que les échelles inclinées sont moins dangereuses et moins pénibles à parcourir que les échelles verticales; mais la différence qui existe entre ces deux systèmes n'a jamais été évaluée d'une manière précise. Cela tient au vague que laisse le mot incliné : ainsi, telle échelle faisant un angle de 88 ou 89 degrés avec le plan horizontal, recevra l'épithète d'inclinée ; cependant, on comprend que l'inclinaison de 1 ou 2 degrés qui distingue cette échelle d'une échelle verticale, est trop faible pour qu'il y ait diminution sensible de fatigue pour l'ouvrier, et tout ce que nous avons dit des échelles verticales est encore parfaitement applicable ici. (Voir *fig*. 6 et 7.) Si, au contraire, l'angle avec la verticale est trop grand, l'homme ne pourra plus se mouvoir sur l'échelle qu'en se courbant fortement pour saisir les échelons avec les mains. (Voir *fig*. 8.) Les bras devront supporter une grande partie du poids du corps, et cela, dans une direction fort désavantageuse au développement de leur force musculaire. La gêne et la fatigue seront donc encore très-

grandes. C'est le cas des échelles placées dans les puits inclinés, creusés dans le gîte à exploiter. [1]

Enfin inclinée à soixante-dix degrés sur le plan horizontal, l'échelle ne présente plus aucun des inconvénients que nous venons de signaler; l'homme qui la parcourt, soit en descendant, soit en montant, reste droit, ne travaille qu'avec les jambes et peut cependant au besoin faire fonctionner les muscles des bras. (Voir *fig.* 9.) On voit sur cette figure que le moment de la force qui tend à renverser l'homme en arrière dans les dispositions représentées par les *figures* 5, 6 et 7, et en avant dans celle *figure* 8, est nul pour une inclinaison de 70°, puisqu'alors la verticale menée par le centre de gravité de l'homme va passer par le milieu des points d'appui de ses pieds sur l'échelle. Il n'y a donc plus de gêne dans les mouvements respiratoires, et le corps, placé dans la position la plus avantageuse pour le développement de sa force, parcourt l'échelle sans plus de fatigues ni de dangers qu'il n'en éprouverait sur un escalier ordinaire.

Ces considérations générales expliquent pourquoi l'on entend quelquefois émettre des opinions différentes sur les avantages que présentent les échelles inclinées, et comment, par exemple, on les critique dans une mine où elles sont placées suivant le pendage des couches, et conséquemment trop inclinées sur le plan horizontal, tandis qu'ailleurs, où elles sont à-peu-près convenablement établies, on les place au-dessus de tous les autres systèmes.

Pour préciser les faits généraux que nous venons de citer, et au besoin pour les confirmer, nous avons déterminé, par des

[1] La méthode de creuser les puits aux échelles, dans les couches de houille, lorsque celles-ci sont en dressant, est aujourd'hui généralement abandonnée, parce que l'on n'obtient ainsi que des puits irréguliers dont les parois sont toujours difficiles à soutenir.

expériences directes et rigoureuses, sous quel angle d'inclinaison l'échelle est la plus sûre et la plus commode à parcourir. Les résultats auxquels nous sommes parvenus, et que nous allons bientôt faire connaître, sont si significatifs qu'ils nous semblent résoudre la question sans appel.

En comparant l'échelle à un escalier, on doit reconnaître qu'elle est d'autant plus facile à parcourir que les bras prennent une moindre part à l'action. Cette considération explique et justifie le mode d'expérimentation que nous avons adopté. Une échelle a été établie sous différents angles; on y suspendait un dynamomètre auquel était attaché un morceau d'échelle, long de deux mètres, qui s'appliquait contre l'échelle fixe. Un des expérimentateurs montait sur celle-ci, et lorsqu'une de ses mains pouvait atteindre l'échelon inférieur de l'échelle mobile ou dynamométrique, il le saisissait, puis continuait à s'élever, une fois, en appuyant les pieds sur l'échelle fixe et les mains sur l'échelle mobile, et, une autre fois, en appuyant les pieds et une main sur l'échelle fixe, tandis qu'une main seulement était appliquée à l'échelle mobile. Pendant ces mouvements un autre observateur tenait note des indications du dynamomètre.

Le poids de l'homme qui parcourait l'échelle était de soixante-quatorze kilogrammes, et celui de la portion d'échelle mobile attachée au dynamomètre était de huit kilogrammes.

Première expérience : échelle verticale.

Pendant toute la durée de l'ascension, les deux mains étant appliquées à l'échelle mobile, l'aiguille du dynamomètre marquait, moyennement, cinquante-huit kilogrammes, et ses variations en dessus et en dessous de ce point étaient faibles, même lors du passage des mains d'un échelon à l'autre. On doit retrancher de ce nombre huit kilogrammes, poids de

l'échelle mobile, en sorte que la somme des efforts que l'homme exerçait sur ses bras était de cinquante kilogrammes, chiffre consigné au tableau ci-après. L'échelle restant verticale, si l'homme s'élevait en appliquant une main à l'échelle dynamométrique et l'autre à l'échelle fixe, l'aiguille marquait quarante-trois kilogrammes pendant presque tout le temps de l'ascension. L'effort développé par chaque main était donc de 43 — 8, ou 35 kilogrammes. Les chiffres du tableau ci-dessous ont été déterminés de la même manière dans le cas des différentes inclinaisons de l'échelle fixe, indiquées dans la 2.e colonne.

Efforts exercés par les mains, pendant l'ascension de l'homme, le long d'une échelle.

N.os d'ordre.	INCLINAISON DE L'ÉCHELLE SUR LE PLAN HORIZONTAL.	EFFORTS PRODUITS SUR LE DYNAMOMÈTRE.		Obervations.
		Par les deux mains.	Par une seule main	
	DEGRÉS.	KILOGRAMMES.	KILOGRAMMES.	Le poids de l'homme étant de 74 kilogr. [1]
1	90	50	35,0	
2	85	46	32,1	
3	80	35	25,0	
4	75	15	10,5	
5	70	5	3,5	

Pour faire comprendre toute la portée de ces chiffres, nous donnons, ci-après, un extrait d'un tableau qui se trouve dans

[1] Les échelles inclinées à moins de 70° sur le plan horizontal, n'ont pas été essayées, faute d'un moyen convenable; mais il suffit de jeter les yeux sur la *fig.* 8, pour s'assurer que si elles sont moins dangereuses que les échelles N.os 1, 2 et 3, elles sont tout aussi incommodes et tout aussi fatiguantes.

l'Annuaire de l'Observatoire de Bruxelles, pour l'année 1847, page 200.

Influence de l'âge sur le développement de la force des mains, observée au moyen du dynamomètre de Regnier.

AGES.	FORCE DES HOMMES.			AGES.	FORCE DES HOMMES.		
	Deux mains.	Main droite.	Main gauche.		Deux mains.	Main droite.	Main gauche.
	KILOG.	KILOG.	KILOG.		KILOG.	KILOG.	KILOG.
6 ans	10,3	4,0	2,0	17 ans	71,0	36,2	31,9
7 »	14,0	7,0	4.0	18 »	79,2	38,6	35,0
8 »	»	»	»	19 »	79,4	35,4	35,0
9 »	20.0	8,5	5,0	20 »	84,5	39,5	37,2
10 »	26,0	9,8	8,4	21 »	86,4	43,0	38,0
11 »	29,2	10,7	9,2	25 »	88,7	44,1	40,0
12 »	33,6	13,9	11,7	30 »	89,0	44,7	41,3
13 »	39,8	16,6	13,0	40 »	87,0	41,3	38,3
14 »	47,9	21,4	18,8	50 »	74,0	36,4	35,0
15 »	57,1	27,8	22,6	60 »	56,0	30,3	26,0
16 »	63,9	32,3	26,8				

« Il faut également tenir compte ici du poids du dynamomètre ; c'est ce qui peut expliquer comment la somme des forces de chaque main n'équivaut généralement pas à la force des deux mains fonctionnant ensemble. » (« Ce poids s'élève à un kilogramme. »)

On voit par la comparaison de ces deux tableaux, que l'homme qui monte le long d'une des échelles N.os 1, 2 et 3, doit exercer sur chaque main une somme d'efforts très-approchée de la force maximum que ces membres sont capables de développer, alors qu'ils n'agissent que pendant un instant et dans les meilleures conditions possibles. Un manœuvre agissant sur une manivelle exerce un effort moyen qui ne surpasse pas huit kilogrammes (M.r Poncelet, Mécanique industrielle), et son travail doit encore être interrompu par de fréquents repos.

En présence de ces chiffres, comment donc voudrait-on que l'ouvrier mineur, après une journée pendant laquelle il n'a pour ainsi dire fait fonctionner que les bras, leur fit encore supporter, sans danger, le travail considérable et prolongé qu'exige l'ascension par les échelles N.os 1, 2 et 3 ? Ce résultat n'est possible que par l'adoption de l'échelle N.° 4, et mieux encore de celle N.° 5, lesquelles répondent parfaitement à toutes les conditions du problème, et sont de véritables escaliers lorsqu'on les construit avec des échelons doubles, comme nous le dirons plus avant. Si, après les considérations précédentes en faveur des échelles convenablement inclinées, nous donnons des extraits de deux rapports sur ce sujet, adressés, le 1.er en 1825, à M.r le gouverneur de la province de Hainaut, et le 2.e en 1830, aux Etats-Députés de la même province, par M.r l'ingénieur des mines du 1.er district, (voir les annexes A et B) ; si en outre nous rappelons que déjà à la date du 18 août 1830, la Députation des Etats Provinciaux du Hainaut votait une disposition qui ordonnait le placement et l'emploi exclusif d'échelles inclinées à soixante-quinze degrés dans les exploitations des mines de cette province [1], disposition qui fut approuvée, par arrêté du chef du précédent gouvernement, le 4 septembre

[1] Cette inclinaison, qui pouvait déjà être considérée comme une notable amélioration au système existant, avait été adoptée, contrairement aux dispositions des rapports de M.r l'ingénieur des mines du 1.er district, déjà cités, qui réclamaient une inclinaison de soixante-dix degrés, non qu'elle eût été reconnue comme étant aussi sûre et aussi facile que cette dernière, mais seulement parce que c'était déjà une limite qu'il ne serait possible d'atteindre, sans creuser de nouveaux puits ou sans élargir les anciens, que dans un bien petit nombre d'exploitations. Ce qui prouve que ce motif seul avait décidé la Députation à adopter l'inclinaison de soixante-quinze degrés au lieu de celle de soixante-dix, c'est que cette autorité ayant, l'année suivante, à porter un arrêté relatif aux mines à grisou, elle y prescrivit de donner aux nouveaux enfoncements des dimensions suffisantes pour que l'on put y placer des échelles inclinées à soixante-dix degrés. Cet arrêté fut approuvé par le Roi, le 18 décembre 1832.

1830; enfin si nous ajoutons que la plupart des cahiers des charges annexés aux actes de concessions, en Belgique, imposent aux exploitants l'obligation formelle d'établir à chaque siége d'exploitation, pour l'usage des ouvriers, un système d'échelles inclinées, sûr et facile, s'étendant de la surface au fond des travaux, ne serons-nous pas en droit de demander comment il se peut que, jusqu'aujourd'hui, on n'ait rien fait pour améliorer la condition de l'ouvrier mineur relativement au point de vue qui nous occupe; comment, par exemple, un grand nombre de mines de la Belgique ne sont pas encore garnies d'échelles, tandis que dans celles qui en ont été pourvues, on les a établies sinon verticalement au moins dans une position qui en approche trop pour que, dans la pratique, il y ait lieu à faire de distinction.

Cet état de chose, si grave, dépend d'une cause bien simple; la voici : Comme nous l'avons déjà indiqué, les puits destinés à recevoir les échelles ont de trop faibles sections horizontales pour qu'il soit possible d'y donner, aux échelles ordinaires, l'inclinaison d'environ soixante-dix degrés, que nous avons reconnu pour être la seule convenable; de là cette résistance que l'on a opposée, partout, à l'exécution des réglements relatifs à l'établissement et à l'emploi des échelles inclinées.

Les quelques lignes suivantes feront encore mieux sentir la justesse de cette opinion: La question de l'inclinaison des échelles dans un puits donné dépend de deux éléments, le 1.er, la section horizontale du puits, est invariable, et le second, la distance à laquelle il convient d'etablir les planchers qui servent à passer d'une échelle à l'autre, a une limite en dessous de laquelle il ne peut descendre pour la sûreté et la commodité du système, car l'on sait qu'un grand nombre des accidents qui arrivent sur les échelles ont lieu lorsque l'ouvrier en quitte une pour reprendre l'autre, et réciproquement, c'est-à-dire à la hauteur d'un plancher. Augmenter le nombre des planchers, c'est donc accroître

les chances d'accidents.[1] La saine pratique a adopté la distance de huit à dix mètres comme étant la plus convenable. — On comprend donc qu'un puits de descente étant donné, la seule amélioration que l'on puisse y apporter au système d'échelles aujourd'hui en usage, consiste à réduire à huit mètres la distance qui sépare les planchers, lorsqu'elle se trouve être plus grande.

Evaluation de l'inclinaison la plus rapprochée de soixante-dix degrés sur le plan horizontal, qu'il soit possible d'atteindre dans les puits ordinaires.

Ainsi qu'il a déjà été dit, le diamètre moyen des cent et seize puits aux échelles en activité, dans le premier district des mines, au 21 janvier 1843, était 1 mètre 51 ; si donc nous supposons que l'on y eut établi les échelles en espaçant les planchers de huit mètres, et en plaçant chaque échelle pour que son pied fut à quarante centimètres de la paroi du puits, sa partie supérieure s'élevant à un mètre cinquante centimètres au-dessus du plancher[2], nous trouvons que l'inclinaison eut été de 83 23 sur le plan horizontal, ou de 6 37' sur le plan vertical. Comme on l'a vu ci-devant, presqu'autant vaudrait faire usage d'échelles verticales.

Le tableau suivant donne les diamètres que les puits doivent avoir, pour que l'on puisse y incliner les échelles sous cinquante-six des angles compris entre les inclinaisons de 86° 23', et

[1] Dans les mines de houille, à grisou, du Couchant de Mons, où l'on a encore, quelquefois, la vicieuse habitude de faire servir le puits aux échelles pour la sortie du courant d'air vicié qui a parcouru les travaux, on se récrie contre le rapprochement des planchers des échelles, parce qu'il en résulte une diminution dans la section libre du puits, laquelle est déjà toujours trop faible pour livrer passage à l'air que peut fournir le puits d'extraction.

[2] La partie supérieure de l'échelle, qui doit dépasser le plancher, a quelquefois été établie verticalement, pour gagner environ un degré d'inclinaison ; mais cette méthode rend encore plus difficile et plus dangereux, pour l'ouvrier, le passage du plancher sur l'échelle, et réciproquement ; aussi l'a-t-on abandonnée.

70° 3' sur le plan horizontal. Il a été calculé en supposant que l'on espace les planchers de huit mètres en huit mètres, et que l'on dispose les échelles comme il vient d'être indiqué.

Diamètres des Puits.	Angles d'inclinaison des échelles. Sur le plan horizontal.	Angles d'inclinaison des échelles. Sur le plan vertical.	Diamètres des Puits.	Angles d'inclinaison des échelles. Sur le plan horizontal.	Angles d'inclinaison des échelles. Sur le plan vertical.
Mètres.	Degrés et minutes	Degrés et minutes	Mètres.	Degrés et minutes	Degrés et minutes
1,00	86° 23'	3° 37'	2,45	77° 49'	12° 11'
1,05	86° 05'	3° 55'	2,50	77° 32'	12° 28'
1,10	85° 47'	4° 13'	2,55	77° 15'	12° 45'
1,15	85° 29'	4° 31'	2,60	76° 57'	13° 03'
1,20	85° 11'	4° 49'	2,65	76° 41'	13° 19'
1,25	84° 53'	5° 07'	2,70	76° 23'	13° 37'
1,30	84° 35'	5° 25'	2,75	76° 06'	13° 54'
1,35	84° 17'	5° 43'	2,80	75° 49'	14° 11'
1,40	83° 59'	6° 01'	2,85	75° 32'	14° 28'
1,45	83° 41'	6° 19'	2,90	75° 15'	14° 45'
1,50	83° 23'	6° 37'	2,95	74° 59'	15° 01'
1,55	83° 06'	6° 55'	3,00	74° 42'	15° 18'
1,60	82° 48'	7° 12'	3,05	74° 25'	15° 35'
1,65	82° 30'	7° 20'	3,10	74° 08'	15° 52'
1,70	82° 13'	7° 47'	3,15	73° 51'	16° 09'
1,75	81° 55'	8° 05'	3,20	73° 35'	16° 25'
1,80	81° 37'	8° 23'	3,25	73° 18'	16° 42'
1,85	81° 20'	8° 40'	3,30	73° 02'	16° 58'
1,90	81° 02'	8° 58'	3,35	72° 45'	17° 15'
1,95	80° 44'	9° 16'	3,40	72° 29'	17° 31'
2,00	80° 27'	9° 33'	3,45	72° 12'	17° 48'
2,05	80° 09'	9° 51'	3,50	71° 56'	18° 04'
2,10	79° 51'	0° 09'	3,55	71° 39'	18° 21'
2,15	79° 34'	0° 26'	3,60	71° 23'	18° 37'
2,20	79° 16'	0° 44'	3,65	71° 07'	18° 53'
2,25	78° 59'	1° 01'	3,70	70° 51'	19° 09'
2,30	78° 41'	1° 19'	3,75	70° 35'	19° 25'
2,35	78° 24'	1° 36'	3,80	70° 19'	19° 41'
2,40	78° 07'	1° 53'	3,85	70° 03'	19° 57'

On voit par ce tableau que, pour donner à l'échelle l'inclinaison de soixante-dix degrés, seule convenable, le puits ne doit pas avoir moins de trois mètres quatre-vingt-cinq centimètres, dans sa plus grande largeur, que sa section soit circulaire ou de toute autre forme; encore cette dimension est-elle mesurée intérieurement à la maçonnerie, en sorte qu'elle doit être de quatre mètres trente centimètres au moins avant le placement de celle-ci. Comme il est peu probable que l'on consacre des puits d'une telle section au placement des échelles, comme d'autre part les puits percés jusqu'aujourd'hui et destinés à servir de puits de descente ne peuvent, ainsi que nous l'avons vu, recevoir que des échelles verticales ou à peu près, on comprend comment les échelles inclinées à soixante-dix degrés n'ont pas été employées jusqu'à présent, et ne le seront probablement pas avant longtemps.

Echelle d'un nouveau système pouvant recevoir une inclinaison de soixante-dix degrés dans les puits de mines ordinaires.

Frappé de l'impossibilité, en quelque sorte matérielle, qu'il y a d'incliner convenablement les échelles droites ordinaires dans les mines de la Belgique, nous avons conçu l'idée de construire des échelles héliçoïdales. Ce système, qui remplit parfaitement le but, est très-simple, et nous avons été surpris de ne pas y avoir songé plus tôt. Comme des essais rigoureux et prolongés en ont déjà prouvé le mérite, nous allons en donner une description détaillée et indiquer les principaux avantages qui le caractérisent.

L'échelle héliçoidale telle qu'elle est employée, aujourd'hui, est représentée en projection verticale par la *fig.* 1, et en projection horizontale par la *fig.* 2; elle est entièrement construite en fer. La hauteur du pas de l'hélice est de six à quinze mètres selon le diamètre du puits, et de manière que l'inclinaison de

l'échelle soit toujours de soixante-dix degrés environ sur le plan horizontal, au point où l'ouvrier place ses pieds, c'est-à-dire près du montant extérieur. Les montants ont chacun neuf centimètres de largeur et cinq millimètres d'épaisseur; ils sont courbés héliçoïdalement, par un procédé si simple que la confection des échelles hélicoïdales n'offre réellement pas plus de difficultés que la confection des échelles droites.

Au lieu de former la marche d'un seul échelon, nous en avons placé deux, disposés parallèlement, dans un plan horizontal, à cinq ou six centimètres l'un de l'autre. Par cette disposition, l'homme qui parcourt l'échelle, appuyant les pieds sur ces deux échelons comme sur une véritable marche, se trouve dans une position bien stable et peut faire fonctionner convenablement les muscles de la jambe en relevant le pied; ce qui est difficile sur l'échelon unique de l'échelle ordinaire, où le pied tourne et ne trouve pas l'assise nécessaire au mouvement; quant aux mains, elles ne saisissent qu'un seul des deux échelons, le premier ou l'antérieur, lequel est, pour cette raison, d'un diamètre un peu plus fort que celui de derrière.

L'échelle est attachée dans le puits au moyen des supports *s*, *s*, *s*, *s*, *s*, *s*, *fig.* 1, et *e*, *f*, *fig.* 2; ce travail est simple : il importe seulement d'avoir soin en l'exécutant de placer ces supports, qui peuvent être en bois ou en fer, de manière que leur partie supérieure se trouve toujours de niveau avec les deux échelons d'une assise, ou à une faible distance en dessous, car l'on comprend que s'il n'en était pas ainsi, ces pièces gêneraient la pointe des pieds, et dans ce cas il conviendrait de les faire en fer et de les courber comme l'indique la *fig.* 14. Les pièces de bois ou de fer *g*, *h*, *i*, 1, 2, 3, etc., *fig.* 1, et *g*, *h*, *i*, *fig.* 2, sont destinées à isoler l'échelle du reste du puits, afin d'éviter les chutes qui pourraient avoir lieu vers le centre; elles forment tout le long de l'échelle une espèce de couloir, dans lequel l'homme se meut sans qu'il lui soit possible de faire une chute dans un sens ni dans l'autre. Tout au plus pourrait-il glisser

le long de l'échelle, car s'il fait un faux pas, il parviendra facilement à se retenir aux échelons par les mains, cette action exigeant peu de force; et, dans le cas contraire il pourra s'appuyer à droite contre les pièces de retenue, ou à gauche contre la paroi du puits, ou même en arrière dans l'angle que forment ces pièces avec cette paroi; puis ressaisir les échelons et continuer sa marche. Supposons cependant que, pour une cause que l'on ne prévoit pas, l'ouvrier ne puisse ainsi se retenir, alors il glissera sur l'échelle et viendra s'arrêter sur le plancher qui en forme le pied, et qui est représenté par *a*, *b fig* 1, et par *m*, *n*, *o*, *p*, *fig*. 3. Outre l'avantage de l'inclinaison convenable, les échelles hélicoïdales, disposées comme nous venons de l'indiquer, offrent donc bien moins de chances d'accident que les échelles ordinaires; et nous avons la conviction que leur emploi judicieux rendra désormais tout accident grave impossible.

Il suffit du reste de les parcourir une seule fois pour se convaincre de l'exactitude de ce fait : l'homme placé en un point quelconque peut s'arrêter et se reposer, sans qu'il soit même nécessaire que ses mains saisissent les échelons.

L'inclinaison adoptée et la largeur de chaque marche, ou échelon, font de ces échelles de véritables escaliers, seulement celui qui les parcourt, au lieu d'appliquer les mains à une rampe, pour se maintenir dans le cas où il ferait un faux pas, les place, dans le même but, sur les échelons qui se trouvent à la hauteur convenable ; ce qui lui permet de s'aider, à volonté, des bras.

M.r le Ministre de l'intérieur ayant eu connaissance du nouveau système d'échelles, par le brevet d'invention qui nous fut accordé le 8 janvier 1846, s'empressa d'en demander un rapport detaillé à M.r le Gouverneur de la province de Hainaut. Ce haut fonctionnaire transmit la dépêche ministérielle à M.r Gonot, ingénieur en chef des mines de la 1.re division, qui

demanda l'avis de M.r Delneufcour, ingénieur des mines du 1.er district, et adressa ensuite à M.r le Gouverneur le rapport suivant :

« Monsieur le Gouverneur,

« J'ai demandé à M.r l'ingénieur du 1.er district des mines, son « opinion sur le nouveau système d'échelles inclinées pour lequel M.r « l'aspirant des mines Guillaume Lambert, en fonctions dans le 1.er « district, vient d'obtenir un brevet d'invention.

« M.r l'ingénieur, par sa lettre du 30 de ce mois, N.° 4075, me « répond à ce sujet, ce qui suit :

« *M.r Lambert m'a donné communication du brevet d'invention « qu'il a pris pour un nouveau système d'échelles, applicables à la « descente des ouvriers dans les mines, échelles auxquelles il donne « le nom d'*héliçoïdales, *système qui me paraît devoir présenter un « grand avantage sur les échelles en lignes droites, plus ou moins « inclinées, dont on fait maintenant usage, en ce qu'on pourrait « toujours donner à ces échelles l'inclinaison la plus favorable et la « maintenir régulière, quelque soit le diamètre du puits dans lequel « on se proposerait de les établir.*

« *Cependant, l'expérience étant le plus sûr moyen de constater les « résultats à obtenir de leur emploi, M.r Lambert espère pouvoir « en faire l'essai d'ici à une époque peu éloignée, et je me réserve de « vous adresser un rapport motivé, lorsque cet essai aura pu être « fait, en me chargeant de vous prévenir du jour où il aura lieu, « pour que vous puissiez y assister, si cela peut vous être agréable.*

« Il n'est pas difficile de prévoir, dès à présent, les avantages du « système d'échelles inclinées proposé par M.r Lambert, système qui « constitue une sorte d'escalier tournant en fer, suivant, du haut en « bas, les parois du puits, sous tel degré d'inclinaison que l'on juge « le plus commode aux ouvriers, et dont chaque marche est formée « par deux échelons en fer, d'un centimètre de diamètre; mais aupara- « vant, je crois devoir jeter un coup-d'œil sur les accidents occasionnés « par la descente ou l'ascension des ouvriers dans les puits de mines.

« Voici un tableau qui indique le nombre d'ouvriers, le nombre « total d'accidents, le nombre d'accidents arrivés pendant la descente « et la remonte des ouvriers et le nombre de victimes correspondant : « 1.° pour toutes les mines de houille de la Belgique : 2.° pour les « mines du premier district ; 3.° pour les mines du deuxième district, « et 4.° enfin pour toutes les mines de la province de Hainaut compre- « nant le premier et le deuxième district des mines, et ce, pendant « une période de vingt années, de 1821 à 1840 inclusivement. »

(Voir la statistique des mines de la Belgique, publiée en 1842, par M.r le Ministre des travaux publics.)

	Nombre d'ouvriers.	Nombre d'accidents.	Nombre d'Ouvriers.		
			Blessés.	Tués.	Blessés et tués.
1.° Belgique,	37,171	»	»	»	»
Accidents, 1821 à 1840. — Nombre total,	»	1,352	882	1,710	2,592
A la descente ou à la remonte. — Par les cuffats,	»	226	50	261	311
par les échelles,	»	95	30	73	103
Total,	»	321	80	334	414
2.° *Premier District des Mines*,	16,890	»	»	»	»
Accidents, 1821 à 1840. — Nombre total,	»	432	287	532	819
A la descente ou à la remonte. — Par les cuffats,	»	42	5	47	52
par les échelles,	»	70	22	55	77
Total,	»	112	27	102	129
3.° *Deuxième District des Mines*,	8,345	»	»	»	»
Accidents 1821 à 1840. — Nombre total,	»	261	151	346	499
A la descente ou à la remonte — Par les cuffats,	»	60	21	61	82
par les échelles,	»	6	1	5	6
Total,	»	66	22	66	88
4.° Province de Hainaut,	»	»	»	»	»
Première Division des Mines,	25,241	»	»	»	»
Accidents 1821 à 1840. — Nombre total,	»	693	440	878	1,318
A la descente ou à la remonte. — Par les cuffats,	»	102	26	108	134
par les échelles,	»	76	23	60	83
Total,	»	178	49	168	217



« De ce tableau on peut tirer plusieurs conséquences très-impor-
« tantes :

« 1.° Dans toutes les mines de la Belgique, sur 1,352 accidents, « 321, c'est-à-dire à-peu-près 24 pour cent, sont dûs à la descente « ou à la remonte des ouvriers dans les puits, soit par les cuffats, « soit par les échelles, et sur 2,592 blessés et tués, 414, ou 16 « pour cent, le sont par ce genre d'accidents.

« 2.° Pour toutes les mines de la Belgique et pour les vingt années, « le rapport du nombre d'accidents occasionnés par la descente ou « la remonte des ouvriers au nombre total d'ouvriers est de $\frac{321}{37,171}$ ou « de 0,86 pour cent, et le rapport du nombre de victimes de ces « accidents au nombre total d'ouvriers de $\frac{414}{37,171}$ ou de 1,11 pour « cent.

« 3.° Pour la province de Hainaut, ou la première division des « mines, ces deux rapports sont respectivement $\frac{178}{25,241}$ ou de 0,70 « pour cent, et $\frac{217}{25,241}$ ou de 0,85 pour cent.

« 4.° Pour le premier district des mines, où l'on se sert presque « exclusivement d'échelles, mais irrégulièrement inclinées et généra-« lement mal établies, ces deux rapports sont respectivement de « $\frac{112}{16,896}$ ou de 0,66 pour cent, et de $\frac{129}{16,896}$ ou de 0,76 pour cent.

« 5.° Enfin pour le deuxième district des mines, où l'on se sert « presque exclusivement des cuffats pour faire descendre les ouvriers « dans les travaux, ou pour les en extraire, et où les puits sont près « de moitié moins profonds que dans le premier district, les deux « rapports sont cependant de $\frac{66}{8,345}$ ou de 0,80 pour cent, et de $\frac{88}{8,345}$ « ou de 1,05 pour cent.

« Des observations qui précèdent, il résulte évidemment que, « dans l'état actuel des choses, tous les efforts de l'administration « doivent tendre : 1.° à faire prévaloir le mode de descente par les « échelles, sur le mode de descente par les cuffats; 2.° à établir « toutes les améliorations possibles dans l'établissement des échelles « inclinées.

« Les faibles dimensions des anciens puits empêchent ordinaire-« ment de donner aux échelles, le degré d'inclinaison convenable;

« ce qui en rend l'usage fatiguant et nuisible à la respiration, et,
« par conséquent, à la santé des ouvriers, surtout lorsque l'exploi-
« tation est déjà parvenue à une grande profondeur; ou elles
« obligent à rapprocher les paliers, de manière qu'en changeant
« fréquemment d'échelles, les ouvriers sont exposés à faire des
« chutes d'autant plus dangereuses qu'elles ont alors lieu de toute la
« hauteur qui sépare deux paliers consécutifs.

« L'invention de M.r Lambert me semble très-propre à parer aux
« deux graves inconvénients que je viens de signaler; en effet, elle
« permet de remplacer les échelles droites inégalement inclinées et
« presque toujours trop rapprochées de la verticale, par une série
« non interrompue d'échelles, ou plutôt par une échelle unique
« contournant en hélice les parois du puits, et ayant le degré d'incli-
« naison le plus favorable aux efforts que doit déployer l'ouvrier pour
« se tenir en équilibre, pour descendre ou monter sur cette échelle.

« L'invention de M.r Lambert permet, en outre, d'espacer les
« planchers de repos, car ces planchers ne doivent plus servir au
« passage d'une échelle à l'autre, le système étant continu; d'espacer,
« dis-je, les planchers de repos, de telle sorte que les ouvriers
« n'éprouvent, en descendant ou en montant, que le moins de
« fatigue possible. »

« Une seule observation fera ressortir tous les avantages du système
« d'échelles de M.r Lambert, sur les échelles droites ordinaires; c'est
« que le diamètre du puits étant fixé, l'on pourra avec la même
« inclinaison des échelles, et avec la même dépense, monter par un
« seul tour d'hélice, à une hauteur à-peu-près triple; ou ce qui
« revient au même (si l'on fait varier les dimensions du puits), on
« pourra donner aux échelles la même inclinaison dans un puits de
« diamètre trois fois moindre.

« Je crois devoir négliger le léger accroissement de dépenses
« qu'occasionnera peut-être la forme héliçoïdale à donner au mon-
« tant des échelles, parce que cet accroissement de dépenses sera
« largement compensé par la suppression du doublement d'une partie
« des échelles droites à chaque palier, et par la suppression de la

« moitié au moins de ces paliers. Du reste M.r Lambert estime que « le prix d'achat et de placement de paliers et d'échelles héliçoïdales « en fer, pour une profondeur de puits de 300 mètres, ne dépassera « pas deux mille francs (f.rs 2,000).

« J'estime donc que les exploitants des mines de houille trouve« ront un grand avantage à substituer aux échelles droites ordinaires, « le système d'échelles héliçoïdales pour lequel M.r l'aspirant des « mines, G. Lambert, a obtenu le 8 janvier 1846, un brevet d'in« vention de dix années. »

« Mons, le 2 février 1846.

« *L'Ingénieur en chef de la première division des Mines.*

« (Signé) J. GONOT. »

Nos premiers essais sur les échelles héliçoïdales eurent lieu au puits N.° 11 de la mine de houille du Grand Hornu, à Hornu,[1] le 10 juillet 1846; il fut, dès lors, reconnu qu'après de légères modifications, ces échelles satisferaient complètement à toutes les conditions du problème. Quatre mois plus tard, c'est-à-dire à la date du 10 novembre 1846, une portion de quarante mètres de hauteur, que nous avions fait construire en y apportant les changements indiqués par le premier essai, a été appliquée au puits N.° 4 de la mine de houille de la Grande Veine du Bois d'Epinois, à Elouges; les résultats obtenus ont été fort satisfaisants. Il nous suffira du reste, pour convaincre les moins crédules à cet égard, de donner ici les résultats des expériences directes, auxquelles ces échelles ont été soumises par M.rs les ingénieur en chef et ingénieur des mines précités,

[1] M.r E. Rainbeaux, propriétaire-administrateur de cette mine, a mis un empressement louable à nous seconder dans nos projets.

Rapport sur les échelles hélicoïdales adressé à M.r l'Ingénieur en chef des mines de la première divison, par M.r Delneufcour, ingénieur des mines du premier district.

« Mons, le 18 novembre 1846.

« MONSIEUR L'INGÉNIEUR EN CHEF,

« J'ai eu l'honneur de vous faire connaître, dans ma lettre rappelée « en marge, en réponse à la votre du 26 janvier 1846, N.° 10,082, « que je ne pensais pouvoir vous faire de rapport sur le nouveau sys« tème d'échelles dont M.r l'aspirant des mines G. Lambert propo« sait l'emploi pour la descente des ouvriers mineurs dans les travaux « souterrains, qu'après qu'on aurait pu l'appliquer.

« M.r Lambert avait d'abord établi une section d'échelles de son « système dans un puits d'un mètre soixante-cinq centimètres de « diamètre au charbonnage du Grand Hornu. Cette échelle établie « sur onze mètres de hauteur verticale était courbée de manière à « faire le tour de l'intérieur de ce puits sur six mètres vingt centi« mètres de hauteur : ce qui en ramenait l'inclinaison moyenne prise « au milieu de sa largeur à 66 degrés ; cette inclinaison fut reconnue « un peu trop forte pour donner la plus grande facilité possible pour « monter et descendre le long des échelles, et la courbure gênait aussi « ceux qui en faisaient usage, parce qu'elle forçait à tordre le corps « et le repoussait constamment contre la paroi du puits.[1] Je ne « m'étendrai pas davantage sur cet essai, Monsieur l'Ingénieur en « chef, parce que vous y avez aussi assisté et même fait déterminer « par des essais directs quelle était l'inclinaison la plus convenable.[2]

[1] Cela ne doit s'entendre que de la descente, et pour le cas surtout où elle avait lieu de deux échelons à la fois.

[2] Par des essais directs, exécutés dans les ateliers de construction de machines de la mine de houille du Grand Hornu, à Hornu, le 18 juillet 1846, par M.r Gonot, ingénieur en chef des mines de la 1.re division, M.r Delneufcour, ingénieur des mines du 1.er district, M.r Glepin, directeur des travaux de la mine du Grand Hornu, M.r Philippron, sous-directeur à la même mine, et nous, il a été constaté que l'inclinaison de soixante-dix degrés environ sur le plan horizontal est la plus commode et la plus sûre, tant pour la descente que pour l'ascension.

« Maintenant M.r Lambert a fait poser quarante mètres d'échelles « héliçoïdales en fer et à échelons doubles, comme les premières, « mais dont la courbure est beaucoup plus allongée, en sorte qu'ayant « une inclinaison moyenne de 74 degrés, [1] la hauteur du pas de « l'hélice est de 13 mètres 44 centimètres dans un puits circulaire « de 1 mètre 80 de diamètre, servant de puits de descente au puits « N.° 4 du charbonnage de la Grande Veine sur Elouges, où elles « sont placées depuis le 10 du courant.

« Je me suis rendu, hier, audit charbonnage et suis descendu « jusqu'au pied de l'échelle circulaire, et ai remonté immédiatement « jusqu'à son sommet, sans m'arrêter et sans éprouver de fatigues, « malgré la faiblesse du poignet gauche qui m'est restée à la suite « d'une luxation, et qui s'oppose à ce que je parcoure les échelles « ordinaires, même pour descendre dans la mine.

« J'ai vu et interrogé plusieurs ouvriers qui venaient de monter par « ces échelles; tous sont convenus qu'ils avaient une plus grande « facilité que sur les échelles ordinaires, et la seule objection qu'ils « fissent, encore est-elle étrangère au système, c'était que les éche- « lons, qui n'ont guère qu'un centimètre de diamètre, les gênaient en « montant ou en descendant aux pieds. Mais je pense que la cause « de leur plainte était la différence du diamètre de ces échelons avec « celui des échelons en bois, qu'ils parcouraient immédiatement en « dessus et en dessous de cette échelle en fer, puisque les échelons « des échelles droites en fer, que l'on emploie depuis plusieurs années « aux charbonnages de l'Agrappe et de Cache-Après, ne sont pas plus « gros. Il est à remarquer que la gêne doit être plus grande lorsque « tout le poids du corps porte sur un seul échelon, comme sur les « échelles droites, qu'en portant sur deux échelons peu distants l'un « de l'autre comme dans l'échelle de M.r G. Lambert.

« Quelques-uns présentaient aussi des objections fondées sur des

[1] L'homme qui parcourt cette échelle place ses pieds à peu-près au quart de la largeur à partir du montant extérieur, point où l'inclinaison est de 71 degrés environ.

« éventualités qui n'étaient rien moins que raisonnables, et que l'on
« rencontre toujours lorsqu'il s'agit d'introduire quelqu'amélioration
« que ce soit.

« Vous avez d'ailleurs visité vous-même cette échelle, la veille du
« jour où je l'ai essayée, et vous avez pu juger par vous-même,
« Monsieur l'Ingénieur en chef, des avantages qu'elle présente sur les
« échelles droites inclinées, qui ne peuvent être établies avec tout
« l'avantage qu'elles comportent que dans des puits d'un diamètre,
« tel que n'en n'ont jamais les puits de descente des mines du
« Hainaut.

« Je ne crois donc pas nécessaire de m'étendre d'avantage sur cet
« objet quant à présent, je me contenterai d'émettre l'opinion que
« M.r G. Lambert a introduit une amélioration sensible dans le
« système de descente dans nos mines, où les circonstances actuelles
« d'établissement des puits fait obstacle à la pose de la machine de
« M.r Warocqué. »

« *L'Ingénieur du premier district des mines,*

« (Signé) P. DELNEUFCOUR. »

Rapport adressé à M.r le Ministre des Travaux Publics, par M.r Gonot, Ingénieur en chef des mines de la première division.

« Mons, le 27 novembre 1846.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« En réponse à vos deux dépêches rappelées ci-contre,[1] j'ai l'hon-
« neur de vous donner connaissance des nouvelles observations que
« m'a adressées M.r l'ingénieur du premier district des mines
« Delneufcour, (rapport du 18 novembre 1846, N.° 4,444) sur le
« système d'échelles héliçoïdales de M.r l'aspirant des mines Lambert.

[1] Réponse aux dépêches du 2 mars et du 9 juin 1846, N.° 1535, division des mines.

« J'ai eu l'honneur de vous faire connaître, etc. (Voir le rapport transcrit ci-dessus.)

« A ces observations, qui viennent confirmer les considérations « développées dans mon rapport du 2 février 1846, N.° 10,101, « j'ajouterai seulement :

« 1.° Que, comme je l'avais prévu, et comme je l'ai depuis reconnu « par ma propre expérience sur les échelles établies par les soins de « M.r Lambert, au puits N.° 4 de la mine de Grande Veine du Bois « d'Epinois, à Elouges, l'on éprouve beaucoup moins de difficultés « et de fatigue à descendre et à remonter par les échelles hélicoïdales « inclinées en moyenne à 74° environ, que par les échelles droites « ordinaires, telles qu'elles sont placées dans la plupart des exploi- « tations de houille du Hainaut, où leur inclinaison varie de 80 à « 90 degrés, et où par conséquent elles ne s'éloignent que très-peu « de la verticale ;

« 2.° Que M.r Lambert a, selon moi, trouvé le seul moyen de « donner aux échelles une inclinaison convenable (70 à 75 degrés « avec l'horizontale, ou 20 à 25 degrés avec la verticale), et en « même temps d'espacer convenablement les paliers de repos dans « les puits de descente actuellement existants et dont les dimensions « horizontales ne dépassent guère 1 mètre 76 (6 pieds) ;

« Et 3.° que l'usage des échelles hélicoïdales devrait être recom- « mandé, peut-être même prescrit, aux exploitants, jusqu'à l'époque « où l'approfondissement successif des travaux souterrains nécessitera « l'emploi d'appareils mécaniques semblables à celui que M.r Waro- « qué a fait dernièrement établir dans un des puits de l'Olive, à « Marimont.

« J'estime donc, Monsieur le Ministre, qu'il y a maintenant lieu « de faire publier dans les Annales des Travaux Publics, mes rapports « du 2 février 1846, N.° 10,101, et de ce jour N.° 11,047, et si la « Commission Directrice des Annales le juge nécessaire, la description « du nouveau système d'échelles pour lequel M.r Lambert a été bre- « veté, et dont le Département de l'Intérieur pourra, je suppose, « délivrer une copie.

« M.r Lambert pourrait encore fournir un mémoire supplémen-
« taire, où il exposerait en détail les avantages du système d'échelles
« qu'il a inventé.

« *L'Ingénieur en chef de la première division des mines,*

« (Signé) J. Gonot. »

Depuis le 10 novembre 1846, date de leur placement, les échelles héliçoïdales du puits N.° 4 de la Grande Veine, à Élonges, ont servi et servent encore chaque jour avec succès à la descente et à la remonte des cent et cinquante mineurs environ, occupés à ce puits. [1]

Nouvelles modifications apportées aux échelles héliçoïdales.

Il a été constaté que, par suite du peu de fatigue que les ouvriers éprouvaient, tant en montant qu'en descendant, sur les nouvelles échelles, ils allaient trop vite et ne se reposaient pas assez souvent. Pour ces motifs, les planchers de repos, qui avaient été disposés de manière que l'échelle ne fut pas interrompue et que l'ouvrier put la parcourir en ne s'arrêtant que lorsqu'il en sentait le besoin, seront à l'avenir établis comme on le voit *fig.* 1, 3 et 4, en sorte que l'ouvrier devra forcément suspendre, momentanément, sa marche, en les parcourant. Ces planchers sont de la plus grande simplicité ; ils représentent

[1] M.rs Willam et Hecquet, le premier, principal administrateur, le second, directeur des travaux du charbonnage de la grande veine du Bois d'Epinois, à Elouges, qui ont mis tant d'empressement à faire l'essai de notre système, viennent de nous informer qu'ils ont décidé de remplacer immédiatement toutes les échelles ordinaires du puits N.° 4 par des échelles héliçoïdales. La société charbonnière de l'Agrappe, ainsi que celle de l'Escouffiaux (Couchant de Mons) viennent aussi de demander des échelles héliçoïdales pour leurs puits Sainte-Caroline et Sainte-Barbe.

une espèce de pli plus ou moins grand, fait dans l'échelle, voir *fig.* 4; et d'après les essais qui en ont été fait, ils sont sûrs et commodes. Ils ont le grand avantage de forcer, pour ainsi dire, l'ouvrier à se reposer, sans cependant que la direction de sa marche soit changée. Un plancher semblable peut suffire, pensons-nous, pour une hauteur de vingt mètres, pourvu qu'on le fasse assez grand pour qu'il recouvre la moitié de la section du puits.

A la date des essais dont nous avons rapporté les résultats, les pièces de retenue *g*, *h*, *i*, 1, 2, 3, etc. *fig.* 1; et *g*, *h*, *i*, *fig.* 2, qui servent, comme nous l'avons dit plus haut, à séparer l'échelle du reste du puits, et conséquemment à prévenir tout accident grave, n'étaient pas encore placées; c'est une amélioration importante qui est venue postérieurement compléter le système. La dépense qu'elle occasionne n'est pas grande, comme on pourrait le croire au premier abord : ainsi, pour une profondeur de 250 mètres, il faut cinq cents de ces pièces, puisqu'elles sont à cinquante centimètres de distance; et à cinquante centimes chacune y compris la pose, c'est une somme de deux cent et cinquante francs, mais comme ces pièces servent en même temps pour supporter l'échelle, il n'y a donc qu'une partie de cette dépense qui leur soit réellement imputable pour garde corps.

Renseignements pratiques sur l'emploi des escaliers tournants.

On pourra peut-être nous demander : Les échelles héliçoïdales ne produiront-elles pas l'effet du tournoyement sur les ouvriers ? Voici ce que nous répondrons :

Nous nous somme élevés à plusieurs reprises dans la tour du Beffroi à Mons, où l'on monte, en partie, par un escalier tournant

dont le pas de l'hélice n'a que trois mètres de hauteur. Cet escalier, qui est logé dans une petite tour d'un mètre quarante-cinq centimètres de diamètre, est continu sur une hauteur verticale de vingt-six mètres; jamais nous n'y avons éprouvé l'effet du tournoyement, et des personnes qui se trouvaient avec nous et qui disaient le ressentir légèrement la première fois, n'éprouvaient plus la moindre gène à leur seconde ascension. L'horloger de la ville de Mons, qui depuis quarante ans monte et descend, chaque jour, cet escalier, nous a affirmé n'y avoir jamais ressenti cette gêne.

Il résulte donc de là que l'échelle héliçoïdale, fit-elle même un tour sur une hauteur verticale de trois mètres, le tournoiement ne serait pas encore à craindre, et que s'il se présentait le premier jour chez quelques individus, il disparaîtrait après quelque temps, comme il disparait chez le valseur novice après quelques tours d'exercice.

D'ailleurs une autre preuve qui confirme encore notre opinion à cet égard, c'est que les échelles héliçoïdales de la mine de la Grande Veine ont déjà été parcourues au moins quarante mille fois, par des ouvriers de tout âge, et qu'aucun d'eux ne s'est plaint de l'effet du tournoyement.

Sections minimum des puits pour l'établissement des échelles héliçoïdales.

CONDITIONS A OBSERVER.

1.° L'échelle héliçoïdale doit être établie de manière qu'il reste quinze à vingt centimètres de distance entre son montant extérieur et la paroi du puits; c'est là un résultat d'expérience.

2.° Son inclinaison doit être de soixante-dix degrés environ, prise au quart de sa largeur à partir du montant extérieur.

3.° Quant à la hauteur minimum à donner au pas de l'hélice elle n'a pas encore été déterminée rigoureusement ; toutefois, il a été reconnu qu'il ne convient pas de la réduire en dessous de six mètres, parce que, passé ce terme, l'application des mains sur les échelons ne peut avoir lieu que par une torsion du corps, en sorte que la descente à reculons devient difficile. Pour employer une hélice ayant moins de six mètres de pas, il faut fixer héliçoïdalement à la paroi du puits une barre de fer de deux à trois centimètres de diamètre, destinée à servir de rampe; alors l'échelle devient un véritable escalier, et il convient de lui donner quarante-cinq degrés de pente, au point où l'ouvrier pose ses pieds. Avec une semblable pente la descente doit encore se faire à reculons, mais elle est plus facile, parce que l'homme est droit et qu'il peut se diriger au moyen de la rampe. Par cette disposition, on peut réduire la hauteur du pas de l'hélice à volonté. (Voir *fig.* 10 et 11.)

Quand, au contraire, l'ouverture du puits est assez grande pour permettre d'adopter un pas d'hélice au-dessus de six mètres, tout en tenant compte des deux premières conditions posées ci-dessus, alors la rampe devient inutile, les échelons peuvent la remplacer avantageusement.[1]

[1] Une condition qu'il importe aussi d'observer dans l'établissement des échelles, quoiqu'elle n'ait aucune influence sur la hauteur du pas de l'hélice, c'est de les disposer pour que l'ouvrier ait toujours le centre du puits à sa droite; comme la pente de l'échelle est un peu plus forte vers le montant intérieur, il arrive ainsi que la jambe droite et le bras droit de l'homme qui monte ou qui descend fatiguent un peu plus que la jambe et le bras gauches; ce qui n'est pas un inconvénient puisque l'on sait que les deux premiers de ces membres sont généralement un peu plus développés que les deux autres.

Dans le cas où l'on voudrait adopter la rampe et ramener l'échelle à un escalier, il faudrait, au contraire, disposer les choses, pour que l'ouvrier eut toujours le centre du puits à sa gauche, la rampe se trouvant à sa droite ou contre la paroi, et ce, parce que la main droite convient mieux pour saisir la rampe.

Voici un tableau indiquant les hauteurs des pas d'hélices pour les puits que l'on aura le plus souvent à sa diposition.

DIAMÈTRE des PUITS.	Inclinaison des échelles au point où l'ouvrier place les pieds, ou au quart de sa largeur à partir du montant extérieur.	HAUTEUR des PAS D'HÉLICES.	*Observations.*
Mètres.	Degres.	Mètres.	La largeur des échelles est de 34 centimètres intérieurement aux montants et de 35 y compris ceux-ci. La distance entre la paroi du puits et le montant extérieur de l'échelle a été prise de 15 centimètres; c'est une limite en-dessous de laquelle il ne convient pas de la réduire; quand les puits ont de grands diamètres, il est même préférable de lui donner 20 centimètres.
	45	1,65	
1,00	70	4,53	
	75	6,15	
	45	1,96	
1,10	70	5,39	
	75	7,32	
	45	2,28	
1,20	70	6,25	
	75	8,50	
1,30	70	7,12	
1,40	70	7,98	
1,50	70	8,84	
1,60	70	9,71	
1,70	70	10,57	
1,80	70	11,44	
1,90	70	12,30	
2,00	70	13,16	

On voit, d'après ce tableau, que des puits n'ayant que 1 mètre 30 de diamètre sont déjà suffisants pour recevoir des échelles héliçoïdales à 70°, puisque le tour d'hélice n'y a lieu que sur une hauteur de 7 mètres 12, et que pour 73°, 1 mètre 10 suffit.

Avant de terminer la partie descriptive de la nouvelle échelle, disons que, malgré sa forme, il en faut une moindre longueur que des échelles ordinaires pour parvenir à une profondeur donnée. Ainsi, pour un puits de 1 mètre 70 de

diamètre, où la hauteur du pas de l'hélice est de 10 mètres 57, la longueur d'un tour d'échelle mesurée au point où l'ouvrier place les pieds, est seulement de 11 mètres 25. L'allongement n'est donc que de soixante-huit centimètres pour chaque tour, soit seize mètres pour une profondeur de 250 mètres. Dans le système ordinaire, l'échelle devant être double sur une hauteur de 1 m. 50 environ à chaque plancher, il en faut à-peu-près une longueur totale de 290 m. pour parvenir à 250 m. de profondeur.

Partie économique de la question.

Pour compléter les considérations précédentes en faveur des échelles à échelons doubles, soit droites, soit héliçoïdales, mais constamment inclinées à soixante-dix degrés sur le plan horizontal, nous ajouterons encore quelques mots relativement à la partie économique de la question.

En voyant attacher une persistance aussi opiniâtre à l'emploi des cuffats pour transporter les ouvriers, dans quelques districts miniers de la Belgique, on est tenté de se demander si c'est à l'économie qu'ils produisent que l'on doit attribuer la faveur qui les a fait préférer jusqu'aujourd'hui, à un système bien moins dangereux, c'est-à-dire aux échelles ?

Pour éclaircir cette question, extrayons d'abord le passage suivant de l'ouvrage de M.r E. Bidaut, sur les mines de houille de l'arrondissement de Charleroy; il renferme des chiffres qui nous seront ici d'une haute utilité :

« J'ai dit tout-à-l'heure en traitant des moyens d'extraction,
« qu'il était d'usage général, dans l'arrondissement de Charle-
« roy, de faire transporter les mineurs par la machine d'extrac-
« tion, pour entrer dans les travaux et pour en sortir. Il serait
« difficile de comprendre comment ce système, si onéreux pour
« l'intérêt des exploitants, a pu subsister jusqu'à présent, si

« nous n'avions pas vu dans ce qui précède, que bien d'autres « abus plus faciles à déraciner que celui-là continuent à peser « sur l'exploitation des mines. La gravité de celui-ci mérite « cependant d'attirer l'attention des propriétaires et du gou« vernement sous le double rapport de l'intérêt des exploitants, « comme nous l'avons dit tantôt, et de la sûreté des mineurs.

« Supposons une exploitation dans l'intérieur de laquelle « travaillent 150 mineurs : qu'on les descende et qu'on les « remonte par brigade de six, et qu'on admette que chaque « voyage avec le temps nécessaire pour entrer dans les cuffats, « pour en sortir et s'y arranger, exige six minutes. Il faudra « cinq heures pour cette double opération, c'est-à-dire que « pendant plus d'un cinquième du temps la machine ne pourra « pas être consacrée à l'usage auquel elle est spécialement « destinée.

« Evaluant l'entretien moyen d'une machine à vapeur à 50 « francs par jour, le cinquième montera à 10 francs et par an, « à raison de 300 jours de travail, à . . . . fr. 3,000

« La machine et les bâtiments coûteront 40,000 « francs; le cinquième de cette somme, 8,000 frs., « donnera un intérêt annuel de 400

« Les câbles d'extraction, que l'on est obligé de « supprimer à la moindre avarie quand ils servent « aux mineurs, et que l'on use complètement quand « ils ne sont pas destinés à cet usage, occasionnent « une perte annuelle de 1,000

« Représentant un capital de 88,000 francs. Total. 4,400

Ce chiffre devrait en outre comprendre le montant des secours à donner et des pensions à accorder aux ouvriers victimes de l'emploi du cuffat, ainsi qu'à leurs veuves et orphelins, et comme, d'après les renseignements statistiques sur les mines de la Belgique, on peut admettre que sur douze cents ouvriers

qui font usage des cuffats pou descendre dans les travaux et pour en sortir, il y a chaque année une victime. On voit que l'augmentation de dépenses que nous venons d'indiquer est encore assez importante; nous manquons des éléments nécessaires pour la calculer rigoureusement, mais nous croyons ne pas la porter trop haut en l'estimant à 600 francs par an. Nous aurons ainsi pour le transport des 150 ouvriers à l'aide du cuffat, une dépense annuelle de 5,000 francs, soit 16 francs 66 centimes par jour ou 11 centimes par ouvrier. Nous verrons bientôt que ce chiffre est supérieur au prix que coûterait le même travail exécuté par l'ouvrier à l'aide d'échelles convenablement disposées.

Comparons maintenant les échelles ordinaires (verticales ou à-peu-près) avec les échelles inclinées. D'après ce qui précède la dénomination d'échelles inclinées ne s'entend ici que d'une échelle faisant avec le plan horizontal un angle de soixante-dix degrés environ.

Voici, à notre avis, la manière la plus simple d'établir exactement cette comparaison.

D'après Navier, le travail utile développé dans sa journée par un homme qui monte sans fardeau un escalier, est de 281,000 kilogrammes élevés à un mètre de hauteur. Le poids de cet homme étant supposé de 65 kilogrammes, il se sera donc élevé de $\frac{281000}{65}$ soit 4323 mètres.

En 1838, la profondeur moyenne des 480 puits destinés à l'extraction de la houille en Belgique, était de 124 mètres (Rapport officiel sur la statistique de la Belgique). Pendant l'année 1846, il y a eu dans le 1.er et le 2.me district des mines (Mons et Charleroy), 202 puits en activité pour l'extraction de la houille; ces 202 puits comprenaient 273 étages d'exploitation établis à une profondeur moyenne de 203 mètres, et comme

la profondeur moyenne des étages d'exploitation n'avait pas encore atteint 16 mètres, en 1845, dans les provinces de Liége et de Namur réunies, il s'ensuit qu'en estimant, comme nous l'avons fait dans les calculs qui suivent, la profondeur moyenne, actuelle (1847), des étages d'exploitation de toutes les mines de houille de la Belgique, à deux cent trente mètres, nous sommes plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité.

Dans ce cas un ouvrier mineur pourrait s'élever $\frac{4323}{230}$ fois, soit 19 fois de cette profondeur, si pour exécuter ce travail, il avait à sa disposition un escalier ordinaire.

Il consommerait donc, journalièrement, la 19.me partie de sa force, pour remonter d'une profondeur de 230 mètres, et comme sa journée moyenne vaut environ 1 fr. 86 (caisse de prévoyance, rapport annuel pour les mines du Couchant de Mons, année 1845), il lui viendrait pour ce travail francs $\frac{1,86}{19}$, soit dix centimes. Si on ajoute à cette somme un demi-centime, pour l'intérêt et l'amortissement du capital dépensé pour l'établissement des échelles [1], on reconnaitra que ce système comparé aux cuffats offre un demi-centime de bénéfice par jour et par ouvrier. [2]

[1] Un bon système d'échelles héliçoïdales, à échelons doubles, en fer, coûtera tout frais compris, environ deux mille six cent cinquante francs pour un puits de deux cent trente mètres, et en comptant dix pour cent de ce capital pour intérêt et amortissement, on trouvera seulement un demi-centime par jour et pour chacun des cent et cinquante ouvriers que nous supposerons occupés dans cette mine.

[2] Ce résultat n'a rien qui doive surprendre, si l'on se rappelle que Coulomb dit, dans son mémoire relatif aux expériences qu'il a faites, pour déterminer la quantité d'action que les hommes peuvent fournir par leur travail journalier, suivant les différentes manières dont ils emploient leurs forces : « L'effet « utile pour l'homme qui monte chargé (la charge est supposée de 68 kilog.) « n'est que le quart de la quantité totale d'action que fournit dans sa journée « l'homme qui monte naturellement un escalier, en sorte que si un homme « montait librement un escalier, et qu'en se laissant tomber, par un moyen « quelconque, il élevât un poids égal à sa pesanteur, il produirait à-peu-près

On n'a pas tenu compte dans ce calcul de la quantité d'action que l'homme consomme en descendant l'escalier, parce qu'il a été reconnu par Coulomb qu'il n'est pas beaucoup plus fatiguant de descendre un escalier que de marcher sur un terrain horizontal, où, d'après le même physicien, un homme dans une forte journée de travail parcourt au moins 50,000 mètres; dans un calcul approximatif de l'espèce du précédent, il est donc permis de négliger la fatigue dûe à une descente de 230 mètres, car elle n'équivaut pas à la 217.me partie de la journée.

Si au lieu de l'escalier ordinaire on fait usage de l'échelle inclinée à soixante-dix degrés et à échelons doubles, que nous avons reconnu être aussi facile à parcourir, les calculs précédents seront, nous semble-t-il, encore parfaitement applicables.

Les ouvriers mineurs du Couchant de Mons, très-habitués aux échelles, reconnaissent généralement qu'ils ne pourraient monter plus de sept fois par jour, d'une profondeur de 230 mètres (travail à continuer) sur les échelles actuelles. Ce travail nous a même toujours paru plutôt trop élevé que trop faible, car il faut ici tenir compte de la descente qui est très-

« autant d'effet que quatre hommes montant à dos le même poids. » ... « J'ai « ensuite cherché à comparer la quantité totale d'action que les hommes « peuvent fournir en montant librement sur un escalier avec celle qu'ils pro- « duisent en agissant sur la sonnette, sur la manivelle, etc., et j'ai trouvé que « l'homme qui montait librement un escalier pouvait produire deux fois au « moins autant de travail que dans les autres moyens d'employer sa force. »

Ces résultats, qui ont été vérifiés dans une mine de houille du département de la Loire, par Mr Combes (Voir son Traité de l'exploitation des mines), indiquent que si l'action d'élever son corps au moyen d'un escalier, peut être comptée à l'ouvrier comme travail utile (ainsi que cela a lieu pour sa sortie de la mine), c'est de cette manière qu'il en fournira la plus grande quantité. On voit même qu'à quantités égales ce travail coûtera trois fois moins que tout autre; il y a donc un grand nombre de cas dans lesquels l'homme qui aura un escalier à sa disposition sera lui-même le moteur le plus avantageux pour produire son élévation.

fatiguante sur ces échelles. Si donc on paie 1 fr. 86 par jour ou pour un travail équivalent à sept descentes et sept ascensions, sur les échelles ordinaires, pour une descente et une ascension on donnera sept fois moins, ou $\frac{1.86}{7}$, soit vingt-six centimes. [1]

Ainsi avec un escalier ordinaire ou avec une échelle à échelons doubles, inclinées à 70°, la descente et l'ascension d'un ouvrier mineur, dans un puits de 230 mètres de profondeur, coûteraient dix centimes, tandis qu'avec le système d'échelles actuellement en usage, le même travail coûte vingt-six centimes. Bénéfice en faveur de l'escalier ou de la nouvelle échelle 26 — 10 ou seize centimes.

On ne tient pas compte dans cette comparaison de la dépense d'établissement occasionnée par l'un et par l'autre de ces deux systèmes, parce que l'on peut admettre qu'elle est à-peu-près la même dans les deux cas; elle est du reste, ainsi que nous l'avons déjà vu, trop minime pour que son influence soit sensible.

Les chiffres que nous venons d'établir conduisent aux conclusions suivantes : 1.° L'emploi des tonnes d'extraction pour descendre les hommes dans la mine et les en retirer, donne lieu, dans l'état actuel des choses, à une dépense à-peu-près égale à celle qu'occasionnerait l'exécution du même travail au moyen d'échelles à échelons doubles inclinées à soixante-dix degrés; 2.° La substitution de ces dernières aux échelles ordinaires permettrait de réaliser chaque jour une économie de

[1] Ce qui confirme ce calcul c'est que déjà, aujourd'hui, les mineurs d'Anzin, exigent et reçoivent vingt-cinq centimes par jour, pour la fatigue que leur occasionnent la descente et l'ascension, sur des échelles ordinaires, lorsque les travaux sont établis à plus de quatre cents mètres de profondeur.

seize centimes par ouvrier, c'est-à-dire de un million cinq cent mille francs, annuellement, pour les trente mille ouvriers mineurs de la Belgique.

Après tant de faits et de considérations en faveur des échelles inclinées à 70 degrés, comment comprendrait-on que leur emploi exclusif fut plus long-temps ajourné?

Voilà bientôt un quart de siècle que la plupart des ingénieurs des mines de la Belgique réclament l'adoption de ce système, et malgré les nombreuses et saines raisons sur lesquelles ces réclamations, étaient appuyées, qu'a-t-on fait pour y donner suite? Rien ou bien peu de choses; car, à part les mines du couchant de Mons, où l'on a continué à faire usage des échelles verticales ou seulement inclinées de un à dix degrés sur la verticale, presque partout ailleurs les cuffats obtiennent encore la préférence; tout au plus a-t-on établi à chaque mine des échelles verticales en bois, qui doivent servir en cas d'accidents survenus dans les travaux, et qui sont souvent impraticables, soit par suite de leur vétusté, soit par suite de leur mauvais entretien.

Cependant, s'il est encore des mines, en Belgique, où les maîtres, sans craindre la responsabilité morale qui pèse sur eux, ne voient pas l'homme, mais seulement l'ouvrage fait, et négligent tout ce qui peut améliorer le sort de leurs ouvriers; dans le plus grand nombre, ce sont des principes plus humains et plus économiques, qui servent de règle, et là, si l'on n'a pas encore adopté les échelles inclinées, c'est, comme nous l'avons fait voir, parce que l'on ne pouvait obtenir l'inclinaison convenable dans les puits destinés à servir de puits aux échelles, et que, pour en creuser d'autres d'une section suffisante, les dépenses auraient été souvent trop considérables.

Aujourd'hui, la question est changée; rien ne fait plus

obstacle à l'adoption des échelles inclinées au degré le plus convenable; car au moyen de la forme héliçoïdale, on peut obtenir cette inclinaison aussi bien dans un puits de un mètre trente centimètres de diamètre, que dans un de quatre mètres. Ainsi, s'osbtiner à employer les tonnes d'extraction et les échelles verticales ou peu inclinées, c'est exposer de sang froid les ouvriers mineurs à des dangers auxquels on aurait pu les soustraire; c'est en outre marcher contre les règles économiques.

Dans le cas où un concessionnaire de mine refuserait d'acquitter ses redevances fixes ou proportionnelles, il y serait bientôt contraint; pourquoi tolérer qu'il refuse de se conformer aux obligations formelles que lui imposent les arrêtés de la Députation dans la province de Hainaut, et souvent son cahier des charges dans toute la Belgique, relativement à une mesure d'où dépend la conservation de la santé et de la vie de la classe entière des ouvriers mineurs.

Nous ne sommes, du reste, pas les premiers qui élevons la voix à ce sujet, et voici en quels termes s'exprimait M.r Bidaut, déjà en 1844, dans son ouvrage sur les mines de l'arrondissement de Charleroy:

« On voit donc que l'intérêt des exploitants et la sûreté des « mineurs exigent impérieusement la pose et l'emploi des « échelles inclinées. La seconde de ces raisons est à elle seule « plus que suffisante pour en prouver la nécessité, et l'admi« nistration serait coupable de tolérer plus long-temps un état « de choses dont le danger est démontré et auquel elle a le « pouvoir de mettre un terme. »

RÉCAPITULATION.

A la profondeur à laquelle sont actuellement parvenues les mines de la Belgique, 200 à 230 mètres en moyenne, la descente et l'ascension des ouvriers mineurs est pour le moins aussi coûteuse et infiniment plus dangereuse par les cuffats que par un bon système d'échelles à échelons doubles, inclinées à 70 degrés.

Quant aux échelles dont l'angle d'inclinaison, sur le plan horizontal, n'est pas compris entre 70° et 75°, elles sont tellement fatiguantes et pénibles à parcourir, qu'elles donnent lieu à une foule d'accidents, qu'elles usent rapidement la santé de ceux qui les emploient, et qu'enfin le même travail y coûte deux fois et six dixièmes de fois plus que sur une échelle établie convenablement.

Pour remplacer les échelles actuelles dont l'angle d'inclinaison est généralement supérieur à 75° par des échelles de même espèce, inclinées à 70°, il faudrait commencer par élargir les puits, de manière à leur donner 3 mètres 85 de diamètre ou de côté.

Ce changement, que l'administration des mines réclame depuis très-longtemps, a été ajourné jusqu'aujourd'hui, et paraît devoir l'être indéfiniment, à cause des dépenses trop élevées auxquelles il donnerait lieu. Il est même peu probable que, pour les nouveaux siéges d'exploitation, on consacre, dès

aujourd'hui, des puits d'un telle section au service exclusif des échelles.

Dans cet état de choses les échelles héliçoïdales seront d'une grande utilité, puisqu'elles peuvent être inclinées au degré voulu dans un puits dont le diamètre ne surpasse pas 1 mètre 30 centimètres. Cet espoir est déjà en partie vérifié par le succès que l'application de ce système a obtenu.

Puisse le faible travail qui précède attirer l'attention du Gouvernement et des exploitants sur une question aussi intéressante que celle de la descente des ouvriers mineurs. Pour prouver la haute importance que nous lui attribuons, nous rappellerons que, déjà en 1843, nous proposions l'emploi de Fahrkunst, à une seule tige mobile; or en admettant, comme nous l'avons toujours fait, que ce système dérive des Fahrkunst à deux tiges mobiles du Hartz, [1] il n'en est pas moins incontestable que nous avons le premier appliqué cette idée dans les mines de la Belgique, et au besoin une pièce officielle est là pour en faire foi. C'est le rapport adressé le 24 novembre 1844, à M.r le Ministre des Travaux Publics, à Bruxelles, par M.r l'Ingénieur en chef des mines de la première division.

Quant au brevet d'invention que nous avons pris pour les échelles héliçoïdales à échelons doubles, nous ne le considérons

[1] C'est M.r Taylor, ingénieur anglais, qui le premier nous communiqua, le 5 juin mil huit cent quarante et un, l'idée des appareils à deux tiges mobiles, adoptés dans les mines du Cornwall, pour monter et descendre les ouvriers, et ce fut pendant le courant de l'année mil huit cent quarante quatre, alors que nous avions déjà fait l'application du système à une seule tige, que M.r Ponson, directeur du charbonnage de Houssu, eut l'obligeance de nous communiquer le dessin d'un appareil à deux tiges, tels qu'ils sont [illegible] dans les mines profondes du Hartz.

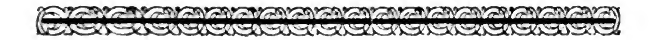
que comme un moyen de rentrer dans les dépenses que nous ont occasionnées nos recherches et nos expériences sur cette question.

Les échelles héliçoïdales à échelons doubles, en fer et aux dimensions préindiquées, coûtent, avec leurs planchers de repos, dix francs environ par mètre de hauteur verticale.

G. LAMBERT.

Mons, le 10 avril 1847.





ANNEXES.

A.

Extrait du projet de réglement sur la police, la sûreté et l'économie des mines, adressé à M.r le gouverneur de la province de Hainaut, par M.r l'ingénieur du premier district des mines, Chevremont, le 14 juin 1825.

Art. 11. — « Dans les fosses d'aérage, ou mieux dans des fosses particulières et spéciales, on établira, pour la descente[1] des ouvriers dans la mine, des échelles inclinées de 70° environ (septante degrés), parallèles entr'elles et placées de manière à ce que leurs montants se trouvent de deux côtés dans un même plan vertical; les reposoirs devront être construits en fer, dont les barres ne pourront avoir moins de trois pouces (centimètres) de diamètre. »

Art. 14. — « Dans toutes les fosses d'aérage actuellement existantes, où il sera possible de le faire, on établira, pour la descente des ouvriers, des échelles inclinées comme il est dit aux articles précédents. »

Art. 15. — « Hors les cas de l'article 14, les échelles verticales seront prohibées pour la descente des ouvriers. »

---

[1] Pour la descente, est ici une expression abréviative, car l'ascension avait lieu par le même moyen.

B.

Extrait d'un rapport adressé aux États-Députés du Hainaut, en 1830, par M.r l'ingénieur du premier district des mines, Chevremont.

Mons, le 10 février 1830.

NOBLES ET TRÈS-HONORABLES SEIGNEURS,

Depuis mon entrée en fonctions, en juillet 1818, dans le premier district des mines, j'ai cherché à faire remplacer les échelles verticales que j'ai trouvées en usage dans les exploitations de houille au Couchant de Mons, pour la descente et la remonte des ouvriers, par des échelles inclinées qui sont bien moins fatiguantes et qui préviennent toute espèce de danger : cette amélioration ne paraissait pas devoir éprouver d'obstacles; mais j'ai rencontré en cela, comme dans toutes les innovations que j'ai proposées, cet esprit d'opposition que les exploitants de mines en général ne manquent jamais de déployer contre tout ce qui est nouveau, quelque soient d'ailleurs les avantages qui puissent en résulter. . . . .

. . . .

Les avantages qu'elles (les échelles inclinées) présentent sur les échelles verticales sont trop évidents pour donner matière à discussion. En rendant la descente et la remonte plus faciles et bien moins fatiguantes, elles permettent aux ouvriers de travailler dans les mines jusqu'à un âge plus avancé; ceux mêmes qui ont dû renoncer à descendre dans les mines, ne pouvant plus supporter les fatigues des échelles verticales, pourront encore y reprendre du travail. . . .

. . . .

Enfin, une considération encore plus importante qui doit non-seulement faire préférer les échelles inclinées aux échelles verticales, mais qui doit en faire prescrire l'usage exclusif, c'est qu'elles préviennent toute espèce de danger, tandis qu'il n'est pas rare de trouver des ouvriers tués ou blessés en tombant des échelles verticales. » .

. . . .

C.

Extrait d'un rapport adressé au Collège des Etats-Députés, en 1830, par M.r l'ingénieur du premier district des mines, Chevremont.

Mons, le 1.er mai 1830.

Les accidents qui ont eu lieu dans les houillères ayant fixé l'attention de vos Nobles et Honorables Seigneuries, vous m'avez rappelé, par votre dépêche du 10 de ce mois, E, 9706, les dispositions de l'article 23 du décret du 3 janvier 1813. . . . .

. . . .

Depuis que je suis entré en fonctions dans le premier district des mines, je n'ai cessé d'insister sur la nécessité de substituer des échelles inclinées aux deux modes de descente en usage dans les houillères de ce district. Le 10 février dernier, j'en ai encore écrit à vos Nobles et Honorables Seigneuries, sous le N. 857; je demandais qu'il fut pris un arrêté qui obligeât tous les exploitants, à établir des échelles inclinées pour la descente des ouvriers : vos Nobles et Très-Honorables Seigneuries n'ont donné jusqu'à présent aucune suite à cette proposition; cependant je pense qu'elles en sentiront la nécessité lorsqu'elles sauront que sur cent soixante-neuf procès-verbaux, dressés pour accidents qui ont causé la mort d'ouvriers mineurs, trente-quatre l'ont été pour des chutes le long des échelles verticales : ainsi un cinquième et quinze pour des chutes au bas des cuffats; tandis qu'aucun accident de ce genre n'est survenu dans les houillères où l'ont fait usage d'échelles inclinées. Je dois ajouter que ce n'est pas par défaut d'entretien des échelles verticales que ces accidents ont lieu; car elles sont visitées avec attention par les officiers des mines chaque fois qu'ils descendent dans ces exploitations, mais par la fatigue que cause la difficulté de s'y mouvoir et le peu d'assiette qu'on y a. » . . . ..

D.

Arrêté des Etats-Députés de la province de Hainaut, en date du 18 août 1830, concernant la substitution des échelles inclinées aux échelles verticales.

LA DÉPUTATION DES ÉTATS DE LA PROVINCE DE HAINAUT,

Considérant que le titre V de la loi du 21 avril 1810, met les mines sous la surveillance de l'administration;

Vu l'article 146 de la loi fondamentale;

Considérant que l'expérience a démontré la nécessité de remplacer dans toutes les houillères, les échelles verticales, qui sont encore en usage dans quelqus-unes, par des échelles inclinées, qui sont moins fatiguantes pour les ouvriers, et qui préviennent toute espèce de danger;

Que les accidents qui arrivent fréquemment dans les houillères, où des échelles verticales sont encore en usage, rendent indispensable une disposition prompte à cet égard;

ARRÊTE :

1.° Dans toutes les exploitations de mines de notre province, soit que la descente des ouvriers s'opère par la fosse d'aérage, ou par un bure particulier, elle ne pourra plus avoir lieu que par des échelles inclinées de 75 degrés, parallèles entr'elles et placées de manière à ce que leurs montants se trouvent de deux côtés, dans un même plan vertical; au pied de chacune de ces échelles, il sera établi un reposoir construit en grille de fer, dont les barres ne pourront avoir moins de trois pouces (centimètres) de diamètre; il pourra aussi être construit en bois, et en ce cas, les barres auront une palme d'équarrissage.

2.° Le terme de rigueur, pour l'établissement des échelles inclinées, est fixé à six mois après la date de la publication du présent arrêté, pour donner aux échelles verticales déjà existantes une disposition

inclinée; et une année aussi après la date de la publication, pour établir les échelles inclinées dans les exploitations où la descente et la remonte des ouvriers s'opèrent dans des paniers ou cuffats.

3.° Aussitôt après l'établissement des échelles inclinées, il est expressément défendu d'opérer la descente ou la remonte des ouvriers par les paniers ou cuffats.

4.° A l'expiration des délais ci-dessus fixés, il sera dressé, pour chaque exploitation, par les officiers des mines, des procès-verbaux qui constateront que les échelles inclinées ont été convenablement et solidement établies.

5.° En cas d'inexécution, les échelles inclinées seront placées d'office, aux frais des exploitants retardataires, et ils demeureront responsables de tout accident qui pourrait être attribué à leur négligence à se conformer à cette mesure de sûreté.

Adopté en séance du 18 août 1830, E, 20.937, pour être soumis à la sanction de Sa Majesté.

(Suivent les signatures.)

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Le Greffier des Etats-Députés du Hainaut, chevalier de l'Ordre du Lion Belgique,

H. Lebrun.

---

4 septembre 1830, N.° 123.

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, etc.;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur, en date du 31 août 1830, N.° 123,

Avons trouvé bon et entendu d'approuver, par le présent, la résolution de la députation des Etats de la province de Hainaut, en date du 18 août passé, concernant l'introduction d'un système d'échelles inclinées dans les exploitations de mines de ladite province.

Notre ministre susdit est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(*Signé*) Guillaume.

LA DÉPUTATION DES ÉTATS DU HAINAUT,

Ordonne que les actes qui précèdent seront imprimés en forme de placards, pour être publiés et affichés partout où besoin sera.

Insertion en sera faite en outre, tant au Recueil des actes administratifs, qu'au Journal de la province.

En séance, le 15 septembre 1830.

Le Président,
F. DE MACAR.

PAR LA DÉPUTATION :
Le Greffier, H. LEBRUN.

E.

Arrêté de la Députation des Etats du 13 *décembre* 1831.

LA DÉPUTATION DES ÉTATS DU HAINAUT.

Vu le rapport de l'ingénieur en chef des mines, en date du 16 septembre dernier, N.° 1236 ;

Vu la loi du 21 avril 1810 ;

Considérant que l'expérience et récemment encore l'accident arrivé au charbonnage de la Grande-Veine du Bois d'Epinois sur Elouges, ont démontré la nécessité d'introduire dans le système d'aérage en usage dans une grande partie des houillères sujettes à grisou, des améliorations propres à prévenir les dangers auxquels le système vicieux d'aérage suivi expose les ouvriers mineurs et les exploitations ;

ARRÊTE :

Art. 1.er — A l'avenir, on donnera aux nouveaux enfoncements qui seront pratiqués dans les houillères sujettes au feu grisou, pour autant qu'il n'y ait pas de trop forts niveaux à traverser, des dimensions telles qu'on puisse les séparer en deux compartiments, dont l'un sera destiné à l'emplacement d'un système d'échelles inclinées à soixante-dix degrés, et l'autre à l'extraction de la houille.

Art. 2. — Il sera ouvert un puits particulier et uniquement destiné à l'aérage de la mine, et dont, etc., etc. . . . .
. . . .
. . . .

Art. 3. — En cas d'inexécution des présentes dispositions, les travaux d'exploitation seront provisoirement interdits, comme compromettant la sûreté des ouvrages et celle des ouvriers mineurs; les contrevenants seront en outre poursuivis devant les tribunaux, conformément aux art. 93 et suivants de la loi du 21 avril 1810.

Fait en séance à Mons, le 13 décembre 1831, D. 1018.

(Suivent les signatures)

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Le Greffier des Etats du Hainaut,

L. Fremiet.

Léopold, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, *Salut !*

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

L'arrêté de la Députation des Etats du Hainaut, du 13 décembre 1831, D. 1018, relatif au système d'aérage à adopter dans les houillères sujettes au feu grisou (combustion du gaz hydrogène carboné) est approuvé.

Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 18 décembre 1832.

(*Signé*) LÉOPOLD.

F.

Rapport de la commission médicale du Hainaut, du 5 juin 1840, sur l'emploi des échelles inclinées. [1]

Mons, le 5 juin 1840.

Monsieur le Gouverneur,

Nous avons l'honneur de satisfaire par la présente, à la lettre que vous avez bien voulu nous écrire, le 15 avril dernier, E. 3547, transmissive d'une copie d'une dépêche de M.r le Ministre des Travaux Publics, en date du 11 du même mois, 3.me Division, N.° 625. Cette lettre appelle notre attention sur les nombreux accidents qui arrivent dans les mines par suite de l'usage où sont les ouvriers, près de la plupart des exploitations, de descendre par les cuffats, ainsi que sur les moyens de remédier à cet abus, en employant des échelles inclinées. M.r le Ministre désire connaître en fait, s'il se rattache quelqu'influence pernicieuse à l'usage qui existe dans le premier district, de ne se servir que des échelles. En même temps il fait remarquer qu'il faut soigneusement distinguer, dans les observations à recueillir, entre les échelles droites et les échelles inclinées; avoir égard, entre autres, à l'aérage plus ou moins vicieux des mines, au dégagement du gaz acide carbonique, qui est très-abondant dans plusieurs d'entr'elles, et enfin apprécier les inconvénients résultant de l'habitude qu'ont parfois les ouvriers de remonter trop vite.

Les ouvriers des établissements houillers, qui persistent à descendre dans les mines et à remonter au jour, à l'aide du cuffat, prétendent, en face même des accidents nombreux et presque constamment mortels qui résultent de cet usage, que l'emploi des échelles est plus nuisible encore, qu'il est une cause de grande fatigue, comme

[1] Comme on va le voir, le rapport, annexe F, est en partie en contradiction avec la notice qui précède, relativement aux échelles verticales; mais nous croyons avoir suffisamment éclairci la question et justifié la grande différence que nous avons admise entre les échelles ordinaires et les échelles convenablement inclinées, pour qu'il ne reste, à cet égard, aucun doute dans les esprits.

aussi la cause principale de l'asthme, affection pénible à laquelle plusieurs d'entr'eux sont en proie. Pour répondre à ces objections, il faut analyser la position du mineur dans la bure aux échelles. C'est ce que nous allons faire. — Le temps qu'emploie l'ouvrier à descendre par ce moyen pour arriver au fond de la fosse, est plus long, il est vrai, que celui qu'il met à y atteindre par le cuffat; il est ainsi plus longtemps exposé à l'impression de l'air froid et humide qui y règne habituellement; mais l'effet en est paralysé par l'exercice du corps. Il met surtout en mouvement les extrémités pelviennes, tandis que les membres thoraciques sont presque dans l'immobilité et ne servent que de moyens d'appui contre l'échelle. Si la locomotion s'effectue d'une manière uniforme et régulière, sans précipitation, il touche à sa destination sans être fatigué et sans éprouver aucun trouble dans la respiration; si, au contraire, il accélère sa marche, s'il la presse sans ordre, sans uniformité dans les mouvements, il ressent alors quelque lassitude dans les extrémités pelviennes seulement, et il éprouve de la fréquence dans l'action de respirer; mais quelques instants de repos suffisent pour faire disparaître ces légers troubles, qui ne peuvent avoir aucune influence défavorable sur la santé, et le mineur est tout d'abord capable de remplir sa tâche, tout aussi bien que s'il fut descendu dans les travaux par le cuffat. Dans une descente rapide, il est exposé à perdre l'équilibre, à manquer l'échelon et à se précipiter, seul inconvénient que l'on peut rencontrer dans l'usage des échelles; comme cet accident est le fait de l'ouvrier on peut le prévenir et l'éviter.

Le retour de la mine au jour, par les échelles, ne diffère dans ses effets sur les fonctions, que par une plus grande dépense d'efforts musculaires, puisqu'ici l'ouvrier doit s'aider puissamment des bras; il y a donc, toutes choses égales d'ailleurs, un peu plus de fatigue pour lui; mais aussi sa journée est finie, et il peut prendre un repos qui rafraichit ses membres et répare ses forces.

Les organes de la respiration sont dans une bonne condition pour l'exercice de cette fonction importante, dans l'état de rectitude ou de presque rectitude du corps, pendant la descente et la montée par

les échelles. En effet, le diaphragme est peu ou point entravé dans ses mouvements d'abaissement et d'élévation ; les muscles pectoraux qui ont alors leurs points fixes aux membres supérieurs, surtout pendant l'action de monter, contribuent à l'élargissement de la poitrine par l'effet de leur contraction, pour aider à soutenir la masse du corps.

En outre la circulation ne se trouve que légèrement accélérée, s'il n'y a pas eu de mouvements brusques et désordonnés, soit pour se rendre dans les travaux souterrains, soit pour en sortir. Ces considérations s'appliquent à l'usage des échelles droites comme à celui des échelles inclinées, mais les dernières offrent des avantages considérables sur les premières. Sans entrer dans de longues explications à ce sujet, nous dirons seulement que l'inclinaison des échelles demande bien moins d'efforts dans les mouvements d'ascension et de descente ; que le corps est alors plus facilement maintenu en équilibre ; qu'il y a moins de risque de faire faux échelon, et par suite moins de dangers d'être précipité.

Suivant les renseignements recueillis, sans pouvoir actuellement donner de chiffres à cet égard, il est prouvé que l'asthme est tout aussi fréquent chez les mineurs qui usent du cuffat, que chez ceux qui font emploi des échelles. Il faut bien chercher ailleurs les causes de l'asthme auquel est sujette cette classe de travailleurs. Dans les mines, l'air qu'on respire est malsain, d'abord par le nombre plus ou moins grand d'individus qui s'y trouvent réunis, et qui vicie cet air promptement, s'il n'est sans cesse renouvelé ; puis et principalement par le dégagement de plusieurs gaz impropres à la respiration et même délétères : tels sont les gaz hydrogène carboné, acide carbonique, azote, et parfois le gaz hydrogène sulfuré, qui rendraient impossible le séjour que font les ouvriers dans la mine, si un courant rapide, non interrompu, d'air atmosphérique n'emportait ces gaz loin d'eux. Les ouvriers traîneurs, dits *scloneurs*, et les ouvriers qui travaillent à la veine se trouvent pendant six heures consécutives dans une position plus ou moins fortement courbée en avant, la plus désavantageuse à la respiration. Ils sont obligés de faire des efforts violents d'inspira-

tion pour introduire dans la poitrine une quantité d'air plus ou moins grande, réclamée par l'instinct; ils l'y retiennent assez longtemps, par l'immobilité des parois thoraciques, pour qu'il éprouve un degré de dilatation capable de rompre les vésicules aériennes et de déterminer l'emphysème des poumons. C'est vraisemblablement à cette cause qu'il faut rapporter l'asthme si fréquent des ouvriers mineurs.

Placés dans les cuffats, où ils sont exposés à divers dangers, comme la chute des pierres, etc.; suspendus à un câble qui peut incessamment se rompre, les ouvriers sont forcément courbés, pressés les uns contre les autres, et subissent l'impression du froid et de l'humidité, d'autant plus nuisibles que le défaut de mouvement accroît l'influence de ces deux circonstances sur l'économie animale.

De ces considérations, il résulte qu'il serait à désirer de voir adopter, dans toutes les mines du royaume, l'usage des échelles pour la descente et la montée des ouvriers. Pour retirer des échelles tout l'avantage dont elles sont susceptibles, il faut leur donner une inclinaison de soixante-quinze degrés; les interrompre de vingt mètres en vingt mètres par des planchers solides [1]; ne laisser descendre qu'un petit nombre d'ouvriers à la fois; charger un porion ou un ouvrier âgé et prudent de diriger le mouvement de l'escouade, lequel mouvement sera uniforme et pour ainsi dire mesuré, de manière que la montée de vingt mètres s'effectue en une minute et demie, et la descente d'un même espace, également en une minute et demie.

L'application rigoureuse de ces règles offre toute la sécurité possible aux ouvriers, sous le rapport de leur santé.

Le Secrétaire, A. Culis. *Le Président,* Leroy.

---

[1] Lorsque les auteurs de ce rapport ont recommandé de placer les planchers à vingt mètres de distance l'un de l'autre et de donner soixante-quinze degrés d'inclinaison aux échelles, ils avaient probablement perdu de vue que pour arriver à ces résultats il faudrait des puits n'ayant pas moins de six mètres quinze centimètres de diamètre ou de plus grande dimension horizontale, mesurée en dedans de la maçonnerie, soit six mètres soixante centimètres, à roche nue.

a.

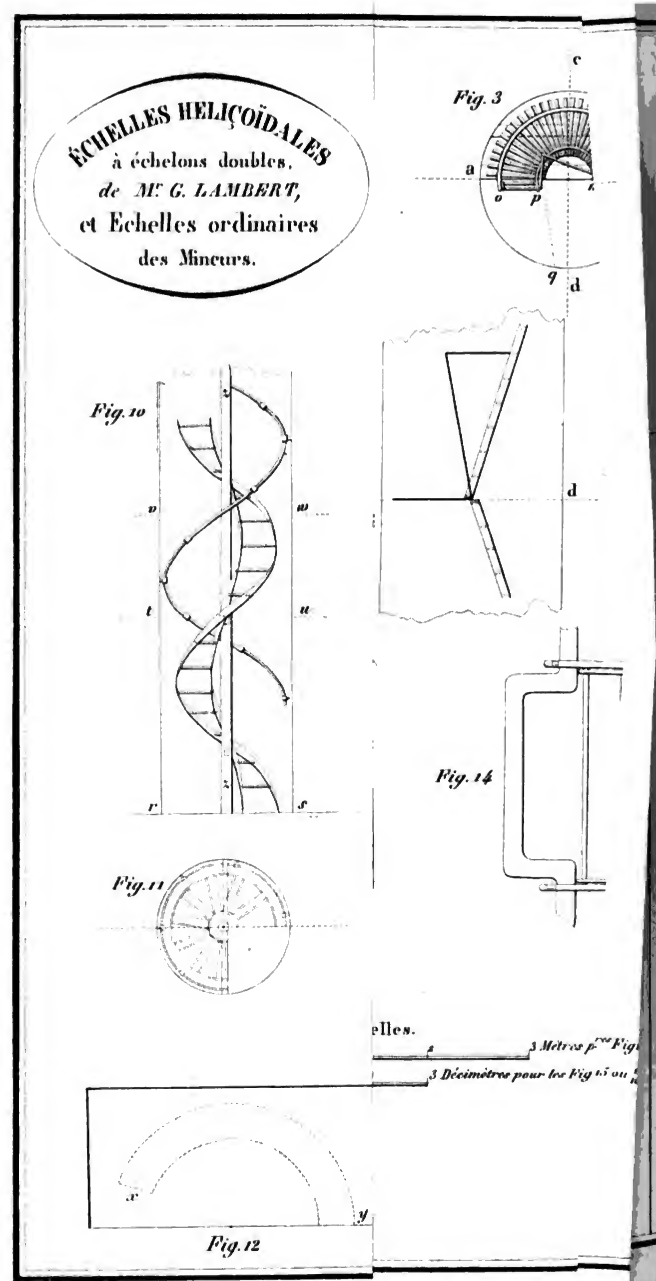
Extrait du règlement concernant la police des mines, arrêté le 21 juillet 1841, par le Conseil Provincial du Hainaut, et approuvé par le Roi le 11 août 1841.

TITRE IV. — *De la descente et de la montée des ouvriers.*

Art. 11. — Pour chaque siége d'exploitation mis à l'avenir en activité, il sera établi, sous la surveillance des officiers des mines, et autant que possible dans un puits particulier, un système d'échelles inclinées à soixante-quinze degrés environ, dont les ouvriers devront exclusivement se servir, soit pour se rendre dans les travaux intérieurs, soit pour en sortir.

Art. 12. — Quant aux mines actuellement en exploitation, sur lesquelles il n'est point établi d'échelles inclinées et où son établissement ne nécessiterait pas le creusement d'une bure nouvelle, la disposition de l'article précédent ne leur sera applicable que dans un délai de deux ans. Ce délai néanmoins pourra, si les circonstances le permettent, être prorogé par la Députation permanente, sur la demande écrite et motivée de l'exploitant, et après que l'ingénieur en chef des mines aura été entendu.

Art. 13. — Etc., etc.



Etablissement Géographique de Bruxelles, Fon



EXPLICATION DES FIGURES.

Fig. 1.re — Projection verticale d'une échelle héliçoïdale à éche-s doubles. placée dans un puits de 1 m. 76 de diamètre. L'inclinaison adoptée est de 70° sur le plan horizontal, mesurée au point où l'ouvrier place les pieds et les mains. La hauteur du pas de l'hélice est de 11 m. 17. La partie *a b* de la même figure fait voir comment sont disposés les planchers de repos et de retenue.

La portion d'échelles représentées comprend un tour d'hélice et un vingtième environ.

Fig. 2. — Projection horizontale de fig. 1, sur la hauteur d'un tour d'hélice, ou depuis *k l* jusque A B.

On voit sur cette figure, en *g*, *i*, *h*, trois des pièces horizontales qui séparent l'échelle du reste du puits, et en *e f* un des supports sur lesquels est fixée l'échelle. Les autres pièces et les autres supports n'ont pas été figurés pour plus de clarté dans le dessin; on les voit du reste sur figure 1. Pour éviter la confusion on n'a tracé que la moitié du nombre de marches.

Fig. 3. — Coupe par un plan horizontal passant par A B, *fig.* 1. Cette coupe montre la disposition des planchers de repos. Le pied de l'échelle supérieure s'appuye en *m n*, et la tête de l'échelle inférieure est fixée en *o p*.

Fig. 4. — Croquis d'une coupe, par un plan vertical, passant par *c d*, *fig.* 3.

Fig. 5. — Position de l'homme qui monte le long d'une échelle verticale.

Fig. 6. — Disposition habituelle des échelles, au Couchant de Mons, dans un puits de 1 mètre 76 de diamètre. Position de l'homme qui parcourt ces échelles.

Fig. 7. — Disposition la plus convenable pour établir des échelles rectilignes dans un puits de 1 mètre 76 de diamètre. Position de l'homme qui se meut sur ces échelles.

Fig. 8. — Disposition habituelle des échelles, dans les mines de houille, lorsque les puits sont creusés dans les couches. Position de l'ouvrier qui parcourt ces échelles.

Fig. 9. — Echelles inclinées à 70° et à échelons doubles. Position de l'homme qui les parcoure.

Fig. 10.— Projection verticale d'une échelle héliçoïdale à échelons doubles, établie dans un puits de 1 mètre 30 de diamètre; l'inclinaison de l'échelle ici représentée est de 45° au point où l'ouvrier place les pieds, en sorte que c'est une espèce d'escalier sur lequel l'homme se maintient en équilibre au moyen de la rampe attachée à la muraille, comme l'indique la figure; *z z* est un axe ou noyau en bois.

Fig. 11. — Projection horizontale de l'échelle-escalier, de *fig.* 10, depuis *r s* jusqu'en *t u*, et de la rampe depuis sa naissance jusqu'en *v w*.

Fig. 12. — Disposition des échelles héliçoïdales dans les puits rectangulaires : *x*, base de l'échelle; *y*, tête de l'échelle : dans ce cas chacune des échelles ne comprenant qu'une demi-hélice, elles sont toutes disposées parallèlement et se projettent suivant *x y*.

Fig. 13. — Mode d'assemblage des montants des échelles héliçoïdales : *a*, face extérieure du montant; *b*, face intérieure.

Fig. 14. — Disposition de l'échelle sur son support, et forme de celui-ci lorsqu'on ne peut pas le placer immédiatement en-dessous d'une marche, ou mieux de manière à ce que sa partie supérieure soit de niveau avec une marche.

Fig. 15. — Disposition de l'échelle sur son support, lorsqu'il est possible, comme cela arrive presque toujours, d'établir ce support de niveau avec une des marches.

Nota. Depuis la rédaction de cette notice, on a établi des échelles héliçoïdales à échelons doubles, au charbonnage de l'Escouffiaux, à Hornu, dans un puits de trois cents mètres de profondeur, qui n'a, en certains points, que 1 mètre 10 centimètres de diamètre; elles sont sûres et commodes à parcourir comme si les dimensions du puits étaient beaucoup plus grandes. Leur inclinaison, dans ces parties de 1 mètre 10 centimetres de diamètre, est de 74° à 75°, en sorte qu'elles font un tour sur une hauteur de 7 m. 32.

TABLE.

Page.



LE HAINAUT, COMTÉ HÉRÉDITAIRE.

« Il y a dans le cours de la civilisation, dit M.r Guizot, des « époques où la société est incapable de s'élever à l'unité « nationale, où elle ne possède ni les lumières, ni les intérêts, « ni les principes d'action qui font d'une multitude éparse « sur un vaste territoire, un seul peuple uni sous les mêmes « lois, vivant de la même vie et animé de la même impulsion. « Quand l'existence des hommes ne s'étend guère hors de « l'étroit espace où ils naissent et meurent, quand l'absence « du commerce, de l'industrie, du mouvement d'esprit, la « nullité ou la rareté des communications matérielles et intel- « lectuelles resserrent leur pensée dans un horizon à peu près « aussi borné que celui qu'embrasse leur vue, comment une « grande société pourrait-elle subsister? Quelles idées, quelles « relations, quels intérêts en seraient le lien et l'aliment? La « seule société qui soit possible alors est une société étroite, « locale comme l'esprit et la vie de ses membres; et si par « quelque cause passagère, par quelque puissant accident, « une société plus vaste est un moment formée, on la voit « bientôt se dissoudre, et à sa place naissent une multitude de « petites sociétés faites à la mesure du degré de développement « des hommes, et qui bientôt produisent chacune dans ses « limites un gouvernement de même dimension. »

Charlemagne fut cette cause passagère au 8.me siècle dans l'occident de l'Europe. Dès qu'il cessa de vivre, son empire se démembra, et le dernier terme du démembrement fut l'établissement du régime féodal.

La mort de cet empereur date de l'année 814. En 843, c'est-à-dire au bout de 29 ans, après le traité de Verdun, par lequel les fils de Louis-le-débonnaire, Lothaire, Charles-le-chauve et Louis-le-germanique se partagèrent l'empire, trois royaumes le remplacent : les royaumes de France, d'Italie et de Germanie, royaumes dont les délimitations sont fort bizarres. Plus tard le démembrement poursuit son cours. Quarante-cinq ans après cette époque, en 888, à la mort de Charles-le-gros, le dernier des descendants de Charlemagne qui ait réuni un moment tous les états de cet empereur, au lieu de trois royaumes on en compte sept : les royaumes de France, de Navarre, de Provence ou Bourgogne cisjurane, de Bourgogne transjurane, de Lorraine, d'Allemagne et d'Italie.

Le démembrement ne s'arrête pas là. Vers la fin du même siècle (9.me) déjà sur l'étendue actuelle du royaume de France, vingt-neuf provinces ou portions de provinces ont été érigées en petits états, dont les anciens gouverneurs sont devenus sous les noms de ducs, comtes, vicomtes, de véritables souverains. Depuis longtemps les possesseurs de domaines et d'offices royaux tendaient à se rendre indépendants et héréditaires, à s'assurer la propriété perpétuelle de leurs terres et des gouvernements qui leur avaient été confiés par les rois.

Le démembrement continue jusqu'à la fin du 10.me siècle, époque où le nombre des états indépendants est de cinquante-cinq sur la même étendue.

Dans les tableaux que M.r Guizot a rédigés, on trouve que le comté de Flandre a été créé fief héréditaire en 862; que l'hérédité dans le comté de Vermandois (Picardie) date de 880; dans le comté de Boulogne, de 860; de sorte qu'on peut admettre que l'hérédité du Hainaut date de la fin du 9.me siècle.

Ces documents sont d'accord avec ceux dont l'abbé Hossart

a fait usage. Dans son histoire, il donne au Hainaut, sous la date de 880, le comte Régnier-au-long-col, qui *rend*, dit il, *le comté héréditaire dans sa maison*. « Les comtés de Hainaut et de « Vermandois enclavés dans la Flandre, dit Capefigue, dépen- « daient de Régnier-au-long-col, car les surnoms alors étaient « la distinction et le titre de tous ces intrépides barons. Ils ne « connaissaient d'autres mérites que les qualités physiques, la « force, la faiblesse, la beauté ou la laideur. Qui aurait « cherché une idée morale dans cette vie de combats et de « grands chemins? »

Dans la table chronologique des annales du Hainaut de De Guise, rédigée par le marquis Fortia d'Urban, on lit que « Régnier-au-long-col fut le premier comte du Hainaut dont « les auteurs de l'Art de vérifier les dates se soient crus « certains. »

L'incertitude sur l'origine de Régnier est très-grande. On peut le voir au livre second de l'abbé Hossart; De Guise, Vinchant, Delewarde et Dewez ne sont pas des guides plus sûrs.

On trouve dans un tableau du démembrement féodal, vers la fin 9.me siècle, du territoire formant aujourd'hui le royaume de France, qu'en 882 un Régnier possédait le comté de Boulogne. Cette date correspond à celle du gouvernement de Régnier-au-long-col dans le Hainaut.

Nos annalistes du Hainaut ne disent pas que Régnier ait gouverné le Vermandois, mais ils lui attribuent, outre le Hainaut, le duché de Hasbaye ou Hesbaie (pays de Landen). « Dudon, dit Vinchant, en son histoire des Normands escrite « environ l'an 995, le qualifie duc de la Hasbaye et d'Haynau. »

Que Régnier descendit, d'après De Guise, d'un Manichérius ou Manassès, fils d'un Albon, ou bien que, selon Hossart et d'autres historiens, il fut fils de Gislebert, comte de Mansuarie (pays de Diest) et de Darnau (pays de Gembloux), lequel Gislebert aurait eu pour femme une fille de Lothaire, mère de Régnier, ou bien encore que, selon Rosières, son père fut un duc de Bouillon et d'Ardennes nommé Sadiger, nous devons,

vu l'absence de documents authentiques à cet égard, nous abstenir de nouvelles suppositions. Régnier descendait-il d'une famille de Francs Saliens ou d'une famille de Francs Ripuaires? Qui peut répondre affimativement à cette question?

Quoiqu'il en soit, l'événement le plus remarquable de la vie de Régnier-au-long-col, de ce guerrier intrépide, comme l'appelle Capefigue, fut sa guerre contre les Normands, qui profitaient des divisions intestines des princes des Gaules pour piller et dévaster ces pays. Toutes les chroniques de l'époque carolingienne sont remplies de gémissements sur les invasions de ces barbares de Scandinavie, qui remontaient audacieusement les fleuves et les rivières sur des barques légères. De toutes parts les populations agenouillées suppliaient le ciel de les délivrer de ces dévastateurs. « C'était, dit encore Capefigue, « la prière publique des pèlerins, des moines au milieu des « églises en cendres. Quand les litanies étaient récitées dans « le plein chant des monastères, une voix lamentable se faisait « entendre : *Libera nos à Normanis,* s'écriaient les tristes reli« gieux à matines ; et les souterrains creusés au-dessous des « églises, ces grottes profondes éparses dans les campagnes « étaient destinées à recevoir les trésors des abbayes et des « populations. On reconnaissait au loin ces hommes terribles, « à la blonde chevelure, qui maniaient le fer et le feu. »

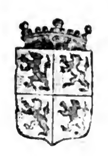
Ce tableau est conforme à tout ce que disent les historiens sur ces temps malheureux. « Pour mettre en assurance les « saintes reliques auxquelles ces barbares livraient particu« lièrement la guerre, dit notre annaliste Vinchant, le comte « Régnier fit porter dans Mons les corps des saints Vincent, « Landelin et Aldegonde, qui furent enterrés, avec ceux de « sainte Waudru et de sa cousine sainte Aye, dans la cave du « château qui, pour plus grande assurance, fut muraillée ; ce « qui a donné sujet au peuple de visiter encore aujourd'hui ce « lieu qui a servi d'asile à ces corps saints. »

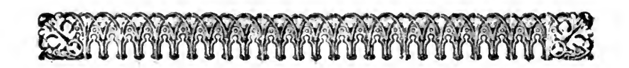
Lorsque Rollon ou Raoul, chef des Normands, entra avec sa horde dans le Hainaut, Régnier-au-long-col se porta contre lui;

mais il fut vaincu et fait prisonnier près de Valenciennes. L'abbé Hossart, à la manière des historiens grecs et romains, a fabriqué deux discours qu'il met dans la bouche du Scandinave, à l'adresse de son prisonnier et des envoyés de la comtesse Albrade, sa femme, qui avait offert son or et ses bijoux en échange de Régnier. Les historiens disent que le barbare, satisfait de la bravoure du comte et de la générosité de la comtesse, rendit la liberté au prisonnier et la moitié des trésors offerts pour sa rançon. Ce fait n'a rien d'invraisemblable, bien que Rollon ne fut qu'un chef de flibustiers; l'histoire de ses pareils relate des traits plus remarquables encore. Ce Normand est regardé comme le fondateur de l'établissement de sa nation en Normandie; il fut, peut-être, le seul parmi les barbares dévastateurs de cette époque qui cessa d'en mériter le nom. Maître de Rouen, il en fit relever les murs et se fixa dans le pays.

Régnier-au-long-col, premier comte héréditaire du Hainaut, mourut vers 916. Il fut, disent nos historiens, regretté des peuples qu'il avait gouvernés.

L. FUMIÈRE.





DES MACHINES A VAPEUR D'ÉPUISEMENT.

J'ai adressé, l'année dernière, sur la demande qui m'en a été faite, à M.r le Ministre de l'Intérieur, un rapport général sur les avantages relatifs des divers systèmes de machines à vapeur appliqués à l'épuisement des eaux dans les mines. L'étendue de ce travail, et surtout la forme du tableau qui l'accompagne, ne permet pas de l'insérer en entier dans les Publications de la Société; cependant comme les exploitants et les constructeurs de machines peuvent y trouver d'utiles renseignements, je crois devoir en donner ici quelques extraits, en renvoyant, pour les éclaircissements et pour la discussion détaillée des résultats, au Mémoire original qui bientôt, je crois, sera publié par le Gouvernement.

La question d'économie de combustible, dans l'emploi des machines à vapeur d'épuisement, est depuis longtemps résolue. On sait que ce sont les machines à vapeur dites du *Cornouailles*, c'est-à-dire les machines à balancier, à haute pression, à détente et à condensation, qui, pour un travail déterminé, consomment le moins de charbon.

On a, depuis quelque temps, désigné sous le nom de machine à *traction directe*, celle dont le piston est directement attaché, et communique le mouvement, sans l'intermédiaire de balancier, à la maitresse tige des pompes.

C'est M.r Ch. Léthoret, l'un des membres de notre Société,

qui, le premier, dans la province de Hainaut, a imaginé d'établir et a établi, en 1837, une machine à vapeur d'épuisement de ce système, sur le puits n.° 3 ou *Grand Trait* du charbonnage de l'Agrappe à Frameries, à deux lieues au sud-ouest de Mons.

Dans les machines à vapeur à traction directe, on peut, sans aucune difficulté, ainsi que l'on en a fait l'expérience, depuis 1837, mettre à profit la détente et la condensation de la vapeur, et comme elles coûtent beaucoup moins et s'établissent beaucoup plus facilement et en moins de temps que les machines du Cornouailles, il s'ensuit, qu'au point de vue théorique, ce système mérite la préférence sur tous les autres.

Cependant l'expérience ne vient pas toujours confirmer cette indication de la théorie, et il est même assez rare de voir deux machines semblables, en apparence, donner des résultats identiques. Cela tient à une construction vicieuse, à une mauvaise disposition des appareils ou à d'autres circonstances accidentelles, contre lesquelles il importe, d'autant plus, de prémunir les exploitants, qu'elles ont souvent, sur les frais d'épuisement, une plus grande influence que le choix même du système de la machine à vapeur.

C'est donc principalement au point de vue industriel, c'est-à-dire de la dépense, que je traiterai ici la question de l'application des divers systèmes de machines à vapeur à l'épuisement des eaux des mines.

J'ai visité toutes les machines à vapeur d'exhaure en activité dans la province de Hainaut, j'ai pris moi-même les principales dimensions des chaudières, des cylindres, des balanciers, des pompes, etc. ; j'ai soigneusement recueilli tous les renseignements que les directeurs ou les propriétaires de mines ont bien voulu me communiquer, sur la consommation, sur le travail et sur la dépense de premier établissement, d'entretien et de réparation de ces puissants moteurs. Parmi tous ces éléments, j'ai choisi ceux que j'ai jugés les plus importants, et je les ai consignés dans un tableau général et synoptique, qui présente les résultats du travail de *soixante-neuf* machines à

vapeur pendant une année, mais dont je ne puis malheureusement donner une idée complète dans ce résumé.

Les machines à vapeur d'épuisement peuvent, selon moi, se diviser d'abord en deux grandes catégories : *machines à balancier* transmettant la puissance de la vapeur du cylindre aux pompes, par l'intermédiaire d'un grand levier en bois ou en fonte, appelé *balancier,* et *machines à traction directe,* placées sur les puits mêmes d'exhaure, et dont les pistons communiquent directement les mouvements aux maîtresses tiges des pompes.

Chacune de ces deux grandes catégories peut se subdiviser ensuite en machines de *Newcomen*, c'est-à-dire à pression atmosphérique et où la vapeur ne sert qu'à faire le vide sous le piston, après qu'il a été soulevé par les attirails des pompes; en machines de *Watt*, à simple ou à double effet, à basse ou à moyenne pression et à condensation; en machines du *Cornouailles*, à moyenne ou à haute pression, à détente ou expansion et à condensation; en machines sans condensation de vapeur, et encore à simple ou à double effet, à moyenne ou à haute pression, avec ou sans détente, etc.

On compte, dans la province de Hainaut, *quatorze* systèmes différents de machines à vapeur d'épuisement; je les ai rangés, dans le tableau, autant que possible, dans l'ordre que je viens d'indiquer, et à peu près aussi, dans l'ordre chronologique où on a fait l'essai de ces divers systèmes.

Ainsi, dans la catégorie des machines à balancier, nous avons : 1.° les machines de Newcomen; 2.° de Watt à simple effet; 3.° de Watt à double effet; 4.° de Watt à moyenne pression; 5.° du Cornouailles; 6.° machines à simple effet, à moyenne pression, sans condensation; 7.° à double effet, avec volant; 8.° à balancier inférieur au cylindre, à simple effet; 9.° à balancier inférieur au cylindre à double effet. Une petite machine sans balancier à double effet, à rotation, avec volant, forme la transition des machines à balancier, aux machines à traction directe. Celles-ci se divisent, à leur tour : 1.° en

machines à simple effet, à moyenne pression, sans condensation; 2.° à double effet; 3.° à simple effet, à moyenne pression et à condensation; 4.° et enfin à double effet, à moyenne pression, à détente et à condensation.

Avant de comparer entre eux quelques-uns de ces systèmes, je crois devoir signaler ici, plusieurs faits que j'ai constatés moi-même, et d'où me parait principalement dépendre l'économie du travail des machines à vapeur, quel que soit d'ailleurs le système auquel elles appartiennent.

Pompes. — Les meilleures sont, sans contredit, les pompes foulantes à cylindres plongeurs, telles qu'on les construit généralement aujourd'hui, non-seulement parce qu'elles sont faciles à entretenir et peu sujettes à se détériorer, mais parce qu'agissant, pour fouler l'eau, lorsque la maitresse tige descend, elles équilibrent, en grande partie, le poids de cette maitresse tige, et préviennent ainsi les chocs violents et les accidents qui peuvent en résulter.

Lorsqu'elles sont en bon état, elles perdent très-peu d'eau, comme j'ai eu l'occasion de le vérifier, pour trois machines, dont une était en activité depuis plusieurs années et dont les deux autres venaient d'être établies.

Pour la première, la perte d'eau était de 8 p. °/₀ dans la marche ordinaire.

Pour la seconde, de 0,042 ou d'un peu plus de 4 p. °/₀, lors de l'essai qui en a été fait par moi.

Et pour la troisième, de 0,056, soit un peu moins de 6 p. °/₀, aussi dans une expérience qui a été faite par moi.

Je crois donc que l'on peut dire, en général, que la perte des pompes foulantes à cylindres plongeurs bien construites, ne dépasse jamais 10 p. °/₀.

Maitresses tiges des pompes. — On laisse ordinairement aux maitresses tiges des pompes, un excédant de poids beaucoup trop considérable eu égard au poids total des colonnes d'eau à

mettre en mouvement, de manière que les machines, en soulevant, à chaque coup de piston, cet excédant de charge, font un travail inutile qui dépasse quelquefois le travail utile auquel correspond l'épuisement des eaux des mines.

C'est à cette circonstance, comme j'ai pu m'en assurer par des expériences directes, que l'on doit attribuer l'énorme consommation de deux machines à vapeur de Watt, qui, cependant, m'ont paru d'une construction parfaite, quant au moteur en lui-même.

Ainsi j'ai trouvé pour l'une, que le poids total de la maîtresse tige avec tous ses attirails, était environ de 65,000 kilog., tandis qu'un poids de 32,000 kilog. aurait suffi pour élever l'eau avec une vitesse convenable à la surface. Cette machine faisait donc un travail mécanique plus que double du travail réellement utile.

Il en était à peu près de même de l'autre machine, qui, à chaque coup de piston, élevait *inutilement* un poids qui surpassait celui de la colonne d'eau, lequel était estimé à 35,640 kilog.

Consommation de charbon. — Je vais rapporter, en supprimant les calculs, les résultats de quelques expériences qui ont été faites pour déterminer l'influence que peuvent avoir, sur la consommation générale, la qualité du combustible employé, l'allumage des feux et la préparation de la vapeur, avant la mise en train des appareils.

1.° Une machine à vapeur du système de Newcomen a consommé par heure et par force de cheval utile, 12, 18 et 20 kilogrammes, selon que l'on a employé : *a.* du charbon menu pur, *b.* un mélange de menu et de charbon sale dit *chaufours* dans le rapport de 14 : 9, *c.* et seulement des chaufours.

2.° La consommation en *chaufours*, d'une machine du Cornouailles, est ordinairement de 6 à 7 kilog., par heure et par cheval utile, c'est-à-dire précisément le double de la consommation en charbon menu de bonne qualité du *Flénu*.

3.° Sans tenir compte de la quantité de charbon employée à la préparation des foyers, il a été constaté, dans un premier essai, qu'une machine à vapeur à traction directe, consommait 4,64 kilog. par cheval utile et par heure; la consommation ordinaire de la même machine, en combustible de qualité médiocre est de 7,73 kilog. en y comprenant toutefois la consommation préparatoire des foyers.

4.° La consommation ordinaire d'une autre machine à traction directe est de 6 kilog. 37, ou de 4,41 kilog. de charbon, de qualité médiocre, selon que l'on fait entrer ou que l'on ne fait pas entrer, en ligne de compte, la consommation préparatoire des foyers.

5.° La consommation ordinaire d'une troisième machine à vapeur, à traction directe, par heure et par cheval utile, est respectivement comme suit :

a. *Chaufours* de charbon gras,........................ 8.85 kilog.
b. Mélange de 1/3 de chaufours et de 2/3 de fines du Flénu,.. 6.00
c. Fines du Flénu,.... 4,33

Si l'on tient compte des quantités de charbon employées à la préparation des foyers, ces nombres deviennent respectivement : *a.* 11.80 kilog., *b.* 8,00 kilog., et *c.* 6,00 kilog.; la machine fonctionnant 4 à 5 heures par jour, c'est-à-dire qu'il faut les augmenter à peu près *d'un tiers.*

6.° Enfin le travail d'une quatrième machine à traction directe, a donné lieu aux observations suivantes :

Lorsqu'après cinq jours de repos, c'est-à-dire après que les maçonneries du fourneau, l'eau des chaudières, etc., ont été complètement refroidies, on remet la machine en activité, il faut environ 30 hectolitres de chaufours pour préparer la vapeur, à 1,75 atm. de pression effective dans les chaudières. Le lendemain, après 12 heures de marche et 8 à 9 heures de repos, l'on ne consomme que 15 hectolitres de chaufours, ou la moitié, pour cette opération préliminaire.

Lorsqu'on emploie du charbon de qualité marchande, c'est-à-dire des fines du Flénu, on n'en consomme à peu près que les

deux tiers des quantités que je viens d'indiquer, c'est-à-dire 20 hectolitres le premier jour, et 10 hectolitres le second.

Du reste, la consommation ordinaire de la machine pendant le travail, est, par heure et par cheval utile,

de 4,70 kilog. de fines du Flénu
et de 7,77 kilog. de chaufours du Flénu.

Je vais maintenant établir quelques comparaisons entre les principaux systèmes de machines à vapeur d'épuisement.

Système de Newcomen.

Les machines à vapeur de Newcomen ont, du moins sur les autres machines à balancier, l'avantage d'être d'une construction simple et peu coûteuse; de plus elles sont faciles à diriger et à entretenir, et n'exigent que des réparations peu fréquentes et qui peuvent être faites par les ouvriers mêmes des établissements où elles fonctionnent.

Mais dans le Hainaut, aucune machine à vapeur de Newcomen n'étant munie d'un condenseur isolé, les parois du cylindre où se fait alors la condensation, sont considérablement refroidies à chaque descente du piston, par l'eau dont on le recouvre, pour empecher les fuites de vapeur. et principalement par l'eau d'injection. De là, condensation d'une grande partie de la vapeur, à son entrée dans le cylindre, perte de calorique, et, par conséquent, de combustible, surtout lorsque la vitesse du piston n'est pas grande. Il faut donc, non-seulement à cause de cette absorption inutile de chaleur, par les parois du cylindre. mais encore pour condenser la vapeur qui, après avoir produit son effet, est restée sous le piston, une grande quantité d'eau froide; ce qui rend l'épuisement sensiblement plus onéreux dans les mines asséchées par une galerie d'écoulement, sur laquelle, sans cela, il serait possible de verser le superflu des eaux. Du reste, quoiqu'à un moindre degré, ce désavantage est commun aux machines à basse ou à haute pression pourvues de condenseurs. Enfin malgré la grande quantité d'eau injectée

dans le cylindre, on ne parvient encore à obtenir, sous le piston, qu'un vide incomplet, de manière que l'excédant de la pression atmosphérique ne dépasse guère 0,75 kilog. par centimètre carré, ou trois quarts d'atmosphère, et la puissance de la machine se trouve limitée par les dimensions extraordinaires qu'il serait nécessaire de donner aux diverses parties qui la composent.

Mais il est d'autres circonstances accidentelles qui influent, peut-être plus que les inconvénients inhérents au système, sur la consommation de combustible. Il ne faut pas oublier que les machines à vapeur de Newcomen, sont les premières qui, dans l'industrie, aient été appliquées à l'épuisement des eaux; que presque toutes sont déjà très-anciennes, et par conséquent, en assez mauvais état, et que la plupart ne sont encore munies que des chaudières en forme de champignon, qui sont les moins économiques, et de vieilles pompes élévatoires d'un petit diamètre, dans lesquelles l'eau subit un frottement considérable.

La moyenne générale de la consommation par cheval-vapeur et par heure, moyenne déterminée exactement d'après la quantité et la durée du travail des trente-trois machines à vapeur de Newcomen qui existent dans le Hainaut, est de 12,75 kilog., soit près de 13 kilog.; mais, comme je viens de le dire, l'élévation de cette moyenne n'est entièrement due aux défauts inhérents au système de Newcomen.

On remarque de très-grandes différences dans la consommation des diverses machines. Ces différences ne proviennent pas seulement du système, des vices de construction, ou des dispositions bien ou mal entendues de la machine; mais encore de la nature et de la qualité du combustible employé, de la durée journalière du travail, de la manière dont ce travail est réglé, de l'état d'entretien de la machine et des pompes, etc., circonstances qui, dans certains cas, peuvent diminuer ou augmenter, de moitié, la dépense de combustible.

La plupart des machines fonctionnent tous les jours, mais seulement pendant quelques heures; d'autres pendant un cer-

tain nombre de jours de chaque semaine ; d'autres irrégulièrement, selon l'affluence des eaux dans les mines ; et enfin quelques-unes pendant deux, trois ou quatre mois consécutifs, en hiver, et lorsque les terrains sont inondés par les eaux pluviales. En général, il y a bénéfice à tenir continuellement et réguliérement les machines en activité, parce que l'on profite ainsi de l'intérêt du capital, et que les foyers restant allumés, on consomme, pour un effet déterminé, une moindre quantité de combustible. Cependant je ferai remarquer que les machines d'épuisement doivent toujours être beaucoup plus fortes que le travail auquel on les destine dès le principe ; car ce serait une économie très-mal entendue que d'établir des machines trop faibles, ou du moins, qui ne seraient pas disposées de manière à parer à l'éventualité si fréquente, dans les mines, de venues d'eau extraordinaires et inattendues.

En comprenant, dans la dépense, l'intérêt à 10 p. % du capital de premier établissement, le coût moyen du millier de tonneaux d'eau élevé à un mètre, par les machines de Newcomen, est de 71 centimes, et, abstraction faite de l'intérêt du capital, de 43 centimes.

Système de Watt, à simple effet et à basse pression.

Les machines de ce système n'ont d'autres avantages, sur celles de Newcomen, que d'économiser la vapeur, et par conséquent, le combustible, d'exiger moins d'eau, pour une condensation plus complète, d'avoir, sous un même volume, une plus grande puissance, ou, sous un moindre volume, la même puissance, et de pouvoir exécuter un travail variable, dans certaines limites, selon le degré de tension de la vapeur, lorsque cela est nécessaire.

Mais ces machines ont l'inconvénient d'être plus coûteuses et moins faciles à établir et à entretenir, d'exiger plus de soin et d'attention de la part des ouvriers machinistes, et de pouvoir marcher, sans que la maitresse tige des pompes soit contrebalancée, et par le simple retrécissement ou étranglement du

conduit par où la vapeur passe du dessus au-dessous du piston, dans le cylindre; ce qui expose à de graves accidents et détruit presque toujours l'économie que l'on devait attendre de la bonne construction des appareils.

Quoi qu'il en soit, la consommation moyenne de charbon de mauvaise qualité, par heure et par force de cheval, en y comprenant toujours, bien entendu, comme pour les autres machines, la consommation préparatoire des foyers, est de 9,11 kilog., et par conséquent, inférieure de 3,62 kilog. ou de plus d'un quart, à celle des machines de Newcomen.

Le coût moyen du millier de tonneaux d'eau élevé à un mètre est de 73 centimes, c'est-à-dire supérieur de 2 centimes, à celui que j'ai trouvé pour les machines de Newcomen ; mais si l'on élimine l'intérêt du capital de premier établissement, il se reduit à 34 centimes, et devient alors inférieur de 8 centimes au prix de revient correspondant des machines à vapeur de Newcomen.

Du reste les observations que j'ai faites précédemment, concernant les effets de la durée et de la périodicité du travail, s'appliquent aux machines du système de Watt, comme à toutes les autres.

Système de Watt à double effet.

D'abord je ferai ici une observation générale, c'est que l'application des machines à vapeur à double effet, à l'épuisement des eaux, me semble un contre sens; en voici les raisons :

Lorsqu'on fait usage de pompes aspirantes et élévatoires, le travail du moteur consiste simplement à soulever et à faire monter, un certain nombre de fois par minute, la colonne d'eau; il faut donc alors, pour éviter toute perte de force, contrebalancer la maîtresse tige de manière à ne lui laisser que l'excédant de poids nécessaire à la vitesse que l'on veut obtenir.

Quand on emploie des pompes foulantes, ce qui est le cas le

plus favorable, le travail de la machine consiste à éleverla maitresse tige qui, en redescendant, fait monter la colonne d'eau. Alors le poids de cette maitresse tige ne doit dépasser celui de la colonne d'eau, que de la quantité strictement nécessaire pour vaincre les frottements et pour imprimer à l'eau, dans les tuyaux de pompes, la vitesse déterminée par les circonstances de l'épuisement.

La grande difficulté est donc de construire une maitresse tige assez solide pour supporter, sans se rompre, les chocs violents auxquels elle est souvent exposée, en ne lui donnant, toutefois, que le poids exactement nécessaire pour vaincre les résistances qui lui sont opposées.

Or s'il est déjà difficile de satisfaire à cette double condition, même avec des pompes foulantes et avec des machines à simple effet, comme il est aisé de s'en convaincre, par un examen attentif des plus puissants appareils de cette espèce récemment établis, on conçoit qu'il est presqu'impossible de la remplir avec des machines à double effet, dont la moitié du travail doit s'exécuter lorsque le piston monte, et l'autre moitié, lorsque le piston descend; ce qui oblige à équilibrer la maitresse tige ou le grand tirant des pompes, de manière à ne lui laisser, avec des pompes foulantes, qu'un peu plus de la moitié du poids de la colonne d'eau à soulever, et avec des pompes aspirantes, un poids égal, mais négatif; c'est-à-dire que l'on doit alors charger le contrebalancier, de manière à ce qu'il tende toujours à soulever le grand tirant, avec un effort égal à un peu plus de la moitié du poids de la colonne d'eau.

Un autre inconvénient, peut être plus grave encore, des machines à vapeur à double effet, consiste en ce que, par suite de l'affluence nécessairement continue de la vapeur dans le cylindre, et des dispositions qui en sont la conséquence et dont il vient d'être fait mention, la maitresse tige alternativement soumise à une traction et à une pression en sens contraire, de bas en haut et de haut en bas, est beaucoup plus sujette à se disloquer et à se rompre, rupture qui peut occasionner celle

des principaux organes de l'appareil, et même compromettre la sûreté des ouvriers qui le surveillent et le dirigent.

Deux machines à vapeur de Watt à double effet ont consommé en moyenne, pendant l'année 1845, 9,02 kilog. de charbon par heure et par force de cheval utile. Le prix de revient de l'unité de travail ou du millier de tonneaux d'eau élevé à un mètre a été, avec l'intérêt du capital, de 86 centimes, et sans l'intérêt du capital, de 55 centimes.

Système du Cornouailles.

Je crois devoir passer rapidement en revue les principales dispositions adoptées pour les trois machines à vapeur de ce système, établies dans la province de Hainaut.

Toutes les chaudières sont cylindriques et munies chacune, soit d'un simple tube, pour le retour de la flamme et de la fumée, soit d'un tube d'un grand diamètre et contenant le foyer, et un tube bouilleur.

La pression effective de la vapeur, dans les chaudières, est en moyenne, de 1,67 atmosphère; l'on devrait, pour économiser le combustible, la porter beaucoup plus haut et n'admettre, dans le cylindre, que pendant une partie beaucoup plus petite de la course du piston, la vapeur qui agirait ensuite, par expansion; mais on craint de le faire, parce que le manque d'habileté ou la moindre négligence de la part des ouvriers mécaniciens pourrait alors donner lieu à de graves accidents.

Outre la soupape régulatrice d'entrée de la vapeur ou *modérateur*, qui est de forme ordinaire, chaque machine est pourvue de trois soupapes du système perfectionné de Hornblower, employées ordinairement dans le Cornouailles; l'une, dite *d'admission*, admet, au-dessus du piston, la vapeur venant directement des chaudières; la seconde, dite *d'équilibre*, laisse passer la vapeur, après qu'elle a produit son effet, du dessus au-dessous du piston, afin de permettre à celui-ci de reprendre sa position primitive au haut du cylindre; et la troisième, dite *d'exhaustion*, ou de condensation, laisse passer la vapeur de la

partie inférieure du cylindre dans le condenseur. Deux appareils, dits *cataractes*, règlent, indépendamment du mouvement du piston, l'ouverture de ces trois soupapes, de manière que, quand cela est nécessaire, il peut y avoir un moment d'arrêt, au commencement et à fin de la course du piston. La soupape d'admission se ferme plus au moins vite, au moyen d'un taquet fixé au régulateur ou poutrelle, selon que le piston doit achever une partie plus ou moins grande de son excursion, par le seul effet de la détente de la vapeur.

Les cylindres ont, en moyenne, 3 m. 90 de hauteur et 2 m. 28 de diamètre ; la course moyenne des pistons est de 3 m. 01.

La fraction de la course du piston pendant laquelle la vapeur se détend dans le cylindre, n'est, en moyenne, que de *un tiers* ou *un* mètre environ.

Il y a quatre pompes élévatoires seulement et quinze pompes foulantes à cylindres plongeurs. La hauteur moyenne de ces dernières est de 53 mètres, et leur diamètre moyen de 0m. 426. La course moyenne de la maitresse tige est de 2 m. 46.

Voici le résultat de ces dispositions : La consommation moyenne des trois machines, en charbon de très-médiocre qualité, est de 5,11 kilog. par heure et par cheval-vapeur utile, et le millier de tonneaux d'eau élevé à un mètre, ne coûte que 55 centimes y compris l'intérêt du capital de premier établissement, et 21 centimes sans l'intérêt du capital.

Système à balancier inférieur au cylindre, à simple effet, à moyenne pression, sans condensation.

Une machine de ce système m'a paru parfaitement construite; à part le condenseur, ses accessoires sont à peu près les mêmes que ceux des machines du Cornouailles. Il me suffira donc de dire qu'elle ne consomme que 4,35 kilog. de charbon par heure et par cheval utile, et qu'elle fournit l'unité de travail au prix de 27 et de 16 centimes, y compris l'intérêt du capital ou déduction faite de cet intérêt.

Système à traction directe.

Les machines de ce système établies dans le Hainaut, se divisent en quatre espèces : 1.° à simple effet, à moyenne pression, sans condenseur; 2.° à double effet, à moyenne pression, sans condenseur; 3.° à simple effet, à moyenne pression, à condensation, et 4.° à double effet, à moyenne pression, à expansion, à condensation. Elles ne diffèrent de celles qui ont été précédemment décrites, que par la suppression du balancier et par la communication directe du mouvement du piston à la maîtresse tige des pompes. Cette simplification de l'appareil tend à une diminution considérable des frais de premier établissement; aussi le coût moyen de l'unité de travail ou du millier de tonneaux d'eau élevé à un mètre, est-il, pour chacun des quatre systèmes de machines à traction directe, selon les diverses circonstances de l'épuisement, et y compris l'intérêt du capital : 1.° de 39; 2.° de 41; 3.° de 68; 4.° de 38 centimes; et sans l'intérêt du capital : 1.° de 23; 2.° de 26; 3.° de 39; 4.° de 20 centimes.

Quant à la consommation ordinaire de charbon, en y comprenant toujours celle qui est nécessaire à la préparation des foyers, elle est respectivement : 1.° de 7,14; 2.° de 7,14; 3.° de 8,00; 4.° de 7,36 kilogrammes par cheval utile et par heure.

Après avoir donné la statistique générale des machines à vapeur qui ont fait l'objet de mes recherches et de mon examen comparatif, je rapporterai les conclusions qui terminent mon travail.

Résultats généraux.

Les 69 machines à vapeur d'épuisement qui, en 1846, étaient en activité sur les mines de houille de la province de Hainaut, avaient ensemble : 25 chaudières en champignon, 11 chaudières en caisson ou en tombeau, et 128 chaudières cylindriques, total 164, dont 122, d'une capacité de 4,064 mètres cubes, ordi=

nairement chauffées et contenant de la vapeur à une pression effective moyenne de 0,95 atm ou de près de une atmosphère.

Les machines sont munies de 56 soupapes à disques ou à tiroirs, de 11 soupapes plates et de 60 soupapes à lanternes du système de Hornblower ou du Cornouailles. Les cylindres ont en moyenne, 3 m. 12 de hauteur et 1 m. 46 de diamètre intérieur. La course moyenne des pistons est de 2 m. 19, le nombre de coups de 8,42 par minute, et leur vitesse moyenne pendant l'action de la vapeur de 0 m. 59.

Il y a 349 pompes élévatoires ordinaires, 20 pompes foulantes à pistons pleins, et 95 pompes foulantes à cylindres plongeurs; elles ont respectivement des hauteurs moyennes de 28, de 38 et de 47 mètres, et des diamètres moyens de 0 m. 252, de 0 m. 233 et de 0 m. 321. La course des pistons est de 1 m. 81, leur vitesse, pendant que l'eau monte dans les tuyaux élévatoires, de 0 m. 49.

La surface moyenne de la section horizontale des colonnes d'eau est de 6,26 décimètres carrés; leur hauteur, ou la profondeur moyenne de l'épuisement, de 209 mètres. Les pompes fournissent théoriquement et en moyenne : 1.° par coup de piston, 2.° par minute et 3.° par seconde, des volumes d'eau respectifs : 1.° de 121, 2.° de 913 et 3.° de 15,21 litres.

Le travail utile moyen est de 3,240 kilogrammètres, par seconde ou de 43,2 chevaux-vapeur. La force nominale des 69 machines à vapeur est évaluée, dans les états tenus par l'administration des mines, à 8,022 chevaux-vapeur, tandis que, mesurée par l'effet produit, elle n'est réellement que de 2,981 chevaux-vapeur, c'est-à-dire de $^{5}/_{8}$ environ moindre; mais à ce sujet, je ferai remarquer d'abord, que peut-être plus de la moitié de la différence doit être attribuée au jeu des pompes et à la disposition vicieuse de leurs attirails, et ensuite que la plupart des machines récemment construites, sont loin d'avoir atteint la profondeur à laquelle on compte porter l'épuisement dans quelques années; c'est-à-dire que, jusqu'à présent, elles ne font qu'une partie du travail dont elles sont capables.

La consommation totale de charbon menu, ordinairement de qualité inférieure, est, pendant un an, de 1,438,373 hectolitres ou de 129,020 tonneaux, et la consommation moyenne, par heure et par force de cheval utile, de 9,83 soit de 10 kilog. Cette consommation se réduirait probablement d'un tiers, au moins, si l'on employait du charbon de bonne qualité.

D'après les renseignements recueillis, j'ai évalué les frais de premier établissement des 69 machines à vapeur, avec leurs accessoires, à 9,454,350 francs, dont la moyenne est de 137,020 francs, et la dépense annuelle et totale d'exhaure, sans y comprendre, bien entendu, les frais d'entretien et de réparation des puits, à 2,032,676 francs.

Cette dépense annuelle se compose comme suit :

Intérêt et amortissement du capital de premier établissement, comptés à 10 pour cent, ...	fr.	945,435,	ou	47 p. %.
Valeur du charbon consommé, ...		639,087,	ou	32 p. %.
Salaires ou main d'œuvre, ...		258,721,	ou	12 p. %.
Autres frais, ...		189,433,	ou	9 p. %.
Total....		2,032,676,		100 p. %.

La moyenne de la dépense annuelle, pour une machine à vapeur d'épuisement, est de 29,459 francs.

La quantité totale d'eau extraite, en une année, de la profondeur approximative de 209 mètres, est de 16,296,012 ton. de 1,000 kilog., et la totalité du travail mécanique utilement exécuté, pendant une année, de 3,187,965,000 ton. × m., c'est-à-dire de plus de *trois milliards* de tonneaux de 1,000 kilogrammes élevés à *un* mètre de hauteur.

Enfin le coût moyen, la dépense moyenne, du millier de tonneaux d'eau, ou *d'un million de kilogrammes* élevés à *un* mètre de hauteur, est de fr. 0,638, soit de *soixante-quatre centimes*.

CONCLUSIONS.

J'ai démontré, par la discussion des résultats consignés au tableau et par des expériences directes :

1.° Que le travail économique d'une machine à vapeur d'épuisement dépendait souvent, moins du système du moteur proprement dit, que d'autres circonstances telles que la forme des générateurs, le mode d'application de la force à la résistance, le système des pompes, etc. ;

2.° Que toutes choses égales d'ailleurs, le système de machines à traction directe, mérite la préférence sur le système de machines à balancier, parce qu'il est plus facile à établir et, surtout, beaucoup moins coûteux ;

3.° Qu'en général, et surtout quand il s'agit d'épuiser de fortes quantités d'eau et à des profondeurs considérables, l'on doit aussi préférer les machines à simple effet aux machines à double effet ;

4.° Que, quant à la consommation du combustible, on trouve un grand bénéfice à faire usage de générateurs de forme cylindrique à tubes bouilleurs, et de machines à haute pression, à expansion et à condensation ;

5.° Que l'emploi de cataractes et de soupapes du système perfectionné de Hornblower est presqu'indispensable, pour régler convenablement la marche du piston et la distribution de la vapeur dans le cylindre ;

6.° Que les anciennes pompes ne peuvent, sous aucun rapport, soutenir la comparaison avec les nouvelles pompes foulantes à cylindres plongeurs, qui présentent des avantages tels, que, bientôt, elles seront exclusivement adoptées pour l'épuisement des eaux dans les mines ;

7.° Qu'il faut donner aux pistons des pompes, le plus grand diamètre possible, eu égard à la puissance du moteur, et apporter le plus grand soin à équilibrer convenablement la

maitresse tige, avec tous ses attirails, et cela non-seulement afin d'éviter un travail inutile, mais principalement afin de prévenir de graves accidents;

8.° Que la consommation de menu charbon de bonne qualité (fines) est à la consommation de charbon menu mêlé de poussière et de fragments de schiste (chaufours), comme 2 est à 3, ou même quelquefois, comme 1 est à 2, c'est-à-dire d'un tiers ou de moitié moindre;

9.° Et qu'enfin, pour une machine à vapeur de la force de 100 à 150 chevaux utiles, la consommation préparatoire de combustible, est de 20 à 30 hectolitres de 85 kilogrammes, après 4 à 5 jours de suspension de travail, et seulement de moitié ou de 10 à 15 hectolitres, après 8 à 10 heures de repos.

D'après ces considérations, il me paraît facile de se diriger dans le choix d'une machine à vapeur d'épuisement et de ses accessoires.

Quant aux générateurs de la vapeur, on doit préférer, comme moins coûteuses, plus solides et plus économiques, les chaudières de forme cylindrique, de dix mètres environ de longueur, avec tubes bouilleurs.

Quant au moteur proprement dit, une machine à vapeur à traction directe, à simple effet, à haute, ou du moins, à moyenne pression, à détente et à condensation, d'une force déterminée par la plus grande venue d'eau que l'on aura à extraire, et par le maximum de la profondeur à laquelle devra se faire l'exhaure, et munie d'un cylindre dont le diamètre corresponde au poids de la colonne d'eau à soulever et la hauteur, fixée selon la force de la machine, entre 2 et 4 mètres, se rapproche cependant, autant que possible, de cette dernière limite.

Quant à l'appareil d'épuisement, des pompes foulantes à cylindres plongeurs, du diamètre le plus grand possible, proportion gardée avec la puissance du moteur.

Il sera nécessaire d'apporter la plus grande attention, à contrebalancer l'excédant du poids de la maitresse tige sur la

colonne d'eau, à éloigner, autant que possible, les limites de la course du piston, et à régler la marche de ce piston et la distribution de la vapeur dans le cylindre, au moyen de cataractes et de soupapes à lanternes ou du Cornouailles.

Si l'épuisement doit successivement être porté à de plus grandes profondeurs, l'on y pourvoira par une augmentation correspondante de la tension de la vapeur, dans les chaudières, en ayant soin toutefois, de ne jamais dépasser le maximum qui aura dû être fixé lors de la construction de l'appareil.

Lorsque, dans le principe ou dans certaines saisons de l'année, l'épuisement des eaux n'exigera, par jour, que quelques heures du travail de la machine, il faudra, sans diminuer le nombre de coups, ni la vitesse normale et la plus convenable du piston, donner aux réservoirs souterrains, une capacité suffisante, pour que l'on puisse ne faire fonctionner la machine, d'une manière continue, qu'après des interruptions périodiques de plusieurs jours.

Enfin connaissant les prix et les quantités relatives des diverses espèces de charbon consommées, en un temps et pour un travail donné, on ne trouvera aucune difficulté dans la détermination de la qualité qu'il conviendra d'employer.

Si les règles que je viens d'exposer, en peu de mots, étaient rigoureusement observées, je ne fais aucun doute que l'on ne parvînt à diminuer, environ de moitié ou d'*un million de francs*, la dépense annuelle d'épuisement des mines de houille du Hainaut.

J. GONOT.

Mons, le 10 mars 1848.



BIOGRAPHIE MONTOISE (Suite).

ELOY (Nicolas-François-Joseph),

Membre correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris, né à Mons le 20 septembre 1714, de Pierre-Joseph et d'Anne-Marie Hardenpont, négociants, mourut dans la même ville le 10 mars 1788, d'un asthme humide auquel il succomba en moins de huit jours.

Son père étant mort le 8 novembre 1724 et sa mère le 2 avril 1727, son éducation resta confiée à un de ses oncles maternels qui lui fit faire ses humanités au collége de Houdain, fondé, comme on sait, en 1545. Eloy se rendit ensuite à Louvain, où il suivit un cours de philosophie au collége du Lys et étudia la médecine sous les célèbres professeurs Javelot, Rega, Devillers et Narez. Élu bientôt fisc et doyen des bacheliers de cette faculté et reçu licencié le 3 septembre 1736, il revint à Mons, pour se rendre de là à Paris, afin de se perfectionner dans son art. Il suivit à Paris les cours de Jean Astruc et de Nicolas Andry, professeurs au Collége royal, de Louis Lemery, Hunauld et Jussieu, professeurs au Jardin Royal des Plantes, fréquenta assidûment les amphithéâtres de Saint-Côme, de l'Hôtel-Dieu, de la Charité, et s'exerça pendant un an à la pratique de la médecine. De retour dans sa ville natale en octobre 1737, il y épousa le 13 juin 1741, Jeanne-Marguerite Migeot [1] dont il

[1] Fille de Gaspard Migeot, imprimeur-libraire à Mons, et petite-fille d'un autre Gaspard Migeot, aussi imprimeur montois, sous le nom duquel parut, en 1667, la traduction française du Nouveau Testament, par M.rs de Port-Royal, généralement connu sous le nom de Nouveau Testament de Mons, mais imprimé soit en Hollande, soit plutôt chez Savreux, à Paris.

eut sept enfants. Nommé médecin-consultant [1] de S. A. R. Charlotte de Lorraine, lors de l'arrivée de cette princesse dans la capitale du Hainaut, et, plus tard, conseiller-médecin ordinaire de la même princesse, il fut maintenu dans ses titres et dignités par le prince Charles-Alexandre, à la mort de la princesse Charlotte, sa sœur. Eloy était en même temps médecin pensionnaire de la ville de Mons [2] où il exerça sa profession pendant plus de cinquante ans. Vers la fin de sa carrière, les États du pays et comté de Hainaut, en témoignage de reconnaissance pour les services qu'il avait rendus à la ville et à la province, tant par la publication de ses ouvrages que par le zèle qu'il déployait dans l'exercice de ses fonctions, lui votèrent spontanément, en assemblée générale, une tabatière d'or richement doublée, portant sur le couvercle, en dehors, les armes des États avec cette inscription : *Ex dono patriæ*, et, en dedans, ces mots : *Æmulationis incitamentum*, surmontés d'une Renommée.

On a de lui :

— Reflexions sur l'usage du thé, dans lesquelles après avoir fait l'histoire de cette boisson étrangère, on donne les précautions nécessaires pour la prendre avec avantage. Par N*** Licentié en Medecine. — A Mons, chez Plon, imprimeur rue de Nimy, 1750. Avec permission. In-12 de 56 pages, compris le titre.

— Réflexions sur une brochure intitulée : Apologie du thé, par N*** — A Mons, chez Plon, 1751. In-12 de 75 pages. Réponse à une critique dont l'ouvrage précédent avait été l'objet.

— Dictionnaire historique de la Médecine, contenant son origine, ses progrès, ses révolutions, ses sectes et son état chez différens peuples ; ce que l'on a dit des Dieux ou Héros anciens de cette science : l'Histoire des plus célèbres Médecins, Philo-

[1] Par lettres-patentes en date du 1.er décembre 1754.

[2] Depuis le 16 décembre 1752.

sophes ou personnes savantes de toutes nations qui ont concouru à son avancement; des fameux Anatomistes, Chirurgiens, Botanistes et Chimistes; avec l'Exposition de leurs sentimens et de leurs découvertes, et le Catalogue de leurs principaux Ouvrages ; le tout d'après ce que les meilleurs Auteurs ont écrit sur cette matière. — Liége, J.-F. Bassompierre, 1755; 2 volumes in-8.° de 433 et 471 pages.

Cette publication, dans laquelle Eloy reconnait lui-même qu'il s'est glissé quelques inexactitudes, lui valut de la part de Du Monchaux des reproches et une critique qui n'eurent du reste aucune influence sur le jugement qu'il porte de ce médecin, son contemporain, dans la seconde édition de cet ouvrage, sous le titre suivant :

Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne ou mémoires disposés en ordre alphabétique pour servir à l'histoire de cette science, et à celles des medecins, anatomistes, botanistes, chirurgiens et chymistes de toutes nations. Par N.-F.-J. Eloy, conseiller-médecin ordinaire de son Altesse Royale Monseigneur le Duc Charles de Lorraine et de Bar,... etc.,... etc.,... etc.,... et médecin pensionnaire de la ville de Mons. Dédié à S. A. R. Charles-Alexandre de Lorraine, lieutenant, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas,... etc... —A Mons, chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, MDCCLXXVIII, 4 volumes in-4.° — 1.er volume : liminaires 24 pages, texte 745, errata une page non côtée. — 2.me volume : titre et faux titre, texte 649 pages, errata, une page non côtée. — 3.me volume : titre et faux titre, texte 648 pages. — 4.me volume : titre et faux titre, texte 622 pages côtées de 5 à 626. Permission une page non côtée, errata, une page non côtée.

Cet ouvrage, que l'auteur ne considère que comme *un extrait des livres qu'il a pris pour guide*, renferme cependant une foule d'idées jusqu'alors inédites et retrace succinctement, mais d'une manière claire et précise, dans plusieurs articles spéciaux qu'Eloy n'a puissés nulle part, l'histoire et les progrès de la médecine.

— Cours élémentaire des accouchemens, distribué en 40 leçons, avec l'exposition sommaire de la matière qu'on doit expliquer dans chacune d'elles, rédigé pour l'instruction des élèves, par ordre des États du Pays et Comté d'Hainau. — A Mons, chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, 1775, in-12, de 368 pages. (Réimprimé en MDCCLXXXII, à Mons, chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire, in-12. XVIII — 307 pages; table et permission, 6 pages non cotées.)

Il existe de cet ouvrage, qui est aussi attribué à Capiaumont, une traduction flamande par Philippe Bradechal, chirurgien et docteur en accouchement, pensionné des États de Hainaut; Bruges. J. Van Praet, 1778; in-8° de 318 pages.

M.r C. Broeckx, dans ses Documents pour servir à l'histoire de la bibliographie médicale belge avant le XIX.e siècle, cite comme d'Eloi un ouvrage dont il donne ainsi le titre :

Enchiridion medicum of't medecyn boeksken waerin verhandelt worden veel siekten die dagelyks voorvallen, daerby de remedien om die te genesen. Hier by een tractaet van de chirurgie, en de remedien om veel accidenten te genesen. Ook een correctie en klaer licht aengaende de pharmacie, om veel medicamenten te bereyden op eene bequame maniere. Waervan diversche vermaerde doctoren approbatie hebben gegeven. Uytgegeven door eenen liefhebber der selve konste. Antw. Vander Hey, 1757, in-8.°

La première partie, dit M.r Broeckx, contient 78 pages, le traité de chirurgie 31; le *Clarius et majus lumen pharmacopœorum dat is claerder en meerder licht der apothekers, alwaer wordt voorgestelt eene zekere maniere, hoe dat eenige medecyne moeten bereyt gemaekt worden, soo Gallenice als chimice, alles met redenen bewesen, dienende tot onderwysinge van de leerlingen,* contient 86 pages et a été imprimé en 1750.

— Mémoire sur la marche, la nature, les causes et le traitement de la dyssenterie qui a régné dans plusieurs cantons de la Province de Hainaut en 1779. Par N.-F.-J. Eloy, Conseiller-Médecin ordinaire de son Altesse Royale Monseigneur le Duc

Charles de Lorraine et de Bar,... etc.,... etc.,... etc.,... Médecin pensionnaire de la ville de Mons, et correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris. — A Mons, chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. MDCCLXXX, in-8.° Liminaires, 12 pages, texte, 98; permission, etc., 2 pages non cotées.

— Examen de la question médico-politique: Si l'usage habituel du caffé est avantageux ou doit être mis au rang des choses indifférentes à la conservation de la santé; s'il peut se concilier avec le bien de l'état dans les Provinces Belgiques; ou s'il est nuisible et contraire à tous égards? Par N.-F.-J. Eloy, Conseiller-Médecin de feu S. A. R. le Duc Charles-Alexandre de Lorraine et de Bar,... etc.,... etc.,... etc.,... Médecin pensionnaire de la ville de Mons, correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris. — A Mons, chez H. Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. Sans date, mais avec permission d'imprimer du 14 avril 1781. In-8.° Titre et faux titre, 4 pages non cotées, XLIV — 48.

Dans son Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne, Eloy présente, comme je l'ai dit, d'une manière rapide mais qui occupe fortement, l'histoire de cette science et des révolutions qu'elle a essuyées. Quand il a occasion de parler de ces médecins désintéressés qui regardent comme un salaire précieux la satisfaction de secourir des malades indigents, de visiter des cabanes obscures et infectes où l'infirmité est unie à la misère, il le fait avec un langage de sentiment qui honore infiniment sa philosophie. On a souvent cité le passage suivant où il prouve que l'étude de la médecine ne détruit pas le sentiment religieux, comme on l'a prétendu : « Parmi les reproches qu'on a faits à la médecine, le plus outrageant est celui d'accuser cette science de conduire à l'athéisme et à l'irréligion. Mais quand l'étude du mécanisme animal ne serait pas celle des merveilles du créateur, dont on reconnait le doigt et la toute puissance dans la structure de la

plus petite fibre, quand cette étude ne porterait pas au culte d'un Dieu, dont le médecin a tous les jours occasion d'admirer les ouvrages, il suffirait de faire l'énumération des personnes qui se sont sanctifiées dans l'exercice de la médecine, pour laver cette science des reproches odieux qu'on lui fait encore aujourd'hui jusque dans le sein de l'église catholique. Il y a eu des médecins impies, il y a eu des athées, mais c'est à la perversité de leur cœur, à l'aveuglement de leur esprit, et non point à l'art qu'ils professaient qu'on doit attribuer leurs écarts. Les esprits forts de nos jours me mettront sans doute au rang de ces bonnes gens que leur philosophie regarde comme des dupes, parce qu'ils croient ce que leurs pères ont cru. A cette condition, je consens d'être mis dans la même classe, et, pour mériter davantage le mépris dont ils m'honoreront, je place ici sous leurs yeux, les noms des saints médecins que l'église révère. Elle leur a décerné un culte public, soit pour avoir généreusement soutenu les intérêts de la foi qu'ils ont scellée de leur sang, soit pour avoir illustré leur profession par la pratique des vertus les plus sublimes. »

Eloy participa à la rédaction du *Codex medicamentarius amplissimi Senatûs Montensis auctoritate munitus.*—Montibus Hannoniæ, ex typographiâ Henrici Bottin, in plateâ Clavis, MDCCLV, in-4.°. Liminaires 12 pages non côtées, texte 215, index 18 pages non côtées, taxa 26 pages non cotées. Les autres auteurs de ce Codex sont M.rs A.-J. Roncar de Roechoudt, H.-J. Delecourt et G.-J. Jacquelart.

FELLERIES (Augustin de),

Né à Mons, au commencement du 17.me siècle, mort à l'abbaye de Bonne-Espérance, le 31 mars 1671 et enterré dans l'église.

Il fut d'abord chanoine régulier de cette abbaye, où il acheva ses études et fut reçu prêtre, puis curé de Haine-Saint-Paul.

En 1643, Philippe IV le nomma abbé de Bonne-Espérance, en remplacement de Nicolas Chamart, mort à Binche le 26 septembre 1642. Il reçut la bénédiction, en cette qualité, à l'abbaye du Val des Ecoliers, à Mons, le 22 février 1644.

En 1666, il fut élevé, par le chapitre général de l'ordre, à la dignité de vicaire général des Circaries ou provinces de Floreffe et de Flandre, en remplacement de Charles de Severy, mort le 4 septembre 1662, et dont il remplissait les fonctions depuis cette époque.

Les Dominicains de Mons [1] le regardaient comme leur principal bienfaiteur. Les armes de sa famille se trouvaient dans le réfectoire de leur communauté, sur une boiserie dont lui-même leur avait fait cadeau.

On a de lui :

— Sermons sur l'*Ave Maria*, composés et preschés par F. Augustin de Felleries, abbé de Bonne-Espérance, de l'Ordre des Prémontrés. — Bruxelles, chez Martyn de Bossuyt, à l'enseigne de Saint Pierre, 1653. 1 vol. in-8.° Réimprimé à Bruxelles, in-4.°, la même année.

— Les plaintes amoureuses de Jésus et Marie en la croix; ou sermons sur les sept paroles de Nostre Sauveur; composés et preschés par le Révérend Père F. Augustin de Felleries, abbé de Bonne-Espérance, de l'Ordre des Prémonstrés. — Bruxelles, 1653, 2 volumes in-4.° — A Mons, de l'imprimerie des héritiers de Jean Havart, ruë de Nimy, au Mont de Parnasse; 1661. In-4.° Liminaires, 22 pages non cotées, texte 501, errata 1. Ouvrage dédié au P. Augustin le Scellier, général de l'Ordre de Prémonstré.

[1] Etablis en cette ville en 1620.



FELLERIES (MARTIN de),

On ne connait ni la date de sa naissance, ni aucune particularité de sa vie. Il publia quelques épithalames.

FONSON (MICHEL-JOSEPH),

Prêtre et licencié en droit à l'Université de Louvain, né à Mons, en 1737, mort dans la même ville le 27 décembre 1812.

Il se mit sur les rangs pour la place de conseiller-ecclésiastique au Conseil souverain du Hainaut, vacante par la mort de Jean-François Descamps, en concurrence avec Charles-Bernard-Joseph Hardenpont, qui lui fut préféré.

On a de lui :

— Les adieux de sœur Rose à son cloître, avec cette épigraphe :

Nos larmes sont à nous..... nous pouvons les répandre.

Colardeau, épître d'Héloïse à Abeilard.

— A Vienne, chez Noble De Trattner, imprimeur de S. M. l'Empereur Joseph II. (Mons, C.-J. Beugnies.) M DCC LXXXIV. In-12 de 68 pages, plus 4 pages de titre et faux titre.

— Exhortation très courte aux religieuses supprimées qui sont d'avis de demeurer dans le monde. Par l'abbé Fonson, prêtre, gradué en théologie et droits. — A Mons, chez C.-J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, (1783), in-12 de 13 pages, compris le titre.

— Le petit tableau de la ville de Mons, capitale du Hainaut autrichien; des mœurs, et caractères de ses habitans. Suivi de la fondation de ses maisons religieuses. (Mons, C.-J. Beugnies.) M. D. CC. LXXXIV, in-8.° de 86 pages, compris le titre.



FOSLARD (JACQUES-JOSEPH),

Fils de Jean-Baptiste, né au village de Ressaix, près de Binche, et de Marie-Jeanne-Antoinette Degheille, veuf en premières noces de Catherine-Ernestine-Joseph Bernard, époux en secondes noces de Jeanne-Joseph Mauroy, naquit à Mons le 17 avril 1749 et mourut dans la même ville le 12 décembre 1828.

Il fit ses premières études aux Oratoriens de Mons, sa philosophie et son droit à l'université de Louvain, où il passa ses licences le 20 août 1777.

On a de lui :

. — Le cri de l'équité, ou Réclamation de toute la Belgique contre l'effet rétroactif que l'injustice si nuisible à la vraie liberté s'efforce à donner à l'égard des Rentes et Dettes contractées avant la domination de la République Française dans ce pays, aux Lois ordonnant de recevoir le Papier-Monnaie au pair du numéraire. Par J. J. Foslard, Avocat à Mons, et Secrétaire de l'Administration de l'Arrondissement du Hainau. — L'an III de la République Française, 1795 v. st. — (Mons, Monjot.) In-8.° de 32 pages.

— Les heureux effets de la Paix, ou Discours sur la liberté des cultes, précédé d'une lettre à Bonaparte, et suivi d'observations, 1.° sur la nullité des remboursemens en assignats au pair ; 2.° sur le paiement des cours des rentes sur les ci-devant Etats, etc., à échoir après la paix. Par J. J. Foslard, Juge de Paix en la ville d'Enghien, département de Jemappes, ci-devant Avocat. — (Mons, H.-J. Hoyois.) An IX (1801). In-8.° de 80 pages.

— L'Anti-Sorcier, ou les préjugés dévoilés, tels que les sortileges, les charmes, les esprits, l'art de prédire l'avenir et dire la bonne aventure, par le desir d'en prévenir les funestes efets, ou les prevenus, de Silly et de Bassilly, d'actes de violences

graves et d'atentat à la sûreté individuelle d'une pauvre femme, come prétendûment sorciere ou d'avoir comencé à la pendre et à la brûler, le 28 germinal an 9. Par J. J. Foslard, Juge de Paix en la ville d'Enghien, département de Jemmappes et ci-devant Avocat. — (Mons, H.-J. Hoyois.) An IX (1801); in-8.° de 32 pages.

— Antidote salutaire contre le poison moral du diabolisme de la Consultation ci-jointe des Médecins Mauroy et Bourlard, de Mons, du 15 vendémiaire an XI (6 octobre 1802), pour ou plutôt contre les enfants du charpentier Giroux, ou Défense de l'Anti-Sorcier ci-joint, comme servant aussi de Réfutation du diabolisme de la Consultation, par le desir d'en prévenir les funestes effets. Avec cette épigraphe : Amore veritatis non convicii ductus. — (Mons, H.-J. Hoyois.) An XI (1803); in-8.° de 18 (20) pages.

Foslard a laissé en manuscrit :

1.° Plusieurs morceaux rimés qu'il a réunis en un volume in-4.° de 166 pages, avec quelques pièces de vers, de M.rs J. J. G. Delmotte et H. J. Hoyois, sous ce titre : Nouveau recueil des nouveautés recemment nouvelles; elles seront toujours par ceux qui ne les ont pas encore lues; contenant 1000 vers françois en très bon stile gallo-belgique et 15 latins. OEuvres d'un an, par M.rs J. J. G. D., H. J. H., J. J. F., T. T. M., membres futurs non encore reçus, mais postulants des academies à établir l'an VVIVII dans les pays wallons, avec des figures en taille si douce qu'elles sont invisibles, l'an IIVXLCCDM (1767). Tome I.er — A Notridée, chez Mal de Tête, rue Sans Cervelle, à la Folie; et chez Migraine, rue Sotte Pensée, au Caprice. Avec permission et approbation de J. J. F. Cet ouvrage porte pour épigraphe : Critique, critique; voici de quoi. Je dis : tolle, lege, vade.

2.° L'art ou les seuls moyens de se rendre heureux, ou offices (instructions) et conseils d'un pere à son fils d'age à penser au choix d'un état, ou J. J. Foslard, avocat à Mons, à

son fils unique, eleve au lycée de Bruxelles, le 19 mars 1805 (an 3). In-8.° de 97 pages, plus deux pages de titre; avec cette épigraphe : Le bonheur n'est autre chose que la satisfaction intérieure excitée en nous par les actes de vertus; c'est ce sentiment doux et paisible qu'aucun regret, qu'aucun remords n'altère. (P. Gallet.)

3.° La véritable Peine du vol ou Prejugé en matiere de vol nomémant celui des chevaux à reformer conformémant à la celebre disposicion de Sa Majeste l'Empereur Joseph II, adressée aux chefs des departemants, sur-tout à ces mots à decouvrir et banir les prejugès qui resultent des coutumes invetérees. Decouvert par J.-J. Foslard, avocat à Mons. 1786. In-8.° de 86 pages, avec cette épigraphe : Stet pro voluntate aut lege ratio.

4.° Recueil de diverses bagatelles amusantes. Mons en Hainaut, 1772. Petit in-8.° de 86 pages, suivi d'un Recueil des tours d'adresse. 12 pages. Extrait de divers ouvrages.

5.° Le langage ecrit ou l'ortografe raisonable française tele qu'ele doit etre sur la prononciacion. 1781. Petit in-8.° de 107 pages.[1]

Il se proposait de publier :

1.° Le Cri du Laboureur et de l'Ouvrier, contre l'excessive cherté du Bled, ou moyens infaillibles de la diminuer. Avec cette épigraphe : « Hors le seul cas de précautions forcées et « momentanées que peut exiger *la Subsistance publique* dans « les tems de *Crise*, et qu'il faut toujours concilier avec le « respect pour la propriété et avec la justice, la Production, « les Arts et le Commerce doivent être parfaitement libres, » art. 10 de la déclaration des principes essentiels de l'ordre social et de la République que la Convention a fait solemnellement publier.

[1] Ces manuscrits font partie de la bibliothèque de M.r Emm. Hoyois, petit-neveu de Foslard.

2.° La Haine de l'Arbitraire et l'Amour du regne de la Loi, ou motif d'un mémoire en faveur d'un condamné à mort en 1783, sans aucune Loi, par le plus horrible abus, et arraché du supplice déjà annoncé par le son de la grosse cloche de la Ville de Mons.

3.° La véritable Noblesse, ou le Regne des Vertus et des Talents. Avec cette épigraphe :

Le vice seul est bas, la vertu fait le rang,
Et l'homme le plus juste est aussi le plus grand.

4.° Orthographe Philosophique et Républicaine, ou le langage écrit ou muet, autrement dit orthographe conforme au sonore, ou à la prononciation.



FROMONT (PHILIPPE),

De l'ordre de Saint-Benoît, moine et prieur d'Haumont, né à Mons dans le 16.me siècle et mort en 1636.

Il a rassemblé, mis en ordre et publié les annales de l'abbaye d'Haumont: Annales abbatiæ Altimontensis, cum gestis Abbatum.

FRANÇOIS (L.-M.-D.-V.),

Né à Mons dans la première moitié du 18.me siècle.

On a de lui :

— Recueil des pièces qui ont paru à la louange de l'Empereur, par L.-M.-D.-V. François. — A Mons, chez C.-J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, rue d'Enghien (1781); in-8.° de 48 pages, compris le titre. (A la suite se trouvent communément : Vers présentés à l'Empereur. Par M. Poyart, à Anvers. — A Mons, de l'imprimerie de C.-J. Beugnies. In-8.° de 7 pages.)

— Vers au sujet de l'inauguration des États du Hainaut. — A Mons, le 27 août 1781. Par L.-M.-D.-V. François. — A Mons, chez C.-J. Beugnies, Imprimeur-Libraire, rue d'Enghien (1781). In-8.° de 8 pages, y compris le titre.

GALLEMART (Jean de),

Né à Frameries, à la fin du 16.me siècle et mort, victime de son dévouement, lors de la peste de Douai, en 1625.

Après de brillantes études, il se fit recevoir docteur en théologie, professa cette science à l'université de Douai, et fut ensuite placé dans la même ville à la tête du séminaire royal.

On a de lui (en collaboration avec Léandre de Saint Martin, bénédictin anglais et docteur en théologie à l'Université de Douai) :

— Commentarium in prologos S. Hieronymi et illustrationes in glossam ordinariam Livani, etc. — Duaci, 1617; 6 vol. In-fol.

Il corrigea et augmenta : Decisiones ac declarationes illustrium Cardinalium Concilii Tridentini interpretum, ad diversa exemplaria, ac præsertim correctionem Petri de Marcillà. — Duaci, 1618. In-8.°

Ouvrage réprouvé par décret de la congrégation des cardinaux, en date du 6 juin 1621, comme contenant plusieurs déclarations suspectes ou du moins peu authentiques.

GALOPIN (Georges),

Moine bénédictin de l'abbaye de S.t-Ghislain, professeur de théologie à la même abbaye, né à Mons vers l'an 1600, mort le 21 mars 1657, à Douai où il avait fait ses études.

Il fut un des hommes de son temps les plus versés dans

l'étude des antiquités ecclésiastiques et tira de l'oubli plusieurs ouvrages recommandables dont il donna des éditions soignées et enrichies de notes.

Il quitta le monastère de S.t-Ghislain par suite d'un différend survenu dans cette communauté pour la réforme de Saint-Vanne, qui y fut introduite malgré lui et dans laquelle il vit une innovation peu conforme à ses principes. Il se retira alors à Douai où il professa jusqu'à sa mort la philosophie au Collége du Roi.

François Dubois de Braine-le-Comte (Franciscus Sylvius), mort vice-chancelier de l'université de Douai, le 27 février 1640, l'avait choisi pour un de ses exécuteurs testamentaires.

Il édita ou écrivit :

— Un recueil d'antiquités ecclésiastiques dans lequel on trouve une nomenclature de tout ce qui a rapport aux rites, cérémonies,... etc.,... des anciens.

— Vidua Sareptana exposita sensu litterali ac mystico in libros III distributa. — Duaci, typis Bogardi, 1634; in-8.° (Auteur anonyme.)

— Venerabilis Petri Cantoris ecclesiæ B. Mariæ Parisiensis, ac S. Theologiæ doctoris et professoris, verbvm abbreviatvm, opvs morale, ab annis ferè qvingentis conscriptvm, omnibvs theologis, pastoribvs, confessariis, cincionatoribus, jurisconsultis et cvjvscvmque conditionis hominibus vtilissimum : e tenebris nunc primùm erutum, et notis illustratum studio et operâ R.di P. D. Georgii Galopini, monasterii S. Gisleni, ordinis S. Benedicti Provinciæ Hannoniæ religiosi et Bibliothecarii. Cum indice duplici : in fronte capitum, in calce rerum, et sententiarum. — Montibvs ex typographiâ Francisci Wavdræi sub Bibliis. MDCXXXIX. Svperiorvm permissv. In-4.° Liminaires, 20 pages non cotées, texte, 560. Cvm exemplar Marchianense ferè continuâ varietate lectionis, ab aliis duobus redeceret, scilicet à cap. 66, usque ad cap. 80. illud verbotenus, ut loquuntur, descripsimus, et descriptum hic consultò reposuimus. 33 pages, index et errata, 35 pages non cotées. Les approbations sont

en date, à Douay, du 29 octobre 1636, et à Bruxelles, du 12 janvier 1638.

— Sancti Brunonis, Episcopi Herbipolensis, Conradi II, imperatoris patruelis, in pentateuchum Moysi commentaria. Opus doctissimum, theologicis omnibus et maximè concionatoribus utilissimum, ab annis sexcentis conscriptum, nunc primùm in lucem editum, et notis illustratum studio et labore R. D. Georgii Galopini, monasterii S. Gisleni in cellâ Ord. S. Benedicti Religiosi, et quondam S. Theol. Lectoris. — Duaci, typis Joanni Serrurier, 1648; in-4.° de 428 pages.

— Miracvla Sancti Veroni confessoris, Lembecanorvm patroni cujus sacræ reliquæ, partim Lembecæ, partim Montibvs Hanoniæ in nobili ecclesiâ S. Waldetrvdis honorificè adservantur, ab annis sexcentis et ampliùs a venerabili Olberto Gemblacensi abbate conscripta, nunc primùm in lucem edita, et scholiis illustrata studio et operâ R. P. D. Georgii Galopini, monasterii Sancti Ghisleni in cellâ religiosi. — Montibvs Hanoniæ, typis Johannis Havart, in plateâ Nimianâ, prope minimos. 1636. Svperiorvm permissv. Petit in-8.° Liminaires, 12 pages non chiffrées, texte, 60 pages.

Inséré dans les Bollandistes sous la date du 30 mars, tome 3, pages 845-850.

— La vie toute admirable de S. Veron, patron de Lembeke, par le R. P. D. Georges Galopin, etc. — Mons, Jean Havart, 1636, in-12.

— Flandria generosa sev compendiosa series genealogica comitvm Flandriæ, cvm corvmdem gestis, ab anno 792 usquè ad 1212 : E. manuscriptis monasterii S. Ghisleni collecta; studio D. G. G. ejusdem monast. religiosi. Index capitum in fronte, in calce Elenchus illustrium aulicorum ac feudalium virorum. Balduini imperatoris Constantinopolitani, Flandriæ et Hannoniæ comitis. Ad illustrissimum ducem Havreum, Croyum, etc. — Montibvs, ex typographia Wavdræi filii, 1643. Superiorvm permissv. In-4.° Liminaires, 4 pages non cotées,

approbation, etc., ... 2 pages, texte..... Dédié à Philippe François De Croy, Duc d'Havré et de Croy. La dédicace signée par l'auteur est datée : Ghislenopoli, 20 maii 1643.

Ouvrage dont Paquot a donné une réimpression sous ce titre: Historiæ Flandriæ sinopsis ab anonymo scriptore Flandriæ generosæ titulo circa annum 1562 exhibita: anno 1643 cum brevissimis Georgii Galopini scholiis primùm edita : cum iisdem nunc, aliisque amplioribus et perpetuo usque ad annum 1482 supplemento luci reddita studio Joannis Natalis Paquot. — Bruxellæ, typis Josephi Ermens, ad forum Carbonarium 1781, in-4.°

Un exemplaire manuscrit de la *Flandria generosa*, in-fol., sur parchemin, caractères du 13.me siècle, existait encore en 1794 à l'abbaye de Cambron.

L'explicit de cet exemplaire était précédé de ces mots : *Queat obstinere gaudia. Amen.* L'*Historiæ Flandriæ synopsis* contient du reste beaucoup de choses qui ne se trouvaient pas dans cet exemplaire.

Paquot croit que la *Flandria generosa* a été écrite vers l'année 1163, par un anonyme; mais l'opinion de Foppens (Bibliotheca Belgica, tome 1.er, page 5) qui l'attribue à Baudouin d'Avesnes, m'a toujours paru la plus rationelle.

— Exim. D. Francisci Sylvii judicium super assertionibus quinque de libero arbitrio. Ouvrage de Galopin qui se trouve à la suite du Veritas et æquitas censuræ pontificiæ Pie V, Georgii XIII et Urbani VIII, etc. Imprimé à Douai, chez la veuve Marc Wyon, en 1649; in-folio.

— Petri de Riga, clerici Merensis, aurora. Abrégé de la Bible en vers élégiaques.

Galopin a laissé en manuscrit :

Histoire du diocèse d'Arras depuis sa séparation d'avec celui de Cambray.



GARDÉ (FRANÇOIS),

Né à Mons, au commencement du 17.me siècle.

On a de lui quelques pièces fugitives et un poème intitulé : La Jvdit de ce tems représentée en la personne de très havte et très vertvevse princesse, Madame Lovise de Lorraine, princesse de Ligne, d'Amblise et dv S. Empire,... etc.,... Relligievse professe au couvent des pénitentes capvcines à Dovay sovs le nom de s.r Claire-Francise de Nancy, par le sieur Gardé, prestre. — A Mons, de l'imprimerie Francois De Wavdret 1641 ; in-4.o Liminaires, 10 pages non cotées, texte, 237; approbation (en date à Mons du 19 novembre 1640), une page.

GILBERT, GILLEBERT ou GISLEBERT,

Chancelier de Baudouin V, comte de Hainaut, dit le courageux, abbé de Notre-Dame, prévôt de Saint-Aubin à Namur, de Sainte-Waudru et de Saint-Germain à Mons, naquit à Mons dans la seconde moitié du 12.me siècle et signa en 1221 une charte de Philippe, comte de Namur, en faveur de l'église de Saint-Aubin.

On a de lui :

Gisleberti Balduini quinti Hannoniæ comitis cancellarii chronica Hannoniæ, publiée in-4.o, à Bruxelles, [1] par notre concitoyen le marquis Du Chasteler (François-Gabriël-Joseph), d'après un manuscrit du commencement du 15.me siècle, in-f.o sur papier, qui reposait aux archives du chapitre de S.te-Waudru. Cette chronique contient l'histoire du Hainaut de 1050 environ

[1] Gisleberti Balduini quinti Hannoniæ comitis cancellarii Chronica Hannoniæ nunc primùm edita curâ et studio Marchionis Du Chasteler, Bruxellensis Academiæ socii. Accedunt notæ altero volumine comprehensæ. — Bruxellis, typis Emmamuelis (*sic*) Flon. M. DCC. LXXXIV.

à 1195 et se divise par année à dater de 1168, page 69, où finit l'introduction de l'ouvrage. [1]

Il est évident, dit Du Chasteler dans sa préface, que le but de Gilbert a été d'écrire la vie de Baudouin V, qui succéda à son père en 1175 et mourut à Mons, d'une fièvre lente, le 17 décembre 1195. Son livre est d'autant plus précieux que l'auteur a non-seulement été témoin de la plus grande partie des faits qu'il décrit, mais qu'il a été souvent l'agent des négociations qu'il transmet à la postérité. Sa manière d'écrire, sans être élégante, mérite néanmoins des éloges; elle n'est ni aussi diffuse, ni aussi affectée que celle de la plupart de ses contemporains.

Gilbert, dit encore Du Chasteler, n'est pas exempt d'erreurs quand il parle des faits antérieurs à la comtesse Richilde, fille de Régnier IV, comte de Hainaut, laquelle succéda à son père en 1036, épousa en premières noces Herman de Thuringe, en deuxièmes noces (1051) Baudouin I.er, dit le Pacifique, en troisièmes noces (1070) le comte de Herfort, et mourut à Mons le 15 mars 1086. Ces erreurs, le savant académicien se promettait d'en faire l'objet d'un volume de notes qui malheureusement n'a point paru. [2]

Gilbert, sous l'année 1191, affirme qu'il a toujours eu soin de s'appuyer de pièces authentiques, mais aucune de ces pièces ne se retrouvant dans le seul manuscrit de son livre qui soit venu jusqu'à nous, il est permis de conjecturer avec Dom Brial [3]

[1] Elle a été imprimée par parties dans les Tomes XIII et XVIII du Recueil des Historiens des Gaules et de la France.

[2] Accedunt notæ altero volumine comprehensæ. *Titre.*

Je releverai dans les notes celles où il me paroît être tombé. *Préface.*

J'espérois de pouvoir publier les notes peu de tems après le texte, mais n'ayant pu jusqu'à présent me procurer plusieurs éclaircissemens qui m'ont paru essentiels, j'ai préféré de différer la publication de ce second volume, persuadé qu'il vaut mieux ne pas donner de notes, que d'en donner de peu intéressantes. *Idem.*

[3] Recueil des Historiens des Gaules et de la France, XVIII, 1822, préface, page XIV. — Histoire littéraire de la France, XII, 236; XV, 129; XVII, 184.

que lui aussi avait écrit ou se proposait d'écrire un second volume, qui eût été spécialement consacré à la reproduction de ces précieux documents.

Le volume publié par Du Chasteler contient 288 pages de texte, une table onomastique cotée 289 à 312, plus 8 pages de titre, faux titre, épitre et préface. Il est enrichi de quelques notes marginales, dédié aux dames chanoinesses du très-illustre chapitre de Sainte-Waudru, et revêtu d'une approbation ou permis d'imprimer en date du 25 avril 1783, signée J. Des Roches, secrétaire perpétuel (de l'Académie de Bruxelles).

Delmotte (Henri-Florent) a publié dans les Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique (tom 2, page 173), un curieux *Rôle des offices héréditaires de la cour des comtes de Hainaut* (1209 à 1214) dans lequel il est fait mention de Gilbert, qui eut diverses prébendes dans les chapitres de Soignies, de Maubeuge, de Condé et de Saint-Pierre à Namur.

GUILLEMOT (Simon).

Né à Mons en 1619, mort à l'abbaye de Saint-Ghislain le 30 mars 1687.

Il acheva ses premières études et ses humanités au collége de Houdain, entra dans l'ordre de Saint-Benoît et fit sa profession à l'abbaye de Saint-Ghislain, sous l'abbé Sulpice De Blois, en 1638. Il embrassa avec ardeur, le 29 juin 1642, avec cinq autres religieux de ce monastère, la réforme de saint Vanne, que le successeur de De Blois, Augustin Crulay, avait entrepris d'y introduire. Il fut député plusieurs fois aux assemblées ou chapitres de la Congrégation de Notre-Dame (congregatio B. Mariæ in Belgio) qui n'exista que dix ans et dont faisait partie l'abbaye de Saint-Ghislain, ainsi que les abbayes de Saint-Denis, près de Mons, de Grammont et d'Afflighem. Il fut successivement sous-prieur et prieur du monastère de Saint-Ghislain, et fournit aux Actes des Saints Bénédictins, de Mabillon,

quatre différentes vies de saint Ghislain, enrichies de notes et de dissertations savantes. (Auctore sex bibliothecâ Cellensi, seu Gislenianâ, accepimus beneficio R. P. Domni Simonis Guillemotti, Supprioris, nunquam satis à nobis laudati, quem in hisce Actis eruderandis adjutorem studiosissimum habuimus. Sæc. II p. 789.)

Il a laissé en manuscrit :

— Epitome rerum gestarum monasterii S. Ghisleni. (Depuis saint Ghislain (630 ou 633) jusqu'en 1649. — 20 pages.)

— Abrégé des faits mémorables arrivés dans l'Abbaye Impériale et Royale de Saint-Ghislain. (Il ne reste de cet ouvrage que des fragments concernant les difficultés que rencontra Augustin Crulay dans la réforme qu'il établit.)

— Mémoires sur ce qui s'est passé dans le monastère de Saint-Ghislain sous Jérôme Marlier qui succèda à Crulay et remplit, pendant trente-trois ans, les fonctions d'abbé que la mort de celui-çi avait laissées vacantes. (Plus complet que ceux de Marlier sur le même sujet.)

GUYSE ou GUISE (Jacques De),

Né à Mons dans la première moitié du 14.me siècle, d'une ancienne famille et des plus considérables du Hainaut.

Engagé dans l'ordre des Franciscains, il fut reçu docteur en théologie et enseigna cette science, ainsi que la philosophie et les mathématiques, pendant environ vingt-cinq ans, aux jeunes religieux et en différentes maisons de son ordre.

Il consacra ses loisirs à la recherche de l'histoire et des antiquités du Hainaut, et composa, avec les extraits de ses lectures, une chronique latine qu'on pourrait appeler universelle, s'il ne s'était plus particulièrement attaché aux annales de sa patrie.

Cette chronique est dédiée à Albert ou Aubiert, comte de Hainaut. « Jaloux, dit l'auteur en parlant de lui-même, de

suivre les traces de ses ancêtres, mais n'ayant pas de quoi servir dignement les chefs de sa patrie, parce qu'il est pauvre et mendiant, Jacques s'en est allé, comme la Moabite, dans les champs de Booz. Là, derrière les moissonneurs, il a glané, non sans peine, quelques épis, qu'il a liés en gerbes; il vient déposer humblement le denier de la veuve dans le trésor du prince. » (Livre 1.er, chapitre 10.)

De Guyse fit à Paris un voyage dont il ne paraît pas avoir eu à se louer, et mourut, vers sa 65.me année, au couvent des Récollets à Valenciennes, le 6 février 1399 (1398 vieux style). Il fut enterré dans l'église de ce monastère, vis-à-vis de l'autel de la Sainte-Vierge, où Nicolas De Guyse, qui descendait de la même famille, lui fit faire un tombeau en pierre bleue du pays.

Il y est représenté tenant un livre à la main avec cette inscription : Chy gist Maistre Jacques de Guise, Docteur et Frere Mineur, Auteur des Cronicques de Haynau, qui tres-passa l'an Mil IIIC nonante-huict le sixiesme de febvrier. Priez Dieu pour s'ame.

Cette épitaphe est rapportée par Paquot et par Foppens. On en trouve une autre, composée par De Guyse lui-même, dans le manuscrit (N.° 5995) de la bibliothèque du Roi de France :

Quæ mihi de Guysiâ
Jacobo fert lucra Thalia,
Aut pœna varia?
Quid confert scita sophia?
Cum necis imperia
Formidet philosophia?
Rogo mente sciâ
Recolatur theologia
Emendans vitia.
Fac sic ut virgo Maria
Sit tibi propitia,
Dans et mihi gaudia Dia!

<table>
<tr><td>Me tumulo m</td><td rowspan="2">} ersum</td><td>si respicis, ecce cin [1]</td><td rowspan="2">} er sum.</td></tr>
<tr><td>Vermes me v</td><td>corrodunt, atque rev</td></tr>
</table>

[1] Ciner pour cinis.

Jacques De Guyse était grand oncle du père de Marie De Guyse, fondatrice des Ursulines de Mons, en 1634. Marie De Guyse avait épousé Jean Malapert, seigneur de La Buissière.

Bayle dit que le manuscrit autographe de la chronique de Jacques De Guyse était conservé dans la bibliothèque des Cordeliers de Mons, et que ni le gardien du couvent, ni les moines les plus habiles, ne pouvaient le déchiffrer; il ajoute que ce manuscrit périt avec le couvent, qui fut détruit au siége de cette ville en 1691. C'est une erreur, car ce manuscrit devint la propriété des frères Jacques et Pierre Dupuy, et fait actuellement partie de la bibliothèque du roi, à Paris. On en connaît des copies presque aussi anciennes.

Simon Norkart, probablement natif de Mons, clerc du bailliage de Hainaut et conseiller au conseil ordinaire du roi en Hainaut, traduisit ou fit traduire le premier l'ouvrage de Jacques De Guyse en français. Cette traduction existe en trois somptueux volumes à la Bibliothèque de Bourgogne. Le premier volume fut terminé en 1446 et le deuxième le 8 octobre 1449. Comme l'a remarqué M.r le baron de Reiffenberg[1], l'auteur primitif de la traduction française de Jacques de Guyse est donc beaucoup plus ancien que Jacques Lessabé, qui n'aura fait que resserrer l'ouvrage de Nockart pour le livrer à l'impression. Le livre de Lessabé est loin d'être une traduction complète de De Guyse, comme l'affirme Prosper Marchand. Il a paru sous ce titre : Illustrations de la Gaulle Belgique, antiquitez du pays de Haynnau et de la grād cite des Belges : a present dicte Bavay, etc. Paris, 1531-32, chez Gaillot Dupré, 3 parties, in-fol.

On reproche à Jacques De Guyse de manquer de critique, défaut commun aux historiens du même temps; mais on lui doit la connaissance d'un grand nombre de faits intéressants qui, sans sa chronique, ne seraient pas probablement parvenus jusqu'à nous.

Marchand cite une chronique des comtes de Flandre, qui fut

[1] Préface du tome I.er des Monuments pour servir à l'Histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg.

attribuée à Jacques De Guyse, et dont il existait une copie dans la bibliothèque des Petits-Augustins, à Lyon.

M.r le marquis De Fortia d'Urban a donné une traduction en français de l'histoire du Hainaut, avec le texte en regard, d'après le manuscrit qui repose à la bibliothèque du Roi, à Paris. (Paris, 1826-1837.) Cette édition est enrichie de figures qui imitent les miniatures du manuscrit, ainsi que de notes, de dissertations, d'annotations, de commentaires et de préfaces.

La traduction, dit M.r de Reiffenberg, n'est propre qu'à égarer par les négligences et les contre-sens dont elle fourmille à chaque page. Les quinze premiers chapitres seuls ont été traduits par M.r De Fortia; le reste a été abandonné à des jeunes gens inexprimentés, qui ont quelquefois été aidés néanmoins par des hommes d'un vrai mérite, tels que M.rs B. Guerard, E. Miller, de Gaule, A. Aubenas, etc.

Jacques De Guyse, avant d'aborder l'histoire de son temps, est tout plein de fables : or, ce furent précisément ces fables qui séduisirent le marquis. Il avait cru en Annius de Viterbe, en Tritheim; il crut religieusement en Lucius de Tongres, en Hugue de Toul; les rois troyens de la Gaule, les archidruides lui parurent chose démontrée.

Ce n'est pas tout, Jacques De Guyse est d'une longueur démésurée; M.r De Fortia, qui s'y attachait chaque jour davantage à raison des sacrifices auxquels cette publication l'obligeait, eut le secret de l'allonger beaucoup encore. Outre la traduction, il y ajouta une interminable dissertation sur les Celtes et l'antiquité du monde, où il reproduisit son opinion que le monde est beaucoup plus ancien que ne le marque la chronologie vulgaire, et qu'il peut avoir cent millions comme cent milliards d'années d'existence, sans que ce calcul blesse en rien la croyance religieuse.

Dans ce Mémoire se lit un glossaire curieux de mots celtiques tirés des auteurs grecs et latins.

Il est suivi d'un traité en forme sur les étymologies, copié

mot à mot de l'Encyclopédie [1], sauf quelques légers changements et additions.

Un peu plus loin l'éditeur reprend la défense d'Annius de Viterbe.

Par une génération d'idées dont l'enchaînement est difficile à saisir, il place ailleurs divers autres traités sur l'origine de l'écriture, sur l'existence d'Homère, sur saint Denis; tout cela dans les annales du Hainaut! et, poursuivant ce système jusqu'à ses dernières conséquences, il fait de Jacques De Guyse une espèce d'encyclopédie en vingt-deux volumes in-8.°, publiés dans l'espace de douze années et qui lui coûtèrent au delà de 220,000 francs.

M.r De Fortia a inséré dans son édition, t. x, pages 303, 330, des articles que M.r Raynouard lui avait consacrés dans le *Journal des savants* et M.r Saint-Marc Girardin dans le *Journal des Débats*.

Une quantité énorme de manuscrits et d'imprimés de M.r De Fortia a été vendue après sa mort à vil prix. Le libraire Porquet, quai Voltaire, à Paris, a acheté le Jacques De Guyse à 20 centimes la livre.

Le roi des Pays-Bas, à qui M.r De Fortia, par l'intermédiaire de M.r le ministre Van Gobbelschroy, avait fait hommage des premiers volumes de Jacques de Guyse, lui envoya la croix du Lion Belgique.

Il existe de Jacques De Guyse à la Bibliothèque publique de Mons :

1.° *Les Annales du Haynaut de Jacques De Guyse.* 2.me volume (du 8.me au 14.me livre inclusivement). A la fin se trouvent ces mots : « *Escript en 1448.* » In-folio sur papier.

Les renseignements suivants se lisent sur les gardes : « Ceste seconde partie des histoires du Haynn apptient à moy Jehan Thirou dit Brassot et le fich (*sic*) escripre de mes despens en l'an mil iiij^c L. (Signé) Brassot. »

[1] *Paris, 1756*, t. VI, *p. 98 et suiv.*

« Toutles les correctiõns de ce livre ont esté faictes de p̄r. le main de Jehan Wandelin translateur de tous le trois volumes. »

2.° *Les mêmes :* In-folio sur papier. Explicit : « Fin du tiers volume des cronicque et annalles de hainault escrit par Philippe Masure, portier à la porte de Havreh à Mons, 1641.

Ce manuscrit renferme la traduction des 21 livres des Annales.

3.° Les mêmes, texte latin. In-folio sur papier :

« Explicit pm̄a pars historii illustrm̄. p. r. d. c. p. n. hainonii edita a fratre Jacobo de Guisiā ordis fratrum mior̄. conventus Valenchen. scripta et expleta p̄. manus Johẽs de Loe sp. Jacobi de Gadavoelec̄i Tornacen. dioces. m. in artibus die veneris que (*sic*) fuit xxviij[a] mensis aprilis anno dn̄i. millo (*sic*) quadge[mo] liij. Deo gratias. »

Ce manuscrit ne contient que les sept premiers livres. Il a été relié avec les suivants :

1.° « Incipit declaratio proprietatum quarūd. regionm̄. in diversis locis situatarum ultra mare. »

2.° « Sequuntur testam̄eta xij ppharum in q̄bs sūt aptissiē de xp̄e pphetie quas mgr Robertus Grossū caput de greco trāstulit in latinm̄. »

3.° « Sequunt[r] statuta papalia in officiis dn̄mis et quedam alia utilia. »

4.° « Incipit dialogus Jacobi de Merland flādren. Ad Martinū Trajectēn. socium sūm translatus de flamingo in latinum. » (En vers latins rimés.) « Explicit Martinus latine translatus a Johāne Bukelare p[bro]. »

La Bibliothèque publique de Valenciennes possède un manuscrit des *Annales du Hainaut* en 3 volumes, petit in-folio. En tête se voit une miniature représentant Jacques De Guyse en robe, occupé à écrire devant un pupitre, à côté d'un bureau sur lequel sont rangés plusieurs volumes. L'ouvrage n'est pas terminé ; le recto d'un feuillet finit par ces mots : *Dum rex ;* le verso est blanc. Puis viennent un feuillet également blanc et la table alphabétique.

Plusieurs autres manuscrits du même ouvrage se trouvent dans différentes bibliothèques, tant en Belgique qu'en France; à Cambrai, à Anvers, à Tournai, etc.

Jean Lefèvre a continué le travail de Jacques De Guyse jusqu'à l'année 1530.

En 1397, Jacques De Guyse et son frère Jean ont fait donation entre vifs, à charge de services religieux, au couvent des Frères Mineurs de Mons, établis en cette ville depuis 1238, de plusieurs ouvrages au nombre desquels se trouvait, probablement, le manuscrit autographe des Annales. Cette donation comprenait en outre les joyaux et pièces d'argenteries que les deux frères possédaient; mais l'usage seulement en était laissé, sous certaines conditions, aux Frères Mineurs. Ceux-ci devaient représenter chaque année, le jour de la saint François, aux échevins de Mons, tous les objets légués.

GUYSE ou GUISE (Nicolas De),

Chanoine de la métropole de Cambrai, frère de Marie, femme de Jean Malapert, fondatrice du couvent des Ursulines, né à Mons vers le milieu du 15.me siècle, de Nicolas et de Marie Warlu; mort, le 17 juillet 1621, à Cambrai, où il fut inhumé dans l'église des Récollets.

Il passa ses licences en droit civil et en droit canon à l'Université de Louvain, embrassa l'état ecclésiastique et devint secrétaire de François Buisseret, alors évêque de Namur, qui lui résigna un canonicat qu'il possédait dans la métropole de Cambrai. De Guyse en fut pourvu le 16 juin 1603 et le conserva jusqu'à sa mort.

Il consacrait à l'étude des belles-lettres et à des voyages tout le temps que lui laissaient ses fonctions. Paquot rapporte, comme une chose digne d'être citée, qu'il avait Liége, Rheims,

Paris, Rouen, Londres et Cantorbéry. Il recueillit sur l'histoire de notre ville des renseignements assez curieux, puisés en partie dans les Annales du Hainaut de Jacques De Guyse, son parent, et qu'il publia sous ce titre :

Mons Hannoniæ Metropolis, interjectâ Comitum Hannoniæ chronologiâ brevi, usque ad Philippum secundum. Authore Nicolao De Guisi I. V, licentiato et canonico Cameracensi. — Cameraci, ex officinâ Joannis Riverii, in plateâ arboris aureæ. M. DC. XXI. Cum graciâ et privilegio. In-4.°

On a en outre de lui :

Illustrissimi ac reverendissimi Domini D. Francisci Buisseret, archiepiscopi, et ducis Cameracensis vita, et panegyris. — Cameraci, ex officinâ Joannis Riverii. M. DC. XVI. Cum gratia et privilegio. In-4.°

Il avait pour devise : *La croix guide De Guise.*

HALLEZ (GERMAIN-JOSEPH),

Membre de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, etc., né à Frameries le 18 juillet 1769, mort, dans un état voisin de la misère, à Bruxelles, le 18 mai 1840, victime du système réactionnaire pratiqué par la nouvelle administration communale de Mons, depuis 1836, contre tous ceux qui ne partagent pas ses vues et ses opinions.

Ses parents le destinaient à la prêtrise, mais telle n'était sa vocation. En vain le curé de son village avait-il offert de le faire étudier à ses frais.

En 1780, il vint suivre à Mons les cours de l'École de dessin, récemment instituée sous les auspices de Marie-Thérèse, et fréquenter en même temps l'atelier du sculpteur Sclobas, artiste de mérite, que l'indifférence de ses concitoyens laissa

mourir, à plus de quatre-vingts ans, sur le pavé de nos rues, après lui avoir obstinément refusé l'entrée dans un hospice.

Pendant six années, Hallez remporta successivement tous les premiers prix à l'École de dessin, et chaque fois ses succès donnaient lieu à une fête au village de Frameries, où l'on ne désignait plus notre artiste que sous le sobriquet du Petit Borain, dont sont signées la plupart de ses toiles.

En 1787, un nommé Clisorius, marchand de tableaux, fit à Hallez des offres avantageuses pour qu'il l'accompagnât en France. Ce voyage compléta l'éducation du jeune peintre.

A son retour, sur la proposition d'un des membres des États du Hainaut, il obtint une pension de vingt-cinq louis à titre d'encouragement, mais la révolution brabançonne en arrêta le paiement après la première année.

Hallez, à cette époque, quitta son père, qui l'avait suivi à Mons, sa ville natale, et se rendit à Bruxelles, où il fit quelques tableaux de famille. Il y demeura deux ans, chez M.r De Barteinsten, conseiller à la Cour de Brabant.

Il exécuta dans cette ville deux portraits du général Beaulieu, dont l'un, en pied, est une de ses meilleures compositions. (Il fait aujourd'hui partie du Musée de Mons); le portrait en grand de l'empereur Léopold, portrait qui lui fut commandé par Marie-Christine et le prince de Saxe-Teschen, celui enfin du maréchal Bender, commandant en chef de l'armée autrichienne dans les Pays-Bas, . . . etc., etc.

On raconte, à propos de ce dernier portrait, une anecdote qui peint bien le caractère d'Hallez. Il venait de mettre la dernière main à son travail, et le général, bien qu'enchanté de pouvoir se contempler chamarré de croix et revêtu de son plus bel uniforme, avait cru payer grassement l'artiste en lui donnant six ducats. Hallez les reçoit, part, et, arrivé au bas de l'escalier qui conduisait à la chambre où il avait été reçu, appelle un valet, lui met les six ducats dans la main. Le valet rapporte le fait à l'aide-de-camp du maréchal qui en informe son

supérieur. Zébro (c'était le nom de l'aide-de-camp) court à l'atelier du peintre pour le prier d'excuser l'inadvertance commise par le maréchal et lui faire accepter cinquante nouveaux ducats.

A la première invasion française, Hallez revint à Mons auprès de son père et y fit quelques tableaux de chevalet. Il entreprit aussi l'exécution de trois tableaux de la vie de saint Jean décollé, qui lui furent commandés par les Frères de la Miséricorde; mais ces tableaux n'ont pas été terminés. Il n'en reste aujourd'hui que l'esquisse de celui qui devait représenter la décollation.

Dumouriez, vainqueur à Jemmapes, chargea Hallez de quatre dessins représentant la bataille de ce nom, qui venait d'ouvrir la Belgique aux armées républicaines. L'artiste s'acquitta de cette tâche avec son talent ordinaire, mais lorsqu'elle fut achevée, Dumouriez avait quitté Mons et les dessins restèrent dans l'atelier du peintre.

En 1796, Hallez fut choisi pour professeur de dessin à l'École centrale, qui venait d'être instituée.

A la suppression de cette école, il conçut le projet de se rendre à Paris pour s'essayer sur un plus grand théâtre; mais le préfet du département de Jemmapes, Garnier, qui l'avait pris en affection, le décida à ne pas quitter Mons, en lui faisant espérer l'institution prochaine d'une nouvelle école de dessin. Cette école fut établie, et Hallez en fut nommé directeur. C'est à cette époque qu'il se maria.

Après l'union de Napoléon et de Marie-Louise, il exécuta un dessin au pastel représentant la Victoire dictant à Clio les hauts-faits de l'empereur. Ce dessin fut offert à l'impératrice lors de son séjour à Laeken en 1812.

Hallez, comme j'ai eu occasion de le dire dans l'*Observateur du Hainaut* du 19 juillet 1829, est peut-être de tous les peintres de son temps celui qui approche le plus des anciens, par la fraîcheur et la netteté du coloris, la délicatesse de la touche, la correction du style et l'originalité des conceptions.

Ce qui rend surtout son talent recommandable, c'est que

non-seulement il a su traiter de main de maître les tableaux d'histoire et de genre, mais exceller encore dans les portraits et les paysages; c'est en outre qu'il n'appartient à aucune école, ainsi que l'ont fait judicieusement remarquer M.r De Burtin, dans le compte-rendu d'une exposition de tableaux qui a eu lieu à Bruxelles, et M.r Pasquier-Symphorien, dans la relation de son voyage en Belgique, où il le désigne comme *élève de la seule nature*.

Il était depuis quarante-trois ans professeur à l'Académie de dessin de la ville de Mons et depuis quarante-deux ans directeur de cet établissement, lorsque, sous prétexte d'une réorganisation que rien ne motivait, on lui fit donner sa démission en juin 1839. Onze mois plus tard, il n'existait plus.

Hallez avait droit à une pension, mais toutes les réclamations qu'il put faire ne parvinrent pas à la faire liquider de son vivant. Il mourut infirme, obéré, dans le besoin, quoique jouissant à juste titre de l'estime et de la vénération publiques, qui furent la récompense seule de ses longs et honorables services.

C'est à lui, en grande partie, qu'on doit la conservation de la belle basilique de Sainte-Waudru, qu'il avait été question de raser dans les premiers temps de la révolution française. Hallez protesta au nom de l'art contre cet acte de vandalisme, et le marteau se brisa à sa voix dans les mains des démolisseurs. C'est la plus belle page de sa vie.

Ses principales toiles, avec celles que nous avons déjà citées, sont :

La Fête du Bon Papa, ou le Petit déjeûner. (Appartenant à M.r Joseph Cousin-Delnest, de Mons.)

Une copie de ce tableau. (M.r Camille Wins, de Mons.)

La Jeune Mère attentive. (M.r J. Hallez, fils.)

Le portrait de l'auteur. (Offert au Musée de la ville de Mons, par les héritiers Hallez.)

Le portrait du père de l'auteur. (M.r J. Hallez.)
Le portrait en pied du marchand de tableaux Clisorius. (Id.)
La Charité romaine. (Musée de Mons.)
La Fidélité défendant l'innocence. (M.r Cousin-Delnest.)
Le réveil de Jupiter. (M.r J. Hallez.)
Une Mère baignant son enfant. (M.r Jean Defontaine, de Mons.)
L'enlèvement d'Hylas, tableau de dix pieds de long sur sept de large. (M.r J. Hallez.)
Le retour à la Vertu. (M.r Didot, de Dinant.)
Samson et Dalila. (M.r Habart, de Charleroy.)
Un Christ en croix, de neuf pieds de haut. (M.r J. Hallez.)
Un petit Christ. (M.r Cousin-Delnest.)
La Devineresse. (Id.)
Les Horaces modernes. (M.r Fonson, de Mons.)
Offrande à Vénus par une bergère. (M.r J. Hallez.)
Une Tête d'enfant. (Id.)
Un portrait de l'abbé François. (M.r Noirsain, de Mons.)

Deux paysages de Hallez faisaient partie du Musée de Moscou lors de l'incendie de cette ville en 1812.

Il a en outre laissé plusieurs dessins :

Allégorie à Napoléon. (Appartenant à M.r J. Hallez.)
Une vue des environs de Chimay. (Id.)
La Charité Romaine. (M.r Cousin-Delnest.)
Le réveil de Jupiter. (M.r Philibert Bron, de Mons.)
La jeune Mère attentive. (M.r Cousin-Delnest.)
Une Mère baignant son enfant. (Id.)
Un portrait de M.r Duval, ancien maire de Mons. (Adolphe Mathieu, de Mons.)
Le Petit Déjeûner. (M.r le général Malherbe, à Mons.)
Une vue aux environs de Malines (M.r J. Hallez.)
Bataille de Jemmapes, 4 vues, déjà citées.. (Id.)
Sainte-Barbe. (Id.)

Les portraits de Philibert Delobel et de son épouse, père et mère de M.r Louis Delobel; celui des D.lles Maricaux, etc.
Un carton contenant 20 études. (M.r J. Hallez.)

En 1814, M.r Derodder, commissaire-général des fournitures pour l'armée anglaise en Belgique, offrit cinquante mille francs des tableaux que renfermait l'atelier du peintre; celui-ci refusa.

Après sa mort, ils furent mis en tombola ou adjugés à vil prix à divers particuliers.

Hallez a laissé deux enfants, une fille et un garçon. Ce dernier dirige aujourd'hui l'Académie de dessin de Charleroi.

HARCHIES (JOSSE DE),

Médecin, né à Mons au commencement du 16.me siècle.

Il exerça d'abord sa profession dans sa ville natale, puis à Strasbourg où il s'occupa aussi de théologie, et s'efforça, mais sans succès, de mettre d'accord les catholiques-romains et les protestants sur la question du mystère de l'Eucharistie.

Les ouvrages qu'il publia à ce sujet, ne sont point parvenus jusqu'à nous; du moins n'ai-je pu les rencontrer nulle part.

On a de lui:

— De causis contemptæ Medicinæ. — Leodii, apud Gualt. Morberium, 1563. In-8.o

— Enchyridion Medicum simplicium Pharmacorum, quæ in usu sunt, nomenclaturam, historiam, facultatem et usum eleganti Poëmate comprehendens. — Basileæ, 1573. In-8.o

Cet ouvrage est aussi attribué à un autre de nos concitoyens Philippe De Harchies, probablement frère de Josse; mais il est douteux qu'il en soit l'auteur.



HARMIGNIES (Pierre-Philippe-Joseph),

Avocat, né à Belœil, en 1753, de Jacques-Philippe et de Marie-Françoise-Joseph Rogier, mort à Mons le 26 janvier 1823, époux de Marie-Albertine-Ursule-Joseph De Wesemael.

Il fut successivement greffier féodal près du Conseil souverain du Hainaut et notaire à Mons.

Il adressa aux États de la province, le 22 juin 1787, un Mémoire anonyme contre les innovations de Joseph II. Cette œuvre fut bien accueillie par les États, qui en ordonnèrent l'impression à leurs frais. Elle parut sous ce titre :

Vœu des Patriotes adressé aux États de Hainau (par l'Avocat P. P. J. Harmignies). — (A Mons, chez N. J. Bocquet, 1787.) Brochure de 8 pages in-8.°

« Ce Mémoire, dit M.r A.-J. Paridaëns, dans son journal historique inédit (tome I.er, pages 275 — 276), mérita dans la suite à l'auteur la disgrâce du gouvernement, car ayant demandé des lettres de comptabilité pour pouvoir être nommé au consulat vacant par la mort de M.r De Behault, décédé le 22 août 1788, le ministre, comte de Trauttmansdorff, lui délivra dans sa dernière audience un exemplaire du *Vœu des Patriotes*, en lui disant : « Voilà ma réponse, » et il lui tourna le dos, et ce le 3 ou 4 octobre 1788. »

On attribue encore à Harmignies une brochure politique sur la révolution belgique, qui fut publiée sous ce titre : La vie du Bienheureux B. J. Labre. — Mons, 1787. In-8.°

Bien qu'Harmignies fût mon parent, il m'a été impossible jusqu'ici de me procurer un exemplaire de cet opuscule, imprimé probablement chez N.-J. Bocquet.

HARPIGNIES (MAURICE),

Ingénieur des ponts et chaussées, né à Mons le 11 novembre 1792, décédé à Charleroy le 10 janvier 1848.

On a de lui :

— Principes de dessin, d'après les meilleurs maîtres, à l'usage des élèves de l'École de Dessin de Charleroy. Par M. H., professeur de Dessin. — Charleroy, Lalieu - Deltombe. 1830. In-8.° de 29 pages et 4 planches.

HAUPORT (ROBERT DE),

Écuyer, seigneur de Grandsars, de Rumégnies,... etc.,... né à Mons au 16.me siècle.

On a de lui :

— Les principavlx miracles advenves par l'intercession de la très glorievse mère de Diev es chapelles de Tongres, Cambron et Chierves, par R. De Hauport. — Mons, Charles Michel, 1602, in-16.

HARVENT (PHILIPPE DE),

Abbé de Bonne-Espérance, né à Mons au commencement du 12.me siècle, mort dans la même ville en 1183.

On a de lui entr'autres ouvrages imprimés à l'abbaye de Bonne-Espérance, par ordre de l'abbé Nicolas Chamart :

— La vie de saint Vincent.

— Traité de questions théologiques.

— Traité de l'institution des clercs.



HEEST (CHRISTOPHE DE),

Abbé de Floreffe (près de Namur), élu en cette qualité le 14 août 1677, vicaire général dans les circaries de Floreffe et de Flandre, ordre des Prémontrés, né à Mons, mort à Namur, au refuge de l'abbaye, le 6 mars 1686.

Son frère Ignace lui succéda dans sa charge d'abbé.

Il a écrit en latin les annales de l'abbaye de Floreffe depuis sa fondation par saint Norbert en 1121. Manuscrit in-folio dont Galliot a extrait la plupart des documents qu'il a publiés sur cette abbaye dans son Histoire du comté de Namur, tome 4.

HENNEKINNE (MICHEL),

Conseiller de robe longue à la Cour souveraine du Hainaut, reçu en cette qualité le 24 décembre 1676, en remplacement de Philippe Haulchin, naquit à Mons et mourut dans la même ville le 20 janvier 1720.

Il avait une fille du nom de Marie-Anne, qui, en 1692, fut accusée de nestorianisme, c'est-à-d'ire de dénier à la vierge Marie la qualité de *mère de Dieu*, pour ne lui reconnaître que celle de *mère du Christ*.

Cette singulière distinction, qui divisait les jésuites et les oratoriens, servit de texte à une accusation dirigée contre cette demoiselle dans trois libelles intitulés :

1.° Jugement légitime porté contre les prestres de l'Oratoire de Mons, ... etc., ... par Louis Bénoit. (A Cologne, chez Pierre Marteau, imprimeur et libraire, 1692. In-8.° de 145 pages, plus 6 pages de titre et liminaires.) Ce Louis Bénoit était le pseudonyme du père Rahier, jésuite à Mons.

2.e Plainte d'un ami de Louis Bénoit sur ce qu'on le cite à Cambrai.

3.o L'Oratoire de Mons convaincu de tous les troubles du Haynault.

Hennekinne prit fait et cause pour sa fille dans ce singulier procès. Il adressa requêtes sur requêtes à l'archevêque de Cambrai, Jacques-Théodore de Brias, qui, après une instruction tenue à Mons par Zacharie Maes, curé de Sainte-Élisabeth et doyen du district avec adjoints, prononça, le 12 novembre 1792, une sentence portant: « que la demoiselle Marie-Anne Hennekinne a été mal à propos, faussement, injustement et calomnieusement accusée de nestorianisme par les susdits trois libelles, la déchargeant en conséquence de ladite hérésie à elle imputée à tort sans aucun fondement, requerrant tous ceux de notre diocèse de la regarder comme une fille orthodoxe, et obéissante à notre sainte mère la sainte église catholique, apostolique et romaine, avec défense de lui faire aucun reproche à ce sujet; etc.,... déclarant lesdits trois libelles être scandaleux, diffamatoires, injurieux à notre caractère et autorité, à la réputation et à l'intégrité de ceux de notre vicariat, à la piété et à la religion des prêtres de l'oratoire de Mons, à la foi orthodoxe de ladite demoiselle Hennekinne et à divers autres personnes de vertu et de probité de notre diocèse,... etc.,... et, comme tels, les condamnant et faisant défense très exprèse à tous ceux du diocèse, de quelque qualité et condition qu'ils puissent être, de les lire ou retenir chez eux sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*, ... etc... »

Hennekinne a laissé sur les chartes du Hainaut des notes en trois volumes in-folio, dont un manuscrit, exécuté après la mort de l'auteur, fait partie de la Bibliothèque publique de Mons.



HOCQUART (LÉOPOLD),

Prêtre, principal et professeur de mathématiques et botanique au collége d'Ath, né à Mons vers le milieu du 18.me siècle.

On a de lui :

— Flore du département de Jemmape ou définitions des plantes qui y croisent spontanément, faites d'après le système de Linnée, à l'usage des élèves en Botanique. Par M.r Hocquart, prêtre, Principal et Professeur de Mathématiques et de Botanique au Collége d'Ath. — A Mons, chez Monjot, imprimeur-libraire, 1814. In-12. Feuillets liminaires, 8 p., texte 303, errata 1 p.

HONTOYE (PIERRE),

Récollet, né à Mons dans la seconde moitié du 16.me siècle.

On a de lui :

— Sermonaire. 6 volumes in-8.o

— Commentaire sur les Epitres de Saint-Paul. — Cologne, 1604.

HOSSART (PHILIPPE),

Naquit au village de Givry, à deux lieues de Mons, le 9 mai 1741, d'honnêtes ouvriers qui l'envoyèrent faire ses humanités au collége des Jésuites à Mons.

Ses cours terminés, il se fit recevoir de cette congrégation et

se consacra presque exclusivement aux missions et à l'enseignement.

Il professait un cours de théologie à Luxembourg, lorsque fut promulgué, le 21 juillet 1773, le bref solennel du pape Clément XIV qui prononça l'extinction des jésuites dans toute la chrétienté.

Hossart revint alors à Mons, où il vécut fort retiré et mourut en 1792, rue des Compagnons.

Deux de ses frères, qui embrassèrent aussi l'état ecclésiastique, furent membres de l'oratoire de Mons.

On a de lui :

— Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut, par M.r l'Abbé Hossart. — A Mons, chez A.-J. Lelong, imprimeur, et se trouve chez L. Wadin, libraire, à Ath. 1792, 2 vol. in-8.° 1.er vol : titre, une page, avertissement, une page, texte, 416; 2.me vol : titre, une page, texte,... etc.,... 360, pièces justificatives, 361 — 367.

HOYOIS (Henri-Joseph),

Né à Mons le 13 janvier 1749, de Louis-Joseph et de Marie-Catherine-Joseph Loire, mort à Kehl, dans le duché de Bade, le 3 décembre 1785.

Il reçut dès l'enfance les premières notions de l'imprimerie et de la librairie chez Henri Bottin, son oncle et son parrain, imprimeur, rue de la Clef, n.° 19 (33 nouveau), à Mons.

Il partit ensuite pour Paris et parcourut une partie de la France.

De retour chez ses parents, qui étaient liés d'amitié avec J.-F. Bassompierre, imprimeur-libraire, à Liége, il se rendit chez ce dernier pour s'y perfectionner dans le commerce de la librairie, et dirigea pendant quelque temps les vastes ateliers

de cette maison si renommée alors en Europe, et qui tient un rang distingué à côté de celles des Plantin, des Moretus, des Foppens,... etc...

Hoyois revint à Mons en 1772 et conserva jusqu'à sa mort des relations avec la famille Bassompierre.

Sous la domination autrichienne, il fallait une autorisation spéciale pour tenir une imprimerie et une librairie. Par lettres-patentes en date du 19 août 1772, « sur l'avis favorable du conseiller-avocat fiscal au Conseil souverain du Hainaut, constatant qu'Hoyois avait justifié s'être appliqué constamment, pendant neuf années consécutives, de l'imprimerie et de la librairie, tant à Mons qu'à Paris et à Liége, » Marie-Thérèse lui accorda l'autorisation « d'exercer les fonctions d'imprimeur et libraire à Mons, et d'y vendre et débiter toutes sortes de livres, non suspects ni reprouvés, à la charge et condition qu'il n'imprimerait rien sans permission et congé, et sans avoir été préalablement examiné et approuvé par les commis à la censure des livres. »

Il prêta le serment requis, à Bruxelles, le 23 novembre 1772; ses lettres-patentes furent vérifiées au Conseil souverain du Hainaut et inscrites au registre des octrois le 5 décembre de la même année.

Hoyois s'établit d'abord rue de la Clef, n.° 1 (1 nouveau); puis, même rue, n.° 11, (19 nouveau).

Il édita à ses frais un grand nombre d'ouvrages qu'on rencontre encore aujourd'hui dans le commerce, et n'employait pas moins de 20 ouvriers.

Il entreprit, entr'autres impressions, celle du Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne d'Éloy, en 4 volumes in-4.°, avec frontispice gravé à Bâle en 1777. C'est, comme typographie, le labeur le plus important qui ait encore été exécuté à Mons. Malheureusement l'ouvrage ne se vendit pas; on accusa l'auteur de compilation, de plagiat, comme si une biographie pouvait être autre chose qu'une compilation, un plagiat fait avec plus ou moins de discernement!

La librairie d'Hoyois jouissait d'une réputation méritée, comme le prouve assez le catalogue qu'il en publia en 1779, et qui comprend plus de 200 pages in-4.°, avec les suppléments.

Qui ne connaît la réputation des éditions publiées vers la fin du 18.e siècle, à Genève, à Kehl, à Neufchâtel, à Nyon? La Suisse était alors le centre le plus actif de la contrefaçon, le pays où les lettres étaient le plus libres. Là du moins la censure n'existait pas.

Hoyois, voyant que, malgré tous ses efforts, son industrie ne pouvait devenir assez lucrative dans sa ville natale, partit, vers la fin de 1782, pour la République helvétique, et céda son établissement à N.-J. Bocquet, official attaché à l'administration communale, qui devint plus tard imprimeur des États et de la Ville.

Il passa par Liége, pour y revoir les Bassompierre, et, après s'être arrêté à Neufchâtel, il se rendit à Nyon, où il publia, chez Natthey, sa bibliographie des Pays-Bas.

Lors de son voyage en France, il avait particulièrement connu à Besançon un nommé Gruet, imprimeur-libraire, qui, en 1782, faisait déjà partie du principal comptoir des libraires associés qui s'était formé à Kehl. Gruet, apprenant l'arrivée à Nyon de son ancien camarade, l'engagea à faire partie de l'association. Hoyois se transporta à Kehl, où il fut rejoint par sa famille.

Les grandes et belles éditions de cette ville, à l'époque où Hoyois y exerçait son art, sont encore recherchées. Voltaire et Rousseau y ont publié de leurs œuvres dans des éditions de divers formats, dont quelques-unes sont enrichies de gravures très-estimées.

Hoyois n'habita la Suisse que trois années; il mourut à Kehl, le 3 décembre 1785, d'apoplexie foudroyante, à l'âge de 36 ans.

En avril 1786, sa veuve et ses enfants revinrent à Mons dans le sein de leur famille. L'aîné de ses fils, Henri-Joseph, apprit l'état de son père; il fit son apprentissage dans l'établissement

que celui-ci avait cédé à Bocquet et qui passa, à la mort de ce dernier, entre les mains de Carion-Bocquet, son beau-fils.

Dans le peu de loisirs que lui laissait son commerce, Hoyois, qui était en relation avec les premières maisons de librairie de Belgique et de France, s'adonnait à la bibliologie, pour laquelle il ressentait un goût très-prononcé; il avait la mémoire heureuse, ce qui est la première qualité d'un libraire. Pour le bien juger, il fallait l'entendre causer livres, imprimés, manuscrits, etc.

La poésie légère, qu'on appelait alors poésie fugitive, avait occupé ses heures de repos avant son mariage (avec Marie-Joseph Foslard, le 8 septembre 1772). C'était un franc compagnon, un gai et jovial favori des muses, pour me servir d'une expression de l'époque. [1]

Il faisait partie de ce poétique triumvirat [2] dans lequel figuraient J.-J.-G. Delmotte et F.-J. Foslard, qui s'étaient associés pour la publication du « Nouveau Recueil des Nouveautés récemment nouvelles » dont il a été question à l'article Foslard.

Les éditions sorties des presses d'Hoyois se distinguent par leur correction, la netteté du tirage et principalement par un ensemble d'exécution qui dénote une connaissance approfondie de l'art; il entreprit aussi la réimpression de plusieurs ouvrages français, dont quelques-uns portent sur le titre: *A Paris, et se vend à Mons, chez Henri Hoyois*. Ses volumes de peu d'étendue,

[1] Son petit-fils, voulant honorer la mémoire de son aïeul, a recueilli ses diverses productions, qu'il va publier sous ce titre : BOUQUETS DE FAMILLE ET ENTRETIENS INTIMES; *choix de morceaux en vers*, par Henri Hoyois. Vol. in-8.°, avec encadrements. Edition de luxe, imprimée à 50 exemplaires, destinés à la famille de l'auteur et aux bibliophiles.

[2] Nom qu'Hoyois, Delmotte et Foslard donnaient à leur petit cénacle, par allusion aux trois inventeurs de l'imprimerie, Gutenberg, Fust et Schœffer, qu'on représente ayant leurs têtes sous le même bonnet. Nos trois amis consacraient leurs loisirs à la typographie : Delmotte remplissait les fonctions de correcteur, Foslard était au *barreau* et aspirait à devenir auteur; Hoyois étudiait l'imprimerie.

qu'on nomme en librairie *plaquettes*, sont surtout remarquables par une élégance assez rare à l'époque où il vivait. La plupart de ses bilboquets en vers, composés de vignettes et de fleurons mobiles, feraient envie à nos meilleurs typographes; et cependant, combien les ressources d'alors étaient inférieures à celles d'aujourd'hui! La fonderie n'avait pas inventé ces pièces à combinaisons, ces cadrats géométriques qui lèvent toutes les difficultés de composition. On peut citer comme un chef-d'œuvre de goût et de patience, le compliment adressé à M.r Bernard Pepin lors de sa nomination comme supérieur de l'abbaye de Cambron, en 1782. La composition de la forme, les vers, les anagrammes et l'acrostiche sont d'Hoyois. C'était un véritable artiste.

On a de lui, comme auteur :

— Bibliographie des Pays-Bas, avec quelques notes; portant pour épigraphe: Ex uno nosce *multos.* — A Nyon, *en Suisse*, de l'imprimerie de Natthey et Compagnie. M. DCC. LXXXIII. Avant-titre, titre et liminaires, 8 pages non cotées; texte, 84 p. compris le Supplément et les Manuscrits. Volume in-4.°, avec encadrements, orné de culs-de-lampe. (La dédicace à M.r le marquis de Gages, qui portait à l'auteur un grand intérêt.)

On lit dans l'Avertissement de cet ouvrage qu'il n'est pas destiné à être vendu et qu'il n'a été imprimé qu'à cinquante exemplaires; il en existe peu sur grand papier fort. Au verso du titre du Supplément se trouve un Avis de l'auteur. On y remarque le passage suivant, qui est une réponse au reproche qu'Hoyois prévoyait sans doute qu'on pourrait lui faire d'avoir publié une bibliographie incomplète : « J'ai omis dans cette Bibliographie beaucoup d'ouvrages concernant l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas, qui ne me paroissoient pas utiles, ni rares, ni recherchés, tels que les Vies des Saints, etc. Je n'ai point cru devoir annoncer les chartes, placards, ordonnances des différentes provinces ou villes : ces ouvrages sont assez connus; la description de quelques siéges, celle des entrées de plusieurs

souverains dans lesdits pays, m'ont parues inutiles, ainsi qu'une quantité de bagatelles qui pourroient former une seconde partie, que je donnerois avec plaisir, si on la désiroit. » Le prix de commerce est indiqué à la plupart des ouvrages, et même les variations que ce prix a subies dans les différentes ventes; l'auteur a placé après chaque titre une observation pour faire mieux apprécier la valeur du livre. Cette bibliographie, depuis longtemps presque introuvable, est imprimée avec soin; la disposition des titres et des notes qui les accompagnent en rend la composition parfaite. Elle devrait servir de spécimen à ceux qui sont chargés de l'impression de catalogues.

Hoyois a laissé en manuscrit :

— Catalogue des livres et auteurs défendus et impies modernes, qui nient la providence, la religion et la loi naturelle, ou qui les révoquent en doute, publiés depuis 1650 jusqu'en 1785.

— A M.r Godefroid Jacqmart, échevin du duché d'Havré, le jour de sa fête, 28 novembre 1767. Satire de 450 vers.

— Ode à mon ami J.-J. Foslârd, du 19 mars 1768. Pièce de 200 vers.

— Nouveau Recueil des Nouveautés récemment nouvelles; œuvres par M.rs J.-J.-G. Delmotte, H.-J. Hoyois et J.-J. Foslard, tous trois montois; etc., . . . etc. — Ce Recueil, commencé en juin 1766 et terminé en mars 1768, renferme environ trois mille vers, dont Hoyois composa plus de la moitié.

— Un cahier de poésies légères (mars 1768 à juin 1769), dont quelques-unes ont été imprimées.

— Loterie d'amour, dédiée aux Grâces. 1771. — En deux cahiers. Chaque cahier comprend 51 feuillets numérotés.

— Le Mois de Mai, dédié, en 1771, à M.lle ***; poëme de 300 vers.

Ces manuscrits sont aujourd'hui en la possession de M.r Emmanuel Hoyois.



HOYOIS (HENRI-JOSEPH[1]),

Imprimeur-libraire-éditeur, né à Mons, le 20 septembre 1773, d'Henri-Joseph et de Marie-Joseph Foslard, mort dans la même ville le 9 octobre 1841, veuf de Julie-Françoise-Désirée Senault, qu'il épousa le 20 juin 1796.

Il entra, en 1786, chez N.-J. Bocquet, pour y étudier l'imprimerie et la librairie, et prit bientôt une part active à la direction des affaires de cette maison, dont les éditions à l'écureuil sont assez connues.[2]

Par suite de la succession qu'il fit de sa grande tante Marguerite Loire, veuve d'Henri Bottin, qui n'avait pas d'enfant, et en exécution des volontés testamentaires, il devait recevoir, « quand il prendrait un état honorable, » une certaine somme pour l'aider à s'établir convenablement. Ce legs lui donna la facilité de fonder, en 1798, rue des Fripiers n.° 12 (26 nouveau), sa maison d'imprimerie et de librairie. Son premier matériel provenait en partie de l'atelier de son oncle Bottin, décédé en 1783, dont l'établissement a été continué quelques années par sa veuve, puis entièrement usé et gaspillé par un commis qu'on fit venir de Bruxelles en 1787, sur les instances du confesseur d'une parente influente, et malgré les remontrances du reste de la famille. Le fonds de cette ancienne maison Bottin fut vendu le 10 janvier 1791, après la mort de la veuve Bottin.

[1] Il était d'usage de donner aux aînés les noms de baptême du père. Hoyois père signait *Henri*, et son fils *Henri-Joseph*.

[2] La plupart des livres imprimés chez Bocquet portent pour vignette allégorique un écureuil dressé sur ses pattes de derrière et rongeant un fruit qu'il tient entre ses pattes de devant. — Le mot *écureuil* se traduit par *bocquet* en patois de Mons.

Hoyois partagea longtemps les illusions politiques de son ancien patron, qui devait sa fortune au gouvernement autrichien et qui attendait avec une confiance aveugle le retour de la famille d'Autriche; il ne crut pas d'abord à la stabilité de la République française et vit avec peine les grands événements de la fin du 18.me siècle. Ce n'est qu'à la mort de Bocquet qu'il put se débarrasser de cette espèce de tutelle allemande et qu'il osa, d'après les conseils de quelques amis, adopter les idées nouvelles. Il se livra alors avec activité aux entreprises lucratives que lui offrait le gouvernement, et, en décembre 1803, il transféra son domicile dans la même rue des Fripiers n.o 24 (4 nouveau).

En 1809, Napoléon, après avoir déjà posé bien des barrières à la liberté de la presse, à cause des écrits de toute espèce répandus contre son gouvernement, voulut aussi limiter le nombre toujours croissant des imprimeurs et des libraires, qui formaient en France deux catégories distinctes. Il fut décidé qu'on restreindrait l'exercice de ces professions, que les imprimeurs et les libraires existants qui n'obtiendraient pas de brevet ne resteraient en possession de leurs établissements que pendant un temps fixé, après lequel leur fonds devrait être vendu. Par suite de cette mesure, la ville de Mons, qui comptait six imprimeurs en 1810 et huit libraires en 1812, ne devait plus avoir à l'avenir que trois imprimeurs et quatre libraires, lesquels ne pourraient exercer qu'après avoir obtenu des brevets et prêté serment de « ne rien imprimer, ni vendre, débiter et distribuer qui pût porter atteinte aux devoirs des sujets envers le souverain et à l'intérêt de l'état. » Hoyois fut de ce nombre.

L'avantage de cette nouvelle législation pour les titulaires, c'était que leurs descendants *masculins* jouissaient des priviléges attachés aux brevets (les femmes ne pouvant exercer aucune de ces deux professions). Les brevets *à toujours* devenaient une propriété assez recherchée; on pouvait les vendre avec l'approbation du gouvernement, pourvu que l'acheteur offrît les garanties nécessaires.

Cette loi sur l'imprimerie et la librairie existe encore en France, et le prix des brevets y varie selon l'importance des localités. Un titre d'imprimeur s'achète comme une charge de notaire ou d'avoué. A Paris, il se paie de quatre-vingts à cent mille francs. En Belgique, depuis 1814, l'imprimerie et la librairie s'exercent librement comme toutes les autres industries.

En exécution de l'article 3 du décret du 5 février 1810, contenant réglement sur l'imprimerie et la librairie, conformément à l'article 9 du même décret et suivant les dispositions de celui du 2 février 1811, Hoyois reçut le brevet d'imprimeur, qui lui fut délivré à Paris le 15 juillet 1811, au nom de l'Empereur, avec l'approbation du ministre de l'intérieur et par ordre du conseiller d'État, directeur général de la direction de l'imprimerie et de la librairie. Il prêta serment à l'audience publique du 19 décembre 1811, entre les mains de M.r Devigneron, président du tribunal de première instance séant à Mons, chef-lieu du département de Jemmapes.

D'après le décret du 5 février 1810, en conformité des articles 30 et 33, et suivant les dispositions du décret du 11 juillet 1812, le brevet de libraire lui fut délivré le 12 janvier 1813, sous le n.° 722. [1]

En 1816, Hoyois s'attacha plus particulièrement à l'impression des classiques à l'usage des écoles primaires, et sa librairie prit alors le titre de Librairie d'éducation, qu'elle a conservé jusqu'aujourd'hui. Par son impulsion, il encouragea la publication des ouvrages destinés aux enfants.

Il édita, à dater de 1817, les nombreuses productions de M.r G.-B.-J. Raingo, à qui l'on doit la réforme de l'enseignement élémentaire dans les provinces méridionales du royaume

[1] Ces brevets sont sur parchemin; ils ont été exécutés à l'imprimerie impériale avec les caractères calligraphiques de Firmin Didot père, qui sont encore les plus beaux, les plus élégants que la gravure et la fonderie aient produits jusqu'à ce jour; il est même douteux qu'on puisse faire mieux d'ici à longtemps.

des Pays-Bas. Le Cours d'instruction primaire et les autres ouvrages de l'auteur étaient admis dans tous les établissements de Belgique, et même à l'étranger. Plusieurs de ces livres sont à leur 30.me édition. La Bibliothèque des Instituteurs, fondée par Mr Raingo, était aussi imprimée chez H.-J. Hoyois; 17 volumes in-8.° avec planches ont été publiés de 1819 à 1835. Ce recueil était principalement destiné à propager, à expliquer les nouvelles méthodes d'enseignement; il servait en outre de journal bibliographique pour tout ce qui concernait l'instruction primaire en général.

Les presses d'Hoyois ont successivement mis au jour les ouvrages de Mrs Dubuisson, Campion, Van der Elst, Mazion, Degrave-Gantois, Neute et de beaucoup d'autres, tous maîtres de pension ou instituteurs primaires. Les livres élémentaires des deux premiers ont obtenu un grand nombre d'éditions et sont encore entre les mains de l'enfance.

Il augmenta son fonds de librairie par des ouvrages propres à être donnés en prix à la jeunesse.

Hoyois se retira des affaires en juin 1834; il céda son imprimerie à son fils, déjà établi à Mons, rue des Clercs, n.° 10 (17 nouveau), depuis 1828, et sa librairie à sa fille. La famille Hoyois compte donc à Mons trois générations d'imprimeurs-libraires; c'est une des plus anciennes du pays dans cette branche de commerce.

Dès l'année 1820, Hoyois fit partie des officiers dignitaires de la loge chapitrale de Saint-Jean, sous le titre distinctif de la Concorde, à l'Orient de Mons. Cette loge de la Concorde occupait une place remarquable dans le royaume des Pays-Bas, tant par le rang et le zèle de ses membres, que par l'ordre et l'importance de ses tenues. Les tracés qu'elle publiait régulièrement, les députations distinguées qui se rendaient à ses fêtes solsticiales, les visiteurs illustres qu'elle recevait chaque année, le grand nombre de loges qui y étaient affiliées et avec lesquelles elle entretenait une correspondance très-active,

attestent cette haute position qu'elle tenait dans l'ordre maçonnique.

Hoyois fut président du 3.me arrondissement de charité de la ville de Mons pendant trois années, après lesquelles il donna sa démission, motivée sur un refus du Bureau de Bienfaisance de seconder plus efficacement le zèle et la charité des maîtres des pauvres, en faisant disparaître certains abus qui existaient depuis longtemps dans la distribution des secours, en admettant des réformes indispensables à l'amélioration physique et morale de la classe indigente,... etc.,... etc.

Par ses grandes connaissances dans la librairie ancienne, Hoyois devait figurer parmi les membres de la Société des Bibliophiles établie à Mons le 4 avril 1835; il fut un des fondateurs de cette société, à qui l'on doit l'idée d'avoir réuni quelques amis des *livres vielz et antiques*. Les autres sociétés de Belgique ont été créées à l'imitation de celle de Mons.

Dès son début dans le commerce, Hoyois suivit les traces de son père en s'appliquant à l'étude des livres; il le surpassa même dans cette partie, car il était plutôt libraire qu'imprimeur, tandis que son père s'attachait plus particulièrement à l'imprimerie. Les manuscrits qu'il a laissés le prouvent suffisamment. C'est à juste titre qu'on pouvait lui appliquer le passage suivant de Barbier, dans le portrait qu'il fait des bibliographes : « Le bibliographe digne de ce nom sera celui qui, préférant les bons ouvrages à ceux qui ne sont remarquables que par leur rareté ou leur bizarrerie, aura puisé une véritable doctrine dans les meilleurs auteurs anciens et modernes. Les recherches diverses dont il se sera occupé lui donneront en outre la facilité d'assigner à chaque ouvrage la place qui lui convient. On n'apprécie pas assez ce talent, qui ne peut être que le fruit d'une immense lecture et de profondes méditations. En effet, les livres sont presque aussi multipliés aujourd'hui que les productions de la nature, et le bibliographe doit éprouver dans le classement des travaux de l'esprit humain plus de difficultés que n'en

rencontre un naturaliste dans la classification des êtres. Un *bibliographe*, tel que je le dépeins ici, mérite aussi le nom de *bibliophile*, c'est-à-dire, amateur de livres, et il ne faut pas le confondre avec les *bibliomanes*, qui ne s'attachent qu'à certains livres rares et chers, ni avec les *bibliotaphes*, qui ne possèdent des livres que pour eux-mêmes, sans vouloir les communiquer à leurs amis. »

On a d'Hoyois, comme auteur :

— Musée bibliographique; collection d'ouvrages imprimés et manuscrits, dont le moindre prix est de mille francs, recueillis et publiés par H.-J. Hoyois, ancien imprimeur-libraire. — Mons, typographie d'Hoyois-Derely, libraire. 1837. Grand in-8.° de XXIV et 92 pages.

Il se proposait de faire suivre cet ouvrage d'un second volume dans lequel il eût fait figurer des livres rares dont le prix ne s'élève pas à mille francs. Il avait projeté aussi d'y joindre une notice sur les principaux imprimeurs, et de terminer par un choix de variétés bibliographiques, d'anecdotes littéraires,... etc...; mais il mourut avant d'avoir pu mettre ce projet à exécution.

La compilation d'Hoyois, dit M.r Ch. de Chênédollé, en parlant du volume qui a paru, ne sera pas inutile aux amateurs riches pour les guider dans leur choix; elle sera aussi consultée avec fruit et intérêt par tous ceux qu'entraine une passion irrésistible vers l'innocente ambition des découvertes et des conquêtes bibliographiques. L'auteur a suivi l'ordre alphabétique, le plus commode et le plus facile dans les écrits de ce genre; il ne s'est pas borné à une sèche nomenclature, il a su tempérer l'aridité des détails techniques par des notes savantes ou curieuses, empruntées à De Bure, Brunet, Peignot, Los Rios, La Serna-Santander, Van Praet,... etc...

L'ouvrage de notre concitoyen n'est pas seulement d'un grand intérêt de curiosité, mais encore d'une grande utilité pour les bibliophiles, à cause des nombreuses et exactes indications qu'il

fournit sur un grand nombre d'ouvrages rares et précieux. Il est précédé d'une introduction où l'auteur traite de plusieurs sujets de bibliographie et d'histoire littéraire. On y remarque une notice intéressante sur le manuscrit de la passion (*Liber Passionis Domini nostri J.-C. cum figuris et caracteribus ex nullâ materiâ compositis*), qui forme un fidei-commis dans la maison de Ligne, ainsi qu'il *appert* des trois quatrains ci-dessous, les plus pitoyables sans doute qu'ait jamais griffonnés main sérénissime :

La contesse Isabeau d'Hochstrate et Culembourg
Tint ce chef-d'œuvre ancien entre son héritage;
Depuis sa chère niepce Anne de Rennenbourg,
Succédant à ses biens, eut ce livre en partage.

Sa fille de Lalaing Marie l'hérita,
De qui les quatre sœurs après le possederent,
Dont ma mère eut un quart qu'elle me transporta
Les trois en ma fauueur leur part me délaisserent.

Or, maintenant j'ordonne et commande à mon filz
De le gùarder soingeux comme un œuvre tres digne,
Et qu'à mes successeurs tousiours de père en filz
Ce livre soit au chef de ma maison de Ligne.

Signé : *Lamoral prince de Ligne* (1609).

Ce pauvre prince! affronter ainsi de gaîté de cœur l'immortalité du ridicule! Comptez donc après cela parmi vos descendants un ambassadeur de S. M. le premier roi des Belges!

Hoyois a laissé en manuscrit :

— Bibliographie des Pays-Bas, avec quelques notes, commencée en 1797.

Ce manuscrit, composé de 750 pages in-folio, d'une écriture compacte, contient environ 5000 articles imprimés et 700 manuscrits; il est suivi de tables. Hoyois y a travaillé, pour ainsi dire, jusqu'à sa dernière heure.

La désignation de chaque ouvrage est accompagnée de notes

instructives puisées dans De Bure, Gaignat, Fournier, Lelong, Cailleau, Ermens, Meerman, les Jésuites des Pays-Bas, le Manuel du Libraire, etc., et dans plus de 30 catalogues particuliers. On y trouve aussi les différents prix de vente et les évaluations d'après les meilleurs bibliographes.

Le gouvernement hollandais, désirant posséder une histoire nationale complète, devait faire faire des recherches dans les bibliothèques publiques à l'effet de connaître les ouvrages, tant anciens que modernes, qui traitaient de l'histoire du royaume, et publier ensuite un Dictionnaire bibliographique des Pays-Bas. Hoyois s'adressa, le 6 février 1827, au ministre de l'intérieur, pour lui proposer l'achat de son manuscrit, moyennant une somme de 3000 francs, s'engageant à revoir les épreuves, et, si on le jugeait nécessaire, à augmenter son travail d'un traité sur la manière de former la bibliothèque belgique, d'après les meilleurs bibliographes, par classes, divisions et subdivisions. Cette affaire subit le sort de beaucoup d'autres : une fois entrée dans les cartons ministériels, elle y resta en oubli ; la tourmente des événements politiques se faisait, du reste, déjà pressentir, la révolution de 1830 s'accomplit, et l'on ne pensa plus au Dictionnaire bibliographique des Pays-Bas.

— Bibliographie des livres précieux, composée d'ouvrages dont le moindre prix est de cent francs, et dont le plus élevé n'atteint pas mille francs. — 900 pages in-folio.

— Notice de quelques livres rares dont le prix a excédé cent louis dans les ventes publiques, et dans laquelle on a suiv l'ordre chronologique des éditions en remontant au berceau d l'imprimerie — 60 pages in-folio.

— Dictionnaire bibliographique choisi du 15.e siècle; éditions incunables extraites des deux ouvrages qui précèdent. Chacun des articles mentionnés dans ces deux manuscrits contient des remarques bibliographiques qui en rendent la lecture attrayante. — 140 pages in-8.o

— Description des livres imprimés sur vélin, qui se trouvent

dans la Bibliothèque du roi à Paris et dans des bibliothèques publiques ou particulières. — 300 pages in-8.°

Hoyois a laissé en outre plusieurs notes sur la bibliographie montoise et les imprimeurs de Mons, notes qu'il a léguées à son fils, ainsi que les autres documents bibliographiques dont l'énumération précède.

JASPAR ou JASPART (HUBERT),

Prêtre ermite de Saint-Barthélemi, né à Mons à la fin du 16.me siècle.

On a de lui :

— Le droict chemin dv desert. Diuisé en deux parties. L'une condvit à la solitvde extérievre, l'autre à l'interieure. Dressé par F. Hvbert Iaspart, Prestre, Hermite lez Maubeuge. — A Mons, chez Jean Havart, ruë de la Chaussée, à l'Escu de France; 1632. In-24. Titre et liminaires 30 pages non cotées, texte 461.

— Solitvde interievre, dans laquelle le fidele Solitaire, par l'vsage d'vn Regard continuel, dans la seule volonté Diuine, trouuera le moyen d'estre, viure, operer et mourir en Dieu. Bastie par Frere Hvbert Iaspart, Prestre Hermite lez Maubeuge. — A Mons, de l'imprimerie, De Wavdret Fils, à la Bible. 1643. In-12. Titre et liminaires 32 pages, texte 231, table et approbation 4.

Les vers suivants de François Gardé, intitulés *à la solitude intérieure en faveur de l'auteur*, se lisent sur le verso du titre :

Interieure Solitude,
Qui dans la seule volonté
De celui qui seul est Bonté,
Vois le bien dans sa plenitude;
Qui ne cheriroit les appas,
Puis qu'adoucissans nos souffrances
Ils nous rendent gays dans les transes,
Et nous font aimer le trespas ?

Il ne sçay pas si c'est un Ange
Qui nous monstre icy ton portraict ;
Mais ie sçay bien que ce Livret
Est si digne de ta louange,
Que si celuy-là qui l'a faict
N'est pas un Ange par nature,
Il donne assés de conjecture
Qu'il est par grace Ange parfait.

Sus donc, Chrétien, ie te conjure
De chercher en toy le Desert :
Ce liure est sainctement disert,
Tu l'apprendras par sa lecture :
Et si tu veux en faire cas,
Je te promets que tes merites
Esgaleront ceux des Hermites
Les plus esloignez du tracas.

— Banissement spiritvel des Heretiqves ennemis ivrez de l'eglise catholiqve, apostoliqve et romaine. Tres-vtile pour confirmer les vrays Chrestiens, enseigner les simples et douteux, ramener les errans au chemin de la vérité. Recueilly par Pere Hvbert Iaspart Prestre Hermite à S. Barthelemy lez Mons en Haynau. — A Mons. De l'imprimerie, François Stievenart ruë du Haut-Bois dessoubs la Halle. 1655. In-8.° Titre et liminaires 16 pages non cotées; texte, etc., 198 pages; table, 199 à 200.

JONNART (LADISLAS),

Né à Mons en 1594, mort à Cambrai le 22 septembre 1674, se livra de bonne heure à l'étude des sciences ecclésiastiques et reçut les ordres sacrés dans le diocèse de Cambrai, où il fut investi d'un canonicat immédiatement après sa promotion à la prêtrise. Nommé le 5 décembre 1635, doyen de la cathédrale,

en remplacement de Carondelet, il s'attira tout d'abord la bienveillance et les faveurs de la Cour d'Espagne par un acte qu'on ne peut passer sous silence : La garnison s'étant révoltée parce qu'il lui était dû beaucoup d'arrérages, Jonnart prit sur lui de calmer cette espèce d'insurrection en distribuant de l'argent aux troupes. Il se donna aussi beaucoup de peine pendant le siége de Cambrai, en 1649, pour faire échouer les efforts de l'armée française. Le roi voulut l'en récompenser en le nommant, en 1651, à l'évêché d'Arras; mais cette place étant restée à la France, la nomination dut être considérée comme non avenue. Il obtint en compensation l'évêché de Saint-Omer, d'où il passa à l'archevêché de Cambrai, comme successeur de Gaspard Némiers. Il en prit possession en 1671, un peu plus de trois ans avant sa mort, et eut pour successeur Théodore de Brias.

Il avait fait de brillantes études, et sa rare modestie n'empêcha pas ses contemporains de rendre pleine justice à ses talents. Il est cité en outre pour sa piété et sa tendre sollicitude envers les pauvres, qu'il ne cessa de secourir et qu'il institua ses héritiers, comme le prouve l'épitaphe placée sur son tombeau :

D. O. M.

Conditur sub hoc tumulo Illustrissimus Reverendissimus Dominus De Ladislaus Jonnart, Archiepiscopus et Dux Cameracensis S. R. I. Princeps Comes Cameracesii, vir gloriæ magis capax quam avidus, qui cum latere vult sub pallio modestiæ à gloriâ deprehensus est, et per gradus honoris ad dignitatem ductus ex Canonico, Decano et Vicario-generali hujus Ecclesiæ nominatus Episcopus Atrebatensis, Audomarensis inauguratus, huic tandem sedi præficitur, per tres et amplius annos vixit non sibi, sed Deo et gregi, pauperes hujus civitatis suos scripsit hæredes, obiit octogenario major XXII septembris 1674. Requiescat in pace.



KNAPP (Jean-Baptiste-Louis-François-Joseph),

Né à Mons, le 5 juin 1777, de Jean-Chrétien, chirurgien juré de la ville de Mons, et de Marie-Thérèse Ghiselain; mort dans la même ville le 10 novembre 1822.

Il n'avait pas quinze ans lorsqu'il embrassa la carrière militaire et entra comme cadet dans le régiment de Ligne. Un coup de feu, qu'il reçut à la main droite en 1804, lui fit demander sa retraite en qualité de premier lieutenant, grade qu'il avait alors, et, deux ans après, il revint se fixer dans sa ville natale, où il s'adonna presque exclusivement à la littérature. En 1814, lors de l'évacuation de la Belgique par les Français, il sollicita et obtint de M.r le baron de Vincent, la perception des impositions directes dans les communes de Cambron, Lombise, etc.,... fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort.

On a de lui :

— Régnier, tragédie en vers et en cinq actes, à l'usage des colléges. Ouvrage posthume du R. P. Cripse. A la suite se trouvent quelques poésies du même auteur : contes, stances, épigrammes, etc. — Bruxelles, de l'imprimerie de la veuve De Braeckenier. 1817. In-12 de IV—94.

— Le Testament, comédie en cinq actes et en prose. — Bruxelles, de l'imprimerie de la veuve De Braeckenier. 1818. In-12 de 125 pages.

KNAPP (Antoine),

Médecin, fils de Jean-Christophe et de Marie-Élisabeth Gerard, époux de Michelle-Marie-Josephe Hennekinne, né à Mons en 1739, y décédé, le même jour que son parent J.-B.-L.-F.-J. Knapp, le 10 novembre 1822.

On a de lui :

— De la Médecine, ouvrage traduit de l'anglais, par *****. Avec cette épigraphe : « Le remède nous tue et non pas la nature. » — Mons, chez Leroux, libraire. MDCCCXXI. (Imprimerie de H.-J. Hoyois.) In-8.° de 78 pages, plus 2 pages de table.

LANGUERANT ou L'ENGUERRAND (George),

Gentilhomme, né à Mons vers le milieu du 15.me siècle.

Il écrivit la relation des voyages qu'il avait faits à Rome, à Jérusalem, etc. Cette relation, selon Foppens, aurait paru en 1489, sous ce titre : Les saints voiages et pelerinages de la saincte Citè de Hierusalem et du Mont de Sinay, à Madame saincte Catharine Vierge et Martyre. — In-folio, avec figures. Sans lieu d'impression.

Un manuscrit in-4.° de cet ouvrage, comprenant 197 feuillets en 394 pages et intitulé : *Voyage à Jérusalem en 1485*, figure au numéro 58 du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Lille, dressé en juin 1828, par sir Thomas Philipps, baronnet anglais, et reproduit, avec additions et corrections, par M.r Arthur Dinaux dans les Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, 2.me série, tome 2, page 465 et suivantes.

En voici le commencement :

« S'ensieuvent les gistes, repaistres et séjours que moy George Lenguerand ay faict en cuidant mer de prime fache à Romme, avec et en la Compaignie de Sire Nicollas de Saint Genois, et Arnoul, son frère, et leur serviteur, et Jhéromme Dentiers fils Jaques, et du dit Romme à Venise, et en Jhérusalem et Saincte Catherine du Mont de Sinay; et se joindy avec nous Arnoul Crocquevillain et son serviteur jusques à Milan.,... etc.,... ainsy et par la manière qu'il s'ensieut :

« Et premiers

« Le Jeudy, second jour de karesme IX[e] jour de Fevrier MCCCCLXXX et cincq, moy George Lengueran party de la ville de Mons en Haynnau à l'intencion de faire les voyages dessusdits, et m'en allay au giste en la ville de Vallenchiennes où l'on compte sept lieuwes, auquel lieu je trouvay les dessusdits Nicolas et Arnoul de S.[t] Genois, frères, Géromme Dentiers avec le serviteur, etc.,... etc..... etc. »

Languerand revint dans sa patrie par Venise, le Milanais, tout le nord de l'Italie et l'Allemagne. Il se sépara de ses compagnons à Diest (en Brabant), « où très-grande chère fut faite par nous, dit-il, tous ensemble au souper avec plusieurs nobles personnes. Le vendredi 16 février 1486, ajoute Languerand, après avoir entendu la messe et déjeuné, je montai à cheval avec mes compagnons, et nous allâmes d'un trait jusqu'à Mons, où j'arrivai le jour même à quatre heures de l'après-dînée, ce dont je remercie Notre-Seigneur qui m'a permis ainsi d'accomplir mes voyages de Jérusalem et de Sainte-Catherine du mont Sinaï, ainsi que le voyage de Rome, de Notre-Dame de Lorette et d'autres lieux visités par les pèlerins. »

Languerand était receveur général de Hainaut en 1481. Il existe, dit M.[r] J. De Saint-Génois, aux archives de la chambre des comptes de Lille, sous la date du mois d'octobre même année (n° 57 des manuscrits), une instruction qui lui mande de se transporter à Beaumont pour y ouvrir une enquête sur

les travaux de fortifications qui s'exécutaient depuis quatre ans dans cette ville.

LEBEGHE (Henri),

Récollet, né à Mons dans la seconde moitié du 17.me siècle.

On a de lui :

— Divers dégrés de la perfection chrétienne. — Mons, 1726.

LECLERCQZ (Gabriel),

Époux de Joséphine de La Houssière, médecin pensionnaire de la ville d'Avesnes, médecin ordinaire de Louis XIV, etc., naquit à Mons le 18 mars 1644, de Thomas, seigneur de La Haye, à Frasnes-lez-Buissenal, près de Leuze, et de Marie Depuiche,[1] dont il était le troisième fils.

« Leclercqz, dit Eloi dans son Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne, tome 3, page 35, se fit de la réputation par les ouvrages qu'il donna au public. On remarque surtout sa Chirurgie complette, qui de tous les livres élémentaires qui ont paru sur cet art important, est le mieux fait et le plus instructif. Boerhaave et Haller ont même dit que le traité d'Ostéologie inséré dans cet ouvrage, étoit le plus exact qui ait paru depuis Vésale ; et, suivant M.r Portal, il est encore un des meilleurs que nous ayons. »

On a de lui :

— Gabrielis Leclercqz, medici Avesnensis, in Hannoniâ, discursus succinctus physico-medicus, de morbis pauperum. — Insulis, ex officinâ Maite. 1683. In-12, titre et liminaires

[1] Voir, relativement à cette dame, l'Histoire des miracles de Notre-Dame de Chièvres, page 135.

10 pages, texte 209, approbation 1. Cet ouvrage porte l'écusson des armes de l'auteur.

— L'école du chirurgien, ou principes de la chirurgie françoise. — Paris, 1684. In-12.

— Chirurgie complette. Traité par demandes et par réponses, dédié à M.r Fagon, premier médecin du roi (Louis XIV). Cet ouvrage eut un grand nombre d'éditions. Paris, 1694; ib. 1702;... etc...

— Appareil commode en faveur des jeunes chirurgiens. — Paris, 1700. In-12, avec figures.

— Catalogue des drogues. — Paris, 1701. In-12.

— La médecine aisée. — Paris, 1719. 2 volumes in-12.

Les armes de la famille Leclercqz sont croix de gueule fleurdelisée sur fond d'argent, avec cette devise : *Audaci prudentia.*



LECLERCQZ (JEAN-BAPTISTE-DESIRÉ-JOSEPH),

Petit-fils du précédent, avocat, membre des États de la province de Hainaut, capitaine des Patriotes, né à Mons le 23 mars 1761, décédé le 8 décembre 1828, époux de Natalie Charlez de Vrequem.

Il fit ses humanités au collége de Houdain à Mons et passa ses licences, à Louvain, le 21 mars 1786.

Il descendait des comtes de Moulart, ou Moulaert, une des familles patrices du Cambrésis, laquelle a compté au nombre de ses membres Goubert Moulart, prévôt de Cambrai en 1341, et Matthieu Moulart, évêque d'Arras. Pierre Baudry donne la vie de ce prélat dans ses Annales de l'abbaye de S.t-Ghislain, depuis 633 jusqu'en 1734, dont un manuscrit, augmenté de la continuation de ces Annales par Dom. A. Durot, se trouve à la Bibliothèque publique de Mons. (2 volumes in folio, sur papier.)

La famille Leclercqz était alliée aux familles Malapert, Dumont de Gages et Buisseret.

Lors de son mariage, Leclercqz réunit aux siennes les armes de la famille Charlez de Vrequem : d'argent, au chevron d'or, deux glands d'or, étoile surmontant à six rayons, avec cette divise : *Je maintiendrai Charlez.*

Il fut un des plus ardents et des plus infatigables collectionneurs de son temps. Il avait rassemblé un nombre considérable de médailles, dont le catalogue a été rédigé par M.r Lelewel, et une collection complète des éditions elzéviriennes; sa bibliothèque, une des plus belles de la ville, se composait d'ouvrages en tous genres, autographes et manuscrits, d'une haute importance, qui ont été vendus à vil prix, les uns à Mons, les autres à Bruxelles, un an après la mort du propriétaire, le seul enfant qu'il a laissé étant alors trop jeune pour apprécier convenablement cette partie de l'héritage paternel.

Leclercqz avait en sa possession la plupart des pièces originales du procès du comte d'Egmont. Ces curieux documents, que le gouvernement a vainement tenté d'acquérir, forment 3 volumes in-f.°, demi-reliure. (Bibliothèque de M.r Leclercqz, fils, à Mons.)

Il possédait un beau cabinet d'antiquités, et l'on remarquait dans sa bibliothèque un magnifique livre d'heures in-8.°, sur vélin d'une blancheur remarquable, dédié à l'empereur Charles-Quint. Ce manuscrit, de 1532, contient un calendrier représentant les travaux de la vie champêtre pendant les douze mois de l'année, les signes du zodiaque et les instruments aratoires; il est illustré de seize figures en pied et de lettrines allégoriques; chaque page est ornée d'un encadrement différent,... etc... (reliure primitive en chagrin noir, doré sur tranches, avec agraffes). Cet ouvrage, conservé religieusement par M.r Leclercqz, fils, vient de la famille De la Cauchie, ou De la Chaussée, d'où il est passé successivement dans celle de Cuvelier et dans celle de Pollart, dont Leclercqz descendait.

Il a laissé en manuscrit :

— La Fée bienfaisante, comédie pastorale. Vers et prose. In-8.° de 135 pages. (Bibliothèque de M.r Leclercqz, fils.)

— Recueil des épitaphes qui se trouvoient en 1787 encore tant soit peu déchiffrables, des personnes nobles, conseillers,... etc.,... qui furent enterrés dans l'église de S.te-Waudru, paroisse des étrangers et nobles de la ville de Mons, capitale du Hainau autrichien. — In-4.° sur papier. (Bibliothèque publique de Mons.)

C'est lui-même qui a recueilli ces épitaphes.

A ce volume se joint un autre manuscrit du même auteur (in-4.° sur papier), contenant les épitaphes des personnes nobles, épitaphes recueillies dans les autres églises de la ville de Mons. Ce dernier ne porte pas de titre.

— Projet de réponse à cette question : Quand et comment les comtes devinrent-ils souverains en Hainaut? — In-4.°, sur papier. (Ib.)

— Mémoire historique sur les compagnies bourgeoises (de la ville de Mons) In-4.°, sur papier. (Ib.)

— Dictionnaire du vieux langage montois. — In-4.°, sur papier. (Bibliothèque de M.r Leclercqz, fils.)

— Recueil de généalogies des familles de Mons alliées à la famille Leclercqz et à la famille Charlez. — Plusieurs porte-feuilles. In-4.°, sur papier. (Ib.)

On a en outre de Leclercqz :

— Une copie in-4.°, sur papier, d'une chronique intitulée : Cou est des fais et des generacions des signeurs et contes de haynau extrais danciennes chroniques ensi qu'il appert chi apres. (Bibliothèque publique de Mons.)

Cette chronique, dont une copie se trouve aux archives de Mons et qui n'est en réalité qu'un abrégé de l'ouvrage de Gilbert, traduit dans le 14.me siècle, a été publiée, en 1842, par M.r Augustin Lacroix, sous ce titre : Chronique du Hainaut et de Mons,... etc.,... — Variétés historiques, N.° 2. — Mons, Em. Hoyois,... etc. Grand in-4.° Titres et liminaires 14 pages, texte et notes 56 pages non cotées.

LEDOUX (Louis),

Sculpteur et architecte, né à Mons, y décédé vers 1690, à un âge très-avancé, et inhumé dans l'église de Saint-Germain.

Jeune encore, il se rendit à Rome où il étudia la sculpture sous François Du Quesnoi.

On a de lui :

— Le plan de la tour du château ornée de plusieurs ordres d'architecture. (1662.)

— Les statues de saint Pierre et de saint Paul qui décorent la nef principale de l'église de Sainte-Wandru.

— Les figures de saint George et de saint Guirin qui se trouvaient à la chapelle Saint-George, attenante à l'hôtel de ville.

— Le mausolée en marbre d'Henri-François Vanderburck, archevêque de Cambrai, dans l'ancienne église des Jésuites, à Cambrai.

Ledoux enduisait la pierre et le bois d'une composition qui y donnait l'apparence du marbre. Les colonnes de l'église de Notre-Dame de Lorette à Paris prouvent suffisamment que ce secret, longtemps perdu, est enfin retrouvé.

LEDUC (Philippe),

Né à Mons dans la première moitié du 17.me siècle, mort dans la même ville le 8 décembre 1703.

Le 29 avril 1658, il prêta serment en qualité de conseiller au conseil ordinaire du roi en Hainaut, en remplacement de son père, Pierre Leduc.

En 1671, il fut promu au grade de premier clerc du conseil, et, lors de la réunion des deux conseils, en 1702, sous le titre de conseil souverain du Hainaut, il fut appelé à en faire partie.

On a de lui des Annotations sur les chartes nouvelles du Hainaut.

Ces annotations sont restées manuscrites, comme la plupart des recherches de nos anciens avocats sur la législation du Hainaut. Elles forment un gros volume in-folio dont des copies se trouvent à la Bibliothèque publique de Mons et dans les bibliothèques de presque tous les jurisconsultes de la province.

LEDUC (Pierre)

Licencié en droit, avocat au conseil ordinaire, nommé pensionnaire de la ville de Mons en 1612, puis conseiller au conseil ordinaire du roi en Hainaut, naquit à Mons dans la seconde moitié du 16.me siècle et mourut dans la même ville en 1657.

On conserve de lui à la Bibliothèque publique de Mons, sous le n.° 2028, un manuscrit original, in-folio de 121 feuillets, contenant des pièces fort curieuses pour l'histoire des institutions de la ville.

LE FORT ou FORTIUS (Martin),

Jurisconsulte, avocat au conseil souverain du Hainaut, né à Mons au commencement du 17.me siècle.

Il est connu par la publication des Chartes nouvelles du Hainaut, dont la première édition parut avec son nom en 1666, sous ce titre :

Les Chartes Novvelles dv Pays et Comté de Haynnav. Augmentées par M. Fortivs J. C. Advocat en la Noble et Sovveraine Cour à Mons, de la Table des Chapitres selon l'Alphabet, aussi d'un Sommaire ou Repertoire general de toutes les Matières

contenuës en icelles. Ensemble de la disposition desdites Chartes nouvelles rapportée à l'ordre du Droict escrit, avec vne paralelele ou renvoy général des Tiltres et Chapitres aux Rubriques du Droict Civil et Canonique. Ayant estés adjoustez à cette nouvelle édition les Concordats entre les deux Jurisdictions spirituelle et temporelle, mentionnez esdites Chartes. — A Mons, de l'imprimerie de la vefve Siméon De La Roche, rüe des Clercqs. 1666. In-4.° Feuillets liminaires, 8 pages et une planche représentant les armes du duc d'Arschot. Texte 397 pages, tables, sommaires.,... etc... 139. Ensemble 544

L'imprimeur Gaspard Migeot a donné une nouvelle édition de ces chartes en 1736. In-4.° de 562 pages.

On a encore de lui :

Loix, Chartes et Covstvmes dv Chef-liev de la ville de Mons et des villes et villages y ressortissans; avec plusieurs decrets en dependans, aussi diverses autres chartres et coustumes : Si comme des villes de Binche, Landrechies, Lessines, Chimay, Valenchiennes, Cambray, Doüay, Tournay, la Bassée, du Comté de Namur et du pays de Liège. — A Mons, de l'imprimerie de Siméon De La Roche. MDCLXIII. In-4.° Titre et liminaires 16 pages non cotées, texte 486, table 2 pages non cotées.

LE FORT ou FORTIUS (MICHEL),

Docteur en théologie, licencié en droit à l'université de Louvain, né à Mons au commencement du 17.me siècle, mort le 7 novembre 1663.

Il fut successivement chanoine de la collégiale de Condé, chapelain forain de Notre-Dame d'Eugies et chanoine de Soignies. Il remplaça en cette qualité Jean De La Barre, à qui il fit

une pension annuelle de soixante florins et céda son canonicat de Condé ainsi que sa chapellenie d'Eugies; comme il conste d'une dépêche donnée, au nom de Philippe IV, à Bruxelles le 24 mai 1639.

On a de lui :

— Histoire de S.-Vincent, Comte de Haynnav, Patron de Soignies, auec les Miracles anciens et nouueaux, et aucunes graces particulieres impetrées par ses merites et intercession. Vray et fidele Miroir de la Noblesse. Première édition. — Par M.r Le Fort dict Fortivs, Licentié és Droicts et chanoine du dict Soignies. — A Mons, de l'imprimerie Ph. de Waudrét fils, à la Bible. M.D.CLIV. Petit in-8.o. Titre et liminaires, 8 pages non cotées; texte, 362 pages; table, approbation et errata, 13 pages non cotées.

Cet ouvrage n'a pas eu de seconde édition.

LE MAYEUR (ADRIEN-JACQUES-JOSEPH),

Avocat, secrétaire-général de la faculté de droit à l'Académie de Bruxelles, né à Mons en 1761, mort dans la même ville le 25 février 1846, veuf de Thérèse-Philippine Leclercqz, petite nièce de Mathieu Moulart, ou Moulaert, évêque d'Arras.

On a de lui :

— A Monsieur Delobel, Licencié en droits, professeur de Poésie, et chanoine de S.-Germain, au jour de sa prise de Possession. — De l'imprimerie de Nicolas-Joseph Bocquet, Libraire, rue de la Clef, à Mons. 1784. In-4.o de 8 pages.

— Ode à Son Altesse M.gneur le Duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy; Prince du S.t-Empire Romain;... etc.,... Pair de Hainau; Grand d'Espagne de la première Classe; Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or; Grand Bailli et Officier souverain du Pays et Comté de Hainau, ... etc.,... etc.,... etc... M. D. CCLXXXVII. —

In-8.° de 7 pages, compris le titre. Sans nom d'imprimeur, mais sans doute chez N.-J. Bocquet.— Signé: *Par l'avocat Le Mayeur, fils, auteur de l'ode présentée à Messieurs les Brabançons.* Cette dernière pièce est presque introuvable; je ne l'ai vue nulle part.

— Ode à Son Éminence le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, primat des Pays-Bas,... etc.,... par M. Le Mayeur, avocat. — Mons, A. Jevenois, 1789. 8 pages in-8.°.

— Ode sur l'expédition d'Angleterre...

— Cantique des Belges avant l'attaque générale des troupes autrichiennes, par M. Le Mayeur, avocat à Mons... In-8.°.

— Épître au premier Consul sur le bruit de sa prochaine arrivée dans la Belgique.

J'ai eu sous les yeux le manuscrit autographe de cette pièce, qui contient cent vingt vers environ et qu'il ne faut pas confondre avec celle dont la désignation suit. J'ignore si elle est restée inédite.

— Épître au premier Consul de la république française, à son arrivée dans la Belgique. Par le citoyen Le Mayeur, habitant de Mons. — Bruxelles, M. Lemaire. Brochure in-8.° de 15 pages (11 pour l'épître, 4 pour les notes).

— Vers présentés à l'Empereur, sur son arrivée à Anvers. 4 pages in-8.°, sans nom d'auteur.

— Ode sur l'avénement de Napoléon Bonaparte à l'empire des François. Par M. Le Mayeur, habitant de la ville de Mons, département de Jemmapes; auteur de l'épître au premier Consul à son arrivée dans la Belgique, et de l'ode sur l'expédition d'Angleterre.—Paris, Debray. An XIII. Brochure in-8.° de 16 pages (14 pour l'ode, 2 pour indication de textes sacrés dont il est fait usage dans l'ode).

— Ode à Sa Sainteté le souverain Pontife Pie VII, au jour du couronnement de Sa Majesté l'Empereur des Français, par M. Le Mayeur, Habitant de la ville de Mons, département de Jemappes, auteur de l'Épître au premier Consul, à son arrivée dans la Belgique; de l'Ode sur l'avénement de Napoléon Bona-

parte à l'Empire des Français, etc.,... etc. — A Mons, chez N.-J. Bocquet, Imp. Lib. rue de la Clef, n° 11. Et se trouve à Paris chez Leclerc, Imp. Lib. de son Eminence le Cardinal Caprara, Légat du S.t-Siége.

— Les Belges, poëme, contenant le précis de leur Histoire, l'exposition de leurs progrès dans les Arts et les Sciences, le tableau de leur génie et de leurs mœurs, depuis l'origine de la Nation jusqu'à nos jours. Ouvrage accompagné de Remarques historiques, tirées des meilleures auteurs.[1] Par M.r Le Mayeur, né Belge. — A Bruxelles, de l'imprimerie de la V.e Lemaire, libraire, rue de l'Impératrice, n.° 615. 1812. In-8.° de 359 pages non compris le titre et l'avertissement. Avec gravure. Poëme composé en 1810, lors du concours ouvert par le gouvernement pour la meilleure pièce de vers sur la gloire nationale, concours dans lequel M.r Lesbroussart (Jean-Baptiste-Philippe), ex-administrateur de l'instruction publique, actuellement professeur de littérature française à l'université de Liége, remporta le prix, et qui donna lieu à un rapport que le jury d'examen crut devoir résumer en ces termes : « Il nous serait impossible d'établir le moindre parallèle entre l'ouvrage de M.r Lebroussart et celui de son concurrent. »

C'est de ce même poëme que Le Mayeur a donné, en 1830, une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, sous le titre de *la Gloire Belgique*, après avoir fait précéder cette publication d'un prospectus où il s'annonce lui-même comme le patriarche, le propagandiste des saines doctrines, l'ange gardien de la morale publique, le saint Jean précurseur de la littérature dans les dix-sept provinces dont se composait alors le royaume des Pays-Bas.

— Ode sur la bataille de Waterloo, ou de Mont-Saint-Jean, suivie de remarques historiques relatives à cette bataille, à celles qui ont été livrées antérieurement dans les mêmes plaines, et aux monuments érigés jusqu'ici à Waterloo et dans ses environs,

[1] Attribuées pour la plupart à Delmotte (Philibert-Ignace-Marie-Joseph).

Par M. Le Mayeur, secrétaire-général de la faculté de droit en l'Académie de Bruxelles, auteur du poème national intitulé les Belges, etc., ... etc. — Bruxelles, P.-J. Demat, 1816. Brochure in-8.° de 76 pages, non compris l'avertissement. Avec un portrait de Guillaume d'Orange-Nassau, gravé et dessiné par Ambr. Tardieu. (26 pages pour l'ode, 60 pages pour les notes.)

— La délivrance de la Belgique. Ode. Par M. Le Mayeur, avocat. — A Mons, chez A.-J. Lelong, Imprimeur-Libraire, rue de la Chaussée, 1790. In-4.° de 11 pages.

— Traduction et Paraphrase en vers françois du Pseaume 50. *Miserere mei, Deus*, ... Par M. Le Mayeur, avocat. — A Mons, chez N.-J. Bocquet, Libraire, Imprimeur des États et de la Ville, rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon. In-4.° de 8 pages. Sans date.

— Ode sur le rétablissement du bonheur de l'Europe; adressée à leurs majestés les souverains libérateurs. — Bruxelles, imprimerie de E. Rampelberg, rue du Lait, 1814. In-8.°; 9 pages. *In fine :* adressée à Paris à leurs majestés, par M. Le Mayeur, jurisconsulte, habitant de Bruxelles, auteur du poëme national intitulé « les Belges. »

— Ode sur la réunion des provinces des Pays-Bas sous la domination de S. M. Guillaume I.er...

M.r Ferdinand Paridaëns publia contre Le Mayeur une satire intitulée : Épitre de Chapelain, auteur de la Pucelle, à l'auteur de l'Ode sur la réunion des provinces belges et bataves. — 2 pages in-folio.

— Ode à Louis XVIII...

— La Gloire Belgique, poème national en dix chants, suivis de remarques historiques sur tout ce qui fait connaître cette Gloire, depuis l'origine de la nation jusqu'aujourd'hui; par M. Le Mayeur de Merprès et Rogeries, ancien secrétaire général de la faculté de droit, de Bruxelles, auteur du poème des Belges, des odes sur la réunion des provinces des Pays-Bas sous la domination de S. M. le roi Guillaume 1.er, sur la bataille de Waterloo, etc ,... etc.,... etc.... — Louvain, chez Valinthout et Vandenzande, 1830. 2 volumes in-8.° Premier volume : titre

et liminaires, 14 pages; texte, notes et table, 461. Deuxième volume : titre, 4 pages, texte, notes, table et errata, 676.

« Il ne faut pas, dit Le Mayeur, dans le prospectus de cet ouvrage, que le public cherche à satisfaire son goût de lecture avec des poisons. Cette lutte prodigieuse du bien et du mal, qui caractérise le moment actuel, nous annonce que nous sommes arrivés à une époque décisive où les destinées de notre patrie et celles des autres régions se pèsent dans le ciel. Jetons encore une bonne œuvre dans la balance pour faire le contre-poids de tant de fautes. Belges, le poème de la *Gloire Belgique* est pour vous cette bonne œuvre ; elle est prête à être jetée dans la balance. Pour qu'elle s'y place et y demeure, il faut l'appui des souscriptions. »

Et plus loin : « Près de quarante années se sont écoulées depuis le début de notre auteur dans la carrière littéraire ; ce début a été, l'an 1789,[1] l'ode au cardinal de Frankenberg. Depuis ce temps jusqu'en 1815, époque de son ode sur la bataille de Waterloo, l'orthodoxe écrivain n'a cessé de répandre dans sa patrie, à l'aide d'une poésie du bon siècle, fortifiée de notes de bon choix, les principes conservateurs et réparateurs du bonheur social. »

Le poème de *La Gloire Belgique*, qui ne contient pas moins de 8,000 vers et de 16,000 notes, est précédé d'un avertissement des éditeurs et d'une épître adressée de Vienne à Le Mayeur, le 14 septembre 1813,[2] par le maréchal prince de Ligne; espèce d'introduction bien propre à donner un avant-goût de l'ouvrage. En voici quelques vers :

> O chantre harmonieux de la bonne Belgique,
> Mêlant à d'heureux vers la gêne du Technique ;
> Que ne vous citez-vous aussi pour notre honneur
> Dans le chant qui célèbre ou l'artiste ou l'auteur?
> ....

[1] L'auteur se trompe sur la date de son début littéraire, qui remonte à 1784, époque de l'Épître à Delobel.

[2] La publication du poème *Les Belges* date, comme on l'a vu, de 1812

Votre Muse ennoblit votre érudition,
Et vous fait pardonner chaque citation,
Et le trait de la Fable, et le trait historique,
Et vous adoucissez tout, jusqu'à la critique.
Tant pis pour les Flamands si peu mélodieux
Leurs noms choquent parfois un timpau dédaigneux.

Oui, j'ai vu du pays l'antique bonhommie,
Quand membre actif alors de chaque confrairie, [1]
Chantant dans nos banquets le nom de *liberté*,
Nous n'y remarquions point celui d'*égalité*.
Sans vouloir être Grec, le mot *philantropie*
Ignoré du Flamand, comme *philosophie*,
N'entra qu'en l'idiôme approuvé des méchans
Qui pour troubler l'Europe essayaient leurs talens.
. . . .
De nos braves Wallons *j'ai vu jadis la gloire,*
Quand à Colin, Hochkirch [2], *enchaînant la victoire*,
Admirés et rivaux des fiers Autrichiens,
Nous faisions des faisceaux d'aigles des Prussiens.
Que de corps à citer! trois légions de Ligne,
D'entrer dans ces beaux vers votre nom était digne : *(sic)*
Et Clairfaït, sous moi, manœuvrant à l'envi,
Depuis, a mérité le bien qu'on dit de lui.

Cette épître, — dit Le Mayeur à la fin d'une *variante*, « qu'il en a ôtée et qui aurait été encore *moins digne* de son excellent compatriote, à qui il ne peut assez dire à quel point il l'admire, » — a été écrite par le prince sous les yeux du baron Du Mont de Florgies, officier autrichien, qui l'a remise à son adresse, au château de Boussoit en Hainaut.

— Cantique en l'honneur de saint Quentin, patron de Gœgnies-Chaussée, dont on vient de rebâtir l'église (4 pages in-12, sans lieu ni date). — Mons, Piérart, 1843.

[1] Le prince de Ligne a soin de nous apprendre dans une note « qu'il était de celle de S.t-Sébastien pour l'arc, de S.t-Antoine pour le canon, à Gand, de celle des Pénitens à Mons, de la Miséricorde à Ath, et du Concert bourgeois à Bruxelles. »

[2] 1758.

— Enfin, plusieurs *panégyriques;* entr'autres ceux de l'archiduchesse Isabelle, *patronne des vertus dans Bruxelles*;... de S.[te]-Julienne de Mont Cornillon, *si glorieuse pour la piété des Liégeois;* de son altesse royale la duchesse d'Angoulême, *à propos du pardon des injures.*

Quelque circonspection que j'aie apportée dans cette notice, il m'a a été impossible de dissimuler entièrement ma manière de voir sur les écrits et les opinions de Le Mayeur, dont l'affiliation à la sacro-sainte compagnie de Jésus n'était un mystère pour personne. Mais ce que je n'ai pas dit, et ce que je tiens à constater, c'est que, dès 1814, il était déjà question pour lui du rétablissement des Saints-Pères dans notre heureuse patrie. Le Mayeur avait réellement devancé son siècle.

Je citerai à l'appui de ce qui précède une pièce vraiment curieuse, dont un de nos bibliophiles les plus distingués a bien voulu me confier l'autographe; c'est une lettre de Le Mayeur, adressée de Bruxelles à M.[r] Vandevelde, ancien docteur en théologie à Gand :

« Bruxelles, le 12 juin 1814.

« Monsieur le Docteur,

« Dans sa réponse en date du 8 courant à la demande que je lui ai transmise par vos mains, M.[r] le chanoine Duvivier me dit : « Je vous prie de prévenir M.[r] Vandevelde que je compte aller à Mons après l'octave de la Fête-Dieu, et que comme les objets qu'il me demande sont dans cette dernière ville, je différerai jusqu'alors ma réponse pour lui envoyer le tout ensemble à l'adresse qu'il m'a indiquée.

« En m'acquittant, Monsieur, de cette commission, je saisis l'occasion de vous remercier de la transmission que vous avez bien voulu faire de ma lettre à M.[r] Duvivier et de l'appui que vous y avez donné. Je compte aller à Gand dans peu. Si je vous y trouve, je causerai volontiers avec vous sur plusieurs objets importants. Premièrement sur les moyens de rétablissement de la bonne éduca-

tion dans nos provinces. J'ai dernièrement présenté quelques réflexions sur cet objet dans la *Gazette de la Belgique*. Elles ont été accueillies. *J'allai jusqu'à motiver le rétablissement des jésuites comme principal moyen.*

« Secondement, je désirerais causer de ces objets avec Monseigneur l'évêque de Gand et lui être présenté de votre main.

« Troisièmement, je désire tirer de vous quelques précieux renseignements sur l'établissement du christianisme en nos provinces, par le soin des Willibrord, des Amand, des Bonifous, des Bertin et autres ouvriers évangéliques. J'ai compulsé les *Acta selecta sanctorum Belgii*, mais vous pouvez m'indiquer d'autres sources, ou me communiquer des notes. Je me propose de présenter, dans la seconde édition de mon poème national intitulé : « *Les Belges*, » un beau tableau des services qu'ont rendus ces missionnaires à la religion, aux lettres, à l'agriculture, et déjà j'ai amassé des remarques bien curieuses, bien utiles! Tachez de fortifier mon travail du secours de votre érudition ; j'aurai une souscription qui me donnera la facilité de présenter une belle édition au public.

« *Pour le plus grand bien de la religion et de nos compatriotes, je viens tâcher de me faire nommer à une charge publique par le futur gouvernement.* Il paraît que je pourrai réussir. Les braves gens peuvent compter sur mon zèle à opérer le bien.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-dévoué serviteur,

« LE MAYEUR. »

« A Monsieur Monsieur Vandevelde, ancien docteur en théologie à Gand. »

Le Mayeur fut moins heureux que les Révérends Pères jésuites, ses anciens professeurs, et le futur gouvernement (celui du roi Guillaume) eut l'indélicatesse de ne pas accepter des offres de services marquées au coin d'un si noble désintéressement.

Je suis parvenu à me procurer l'autographe du cantique en l'honneur de Saint-Quentin, patron de Gœgnies-Chaussée, et ce n'est pas ce que ma petite bibliothèque contient de moins précieux.

Les armes de la famille Le Mayeur sont d'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles en chef et d'une croix d'or en pointe.

Voir sur cette famille, sur le domaine de Rogeries,... etc.,... *La gloire belgique,* tome Ier, pages 254 à 257 et 320 à 327.

LE POIVRE (JACQUES),

Né à Mons au 17.me siècle.

On a de lui :

— Introduction à l'arithmétique. — Mons, Migeot, 1687.

— Traité des sections du cône, dédié à S. A. le duc de Bavière ; imprimé d'abord à Paris et réimprimé à Mons en 1708, sans doute chez Migeot.

Le Poivre, au dire de De Boussu, dire consigné dans des notes qui sont restées inédites, « étoit l'un de plus beaux génies du pays, possédant la poésie françoise et latine et toutes autres sciences. » Je ne cite pas toutefois De Boussu comme faisant autorité en matière de poésie et de style.

LEROY,

(Plus connu sous le nom de Père Hilarion de Sainte-Ursule), définiteur des Carmes déchaussés dans l'évêché de Lisieux, prédicateur de la reine Anne d'Autriche,... etc.,... né à Mons en 1599.

Il prononça, à Paris, l'oraison funèbre de Louise de Bourbon,

abbesse de Fontevrauld, et celle de Jeanne de Lorraine, abbesse de Jouarre.

Il était neveu de notre savant théologien et célèbre prédicateur Philippe Cospeau.

LEROY (BAUDUIN),

Licencié en droit, avocat, puis greffier féodal de la Cour à Mons, né à Mons dans la première moitié du 17.me siècle.

Il est auteur d'un poème en vers alexandrins dédié à Charles-Albert de Lengueval, comte de Bucquoy, grand bailly du Hainaut :

Dialogve de la fermeté, constance et reconfort es aduersitez. Tiré en partie d'avcvns graves avthevrs latins. — A Mons, de l'imprimerie de la Vefve Iean Havart, ruë de Nimy au Mont Parnasse. 1654. Petit in-8.° de 63 pages, y compris titre et feuillets liminaires.

LONGHAYE (DAVID),

Licencié en droit, avocat à la cour souveraine du Hainaut, né à Mons au 16.e siècle.

On a de lui :

Les Martyrs de Gorgomes. Poème français. — Mons, 1618.

MALAPERT (CHARLES),

Poète et prosateur, né à Mons en 1581, se livra à l'étude de la philosophie, entra dans la compagnie de Jésus en 1600, devint, après son noviciat, régent de mathématiques au collége des jésuites de Mons et fut ensuite un des professeurs les plus distingués du collége des jésuites de Pont-à-Mousson, en Lorraine, où il occupa la chaire de philosophie. Très-versé dans les sciences mathématiques, il les enseigna successivement à Cracovie et à Douai. Il eut aussi, dans cette dernière ville, la direction du séminaire des Ecossais, et fut nommé plus tard recteur du collége d'Arras. Envoyé en Espagne par ses supérieurs, à la demande de Philippe IV, pour y professer un cours de mathématiques à l'académie de Madrid, fondée en 1629, il mourut, chemin faisant, à Vittoria, en Catalogne, le 5 novembre 1630.

Ce fut un des poètes les plus élégants et les plus châtiés de son époque; Chaudon et Delandine ne se sont pas écartés de la vérité en avançant, dans leur Dictionnaire historique, que sa latinité est pure, sa diction nette, ses images vives et toujours variées; qu'il n'a jamais donné dans les jeux de mots et les mauvaises pointes si communes de son temps.

On a de lui :

— Caroli Malapertii Montensis Belgæ e societate Jesu Poemata. — Calissii (Kalisch), Albertus Gedelius. 1615, in-4.°; Antwerpiæ, ex officina plantinianà apud viduam et filios Jo. Moreti. 1616, in-16; Cologniæ Agrippinæ, Bernardus Gualtherus. 1620, in-16 de 138 pages. Dilingæ, Udalricus Rem. 1622, in-12... etc...

La plupart de ces éditions contiennent, outre une épître dédicatoire en douze vers à Wladislas, fils de Sigismond III, roi de Pologne :

1.° Pages 5 à 61, Sédécias, tragédie dans le goût antique, qui fait partie des Selectæ Patrum Societatis Jesu tragœdiæ, imprimées à Anvers, chez Jean Cnobbar, en 1634. In-24. (Tome I.er, pages 288 à 306.)

2.° Pages 62 à 75, De Ventis, liber I quo tempestas describitur, quæ Festis Paschalibus in Belgio vicinisque locis magnâ strage desæviit, anno M. DC. VI. — Pages 67 à 88, Liber II quo de ventorum origine et progressu disseritur.

Paquot cite de ce poème l'épisode suivant sur Henri IV :

Tu quoque Magne Ducum nostros Henrice tumultus
Hausisti proprior. cum bello et sanguine nullo
Arma manu posuit Sedanum, culpamque probumque
Henrico (hoc uno poterat) victore redemit.
Vidisse, et vicisse fuit ; tantum instar in illo est.
Non tamen hæc fuerat trucibus reverentia ventis :
Tu quoque Magne Ducum stragis pars magna jaceres,
Esseda ni prudens vitares. Esseda semper,
Esseda vitares, Henrice! hoc ipse monebat
Sequana, dejectos placido cum gurgite Reges
Agnovitque suos, et castis reddidit undis.
Ah miserum! in quantos servabant fata dolores
Pectora, tot pugnis, tot frustra erepta periclis,
Pectora devoto nimis, heu nimis obvia cultro!

3.° Pages 89 à 106, Christus patiens ; neuf élégies renfermant l'histoire de la passion.

4.° Pages 107 à 127, Miscellaneorum liber unus; ode, épitre, élégie et épigrammes.

5.° Pages 128 à 138, Deux pièces de vers latins sur l'ange gardien, la première d'Angelin Gazet, la seconde d'Antoine Deslions.

— Paraphrasis in omnes Aristotelis libros didacticos.

— Oratio habita dum lectionem Mathematicam auspicaretur. — Duaci, Balth. Belleri. 1620. In-12.

Éloge des mathématiques, dans lequel Malapert parle des télescopes inventés en Hollande vers 1609.

— Arithmeticæ practicæ brevis institutio: in quâ ratio multiplicandi et dividendi per tabulam pythagoricam et alia non passim obvia explicantur; opera Caroli Malapertii, Montensis, e societate Jesu. — Duaci, typis Balthazaris Belleri, sub circino aureo. 1620. In-12 de 131 pages. Ib., id., 1626. In-16 de 156 pages.

— Faciliorum geometriæ elementorum libri II; opera Caroli Malapertii. — Duaci, vid. Petri Telu; 1624. In-12 de 96 pages; avec planches.

— Euclidis elementorum libri sex priores, quorum demonstrationes, tùm alibi sparsim, tùm maximè libro quinto ad faciliorem captum accommodavit Carolus Malapertius, Montensis, e societate Jesu. — Duaci, typis Balthazaris Belleri, sub circino aureo, 1620.

Ouvrage précédé d'une dédicace et d'un privilége donné à Tournai le 9 novembre 1619, par Florent de Montmorency, et d'une approbation donnée à Douai le 20 décembre, même année, par George Colvenère, professeur de théologie. Ib., id., 1625 et 1633.

— Austriaca Sydera Heliocyclia, Astronomicis hypothesibus illigata; opera R. P. Caroli Malapertii, Belgæ Montensis —Duaci, Balth. Bellerus, 1633. In-4.°, avec figures gravées sur bois.

MALAPERT (PHILIPPE),

Né à Mons en 1595, y décédé le 29 novembre 1649, et inhumé au milieu du chœur de l'abbaye de Saint-Fœuillen à Rœulx, où se lisait son épitaphe :

Reverendus admodum dominus, Dominus Philippus Malapert, Ecclesiæ S. Foillani, Ord. Præmonst. Abbas prœclarissimus, migravit è vitâ 29 novemb. anno Verbi incarnati 1649, ætatis suæ 54.

Præclarum Malapert dum sacra Licentia fecit,
Lectoris merito jure subivit onus :
Inde Prioratûs completo munere, cinxit
Præsulis emeritas infula parta comas.
Præcipuum Clerus, celebrem quoque Curia vidit :
Ejus in adversis Patria sensit opem
Sic meritò dives pater, omnibus omnia factus,
Ad vitæ superæ gaudia cepit iter.

REQUIESCAT IN PACE.

Il fit ses humanités au collége des Jésuites de Mons et fut reçu licencié en théologie à l'université de Douai.

Très-jeune encore, il prit l'habit de Prémontré à l'abbaye de Saint-Fœuillen, dont il fut d'abord lecteur, puis prieur et enfin abbé, à la mort de Nicolas Scoriot, décédé en 1637 et dont Philippe IV lui conféra la place. Il reçut la bénédiction abbatiale le 25 mars 1638, et embellit considérablement les édifices de la communauté. Il en fit reconstruire le chapitre, le cloitre et la chapelle dite de Saint-Fœuillen.

En 1642, il fit renfermer dans une châsse d'argent le corps de saint Siard, abbé de Mariengarde en Frise.

Malapert fut pendant six ans député des États du Hainaut.

Ses armoiries se composaient de fleurs de lis avec cette devise : Virtute floreant.

Il a laissé en manuscrit :

— Oratio in laudem D. Thomæ, Doctoris Angelici. Panégyrique prononcé à Mons en 1636 ou 1637.

— Elenchus Abbatum S. Foillani, digestus à Ph. Malapert.

— Collectanea diversa de origine, progressu et aliis rebus ad Ecclesiam S. Foillani pertinentibus.

Ouvrage dans lequel Philippe Brasseur puisa, avec la permission de Malapert, des renseignements pour son Theatrum abbatiarum Hannoniæ (Mons, Jean Havart. 1645, in-12), ses Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum (Mons, Philippe Waudret, 1650, in-12),... etc...

MALEINGREAU (JEAN DE),

Seigneur de Quenast, de Jayette, Macon,... etc.,... né à Mons, au 17.me siècle, mort dans la même ville le 26 juillet 1685.

Il fut successivement conseiller au conseil ordinaire, avocat du roi et premier du conseil à la cour souveraine du Hainaut.

On a de lui :

Procès-verbal d'entre les Procureurs des Rois catholique et très chrétien aux conférences de Courtray. Imprimé en 1682.

« Jean de Maleingreau Seigneur de Quenast, etc., Conseiller à la Cour, s'étoit acquitté si dignement de sa comission, lors qu'en l'an 1668, il plut au Roi[1] de le députer aux conferences tenuës à Lille, en exécution du traité de paix conclu lad. année à Aix-la-Chapelle, que Sa Majesté trouva bon le 17 de Mai 1681, de l'honorer ulterieurement du caractere de député aux conferences tenuës à Courtray, en consequence du traité de paix conclu à Nimegue en 1678. Il y soûtint le droit de Charles II, par des bons raisonnemens, et remplit son ministere en sçavant homme d'État. Il a donné au public un livre intitulé *le procès-verbal entre les Procureurs de deux rois*, par lequel on voit qu'il a appuïé le droit du Roi son maitre par des principes solides et sans repliques; ce qui lui a procuré l'affection de Sa Majesté et l'honneur d'être son premier Conseiller à Mons l'an 1684. »

(De Boussu, Histoire de la ville de Mons, page 305, à la date de 1681.)

[1] Charles II, d'Espagne.

MALEINGREAU (Siméon-Florent De),

Écuyer, né à Mons.

Nommé conseiller de robe longue, en remplacement de Bernarts, par lettres patentes de 13 mai 1734, il prêta serment en cette qualité le 17 du même mois.

Il était jubilarisé comme conseiller en 1782.

On a de lui quelques notes sur les chartes.

MARCHIPON (De),

Prêtre, né à Mons.

On a de lui une Méthode de confessions, imprimée à Mons, chez Jean Havart, en 1640. In-8.°

MARLIER ou MARLIÈRE (Jérôme De),

Né à Mons en 1613, mort à l'abbaye de Saint-Ghislain le 2 juin 1681.

Il embrassa la règle de Saint-Benoît à l'abbaye de Saint-Ghislain, où il fit sa profession en 1631.

Le 29 juin 1642, il reçut des mains de l'abbé Augustin Crulay l'habit des bénédictins nouvellement réformés à Saint-Denis, près de Mons, conforme à celui de la congrégation de Saint-Vanne. Marlier était alors prieur de Saint-Ghislain et avait rendu à Crulay de grands services pour l'introduction de cette réforme. La même année, il fut promu aux fonctions de receveur ou procureur de la congrégation.

Doué d'une intelligence rare, très-versé dans la science canonique et dans la jurisprudence, il fut, à la mort de Crulay

appelé à la dignité abbatiale par lettres patentes de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, datées du 25 février 1649.

La guerre entre l'Espagne et la France, qui causait à cette époque de grands ravages dans le Hainaut, exposa aux désastres d'un siége la petite ville de Saint-Ghislain, dont la reddition à Louis XIV eut lieu le 24 août 1655, après sept jours de résistance.

Les circonstances de cette guerre, qui dura plusieurs années, imposèrent à l'abbaye de Saint-Ghislain de lourds sacrifices et ruinèrent ses finances.

A la fin de sa vie, Marlier trouva parmi les religieux, ses collègues, des ennemis qui, sans tenir compte des malheurs du temps, l'accusèrent d'avoir obéré le monastère et le déposèrent comme abbé.

La cour souveraine du Hainaut fut chargée du jugement de la gestion de Marlier, et celui-ci n'eut pas de peine à se justifier pleinement.

C'est dans cet but qu'il entreprit d'écrire l'histoire de l'abbaye de Saint-Ghislain pendant la durée de sa prélature, histoire qui n'est qu'une sorte de mémoire justificatif et dont la troisième édition parut à Mons sous ce titre :

« Abrégé de la vie de Saint Ghislain, dressé en faveur des Pele-« rins. Par Dom Jérôme Marlier, Abbé du Monastère du même « saint. Troisième édition. A Mons, de l'imprimerie de Jacques « Grégoire, 1695. Petit in-8.°· Titre et liminaires 6 pages, texte 56 pages, errata 1 page.

La première édition de cet ouvrage a été très-probablement imprimée à Mons en 1655.

Marlier avait été nommé, le 8 juillet 1658, conseiller ecclésiastique à la cour souveraine du Hainaut en remplacement de Paul De Carondelet. Il se démit de cet office au mois de mars 1672, lorsque la cour eut à apprécier l'accusation dirigée contre lui à cause des prétendues dilapidations qu'il aurait commises dans le gouvernement de l'abbaye de Saint-Ghislain.



MARS (Gilles),

Chanoine de Saint-Germain, succéda en 1648 à la prébende sacerdotale de François De La Motte.

On a de lui un Recueil de plusieurs curiosités, à ce qu'assure De Boussu, page 349 de son Histoire de la ville de Mons.

MARS (Simon),

Prédicateur émérite et provincial des récollets de la province de Saint-André, naquit à Mons dans la seconde moitié du 17.me siècle.

On a de lui :

— Orationes sacræ, ... etc. — Mons, 1674.

— L'église militante ou la cité de Dieu en terre, batie par les vertus, policée par les sacremens, attaquée par les puissances de l'enfer, et soutenue par les fidèles, sous les armes invincibles de Jesus Christ. — A Tournay, de l'imprimerie de Jacques Coulon, imprimeur juré à l'enseigne de S. Pierre et S. Paul. 1684. In-8.°

— Les mystères du royaume de Dieu qui est la sainte église contenus dans les saints Évangiles distribuez par tous les dimanches de l'année, expliquez en autant de sermons composez et preschez par le R. P. Simon Mars. — Douai, de l'imprimerie de Michel Mairesse; 1691. In-4.° (Deux tomes en un volume.)

Outre les *Orationes sacræ*, il publia, dit de Boussu dans le manuscrit autographe de son Histoire de la ville de Mons, « un recueil de ses sermons qui ne font guère honneur à leur auteur. »



MARTIN-CHRISTOPHE,

De la compagnie de Jésus, né à Mons dans la seconde moitié du 16.me siècle.

On a de lui :

— La Vie de Saint François-Xavier. — Douai. 1608.

MATHIEU (CHARLES-BERNARD-JOSEPH),

Né à Mons le 8 avril 1767, de Bernard-Joseph et de Marie-Anne-Joseph Majois, mort dans la même ville le 26 décembre 1837, veuf de Philippine-Joseph-Julie Senault, qu'il épousa le 19 avril 1796 et qui mourut à Mons le 28 septembre 1835.

Il fit ses humanités au collége de Houdain à Mons, sa philosophie et son droit au collége du Lys à Louvain.

De retour dans sa ville natale, il s'y consacra au barreau, fut successivement membre de l'administration du département de Jemmapes et membre du conseil municipal de Mons (à dater du 23 juillet 1800).

Il remplit simultanément les fonctions de notaire et d'avocat, depuis 1796 jusqu'au décret du 14 décembre 1810, qui établit l'incompatibilité entre ces deux fonctions.

Il opta alors pour la charge de notaire, dont il ne se démit qu'en 1837, quelques mois avant sa mort. Le premier acte qu'il passa comme notaire date du 5 fructidor an IV (22 août 1796).

On a de lui, en manuscrit :

— Études idéologiques. In-4.°, sur papier. Introduction, 88 pages non cotées; texte, 322.



MATTHIAS ou MATTHIEU (Pierre),

Savant prédicateur et professeur de théologie, né à Mons vers 1575, mort à Namur le 19 juillet 1642.

Entré à vingt-deux ans dans la compagnie de Jésus, il y fit plus tard la profession des quatre vœux et occupa vingt-quatre ans différentes chaires d'éloquence sacrée dans les provinces wallonnes.

Il fut plusieurs années confesseur d'Engelbert Desbois, évêque de Namur.

On a de lui :

— L'Exercice de l'Amour divin, ou les stations de la Passion de N. S. J. C. — Lille, 1626. In-24

Ouvrage qui eut plusieurs éditions.

— Le Cénacle, ou Traité des Vertus que N. S. J. C. a pratiquées en sa dernière Cène. (L'obéissance, l'humilité et la charité.) 1631.

— Paradisus cœlestis Petri Matthiæ Montensis e Societate Jesu, Anno sæculari Societatis Jesu. M.DC.XL. — Antwerpiæ, Henricus Aertssens. 1640. Petit in-8.° Titre, dédicace, table des chapitres et approbations, 28 pages non cotées; texte 352; index et errata 13 pages non cotées. Traduit de l'italien de Nicolas Riccardi, dominicain génois, mort à Rome en 1639. La version de Riccardi n'est pas venue jusqu'à nous.

Matthias a laissé en manuscrit :

— De corporibus gloriosis;

— De gloriâ essentiali;

Ouvrages non terminés.



MAUROY (LÉOPOLD-JOSEPH),

Fils de Pierre et de Marie-Alexandrine Martinelle, époux de Marie-Rose-Henriette-Nicole-Joseph Perlau, né à Mons en 1753, y décédé le 11 février 1826; médecin pensionnaire de la ville de Mons, associé national de la Société de médecine de Paris, président du jury médical, membre du jury d'instruction publique,... etc.

Il avait la réputation d'être très-érudit, ce qui ne l'empêcha pas de croire aux sorciers dans le 19.me siècle, témoin une consultation qu'il a délibérée à Mons le 15 vendémiaire an XI (7 octobre 1802) avec son collègue F.-J. Bourlard, et dans laquelle ils conclurent que les exorcismes et les prières seraient plus utiles que les secours de la médecine pour guérir une maladie dont étaient atteints les enfants d'un charpentier, nommé Giroux.

Au lieu d'avouer leur impuissance ou celle de leur art, il a semblé plus commode à ces deux savants disciples d'Hippocrate de s'en prendre au diabolisme.

Foslard a fait paraître à cette occasion un ouvrage intitulé: « Antidote salutaire contre le poison moral du diabolisme de la Consultation ci-jointe des médecins Mauroy et Bourlard, de Mons, du 15 vendémiaire an XI (6 [*sic*] octobre 1802), pour ou plutôt contre les enfants du charpentier Giroux, ou Défense de l'anti-sorcier ci-joint, comme servant aussi de Réfutation du diabolisme de la Consultation par le désir d'en prévenir les effets. » Avec cette épigraphe: Amore veritatis non convicii ductus. (Mons, H.-J. Hoyois), an XI (1803). In-8.° de 68 pages.

On a de Mauroy :

— De usu purgantium salubri et noxio in morborum medela.

— Lovanii, 1778; in-4.° de 12 pages. Ib., 1795. In-8.° de 17 pages.

— Coup d'œil sur l'usage des poêles à houille, ou Réponse à l'avis sur l'usage des prédits poêles. Par L.-J. Mauroy, médecin pensionnaire de la ville de Mons. — A Mons, chez H.-J. Hoyois, imprimeur-libraire rue des Frippiers, N.° 12. Nivose an IX de la République (décembre 1800 ou janvier 1801). In-8.° de 31 pages.

— Existe-t-il des circonstances dans lesquelles les secours moraux peuvent être considérés comme principaux moyens curatifs, ou Essai sur la question proposée par la Société médicale de Londres, en l'année 1787, conçue en ces termes : Quelles sont les maladies qui peuvent être calmées ou guéries en excitant ou calmant des affections particulières de l'âme? Par L.-J. Mauroy, médecin pensionnaire de la ville de Mons, associé national de la Société de médecine de Paris, membre du jury d'instruction publique. An XI. — A Mons (chez H.-J. Hoyois, 1803). In-8.° de 15 pages.

Cet ouvrage obtint une mention au concours ouvert par la Société médicale de Londres.

Mauroy a travaillé avec M.rs A. Knapp, F.-J.-C. Preud'homme, L.-J. Cheoir, F.-J. Bourlard, J. Golenvaux, médecins, et Knapp fils, chirurgien, au Formularum pharmaceuticarum codex ad usum nosocomiorum necnon indigentium ægrorum urbis montensis. — Montibus-Hannoniæ, typis H.-J. Hoyois, bibliopolæ Reipublicæ. XI (1803).

Ouvrage composé à la demande de l'administration des hospices et réimprimé en 1811.



MICHEL (G.-J.),

Médecin et chirurgien lithotomiste à Maubeuge, chirurgien en chef de l'hôpital de la même ville, né à Mons vers 1745.

Les états du Hainaut lui payaient une pension pour venir à Mons faire les opérations de la pierre.

On a de lui :

— De febribus castrentibus ac præcipue de febre continua remittente putrida et dysenterica. — Lovanii, 1765. In-4.° de 8 pages.

MOTTE (ANTOINE-JOSEPH-AUGUSTE),

Avoué licencié près le tribunal de première instance de Mons, puis juge de paix du canton de Chièvres; né à Mons en 1759, y décédé le 2 juillet 1847.

On a de lui :

— Le Lumçon, poème burlesque. — Mons, Lelong, 1810. In-8.° de 4 pages.

MOUTON (LAURENT),

Évêque d'Ispahan, né à Mons en 1644, mort à San-Salvador le 14 février 1708.

Il entra à vingt ans dans l'ordre des Carmes, sous le nom de Père Elie de Saint-Albert, fut un des plus ardents missionnaires de son temps et devint ambassadeur du shah de Perse

près de l'empereur d'Allemagne, qui le combla de marques de sa munificence.

Il se disposait à s'en retourner dans son évêché d'Ispahan quand la mort le surprit à San-Salvador, à la fin d'une mission qu'il avait entreprise dans le Brésil.

NAREZ (J.-C.),

Médecin, né à Mons vers 1768.

On a de lui :

De corpore humano ut mixto. — Lovanii, 1788. In-4.° de 4 pages. Ib. 1796. In-8.° de 6 pages.

NOTEAU, NOTTAU ou NOTAU (FULGENCE),

Récollet, docteur en théologie, né à Mons au 17.me siècle.

On a de lui :

— De sigillo confessionis.

— Conclusiones theologicæ.

— Tractatus de sacramento pœnitentiæ ad menten Joannis Duns Scoti doctoris subtilis. Omnibus tum Confessariis, tum Pœnitentibus perutilis. In duas partes divisus. Auctore F. Fulgentio Notau Ordinis FF. Minorum Recollect. Provinciæ S. Andreæ, S. Theol. Lectore jubilato.—Montibus, ex Typographia Laurentii Preud'homme, in plateâ Clavis. 1697. 2 vol. in-8.°



OFFIGNIES (Théodore-Thiry d'),

Seigneur de Callenelle, licencié en droit, échevin de Mons en 1597 et 1598, conseiller de robe longue à la cour souveraine du Hainaut, avocat de S. M., nommé, en 1617, lors de la séparation des conseils, premier conseiller de la cour; fils de Gui d'Offignies, seigneur de Callenelle, et de Marguerite Fourneau, petit-fils de Jean d'Offignies, échevin de Mons en 1564, et de Catherine Des Champs, dame de Callenelle, arrière petit-fils d'un autre Jean d'Offignies, écuyer, et de Jeanne Fisseau; né à Mons vers 1570, y décédé le 3 avril 1632, veuf de Jeanne Capel.

Il a laissé en manuscrit des Observations sur les lois et coutumes de la province.

ORDIN (Mathieu-Martin),

Correcteur des minimes, prédicateur distingué, né à Mons au 16.me siècle.

On a de lui :

— Le Triomphe de la vérité.

— Les apanages d'un cavalier chrétien, qualités ou vertus que Dieu requiert et demande parmi les grands et en tous les nobles, ou est naïvement représenté l'heureux état et la fortune triomphante d'un homme de bien, et par occasion et à diverses reprises, l'on y dépeint les mœurs corrompues de ce siècle, les noires malices des politiques qui abusent de l'autorité et bonté des rois et princes, leur ambition effrénée, convoitise, et du plus intime de ces désastres l'on entend la voix sourde, languissante et lamentable des peuples désolés, décrits en faveur des vertus

et mérites de feu Herman Philippe De Mérode, marquis de Trélon et de tous les bons cavaliers, par le P. Mathieu Martin, religieux minime. — Mons, chez François De Waudret, 1628, in-4.°, et à Bruxelles, aux frais de M. le comte Félix De Mérode, chez De Mortier frères, imprimeurs-éditeurs, rue Léopold, 84, faubourg de Namur. 1845, in-8.° de X, 2, 3, 310 pages, non compris le titre.

PALUDANT (JEAN),

Professeur à Louvain.

On a de lui un Dictionnaire latin-françois-flamand et quelques poésies latines.

PARIDAENS (ALBERT-JOSEPH),

Époux de Marie-Magdelaine-Joseph De Wesemael Des Mayries, né à Hal en 1739, mort à Mons le 20 fructidor an VIII (7 septembre 1800); avocat au conseil souverain, greffier et dépositaire des archives de la cour féodale du Hainaut, nommé conseiller de robe longue au conseil souverain le 24 décembre 1782.

Il a laissé, sous le titre de Journal du palais et historique, un manuscrit qui traite d'affaires judiciaires du 2 juillet 1783 au 27 avril 1787 et qui donne, on peut le dire, le dernier état de la jurisprudence du conseil souverain du Hainaut.

A partir de 1787 jusqu'au 31 août 1794, l'ouvrage du conseiller Paridaëns contient, en suivant l'ordre chronologique, de véritables éphémérides des événements politiques ou historiques qui se sont passés à Mons.

L'auteur avait joint à son recueil trois cent cinquante pièces,

telles que proclamations, libelles, pamphlets et autres écrits de l'époque, qu'il avait soigneusement rassemblées, mais cette collection ne se retrouve pas.

Henri Delmotte avait eu la patience de recueillir les pièces citées par Paridaëns et en avait fait un supplément à la copie qu'il possédait du manuscrit.

L'ouvrage de Paridaëns est resté inédit, et, certes, quelque soit mon degré de parenté avec l'auteur, force m'est bien de reconnaître que cette longue élucubration ne méritait, sous aucun rapport, d'être livrée à l'impression. Je ne la mentionne ici que parce qu'elle renferme, au point de vue de l'histoire de Mons à l'époque de la révolution belgique de 89, des renseignements qu'il serait difficile de trouver ailleurs.

Le manuscrit autographe forme deux volumes in-folio. Le premier, qui s'arrête au 2 juin 1790, appartient à M.r l'avocat François Dolez, et le second, qui va du 11 juin 1790 au 31 août 1794, à M.r l'avocat Letellier.

M.rs Nicolas Defuisseaux et Hippolyte Rousselle, avocats à Mons, en possèdent des copies.

Le conseiller Paridaëns est le père de M.r Ferdinand Paridaëns, receveur, puis inspecteur de l'enregistrement, auteur des ouvrages intitulés :

— Epître de Chapelain, auteur de La Pucelle, à l'auteur de l'Ode sur la réunion des provinces belges et bataves (M.r Le Mayeur). 2 pages in-folio.

— La Délivrance des Provinces-Unies. (Namur de l'imprimerie de Dieudonné Gérard.) 7 pages in-8.°, en vers.

— Épître de Corinne à Osvald. — A Mons, de l'imprimerie de H.-J. Hoyois. 1817. In-12 de 11 pages compris le titre.

— Souvenirs nationaux. — Tournay, imprimerie de D. Casterman, 1819. 1.er volume. In-12 de 209 pages, plus 16 pages de titres et de préface. Les autres volumes n'ont pas paru.

— Mons, sous les rapports historiques, statistiques, de mœurs, usages, littérature et beaux-arts. — Tournay, im-

primerie de D. Casterman. 1819. In-12 de 298 pages, plus 4 de titres.

— Navigation intérieure. Province de Hainaut. Mémoire. — Mons, Monjot, 1819. Brochure in-8.°

— Musée Montois, descriptions et portraits. — Mons, chez Hoyois-Derely. 1829. In-18 de 37 pages compris les titres.

— La Garde communale (cantate). Brochure in-8.° de 4 pages.

PEPIN (Jean-Antoine-Joseph),

Licencié en droit, né à Mons dans la première moitié du 18.me siècle, décédé dans la même ville.

Nommé conseiller de robe longue au conseil souverain du Hainaut par lettres patentes du 3 novembre 1767, en remplacement de Charles-Antoine-Joseph Fontaine, il prêta, en cette qualité, serment le 12 du même mois et fut promu à la charge de président par lettres patentes datées de Vienne le 31 décembre 1782.

On lui attribue un recueil manuscrit intitulé :

— Mémorial contenant diverses réflexions et annotations sur les chartes du pays et comté de Haynaut, en 3 volumes in-folio.

Une copie de ce manuscrit existe à la Bibliothèque publique de Mons, et l'on pense que l'original se trouve en la possession de M.r Joly, conseiller à la cour de cassation de Belgique.

PESCHER (François),

Doyen de Maubeuge, curé de Solre-le-Château, député des pasteurs au parlement de Tournay, né à Mons au 17.me siècle.

On a de lui :

— La Voix Pastorale entenduë à l'Isle, Tournay et Paris, sur les portions canoniques. — Mons, 1685.

Réimprimée sous ce titre :

La jvste defence de la portion canonique ov la voix dv salaire pastoral. Par Monsieur Pescher Montois Doyen de Maubeuge, Pasteur de Solre, deputé des Pasteurs soub le Parlement de Tournay. — A Mons, chez Erneste de la Roche, en la ruë des Clercs. M.DC.LXXXX. Avec permission. In-12, texte 716 pages ; table, errata, etc., 14 pages non cotées.

PETIT (Pierre),

Né à Mons le 25 septembre 1648, d'Antoine et de Marie Capel ou Capelle, mort dans la même ville le 22 août 1716, époux d'Adrienne-Ludivine-Françoise Lefebure.

Nommé conseiller de robe longue à la cour souveraine du Hainaut le 4 mai 1671, il fut appelé aux fonctions d'avocat du Roi le 28 juillet 1685, et promu le 22 décembre 1789 au rang de premier avocat du conseil. Il resta en charge pendant quarante-cinq ans.

Jurisconsulte laborieux, il a laissé un commentaire sur la charte générale du pays et comté de Hainaut en 4 volumes in-folio, et un recueil des préjugés de la Cour du 10 juin 1671 au 5 août 1693, en 2 volumes aussi in-folio.

Le célèbre Merlin considérait ce travail comme le meilleur commentaire sur les chartes du Hainaut.

Des copies de ces deux manuscrits inédits se trouvent dans les bibliothèques de presque tous nos anciens avocats.

PHART (Pierre),

Minime.

On a de lui :

— La journée spirituelle. — Liége.



PHILIPPE-DE-MONS [1] (PHILIPPUS DE MONTE),

Célèbre musicien et savant compositeur, ainsi nommé à cause du lieu de sa naissance, naquit à Mons en 1522 ou sur la fin de 1521; son nom de famille est inconnu, ainsi que la date de sa mort.

Il fut élève de Roland De Lattre, avec qui il se trouvait probablement à Anvers en 1544 et 1555, et reçut de lui, si non, comme on l'a dit, les premières notions de la musique, au moins le complément de son éducation artistique.

Le premier ouvrage de sa composition : *Missarum quinque, sex et octo vocum, liber primus,* imprimé à Anvers en 1557, porte à croire qu'il resta attaché jusqu'à cette époque à quelque église de cette ville. Il se rendit ensuite en Italie.

Sa réputation devint bientôt presque égale à celle de son maître, et De Lattre, loin d'en concevoir de la jalousie, sentit au contraire redoubler pour lui sa vive affection et sa tendre sollicitude. Il le fit connaître à Maximilien, empereur d'Allemagne, qui lui accorda une pension assez considérable pour le temps, et l'attacha à sa chapelle, dont la direction lui fut confiée, à la mort du titulaire Nicolas Gombert.

Philippe ne démentit pas, dans l'exercice de ces fonctions, la haute idée que l'illustre rival de Palestrina avait donnée de ses talents. Maximilien rendit pleine justice à son mérite, l'honora constamment d'une bienveillance particulière et lui fit conférer le titre de chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai, où il fut admis en qualité de trésorier le 1.er septembre 1572, *virtute precum imperialium ;* ce qui ne l'empêcha pas de rester

[1] Et non *Philippe du Mont*, comme le prétend M.r de Reiffenberg sur la foi de Philippe Brasseur. *(Lettre à M.r F.-J. Fétis, sur quelques particularités de l'histoire musicale de la Belgique.)*

à Vienne, de ne pas faire acte de présence aux assemblées capitulaires, et de ne jamais visiter l'église de Cambrai.

Son admission, dit M. Leglay,[1] eut lieu par procureur. Le même jour, on lui enjoignit de justifier, dans le délai de quatre mois, qu'il était issu de légitime mariage, et le 8 octobre suivant, son fondé de pouvoir, Valerianus Serenus, chanoine de la métropole, jura que Philippe était né *legitimis nuptiis*. Le 2 janvier 1573, le chapitre prit une délibération ainsi conçue : Rescribatur ex parte capituli D. Philippo de Monte, magistro cantorum Cæsareæ majestatis, agenturque eidem gratiæ pro favore huic ecclesiæ et capitulo oblato utque salvum possit esse jus liberæ electionis archiepiscopi hujus ecclesiæ.

La réception de Philippe, en qualité de chanoine, eut lieu le 1.er mai 1577, et son procureur Philippe Gomin, aussi chanoine, fut obligé de renouveler, le 27 du même mois, le serment qu'avait prêté Valerianus Serenus en 1577.

Philippe résigna son canonicat le 4 mars 1603, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, en faveur de son neveu, Pierre Baralle, prêtre à Cambrai; quant à la trésorerie, il paraît qu'il l'a aussi résignée à son neveu, qui n'en profita pas, cette dignité ayant été supprimée aussitôt après la résignation.

Tout le monde se plaisait à reconnaître que De Lattre n'avait pu avoir d'élève qui fût plus digne de ce titre, dont la réputation approchât plus de la sienne, et qui professât pour sa mémoire plus d'estime et de vénération.

Après la mort de Maximilien, l'empereur Rodolphe II montra pour lui le même attachement que son prédécesseur, et le maintint dans ses charges, honneurs et dignités.

L'existence de Philippe fut ainsi des plus heureuses, et la fortune qu'il s'était acquise par ses talents, le mit à même de déployer tout ce que son caractère avait de bon, de noble, de généreux.

[1] *Lettre à M.r F.-J. Fétis.*

On vantait généralement la beauté de sa voix, l'excellence de sa méthode, la supériorité de son esprit et la pureté de ses mœurs. Ses compositions, dit Bullart, ont été applaudies de tous les curieux, chantées dans toutes les cours et parmi toutes les nations de l'Europe.

En voici la nomenclature :

— Missarum quinque, sex et octo vocum, liber primus. — Anvers, 1557 in-folio m.° — Id., chez les héritiers de Pierre Phalèse. — Anvers, 1628. In-folio m.°

— Missæ cum quatuor et quinque vocibus concinnatæ. — Anvers, Christ. Plantin, 1588. In-folio. — Réimprimées d'après une édition d'Ingolstadt, dont on ignore la date.

— Missa ad modulum : *Benedictus es,* sex vocum. — Anvers, 1580. In-folio m.°

— Sacræ cantiones seu motectæ 5 vocum, liber I. — Ingolstadt, 1569. In-4.°

— Sacrarum cantionum quinque vocum, liber secundus. — Anvers, 1571. — Id., libri 3. — Anvers, 1573. — Id., sex vocum, libri 4. — Anvers, 1573. — Id., quinque vocum, libri 5. — Anvers, 1574.

Ces cinq livres ont été réimprimés sous ces titres : Il... libro dé motetti a cinque e sei voci dal eccellentissimo musico Filippo di Monte. — Venise, 1572 — 1579. In-4.°

— Il primo libro de madrigali a cinque voci. — Venise, 1561. In-4.°

Le deuxième livre de ces madrigaux à cinq voix a été publié dans la même ville, en 1567, in-4.°; le troisième, en 1569, (réimprimé en 1576); le quatrième, en 1574, (réimprimé en 1581); le cinquième, en 1574; le sixième, en 1577, (réimprimé en 1588); le septième, en 1583, (réimprimé en 1586); — tous dans le même format.

— Il primo libro de madrigali a sei voci. — Venise, 1565, in-4.°

Le deuxième livre parut dans la même ville en 1568; le

troisième, en 1570, (réimprimé en 1676); le quatrième, en 1576; (M.r F.-J. Fétis croit qu'il y a eu une édition antérieure); le cinquième, en 1579; le sixième, en 1582; le septième, en ****; le huitième, en 1592; — tous in-4.°

Dlabacq assure que ces ouvrages ont été réimprimés à Ingolstadt. Je connais aussi, dit M.r F.-J. Fétis, le cinquième livre de madrigaux à cinq voix, publié à Nuremberg, en 1577, in-4.°

— Chansons françoises, à cinq, six et sept parties.—Anvers, Plantin. 1575. In-4.° oblong.

Il a paru, la même année, à Venise, une édition de ces chansons, traduites en italien.

— Sonnetz de Pierre Ronsard, mis en musique à cinq, six et sept parties. — Louvain, Phalèse. 1576. In-4.°

Beaucoup de morceaux extraits des œuvres de Philippe de Mons ont été insérés dans les collections de la fin 16.me siècle.[1] Il est à croire cependant qu'on ne connait pas toutes ses compositions, et qu'une partie de ce qu'il a écrit pour la chapelle impériale est resté en manuscrit dans les archives de cette chapelle. Dlabacq nous apprend qu'en 1593 il fit un voyage à Prague où il composa un morceau de musique pour la consécration de l'archevêque nouveau. (Imprimé à Prague, même année, in-4.°)

Après Roland De Lattre, dit M.r F.-J. Fétis, le musicien belge dont la réputation eut le plus d'éclat et d'universalité à cette époque, est Philippe de Mons. Il fut le dernier de ces artistes célèbres que les Pays-Bas avaient vus naître, et qui tenaient le sceptre de la musique en Europe dès le 14.me siècle. Après lui, l'art dégénéra en Belgique. On peut juger par le madrigal

[1] Ces collections, dit M.r E. Fétis, portaient en général des titres prétentieux qui prouvent que le charlatanisme des annonces ne date pas de notre époque. C'étaient : *Les Epoux amoureux*, *La Musique divine*, *L'Harmonie céleste*, *La Symphonie angélique*, *La Mélodie olympique*, *Le Paradis musical*, *La Guirlande de Madrigaux*,... etc...

Da bei rami scendea, rapporté en partition par Hawkins dans l'Histoire générale de la musique (tome 2, pages 492 et suivantes), de son mérite sous le rapport de la pureté de l'harmonie et sous celui du rhythme; mais c'est surtout dans ses motets que Philippe de Mons s'est distingué par la noble simplicité de son style.

Il ne s'est pas élevé, ajoute M.r E. Fétis, jusqu'à la hauteur des conceptions du génie de Roland De Lattre dans les œuvres à grand développement, il n'aurait pas fait les Psaumes de la pénitence, mais il égala presque son maître et son émule dans les petites pièces. La grâce naïve de sa mélodie causerait autant de plaisir que de surprise à ceux qui demandent à grands cris du nouveau.

Plusieurs poètes ont chanté les louanges de cet artiste distingué; Philippe Brasseur entr'autres, dans ses Sidera illustrium Hannoniæ scriptorum, pages 88 et 89. — Mons, Jean Havart. 1637. In-12:

Qualiter abscondi nequit urbs in monte locata,
Longiùs ex variis conspicienda locis;
Sic nequit abscondi *Montis cognomine dictus*
Cantor hic, excelsus nomine, reque simul.
Quem Musæ et Charites vocis legere Magistrum,
Et modò scriptorem Musicus ordo colit.
Dulcia nam vocum variarum cantica scripsit;
Sive profana velis, sive sacrata petas.

Philippe Bosquier a de plus composé sur sa devise : *Absque labore nihil,* le distique suivant :

Si tellus inculta manet, nihil efferet illa :
Rectè igitur præfert, ABSQUE LABORE NIHIL.

Il existe un poème latin en son honneur composé par Élisabeth Weston, femme savante de la Bohême; ce poème a été inséré dans le livre de cette dame intitulé : Parthenicon.— Pragæ, typis Paulio Sessii. 1602. In-8.° (pages 16 et suiv.).

Je connais, dit M.r F.-J. Fétis, cinq portraits de Philippe de Mons : le premier, par Raphaël Sadeler,[1] a été fait à Vienne, d'après nature, en 1594, et a servi de type à tous les autres. Il fut reproduit avec un rare talent de burin par Théodore de Bry, dans la troisième partie des Icones illustrium virorum de Boissard (pl. 49); mais on n'y trouve pas, comme à celui de Sadeler, l'inscription qui fait connaître l'époque de la naissance de Philippe. Vient ensuite celui de Nicolas de Larmessin, dans l'Académie des sciences et des arts de Bullart, copie exacte de celui de Théodore de Bry; puis la gravure médiocre de celui qui se trouve dans le Theatrum virorum eruditione clarorum de Freher (pl. 78). Celui de Larmessin a été reproduit dans la Bibliotheca Belgica de Foppens, mais la planche, retouchée par une main maladroite, n'offre que de mauvaises épreuves. Caldwald a fait une bonne copie de celui de Sadeler, avec l'inscription, pour l'Histoire générale de la musique de Hawkins (tome 2, page 491).

Au bas d'un de ces protraits se lisent les deux vers suivants :

Cernimus excelsum mente, arte, et nomine Montem,
Quo Musæ charites constituere domum.

On a de lui à la Bibliothèque publique de Mons, dans les Meslanges d'Orlande de Lassus (Roland de Lattre) : Sonnetz de P. Ronsard, mis en musique à cinq, six et sept parties, par Philippe de Monte — Paris, Adrien Leroy et Robert Ballard, Imprimeurs de musique, 1575—1576; 2 volumes in-8.° oblong.

---

[1] Avec cette inscription :
Philippus de Monte Belga D. D. Max II et Rodolph. II Rom. imp. chori musici præfectus metropol. Ecclesiæ Cameracensis canonicus et thesauricus. Aetatis suæ LXXVII A. D. MDXCIV.



PHILIPPRON (Charles-Henri),

Maire d'Havré-lez-Mons, commissaire du canton du Rœulx, sous le gouvernement français,[1]... etc.,... d'une famille originaire d'Ath, fils de Nicolas-Joseph et de Marie Françoise Dargent, né à Binche en 1759, mort à Havré le 20 mars 1822, veuf en premières noces d'Augustine Dessart, de Binche, et en second noces d'Amélie Castiau, de Boussoit.

Il rendit pendant la domination française d'éminents services à la commune d'Havré et à la maison de Croy-Solre, services qui non-seulement furent bientôt méconnus, mais devinrent le texte des plus basses calomnies.

Philippron vécut et mourut pauvre. Il fut même quelque temps poursuivi judiciairement par ses créanciers pour diverses petites dettes qui ne s'élevaient pas en totalité à la somme de 3000 francs. Forcé de s'expatrier, il se rendit d'abord à Luxembourg, puis parcourut successivement la Hollande et une partie de l'Allemagne, vivant tantôt de l'état de menuisier-ébéniste qu'il avait appris dans sa jeunesse, tantôt du produit de quelques leçons de langue française et de mathématiques.

De retour à Havré, il y établit une école d'enseignement mutuel, qu'il ne tarda pas à abandonner.

Compromis dans une affaire d'acquisition clandestine de biens nationaux séquestrés, il fut arrêté en Hollande, où il avait séjourné quelque temps, et reçut l'ordre de se rendre immédiatement à Mons, où le parquet le fit écrouer à l'ancienne maison d'arrêt (près de la tour du Château), sous le poids d'une accusation qui n'a jamais été clairement formulée. Il subit ainsi trois mois de détention préventive, après lesquels il fut mis en liberté sans que l'accusation dont il avait été l'objet eut donné lieu à aucune instruction préparatoire ni à aucun jugement.

[1] Dès son entrée en fonctions, il réclama, comme maisons d'institution, les cures qui n'avaient pas été vendues pendant la révolution française, et fut assez heureux pour réussir dans ses démarches.

Il demeura alors pendant plusieurs années à Mons.

On a de lui :

— Une apologie de sa conduite et de son administration comme maire d'Havré, contenant un acte d'accusation dont il avait été l'objet et ses réponses justificatives. Adressée au préfet du département de Jemmapes.

— Un mémoire adressé au procureur du Roi lors de l'arrestation dont je viens de parler.

— Une adresse aux enfants d'Havré.

— Statut ou ordre de congrégation en l'honneur du grand Jéova (*sic*).

— La Maison méphitique, ou les malheureux dans la Maison d'Arrêt à Mons. Poëme en trois chants, par C.-H. Philippron, ex-maire d'Havré. — A Mons, de l'imprimerie de la veuve Tahon, Marché aux Herbes. In-8.° de 27 pages, compris le titre et les notes.

— Ode sur la prise de Paris, dédiée à Sa Majesté Alexandre Paulovitz, Grand Empereur de toutes les Russies. — A Mons, de l'imprimerie de la veuve Tahon, Marché aux Herbes, n.° 12. 4 pages in-8.°.

— Le petit homme rouge, le petit homme vert, le petit homme blanc, ou la destinée de Bonaparte. Poëme en trois chants. Par un Paysan. — A Mons, de l'imprimerie Capront, rue des Gades, n.° 20. Brochure de 12 pages in-12, compris le titre.

Il a laissé en manuscrit :

— Grammaire française jusqu'à la quatrième conjugaison, à l'usage des écoles de Charles-H. Philippron. Suivie d'un traité d'arithmétique et d'algèbre (ce traité manque). 1807. In-4.° Préface 2 pages non cotées, texte 47 pages non cotées. (Incomplet.)

— Traité d'arithmétique, par C.-Henri Philippron. 1819. In-4.° de 42 pages non cotées, compris le titre.

— Un recueil contenant plusieurs pièces de vers, dont quelques-unes sont adressées à des membres de la famille du duc de Croy, à l'occasion de leur entrée à Havré ou à l'occasion de leur mariage.

POCHET (Jacques),

Né à Mons dans la première moitié du 17.e siècle.

On a de lui :

— Les oracles du spirituel Apollon. — Bruxelles, 1651.

POTTIER (Corneille ou Cornil),

Prêtre et protonotaire apostolique, né à Mons dans la seconde moitié du 17.me siècle.

On a de lui, en vers latins :

— Panegyris sanctorum in singulos anni dies distributa. Morali è sanctis Patribus deprompto conclusa. Authore Cornelio Pottier Hanno-Montano sacerdote. — Montibus, ex typographiâ Laurentii Preud'homme, Senatûs typographi. 1713. In-8.º avec figure au verso du titre, représentant les armes de la ville de Mons. Titre et liminaires 30 pages non cotées, texte 439 pages, errata et index 10 pages non cotées.

POTTIER (Nicolas),

Prêtre, né à Mons vers la fin du 16.me siècle.

On a de lui :

La noblesse sainte et royale de S. Walbert et S.te-Bertille, dvcs de Loraine et comtes de Haynnav, pères et mères de Ste Wavdrv et de Ste Aldegonde. Composé par N. Pottier, prestre. — A Mons, de l'imprimerie de Waudret fils, 1644. In-12. Titre et liminaires 16 pages non cotées, texte 382 pages.

— La vierge triomphante divisé en trois parties.

La première fait voir les prodiges qui ont été faits tant au ciel qu'en la terre depuis la création du monde pour faire triompher la vierge partout l'univers.

La seconde déclare ses perfections les plus sublimes et les plus éclatantes.

La troisième nous découvre l'éminence de la grace et les faveurs que nous avons par son moïen.

Le tout établi par la Sainte-Ecriture, confirmé par les passages des SS. Pères et des plus grands directeurs de l'Eglise. Enrichi des pensées de la sainte théologie et embelli de plusieurs histoires. Par M.r Pottier, prestre. — A Mons, de l'imprimerie François De Waudret. 1641. In-4.°, avec titre gravé et titre imprimé. Titres et liminaires 14 pages non cotées, texte 291 pages, table 3 pages non cotées.

PROCUREUR (PIERRE),

Principal au collége de Houdain, né à Ath et non à Mons, comme le prétend De Boussu, page 434 de son Histoire.

Il est auteur de la grammaire française dite de Houdain.

QUARRÉ (JEAN-HENRI),

De la congrégation de l'oratoire, que De Boussu fait naître à Mons dans le 16.me siècle, était originaire de la Bourgogne.

On a de lui :

— Thrésor spiritvel contenant les excellences dv christianisme, et les adresses pour arriuer à la perfection chrestienne par les voyes de la grace, et d'vn entier abandonnement à la conduitte de Jesus-Christ. Dédié à la Serenissime Infante. Par le R. Père J.-H. Quarré, Prestre de l'Oratoire de Jesus-Christ, N. S. Docteur en theologie, Bourguignon. Reueu, corrigé et augmenté par l'autheur. — A Mons, de l'imprimerie François De Waudré, à la Bible. 1633. In-8.° Titre et liminaires 20 pages, texte 390, table 5 pages non cotées.



REBREVIETTES (GUILLAUME DE),

Seigneur de Genly, Escœuvres,... etc.,... né à Mons dans la seconde moitié du 16.me siècle, mort à Bruxelles en 1633.

On a de lui, outre plusieurs beaux ouvrages pieux, s'il faut en croire De Boussu, page 431 de son Histoire de Mons :

— L'image de la noblesse figurée sur la vie de saincte Gertrude et de ses parens, histoire ecclésiastique par Guillaume de Rebreviettes, seigneur d'Escœuvres, gentilhomme. — Paris, de l'imprimerie de François Huby. 1612. In-8.°

— Le Miroir des Pasteurs. — Bruxelles, 1612.

RECQ (FRANÇOIS-DOMINIQUE),

Né à Braine-le-Comte en 1709, mort à Mons le 5 décembre 1775.

Il fut nommé conseiller de robe longue au conseil souverain du Hainaut le 30 janvier 1743, en remplacement de feu M. Louchier, et prêta serment en cette qualité le 4 février suivant. Il exerça ses fonctions judiciaires pendant près de 31 ans.

Il a laissé des annotations sur les chartes du Hainaut.

Ces annotations sont écrites sur papier intercalé en regard du texte imprimé des chartes. L'auteur indique en marge des articles, soit les articles correspondants, soit les autorités ou les sources qui peuvent être utilement consultées pour l'intelligence de la loi. Il cite aussi les arrêts et décisions diverses qui ont résolu certaines questions.

Ce commentaire du conseiller Recq est très-estimé et l'opinion de ce jurisconsulte fait même aujourd'hui autorité pour l'interprétation de nos chartes.

Le manuscrit autographe, en 2 vol. in-4.°, appartient à Mr Claus, actuellement bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Mons.



ROMBISE (Antoine De),

Professeur et principal au collége de Rœulx (1639), né à Mons au commencement du 17.me siècle.

On a de lui :

— Itinerarii per diversa Galliæ ac Italiæ loca memores notæ et rervm Romanarvm cvriosi ac religiosi indagatoris dies decem. — Montibvs, ex officinâ Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, propè Minimos. 1639. Cum approbatione. In-8.o. Titre et liminaires 6 pages non cotées, texte 340 pages, indices 12 pages non cotées.

Relation en vers élégiaques d'un voyage qu'entreprit l'auteur en France et en Italie, en 1634, avec Philippe Du Mont, seigneur de Fanteignies, de Duez,... etc.,... échevin de Mons, en 1626, et Thierri Du Mont, seigneur de Fontenoy, d'Hembize,... etc.,...

Il revint dans les Pays-Bas en 1635.

ROMBISE (André-Jacques Lison De),

Né à Mons.

Il est auteur de deux ouvrages ayant pour titre : le premier, Itinerarium Germaniæ ; le second, Epigrammata in sanctos.

RUTEAU (Antoine),

Frère mineur de l'ordre de S.t-François de Paule, naquit à Mons dans le 16.me siècle et mourut au couvent d'Anderlecht, le 9 juillet 1657, au moment où il mettait la dernière main au second tome d'un ouvrage dont le tome premier parut sous ce

titre : Commentariorum ac disputationum in priorem partem D. Thomæ, tomus 1, de uno Deo. — Montibus, apud viduam Joannis Havart. 1653. In-fol.

Il fut d'abord professeur de théologie à Anvers, puis président en chef de son ordre et définiteur à l'Université de Louvain Ses supérieurs rendant, dit l'histoire, pleine justice à son mérite, le nommèrent ensuite provincial de l'ordre de Saint-François de Paule, pour les Pays-Bas.

Quoique l'édition qu'il nous a donnée d'une partie des Annales de Vinchant, si misérablement écourtées et mutilées par l'éditeur (qui se vantait pourtant de les avoir *augmentées* et *achevées*), ne nous permette de parler de cet ouvrage que pour engager les bibliophiles et tous ceux qui s'occupent de travaux historiques, à se tenir en garde contre l'infidélité du texte que nous a donné Ruteau, il n'en convient pas moins d'en transcrire ici le titre, ne fut-ce que comme souvenir bibliographique : Annales de la province et comté d'Haynav, ov l'on voit la svitte des Comtes depvis leur commencement. Les antiqvités de la religion, et de l'estat depvis l'entrée de Ivles Cesar dans le Pays. Ensemble les evesques de Cambray, qui y ont govverné. Les fondations pievses des églises et monastères. Et les descentes de la noblesse. Recueillies par feu M. François Vinchant, prestre. *Augmentées et achevées* par le R. P. Antoine Rvteav, de l'Ordre des PP Minimes. A la poursvitte de M. Iean Vinchant, S.r de la Haye, . . . etc. . . — A Mons en Haynav, de l'imprimerie de Iean Havart, ruë de Nimy, au Mont de Parnasse. M. DC. XLVIII. Auec priuilege, et approbation. — In-fol. Titre et liminaires 12 pages, texte 418, table 14 pages non cotées.

Les autres ouvrages de Ruteau sont :

— De fructu et applicatione sacrificii missæ et suffragorum, lib. tres. Auctore V. P. F. Antonio Ruteo, Hanno-Montani, ordinis Minimorum S. Francisci de Paula S. Theologiæ lectore. — Antwerpiæ, apud Henricum Aerssens. 1634. In-4.o

— De participationibvs sev litteris fraternitatis quibvs

amici et benefactores à prælatis religionvm admittvntvr ad commvnionem bonorvm operum ordinvm. Auctore V. P. F. Antonio Rvteo Hanno-Montensi, ordinis Minimorvm S. Francisci de Paula. — Montibvs typis Joannis Le Brvn, sub signo Leonis Aurei, anno 1637, cumgratia et privilegio. In-12. Titre et liminaires 18 pages non cotées, texte 190 pages, index et approbation 14 pages non cotées.

— De vitâ quadragesimali, quæ in sacro Fratrum minorum ordine sub voto servatur, lib. quinque, in quibus de illius origine, naturâ et effectibus, vitiisque et heresibus oppositis agitur, auctore R. P. Antonio Ruteo FF. minorum per Belgium provinciali. — Lovanii, typis Corneli Coenestenii. 1642. In-4.° Dédié au R. P. Gaspard Vincq, prélat du monastère de S.t-Denis près de Mons. (Le même ouvrage augmenté, ibid., 1646.)

— Historia miraculorum quæ ad invocationem B. M. Virginis in Wavriâ inferiori edita feruntur. (En français : L'arche d'alliance ou l'histoire de Notre Dame de Basse Wavre dite Marie de paix et de concorde, recueillie par le R. P. A. R. M. L. T. — Louvain, E. De Witte. 1642. In-12.) Lovanii, apud Everardium De Witte. 1642. In-12.

RUTEAU (Benoît),

Né à Mons vers la fin du 16.me siècle.

Il embrassa la règle de S.t-Benoît, au monastère de S.t-Denis, et remplit les fonctions de supérieur des études à l'abbaye de Grammont.

On a de lui :

— Vita et martyrium SS. Adriani et Nataliæ, unà cum chronico abbatiæ Gerardi. Montensis. — Ath, 1637. In-8.°

Une traduction française de cet ouvrage a paru à Ath, la même année, chez Jean Maes, imprimeur juré, sous ce titre :

La vie et martyre de S. Adrien tutelaire de la ville de Grand Mont, patron contre la peste et de sa S. compagne Natalie. Item, diverses translations, succès et miracles advenus par les sacrées reliques du S. Martyr, avec le commencement et chronique de son monastère en ladite ville de Grand Mont. Le tout tiré de la copie latine de Don Bénoist Ruteau montois, religieux bénédictin du monastère de S. Denys lez-Mons en Haynnau, par le mesme auteur. In-8.°

SAINT-GÉNOIS (François-Joseph, Comte De),

Baron du Saint-Empire, fils de Nicolas-Joseph, seigneur de Grand-Breucq, et de Marie-Élisabeth-Joseph Francgue, né à Mons le 28 mai 1749, mort à Bruxelles en 1816.

A peine eut-il terminé ses études, qu'il entra comme cadet dans le régiment de Kaunitz; mais, ne se sentant aucune disposition pour la carrière des armes, il la quitta en 1776, après avoir été élu membre de la noblesse aux États du Hainaut.

Il tâcha dès lors d'acquérir dans la retraite les connaissances nécessaires à un homme public.

Admis, à Mons, dans le bureau de l'avocat Paridaëns, greffier de la cour féodale du Hainaut et dépositaire des archives de cette cour, il eut l'occasion de recueillir sur les familles de cette province des notions très-curieuses.

Non content de l'immense dépôt de la cour féodale, il s'efforça de mériter la confiance de quelques abbayes pour y puiser de nouveaux renseignements.

Il profita aussi de son élection à la députation des États du Hainaut, pour avoir une communication plus libre aux archives des États; mais on lui en fit un crime, comme s'il eût travaillé à révéler quelque secret.

Cette inculpation n'ayant eu aucune suite, il continua ses

travaux généalogiques à Mons, jusqu'en 1786, époque où il eut à défendre contre la chambre héraldique de Bruxelles le titre de comte que lui avaient transmis ses ancêtres.

Appelé à Vienne par cette affaire, il ne cessa d'y compulser des titres et des documents authentiques, afin d'en extraire tout ce qui pouvait lui être utile pour ses ouvrages.

Il passa de là à Prague et y fut retenu plusieurs mois par la chancellerie de Bohême.

De retour en Belgique, où le feu du patriotisme avait exalté les têtes, il fut soupçonné d'être partisan de l'empire, et ce soupçon, dénué de fondement, le fit jeter dans la prison de Bruxelles.

Ne pouvant être inculpé dans aucune conspiration en faveur de l'empereur, il recouvra sa liberté après une détention de plusieurs semaines et s'empressa de se rendre à Prague où il avait laissé son épouse.

On a de lui :

— Mémoires généalogiques et historiques pour servir à l'histoire des familles des Pays-Bas. — Amsterdam, 1780. 2 volumes in-4.° Outre des mémoires généalogiques, on trouve dans cet ouvrage des dissertations sur différentes inaugurations des souverains de la Belgique et l'histoire de plusieurs révolutions, entr'autres de celles de Gand et de Bruges en 1488. Le nombre de planches varie dans tous les exemplaires. L'exemplaire que possède M.r R. Chalon est le plus estimé des bibliophiles. Il ne faut pas confondre ces mémoires avec les recueils généalogiques que Dumont a publiés vers la même époque.

— Chronologie des gentilshommes reçus à la chambre de la noblesse des Etats du pays et comté du Hainaut depuis 1500 jusqu'en 1779, précédée d'un précis des preuves nécessaires pour y être admis selon les derniers règlements. — Paris, 1780. In-folio.

— Dictionnaire onomastique des chartes du pays et comté du Hainaut. 1785. — In-8.°

— Inventaire des contrats de mariage, testaments et additions d'héritage déposés à la table du droit du pays de la Basse-Autriche à Vienne,... etc.,... et suivis d'un dictionnaire chronologique et historique des noms repris dans l'inventaire. — Vienne, 1788, in-folio. Extrait d'un ouvrage plus volumineux que l'auteur se proposait de publier en 1786 sous le titre d'amusements généalogiques et historiques. 4 volumes in-folio.

— Prolégomènes ou notes du comte Joseph (François-Joseph) de Saint-Génois, au sujet de son emprisonnement arrivé le 21 juin 1790. — Lille, 1790, in-4.°

Cet opuscule renferme, outre la justification de l'auteur, quelques traits intéressants tirés des actes des États du Hainaut, concernant les différents accords d'aides et subsides, depuis 1526 jusques 1660; palus terrestres de la rivière de la Dendre depuis les confins de la Flandre jusqu'au ruisseau d'Erbiseuil; catalogue des manuscrits de l'histoire profane qui se trouvent à la bibliothèque de Vienne.

— Monuments anciens essentiellement utiles à la France, aux provinces de Hainaut, etc.,... etc.

Ouvrage par souscription, annoncé en 1782 à Paris. — Saillant, rue Saint-Jacques de Beauvais. Premier volume, première partie, 463 pages et 3 feuilles liminaires, in-folio, y compris le titre primitif : Droits primitifs des anciennes terres, etc.

— Monuments, etc. Premier volume, deuxième partie. De la page 463 à 1071.

— Table générale des noms de familles, villes, villages, terres, etc.,... contenus dans les Monuments anciens, etc. In-folio. — A Lille, de l'imprimerie de Léonard Danel. Deux feuillets liminaires et 144 pages.

— Monuments anciens, etc. — Deuxième volume présenté à S. A. S. Monseigneur le prince Cambacérès, archi-chancelier de l'Empire français, etc.,... etc. — A Bruxelles, de l'imprimerie de Weissenbruch, place de la Cour, n.° 1085. Année 1806. In-folio de XLVII et 414 pages.

On n'en connait que trois exemplaires qui vont jusqu'à cette page; beaucoup d'autres s'arrêtent à la page 394. M.r Dejonge, de Bruxelles, possède les *épreuves* de 18 à 20 pages de plus qui n'ont point été tirées.

— Prospectus d'un ouvrage diplomatique et historique, utile aux provinces belgiques, dont le titre est : Droits primitifs, etc.,... 18 pages in-folio.

— Prospectus, id., id. Vienne, chez Gay. 1786. In-4.° de 32 pages. — (Contient une partie de la chronique de Saint-Ghislain de 1114 à 1177.)

— Table provisoire, etc.,... etc.,... des Monuments anciens. In-4.°, 2 pages.

— Monuments, etc. Prospectus. — Paris, 24 novembre 1806. In-4.°, 4 pages

— Prospectus, etc. In-8.°, 4 pages. — Mons, Jevenois, 1807.

Il est bon d'avoir aussi les avis *en placard* collés sur les couvertures des livraisons ou cahiers du deuxième volume. Ces avis renferment des choses qui ne se trouvent pas dans l'ouvrage.

— Amusements généalogiques du comte Joseph de Saint-Génois. — Inventaire des contrats de mariage, testaments et additions d'héritages, déposés à la table du droit du pays de la Basse-Autriche à Vienne, etc.,... etc. — Vienne, de l'imprimerie de M.r Gay. MDCCLXXXVIII. In-folio de 6 feuilles liminaires et 94 pages.

— Histoire ecclésiastique du comté de Hainaut et de Tournesis — Abbayes — Saint-Ghislain. — In-folio de 26 pages. *(Sans date.)*

On n'en connait d'autre exemplaire que celui de M.r Chalon. Cet exemplaire provient de la bibliothèque de M.r Deroovere, généalogiste, ami intime de Saint-Génois.

C'est le commencement de la Chronique de Baudry, continuée par Durot, dont le manuscrit repose à la Bibliothèque publique de Mons.

— Essai de diplomatique sur le Brabant, présenté au gouver-

nement des Pays-Bas par le comte Joseph de Saint-Génois, chambellan de S. M. l'empereur, etc.,... etc. 1794. In-folio de 16 pages.

— Collection générale des actes de mariages du département de Jemmapes, etc. - Bruxelles, 1809. In-4.° de XLIV et 32 pages.

— Projet d'un recueil général des registres civils,... etc.,... mariages célébrés à Anvers depuis 1650 jusqu'en 1807. — Bruxelles, 1807. In-4.° de VIII et 40 pages.

— Projet, idem. — Mariages célébrés à Gand depuis 1622 jusqu'en 1808. — A Gand, 1807. In-4.° de 16 pages. *(Volume ou cahier incomplet.)*

— Projet, idem — Mariages célébrés à Bruges depuis 1617 jusqu'en 1808. — Bruges, 1808. In-4.° de XXVII et 44 pages.

— Hommage de respect, de reconnaissance et de confiance à la Cour d'appel de Bruxelles, dédié à Monsieur Michaux, président de la troisième section; par Joseph de Saint-Génois de Grand-Breucq.—1809. In-4.° de 20, VIII, 44, 16 et 8 pages.

— Recueil de pièces pour prouver le droit de Saint-Génois à porter le titre de comte. In-4.° de 48 pages. Le titre a été arraché au seul exemplaire authentique qui existe de cet ouvrage sur timbres et revêtu de toutes les attestations signées et scellées. — Vienne, 1786. (Cet exemplaire, qui est aujourd'hui la propriété de M.r Chalon, provient de M.r Deroovere.)

— Recueil d'affaires, d'arrêtés, de consultations et de sentences utiles aux prévenus d'émigration,... etc.,... etc. Lille, MDCCCII. In-4.° de LXVIII et 392 pages.

— Cause célèbre en requête civile. 23 juillet 1810. In-4.° de 16 pages, plus un tableau.

On joint à cette brochure un mémoire à consulter pour M.r et M.me de Saint-Génois, par Tarte aîné, etc. In-4.° de 23 pages.

— Joseph de Saint-Genois de Grand-Breucq et Marie-Anne de Morzin, son épouse, à la Cour impériale de Bruxelles.

Audience du 17 août 1813. Cause célèbre. In-4.° de 244 pages et 2 feuilles liminaires.

— Projet d'accommodement. 28 juin 1814. 2 pages in-4.°

— Mendacia veritate coram judicibus repellere oportet. Audience du 28 décembre 1813. In-4.° de 85 à 94 pages.

— Le comte de Saint-Génois de Grand-Breucq à M.rs Wittouck et de Spoelbergh, conseillers commissaires ad accordandum. Visions financières. In-4.° de 10 pages.

— Opposition juridique et citation par Joseph de Saint-Génois à ses crédits rentiers anversois. In-4.° de 4 pages.

— Joseph de Saint-Génois de Grand-Breucq à ses crédits rentiers anversois. In-4.° de 2 pages.

— Action diffamatoire intentée par Boucqueau contre Joseph de Saint-Génois de Grand-Breucq. 3 janvier 1809. 12 pages in-4.°

— Ex judicatis (requête civile) cognoscetis judicanda. (Rescisoire.) In-4.° de 4 pages.

— Questions au nom de M.r de Saint-Génois, etc., à M.rs Van de Werve, Geelhand et consors, créanciers anversois. In-4.° de 4 pages.

— Joseph de Saint-Génois aux juges d'appel de Bruxelles, 16 Xbre. 1802. In-4.° de 8 pages.

— Vente faite le 11 prairial an X. In-4.° de 2 pages.

— Consultation pour Joseph de Saint-Génois par Goblet, Du Bus et Le Hon. In-4.° de 6 pages.

— Lettre d'invitation par Joseph de Saint-Génois à ses crédirentiers anversois pour assister, le 9 septembre 1804, à une fête nocturne qu'il donnera dans son parc de Grand-Breucq. In-4.° de 4 pages. (Facétie.)

— Lettre de Saint-Génois à ses crédirentiers anversois. 26 avril 1803. Une feuille.

— Le comte Jh. de Saint-Génois à M. de Gobart, procureur civil d'Anvers. 4 janvier 1815. Une feuille.

— Signification à l'avoué. 31 Xb. 1814. Une feuille.

— L'infamie vaincue par l'honneur. Recueil des consultations,... etc.,... etc. 20 pages in-4.° [1]

— Bouquet de pensées, présenté à M.r Louis Weissenbruch, le jour de sa fête, le 25 août 1815, par son ami le C.te Joseph de Saint-Génois de Grand-Breucq. Arrangé pour piano et violon par le même. Placard :

Des dons fleuris que le printemps
Répand sur la terre émaillée
La fleur vouée au sentiment
C'est la pensée. *(bis.)*
Des absents elle prend l'emploi.
L'illusion vers elle attire ;
L'amour, l'amitié lui font dire
Pensez à moi. *(bis.)* Etc., . . . etc. . .

*Manuscrits de Saint-Génois
qui se trouvent à la Bibliothèque publique de Mons* :

— Généalogie de plusieurs familles du Hainaut. In-folio sur papier. Manuscrit de M.r de Saint-Génois.

— Noms des personnes qui sont intervenues aux assemblées des États du Hainau comme membres de la noblesse depuis le 19 de Xbre. 1536 jusques compris le 5 de 9bre. 1668, par le comte de St.-Genois. In-folio, sur papier.

— Extraits du greffe féodal de Hainaut commençant au 28 de mars 1556 et finissant au 23 d'avril 1566, par M. le comte de St.-Genois. In-folio, sur papier.

[1] Il suffit de compulser froidement les pièces de ce procès pour voir combien les prétentions du comte de Saint-Génois étaient fondées.

Un sieur Boucqueau, avocat de la partie adverse, étant allé jusqu'à lire à l'audience un faux certificat d'un conservateur des hypothèques de Tournay, il n'a pas fallu à notre concitoyen moins de dix ans pour obtenir la rescision de l'arrêt surpris ainsi à la conscience des juges, et, ces dix ans écoulés, rien ou presque plus rien, ne restait de l'objet en litige ; tant c'est une belle chose que la justice, même quand elle finit par être juste !

— Extraits du livre des arrêts commençant au 23 février 1593 et finissant au 8 d'octobre 1604, par M. le comte de St.-Génois. In-folio, sur papier.

— Copies des comptes des anciens parchons des années 1507 et 1525, par M. le comte de St.-Génois. In-folio, sur papier.

— La généalogie de la maison de St.-Génois. In-folio, sur papier. Autographe de M.r de Saint-Génois.

SEINGENOIS (Pierre De),

Seigneur du Mesnage, poète français et latin.

On a de lui, dit de Boussu, plusieurs poésies qu'il composa en l'honneur de la vierge.

SÉBASTIEN (Jean),

De la compagnie de Jésus.

Il fit, à ce qu'assure De Boussu, un Traité sur les cas de conscience.

Paquot cite un Joannes Sebastianus (probablement Jean Sébastien) aussi de la compagnie de Jésus, en 1585, né à Fontaine-l'Évêque et y décédé le 15 février 1649, qui a laissé trois ouvrages : De Sacramentos in genere, — De Baptismo, Confirmatione et Eucharistiâ, — De Extremâ Unctione.



SICILE, SECILE, CECILLE ou CECILE,

Hérant d'armes du roi d'Arragon, né à Mons.

On a de lui :

— Le blason des couleurs en armoiries, dont plusieurs éditions parurent successivement à Paris et à Lyon.

SIMON (Jacques),

De la compagnie de Jésus, né à Mons dans le 16.me siècle.

On a de lui :

— La vie de Saint-Ghislain.

— Le povrtraict de l'estat de mariage et de continence fait svr la vie de la très illvstre S. Wavtrvde comtesse de Hainav et patronne de Mons. Par le R. P. Jacques Simon de la compagnie de Jésus. Avec les annotations du mesme autheur. — A Arras, chez Jean-Baptiste et Gvillavme De la Rivière, au Bon Pasteur. M DC.XXIX. In-8.°, avec :

1.° Une Épître dédicatoire aux Dames du très illustre chapitre de S. Wautrude, datée du collége de Mons le 1.er janvier 1627;

2.° Une Épître à Messieurs les Montois;

3.° Une approbation, signée de Jean Sébastien (Mons, le 21 janvier 1627);

4.° Un permis d'imprimer, signé de François De Lacroix, provincial de la compagnie de Jésus au Pays-Bas (Valencienne, le 17 de mars M. DC. XXVIII);

5.° Un extrait du privilége accordé à J.-B. De la Rivière, par Sa Majesté Catholique, le 12 de juin l'an 1627, signé Prats.

Titre et liminaires 16 pages non cotées, texte 317 pages, annotations 100 pages, table 12 pages non cotées; figure.

Réimprimé à Mons en janvier 1846, chez Emm. Hoyois. Suivi de documents officiels relatifs aux cérémonies qui ont eu lieu lors du retour à Mons, en 1803, des reliques de Sainte Waudru et de Sainte Aye. Publiés pour la première fois d'après les originaux qui reposent aux archives de l'évêché de Tournay. In-8.° Titre et liminaires 12 pages, texte, table, ... etc., ... 116 pages; frontispice gravé.



SOTTEAU (Augustin-Hyacinthe-Joseph),

Chanoine régulier du monastère d'Oignies, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, professeur de poésie et de rhétorique à l'Athénée royal de la même ville, naquit à Mons le 24 décembre 1768 et mourut à Namur le 29 novembre 1828.

Il fit ses humanités au collége de Houdain à Mons, étudia la philosophie à Louvain et embrassa la carrière de l'instruction publique le 19 avril 1787, époque où les chanoines réguliers d'Oignies, à la suite de la suppression dont les avait frappés Joseph II, se chargèrent gratuitement de l'enseignement au collége de Namur. Sotteau y fut envoyé par ses supérieurs et y occupa les chaires de poésie et de rhétorique conjointement ou séparément, selon les circonstances, jusqu'à l'époque de sa mort.

On a de lui :

— Nouveau cours de Rhétorique à l'usage des jeunes gens qui se destinent à la chaire ou au barreau. Par Aug. Sotteau, Chanoine régulier du ci-devant Monastère d'Oignies, Chanoine honoraire de la Cathédrale de Namur, et Professeur de Rhétorique à l'Athénée, avec cette épigraphe extraite de Quintilien :

Habes quibus præcepta dicendi pro virili parte adjuvari pone per nos videbantur : quorum cognitio studiosis juvenibus si non magnam utilitatem afferet, at certè quod magis petimus, bonam voluntatem. — A Mons, chez H.-J. Hoyois, imprimeur-libraire, rue des Fripiers, N.° 24. 1819. 2 tomes in-12. Tome 1.er : titre et épitre dédicatoire à Son Excellence le Baron de Falch, Ministre des Colonies de S. M. le Roi des Pays-Bas, de l'Industrie nationale et de l'Instruction publique, 7 pages, texte 379, table 3. Tome second : texte 402 pages, tables 3.

— Nouvel abrégé de poétique française, ouvrage propre à former et régler le goût des jeunes gens dans la lecture des meilleurs poëtes, tant Latins que Français. Rédigé par M.r A. Sotteau, Professeur de Rhétorique à l'Athénée Royal de Namur, et Chanoine de la Cathédrale. — A Namur, de l'imprimerie de D. Gérard. 1821. In-12. Titre 2 pages, avertissement 2 pages, texte et table pages 9 à 185, errata 2 pages.

Sotteau prononça plusieurs sermons dans différentes églises de Namur et à Bruxelles même, où l'un de ses frères, célèbre prédicateur et savant théologien, mourut doyen de Sainte-Gudule.

On a de lui en manuscrit quelques poésies latines.

Ces poésies, dit la Galerie historique des contemporains, l'ont fait connaître avantageusement dans le monde littéraire, et ses sermons le mettent au premier rang des prédicateurs belges.



TAHON (ANDRÉ-FRANÇOIS),

Né à Mons, décédé à Bruxelles le 11 janvier 1738.

Après avoir fait partie du magistrat de la ville de Mons en qualité d'échevin, il prêta serment comme conseiller de robe longue au conseil souverain du Hainaut le 7 décembre 1707 et le 15 octobre 1727 il obtint l'honorable distinction d'être appelé au conseil privé du Roi.

On lit à ce sujet dans les Archives de Mons (Chef-lieu, — Résolutions journanalières ; — 1724 à 1735) :

« Le sieur Tahon, conseiller du conseil souverain d'Haynau, ayant esté nommé au conseil privé, Messieurs les magistrats ont résolu, en considération de ce qu'il avoit esté eschevin, de luy faire présent d'un bassin d'argent avec les armes de la ville. Le bassin a pesé quattre-vingt-cinq onces et a coûté trente-cinq escus de façon.

« Le sieur De Maleingreau, premier (du magistrat) et le pensionnaire et greffier Petit, luy ont présenté ledit bassin chez luy, qui a esté porté par l'huissier Estienne le 13 novembre 1727.

« Le 15, Monsieur Tahon a demandé l'heure pour remercier Messieurs les Magistrats ; il y est venu à onze heures et demie et l'on a ouvert les deux batans. »

Il a laissé un recueil manuscrit d'arrêts du conseil souverain du Hainaut, commençant au mois de janvier 1708 et finissant le 10 avril 1713.

La Bibliothèque publique de Mons en possède une copie en 4 volumes in-folio.

VINCHANT (François),

Né à Mons vers 1580 d'une noble et ancienne famille de Mons,[1] fils de Gilles, seigneur de La Haye, échevin de Mons de 1563 à 1566,[2] et de Marguerite Dessus-le-Moustier,[3] mort dans la même ville, d'une maladie contagieuse qui la désolait, le 20 août 1635.

Après avoir terminé ses humanités, il étudia les sciences ecclésiastiques et reçut les ordres sacrés.

Vinchant avait un frère, Jean, conseiller à la cour souveraine du Hainaut, dont descendaient Charles-Antoine-Joseph, seigneur de Morval, et Pierre-Félix-Joseph, seigneur de La Haye, Milfort, etc., nommés comtes en 1756.

On a de lui :

— Une épitaphe en douze vers latins de Gilles Bricquet, décédé religieux du Val des Écoliers à Mons, le 15 décembre

[1] On cite parmi ses membres : en 1362, Gérard Vinchant, échevin de Cambrai ; en 1371, Jérôme Vinchant, écuyer, seigneur de Corieul et capitaine de Marcoin, ainsi que plusieurs échevins de Mons de 1476 à 1684. Antoine Vinchant était à la tête de cette magistrature dès 1527.

[2] Le duc d'Alençon en sortant de Mons, qui avait été surpris par Louis de Nassau le 24 mai 1572 et repris par le duc d'Albe le 19 septembre suivant, y laissa, dit Paquot, quelques gens qui ne cessaient de remuer en faveur du parti des États. Gilles Vinchant avança un jour contre ces mutins, fonça d'un coup d'épieu le tambour *séditieux* qu'on touchait pour les assembler, et les poussa les armes à la main jusques hors de la ville. S. M. Catholique récompensa cette action de bravoure en le gratifiant, lui et sa postérité, de diverses marques d'honneur, entr'autres d'un portrait du Roi suspendu à une chaîne d'or ; insigne qu'ils pouvaient porter.

[3] Collard Dessus-le-Moustier était échevin de Mons en 1465. Plusieurs de ses descendants ont occupé la même charge.

1514. Cette épitaphe a été insérée par Philippe Brasseur dans son ouvrage intitulé : Pratum marianum intrà Montes Hanoniæ ejusdemque prati vinea triginta pampinis interstincta, pages 33 et 34. — Mons, Jean Havart. 1637. In-12.

— Annales de la Province et Comté de Hainaut, contenant les choses les plus remarquables advenues dans ceste province, depuis l'entrée de Jules César jusqu'à la mort de l'infante Isabelle; par François Vinchant.

La Bibliothèque publique de Mons possède le manuscrit autographe de cet ouvrage dont Antoine Ruteau a publié une contrefaçon en 1648. (Mons, Jean Havart, in-folio.) Le manuscrit de Vinchant, aujourd'hui relié en 3 volumes in-folio, provient de la bibliothèque de M.r De Vinchant de Milfort. Ce n'était d'abord qu'une liasse de papiers détachés; il s'en est même perdu quelques-uns. Plusieurs de ces cahiers sont doubles, ou plutôt ce sont divers cahiers contenant les mêmes événements, mais traités d'une manière différente. D'autres sont des fragments, dont manquent tantôt le commencement, tantôt la fin, sans qu'on puisse reconnaître à quelle partie du texte ils appartiennent.

Le premier volume comprend ce que l'auteur nomme l'*appareil* ou *apparat* des Annales, en sept chapitres préliminaires, ainsi que la suite de ces Annales, qui commencent à l'an 56 avant Jésus-Christ et finissent à l'an 1280, époque de la mort de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fille de Bauduin, empereur de Constantinople, décédée à Gand le 13 février.

Le deuxième commence à Jean d'Avesnes, petit-fils de cette princesse, et finit à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui eut la pleine possession du Hainaut après le décès de Jacqueline de Bavière.

Le troisième comprend ce qui s'est passé depuis Philippe-le-Bon (1437) jusqu'en 1633. La dernière page se termine par un sens incomplet, et le reste de l'ouvrage n'a pu être retrouvé.

Viennent après cela les cahiers doubles et les fragments dont il a été parlé plus haut.

Ruteau n'a rien donné des Annales après l'abdication de Charles-Quint (25 octobre 1555). Vinchant les a pourtant continuées, comme je viens de le dire, jusqu'en 1633; c'est donc une omission de soixante-dix-huit années, durant lesquelles ont eu lieu, entr'autres événements, les troubles et révolutions des Pays-Bas. Ajoutez à cela qu'on chercherait en vain dans l'édition de Ruteau une quantité de chartes et d'autres pièces relatives au droit public, que Vinchant a relatées en entier dans son ouvrage, comme preuves à l'appui. Il en est de même d'une foule de détails concernant les églises et des épitaphes qui s'y lisaient.

J'en ai dit assez pour faire voir à quoi il faut s'en tenir sur ce qu'avance Ruteau, au frontispice de son livre, que les Annales de Vinchant ont été par lui *augmentées et achevées*.

La Société des Bibliophiles, séant à Mons, se propose, depuis tantôt deux ans, de publier une édition complète des Annales, dans laquelle le texte sera religieusement conservé. Puisse un subside du Gouvernement et le concours empressé de tous ceux qui s'adonnent aux études historiques, la mettre bientôt à même de réaliser ce projet, et de faire pour les Annales de Vinchant ce que M.r De Fortia d'Urban a fait pour celles de J. De Guise. C'est le plus grand service qu'elle puisse rendre à la province, et en particulier à notre ville qui attend depuis si longtemps une histoire digne d'elle, ... car il faut compter absolument pour rien et l'exubérante compilation de De Boussu et les *à peu près* de M.r Paridaëns et les trop rares *essais* de M.r Fumière.

On rencontre dans Vinchant beaucoup d'erreurs, beaucoup d'opinions hasardées en ce qui concerne l'antiquité. A l'exemple des anciens chroniqueurs il a voulu faire remonter aux temps les plus reculés l'origine de la province et de sa ville natale, mais ses Annales sont assez exactes en ce qui concerne le moyen

âge et plus encore pour le quinzième et le seizième siècles. Il y a consigné beaucoup de documents historiques qu'on chercherait en vain ailleurs.

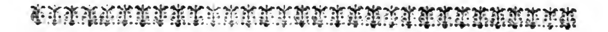
Philippe Brasseur nous a laissé les vers suivants sur cet écrivain :

Siccine, dum nostram pestis depascitur urbem,
Te quoque sæva lues, et flebilis abstulit hora?
Nec tua, teque simul, timuit Mors tangere scripta?
Ah! nondum decuit; Patriæque, tibique, tuisque
Non satis usque datum, quamvis dare magna pararet.
Te cuncti Mystæ querimur, te quærimus omnes;
Et querimur, quia luce carent tua scripta. Sed eheu!
In vanum; mors namque tibi pro lege subita est :
Nec scriptum, nec avita fides tibi profuit. Ergò,
Cùm nihil efficiam questu, patiensque dolensque
Hoc unum voveo, pacemque, locumque quietis.

Mortis Chronographicum, ex Matth. 24 :

Estote paratI, nesCItIs qUâ hora DoMInUs Vester VentUrUs sIt.

La famille de Vinchant portait d'abord d'azur à la bande d'argent chargée de trois étoiles de sable ; elle porte, depuis 1501, d'azur à la bande d'or chargée de trois étoiles de gueule.



WAUDRÉ, WAUDRET ou WAULDRET (JULIEN DE),

Né à Mons vers la fin du 16.e siècle ou au commencement du 17.me, mort dans la même ville en 1650.

Il fit ses humanités au collége de Houdain, où il n'eut pas à se louer de tous ses professeurs, s'il faut ajouter foi au portrait très-peu flatteur qu'il trace de l'un deux dans ses vers.

A dix-neuf ans environ, il se rendit à Douai, où il suivit quelque temps le cours de philosophie qui se donnait à l'Université de

cette ville, mais tout son désir de s'instruire ne tint pas contre les nauséabondes aridités de la logique péripatéticienne telle qu'on l'enseignait alors, et il revint quelque temps à Mons, où il perdit son père, âgé de soixante-dix ans. Ce dernier avait épousé une Bousie.

Waudré voyagea ensuite en Italie, visita successivement Rome, Tivoli (Tibur), Frascati (Tusculum), Palestrine (Préneste), Florence,... etc...

En 1625, il fut nommé principal du collége de Houdain, et quatre ans après chanoine de Saint-Germain.

En 1631, il se démit de son principalat et ne conserva que sa chanoinie.

On a de lui :

— Lœmotheatrum. Elégie sur la peste qu'une femme apporta de Wesel à Mons le 15 juin 1615 et qui désola cette ville pendant treize mois environ. [1] — Montibus Hannoniæ, Lucas Rivius. 1618. In-16. Ib. apud Joannem Havart. 1638. In-12 de 112 pages, compris le titre.

A la suite de cette élégie se trouvent : Epigrammatum libri tres.

— Juliani Waudræi elegiarum ad Philomusum libri tres. — Montibus Hannoniæ, Lucas Rivius. 1626. In-12. Ib. Joannes Havart. 1638. In-12 de 309 pages, compris le titre.

Ces deux ouvrages sont dédiés à Charles le Danoy, baron de Cornay, que Waudré qualifie emphatiquement de grand homme et qu'il appelle son Mécène, selon l'expression stéréotypée de son temps en tête de presque toutes les dédicaces.

— Paraphrasis Psalmorum Davidis elegiaca, per Julianum Waudræum juxta editionem vulgatam. — Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, sub signo Montis Parnassi. 1648. In-18. Titre et liminaires 4 pages non cotées, texte 209 pages, approbations et index 6 pages non cotées.

[1] Fœnore Dat Lætos MatUro JULIUs agros,
Cùm gravis afflictâ cessat in urbe lues.

C'est la seconde édition de cet ouvrage, qui avait paru chez le même imprimeur en 1638. In-12.

— Juliani Waudræi liber monastichorum. — Francofurti, typis ex scripta Wolfgang. Hoffmanni exhibetur à Joan. David. Zunnero. 1643. In-12.

Le magistrat de Mons fit présent à Waudré d'une coupe en argent.

Il a composé lui-même son épitaphe :

Jam quod es, antè fui : jam sum cinis, umbra minusque,
Tu quod es, et quod ego, simul omnia subjice puncto :
Omnia prætereunt. Nos ivimus, ibitis, ibunt.

Foppens nous le donne comme un poète facile et élégant: (in versibus pangendis facilis ac venustus), et on a même été jusqu'à le comparer à Ovide dans quelques-unes de ses compositions, ses épigrammes entr'autres et ses élégies. Quoiqu'il soit assez difficile d'admettre sans restriction un éloge aussi pompeux, il n'en est pas moins vrai que Waudré occupe un rang distingué parmi les auteurs modernes qui ont écrit en vers latins et que sa versification, presque toujours irréprochable, ne manque ni de grâce ni d'abondance.

On cite de lui ces vers sur le char qui porte les reliques de Sainte-Waudru à la procession de Mons et auquel force m'est bien de laisser son nom antique et solennel de.... *Car d'or :*

Fama deaurati nè sit tibi fabula currûs,
  Hic est Montani gloria vera soli.
Hœc sacra ferratis servatur machina valvis,
  Quam foret infandum contemerare nefas.
Unius et Trini redeunt cùm festa Tonantis.
  Atque Ceres vernum florida tempus agit,
Accelerant, puerique manu contingere gaudent,
  Et leve sacratâ ' pondus in æde rotant.
Evectum patriâ longè spatiatur ab urbe,
  Turba secuta pias fundit in astra preces.

Quadrupedans rutilas capitis levat ungula plumas,
Splendet ad extremos quæ phalerata pedes.
Discernit bicolor visus auriga tuentes,
Tibia mirificis quem præit alta sonis.
In medio circùm sunt tintinnabula curru,
Aligerique pares bis duo plectra movent.
Eminet his sanctæ Comitis grave corpus, habetque
Presbyteri manibus fulta columna caput.
Subsequitur custos sociarum candidus ordo,
Belgarum castæ nobilitatis opes.
Non similes duxit Phaëton cœlestis habenas,
Atque triumphantes Roma superba rotas.

Je mentionnerai encore cette épigramme, *Ad populum Montensem :*

Frigidus est, calidus, siccus, nunc humidus aer,
Dant varias semper noxque diesque vices.
Cernitis hæc animis Lætantibus omnia, Cives :
Vos neque mutati temporis aura movet.
Quòd sic vivatis, Montenses, carpere nolo;
Romanos pariter vivere Roma docet.

Il avait pour devise : *Non latè, sed lætè.*

Notre concitoyen M.r Antoine-Joseph Bécart a écrit une dissertation critico-littéraire sur les poésies de Waudré.

WINS (Paul-Antoine-Hermand),

Né à Boussu le 19 décembre 1760, mort à Mons le 8 août 1834, doyen de l'église de Sainte-Élisabeth.

Il fit ses premières études au collége de Houdain, et fut reçu docteur en théologie à l'université de Louvain.

Jeune encore, il devint un des secrétaires de De Nélis, évêque

d'Anvers, et profita d'un voyage qu'il fit avec lui en Hollande, en Allemagne,... etc.,... pour se former un noyau de bibliothèque.

Nommé au chapitre de Turnhout, puis chapelain de la citadelle d'Anvers, il était pourvu d'un canonicat à Soignies lorsqu'éclata la révoluion française Il émigra alors en Allemagne.

De retour dans sa patrie, il continua son ministère ecclésiastique à Boussu, tout en s'occupant d'études littéraires et scientifiques, ainsi que de l'instruction de quelques jeunes gens. Il donnait en outre ses soins à la confection du Directoire annuel du diocèse.

Il fut ensuite curé d'Hainin jusqu'en 1826, époque où il fut appelé au décanat de Sainte-Élisabeth à Mons.

Peude temps avant sa mort, il fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Tournay.

On a de lui quelques copies d'anciens manuscrits et quelques notes sur les antiquités du Hainaut.



WITTEBORT (MAXIMILIEN),

Époux d'Anne Masquelier, licencié en droit civil et ecclésiastique à l'université de Louvain (30 août 1616), suppléa près de trois ans Pierre Goudelin, d'Ath, professeur ordinaire de droit civil à la même université, et devint quelque temps après conseiller de la cour souveraine du Hainaut. Né à Mons à la fin du seizième siècle, il y mourut en 1624, quatre ans après avoir été investi de ses dernières fonctions.

On a de lui :

— De Beatæ Virginis Assumptione, Oratio Panegyrica, Lovanii, in æde Sodalitatis apud P. P. Prœdicatores habita

XVIII kal. septembris anno M.DC.XIX. — Lovanii, Philippus Dormalicus. 1619. In-4.° de 29 pages non cotées.

Dédiée à Inigo (Ignace) de Brizuela, dominicain espagnol, docteur en théologie, confesseur et conseiller d'État de l'archiduc Albert.

— Oratio funebris in obitum amplissimi et clarissimi viri Dn. Petri Gudelini, Jurisconsulti, et in Academiâ Lovaniensi Antecessoris meritissimi, habita Lovanii in exequiis 22 octob. 1619.

Imprimée à la suite des Commentaires de Goudelin, De jure novissimo, et dans les Memoriæ jurisconsultorum de Henning Witten.





ERRATA ET ADDENDA.



ASSONVILLE (Hubert d'),

Bénédictin, né à Mons dans le 16.me siècle, mort en 1633. On a de lui :

— Promptuarium curiositatis alphabeticum. 1623.

— Parenesis sive commonitorium ad errantes in fide. 1633.

Tome iv, page 244.

Bachie fut professeur de poésie et de rhétorique au collége de Houdain.

Tome iv, page 244.

Le titre exact du manuscrit de Baudry est : Annales de l'abbaye de S.t Ghislain, de 633 jusqu'en 1754, rédigées par Dom. P. Baudry, continuées par Dom. A. Durot. 2 volumes in-folio, sur papier. (Bibliothèque publique de Mons.)

Baudry fit ses humanités au collége de Houdain.

BETTIGNIES (CLAUDE-JOSEPH DE),

Sculpteur et architecte, né à Mons dans la seconde moitié du 17.me siècle.

Il donna le plan et dirigea les travaux, achevés en 1718, de la chapelle de l'ancien couvent des filles de Sainte-Marie, dites de la Visitation, aujourd'hui la prison civile.

On lui doit aussi l'élégant campanille de l'église de Sainte-Élisabeth, œuvre d'architecture remarquable qui fut exécutée en 1722 et 1723.

BONBLÉ ou BOMBLED,

Sculpteur, né à Mons.

Il a fait, vers 1775, les décorations du chœur, celles du buffet d'orgue et autres de l'église de l'abbaye de Saint-Ghislain.

Dom Nicolas Lesne, procureur de cette abbaye, dans une lettre adressée à Maria, secrétaire du Conseil privé, le 20 juillet 1779, en réponse à des renseignements demandés par Baert, architecte de S. M., sur les monuments et objets d'art du pays, dit en parlant de Bonblé : Ses ouvrages sont assez recevables pour le temps; il ne lui manquoit que quelques coups de rabot des académies modernes, pour en faire un excellent artiste.

Tome IV, page 250.

Philippe Bosquier avait un frère échevin ou conseiller de Mons et capitaine d'un régiment de milice bourgeoise; il fut tué dans une expédition en Artois (in provocando Artesiam , peregrè rediens frater meus tum Senator, et cohortis civicæ dux, interiit).

Philippe fit ses humanités au collége de Houdain, où il obtint plusieurs prix.

Vers 1580, il prit l'habit de récollet au couvent de Luxembourg, et, après son noviciat, il fut envoyé par ses supérieurs, non pas à Paris, mais à Namur, où il fit en quatre ans son cours de théo-

logie sous Henri Willot et se forma par son exemple au ministère de la chaire, qu'il exerça longtemps dans les provinces wallones.

Il prêcha en 1598 le carême à Saint-Omer.

Au commencement de 1595 il était au couvent d'Ath, et fut nommé gardien du couvent de Luxembourg en 1601 ou 1602.

Il se rendit en cette qualité à Bruxelles pour y réclamer contre un ordre du 20 octobre 1602, portant injonction aux récollets de Luxembourg, de céder leur couvent aux bénédictins de l'abbaye de Munster. Bosquier adressa à ce sujet une harangue latine aux archiducs Albert et Isabelle, et réussit à faire révoquer l'ordre.

Le 6 février 1605 il était à Douai, et le 14 septembre 1605 à Liége.

Il mourut, comme je l'ai dit, au couvent d'Avesnes.

Son livre intitulé: L'esclavage des Pêcheurs,... etc.,... a été imprimé, non pas à Mons, mais à Arras, chez Rivière, en 1599. In-8.°

BOULENGER (Charles-Joseph-Philippe-Antoine-Ghislain),

Docteur en médecine, fisc et doyen de l'université de Louvain, professeur à l'école centrale du département de Jemmapes, et, après la suppression de cette école, percepteur des contributions à Soignies jusqu'en 1814, époque où il perdit sa place pour refus de prêter serment au gouvernement des puissances alliées; rentré en fonctions en 1816 pour la division d'Hennuyères et passé ensuite à celle de Neuville et Casteau.

Né à Mons le 8 octobre 1771, il y mourut le 25 septembre 1826.

Il avait fait ses humanités au collége de Houdain.

On a de lui :

— De præcipuis affectionibus nervosis. — Lovanii, 1794. In-4.° de 8 pages. Ib. 1796. In-8.° de 18 pages.

BOURGEOIS (JEAN),

Docteur en théologie et professeur à Louvain en 1506, né à Mons.

Il est fait mention de lui dans les Fasti academici Lovanienses, page 60. Renunciavit, y est-il dit, præbendæ et professioni suæ, factus episcopus Cyrenensis et vicarius sive suffraganeus archiespis. Coloniensis.

Il a laissé quelques poésies latines.

Un autre Bourgeois (Maurice), probablement aussi de Mons, a publié :

— Vallis-Mariana alias scholaris sive historia ecclesiæ abbatialis B. Mariæ Montibus Hannoniæ, sub regula S. Augustini Can. Reg. versu Phaleucio Laconicè descripta. Item Sylva-Isaacana, sev historia miracvli Sacri-Sangvinis, et Monasterii Busci D. Isaac eiusdem Ordinis, sed Congregationis VVindesemensis, eodem versu,... etc.,.. Auctore Ven. P. Mauritio Bourgeois, ibidem Can. Reg. – Montibvs, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, propè Minimos. 1636. In-12. Titre et liminaires 16 pages non cotées, texte 1 à 136, 127 à 254, approbation 1 page.

BOURLARD (FRANÇOIS-JOSEPH),

Médecin, né à Mons en 1754, y décédé le 1.er décembre 1823, époux de Catherine Bombled.

On a de lui :

— De bronchotomiâ. — Lovanii, 1782. In-4.° de 8 pages. Ib. 1795. In-8.° de 8 pages.

Tome v, page 85.

On a encore de G.-J. De Boussu :

— Cicercule Vierge et Martyr. Tragédie dediée à la trés-Noble Demoiselle, Mademoiselle Anne Marie Vander-Burch, Dame de Vellereilles, et Supérieure de la Congrégation de Nôtre-Dame. Représentée par les Demoiselles Pensionnaires, le 1 de septembre 1711. — Se vend à Mons, chez Laurent Preud'homme, ruë de la Clef. 1711. Petit in-8.° de 55 pages.

Voir la description et l'analyse de cette bizarre production dans les Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique. Nouvelle série, tome 5, 2.me livraison, pages 220 à 222.

— Histoire admirable de Notre Dame de Wasmes écritte en faveur de la Confrérie érigée canoniquement sous ce titre en l'Eglise Paroissiale dudit Wasmes, avec la Bulle des Indulgences accordées à laditte Confrerie et quelques Prieres trés devotes. — A Mons, de l'Imprimerie de Michel Varret, Imprimeur de Messeigneurs les Etats et de Messieurs du Magistrat, ruë d'Havré. Avec Approbation. 1735. Petit in-12. Titre et dédicace 4 pages, texte 50; approbation une page. Id. Mons, chez J. B. Varret, Imprimeur, Rue de la Clef. 1771. Figure et titre 4 pages, texte 76,... etc.,... etc...

Tome v, page 90.

Philippe Brasseur avait fondé une messe de S.te Aldegonde en l'église de Sainte-Élisabeth à Mons.

Les Bollandistes, au 15 juin, disent qu'il a donné en français, en 1636, une vie abrégée de saint Landelin, ou portrait de ses vertus,... etc...

Brasseur eut pour professeur de grammaire au collége de Houdain Jean Sébastien, pour professeur de poésie et de rhétorique Allard Bachie.

Il fit sa philosophie à Douai, embrassa l'état ecclésiastique, fut ordonné prêtre et devint, selon toute probabilité, vicaire d'une paroisse de Mons, où il prêcha et confessa quelques années.

BRICQUET (PHILIPPE),

Né dans la première moitié du 17.me siècle, mort le 19 novembre 1708.

Il fut reçu conseiller à la cour souveraine du Hainaut le 21 février 1681, en remplacement de Philippe Bourlart, son oncle.

On lui attribue l'ouvrage suivant, resté inédit :

— Points notables jugés par la cour.

Ce manuscrit, dont il existe des copies dans la plupart des bibliothèques des anciens avocats du Hainaut, contient un grand nombre de questions concernant des points intéressants du droit coutumier.

Mr Alphonse Delebecque, avocat général à la cour de cassation de Belgique, possède un exemplaire de ce recueil avec le titre suivant : Arrêts de la noble et souveraine cour à Mons, recueillis par M.^{r} Ph. Bricquet, conseiller d'icelle.

Tome v, page 101.

Brisselot possédait la langue grecque et la langue hébraïque; il prit le bonnet de docteur en Sorbonne en 1502, devint d'abord prieur du couvent des carmes de Valenciennes, où il avait fait sa profession, puis, en 1507, suffragant de Jacques (et non Guillaume) de Croy, évêque de Cambrai, successeur de Henri de Berghes; la même année il fut sacré évêque titulaire de Béryte.

Le 8 avril 1508, il fut nommé abbé d'Hautmont.

En 1517, il quitta son emploi de suffragant et eut pour successeur en cette qualité Adrien Arnoldi, religieux carme de Bruges.

Le 7 avril de la même année, il s'embarqua à Flessingue pour accompagner en Espagne le roi Charles, depuis empereur, qui l'avait choisi pour confesseur et conseiller.

Le 23 décembre, il fut élevé à la double dignité d'archevêque d'Arbor et de primat de Sardaigne. Le pallium lui fut envoyé par Léon X le 29 janvier 1518, mais ses fonctions près de Charles l'empêchèrent de se rendre en Sardaigne; il était encore à Saragosse en 1519.

Il mourut à l'abbaye d'Haumont le 11 (et non le 2) septembre 1520.

BROUSTIN (Stéphane),

Docteur en théologie.

C'est à tort que Valère André le fait naître à Mons.

On a de lui :

— Tractatus de IV hominis novissimis. — Lovanii, Masii typis. 1598. In-8.°

BROUTA (Lucien-Adolphe),

Employé dans l'administration du Waterstaat (Ponts et Chaussées) de 1817 à 1830, né à Mons le 11 décembre 1800, mort à Philippeville le 6 août 1846, capitaine de première classe à l'état-major du génie.

Il épousa à Mons, le 17 septembre 1822, Sophie Soucy, née dans la même ville le 28 janvier 1801, et embrassa la carrière militaire à la suite des événements politiques de 1830, après avoir, depuis son enfance, consacré à la littérature le peu de loisirs dont il pouvait disposer.

On a de lui :

— Ode sur l'établissement d'une société nationale de commerce, adressée à S. M. le Roi des Pays-Bas. — Mons, Piérart y Peralta. 1824. In-8.° de 12 pages, compris la dédicace en prose.

— Épître à M.r De F*****, sur les cafés de province. — Mons, Piérart. 1827. In-8.° de 15 pages.

— La Giliade, poème héroï-comique en deux chants (sur Gilles de Chin), par Luc Duroc. — Mons, Piérart. Avril 1827. In-4.° de 2 pages en 6 colonnes. (Supplément à *L'Écho du Hainaut* du 10 juin 1827.) Réimprimé dans les Morceaux choisis sur la Kermesse de Mons, par divers auteurs. — Mons, Hoyois-Derely, libraire, rue des Clercs. 1831. In-12 de 16, 10 et 6 pages.

— Plusieurs articles publiés tant dans le journal *Le Dragon* que dans *L'Écho du Hainaut* et diverses autres feuilles locales.

J'extrais de l'Épître sur les cafés de province, qui m'a été adressée, les passages suivants, bien propres à donner une idée de la manière de l'auteur :

Sous ce roi qui long-temps enchaîna la victoire
Et féconda les arts pour briller de leur gloire,
Mais qui, vers son déclin, sur ses états en deuil
D'un sanglant fanatisme étendit le linceuil, [1]
Des amants des neuf-sœurs la sémillante élite
Tous les soirs au Cormier [2] daignait faire visite.
Phœbus en négligé venait verser le vin
Dont s'enivrait Chapelle à la Pomme-de-Pin. [3]
Là, se réunissaient Molière et La Fontaine,
Racine y récréait sa muse encor mondaine,
Et Boileau fabriquait l'ingénieux lardon
Qui livrait aux rieurs Chapelain et Pradon ;
Le florentin Lully de l'antique Ausonie
Y vantait à bon droit la naissante harmonie,
Et Mignard, pour donner la vie à ses tableaux,
Dans l'Aï pétillant y trempait ses pinceaux.

[1] A cette époque on écrivait indifféremment *linceuil* ou *linceul*.

[2] Cabaret fameux sous Louis XIV.

[3] Idem.

Sous le joyeux Régent, lorsque la polémique
Occupa des auteurs la verve satirique,
Que dans les lieux publics les pamphlets répandus
En foule y rassemblaient les lecteurs assidus,
De Café, dont chacun venait y faire usage,
Le nom fut consacré. Célèbre d'âge en âge
Et noté dans des chants dont le fiel venimeux
A provoqué l'exil d'un poëte fameux,
Procope, à la faveur d'une vogue opportune,
Voyait fleurir alors sa gloire et sa fortune.
C'est là que des vainqueurs du Théâtre Français
On venait réviser la pièce et le succès;
Qu'on aiguisait le trait d'une épigramme amère
Qui cassait sans pitié les arrêts du parterre.
C'est là qu'on exaltait Dardanus et Rameau,
Que Boidin déplorait l'absence de Rousseau
Et souvent, au moyen d'un spécieux sophisme,
Professait sans pudeur son aveugle athéisme.
Là, les obscurs écrits du jésuite Fréron,
Soutenus en secret par l'envieux Piron,
Répandaient vainement de vils traits de satire
Sur le chantre immortel de Henri, de Zaïre.
On y trouvait encor Crébillon [1], Marmontel,
Houdart, Saurain, Saint-Foix, duelliste éternel
Dont la main à l'escrime avec soin occupée
Employait moins souvent la plume que l'épée.
. . . .

Fort contre le sommeil qui pourrait me saisir,
A lire *Le Dragon* j'occupe mon loisir;
J'affronte du *Courrier* la pesanteur mortelle;
J'ose même tenter, citoyen plein de zèle,
D'épeler de Harlem le lugubre journal
En langage assez dur, quoique national;
Quand tout à coup survient, par un bonheur extrême,
Le caustique *Valcourt*, ce docteur qui nous aime
Et dont le goût formé, daignant me censurer,
Sur mes nombreux défauts vient parfois m'éclairer.

[1] Crébillon fils.

D'une muse indigène un éloge emphatique
Que je mis sous ses yeux excita sa critique :
Quoi, toujours nous vanter des Smids[1], des Clavareau!
Dit-il, peut-on prôner ce dur poétereau
Qui, sans noble chaleur, sans verve, sur la scène,
Sous un masque bourgeois fit hurler Melpomène[2],
Par deux sujets usés[3] traités en mauvais vers
De Thalie en courroux s'attira les revers,
Dont un poëme obscur[4] et de froides épîtres
Aux lauriers d'Apollon composent tous les titres.
Aux derniers vers de Smids vantés *incognito*
Le public jusqu'ici n'a pas mis son *veto*,
Mais pour Mons Clavareau... Quoi! donc, ses Harmonies!
Par arrêt du bon goût seraient aussi bannies?
On y trouve pourtant quelques petits morceaux
De la belle nature agréables tableaux.
Ah! monsieur, si toujours nouvelle est la nature,
Des coteaux, des vallons l'éternelle peinture
Et des bergers transis l'amoureuse langueur
N'en sont pas moins chez lui d'une insigne fadeur!... etc...

Brouta a laissé en manuscrit diverses satires et quelques lettres en vers, dont la plupart m'ont été écrites et que je conserve avec soin.

Tome v, page 110.

Voici les titres exacts de quelques-uns des ouvrages de Buisseret que je n'ai fait qu'indiquer :

Oraison funèbre sur le trespas et inhumation de très-illustre et excellent seigneur Messire Emanuel de Lalaing, Marquis de Renty, Baron de Montigny,... Chevalier de l'Ordre du Toison d'Or, Admiral et Capitaine général de la Mer, Gouverneur, Capitaine général, et Grand-Bailly de Haynault,... prononcée

[1] Lisez : Smits (Edouard).
[2] *Valmore*, drame.
[3] *Mauvaise tête et bon cœur* et *le Caton par amour*.
[4] *La mort du comte d'Egmont*.

en l'église collégiale de N.-D. de Condet le XXIX jour de décembre M. D. LXXXX par Maistre François Buisseret, Doyen et Chanoine de l'Église Métropolitaine, Vicaire général de Monseigneur le R^me et Illustrissime Archevesque et Duc de Cambray. — Mons, Charles Michel. 1591. In-12 de 67 pages, gros caractères.

— Decreta Synodi Diœcesanæ Namurcensis anno Domini M. DC. IIII, in Ecclesiâ Cathedrali celebratæ,... præsidente R^mo D. Francisco Buisseret, Episcopo Namurcensi. — Lovanii. 1605. *Item*, dans un autre recueil intitulé : Decreta Synodi Diœc. Namurc. habita... die 7 junii an. 1639. — Namurci, Joan. Van Milst. 1630. In-4.e, pages 179—279.

— Decreta facta per R^mum D. Franc. Buisseret, ... in Capitulari Congregatione Concilii Geldoniensis in Gallicâ Brabantiâ, eodem R^mo D. præsente,... die 4 mensis junii anno 1612.

Son Discours admirable et véritable,... etc.,... a été traduit en flamand. — Louvain, Jean Van den Boogaerde, 1587. In-12 de 293 pages. L'édition de cet ouvrage qui a paru à Mons, chez Léopold Varret, en 1745, contient 135 pages, dont 2 non cotées.

La devise de Buisseret était : *Non secundùm faciem.*

CAMPION (PIERRE-LOUIS),

Instituteur primaire communal, membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, né à Mons le 29 janvier 1795, y décédé le 26 décembre 1843, dans un état voisin de la misère, par suite de la domination toujours croissante des frères de la doctrine chrétienne sur l'instruction inférieure en notre ville.

On a de lui :

— Exercices cacographiques, avec le corrigé; par P.-L. Campion, instituteur. — Mons, H.-J. Hoyois, imprimeur-libraire, rue des Fripiers, n.° 24. 1827.

— Cacographie rangée selon l'ordre grammatical, ou exercices français sur l'orthographe, la syntaxe et la ponctuation; à l'usage des maisons d'éducation. — Mons, à la librairie d'éducation de H.-J. Hoyois, rue des Fripiers, n.° 24. 1827. In-12 de 72 pages, compris titre et liminaires.

Cet ouvrage est aujourd'hui à sa 17.me édition.

— Recueil des homonymes les plus usités et des substantifs de différents genres sous différentes significations. — Mons, à la librairie d'éducation de H.-J. Hoyois. In-12.

— Nieuw nederduitsch leesboekje, ten gebruike der Lagere Scholen; door P.-L. Campion, schoolmeester, te Bergen. (Nouveau petit livre de lecture hollandais, à l'usage des Ecoles Primaires; par P.-L. Campion, instituteur primaire à Mons.) — A Mons, chez H.-J. Hoyois, imprimeur-Libraire. 1827. In-12 à 2 colonnes, en français et en hollandais. Titre et liminaires 4 pages, texte 68.

— Liberté illimitée de l'enseignement. Prédictions. — In-8.° de 8 pages; (Mons, Hoyois-Derely, 1833), à propos d'une altercation entre MM. Dubuisson et Papillon, instituteurs primaires à Mons. Les deux premières pages sont extraites de la Bibliothèque des instituteurs de M.r G.-B.-J. Raingo, les deux dernières sont de moi.

— Réduction des griefs à leur plus simple expression. — (Mons, imprimerie de Capront.) 1829. Petit in-12 de 4 pages.

Il a édité, pour la librairie d'éducation de M.r Manceaux-Hoyois, rue des Fripiers, n.° 24 :

Petite histoire universelle par Lesieur; augmentée d'un grand nombre de questions et d'un dictionnaire géographique, par un instituteur belge. — Mons, typographie de Hoyois-Derely. (Sans date.) In-18 de 204 pages non compris 4 pages de titre.

Il est l'auteur du Questionnaire qui se trouve à la Grammaire française de Noël et Chapsal publiée par la même librairie. Ce Questionnaire est le plus complet et le mieux rédigé de tous ceux qui se trouvent dans les nombreuses éditions de cette grammaire.

CARTIGNY (JEAN),

Docteur en théologie, prieur des carmélites de Bruxelles, n'est pas originaire de Mons, comme le prétend Valère André, mais bien de Valenciennes, où il naquit au commencement du 16.me siècle.

On a de lui :

— In X præcepta Decalogi.'

— In Apocalypsin D. Joannis.

— In Epistolas aliquot D. Pauli.

— De quatuor Novissimis. — Unà cum Lud. Granatensi, et Ægidio Topiario, de eadem re. — Antverpiæ, typis Joannis Belleri. 1588 (?).

Cartigny mourut à Cambray en 1580.

CHARLÉ (IGNACE-FRANÇOIS-JOSEPH),

D'une des plus anciennes familles de la haute magistrature du Hainaut, avocat près la Cour souveraine, né à Mons le 7 janvier 1709, y décédé le 2 janvier 1786, veuf de Jeanne-Joseph De Behault, est fils de Joseph, seigneur de Tyberchamps et seigneur foncier, du moins en partie, de Familleureux, conseiller de S. M. I. et C., trésorier et garde des chartes du comté et pays de Hainaut, receveur général du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, bailly du même chapitre, greffier de la prévoté de Saint-Germain et de Sainte-Waudru, syndic des capucins aux Pays-Bas.

Il a rédigé la Réponse à la circulaire de Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, en date du 1.er octobre 1743, adressée aux chapitres de Sainte-Waudru à Mons, de Nivelles, d'Andenne et Moustier-sur-Sambre.

Cette Réponse, avec pièces à l'appui, explique ce qu'on

entendait dans les temps les plus reculés par *miles*, hommes d'armes, chevaliers, chevaleureuses.

Il a laissé des manuscrits sur les Droits et Conflits de juridiction des abbesses du très-noble et très-illustre chapitre royal de Sainte-Waudru à Mons, qui étaient hautes vouées (protectrices) du comté du Hainaut, avec des Notes qui font la part des droits tant des souverains de la maison d'Autriche, comme comtes de la province du Hainaut, que des Droits de la ville de Mons, à la suppression du chapitre royal, laquelle eut lieu à l'entrée des Français en 1792.

Ces mémoires, notes et actes ont été transférés à Vienne avec les archives du chapitre de Sainte-Waudru.

Les Charlé de Tyberchamps portent d'or, à la face d'azur à l'aigle en chef; avec cette divise : *Justus amat lucem.*

COSPEAU (Adrien),

Médecin pensionnaire de la ville de Mons, né à Mons dans la première moitié du 17.me siècle.

On a de lui :

De febre maligna, sive de febre horvm temporvm dialogvs. Studio expertissimi Dni Adriani Cospeau, medicinæ licentiati et in civitate Montense pensionnarii. — Montibvs ex typographia viduæ Joannis Havart, svb signo Montis Parnassi. 1658. In-18 de 56 pages, compris le titre.

Tome v, page 134.

Philippe Cospeau était fils de Louis, petit-fils de Jacques et de Jeanne De Boussu.

C'est en 1588 qu'il fut pourvu d'un canonicat à l'église de Saint-Germain à Mons; il y renonça en 1597, et prit possession de l'évêché de Nantes en janvier 1621.

Ce fut lui qui célébra la messe dans la chambre du roi pour la délivrance de la reine Anne d'Autriche le 5 septembre 1638, jour de la naissance du dauphin qui devint plus tard Louis XIV. Il fit aussi la cérémonie des relevailles de cette princesse dans l'église de Notre-Dame de Paris le 26 du même mois.

Ses entrailles furent enterrées dans le chœur de la cathédrale de Lisieux vis-à-vis du maître-autel, son cœur fut porté chez les religieuses capucines de Paris, dites les filles de la Passion, et son corps inhumé dans l'église des bénédictines du calvaire, à Paris, devant le grand autel, où se lit son épitaphe :

Ci-gist le corps de Messire Philippe de Cospeau Évesque et comte de Lisieux, la lumière et le patron des illustres personnages de son siécle, qui après avoir excellé en doctrine, en éloquence, et en piété, après avoir porté la mitre quarante-deux ans avec l'approbation des souverains Pontifes, qui luy ont donné le titre de défenseur de l'héritage de Saint Pierre, après avoir esté l'honneur des Prélats de nostre France, le modèle des plus fameux Prédicateurs et scavans Théologiens, le pasteur sans intérêt, le pére des pauvres, le consolateur des affligez, le parfait amateur de la Croix, mourut dans son Evesché de Lisieux le 8 May 1646, agé de soixante-seize ans, prononçant ces paroles : Viximus in Christo, moriamur in Christo. Il estoit supérieur et protecteur des Religieuses du Calvaire, auxquelles, après avoir donné ses soins pendant sa vie, il leur a donné son corps par testament, pour estre inhumé en ce monastère.

Un Louis Cospeau a signé, comme docteur en médecine, une attestation du fameux miracle soi-disant opéré par François Buisseret « à l'endroit d'une religieuse (Jeanne Fery) possessée et ensuite délivrée. »

Tome v, page 142.

On a en outre d'un autre Criquellion ou plutôt Criquillion :

— Les départements réunis, partie essentielle du territoire de la France, dans le rapport de sa tranquillité, de son commerce, de son économie politique et de la stabilité de la paix. Par le C.en Criquillion, inspecteur des mines du département de Jemmapes. — A Paris. An VIII. De l'imprimerie de H.-J. Jansen, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 406. In-8.° de 32 pages.

Un J. Criquelion a publié :

— De febre putrida. — Lovanii, 1790. In-4.°· Ib. 1796. in-8.° de 4 pages.

Tome vi, page 141.

Daelman naquit à Mons, non pas en 1670, mais le 2 octobre 1671, de Charles-François, anobli par Philippe V, roi d'Espagne, le 20 mars 1705, et de Marie-Anne-Josephine Motte ; il mourut à Louvain, le 21 décembre 1731, d'une apoplexie dont il fut frappé cinq jours auparavant, en prononçant dans l'église de Saint-Pierre l'oraison funèbre de Guillaume Renardi.

Son éloge fut prononcé par Jean-François Stoupy (de Thuin), et ses restes mortels furent déposés dans la chapelle de Saint-Charles Borromée, à Saint-Pierre.

On lit sur sa tombe :

« Carolus-Gislenus Daelman, Montensis, genere nobilis, « nobilior virtute, sapentiâ nobilissimus. S. Theol. doctor « eximius inter eximios, regens Facultatis, primarius pro- « fessor, præses collegii Pontificii, canonicus S. Petri Lovanii « et S. Gertrudis Nivellis, theologiæ lumen clarissimum et « splendidissimum, scholæ rex, cui nulla sæcula majorem « dederunt ; quod testantur tam lectiones, quam scripta « publica quæipsum fecerunt immortalem. Pro nobilitate « moratus, rectus, intrepidus, gravis, totus irretortus ; Aca-

« demiæ lingua, consilium, præsidium, rarâ apud principes « gratiâ. Sæpè rector, sæpè deputatus, utrimque mirificus; « omnia gessit incredibili facilitate. Nominatus etiam primo « loco ad episcopatus Namurcensem, Gandensem et Tornacen-« sem subterfugit. Obiit anno ætatis LXI decembris 21 anno « 1731. »

Le vicomte d'Enghien fit de lui, après sa mort, un éloge qui n'a rien d'hyperbolique pour l'époque.

Il acheva ses humanités au collége des Augustins à Enghien, d'où sa famille était originaire, se rendit de là à Louvain, où il étudia la philosophie au collége du Château et obtint, en 1691, la septième place de la première ligne. Il entra ensuite au grand collége, où il fit de rapides progrès sous Martin Steyaert, dont il se concilia l'affection, fut ordonné prêtre et choisi immédiatement, en juillet 1696, pour sous-régent de sa pédagogie.

Vers la fin de la même année, il fut nommé à une chaire de théologie à l'abbaye de Villers, ordre de Cîteaux, devint confesseur de l'oratoire de Montaigu, où il ouvrit des conférences avec les professeurs étrangers, et donna aussi des leçons de théologie chez les oratoriens, après avoir fait sa licence en cette faculté.

Le 30 août 1701, il prit possession de la prébende de la collégiale de Saint-Pierre, qu'il avait sollicitée à la mort de Steyaert, et se fit conférer le grade de docteur en théologie, pour l'obtention duquel il avait déjà précédemment soutenu des thèses, mais que la médiocrité de sa fortune l'avait empêché d'obtenir plus tôt. Il fut chargé quelque temps de l'administration du petit collége du Saint-Esprit, et obtint, en 1702, à la mort d'Huygens, la présidence du collége du Pape.

Dès l'année précédente il avait été admis à l'Étroite faculté, mais l'effet de cette nomination était resté un instant suspendu.

Le 30 août 1704, il fut élevé à la dignité rectorale, à la pluralité des voix, et continué, selon l'usage, dans ces fonctions

semestrielles, le 29 novembre suivant. En 1707, l'université gratifia en outre Daelman d'une prébende vacante au chapitre de Sainte-Gertrude, à Nivelles, par la mort du chanoine Snelle. Le chanoine Huvelier en prit possession, au nom du nouveau titulaire, le 25 octobre de la même année. Recteur pour la troisième fois, notre concitoyen s'occupa activement de la bibliothèque de l'université, dont il avait été nommé, le 22 décembre 1705, proviseur pour la section de théologie. C'est à lui en grande partie qu'est due la construction des nouveaux bâtiments affectés à cette bibliothèque, bâtiments dont la première pierre fut posée le 22 avril 1723.

Il refusa, dit-on, trois évêchés et le doyenné de la collégiale de Saint-Pierre à Louvain.

Son ouvrage, Theologia seu observationes theologicæ in summam D. Thomæ, fut imprimé pour la première fois, avec portrait et médaillon, de 1734 à 1737, en 9 tomes in-8.° ou 2 volumes in-folio, d'après le cahier d'un de ses élèves, Van der Staack, (Anvers, J.-B. (Jacques-Bernard) Jouret). Une deuxième édition *(emendatior)* en fut publiée en 9 volumes in-12, à Louvain (1746), par Martin Van Overbeck; une troisième, ibidem, id., en 9 volumes in-8.° (1759).

D'AVESNES,

Peintre, né à Mons.

Il a fait les tableaux du chœur de l'église et ceux du réfectoire de l'abbaye de S.t-Ghislain, vers le milieu du 18.me siècle.

Tome VI, page 142.

Decker fut enterré dans l'église de Saint-Rombaut à Malines.

Il fit présent à cette église d'un tableau représentant le martyre de saint Léger ou Léodègaire, évêque d'Autun; ce tableau figure encore aujourd'hui sur un des piliers de Saint-Rombaut.

Tome VI, page 147.

De la Cauchie était *coadjuteur spirituel formé* lorsqu'il mourut de la peste à Douai.

Une partie des airs de ses chansons pieuses sont de Jean Bettigny, maître des primtiers de la cathédrale de Tournai.

DELOBEL (PIERRE-LOUIS),

Employé de l'administration du Waterstaad (Ponts et Chaussées), conseiller communal de Mons, conservateur de la Bibliothèque publique de la même ville, l'un des membres fondateurs et ancien président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, membre correspondant de la Société des Sciences naturelles de Bruges, né à Mons le 27 juillet 1786, de Philibert-Antoine-Joseph et de Marie-Joseph-Pélagie Huvelle, y décédé, à la suite d'une apoplexie foudroyante, le 9 juillet 1847.

Nommé bibliothécaire en 1836, Delobel fut contraint de donner sa démission, en 1839, par les tracasseries sans nombre que lui suscita la nouvelle administration communale.

On a de lui :

— De la Cause de l'attraction, de la répulsion et du mouvement, ou Tous les phénomènes de la nature ramenés à une seule et même loi, ou Nouvelle théorie de l'univers. — Bruxelles, P.-J. De Mat. 1824. In-8.°

— Discours préliminaire d'un système du monde, basé sur la propriété la plus générale des corps ou sur une loi universelle, ou sur un principe unique, par Louis Delobel. — Bruxelles, imprimerie de Delevingne et Callewaert. 1846. In-8.° Titre 4 pages, texte, errata et table 188 pages.

Il a laissé en manuscrit, pour l'édification de ses concitoyens, des documents qui élucident plus d'un point encore ignoré de l'histoire de Mons, depuis 1836 jusqu'à sa mort.

Tome vi, page 197.

Denis mourut à l'abbaye de Saint-Denis (près de Paris) en 1735. Ses prénoms étaient Pierre-Joseph.

Avant d'aller à Rome et à Paris, il était entré chez les bénédictins de l'abbaye de Saint-Denis lez-Mons en qualité de commis, nom sous lequel on désignait un laïque qui s'engageait à exercer son art selon les ordres de ses supérieurs, sans prendre cependant l'habit ecclésiastique.

Les grillages du monastère de Saint-Denis (près de Paris) qu'il fit avec son frère, abbé d'Orval, furent transportés en juillet 1796 à la bibliothèque du collége Mazarin.[1] Ces deux artistes les exécutèrent en 1702, avec le seul fer qu'ils forgèrent eux-mêmes et sans le secours de la tôle qu'on emploie aujourd'hui.

Les autres ouvrages de Pierre-Joseph sont : le lampadaire du cœur, la balustrade et les rampes du grand escalier de la même église, ainsi que la chaire du lecteur dans le réfectoire,... etc.,... la porte du chœur de Notre-Dame de Paris, la grille du chœur des religieuses de Chelles; celle de la cathédrale de Meaux, la grille de l'église, la porte du chœur, le grillage de la cour d'entrée de l'abbaye de Saint-Hubert, enfin la clôture du chœur de l'église de Sainte-Catherine à Lille.

Tome vi, page 197.

Derpion est né à Haut-Bourdon.

[1] Chateaubriand, *Génie du christianisme*, tome 3, quatrième partie, livre 2, chapitre 9, note X.

DOLEZ (JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH),

Fils d'Albert-Joseph et de Marie-Jeanne-Joseph Grard, né à Mons le 13 mars 1764, y décédé le 27 octobre 1834, veuf en premières noces de Narcisse Duvivier, et en secondes noces de Joséphine-Marie-Adrienne Moreau, qu'il épousa le 7 thermidor an X (26 juillet 1802).

Jurisconsulte distingué, il mérita l'honneur de présider l'ordre des avocats du barreau de Mons en qualité de bâtonnier.

On a de lui, indépendamment d'un grand nombre de consultations et de mémoires imprimés :

Mémoire sur la nature de la fourmorture dans la Coutume de Mons, dans lequel on démontre quelle était la succession anticipée du superstit des époux, qu'en conséquence elle est sujette à être rapportée par les enfants du premier lit rappelés par la loi nouvelle à partager avec ceux du second la succession mobiliaire du parent commun, etc.,... etc... Par le citoyen Dolez, homme de loi. — A Mons, de l'imprimerie de Monjot, libraire, rue de la Clef, n.° 19. Sans date. In-4.° de 63 pages.

DOUTREMER (LÉOPOLD-LAMBERT),

Officier de la garde nationale sous l'empire, négociant, membre du conseil communal, juge au tribunal de commerce et président de l'association libérale fondée à Mons le 1.er mai 1846, fils de Guillaume et de Marie-Ferdinande-Victoire Bonjean, né à Mons le 30 septembre 1780, mort à Paris le 6 octobre 1847, époux de Caroline-Joseph-Ghislaine Fraipon, fille de Charles-Joseph et de Bonne-Joseph Drion.

Selon ses désirs, il fut inhumé à Mons.

On a de Doutremer quelques chansons de circonstance et des notes excessivement curieuses sur l'histoire administrative de la ville de Mons, lesquelles probablement ne seront jamais imprimées.

On lui doit l'idée et le plan de la nouvelle salle de spectacle, construite à l'angle de la Grand'Place et de la rue Neuve, inaugurée le 19 octobre 1843.

Doutremer, alors conseiller communal, se fit accompagner, à ses frais, dans les principales villes de Belgique et de France, par un des conducteurs des travaux de la ville, M.r Charles Sury, actuellement architecte, chargé de lever sous ses ordres le plan des diverses parties de salles de spectacle qui étaient généralement considérées comme irréprochables et d'en faire un tout réduit à de justes proportions.

Le travail terminé et réunissant toutes les qualités qu'on pouvait désirer, Doutremer le présenta à ses collègues de l'administration communale, qui se mirent à le discuter et à le discuter encore, tant en si bien qu'après l'avoir passablement défiguré en plusieurs points, on tomba d'accord, à l'unanimité moins *une* voix, le 1.er février 1841, que rien ne lui était comparable.

Doutremer ne voulait, lui, qu'une façade simple, sans la moindre prétention monumentale, et il avait formellement déclaré, en séance publique, le 1.er février 1840, que son plan serait exécuté moyennant une somme qui ne dépasserait pas trois cents mille francs.

La chose décidée, on se hâta simplement de rendre autant que possible l'auteur du plan étranger à son exécution, de procéder à l'adjudication de l'entreprise des décors pendant le court espace de temps qui s'écoula, à partir du 31 décembre 1842, entre l'expiration et le renouvellement de son mandat comme conseiller communal, d'employer un nombre considérable de pierres, avec certificat d'origine[1], là où des briques pouvaient très-bien suffire, de transplanter au coin de la Grand' Place, à deux pas de l'Hôtel-de-ville, des archives communales, une forêt de sapins, qu'on peut évaluer à près de soixante mille

[1] Provenant de la carrière Rombaux, de Soignies, à l'exploitation de laquelle plusieurs membres de l'Administration communale de Mons étaient intéressés.

francs, et de ne laisser s'y mêler aucune pièce en fer de fonte.... dans la crainte probablement d'un nouvel incendie, auquel parera sans doute une magnifique Salle de bals et concerts, véritable boîte d'allumettes phosphoriques, où une futaie de sapinettes en paillotage semble n'attendre que la moindre étincelle,... etc.,... etc. (Salle de spectacle de Mons; Manuel de l'amateur. — A Mons, imprimerie de Piérart, rue d'Havré. In-32. Titre 2 pages, texte,... etc.,... 52.)

Tome VI, page 201.

Du Brœucquez, d'une famille originaire de Belœil, médecin du prince de Ligne, fils cadet de Jean-Baptiste et de Marie-Agnès Paris, né à Mons en 1690, y décédé subitement d'un asthme idiopathique ou nerveux le 11 juillet 1749, époux de Dorothée-Ignace Dupond, fille de Jean-François, greffier du prince de Ligne, qu'il avait épousée en 1714.

Il fit ses humanités au collége de Houdain, sa philosophie et ses cours de médecine à Louvain.

Il eut pour professeurs en cette dernière science Laurent Peeters, Henri Somers et Philippe Verheyen, qui tentèrent vainement de le déterminer à s'établir à Louvain. Somers écrivit même à la Cour en 1712 pour lui faire obtenir dans cette dernière ville un poste lucratif.

Du Brœucquez pratiquait comme médecin lorsqu'il était encore élève à l'université, où il fut reçu licencié en 1712.

Il retourna alors à Belœil, et vint s'établir à Mons en 1726, pour y veiller à l'éducation de ses quatre fils et de ses deux filles. Ses deux aînés entrèrent dans les jésuites en 1733, le troisième devint prêtre séculier. La plus jeune des filles prit l'habit de Célestine à Mons, et l'aînée celui d'Ursuline dans la même ville, en 1736; mais le mauvais état de sa santé força bientôt celle-ci à renoncer à sa vocation.

On a de Du Brœucquez :

— Réflexions sur la guérison des fièvres intermittentes par le quinquina, et autres remedes qu'on appelle specifiques; où l'on verra les circonstances auxquelles il est dangereux de s'en servir, et celles auxquelles ils sont utiles. Par Jean-François Du Brœucquez, licentié en médecine. — A Mons de l'imprimerie de Jean-Nicolas Varret, imprimeur, ruë de la Clef. 1725. Petit in-8.° de 27 pages compris le titre.

— Preuves de la nécessité de regarder les urines et de l'usage que le médecin en doit faire pour la guérison des maladies. — Mons. 1729. In-12.

A cet ouvrage Narez (Ursmer, né à Binche) répondit par un opuscule intitulé : Lettre d'un médecin de Louvain à un de ses amis, à l'occasion du livre intitulé, ... etc., ... dans laquelle on montre le peu d'utilité de l'Inspection des Urines en général, et l'inutilité de celles qu'on apporte aux Médecins pour la guérison des maladies. — Louvain, Martin Van Overbeke 1733. In-12 de 40 pages non compris la préface.

— Étrennes nouvelles servant de Réponses à la lettre que M.r Narez, docteur en médecine, a publiée; pour renverser le livre intitulé : Preuves de la nécessité de regarder les urines. Dans lesquelles réponses on montre que les arguments de la Lettre sont appliqués sans fondement, et on prouve davantage la nécessité de regarder les urines en général, et même celles qu'on apporte aux médecins, pour la guérison des maladies, par J.-F. Du Brœucquez, licent. en méd. — A Mons, chez Mathieu Wilmet, imprimeur du Roy et marchand libraire, rüe de la Clef. 1734. Avec approbation. In-12 de 68 pages compris le titre.

Le quatrième fils de Du Brœucquez, Antoine-François, naquit à Belœil en 1723. Après avoir commencé ses humanités au collége des Jésuites à Mons, où il obtint le second rang en dialectique (1741), il les continua à Douai, toujours sous la direction des jésuites, et remporta la sixième place en 1743.

Il fit ensuite son cours de médecine à Louvain, où il fut reçu licencié en 1747.

De retour à Mons, il commença à pratiquer comme médecin sous la direction de son père, et épousa en 1757, huit ans après la mort de ce dernier, la fille d'un avocat, bailli de Trélon, Marie-Thérèse Bonniau, qui mourut à Mons le 1.er mai 1760, et dont il eut un fils et une fille.

Le 7 juin 1761, il convola en secondes noces avec Suzanne-Louise Dumont, fille de Claude, capitaine et aide-major de la place de Mons.

On a d'Antoine-François :

— Discours sur les erreurs vulgaires qui se commettent dans le traitement des jeunes enfants, depuis leur naissance jusqu'à leur âge adulte, où l'on fait voir la bonne méthode de les élever avec toute sureté, aisée à concevoir par toutes personnes non médecins. Par M. Du Brœucquez, licentié en médecine. — A Mons chez Henri Bottin, imprimeur et marchand libraire, rüe de la Clef. MDCCLV. In-12. Liminaires 4 pages non cotées, texte 59 pages.

— Réfutation des Erreurs vulgaires sur le régime que la médecine prescrit aux malades et convalescens, par Du Brœucquez, licentié en médecine. — A Mons chez Henri Bottin, imprimeur et marchand libraire, rue de la clef. MDCCLVII. In-12.

DUBUISSON ou RUBUS (Jean),

Chanoine de Saint-Germain à Mons, de 1558 à 1560.

Il fit son cours de philosophie à Louvain, où il obtint le troisième rang à la promotion de 1544; quelque temps après, il enseigna la même science au collége du Porc, qu'il quitta, en 1563, pour remplir les mêmes fonctions à Douai, au collége du roi, dont il fut le premier principal ou régent. Le 16 juillet 1571, il fut reçu docteur dans la même ville, où l'on croit qu'il avait occupé précédemment la chaire de l'écriture sainte. Il fut

nommé prévôt de Saint-Pierre à Louvain et vice-chancelier de l'université vers 1574.

Né vers 1525, à Villers, dans la châtellenie d'Ath, et non à Mons, comme le prétend Valère André, il mourut à Douai, le 11 avril 1595, après avoir laissé par testament tous ses biens pour l'entretien des étudiants pauvres.

Valère André assure qu'il demeura quelque temps à Rome, probablement lors d'un voyage qu'il fit en cette ville pour le jubilé de 1575.

On a de lui :

— Aristotelis Organum, post Boëtium, aliòsque, denuò Latinè redditum. — Cologne, 1572.

Ouvrage réimprimé plusieurs fois à Douai, où il fut longtemps en usage pour l'étude de la philosophie.

— Historia et Harmonia Evangelica, sive Vita D. N. Jesu Christi ex IV Evangelistis in unum historiæ corpus congesta, adjectâ suis locis ordinis et consensûs ratione. — Cologne, 1573; Douai, 1575; Rome, 1575; ib., 1576; Liége, 1593. In-12.

Tome VI, page 205.

L'article *Duet* ne vient, alphabétiquement, qu'après l'article *Du Chasteler*.

DUMONT dit DE HOLDRE (Adrien-Joseph-Marie),

Écuyer, né à Mons vers le milieu du 17.me siècle.

On a de lui, en manuscrit :

— Recueil d'Épitaphes montoises, monuments et portraits des comtes du Hainaut. — In-folio de 164 pages, sans titre.

— Histoire chronologique des comtes et comtesses d'Haynau, avec une ample description de tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous chaque souverain et dans la ville de Mons, depuis son origine, 600, jusqu'à présent, 1728. Comme aussi la liste des Baillis et Grands Baillis d'Haynau, des Prevots de Mons, des Conseillers de la noble et souveraine Cour, des Chefs de

Mons et des Maîtres d'Artillerie de ladite ville. Le tout enrichi de leurs armes. Un volume in-folio, contenant une innombrable quantité de blasons en couleur et deux dessins à la plume : l'Hôtel-de-Ville de Mons et l'église de Sainte-Waudru.

De Boussu, dans son Histoire de la ville de Mons, s'est puissamment aidé de ce travail, dont l'autographe est aujourd'hui la propriété de M.r Rénier Chalon.

Delmotte (Henri-Florent) en a fait faire une copie en deux volumes in-4.°

DU VIVIER (Augustin-Joseph),

Né à Mons le 12 décembre 1772, de Joseph-Maximilien, médecin, décédé à Mons le 12 thermidor an IV (30 juillet 1796) et de Marie-Thérèse Joseph Naveau, décédée dans la même ville le 3 octobre 1810; mort à Bruxelles le 1.er juillet 1846, des suites d'une attaque d'apoplexie, et inhumé à Mesvin près de Mons.

Après avoir terminé ses humanités au collége de Houdain à Mons, il se fit recevoir docteur en médecine à l'université de Louvain, s'étant proposé d'abord de suivre la carrière de son père, un de nos praticiens les plus en renom.

Le 28 germinal an VI (17 avril 1798), il fut nommé professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département de Jemmapes, et, à la suppression de cette école, il entra dans l'administration des contributions.

De 1804 à 1815, il passa successivement des fonctions d'inspecteur particulier à celles d'inspecteur principal et d'inspecteur général.

Il fut en cette dernière qualité chargé de missions importantes, tant dans les provinces rhénanes qu'en Espagne, où il organisa la régie des tabacs et séjourna jusqu'à la retraite de l'armée du maréchal Suchet, duc d'Albuféra.

Le gouvernement français le chargea en 1814 de la rentrée en France des tabacs de la régie.

De retour en Belgique (1815), il fut nommé receveur des

convois et licences à Courtrai, et promu, en 1816, à la direction des impositions directes et indirectes dans la province d'Anvers, comme spécialement chargé de l'organisation de ce service.

En 1828, il fut appelé à Bruxelles en la même qualité.

Après les journées de septembre 1830, le gouvernement provisoire le maintint dans ses fonctions et le nomma peu après administrateur des douanes.

En 1831, le régent Surlet de Chokier le choisit comme ministre des finances ad interim; il exerça de nouveau les mêmes fonctions du 20 octobre 1832 au 4 août 1834.

A sa sortie du ministère, il obtint le titre purement honorifique de ministre d'État.

Élu membre de la Chambre des Représentants par le district de Soignies le 6 octobre 1831, il fit sans interruption partie de cette chambre jusqu'à sa mort.

Il était officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre Léopold.

On a de lui quelques poésies fugaces qu'il ne destinait pas à voir le jour.

ESTIEVENART (Jean-Baptiste-Fulgence),

Médecin, né à Dour le 30 mars 1765, y décédé le 1.er juin 1839.

Il fut reçu docteur en médecine à l'université de Louvain le 31 mars 1788.

On a de lui :

— De præcipuis ab irâ in corpore humano productis effectibus. — Lovanii, 1788 In-8.° de 8 pages. Ib. 1796. In-8.° de 6 pages.

EUTROBE (Jean),

N'est pas originaire de Mons, comme le prétend Valère André.

Il naquit au commencement du 16.me siècle.

Il a traduit du français :

Commentarium, seu potiùs Diarium expeditionis Tuniceæ à Carolo V susceptæ. — Excusum Louvanii à Joan. Batio. 1547. Et recusum anno 1575. Tomo 2, rerum Germanicarum.

FONÇON (CHARLES-AUGUSTE),

Sculpteur, né à Mons au commencement du 18.me siècle.

Il a laissé :

Une statue de Jacques-le-mineur, érigée en monument à l'église de Sainte-Waudru, la veille de Noël 1746, et qui a été payée 2660 livres, compris la dringuelle (le pour-boire) des ouvriers.

Le portrait de Jacques-le-mineur a été peint par D'Avesnes pour le prix de 48 livres.

GENDEBIEN (JEAN-FRANÇOIS),

Fils d'un avocat de la cour supérieure de Liége, décoré des ordres de la Légion d'Honneur (1810), du Lion Belgique, de la Croix de Fer et de Léopold, naquit à Givet (France) le 21 février 1753 et mourut à Mons le 4 mars 1838.

Attaché comme conseil à la direction des affaires de la maison d'Arenberg, il se voua de bonne heure à la carrière du barreau, et, après avoir fait de brillantes études, d'abord à Liége et à Louvain, puis à Vienne et à Paris, il vint se fixer à Mons en qualité d'avocat au Conseil souverain du Hainaut (1779). Il fut plus tard pensionnaire de la ville.

Il avait été nommé dès 1784 greffier échevinal du magistrat de Mons.

Destitué de ses fonctions par le gouvernement autrichien à cause de ses principes politiques, il fut retenu plusieurs mois à Bruxelles, comme otage, jusqu'à la révolution brabançonne, époque où il fut élu par les États du Hainaut au congrès des provinces belgiques Unies (1790). Il présida à plusieurs reprises cette assemblée, notamment le jour où des furieux s'y présentèrent portant en triomphe la tête du malheureux Vankricken, dont le crime était de n'avoir pas fléchi les genoux devant une procession. Gendebien fit preuve en cette circonstance d'un courage et d'une fermeté égale à l'héroïsme que montra plus

tard Boissy-d'Anglas, à la Convention nationale de France, dans la mémorable journée du 1.er prairial an III (20 mai 1795), lors de l'assassinat du député Ferraud.

Député aux États-Généraux, il fut un des membres de la commission chargée de négocier à La Haye la réconciliation qui fut signée avec l'Autriche le 10 décembre 1790.

Forcé d'émigrer par suite des événements de 1794, il rentra l'année suivante dans sa patrie.

Après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) il fut nommé membre du Conseil général du département de Jemmapes, puis successivement membre du Corps législatif de France jusqu'en 1813, membre des États-Généraux belges-néerlandais de 1816 à 1822, membre du Congrès national de Belgique en 1830, président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Mons (1830), membre du Conseil communal de la même ville,... etc.,... etc. Il était depuis le concordat de 1802 marguillier de la paroisse de Saint-Nicolas en Havré.

Il fit partie, en 1831, de la députation du Congrès chargée d'aller offrir la couronne au duc de Nemours.

Il fut un des principaux rédacteurs de la loi du 21 avril 1810 sur les mines.

On a de lui, outre plusieurs mémoires et consultations :

— Questions de Droit public sur les mines. Par Gendebien. — A Mons, Monjot. 1816... etc... In-8.o

GILET (JEAN),

Premier Régent au collége de Houdain, né à Mons à la fin du 15.me siècle.

Il se distingua dans la poésie.

Brasseur ne se fait aucun scrupule de le comparer à Virgile.

On n'a pas le titre de ses ouvrages.

GRIEZ (Alexandre),

Médecin, né à Mons vers 1760.

On a de lui :

— De causis morborum litteratorum, eorum effectibus et medendi methodo. — Lovanii, 1780. In-4.° de 14 pages. Ib., 1795. In-8.° de 16 pages.

HARCHIES (Philippe),

Il fit, dit De Boussu, un traité de médecine imprimé à Mons.

HONOREZ,

Médecin, né à Mons vers 1743.

On a de lui :

— De morbis chronicis.— Lovanii, 1764. In-4.° de 12 pages.

Il était oncle d'Augustin-Joseph Honorez, né à Mons en 1770 et y décédé le 27 septembre 1840, qui a entrepris et exécuté les travaux du canal de Mons à Condé, et des canaux de la Sensée, de Saint-Quentin, etc.

JONNART (A.-J.),

Médecin, né à Mons vers 1768.

On a de lui :

— De impotentiâ conjugali. — Lovanii, 1788. In-4.° Ib., 1796. In-8.° de 11 pages.

LAITAT (Philippe),

Inspecteur en chef des contributions directes, du cadastre, des douanes et accises, des entrepôts de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent, des poids et mesures, dans la province du Brabant; né à Mons le 9 décembre 1795, mort à Ixelles-lez-Bruxelles, le 19 janvier 1847, époux de Louise-Françoise Duparque.

Il entra comme expéditionnaire au commissariat général des

finances, le 5 novembre 1814. Il fut nommé le 1.er janvier 1816, clerc à la direction générale; le 1.er janvier 1817, vérificateur à la même direction; le 1.er janvier 1824, contrôleur des contributions; le 1.er juillet 1830, inspecteur d'arrondissement; le 1.er mai 1843, inspecteur en chef.

Le 2 avril 1846, il perdit un de ses deux fils âgé de 18 ans, sur lequel reposaient ses plus chères espérances. Le chagrin qu'il éprouva de cette perte lui fit contracter une phthisie pulmonaire à laquelle il succomba.

On a de lui :

Un Éloge historique de 65 pages in-8.°, en réponse à cette question proposée, pour le concours de 1820, par l'Académie de Gand : Mémoire à écrire sur Lamoral, comte d'Egmont, considéré comme citoyen, sujet du Roi, général, homme d'État, homme privé.

Le travail de notre concitoyen fut couronné par l'Académie.

Tome VII, page 236.

Ledoux donna le plan de la Tour du Château de Mons et en commença la construction en 1662. La première pierre fut posée au nom de Charles de Longueval, comte de Bucquoy, Grand Bailli du Hainaut.

Le mausolée de Vanderburck, mort à Mons en 1644, fut d'abord érigé contre la muraille à gauche du chœur de l'église des Jésuites de Mons, puis transporté à Cambrai, après leur suppression, dans l'oratoire de la maison dite des Boursières, fondée par Vanderburck.

Il y est représenté en une statue de marbre blanc de grandeur naturelle, couchée sur un sarcophage de marbre noir, sous une arcade, aussi de marbre noir, décorée des attributs pontificaux et de figures d'anges tenant des ornements allégoriques.

Tome VII, page 247.

M.r Quetelet possède le Traité des sections du Cône, de Le Poivre, ouvrage très loué par Charles dans son histoire de la géométrie.

LEUZE (DE),

Licencié en droit et avocat à la noble et souveraine cour à Mons, né à Mons au commencement du 18.me siècle.

Il a laissé un recueil manuscrit en un ou deux volumes in-folio, dont il existe des copies sous ces divers titres :

1.° Recueil de l'usage de la province de Haynault, tiré des manuscrits des anciens avocats de la province, le tout par ordre alphabétique;

2.° Recueil sur la pratique du pays et comté d'Haynau;

3.° Opinions d'anciens avocats sur diverses matières de jurisprudence du pays et comté de Hainaut, recueillis et dirigés suivant l'ordre alphabétique par M.^{r} De Leuze, licencié ès droits et avocat fameux en la noble et souveraine Cour à Mons. Mons, 1746;

4.° Recueil des manuscrits de la pratique et usage de la province du Hainaut, par les anciens avocats de ladite province.

LONGHAYE (JEAN),

Prêtre de l'église de Saint-Germain.

Il composa, dit De Boussu, un traité du sacrement de pénitence.

LUCIDEL dit NEUFCHATEL (NICOLAS),

Peintre, né à Mons au 16.me siècle, mort à Nuremberg, où probablement il s'était établi.

On a de lui :

— Portrait d'un jeune homme. (Vienne.)

— Portrait d'homme. (Berlin.)

— Le mathématicien J. Neudorf instruisant son fils. (Munich.)

ONDOYER (JEAN).

Ce médecin, que De Boussu fait naître à Mons, n'est pas originaire de cette ville. Son nom du reste est : O'Dwyers de Clonihorpe.

On a de lui :

Querela medica,... etc... — Montibus Hannoniæ. 1686.

Tome VII, page 264.

M.r Paridaëns (Ferdinand - Charles - Hyacinthe - Joseph), membre de la Société de Littérature de Bruxelles, a en outre composé :

— Essais de poésies, par F. Paridaëns. — Bruxelles, veuve de Braeckenier. 1815. 28 pages in-12.

— Stances lyriques, épitres et contes en vers, par F. Paridaëns. — A Mons, H.-J. Hoyois. 1816. 16 pages in-12.

L'Épitre de Corinne à Osvald est une imitation en vers de M.me de Staël.

La cantate intitulée la Garde communale a été imprimée à Mons, chez Monjot, en 1828 ; elle contient 8 pages, et non 4 pages in-8.o. Elle est « dédiée à M.rs les gardes communaux de la ville de Mons, par F. Paridaëns, militaire pensionné, auteur des Souvenirs nationaux, de l'Épitre de Corinne à Osvald,... etc. »

M.r Paridaëns naquit à Mons le 14 septembre 1785. Son père s'était marié le 22 août 1769.

Il servit d'abord comme soldat et sous-officier dans les armées françaises et entra, après 1815, dans l'administration du fisc. Ayant obtenu une pension de retraite, il fut se fixer pendant quelque temps à Louvain, d'où il revint habiter Bruxelles.

Son Musée montois est écrit en vers. Il est signé au titre de la couverture : Par F. P.

Son mémoire sur la navigation intérieure est signé au titre : Par F. Paridaëns, vérificateur de l'administration de l'enregistrement et des domaines. Il contient 31 pages.

Il fut un des rédacteurs du Mercure belge.

Tome VII, page 267.

Dans l'ordre alphabétique, l'article *Piiart* vient après l'article *Philippron*.

Tome VII, page 274.

On a en outre de Philippron :

— Discours pour la fête du premier vendémiaire an VIII, dédié aux Citoyens Lenglé, Président ; et Botte, commissaire du

canton du Rœulx, par C. Henri Philippron, Agent municipal de la Commune d'Havré-Ghislage et ses dépendances. — Sans lieu ni date. In-8.° de 15 pages.

PLETAIN (J.-B.),

Médecin, né à Soignies, et non à Mons, comme on l'a avancé par erreur.

On a de lui :

— De doloris theoria. — Lovanii, 1787. In-4.° de 4 pages. Ib. 1796. In-8.° de 5 pages.

Tome VII, page 279.

Le nom de De Rombise (Antoine) ne se trouve qu'à l'épître dédicatoire.

Premier feuillet non coté: Épître dédicatoire: « Nobilibus ac generosis heroibus dominis D. Philippo Du Mont, toparchæ in Fanteignie, Duez,... etc.,... et D. Theodorico Du Mont, toparchæ in Fontenoy, Hembize,... etc.,... Equitibus auratis. » Elle est signée : A. de Rombise, in Coll. Rhodiensi juventutis Rector.

Deuxième feuillet non coté. Au recto : Ad Lectorem. Au verso: Approbatio; signée: Joannes Dv Triev, S. Theol. Bacch. Beguinagii Parochus Librorum Censor.

Le troisième feuillet est en blanc.

Vient ensuite l'ouvrage, qui est composé de vers hexamètres et pentamètres (distiques) sur les Itinerarii et de vers hexamètres sur l'Indigator.

Il comprend 340 pages cotées, plus la table qui a 6 feuillets non cotés.

L'ouvrage, les Itinerarii, l'Indigator et la Table ont les signatures A—Y 4.

Tome VII, page 289.

Alphabétiquement, l'article *Seingenois* vient après l'article *Sébastien*.

Tome VII, page 289.

Sébastien fut professeur de grammaire au collége de Houdain.

STOUPY (François),

Régent de Houdain.

« Il composa, dit De Boussu, plusieurs tragedies latines, et un nombre très-considérable de differens poëmes sur divers sujets, qui ont été dédiez aux Princes, aux Etats, aux Magistrats et autres, selon les occasions et fêtes publiques. »

Tome VII, page 294.

François Vinchant, écuyer, seigneur de Meuseken, prêtre séculier, protonotaire apostolique, naquit à Mons le 12 février 1580. Il fit le voyage de Rome en 1609 et mourut de la contagion, à Mons, le 20 août 1635, dans sa maison rue de Nimy. Il fut inhumé dans le caveau de sépulture de sa famille à la chapelle de Sainte-Aye en l'église de Sainte-Waudru.

Il était fils de Gilles, surnommé *le capitaine*, écuyer, seigneur de La Haye, Morval, La Motte, Offrebaix, etc., ... qui, à l'âge de 17 ans, partit pour l'Espagne où il servit comme capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne. De retour dans son pays, Gilles Vinchant fut échevin de Mons pendant les années 1594, 1595, 1596, 1599, 1600, 1601, 1603, 1604, 1605, 1607, 1608, 1610 et 1618, capitaine des bourgeois en 1584, maitre des artilleurs en 1509, roi des arbalestriers en 1592. On voyait son portrait en pied dans la salle des arbalestriers, rue de Nimy.

La mère de François, Marguerite Dessus-le-Moustier, était dame de Morval.

Les États du Hainaut lui offrirent une écuelle d'argent en mémoire de ses annales.

Outre les deux ouvrages que j'ai déjà mentionnés, on a de lui une pièce de quarante-cinq vers latins en écho, adressée à Henri-François Bussignies, du monastère de Saint-Denis en Broequeroye : *Jam nox, ô pueri*, ... etc...

Voici maintenant sa généalogie :

Arnoul, fils second de Baudouin II, de Jérusalem, comte de Hainaut, et d'Ide de Louvain, épousa Béatrix, fille aînée et héritière de Gautier d'Ath, sire du Rœulx et de Nivelles.

Arnoul était présent à la vente du château de Couvin, faite par son père à l'évêque de Liége le 14 juin 1096.

Eustache de Hainaut, dit *le Vieil*, sire du Rœulx, pair de Hainaut, épousa Marie, fille de Jean, seigneur d'Havré.

Il mourut à la Terre-Sainte l'an 1192.

Eustache II, surnommé *le Valet*, sire du Rœulx, mort en 1186 et inhumé à Saint-Fœuillen, au Rœulx, épousa Berthe de Gavre, fille de Rasse, sire de Gavre, bouteiller de Flandres.

Eustache III, appelé *Canivet*, seigneur du Rœulx, fait prisonnier à la bataille de Bouvines, l'an 1214, avec Ferdinand, comte de Flandres, épousa une fille de Baudouin, sire de Mortagne, châtelain de Tournay.

Eustache IV, surnommé *l'Empoulé*, sire du Rœulx, prit pour épouse Marie du Trith. Ils sont mentionnés dans plusieurs chartes des églises de Cambrai des années 1210, 1213 et 1216.

Eustache, appelé *Canivet*, chevalier, seigneur du Rœulx, de Trith, de Trazegnies et de Silly, épousa 2.º Agnès de Trazegnies. Leurs descendants prirent le nom et les armes de Trazegnies.	Gilles du Rœulx, surnommé *Rigault*, chevalier, seigneur de Montrœul, épousa Isabeau de Ligne. Ils continuèrent la postérité.	Thierry du Rœulx, épousa Helvide de Wannes, à laquelle il assigna douaire sur le bois de Trith, par acte du mois de novembre 1264.	Arnoul du Rœulx, gouverneur de Arleux en Cambrésis.	Plusieurs autres enfants.

Eustache V, du Rœulx, surnommé *Vinchant*, épousa Agnès de Marcoin. Il est mentionné, avec son épouse, dans une cession qu'il fit à sa sœur Mathilde du mois de février 1276.

Robert, appelé aussi *Vinchant*, seigneur de Corieul, eut pour épouse Alix de Berlaimont.— Ils sont rappelés dans une donation faite par Baudouin, leur fils, à l'abbaye de Honnecourt en mai 1342.

Baudouin, qui conserva le surnom de *Vinchant*, chevalier, seigneur de Corieul, gouverneur de Marcoin et de Cantigneul en Cambrésis, accompagna le comte Guillaume de Hainaut lorsqu'il s'empara du pays de Waës; il épousa l'an 1320 Colle Le Boulenger. (Charte du 5 mai 1342.)

Jérôme Vinchant, écuyer, seigneur de Coreuil et d'Offrebaix, soutint la cause de Marguerite, impératrice et comtesse de Hainaut, contre son fils Guillaume. Il fut capitaine de Marcoin. L'an 1362 il épousa Huette de Baissy, avec laquelle il fit avis de père et mère le 8 août 1370.

Gérard Vinchant, écuyer, seigneur de Corieul et d'Offrebaix, échevin de Cambrai, alla à la guerre contre les Frizons l'an 1394. Il se maria en secondes noces, en 1428, avec Jeanne de Courteres, et mourut le 27 janvier 1444. Ils sont tous deux inhumés à la chapelle Saint-Michel aujourd'hui Sainte-Aye, en l'église de Sainte-Waudru à Mons. Ils passèrent leur avis de père et de mère en cette ville à leur maison rue de la Cauchie (Chaussée) le 22 janvier 1444.

Godefroid Vinchant, écuyer, seigneur d'Offrebaix, échevin de Mons pendant les années 1460, 1462, 1465, 1472, 1476, 1477 et 1479, maître de l'artillerie, mourut le 2 mars 1485 et fut inhumé à la chapelle Sainte-Aye à Sainte-Waudru. Il avait épousé, en 1461, Michelle du Tertre, qui gît auprès de son mari.

Ces époux firent avis de père et de mère le 31 janvier 1481.

Godefroid Vinchant, second du nom, écuyer, seigneur de Beaumeteau, La Haye, Petit Cambrai, Offrebaix, etc., échevin de Mons en 1503, mourut le 2 juillet 1526 et fut inhumé à la chapelle Sainte-Aye à Sainte-Waudru. Son épitaphe se trouve à la même église ; elle est ainsi conçue :

« Messire Godefroid Vinchant, écuyer, en son temps seigneur de Beaumeteau, de La Haye, qui trépassa le II juillet MVᶜXXVI. »

Il épousa le 21 juin 1501 Jeanne Musteau, qui est inhumée auprès de son mari.

François Vinchant, écuyer, seigneur de La Haye, La Motte, Offrebaix, etc., échevin de Mons en 1559, changea ses armoiries en prenant la bande d'or chargée de trois étoiles de gueules au lieu de la bande d'argent à trois étoiles de sable, épousa Jeanne de Vergnies. Ils sont inhumés dans la chapelle de sépulture de la famille à Sainte-Waudru.

Gilles Vinchant, surnommé *le Capitaine*, écuyer, seigneur de La Haye, La Motte, Offrebaix, etc. Il fut un des quatre magistrats de la députation d'état qui portèrent le dais sous lequel les archiducs Albert et Isabelle firent leur entrée à cheval en la ville de Mons. Il épousa Marguerite Dessus-le-Moustier.



J'aurais pu mentionner encore Bourlet (Jacques)[1], *De Bievène (Jean), Flescher (Jean-Henri), Lateur (Michel), les frères Manteau, Mahieu (Henri), Ouvertus,... etc.,... etc.,... mais j'ai pensé qu'il était temps de m'arrêter.*

[1] Frère convers, né à Mons. Il fit en 1706, pour l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, où il était religieux, un superbe crucifix en bronze qui fut placé au maître-autel.

Table générale de la Biographie Montoise.

Les chiffres romains indiquent les tomes et les chiffres arabes la pagination.

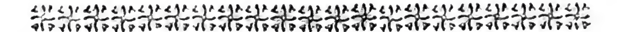


TABLE DES MATIÈRES

contenues

dans le Tome 7.me des Mémoires & Publications

de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

1846 — 1847.

Biographie montoise (suite), 175 à 342.

Errata et Addenda.

SOCIÉTÉ
DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES
DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

TOME HUITIÈME.

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉE 1847 — 1848.



MONS.

Emm. Hoyois, Imprimeur-Libraire-Editeur,
Imprimeur de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,
et de la Société des Bibliophiles belges.

M. DCCC. XLVIII.



SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

Année académique 1847 — 1848.

QUINZIEME ANNIVERSAIRE.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AVRIL 1848.

Présents : M.rs Camille WINS, *Président ;* GONOT, *Vice-Président ;* Ad. MATHIEU, *Secrétaire perpétuel ;* ERMEL, *Bibliothécaire - Archiviste ;* NÈVE, *Trésorier ;* LACROIX, GOFFIN-DELRUE, GUIBAL, *Questeurs ;* Charles HALBRECQ, LAMBERT, LETELLIER, MONTEGNIE, Albert TOILLIEZ, Désiré TOILLIEZ, VAN DEN BROECK, VAN YSENDYCK, *Membres effectifs ;* LACOMBLÉ, *Membre correspondant ;* WAUQUIER, *Secrétaire.*

M.r le Président déclare la séance ouverte et fait connaître que M.r le Gouverneur de la Province, appelé à Bruxelles par des affaires urgentes, lui a écrit pour l'en informer, en lui témoignant ses regrets, de ne pouvoir assister à cette solennité.

M.r le Président prononce un discours sur l'état actuel des Lettres.

M.r le Secrétaire annuel donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société.

M.r le Vice-Président Gonot lit le mémoire de M.r Lehardy de Beaulieu sur l'organisation du travail.

M.r le Secrétaire perpétuel fait son rapport sur les divers ouvrages envoyés au concours, et, après une analyse détaillée de ces ouvrages, rappelle successivement les diverses décisions par lesquelles la Société a accordé :

1.° Une mention très-honorable à l'auteur de la symphonie portant pour épigraphe : *Omnibus habitus animi cantibus gubernatur.*

2.° Une médaille d'or, de la valeur de cent francs, à M.r Dorvault, Pharmacien à Paris, pour son mémoire portant pour épigraphe : *Le moindre remède spécifique est, à notre avis, plus important que le système thérapeutique le mieux coordonné.*

3.° Une médaille d'or, aussi de la valeur de cent francs, à M.r Payan, docteur en médecine à Aix, auteur des considérations pratiques sur la maladie scrophuleuse et son traitement; appréciation des principales méthodes de traitement qui ont été appliquées contre elle. Ce mémoire porte pour épigraphe : *Ars longa, vita brevis.*

(Arrivé à cette partie de son rapport, M.r le Secrétaire perpétuel en suspend un moment la lecture, et M.r le Président témoigne les regrets de la société, que les événements politiques aient empêché M.rs Dorvault et Payan de venir recevoir en personne la médaille qui leur a été votée. C'eut été pour nous, dit M.r le Président, une occasion de témoigner publiquement aux lauréats toutes nos sympathies et combien nous serons toujours heureux et fiers en Belgique, de l'amitié de la France.)

4.° Une médaille, aussi de cent francs, à M.r Alex. Pinchart, second employé aux Archives du royaume à Bruxelles, auteur d'un travail en réponse à la première question du concours : *Narrer les événements qui, depuis Henri-l'aveugle jusqu'à Philippe-le-bon, ont préparé la fusion des comtés de Namur et de Hainaut, en discutant leur importance et l'influence qu'ils ont pu exercer sur la civilisation.*

M.r le Président annonce à l'assemblée que, vu l'heure avancée, et pour ne pas fatiguer l'attention bienveillante de l'auditoire, M.r Mathieu lui a témoigné le désir d'être dispensé de donner lecture de la pièce de vers qui figure à l'ordre du jour.

M.r le Président termine la séance par la remise d'une médaille à M.r le Président de la Société Lyrique de Mons, qui a bien voulu prêter à la solennité le concours de son beau talent et qui a chanté, avec un ensemble et

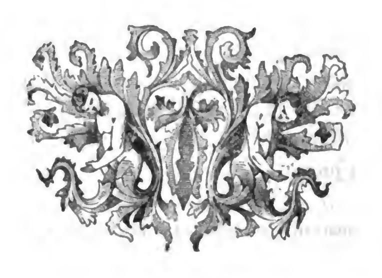
une précision remarquables, divers morceaux d'excellent choix, qui attestent le rang distingué que cette société d'amateurs récemment formée occupe déjà parmi les sociétés de chœurs du pays.

M.r le Président remercie également l'auditoire de sa sympathie pour tout ce qui contribue au progrès intellectuel et à l'émancipation progressive des classes laborieuses.

La séance est levée.

Le Président,
C. Wins.

Le Secrétaire,
E. Wauquier.





DISCOURS D'OUVERTURE.

Des Lettres.

Messieurs et chers Collègues,

L'homme du Siècle est poussé vers l'inconnu, il exploite courageusement le champ de la pensée. — Mû par les desseins providentiels, il explore, dans ses profondeurs, le domaine des résultats matériels; il expérimente, il interroge; il lui faut des études fortes, des écrits vrais et positivement utiles.

C'est de cette manifestation générale, c'est de cet état des Lettres, que je me propose de vous parler aujourd'hui. Daignez, Messieurs, m'écouter un instant, avec cette bienveillante attention que vous m'avez toujours accordée, mais comptez plutôt

sur la bonne volonté de votre Président, que sur les ressources de son discours.

—

Ils ne sont plus ces temps de ténèbres, où le sacerdoce, pour dominer, s'était emparé des arcanes de la science. Ils sont loin de nous, ces moments où les affranchis seuls étaient instruits, et où les Grands de la terre, glorieux d'être ignorants, portaient leurs griffes sur le pommeau de leurs épées.

Grâce à l'imprimerie, cette patronne de l'érudition ; grâce à la Presse, cette gardienne de tous les droits, qui étend, avec vigueur, sur le monde entier, son indestructible réseau, les conquêtes des Sciences et des Arts, sont désormais à tous et sans retour.

L'instinct populaire ne permet plus que la main du bourreau lacère, au pied d'un bûcher, les livres qui déplaisent à la Puissance. On cesse de mutiler les œuvres du génie ; la sagesse méprise les futilités, la raison stigmatise la sottise et le ridicule retient, pour longtemps, les pères Loriquets, au pilori où le Marquis de Buonaparte les a si ignominieusement cloués.

Autrefois, il n'y avait vraiment d'inconnus que les bons livres ; maintenant, le règne de l'ignorance volontaire, de la propagation des erreurs intéressées, est désormais fini. Les choses et les hommes doivent se montrer tels qu'ils sont. Plus d'accueil qu'à l'expérience, plus de certitude que dans l'évidence, plus de foi qu'à la vérité. — La littérature de fabrique jaunit dans les magasins, le menu peuple abandonne polichinelle, les plus minces écoliers se moquent des empiriques et la fausse gloire n'éblouit plus.

Que deviennent à présent les bouquets à Chloris, les madrigaux à de belles inconnues, les sonnets qui intéressaient et la Ville et la Cour, les bagatelles difficiles et les dithyrambes à des princes au maillot. On reste froid aux romans d'imagination, aux épîtres amoureuses à des dames de la lune, aux discours

parlementaires rédigés d'avance, aux descriptions de voyages que l'auteur n'a pas faits ! Niaiseries !..... Vanités !

— N'est-on pas saisi d'un pénible étonnement, quand on examine la littérature française sous l'Empire, généralement filandreuse et vide de choses, c'était la fille de la flatterie ou de la peur. — Les écrits de la Restauration, sortis de plumes à gages et préconisant un passé qui ne pouvait revivre, n'étaient aussi, très-souvent, que les enfants de la bassesse et de la cupidité. — D'illustres écrivains, même depuis 1830, ont cherché à comprimer le mouvement et se sont faits les apôtres et de l'égoïsme et de la réaction.

Dupes ou complices, les hommes lettrés, au lieu de chercher les améliorations que réclame la société, ont glorifié le présent. Quel éloge pouvait suffire au système politique du jour ? Le mode d'éducation de nos enfants avait-il son pareil ? Tous les royaumes étaient des Élysées et les princes des Trajans. — Quelle fut la triste conséquence de cette coupable aberration des gens de lettres ? L'indépendance et la vérité, rejetées dans la rue, ont dû être recueillies par la foule et mises sous la sauve-garde du bon sens public et de l'honneur national.

— Chaque siècle, nous le savons, MESSIEURS, se croit à l'apogée du perfectionnement et peu s'en faudrait qu'on ne priât les Dieux d'être moins prodigues de dons et de sagesse.

Repoussons ces erreurs dangereuses, nous ne faisons que toucher au seuil de la vraie civilisation ; mais constatons que le progrès, libre désormais, reprend son cours trop longtemps comprimé. Il ne marche plus, il court, ou plutôt c'est par bonds qu'il procède, et sa vitesse s'accroît comme dans la chûte des graves. Les Européens l'ont mis sur leur pavois, son invincible force ne rencontrera point d'obstacles ; il va régner pour toujours et pacifier l'univers. — Son empire ne pourra s'arrêter, que chez les nations qui perdraient ce feu sacré de

jeunesse et d'énergie, que possèdent les races perfectionnées; car, dès qu'il s'éteint, la décadence physique et morale commence, les hommes s'abâtardissent, l'imagination faiblit et la langueur termine la vie du peuple. La terre nourricière, qui a perdu sa vertu, ne renferme plus de richesses; les végétaux dégénèrent, tandis que le sol se couvre de ruines. La nation déchue, est une ombre nouvelle qui erre avec les fantômes des Sept-Collines, les spectres de la généreuse Lacédémone et des villes d'Assyrie; triste jouet du vent. elle n'est plus qu'un point de repère, indiquant la marche triomphante de l'Humanité !

La république des lettres exige une sève vigoureuse. Toute œuvre qui n'a pas la clarté pour guide, la raison pour base et l'utilité pour fin, ne naît pas viable; elle est condamnée à périr dès les premiers instants de son inutile conception.

— Nos auteurs de prédilection ne sont plus ces vaniteux pédants, ces académiciens voltigeurs, ces abbés mondains d'autrefois; il nous faut actuellement de véritables savants, des philosophes profonds, des hommes enfin qui sachent parler à des hommes et qui s'occupent de ce qui peut intéresser sérieusement ou améliorer leurs semblables.

Ne reprochons plus à l'immortel Voltaire, cette tête puissante et féconde, cet infatigable athlète, qu'il n'a fait que détruire. Nous ne sommes point encore nous-mêmes, à l'heure qu'il est et tous ensemble, assez habiles, pour établir le véritable ordre des choses. — Ses travaux furent ceux d'un géant : Il a chassé du temple les marchands d'idoles, vaincu l'esclavage et produit les Encyclopédistes, ces précurseurs de toute émancipation. — Et cette liberté de penser, qui a soulevé tant de débats, fait tant de martyrs, ce bien qui nous est si cher, n'est-elle pas son ouvrage ? En politique, en morale, en religion : liberté d'examen, liberté de discussion, liberté de publicité, liberté de propagation. Tout cela est à nous, et c'est encore son ouvrage ! Montés sur ses épaules et sur celles de ses dis-

ciples de tous les pays, nous nous sommes, il est vrai, facilement aperçus, que le champ qu'il nous a ouvert, a des limites plus étendues que celle qu'il avait conçues lui-même. Mais ses jeux sont devenus des combats, ses doutes ont amené des principes fécondants, et ses espérances ont été réalisées dans nos institutions, par des changements qui ont dépassé toutes les prévisions du siècle et les siennes. Respect à sa persévérance, gloire à son génie, éternité à ses dernières paroles : *Dieu et la Liberté !*

— Messieurs, les temps de renovation et d'essor reparaissent.

Maintenant, rien qui ne se renouvelle, et l'homme veut tout comprendre. Il tente de deviner la création, il sonde les entrailles de la terre et des mers, il veut pénétrer dans l'espace; pour lui, la marche des astres n'est plus un mystère; il en calcule le retour, il annonce même l'existence et l'apparition de corps célestes ignorés.

— Vous entretiendrai-je d'autres branches principales des connaissances humaines?

— Aidée de la chimie, qui n'est plus un grimoire de chiffres cabalistiques, mais une suite d'expérimentations scrupuleuses, la médecine cessera d'être conjecturale : soutenue par la philosophie naturelle, elle considère, pour sa thérapeutique, non seulement l'homme physique, mais encore l'homme moral : elle ose même aller à la recherche du principe de vie et des secrets du Créateur.

— Examinons-nous les législations ? Puisque tout le fondement du droit gît dans les obligations que le for intérieur nous révèle, on reconnaît aujourd'hui que le reste n'est que positif, de règle seulement et de forme dans la société qui l'admet. Nos criminalistes doivent comprendre que le droit de punir n'étant réellement basé que sur la défense (hors le cas de guerre, cette frénésie dont les hommes seuls sont atteints,) donner la mort, c'est usurper le pouvoir divin. — Les peines irrémis-

sibles, indélébiles ou publiques seront considérées par eux et par tous, comme des crimes de lèse-Humanité ; l'innocent que notre erreur pourrait condamner, doit être complètement réhabilité.

Espérons donc que de larges et vastes réformes s'introduiront dans nos lois civiles et criminelles, aidés que nous sommes de Bentham et d'une foule de jurisconsultes allemands, belges et français, qui ont porté la lumière dans l'ancien et inextricable dédale des textes, des réglements, des décrets et des ordonnances : volumineux répertoires, qui n'attendent qu'un prochain déluge pour périr à tout jamais !

— Et l'histoire, cette institutrice des générations, autrefois biographie des chefs, annales des malheurs du peuple, chronique sèche et monotone des fautes passées, elle était devenue un tissu de mensonges ou de fables, jetées à la crédulité des sujets. L'Essai sur les mœurs et l'Esprit des nations l'a rappelée à sa destination : Gibbon, Hume, Guizot, Thierry, Sismondi l'ont, depuis, laissé voir dans toute sa véracité.

— Sans les notes secrètes, qui ne le sont encore que bien peu de temps, qu'est-ce que la diplomatie ? qui n'a lu les traités de paix, patents ou cachés ; on ne complote pas pour faire le bien. Le moment est venu où la politique se traitera au grand jour, où la morale en sera le fond et la publicité la garantie. Tout ce qui sortira des voies justes, n'y sera qu'éphémère et tombera sous le poids de l'indignation ou du mépris.

Quant au narré des ambassades, il ne consistait que dans la description des voitures, des habits et du cérémonial, puis de quelques paroles convenues, le plus souvent mensongères, vain leurre donné en appât à la curiosité des dupes ?

— Maintenant des relations intimes existent entre les savants répandus sur le globe, les écrivains des différentes régions sont traduits et commentés ; il n'y a plus qu'une pensée historique, humanitaire et solidaire et au costume près d'ailleurs. toutes les littératures sont sœurs.

Bientôt les moralistes sociaux auront à se convaincre du grand principe de Destutt de Tracy : que *nos droits sont dans nos besoins et nos devoirs dans nos moyens* et les théories économiques ne seront plus des balances de commerce, des relevés secs et statistiques ; elles ne pourront avoir pour origine que l'amélioration de la condition humaine et pour fin que son bonheur. — Les sociétés sont dans l'enfantement, un rayon lumineux sortira de leur sein, la félicité publique se formera de la somme des prospérités particulières. On reconnaîtra que l'homme a assez à se défendre contre les événements naturels, sans en créer d'artificiels ; et s'il y a des priviléges, ils seront pour les trois grandes puissances de la Nature : la force, l'intelligence et la beauté.

— La société scientifique du Hainaut, marche dans la voie de l'émancipation de la pensée, elle se dirige, avec constance, dans la route du progrès intellectuel, protégeant autant qu'elle le peut et les hommes et les choses d'avenir. Nous devons nous féliciter, Chers Collègues, d'avoir proclamé dans notre belle province, le pouvoir des idées, secondé les arts et les lettres et provoqué les recherches de la science. Notre importante mission semble même prendre des proportions plus vastes.

Nous avons à contribuer à l'ère grandiose qui se prépare, à la fois littéraire et sociale ; à amener doucement les temps fortunés et pacifiques, où l'homme cultivé pourra user de toutes ses facultés, goûter les bienfaits de la providence et vivre de la vie que Dieu a donnée à tous ses enfants. L'Occident est en travail, la vieille Europe prétend briser ses fers : heureuse, si le démon des batailles n'ensanglante point ses plaines et ne divise pas des peuples si disposés aujourd'hui à se tendre une main fraternelle. — Dans cette grande patrie l'intelligence est devenue une puissance suprême, l'éloquence une déesse victorieuse et l'égalité un droit inexpugnable.

Sublime émanation de la Divinité, la pensée tient de Dieu son irrésistible suprématie; les royautés intelligentes se manifestent à l'horison; seules elles sont appelées désormais à gouverner les mobiles humains. L'auguste vérité ne cachera plus les rayons de sa gloire et ne vous y trompez pas, la charité va montrer, partout, sa douce figure aux malheureux des nations : l'aurore de l'espérance leur présage déjà les plus beaux jours.

Les temps prédits par la Sybille antique sont arrivés, nous pouvons nous écrier avec le chantre de Mantoue :

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas;
Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.
Jam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna;
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.

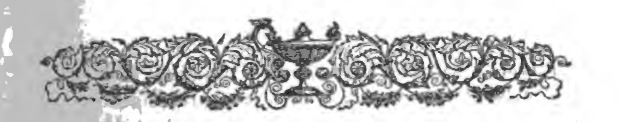
Sûrs de leur force, fiers de leur bon droit, modérés dans leurs exigences, les peuples savent qu'ils sont tous les fils d'une grande famille; les hommes ont cessé d'ignorer que nul ne les a déshérités des faveurs du savoir, ni des biens d'ici-bas :

Au travail, ses fruits; aux talents, les produits de leurs œuvres; mais l'ordre sera leur drapeau, la justice leur règle et l'amour du prochain leur devoir.

—

— Oui ! les jours de renovation et de prodiges sont arrivés, Messieurs, et pourquoi n'y croiriez-vous point, quand vous avez vu naguères, dans Paris, un simple banquet, devenir le festin de Balthazar ! ! !

Camille WINS, *Président.*



Rapport sur les Travaux de la Société pendant l'année académique 1847-1848.

Messieurs et très-honorables Collègues,

Un des principaux caractères de la Science, c'est de rester froide et calme au milieu du tumulte des passions du monde ; c'est de poursuivre impassible, mais intelligente, sa route à travers le fracas des révolutions. Rien ne peut la distraire de sa marche paisible que lorsque de grandes commotions viennent jeter dans un abîme de malheurs des populations entières, que quand elle est appelée à apporter un remède efficace et prompt aux souffrances que l'incurie, l'égoïsme et l'amour immodéré de l'or n'infligent que trop souvent aux masses dans ce siècle où l'industrie semble s'être emparée de tous les esprits, avoir desséché tous les cœurs.

Prenant alors pour auxiliaires les Arts et les Lettres, non-seulement elle trouve aux tourments du peuple des palliatifs, sinon des remèdes, mais elle maintient encore dans nos âmes l'énergie et l'espoir prêts à les abandonner.

Pendant l'année académique qui vient de s'écouler, comme pendant le cours de toutes celles qui l'ont précédée, vous avez apporté au monde savant, à la patrie, à la société tout entière, votre large tribut de science, d'intelligence et de méditations.

Pour donner encore plus d'activité à vos travaux, pour stimuler davantage le zèle de tous ceux qui concourent dans notre beau pays aux progrès de l'intelligence, vous avez décidé, sur la proposition de votre honorable vice-président M.r Raingo, qu'à l'avenir une médaille commémorative de la fondation de votre Société serait décernée à ceux des membres correspondants et aux personnes étrangères à votre compagnie, qui, dans le courant de chaque année, vous transmettraient un travail important sur une des matières qui peuvent concourir au développement des études scientifiques, artistiques et littéraires; et, comme complément de cette décision, vous avez ajouté, sur la proposition d'un de vos membres, que pareille médaille serait décernée aux personnes qui, ayant obtenu des brevets d'invention, transmettraient à la Société l'historique et la description de leurs procédés.

L'Exposition des tableaux que vous avez faite l'année dernière a pleinement répondu à l'attente qu'en avaient conçue les amis des Arts. On y a surtout remarqué la belle collection des œuvres de M.r Hallez père, cet artiste si distingué, qui, pendant de longues années, a rendu de si éminents services à notre ville comme Professeur et Directeur de l'Académie de Dessin. Ces œuvres, Messieurs, je n'entreprendrai pas de les juger, leur mérite a été depuis longtemps apprécié. Qu'il me

soit permis seulement d'être votre organe à tous, pour payer un juste tribut de remercîments à l'amateur éclairé qui, après les avoir réunies avec un zèle à la fois si louable et si désintéressé, s'est empressé de les mettre à votre disposition pour ajouter encore à l'éclat de cette solennité. Cet acte d'obligeance a été apprécié par vous, comme il devait l'être, et une médaille a été offerte à M.r Cousin-Delnest, en témoignage de votre gratitude.

Tout ce que le pays renferme d'artistes de talent s'était empressé de répondre à votre appel : M.rs Wappers et De Keyser avaient été des premiers à vous promettre de concourir de tous leurs efforts à la réalisation du noble but que vous vous étiez proposé. Des considérations majeures et tout-à-fait en dehors de leur volonté ont pu seules les empêcher d'accomplir la promesse qu'ils vous avaient faite à cet égard. Plus heureux en ce qui concerne M.rs Bossuet, De Cuyper, Ducorron qui vient de nous être si cruellement enlevé, Fraikin, Fourmois, Geefs, Hallez, Lacomblé, Lehon, Mathieu, Navez, Robbe, Schubert, Simonis et Van Ysendyck, vous avez vu ces artistes enrichir votre Exposition de travaux du plus haut mérite. Vous avez successivement admiré le marbre si naïf, si délicat et si vrai de M.r Simonis, représentant *un Bambin malheureux ;* le beau et gracieux groupe de M.r Fraikin, nous montrant l'Amour captif; la tête fraiche et colorée due au pinceau de M.r Mathieu, directeur de l'Académie de Louvain, qui vous a fait hommage, en même temps, de divers brochures si remarquables à la fois au point de vue de l'art et sous le rapport du style. Un portrait de M.r Van Ysendyck, directeur de notre Académie, une Sainte Famille, groupe en marbre de M.r De Cuyper, et les Animaux au pâturage de M.r Robbe.

L'ensemble de cette Exposition vous a prouvé, Messieurs, à quel degré de perfectionnement sont arrivés les Arts en Belgique, et complètement justifié les espérances que les travaux

antérieurs de nos Sculpteurs et de nos Peintres vous avaient fait concevoir pour l'avenir artistique de notre pays.

Vous avez remis à chacun des Artistes exposants une médaille commémorative de la fondation de votre Société.

L'Association Belge pour la liberté commerciale, ayant désiré que votre Société se fit représenter au Congrès général qui a eu lieu le 16 septembre 1847, vous avez décidé qu'une Commission de cinq Membres serait nommée à cet effet, et vous l'avez composée de M.rs Raingo, Gonot, Castiau, Guibal et Devillez.

Une autre Commission, composée de M.rs Camille Wins, De Le Bidart, Rousselle, Plétain et Nève, a été formée par vous pour assister au Congrès pénitentiaire qui s'est tenu à Bruxelles le 20 septembre 1847.

La part qu'ont prise ces Commissions aux discussions humanitaires et sociales qui ont été agitées dans ces deux grandes réunions, est trop connue de tous pour qu'il soit nécessaire d'insister plus longtemps sur ce sujet. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur les comptes-rendus de ces réunions, pour se convaincre de la manière éminente dont la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut y a été représentée.

M.r Rousselle, comme rapporteur de la Commission pour le Congrès pénitentiaire, et M.r Guibal, comme rapporteur de la Commission déléguée au Congrès économique, vous ont fait, dans votre séance du 8 octobre, l'énumération des travaux de ces deux assemblées et se sont attachés surtout à faire ressortir avec une extrême lucidité, les diverses opinions qui y ont été émises.

M.r Rousselle, à la suite de son rapport, a déposé sur votre

bureau, au nom de la Commission dont il faisait partie, une collection d'ouvrages dont les principaux Membres de ces deux assemblées ont cru devoir vous faire hommage.

La Commission permanente que vous avez nommée pour l'examen de la question du Libre Echange a complété pendant le courant de cette année, le rapport que vous attendiez d'elle et dont la première partie a paru dans vos précédentes publications. Ce travail, aujourd'hui complet, figure dans le volume de cette année dont l'impression sera terminée d'ici à quelque temps.

M.r Lambert vous a communiqué un mémoire des plus intéressants sur le système des échelles à introduire dans l'exploitation des mines; ce travail a été renvoyé par vous à une Commission qui, après en avoir constaté le mérite, a conclu à ce qu'il fut renvoyé à la Commission spéciale des publications, qui en a ordonné l'insertion.

M.rs Raingo et Lacroix vous ont successivement entretenu de la question la plus vitale qui puisse se présenter aujourd'hui : celle du défrichement des bruyères et des moyens de les fertiliser.

Les communications que vous ont fait à ce sujet ces deux honorables Collègues ont été, depuis, consignées par eux dans des ouvrages qui reposent dans votre bibliothèque et qui seront toujours utilement consultés par tous ceux qui dirigent leurs études et leurs investigations sur cette grande question agricole dont la solution est si ardemment désirée.

M.r Lacroix vous a fait hommage d'une notice historique sur les deniers de plomb du chapitre noble de Sainte-Aldegonde, à Maubeuge.

Ce laborieux et infatigable archiviste vous a encore commu-

niqué une statistique des objets d'arts, monuments publics, tableaux, sculptures, vitraux et autres raretés, appartenant à la ville de Mons et aux établissements qui en dépendent.

M.r Ermel vous a présenté un semblable travail concernant les autres communes de la province, Tournay seul excepté.

M.r Camille Wins, votre honorable Président, vous a donné lecture de la continuation des études qu'il a entreprises sur les poëtes épiques. A votre assemblée générale du 8 octobre dernier, il vous a aussi lu un mémoire dans lequel il a émis l'opinion que les grands États se reformeraient bientôt en Europe; que ce remaniement politique est nécessaire, par son équilibre, à la liberté des peuples et par l'importan ce des territoires, au maintien de l'agriculture, du commerce et de l'industrie de chaque nation.

La grande et importante question de l'application des machines à vapeur à l'épuisement des eaux dans les mines et des moyens d'en augmenter la puissance, tout en diminuant les dépenses qu'elles occasionnent, a été savamment traitée et approfondie par votre honorable vice-président M.r Gonot.

Vous devez à M.r Fumière, deux notes historiques dignes d'une attention spéciale : l'une, relative à *Régnier-au-long-col*, comte de Hainaut, ayant pour but de déterminer, d'après des documents authentiques, l'époque à laquelle le Hainaut est devenu comté héréditaire dans la famille de Régnier; l'autre, relative à Isabelle de Hainaut, reine de France, et constatant que la légitimité, dans la famille de Hugues Capet, a été établie par le mariage de Philippe-Auguste avec cette princesse, qui appartenait à la race déchue des Carlovingiens.

M.r Le Hardy de Beaulieu vous a adressé, sur l'organisation du

travail, un mémoire dont il vous sera donné lecture dans le courant de cette séance.

M.r Mathieu, complétant son travail sur les hommes distingués de notre ville qui se sont fait un nom dans les sciences, les arts et les lettres, le sacerdoce, la magistrature, le barreau et l'état militaire, vous a successivement donné lecture de diverses biographies qui font partie du volume de vos Mémoires et Publications actuellement sous presse. — M.r Mathieu vous a également lu différentes pièces de vers parmi lesquelles je me bornerai à citer le complément de la bataille de Presles, un fragment sur Godefroid de Bouillon et un poème intitulé : Théroigne de Méricourt.

Ici se bornerait, Messieurs, la récapitulation succincte des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler, si force ne m'était, malgré leur peu d'importance, de vous mentionner divers morceaux de circonstance, quelques couplets politiques que votre bienveillante indulgence a pu seule m'enhardir à vous communiquer.

Vous voudrez bien remarquer, Messieurs, que le seul mémoire dont j'ai omis de vous entretenir est celui qu'un de nos collègues, M.r Lambert, vient d'imprimer sous ce titre : Rapport adressé à Monsieur le Ministre des Travaux publics sur des recherches et des expériences faites dans le but d'amender au moyen de la chaux une partie du sol de l'Ardenne.

Cette omission, Messieurs, je l'ai faite à dessein pour clôturer le présent rapport par l'objet que je considère comme le plus important, comme le plus digne de fixer toute votre sérieuse attention ; car, dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, dans un moment où tous les esprits, toutes les

intelligences se tournent, en quelque sorte, vers un seul but, vers le grand problème social dont dépend à la fois et l'existence de la classe prolétaire et la stabilité des institutions démocratiques, appelées à sauver l'humanité du cataclisme auquel l'exposent journellement le manque de travail et le paupérisme qui en est l'inévitable conséquence, le mémoire de M.r Lambert a principalement pour but de jeter un grand jour sur la question agricole, et la manière dont vous accueillez tout ce qui a rapport à cette question suffirait seule pour nous faire juger de l'esprit qui vous anime.

La civilisation, non cette civilisation factice et toute matérielle qui résulte seulement du perfectionnement progressif des moyens industriels, mais la civilisation morale; celle qui est la conséquence des lois, des mœurs et des vertus d'un peuple; la civilisation morale, dis-je, a toujours été le but constant de vos efforts; vous avez compris que la richesse flottante et capricieuse qui résulte de la première, loin de procurer un bonheur stable n'apporte souvent dans la société que trouble et déception. Variable à l'infini, le moindre souffle la dérange; basée sur le désir du luxe, destinée à satisfaire les caprices de la vanité, elle donne parfois à des populations une apparence de bien-être fort trompeuse, car, au moindre changement, à la moindre secousse politique, tout ce bien-être, échafaudé sur le terrain mouvant des besoins factices, tombe, et des milliers de travailleurs, incapables de répartir leurs forces sur des travaux plus utiles, amollis qu'ils sont par une rétribution portée parfois au-delà de leurs besoins, se trouvent tout à coup jetés dans l'inaction et l'oisiveté.

On peut dès lors prévoir les terribles conséquences produites par ces perturbations; habitués à un genre de vie large et facile, l'oisiveté les mène rapidement à la débauche, la misère est bientôt à leur porte, amenant avec elle le désespoir et enfin le vice.

Je pourrai vous citer, MESSIEURS, des milliers d'exemples si les bornes dans lesquelles je dois me renfermer ne m'interdisaient de longs développements, et si ce n'était en quelque sorte douter de votre pénétration quand ces exemples nous entourent, quand le cœur nous saigne à leur triste aspect.

Vous êtes convaincus, au contraire, MESSIEURS, que la civilisation morale, en portant les hommes à se rapprocher des travaux agricoles, en appliquant leurs forces à satisfaire les besoins de première et d'impérieuse nécessité, les améliore et les conduit à la possession des vertus civiques sans lesquelles le bien être social ne peut exister.

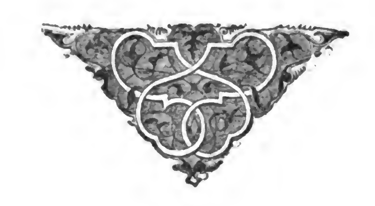
A l'opposé de l'homme que l'industrie manufacturière emporte d'atelier en atelier, de ville en ville, et qui semble n'avoir ni famille, ni patrie, l'homme agricole s'attache au sol qu'il cultive et qui, toujours généreux, lui rend au centuple le prix du travail qu'il lui donne; il a son foyer, sa famille, son pays, et pour lui le patriotisme et la nationalité ne sont pas de vains mots.

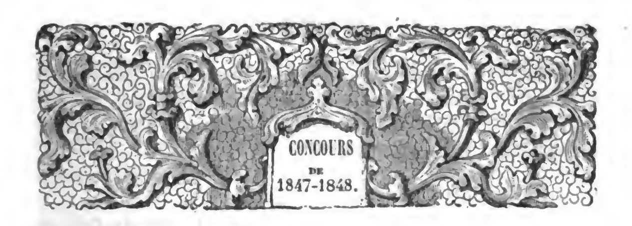
Pénétrés de ces grandes vérités, MESSIEURS, votre attention se portera plus que jamais sur les questions agricoles dont la solution est si importante au bonheur de l'humanité.

Il en est une surtout qui a été posée déjà par le sublime poète à qui la France doit peut-être son salut; elle est digne d'attirer toute votre attention par l'importance qu'elle revêt dans notre pays tout industriel. Sa solution serait un immense bienfait pour nos populations; permettez-moi donc, après vous avoir parlé sous l'inspiration du citoyen Lamartine, de vous citer textuellement ses paroles et de soumettre à vos méditations éclairés la proposition qu'il a présentée à l'académie de Macon. Cette proposition la voici:

« Déterminer les principales causes qui rendent les popula-
« tions manufacturières généralement moins heureuses et moins
« morales que les populations agricoles, et présenter les princi-
« paux moyens de rendre le travail industriel aussi favorable
« que le travail agricole à l'esprit de famille, au bonheur et à la
« moralité des masses qui s'y livrent. »

ETIENNE WAUQUIER.





Rapport du Secrétaire perpétuel.

Messieurs et Honorables Collègues,

Sept ouvrages vous ont été transmis pour le concours de cette année.

Deux d'entre eux contiennent l'éloge de Corneille Jansénius, évêque d'Ypres.

Le premier porte pour épigraphe ce passage de La Harpe : *On n'attend pas, on n'exige pas de l'orateur qui loue la même fidélité, la même rigueur que de l'historien qui raconte... Ce n'est point à lui de montrer l'homme tout entier : il n'a pas devant lui l'espace de l'histoire.*

Cet éloge n'est qu'un travail fort imparfait et pour le fond et pour la forme : l'auteur ne s'est tracé aucun plan; son style est incorrect, ses pensées triviales, et ses métaphores offrent

presque toutes un caractère d'exagération qui n'est pas exempt de ridicule. Son écrit n'est ni un morceau oratoire, ni une œuvre historique; aussi ne vous a-t-il point paru digne de fixer sérieusement votre attention.

Le second porte pour épigraphe ces deux vers de Boileau dans sa xi.e satire (à Valincour) :

La vertu n'étoit point sujète à l'ostracisme
Ni ne s'appeloit point alors un jansénisme.

Il est conçu et écrit avec plus de soin. L'auteur déduit ses idées logiquement et les exprime presque toujours avec netteté. Sa préface offre cependant quelques petites imperfections de style, et la digression qu'on y rencontre sur la compagnie de Jésus n'est qu'un hors-d'œuvre dont la suppression eût été favorable à l'ensemble du travail, qui, malgré quelques termes impropres, quelques tournures vicieuses, quelques images incohérentes, quelques phrases ampoulées, ne manque pas d'un certain charme ; on y trouve des pages écrites coulamment et des mouvements oratoires qui n'ont qu'un défaut, celui de contraster parfois d'une manière trop tranchée avec le ton général de la pièce, le genre de dissertation, adopté par l'auteur. La partie du mémoire intitulée : *Jansénisme*, n'est, comme la digression sur les jésuites, qu'un hors-d'œuvre, dans lequel l'auteur affecte de représenter l'opposition du jansénisme au pouvoir comme purement démocratique et les jansénistes comme la personnification de l'opinion avancée. Ce sont là deux graves erreurs qu'il me suffira de signaler : la grâce n'amène que la soumission, le libre arbitre n'a pour conséquence que la discussion.

En résumé, ce travail est plutôt une étude historique qu'un éloge et il ne répond pas entièrement à la question proposée. Vous n'avez donc pas pensé, qu'il y eût lieu à accorder à l'auteur aucune des récompenses que vous êtes toujours si heureux de décerner.

Vous avez reçu, en réponse à la onzième question de votre programme, une Symphonie portant pour devise : *Omnibus habitus animi cantibus gubernatur.*

Le début et le premier allégro de cette pièce manquent de distinction et n'offrent aucune mélodie largement conçue; dans quelques endroits, par exemple, page 13, mesures 9 et 10, la partie de basse est écrite d'une manière peu correcte; l'adagio ne brille, en général, que par les combinaisons instrumentales auxquelles le compositeur a soumis deux phrases, dont l'une est peu neuve et l'autre peu mélodieuse. Les parties vraiment remarquables de l'œuvre sont le scherzo, d'une franchise et d'un rhytme presque irréprochables, et l'allégro final, qui réunit tous les caractères d'une belle et riche composition.

L'auteur a fait d'excellentes études harmoniques; les exigences et les combinaisons de l'instrumentation lui sont familières. S'il s'était moins occupé des détails pour donner un plus libre cours à son enthousiasme, nul doute que vous ne vous fussiez empressés de lui accorder la plus flatteuse de vos distinctions, mais les taches, quoique légères, qui déparent sa composition, vous ont forcé de vous restreindre à une *mention très honorable.*

L'auteur n'ayant pas jugé à-propos de se faire connaître, il n'a pu être procédé à l'ouverture du billet cacheté annexé à son travail.

Trois mémoires ont été reçus en réponse à votre septième question.

Le premier a pour titre: Considérations sur le traitement du typhus et de la fièvre typhoïde; il porte pour épigraphe : *Fas sit mihi visa referre.*

Ce travail, d'une extrême prolixité, ne renferme aucune idée nouvelle.

Le traitement que l'auteur préconise exclusivement est connu depuis fort longtemps et l'expérience ne lui a pas donné la sanction exclusive qu'il lui accorde.

Ce traitement se compose de boissons acidulées, la limonade minérale surtout; de potions avec l'esprit de Mindérérus, de vésicatoires volants ou synapismes aux extrémités, et d'embrocations froides sur la tête.

Outre ces moyens, il a recours quelquefois, et suivant les circonstances, à l'usage du tartre stibié, à la dose de cinq à six grains dans une potion gommeuse, à prendre par cuillerées, afin, dit-il, de dissiper les engorgements pulmonaires; puis à l'usage du calomel, dont il administre cinq à six grains dans les vingt-quatre heures, lorsque l'intensité des symptômes semble se porter sur le cerveau, et il a soin de noter que, lors de l'emploi du calomel, l'usage des acides minéraux doit être suspendu, parce que l'expérience lui a prouvé que des combinaisons nuisibles pourraient avoir lieu par le mélange dans l'économie de ces acides avec le proto-chlorure de mercure.

Il accorde une préférence marquée aux acides minéraux dans tous les cas de typhus, parce qu'il les considère comme spécifiques en quelque sorte contre l'inflammation des glandes de Brunner et de Peyer, et même contre l'ulcération de ces follicules muqueux.

Pour ce qui concerne l'acétate d'ammoniaque, qui est aussi un de ses moyens de prédilection, il lui attribue une vertu dans la pneumonie qui accompagne souvent l'affection typhoïde, cette maladie pulmonaire étant de nature passive ou hypostatique.

L'auteur, après avoir exposé sa méthode, n'entre dans aucune discussion, dans aucun examen des traitements recommandés par les différents médecins, et il laisse ainsi son travail tout à fait incomplet.

Dans une maladie comme le typhus, sur laquelle tant d'opinions ont été émises quant à la nature du traitement, dans une maladie où le génie du praticien doit s'exercer si souvent sans

avoir égard à un système arrêté, puisqu'elle se présente rarement avec la même série de symptômes et de complications, il est sans doute bien difficile, pour ne pas dire impossible, de s'arrêter à une méthode invariable; aussi ne peut-on admettre avec l'auteur que sa méthode à lui, ou plutôt celle qu'il adopte, soit la meilleure. Il faut reconnaître toutefois qu'elle n'est pas dénuée de fondement et qu'elle a été plusieurs fois couronnée de succès; mais toujours est-il qu'elle ne lui appartient pas et qu'elle est connue de longue date.

Le mémoire se termine par deux observations de typhus, observations excessivement remarquables, parfaitement détaillées, analysées avec soin, et dont l'auteur déduit des considérations physiologiques et pathologiques d'une grande justesse, qui prouvent que, probablement jeune encore, il a les qualités d'un bon observateur, et que, avec du zèle, de l'assiduité, il pourra s'élever dans la science à un rang distingué.

Le défaut capital de son œuvre est d'être, comme je me suis fait l'honneur de vous le dire, d'une prolixité extrême que ne rachète aucun mérite de style, mérite toujours si désirable dans les ouvrages de science. C'est cette considération surtout qui vous a empêchés, MESSIEURS, de lui voter la récompense proposée, tout en reconnaissant que cette œuvre, considérée par vous comme un coup d'essai, doit faire augurer favorablement de l'avenir de l'auteur.

Le deuxième mémoire en réponse à la septième question de votre programme est une MONOGRAPHIE MÉDICALE DE L'IODURE DE POTASSIUM, portant pour épigraphe : « *Le moindre remède spécifique est, à notre avis, plus important que le système thérapeutique le mieux coordonné.*

Ce mémoire, très volumineux, se divise en trois parties : la partie chimique, la partie médical eet la partie pharmaceutique.

Dans chacune de ces trois grandes divisions, l'auteur passe

en revue et coordonne avec soin tout ce qui a été écrit jusqu'aujourd'hui sur l'iodure de potassium.

Dans la partie chimique, il étudie successivement l'historique de ce sel, ses états naturels, ses diverses préparations, sa composition, ses propriétés physiques organoleptiques, l'action qu'exercent sur lui les corps impondérables, ses propriétés chimiques, l'action des métalloïdes, celle des métaux, des composés binaires des acides, des sels et des précipités qu'ils forment avec lui, l'action des acides végétaux, des alcalis organiques, ses falsifications avec les chlorures et brômures de sodium et de potassium.... etc... avec le carbonate de potasse et l'iodate de potasse ; puis il passe à l'iodométrie, à l'analyse iodique par la voie sèche et la voie humide, à la recherche de l'iodure de potassium ou mieux de l'iode dans les produits naturels ou autres qui le contiennent, dans les eaux minérales, les substances végétales ou animales, et il termine par la recherche de l'iode dans les cas de médecine expérimentale ou légale et l'étude de son extraction des bains iodurés.

L'auteur, comme on le voit, n'a rien négligé de tout ce qui a rapport à la partie chimique; cette étude est complète, traitée avec soin; tout y est exposé avec ordre et méthode, et c'est, à coup sûr, le travail d'un homme dès longtemps passé maître dans la science de Lavoisier.

Il s'est livré à de minutieuses recherches, à de nombreuses expériences, à une étude approfondie de la matière et des ouvrages qui en traitent, ouvrages qu'il n'omet jamais de citer.

On rencontre bien dans son travail quelques indications insuffisantes, quelques inconséquences scientifiques, mais, en présence du savoir et de l'habileté dont il fait preuve, vous avez cru pouvoir attribuer exclusivement ces négligences à la distraction, à la précipitation, et même à l'impéritie du copiste dont il s'est servi.

Au paragraphe 29, par exemple, en parlant de l'action décomposante de l'électricité voltaïque sur l'iodure de potassium, le copiste fait dire à l'auteur: La pile électrique le décompose en iode qui se rend au pôle électro-négatif et en potassium qui se rend au pôle électro-positif; or, pour rester d'accord avec *tous* les chimistes et physiciens, c'est précisement le contraire qu'il devait exprimer.

Aux paragraphes 43 et 44, le copiste assigne à l'iodure de potassium la formule K I, tandis qu'au paragraphe 22, l'auteur lui a assigné la formule K^{i} 2.

Paragraphe 49: « Sans aucun doute pour nous, dit le copiste ou l'auteur, bien que nous ne connaissions aucun travail qui le prouve, l'iodure potassique forme une combinaison double avec le chlorure mercurique, dont l'étude serait importante au point de vue médical.» Or, il se forme dans ce cas un hiodhydrargirate de potassium soluble. (Dumas, tome 3, page 619.)

Paragraphe 65: Le copiste, après avoir indiqué les poids atomiques des chlorures d'argent et de sodium, ne représente les poids atomiques du chlorure de potassium que par des points. Il eût été cependant très facile de calculer cet équivalent et d'y affecter le chiffre 932,556. Dumas donne 930,555. Son rapport au chlorure argentique serait de 51,86 à 100 d'après le même auteur, ou de 51,97 d'après d'autres, mais non de 40,89, comme le copiste l'a fait dire à l'auteur du mémoire.

Paragraphe 74: 100 d'iodure potassique pur fournissent, dit le copiste, ... cuivrique (pour cuivreux); il aurait dû dire: 100 d'iodure potassique peuvent fournir 114,575 d'iodure cuivreux.

Peut-être auriez-vous eu encore à relever quelques autres erreurs de peu d'importance, mais, comme je l'ai déjà établi, toute cette partie est si habilement traitée que vous aviez hâte d'en finir avec la critique pour déclarer hautement que, sous le rapport chimique, le travail qui vous était soumis est le plus complet que l'on connaisse sur la matière.

La seconde partie est la partie médicale.

Elle comprend l'historique du remède, ses effets physiologiques, son action intime, son application dans les diverses maladies et son mode d'action, la posologie, son mode d'administration, ses contre-indications et sa toxicologie.

Cette seconde partie n'offre pas, sans doute, le mérite de la première; l'auteur n'a fait, en général, qu'y rappeler ce qui est connu sur la matière. Il a dû, à la vérité, se livrer à de nombreuses recherches, puisqu'il a choisi dans presque tous les auteurs (et ils sont nombreux) ce qui s'y trouve de plus saillant sur l'iodure de potassium aux diverses états pathologiques, sur son mode d'action... etc..., mais dans cette longue partie du mémoire on ne trouve rien, pour ainsi dire, qui soit relatif à la pratique de l'auteur. Seulement, il y traite un point essentiel et d'une manière qui est tout à fait la sienne : c'est le mode d'action intime de l'iodure potassique.

L'opinion la plus généralement admise par les auteurs consiste à considérer l'iodure potassique comme un altérant, c'est-à-dire comme ayant la propriété de changer l'état des solides et des liquides dans l'organisme vivant, de manière à opérer un retour à l'état normal sans produire d'effets immédiats sensibles.

L'auteur, après avoir combattu cette opinion, non pas, il est vrai, d'une manière absolue, et avoir rejeté également les autres idées émises à cet égard, cherche à prouver, par des expériences chimiques comme par le raisonnement, que l'action de l'iode est une action fluidifiante sur nos humeurs.

Pour étayer cette opinion, il professe en médecine la théorie de l'humorisme, et, admettant la plasticité trop grande de nos humeurs comme la cause des principales maladies, même de celles qui ont un virus pour origine, il trouve dans l'iode le remède le plus propre à détruire cette plasticité par son action fluidifiante.

Votre tâche n'était pas d'examiner jusqu'à quel point cette théorie de l'humorisme, autrefois admise en médecine, a dû céder devant des systèmes plus en rapport avec le travail vital et intime de l'organisme ; vous vous êtes bornés à quelques arguments qui portent à croire que l'opinion de l'auteur, si bien étayée qu'elle soit, ne doit pas être préférée à l'opinion, généralement admise, que j'ai rappelée tout à l'heure.

Il est reconnu que l'iode ne séjourne pas dans l'économie animale, qu'il ne fait qu'y passer sans s'y combiner avec nos humeurs ; or, puisqu'il en est ainsi, il faut bien admettre qu'il ait, outre l'action chimique, que l'auteur lui attribue exclusivement, une autre action, c'est-à-dire une action modificatrice sur la vitalité. C'est principalement, en outre, dans les maladies reconnues comme spécifiques, dans les maladies virulentes, que son action amène les meilleurs effets. Ne doit-on pas lui reconnaître dès lors une action neutralisante de ces virus, un effet altérant?

Il faut toutefois savoir gré à l'auteur de son opinion, qui, combinée avec celles qui ont été déjà produites, contribuera peut-être à jeter de nouvelles lumières sur cette importante question.

Je passe sous silence une foule d'observations que l'auteur rapporte sur les différents cas de maladie où l'iodure potassique a été employé avec succès, ces observations étant depuis longtemps acquises à la science.

La troisième partie du mémoire est la partie pharmaceutique.

Elle contient toutes les formes pharmaceutiques que revêt l'iodure de potassium. Quatre-vingt-dix formules, extraites des pharmacopées, dispensaires... etc... déjà publiés, y sont classées par ordre alphabétique.

Suivent, sous forme d'appendice, dix-sept autres formules propres à l'auteur et qu'il propose pour combler la lacune des iodiques, comme plus méthodiques, plus faciles à doser rationnellement. (Le sirop de proto-iodure aurait pu y trouver place.)

Cette troisième partie finit par un exposé des subtances incompatibles avec l'iode dans son administration pharmaceutique et par ses incompatibilités physiologiques.

L'auteur s'était proposé de terminer son travail par un article sur la bibliographie de l'iodure de potassium, article qu'il n'a pu donner faute de temps, mais cette lacune sera facilement comblée.

Malgré les observations critiques qui précèdent, malgré les quelques erreurs signalées, malgré de légères incorrections, vous avez considéré ce mémoire comme très remarquable, spécialement sous le rapport chimique. Vous y avez vu l'œuvre d'un homme instruit qui n'a négligé aucune recherche pour le rendre aussi complet que possible. Vous l'avez cru digne de la médaille proposée et l'ouverture du billet cacheté y annexé vous a fait connaître comme lauréat M.r Dorvault, pharmacien à Paris.

Le troisième mémoire en réponse à votre septième question a pour titre : Considérations pratiques sur la maladie scrofuleuse et son traitement. Appréciation des principales méthodes de traitement qui ont été appliquées contre elle. Il porte pour épigraphe : *Ars longa, vita brevis.*

Il commence par un aperçu succint, mais suffisant, des divers moyens thérapeutiques qui ont été successivement mis en usage dans le traitement de la maladie scrofuleuse, et se termine par vingt-neuf observations du plus haut intérêt, qui toutes ont été faites par l'auteur.

Dans l'étude des différents remèdes qu'il examine, il traite rapidement de ceux auxquels l'expérience n'a pas reconnu de propriété spéciale (tels que la ciguë, le houblon, le quinquina, les feuilles de noyer, les ferrugineux, les mercuriaux), pour donner plus de développement à l'étude de deux médicaments qu'il regarde, à juste titre, comme jouissant de vertus vraiment efficaces dans le traitement de la maladie strumeuse : l'hydrochlorate de baryte et l'iode.

C'est à l'examen comparatif de ces deux puissants moyens que l'auteur s'attache particulièrement, et si, comme il en a la prétention, il est parvenu à différencier l'usage de ces deux agents, à indiquer la forme de maladie scrofuleuse qui réclame l'emploi de l'un deux, à l'exclusion de l'autre, il aura, certes, rendu un grand service à l'humanité et fait faire un pas immense à la thérapeutique.

L'auteur admet deux genres spéciaux de scrofules, les scrofules actives en quelque sorte et les scrofules passives, c'est-à-dire celles qui s'accompagnent de suractivité dans l'organisme et celles qui ont pour caractère spécial l'asthénie.

Partant de ces deux grandes divisions, il s'attache à prouver que l'hydrochlorate de baryte possède des propriétés hyposthénisantes qui rendent surtout son usage efficace dans le premier genre, la scrofule active, tandis que l'iode et ses préparations agissent mieux dans la seconde espèce, la scrofule passive, en raison de leurs propriétés contraires.

Il est aussi conduit à démontrer que si l'hydrochlorate de baryte n'a pas toujours occupé dans le traitement des scrofules la place éminente qu'il doit y tenir, il ne faut en chercher la cause que dans le défaut d'étude de son mode d'action physiologique et son emploi inopportun dans les cas qui ne comportaient pas son usage.

Après cette espèce de réhabilitation de l'hydrochlorate de baryte, l'auteur fait la plus large part à l'iode dans le traitement des maladies qui nous occupent, l'iode étant d'un emploi plus

général et assurant les plus grands succès dans la plupart des cas.

D'accord sur ce point avec tous les auteurs et avec l'expérience de tous les praticiens, il passe en revue les divers composés d'iode pour donner la préférence à l'iodure de potassium, comme étant d'une administration plus facile, à cause de sa grande solubilité dans l'eau et produisant un effet qui ne laisse à craindre nul inconvénient.

Il réserve l'iodure de fer pour le cas où il y a complication de chlorose et d'asthénie prononcée.

A l'appui de sa théorie thérapeutique, l'auteur apporte les vingt-neuf observations dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler et qui toutes révèlent un grand talent, une grande science d'observation.

Le mémoire est terminé par quelques thèses en forme d'aphorismes, qui spécifient les conditions et les règles de préférence à donner tantôt à l'hydrochlorate de baryte, tantôt à l'iode.

On voit facilement, d'après cet exposé, que le point le plus important du mémoire est celui qui a trait à la spécification des cas où l'hydrochlorate de baryte convient mieux que l'iode, quoique ce dernier remède ait joui jusqu'à ce jour d'une préférence exclusive sur tous les autres.

Cette partie du mémoire est traitée avec tout le développement, toute la sévérité de logique et d'expérience qu'elle comportait.

L'auteur a bien compris que là était le mérite principal de son travail, et s'il n'a pas prouvé d'une manière décisive et absolue que sa théorie doit être admise sans conteste, les raisonnements et les faits pratiques qu'il apporte à l'appui sont du moins de nature à faire pencher fortement la balance en faveur de son opinion, ou du moins à appeler l'attention et l'expérimentation des praticiens sur ce point si important de thérapeutique dans les scrofules.

Encore une fois, si les distinctions qu'il a établies sont justes, la science lui sera redevable d'un grand progrès.

Il me reste à ajouter que l'ensemble du mémoire ne laisse aucun doute sur les profondes connaissances de l'auteur, qu'il est en outre écrit dans un style correct et même avec une certaine élégance; aussi n'avez-vous pas hésité à lui accorder la récompense proposée.

L'ouverture du billet cacheté annexé à ce travail si remarquable vous a fait connaître comme auteur, M.r Payan, docteur à Aix (département des Bouches-du-Rhône).

Le dernier mémoire dont vous avez eu à vous occuper est une réponse à la première question de votre programme : Narrer les événements qui, depuis Henri-l'Aveugle jusqu'à Philippe-le-Bon, ont préparé la fusion des comtés de Namur et de Hainaut, en discutant leur importance et l'influence qu'ils ont pu exercer sur la civilisation. Ce mémoire porte pour épigraphe, comme celui que vous avez reçu l'année dernière sur le même sujet : *Le premier livre d'un peuple, c'est son histoire.*

Cette question, qui était comprise dans votre concours permanent, avait provoqué, il y a un an, une réponse que vous avez jugée incomplète; mais, afin d'encourager l'auteur dans ses recherches et de l'exciter à mériter la récompense promise en améliorant son œuvre, vous avez maintenu la même question dans les termes que je viens de rappeler.

Vos intentions ont été comprises et l'auteur s'est efforcé, avec une louable persévérance, à atteindre le but que vous lui aviez indiqué.

Des trois qualités qui assurent le succès d'un livre, les idées, le savoir et le style, l'auteur en possède deux à un degré éminent. Il est instruit, ou du moins il a fait preuve dans l'exécution de son travail de toute l'instruction qui lui était nécessaire, en puisant aux meilleures sources, en disposant

ses matériaux avec ordre, méthode et critique. Il montre qu'il sait apprécier les faits, et si quelques légères inexactitudes se sont glissées sous sa plume, une simple révision lui suffira pour les faire disparaître.

Dans l'impossibilité où vous vous trouviez de vous livrer à une vérification complète de toutes les citations de l'auteur, vous vous êtes du moins assurés qu'en ce qui concerne les renseignements reposant aux archives de la province, il a été d'une rigoureuse exactitude, qualité dont il n'est pas probable qu'il se soit départi dans les autres citations, dont le grand nombre accuse des laborieuses et opiniâtres investigations.

Quant au style du mémoire, il manque généralement d'élégance et de mouvement, mais il a le grand avantage de ne pécher jamais par la recherche et l'affectation, et d'offrir cette simplicité, ce naturel, dont on peut à la rigueur se contenter dans l'histoire qui ne peint pas mais qui discute.

En résumé cependant, cet ouvrage est moins une histoire proprement dite qu'un recueil de documents historiques, documents qui pourront être consultés avec fruit par ceux qui sont appelés à écrire nos annales, et c'est incontestablement un grand mérite à l'auteur d'avoir préparé ces matériaux; aussi vous êtes-vous empressés de lui accorder la médaille proposée.

L'ouverture du billet cacheté annexé à ce dernier travail vous a fait connaître comme lauréat M.r Alexandre PINCHART, second commis aux archives du royaume à Bruxelles, à qui vous aviez déjà voté l'année dernière une mention honorable pour un travail en réponse à la même question.

J'ai l'honneur de déposer sur votre bureau un exemplaire du nouveau programme que vous avez arrêté :

I.

Histoire. — L'histoire politique, administrative et judiciaire du comté de Hainaut jusqu'en 1794.

Un délai de trois années est accordé pour répondre à cette question. L'auteur du travail couronné recevra une médaille d'or de six cents francs ou pareille somme en numéraire.

II.

Droit positif. — Proposer les améliorations que réclament les lois sur l'expropriation forcée et sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

III.

Littérature. — Du développement de l'art théâtral en Belgique.

IV.

Médecine. — Un mémoire sur l'huile de foie de morue, traitant spécialement de son emploi dans les affections scrofuleuses, de ses effets physiologiques et thérapeutiques, et des meilleurs modes de l'administrer.

V.

Mécanique. — Trouver un moyen commode et peu dispendieux de mesurer, à chaque instant, la pression effective de la vapeur sur le piston d'une machine à détente qui fonctionne, et de déterminer, à chaque instant, la vitesse absolue de ce piston. On admettra les dispositions à l'aide desquelles ces questions seront résolues approximativement, pourvu que l'erreur possible soit très-petite.

Les appareils devront être essayés devant une commission nommée à cet effet.

Questions mises au Concours,

sur la proposition de M.r le Ministre de l'Intérieur.

VI.

Faire connaître la composition habituelle et les qualités physiques de l'air qu'on rencontre dans les différentes houillères du Hainaut, en y rattachant la connaissance des qualités chimiques et physiques des diverses variétés de houille qu'elles présentent.

VII.

Décrire les corps organisés fossiles du calcaire de Ciply et de la craie blanche du Hainaut; faire ressortir les différences et les analogies paléontologiques que présentent ces deux étages du terrain crétacé supérieur.

VIII.

Décrire les fossiles du terrain crétacé inférieur du Hainaut; indiquer les analogies et les différences paléontologiques qu'il présente avec le terrain crétacé supérieur.

IX.

Réunir et discuter les faits météorologiques et les phénomènes constatés par les écrivains anciens et modernes, qui peuvent servir à faire connaître le climat du Hainaut.

X.

Écrire un mémoire sur la mortalité des ouvriers employés à l'exploitation des mines et des houillères du Hainaut.

XI.

Décrire les plantes fossiles du bassin houiller du Hainaut, en indiquant leur gisement exact; porter principalement l'attention sur les fruits fossiles qui ont été signalés dans ces localités.

XII.

Décrire d'une manière détaillée les morts-terrains qui couvrent le terrain houiller dans la province de Hainaut. Joindre à la réponse des plans et des coupes propres à indiquer, avec la plus grande précision, les détails de composition et de gisement qui peuvent exercer quelque influence sur l'exploitation des mines de houille.

XIII.

Décrire toutes les espèces ou variétés de houille exploitées dans la province de Hainaut, en faisant connaître leur composition chimique, leurs caractères extérieurs, la manière dont elles se comportent au feu, en vases clos et au contact de l'air, les usages économiques auxquels elles sont les plus propres et les localités où on les exploite.

XIV.

Décrire succinctement et comparer, sous le point de vue économique, en s'appuyant exclusivement sur des résultats d'expériences, les divers systèmes de machines à vapeur employées, dans la province de Hainaut, pour l'exploitation des substances minérales.

XV.

Comparer, sous le double point de vue de leurs résultats actuels et de leurs chances d'avenir, les établissements sidérurgiques de la province de Hainaut et de la partie contiguë de la province de Namur, dans lesquels on emploie la houille et ceux dans lesquels on se sert de combustibles végétaux. Joindre aux considérations théoriques sur lesquelles on appuiera la réponse à cette question, le plus grand nombre possible de données pratiques.

XVI.

Rédiger une notice statistique des chaux et ciments de toute espèce du Hainaut, en développant les applications géologiques et géognostiques nécessitées par les recherches faites à ce sujet. Rendre compte des caractères physiques et chimiques des pierres découvertes, ainsi que de leurs propriétés. Joindre aux mémoires un tableau, d'après le modèle ci-après, où sera consigné le résultat des explorations et examens. L'envoi des échantillons analysés est de rigueur pour la vérification des analyses chimiques et des essais d'hydraulicité.

Numéros des échantillons.	Position géologique et nom minéralogique.	Localités.	Constitution géologique et importance de l'étude.	Caractère physique.	Analyse chimique.	Mode de cuisson.	Propriété de la matière cuite.	Observations sur l'extraction.	Résultats des essais d'hydraulicité.	Observations.

Questions mises au Concours,

sur la proposition de la Députation permanente du Hainaut.

XVII.

Donner une analyse chronologique des lois, ordonnances et réglements qui, depuis l'an 1200 jusqu'au 7 pluviôse an V, ont régi :

1.° Les seigneuries de Tournai et du Tournaisis, avec les communes du duché de Brabant et du comté de Flandre qui entrèrent dans la formation du département de Jemmapes;

2.° Les communes du comté de Namur et de l'évêché de Liége qui en furent séparées pour former le département de Jemmapes, ainsi que les communes qui, par le traité du 20 novembre 1815, ont été détachées du territoire français pour être réunies à la province de Hainaut.

L'auteur pourra se borner à traiter l'une des deux parties de la question.

XVIII.

Retracer l'état, les développements et les vicissitudes du commerce et de l'industrie dans le Hainaut, depuis le onzième siècle jusqu'au dix-neuvième.

XIX.

Présenter l'analyse et le rapprochement des dispositions des diverses coutumes du Hainaut qui régissaient, avant l'introduction des lois françaises, l'état des personnes, l'organisation de la famille et l'ordre des successions. En faire ressortir le but, l'influence, les avantages et les inconvénients.

Le prix de chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Ainsi arrêté, en séance, le jeudi 4 mars 1848.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,
AD. MATHIEU.

Les mémoires sont adressés, franco, avant le 1.er janvier, au Secrétaire perpétuel, rue de Nimy, N.° 16 (nouveau), à Mons.

Ils ne sont point signés et portent un épigraphe qui est répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ils doivent être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

Sont exclus du concours les auteurs qui se font connaître d'une manière quelconque ou dont les mémoires sont remis après le terme fixé.

Tout mémoire envoyé devient la propriété de la Société. L'auteur a seulement la faculté d'en prendre copie chez le Secrétaire perpétuel.



LISTE

DES

FONCTIONNAIRES ET MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ,

AU 13 AVRIL 1848.



Liste des Fonctionnaires et Membres de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut au 13 avril 1848.



Président honoraire à vie : M.r LIEDTS, CHARLES.
Vice-Présidents honoraires à vie :
M.r DE REIFFENBERG (FRÉDERIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS le Baron de);
M.r FÉTIS, FRANÇOIS-JOSEPH;
M.r QUÉTELET, LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES.

Fonctionnaires.

Président : M.r WINS, CAMILLE.
Vice-Présidents : M.r RAINGO, GERMAIN;
M.r GONOT, JEAN.
Secrétaire perpétuel : M.r MATHIEU, ADOLPHE.
Secrétaire annuel : M.r WAUQUIER, ÉTIENNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M.r ERMEL, EUGÈNE.
Trésorier : M.r NÈVE, ÉDOUARD.
Questeurs : M.r LACROIX, AUGUSTIN;
M.r GOFFINT-DELRUE, J.-F.;
M.r FUMIÈRE, LOUIS;
M.r CLESSE, ANTOINE.

Membres effectifs.

Messieurs :

BOTY, Alexandre, Directeur des charbonnages d'Hornu et Wasmes, à *Hornu*.
BOUILLIOT, François, Avocat, à *Mons*.
BOUVEZ, Emmanuel, Agronome, à *Dour*.
CAMBIER, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Lens*.
CARION, Henri, candidat Notaire, à *Wasmes*.
CASTIAU, Adelson, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à *Péruwelz*.
CHARLE DE TYBERCHAMPS, M.-F., Archéologue, à *Seneffe*.
CLESSE, Antoine, Littérateur, à *Mons*.
CUERENS, Paul, Docteur en médecine, à *Enghien*.
CULIS, Alexandre, Docteur en médecine, à *Mons*.
D'AUXY (le Marquis), Gaston, Docteur en droit, à *Frasnes-lez-Buissenal*.
DEFRISE, Camille, Docteur en médecine, à *Dour*.
DEFUISSEAUX, Nicolas, Avocat, Membre du Conseil provincial, à *Mons*.
DELBAR, André, Ingénieur civil, à *Mons*.
DELHAYE, Victor, Docteur en médecine, à *Montignies-sur-Roc*.
DELNEST, Jacques, Naturaliste, à *Quaregnon*.
DELNEUFCOUR, Pierre, Ingénieur des Mines, à *Mons*.
DE LIGNE (le Prince Eugène LAMORAL), Propriétaire, à *Belœil*.
DEMORIAME, J.-B.-J., Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.
DESCAMPS, Henri, Professeur au Collége, à *Mons*.
DEVILLEZ, Barthélemy, Professeur à l'Ecole spéciale de Commerce, d'Industrie et des Mines, à *Mons*.
ERMEL, Eugène, Chef de Bureau au gouvernement provincial, à *Mons*.
FAGNIART, Antoine, Professeur, à *Quiévrain*.
FUMIERE, Louis, Chef de Division au gouvernement provincial, à *Mons*.
GOFFINT-DELRUE, J.-F. Avocat, à *Mons*.
GONOT, Jean, Ingénieur en chef des Mines, à *Mons*.
GONTHIER, Edmond, Architecte-voyer, à *Charleroy*.
GUIBAL, Théophile, Professeur à l'Ecole spéciale de Commerce, d'Industrie et des Mines, à *Mons*.
HALBRECQ, Charles, Avocat, à *Mons*.
HALLEZ, Jules, Professeur à l'École de Dessin, à *Charleroy*.
HENNEBERT, Frédéric, Archiviste, à *Tournay*.
HERBAUT, Alexandre, Principal du Collége, à *Mons*.
HOYOIS, Emmanuel, Typographe, à *Mons*.
HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroy*.

Membres effectifs.

Messieurs :

LACROIX, Augustin, Archiviste de l'État et de la Ville, à *Mons*.

LAMBERT, Guillaume, Aspirant Ingénieur des Mines, à *Mons*.

LE BIDART (le Chevalier DE), Membre du Conseil provincial, à *Thumaide*, et Premier Substitut du Procureur du Roi, à *Liége*.

LEFEVRE, Jean-Joseph, Architecte et Géomètre, à *Mons*.

LE HARDY DE BEAULIEU, Charles, Professeur à l'École spéciale de Commerce, d'Industrie et des Mines, à *Mons*.

LEROY, H.-E.-J., Docteur en médecine, à *Soignies*.

LE TELLIER, Adrien-Léopold, Avocat, à *Mons*.

LETORET, Charles, Docteur en médecine, à *Mons*.

MANFROY, Antoine, Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.

MARCQ, Florent, Agronome, à *Saint-Symphorien*.

MATHIEU, Adolphe-Charles-Ghislain, ex-Conservateur de la Bibliothèque publique, à *Mons*.

MAUROY, Louis, Notaire, à *Gœgnies-Houdeng*.

MICHOT, Norbert-Louis, Botaniste, à *Mons*.

MISSON, Victor, Commissaire d'Arrondissement, à *Mons*.

MONTEGNIE, Ildephonse, Docteur en médecine, à *Mons*.

NÈVE, Edouard, Docteur en médecine, à *Mons*.

PETIT, Louis, Professeur de rhétorique, à *Mons*.

PLETAIN, Armand, Notaire, à *Mons*.

PLUMAT, Emmanuel, Directeur de charbonnages, à *Cuesmes*.

QUINET, Benoît, Littérateur, à *Mons*.

RAINBEAUX, Emile, Propriétaire de charbonnages, à *Hornu*.

RAINGO, Benoît, Notaire, à *Enghien*.

RAINGO, Germain, Professeur à l'École spéciale de Commerce, d'Industrie et des Mines, à *Mons*.

RAOUT, Louis-Victor, Commissaire d'arrondissement, à *Ath*.

ROUSSELLE, Hippolyte, Avocat, à *Mons*.

STIEVENART, François, Chirurgien-Oculiste, à *Mons*.

TOILLIEZ, Albert, Sous-Ingénieur des Mines, à *Mons*.

TOILLIEZ, Désiré, Aspirant Ingénieur des Mines, à *Jemmapes*.

VANDENBROECK, Médecin principal de la garnison, à *Mons*.

VAN YZENDYCK, Directeur de l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*.

WAUQUIER, Etienne, Professeur à l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*.

WINS, Camille, Avocat, à *Mons*.

WINS, Valère, Architecte-voyer, à *Mons*.

Membres correspondants.

Messieurs :

ARRIVABÈNE (le Comte), JEAN, Économiste, à *Bruxelles.*
BAUD, J.-M., Docteur et Professeur de Médecine, à *Louvain.*
BECART, ANTOINE-JOSEPH, Professeur aggrégé de philosophie à l'Université de *Liége.*
BIVORT, JEAN-BAPTISTE, Chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles.*
BLARGNIES, CHARLES, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles.*
BOGAERTS, FÉLIX, Professeur, à *Anvers.*
BORGNET, ADOLPHE, Professeur d'histoire à l'Université de *Liége.*
BOSSUET, Peintre, à *Bruxelles.*
BRAEMT, JOSEPH-PIERRE, Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles.*
BROGNIEZ, ANDRÉ, Professeur, à *Bruxelles.*
BROUEZ, JULES, candidat Notaire, à *Bruxelles.*
CHALON, RÉGNIER, Receveur, à *Bruxelles.*
CHEVREMONT, LAMBERT, Ingénieur en chef des Mines, pensionné, à *Bruxelles.*
CORNU, Capitaine du Génie, pensionné, à *Menin.*
CROMMELINCK, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
CUNIER, FLORENT, Médecin-Oculiste, à *Bruxelles.*
DAINEZ, PIERRE-JOSEPH, Professeur, à *Rouen.*
DAVREUX, CHARLES-JOSEPH, Professeur de Chimie et de Minéralogie, à *Liége.*
DEBONNARD, ARTHUR, Docteur en médecine, à *Paris.*
DEBURBURE, LÉON-PHILIPPE-MARIE, Compositeur de musique, à *Termonde.*
DE BUSSCHER, S., Littérateur, à *Anvers.*
DE CUYPER, JEAN-BAPTISTE, Sculpteur, à *Anvers.*
DELECOURT, VICTOR, Vice-président du Tribunal de première instance, à *Bruxelles.*
DELEPIERRE, JOSEPH-OCTAVE, attaché à l'Ambassade Belge, à *Londres.*
DE MEYER, J., Docteur en médecine, à *Bruges.*
DEPRET, Professeur de chimie et de physique, à *Paris.*
DE REIFFENBERG (le Baron), FRÉDÉRIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS, Conservateur de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles.*
DEREUME, Capitaine d'artillerie, à *Bruxelles.*
DERIVE, BENOIT, Directeur des hauts-fourneaux du Nord, à *Haumont.*
DERIVE, THÉODORE, Professeur, à *Spa.*
DE ROISIN (le Baron), FERDINAND, Littérateur, à *Lille.*
DE SAINT-GÉNOIS, JULES, archiviste de la Flandre orientale, à *Gand.*
DESHAYE, GÉRARD, Géologue, à *Paris.*
DE STASSART (le Baron), GOSWIN-JOSEPH-AUGUSTIN, Membre de l'Académie Royale de Bruxelles, Président de la section des Belles-Lettres, à *Bruxelles.*
DINAUX, ARTHUR, Littérateur, à *Valenciennes.*
DOLEZ, HUBERT, Avocat, membre de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles.*
DU CHASTEL (le Comte), FERDINAND, Naturaliste, à *Bruxelles.*
DUCPETIAUX, EDOUARD, Inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance de Belgique, à *Bruxelles.*
DUMONT, ANDRÉ-HUBERT, Géologue, à *Liége.*
DUPONT, Naturaliste, à *Paris.*

Membres correspondants.

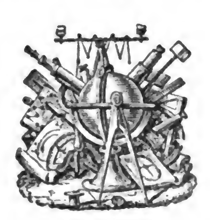
Messieurs :

DUPUIS, Félix, Avocat à la Cour de Poitiers, Secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest.
FÉTIS, François-Joseph,* Directeur du Conservatoire, à *Bruxelles.*
FOURMOIS, Théodore, Peintre paysagiste, à *Bruxelles.*
FRAIKIN, C.-A., Statuaire, à *Bruxelles.*
FRANÇOIS, Victor, Docteur et Professeur de médecine, à *Louvain.*
GACHARD, Louis-Prosper, Archiviste-général du Royaume, à *Bruxelles.*
GACHET, Emile, Littérateur, à *Bruxelles.*
GEEFS, Guillaume, Statuaire, à *Bruxelles.*
GENDEBIEN, Alexandre, Avocat et ancien Représentant, à *Bruxelles.*
GÉRARD, Pierre-Auguste-Florent, Substitut de l'Auditeur-général près de la Haute-Cour militaire, à *Bruxelles.*
GOETHAELS, Félix-Victor, Bibliothécaire de la ville, à *Bruxelles.*
GRART, Adolphe, Major, à *Namur.*
GRAUX, Docteur et Professeur en médecine, à *Bruxelles.*
GROUVELLE, Ingénieur civil, à *Paris.*
GUÉRIN, Jules, Docteur en médecine, à *Paris.*
GUILLERY, Charles-François, Professeur à l'Université, de *Bruxelles.*
GUILLERY, Hippolyte, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Liége.*
HANCART, Victor, Professeur, à *Bruxelles.*
HEUSCHLING, Xavier, Chef du bureau de la Statistique générale au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles.*
JOLY, Conseiller à la Cour de Cassation, à *Bruxelles.*
JUSTE, Théodore, Littérateur, à *Bruxelles.*
KERCKHOVE D'EXAERDE (le Vicomte DE), François-Antoine-Maximilien, Littérateur, à *Anvers.*
KERCKHOVE (le Chevalier DE), Joseph-Romain-Louis, Littérateur, à *Anvers.*
KEYSER (DE), Nicaise, Peintre, à *Anvers.*
LACOMBLÉ, Adolphe, Peintre, à *Bruxelles.*
LE GLAY, Archiviste général du Département du Nord, à *Lille.*
LEGRAND, Edouard, Littérateur, à *Bruxelles.*
LEHON, Capitaine-instructeur, Peintre-paysagiste, à *Bruxelles.*
LELEWEL, Joachim, ancien Professeur d'histoire, à *Bruxelles.*
LESBROUSSART, Jean-Baptiste-Philippe, Professeur à l'Université de *Liége.*
LEYS, H., Peintre, à *Anvers.*
LIEDTS, Charles, Président de la Chambre des Représentants, Gouverneur de la Province de Brabant, à *Bruxelles.*
MATTHIEU, Lambert-Joseph, Peintre d'histoire, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Louvain.*
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université libre, à *Bruxelles.*
MESSINE, Charles, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles.*
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapaume.*
NAVEZ, Peintre, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles.*
NÈVE, Félix, Professeur à l'Université de *Louvain.*
PARIDAENS, Ferdinand, Littérateur, à *Bruxelles.*
PAYEN, Chimiste, à *Paris.*
PEIGNOT, Gabriel, Membre de l'Académie de *Dijon.*
PETIAU, Benoît, Docteur en médecine, à *Saint-Amand.*

Membres correspondants.

Messieurs :

POLAIN, M.-L., Archiviste, à *Liège*.
QUETELET, Lambert-Adolphe-Jacq., Directeur de l'Observatoire, à *Bruxelles*.
ROBBE, Louis, Peintre, à *Bruxelles*.
ROGIER, Charles, Membre de la Chambre des Représentants, Ministre de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
SCHELER, Auguste, Adjoint au Conservateur de la Bibliothèque de S. M. le Roi, à *Bruxelles*.
SEUTIN (le Baron), Louis, Docteur en médecine et en chirurgie, à *Bruxelles*.
SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur de beaux-arts, à *Gand*.
SERRURE, Constantin-Philippe, Professeur de philosophie, à *Gand*.
SIMONIS, Eugène, Statuaire, à *Bruxelles*.
SIRET, Adolphe, Littérateur, à *Gand*.
SMITS, Edouard, Littérateur, à *Bruxelles*.
TEICHMAN, Gouverneur de la province d'Anvers, Inspecteur-général des Ponts et Chaussées, à *Bruxelles*.
THIRY, Charles, ancien Président du Conseil des monnaies, à *Bruxelles*.
VAN DER ELST, Constant, Négociant, à *Bruxelles*.
VANDERMAELEN, Philippe, Directeur de l'Établissement géographique, à *Bruxelles*.
VAN DE WEYER, Sylvain, Ambassadeur Belge, à *Londres*.
VAN DUYSE, Prudent, Professeur, à *Gand*.
VAN HASSELT, André-Henri-Constant, Inspecteur des Écoles, à *Bruxelles*.
VAN MALDEGHEM, Compositeur, à *Bruxelles*.
VAN THIELEN, J.-C., Membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers*.
VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
WAPPERS, Gustave, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers*.



Nota. M.rs les Sociétaires sont priés de donner connaissance, au Secrétaire perpétuel, des erreurs qui peuvent s'être glissées dans l'orthographe de leurs noms ou dans l'indication de leurs professions et qualités, ainsi que des changements survenus dans leur résidence.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

DEBRY, Jean, ancien administrateur, à *Paris*. (1833)
HABERLÉ, François, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Mons*. (1833)
DELMOTTE, Henri, Conservateur de la Bibliothèque publique, à *Mons*. (1836)
LAISNÉ, Célestin-Albert-Joseph, Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1837)
MARCQ, P.-D., Docteur en médecine, à *Charleroy*. (1837)
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons*. (1838)
VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1838)
VERMEREN, Frédéric, Calligraphe, à *Mons*. (1838)
ACCARAIN, Antoine, Docteur en médecine, à *Mons*. (1839)
DELECOURT, Charles, Avocat, à *Mons*. (1839)
VANBRÉE, Mathieu, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers*. (1839)
BURCKHARD-EBLE, Docteur en médecine, à *Vienne*. (183 .)
LANGLOIS, Hyacinthe, Membre de l'Académie de *Rouen*. (183 .)
HALLEZ, Germain, Directeur de l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*. (1840)
COUREUX, Henri, artiste vétérinaire, à *Mons*. (1841)
TOEPKEN, Médecin, à *Brême*. (1841)
CAVENAILE, François, Docteur en médecine, à *Boussu*. (1842)
LAPORTE, Léopold, Architecte-voyer, à *Enghien*. (1842)
L'HOEST, Isidore, Botaniste, à *Péruwelz*. (1842)
PLAPIED, Joseph, Amateur de Beaux-Arts, à *Mons*. (5 juin 1842)
CAUCHY, Philippe-François, Ingénieur en chef des mines, à *Namur*. (1843)
VOISIN, Auguste, Bibliothécaire de l'Université de *Gand*. (1843)
FORTIA D'URBAN (le Marquis), Littérateur, à *Paris*, *décédé Président honoraire*. (1844)
CAMPION, Pierre-Louis, Instituteur, à *Mons*. (1844)
NODIER, Charles, Littérateur, à *Paris*. (1844)

Membres décédés.

SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles*. (1845)

MALBRENNE, Maximilien, Professeur de mathématiques, à *Mons*. (1845)

THAUVOYE, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Pâturages*. (1845)

DE PUYDT, Remy, Colonel du Génie, à *Bruxelles*. (1845)

DE BOCARMÉ (le Comte VISART), Propriétaire de charbonnages, à *Thieu*. (1846)

SAUVEUR, père, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.

VANDENCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles*.

WILLEMS, Jean-François, Membre de l'Académie de Bruxelles, etc., à *Gand*. (1847)

LABRIQUE, Nestor, Avocat, à *Haine-Saint-Paul*. (1847)

THAUVOYE, Emmanuel, Pharmacien, à *Wasmes*. (1847)

LESSINES, F.-J., Docteur en médecine, à *Binche*. (1847)

DUCORRON, Peintre paysagiste, Directeur de l'Académie de Dessin, à *Ath*. (1847)

HENRARD, Paul, Directeur des usines et des hauts-fourneaux, à *Couillet*. (1847)

JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des sciences physiques et chimiques de France, à *Paris*. (1848)

RAOUL, Louis-Vincent, ex-professeur émérite à l'Université de Gand, né à Poincy, département de Seine-et-Marne [France] (1848)

FABRÉ-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris*. (1848)

LEROY, Aimé, Littérateur, à *Valenciennes*. (1848)



MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.



De l'Organisation du Travail.



Discours prononcé à la séance publique du 24 avril 1848.

Messieurs,

Dans un moment où toute l'Europe est préoccupée d'une grave question, permettez-moi d'ajouter l'humble contingent de mon opinion à la multitude d'idées diverses que fait éclore la révolution sociale dont nous sommes témoins.

La grande révolution française de 1789 amena l'émancipation de la bourgeoisie en France et chez quelques nations qui subirent sa domination immédiate; mais ses armes furent impuissantes à faire adopter à l'Europe entière, ses principes de liberté. — Mil huit-cent-trente vit s'accomplir des révolutions plutôt politiques, ou même dynastiques, que sociales;

la plupart des priviléges, contre lesquels s'agitaient ceux qui en étaient les victimes, furent maintenus, et, sauf en Belgique, aucun progrès bien notable ne fut fait dans la sphère des améliorations sociales, en tant que celles-ci dépendent d'un changement de législation. — Une sourde fermentation, trahie de loin en loin par quelques manifestations à main armée, montrait que les intérêts de toutes les classes de la société étaient loin de se trouver satisfaits. Depuis 1830 il se produisit un mouvement bien prononcé dans les esprits. Des hommes généreux s'appliquèrent sincèrement et avec ardeur à étudier les conditions d'émancipation de la classe que M.r Michel Chevalier appelle *la seconde moitié du tiers-état*, et pour laquelle d'autres ont ressuscité l'ancien nom de *prolétaires*.

A la vérité, Fourier, Robert Owen et Saint-Simon avaient déjà publié leurs systèmes d'organisation sociale, mais jusqu'alors ils avaient rencontré peu de sympathies. A cette époque leurs théories furent reprises, étudiées avec plus d'attention, et trouvèrent de nombreux disciples. D'innombrables brochures, des journaux, prouvèrent que le public tout entier se préoccupait de ces importantes questions, et, si dans leur ensemble, elles étaient considérées par les masses comme des utopies, comme des rêveries non susceptibles de réalisation, elles eurent cependant sur le public, même sans que celui-ci en eût la conscience intime, une grande influence.

L'on ne prenait pas décidément parti pour telle et telle secte, on n'était pas entièrement Saint-Simonien, Fouriériste, Communiste selon Babeuf, Owen ou Cabet ; mais on était Socialiste, c'est-à-dire que l'on croyait sincèrement que, pour remédier aux souffrances du grand nombre, il fallait remanier de fond en comble l'état social actuel.

out le monde demandait la liberté; on sentait bien que si aucun obstacle ne s'y opposait, chaque travailleur verrait enfin réussir les nombreux et constants efforts qu'il faisait vers l'émancipation et le bien-être; mais en même temps on croyait

que ces efforts seraient plus énergiques, plus efficaces et plus promptement couronnés de succès, s'ils s'exerçaient collectivement, et *l'association* fut prônée comme la panacée universelle de toutes les souffrances morales et matérielles du genre humain ; à tel point que, considérée d'abord comme un puissant auxiliaire de la liberté, elle fut ensuite regardée comme le moyen unique d'arriver au but, et la liberté elle-même fut sacrifiée à ce moyen.

De là les nombreuses divergences d'opinion des sectes socialistes ; de là les reproches qu'elles s'adressent réciproquement et presque toujours avec justice, de consacrer l'*égalité*, la *fraternité* ou le *bien-être matériel*, aux dépens de la *liberté* ou du *principe de responsabilité humaine.*

A côté de ces rêveurs généreux, qui avaient pour eux les sympathies de la foule, à cause de leurs tendances éminemment philanthropiques, travaillait une secte plus obscure, peu connue et mal appréciée, qui, au lieu de bâtir des théories de réorganisation sociale, étudiait, avec persévérance, les lois si compliquées de la nature des hommes et des choses, et retirait de cette étude la conviction que les lois humaines étaient impuissantes à s'opposer aux décrets de la nature ; qu'il y avait folie, témérité, impiété surtout, à lutter contre la volonté de la Providence.

Ces doctrines, mal interprétées, attirèrent sur cette école ces reproches : Qu'elle trouve tout pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ; que, pour elle, les souffrances du plus grand nombre sont chose nécessaire, et que c'est les aggraver que de chercher à y porter remède.

L'opinion des Économistes est que, pour améliorer le sort du genre humain, il suffit de suivre les lois de la nature ; — qu'on ne peut les contrarier sans nuire à la liberté ; — qu'en économie sociale, il y a beaucoup à étudier et peu à faire ; et que les problèmes sociaux doivent être résolus dans l'opinion publique avant d'être traduits en lois, si l'on veut que les

progrès soient solides et durables. — Ils disent que le genre humain souffre, parce qu'il se produit trop peu d'aliments, de vêtements, de chauffage, d'abris, pour satisfaire les plus légitimes besoins de tous, et que plusieurs classes de la société éprouvent la souffrance à un haut degré, parce que cette insuffisance est accrue pour elles par la mauvaise répartition qui se fait de ces richesses, à cause de certains priviléges qui ont survécu au naufrage de 1789; — que le remède se trouve dans le principe de la liberté du travail et de la libre disposition de ses produits, — principe qui se traduit en langage industriel par le mot de *libre-concurrence*, et qui, toujours d'accord avec les notions du juste et de l'utile, ne peut causer d'autres maux que ceux qui sont inséparables de toute transition sociale.

Comme on le voit, ils ne conçoivent pas la possibilité d'un soulagement immédiat des souffrances qui affligent encore la société; — pour eux la liberté ne consiste pas uniquement dans un ensemble de lois politiques formulées avec plus ou moins de bonheur, mais bien dans le pouvoir que possède l'homme de développer ses facultés de toute espèce, et d'en faire l'usage le plus utile à soi et aux autres. — Or, le développement de toutes les facultés de l'homme, la connaissance des moyens d'en faire un emploi utile, suppose une éducation longue et difficile, parce qu'elle doit s'étendre à la société tout entière, et que l'on sait d'expérience, que quelqu'effort que l'on fasse, la lumière ne pénètre que lentement dans les masses.

Rien d'étonnant, dès-lors, à ce que les Économistes aient été traités par la foule de cœurs secs, égoïstes et sans sympathies; à ce qu'on les ait accusés de considérer l'homme du même œil qu'un chiffre, qu'une abstraction algébrique ou qu'une machine. Heureusement cette opinion n'a pas été partagée par les gens sérieux et réfléchis, qui, à l'exclusion des autres théories sociales, n'ont accordé le nom de science qu'à l'économie politique seulement. L'enseignement en a été répandu

dans toute l'Europe civilisée et particulièrement en Angleterre, où ses théories, récemment mises en pratique, ont réussi à convertir une affreuse disette en une crise financière, très-déplorable certainement, mais incontestablement moins funeste qu'une famine qui eût assimilé le sort du Royaume-Uni tout entier à celui de la malheureuse Irlande, et voué d'innombrables victimes à la mort par la faim.

Sur le continent ces théories avaient fait moins de chemin vers leur réalisation ; on y rêvait un autre ordre social, dont le mot *Organisation du Travail*, quoique vague et mal défini, était l'expression. — Ce mot avait pris une forme plus nette dans le livre de M.r Louis Blanc, dont plusieurs éditions successives ont paru depuis peu.

Telle était la disposition des esprits, lorsque la révolution du 24 Février éclata. L'ébranlement général de toutes les vieilles monarchies de l'Europe ; l'anéantissement des priviléges nobiliaires dans les pays où il en existait encore ; le pas imense fait par plusieurs peuples vers un régime d'égalité ; tout prouve que ce n'est pas là un simple changement de dynasties ou de formes de gouvernement, mais que c'est l'état social tout entier qui est en jeu. La manière simple, rapide et presque pacifique dont ces changements ont lieu dans divers pays, prouve que la révolution y avait pour but de faire inscrire dans les lois des améliorations sanctionnées depuis longtemps par l'opinion publique.

La conquête de nouveaux droits politiques a eu lieu sans autre opposition que celle qu'a produit l'intérêt froissé de quelques castes, parce que ceux qui les réclamaient s'en montraient parfaitement dignes.

En sera-t-il de même de la révolution purement sociale ? En d'autres termes, est-ce qu'une organisation artificielle du travail l'emportera, sans de plus amples discussions, sans opposition morale ou matérielle, sur l'organisation à-peu-près naturelle qui existe maintenant ?

L'association universelle entre le travail et le capital prévaudra-t-elle sur la libre concurrence ?

C'est ce dont on peut douter.

Au moins la question est-elle loin d'être mûre aux yeux de tous. Rien n'est donc prêt pour que l'opinion publique se transforme en loi.

Les Socialistes sont tous d'accord pour condamner la concurrence et en réclamer la suppression.

Les Économistes demandent que l'on fasse l'essai d'un régime qui jusqu'ici n'a existé qu'incomplètement. On leur dit que la concurrence qui se fait actuellement a déjà des résultats si fâcheux, que si elle était étendue jusqu'à ne plus avoir de limites, ce serait une épouvantable anarchie dont la société entière serait la victime. Ils répondent que juger des maux que doit occasionner la liberté par ceux qui naissent actuellement d'un régime de priviléges, c'est — permettez-moi cette comparaison un peu triviale, mais exacte, — c'est forcer un peintre à se servir de la main gauche pour donner une forme à ses conceptions, et conclure de ce qu'il n'atteint son but que d'une manière imparfaite, que ce serait bien pis encore si on lui laissait le libre usage de la main droite.

Mais les maux qui affligent la société et en particulier la misère des travailleurs que l'on a quelquefois exagérée, est-il donc bien certain que c'est la concurrence qui en est la cause?

Comparez l'état de la France au commencement du dix-huitième siècle, sous le règne du Grand Roi, tel que nous le dépeignent Boisguilbert, dans son *Détail de la France*, et le maréchal de Vauban, dans sa *Dixme royale*, ou, si vous voulez, ce même état en 1789, avant la révolution, avec sa situation d'aujourd'hui, et voyez si, malgré l'énorme accroissement de sa population, malgré son extrême misère dans certains districts manufacturiers; voyez si, en somme, elle n'a pas gagné en bien-être, en aisance et en santé ; voyez si l'ouvrier n'a pas aujourd'hui des jouissances inconnues même au riche bourgeois du moyen-âge. Et pourquoi ? Parce que depuis 1789, grâce à la concurrence, on s'est évertué à produire, à faire jouir

tous les hommes des secrets de la science et du travail auxiliaire des forces gratuites de la nature, dont le régime du monopole ne laissait le privilége qu'à ceux qui en éprouvaient le moins la nécessité.

Et l'ignorance, l'imprévoyance, la mauvaise foi, ou le manque de développement des facultés morales et intellectuelles, les compte-t-on pour rien dans les causes qui engendrent les maux dont souffrent les travailleurs, et peut-on bien les mettre sur le compte de la concurrence ?

Les Socialistes disent que la concurrence est nuisible à l'homme, même comme consommateur. Mais remarquez bien que les faits les démentent. L'effet de la concurrence, disent-ils, est l'anéantissement de toutes les industries rivales ; la plus forte seule survit et fait la loi au consommateur.

Nous voyons bien des crises passagères, souvent causées par des restrictions imposées aux débouchés de l'industrie, mais nous voyons la production en sortir chaque fois plus active ; nous voyons baisser constamment le prix de tous les produits autres que ceux de l'agriculture, dont l'homme ne peut pas toujours accroître la quantité aussi rapidement que l'espèce humaine croît en nombre, et dont jusqu'ici il s'est volontairement restreint la jouissance en repoussant les denrées alimentaires produites par l'étranger. En quoi cette baisse constante peut-elle léser le consommateur ?

Le seul exemple cité par M.r Louis Blanc, dans son ouvrage, n'est pas heureux ; il énonce le fait de la rivalité de trois entreprises de transports dont deux se rivalisèrent pour ruiner la troisième ; leur but atteint, elles haussèrent le prix de leurs services. Voilà, dit-il, les résultats de la concurrence. — Non, Monsieur, voilà précisément le résultat de la cessation de toute concurrence, c'est-à-dire du monopole, et le fait que vous citez n'est d'ailleurs qu'une exception.

Mais les raisons alléguées par les Économistes en faveur de la libre concurrence, dont je n'ai cité que quelques-unes en

les abrégeant beaucoup, ou n'ont pas été connues du public, ou bien il a porté sur elles un jugement défavorable ; car une fois l'acte matériel de la révolution accompli à Paris, il s'est empressé d'investir du pouvoir deux hommes en qui se résumait l'idée de l'organisation du travail : M.rs Louis Blanc et Albert.

Il semblait que toutes les difficultés qui jusqu'alors s'étaient opposées à la mise en pratique du nouveau mode d'organisation devaient s'applanir, et qu'il suffisait de l'énoncer et de le développer aux travailleurs pour obtenir immédiatement leur concours. Mais au contraire, c'est là que commencèrent à surgir les difficultés. Les objections ne venaient plus de la part d'économistes que l'on pouvait croire imbus d'un système, mais d'ouvriers qui ne connaissaient que le côté pratique de la question, et n'avaient d'autres théories que leur bon sens. —

Ce qui est remarquable, c'est que ce bon sens leur fit employer un genre de raisonnement fréquemment mis en usage par les mathématiciens, et qu'ils nomment la *réduction à l'absurde*, raisonnement dont M.r Fréderic Bastiat a tiré si bon parti dans ses *Sophismes économiques*.

Le mot de cet ouvrier, parodiant la formule de M.r Louis Blanc sur l'égalité des salaires en l'appliquant au prix du pain, est trop connu pour que je le répète ici ; c'est une des plus heureuses et des plus énergiques réfutations que l'on en puisse faire.

Il est d'autant plus étrange que M.r Blanc ait trouvé l'égalité des salaires conforme à l'équité, qu'en critiquant l'organisation sociale actuelle il lui reprochait, en termes véhéments, de ne connaître que l'inhumaine loi du rapport de l'offre à la demande du travail, pour régler la valeur de celui-ci, et que l'on accordait la même rémunération au travailleur célibataire qu'au père de famille. Puisqu'il se croyait maître de remédier à l'injustice de la nature des choses par une loi ou par un système d'association, comment reproduisait-il volontairement le même vice ?

Il a senti depuis qu'il n'avait pas été logique et s'en est excusé par la nécessité de ménager une transition entre l'état présent et l'organisation future.

Chose singulière, on a attendu qu'il eut énoncé sa nouvelle formule : *Chacun travaillera suivant son aptitude et sera rémunéré suivant ses besoins*, pour reconnaître, dans son système d'organisation du travail, l'acheminement ou la transition vers le Communisme pur. — Quelle différence existe-t-il en effet entre le Communisme et un système par lequel les instruments du travail (le capital et la terre) tendent à devenir la propriété des travailleurs, c'est-à-dire de tous, et où les revenus seront distribués non suivant la loi naturelle qui préside à la distribution des richesses : *A chacun selon ses œuvres, telles qu'elles sont appréciées par la société*, mais suivant une loi arbitraire, telle que *l'égalité absolue*, ou : *A chacun selon ses besoins*.

Par un semblable système, non seulement l'héritage est aboli de fait, mais la plus sacrée de toutes les propriétés, celle de l'intelligence, du talent, du génie, cesse d'exister.

Et cependant, tel est l'engouement général en faveur d'un système d'organisation du travail, que ceux mêmes qui repoussent le communisme comme subversif de toute société, demandent avec instance cette organisation qui les y mène.

Certes les ouvriers de Paris et l'industrie française souffrent matériellement de l'agitation et de l'incertitude de l'avenir que cause la discussion d'une question aussi grave; mais à part ce mal dont nous ressentons le contre-coup, il est heureux que cette discussion ait été engagée. N'eut-elle d'autre résultat que d'éclairer l'opinion publique sur la véritable portée des théories socialistes et sur le vide qui se cache sous cette expression si sonore : *l'organisation du travail*, savoir où est l'erreur, c'est déjà un grand pas fait dans le chemin de la vérité.

A l'époque où nous vivons, la vérité ne peut demeurer longtemps à l'état de simple théorie ; la portion la plus nom-

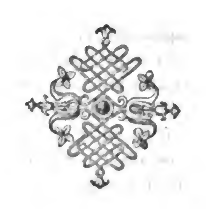
breuse de la société a la conscience de sa force et de sa valeur; soyons certains qu'elle en usera bientôt pour réclamer des améliorations positives de son sort; elle pourra le faire légalement et sans violence, puisque partout elle est admise à se faire représenter.

Ce qu'elle réclamera, je pense, quand elle sera éclairée sur ses propres intérêts, ce sera d'abord *la liberté du travail*, avec toutes les conséquences qu'elle entraîne, telles que la possession des fruits de ce travail et l'abolition de tout ce qui reste encore de monopoles et de priviléges;

Ensuite elle démontrera qu'*il est de l'intérêt de tous qu'elle soit instruite moralement et intellectuellement;*

Et enfin qu'*il n'est pas juste que*, par une mauvaise répartition et une perception coûteuse des impôts, *elle paie à l'Etat plus qu'elle ne devrait payer*, tant au total que proportion gardée aux classes plus aisées.

CH. DE BEAULIEU.





GÉOLOGIE

ET PALÉONTOLOGIE.



La nature est une mine féconde en merveilles de tout genre. Si parmi ces merveilles on aborde celles qui ont trait à la géologie et à la paléontologie, ou histoire des races organiques anciennes, on marche dans cette étude admirable de surprise en surprise. Elle agrandit les idées au point d'épouvanter l'imagination par l'inconnu, par l'infini. Voulons-nous, Lecteur, causer un moment paléontologie ? Je le veux bien, mais à condition que ce sera une véritable causerie et non un article scientifique. Je ne suis pas un savant, malheureusement, (j'allais dire heureusement) et je ne fais qu'effleurer la science en homme du monde curieux et musard.

Antédiluvien ! Examinons d'abord ce mot. J'entends tous les jours dans le monde en faire usage pour désigner les races éteintes. Quand on a dit antédiluvien, on croit avoir exprimé le plus haut degré d'antiquité imaginable. Cette expression est pourtant bien vague et ne donne pas une idée plus juste de ce qu'on veut dire, que si, voulant parler d'un fait accompli dans l'année, on disait : Ce fait s'est passé *avant-hier.*

En effet le déluge dit *de Noé*, conservé dans les souvenirs traditionnels de tous les peuples, date d'hier si on le compare à l'âge de la terre et des premiers êtres qui ont animé sa surface.

Les terrains diluviens sont situés à la partie supérieure des terrains tertiaires; ils reposent donc : 1.° sur toute la série des terrains tertiaires; 2.° Sur les nombreuses couches des terrains secondaires ; 3.° Sur les masses énormes des terrains primaires et de transition. Quand on pense qu'un seul de ces terrains, le terrain houiller, a, dans la Nouvelle-Ecosse, jusqu'à 14,000 pieds de puissance ou en d'autre terme d'épaisseur, on peut déjà se faire une idée de l'antiquité des anciennes couches du globe et des races dont elles ont conservé les débris dans leur sein.

Je pourrais difficilement d'écrire ce que j'éprouve parfois en contemplant ma collection de fossiles de tous les terrains; en me trouvant au milieu de toutes ces races éteintes, de cette histoire lapidaire des animaux et des plantes de l'ancien monde, écrite par Dieu lui-même !.. je vois se développer sous mes yeux l'œuvre de la création. Voici les premiers êtres qui ont animé la terre; ils vivaient il y a plusieurs centaines de mille ans, suivant les inductions les plus probables, et n'ont pas tardé à s'éteindre pour faire place à d'autres races disparues à leur tour. Ce sont les *trilobites*, espèces de crustacés sans pattes, sans moyens de locomotion connus; sorte d'ébauche ou d'essai, suivi bientôt par des créations plus complètes. Je les vois, je les touche. Ces pierres ont été vivantes. Aujourd'hui ce sont les momies de Dieu enfouies dans les catacombes du globe. On peut dire que le génie de l'homme a ravi au sein de la terre les secrets du créateur !

Il s'est présenté des cas où l'on s'est trouvé en quelque sorte reporté tout à coup à plusieurs milliers d'années en arrière, pour assister à un acte rapide, fugitif comme la pensée, et que le limon puis la pierre ont fixé pour toujours. Témoin le fameux ichthiolithe du Vicentin conservé au muséum de Paris. C'est

un poisson *(blochius longirostris)* qui avale un autre poisson. Ce dernier ouvre convulsivement ses nageoires pectorales pour offrir un obstacle à son intromission dans le gosier de son ennemi. Saisis tout à coup dans une masse de limon qui leur aura ôté toute possibilité de mouvement, ils ont été pétrifiés en action. On a fait des découvertes vraiment incroyables si on ne possédait les preuves matérielles. Un grand reptile, éteint des terrains secondaires, *(ichthiosaurus communis)*, fut pris dans le limon marin peu de temps après avoir dévoré de jeunes individus de sa propre espèce. On le retrouva fossile, portant dans son estomac les débris de sa proie non digérés et également fossilisés. On s'était demandé si ce reptile redoutable avait été ovipare ou vivipare. La fossilisation vint résoudre cette question regardée comme à jamais insoluble. Un ichthiosaure fossile, trouvé en Angleterre, portait dans sa cavité pelvienne un fœtus qui avait conservé sa position naturelle. Je possède un trilobite qui a été écrasé *de son vivant* par le choc de deux corps durs (ce dont on ne peut douter à l'inspection du fossile), et dont l'écrasement ou la blessure semble d'hier par sa conservation. Enfin indépendamment des formes, les couleurs ou au moins les dessins colorés des coquilles se sont parfois conservés malgré la pétrification. J'ai des gryphées (*g. colomba*) du grès vert du Mans, et une térébratule (*t. vulgaris*) du Muschelkalk de Rhinvillé, qui portent encore distinctement après tant de milliers d'années les bandes de couleur qui les ornaient. Certains phénomènes atmosphériques mêmes ont laissé des traces palpables dans les couches du globe. S'il faut en croire M.r Deane, on peut avoir des notions sur la pluie non seulement avant l'existence de l'homme, mais encore avant la création des mammifères. Sur une couche de grès du Connecticut on distingue, outre un grand nombre d'ornithichnites, ou empreintes de pieds d'oiseaux, des traces de gouttes de pluie à un état de conservation admirable. (*L'Institut, n.° du 17 décembre 1845.*)

Mais revenons au déluge, qui a dû être bénin, comparé aux terribles cataclysmes qui ont bouleversé le globe à des époques plus reculées, et dont le nombre est porté à 13 au moins par les géologues qui en ont étudié les traces. On a déjà produit bien des systèmes pour expliquer la cause du déluge, depuis la rencontre d'une comète, jusqu'au soulèvement des Cordilières. Si vous voulez, Lecteur, connaître l'hypothèse de M.r Adhémar, elle paraît assez ingénieuse. La voici en quelques mots :

L'auteur attribue les cataclysmes du globe et entr'autre du dernier déluge, à la précession des équinoxes qui change lentement la direction de l'axe de la terre. Il résulte de ce mouvement, qu'au bout d'un temps donné, l'un des pôles reçoit du soleil plus de chaleur que l'autre ; que les glaces qui s'y étaient accummulées pendant la période du froid, venant à se fondre, les eaux se répandent vers l'autre pôle, où la calotte de glaces augmente à son tour de plus en plus. La conséquence de ces changements, selon M.r Adhémar, est un déplacement du centre de gravité de la terre, déplacement qui entraîne avec lui la masse des eaux d'un hémisphère sur l'autre. Mais laissons un instant parler l'auteur lui-même :

« 11,094 ans avant le temps où nous vivons, la somme des nuits du pôle boréal surpassait de 8 fois 24 ou 192 heures la somme des nuits du pôle austral. Notre hémisphère était couvert d'une calotte de glace qui s'étendait probablement bien au-delà du 70.e degré en partant du pôle. Le centre de gravité étant sur le rayon qui aboutit au pôle boréal, la presque totalité des mers couvrait notre hémisphère et nos continents étaient submergés. Les continents de l'hémisphère austral étaient à secs et probablement habités par la race humaine qui fut engloutie par le dernier déluge. Pendant plusieurs milliers d'années avant et après l'époque où la glacière du pôle boréal atteignait son maximun, le mouvement des eaux a du être insensible, et c'est probablement pendant cette période de tranquillité que se sont formées les couches de sédiments

produites pendant le dernier séjour de la mer au-dessus de nos continents.

« A partir du moment où la somme des heures de nuit de notre hémisphère a diminué, ce qui a produit une diminution de froid, les limites de la glacière boréale se sont resserrées, tandis qu'au contraire celles de la calotte australe ont pris de l'extension. Par suite de ce double effet, le centre de gravité s'est rapproché du centre de la terre, et la sphère fluide a dû commencer à prendre un mouvement de translation plus rapide. Ce mouvement s'est probablement manifesté d'abord par des courants sous-marins, dirigés du nord au sud, et c'est peut-être à quelques-uns de ces courants qu'il faut attribuer une partie des sables et cailloux roulés qui couvrent un grand nombre de points de notre hémisphère.

« Lorsque l'augmentation de chaleur eut suffisamment amolli les glaces du pôle boréal, la débacle eut lieu ; le centre de gravité se déplaçant brusquement, l'équilibre des mers a été rompu, et la masse des eaux passant avec violence au-dessus des continents, a produit le déluge. C'est à ce moment qu'il faudra sans doute rapporter les grands bouleversements de quelques parties de la surface du globe, et le transport des blocs erratiques entraînés par les fragments de la grande glacière du nord. »

Voilà le résumé des longues recherches de M.r Adhémar, recherches hérissées de chiffres et de dessins. La masse des eaux serait aujourd'hui vers le pôle austral, où la sonde des navigateurs ne rencontre presque jamais de fond et dont les glaces flottantes sont bien plus rapprochées du tropique que dans l'hémisphère boréal. L'absence de grands continents vers le pôle austral viendrait corroborer le système dont nous venons de tracer une esquisse rapide. Au reste, selon les calculs de l'auteur, il y aurait un déluge tous les 10,500 ans : ce qui deviendrait rassurant, attendu que nous aurions devant nous l'heureuse perspective de plus de 6000 ans de tranquillité.

C'est plus qu'il n'en faudrait pour nos neveux et même nos arrières-neveux.

Le déluge de Noé, quelle que soit l'hypothèse que l'on adopte, n'est donc point un fait isolé dans l'histoire de la terre. C'est le dernier de la série des cataclysmes qui ont bouleversé l'écorce du globe à diverses époques, et lorsque l'on dit d'un débris organique qu'il est antédiluvien ou d'avant le déluge, on pourrait poser cette question : Avant lequel ?...

Nous avions dit d'abord que nous allions causer paléontologie, il me semble que je m'écarte un peu de mon sujet ; nous allons y rentrer par l'exposé d'une découverte précieuse pour la science, découverte que je crois unique en géologie et jusqu'ici inédite. Voici le fait :

M.r Claussen, savant Danois qui m'a communiqué les détails qui vont suivre, habitait le Brésil il y a quelques années. Ses recherches s'étaient surtout portées vers les cavernes à ossements. Associé à M.r Lund, son compatriote, il mit au jour une énorme quantité d'ossements d'animaux éteints qui se trouvent en très-grande partie au muséum de Londres. C'est lui qui découvrit ce tigre formidable, dont la tête, achetée 4000 francs par l'institut de France, est armée de dents canines de 9 pouces de longueur. Au mois de mai de 1837, M.r Claussen explorait la caverne qui porte le nom de *Lappa nova de Salitre*, province de Minas Geraës ; il avait déjà rencontré dans une galerie quelques débris de *scelidotherium*, lorsque, poursuivant ses recherches, il découvrit une large crévasse verticale de plus de 100 pieds de hauteur. Le fond de cette fente était rempli de stalagmites, de fragments anguleux détachés des parois et d'ossements de divers animaux qui s'étaient introduits dans la caverne, et, par suite de l'obscurité, avaient culbuté dans la fente comme dans une fosse aux loups. M.r Claussen reconnut que les ossements gisants vers la partie supérieure appartenaient à des espèces vivantes ; mais il fit la réflexion que si les animaux venaient de nos jours culbuter dans cette fente, il avait dû en être de

même à l'époque des races éteintes, si toutefois la caverne existait alors dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Il commença donc à creuser; mais manquant alors de bras et d'instruments, il abandonna le trou commencé, se promettant d'y revenir pour y faire des fouilles plus profondes.

Sur ces entrefaites M.r Claussen dut partir pour l'Europe, et ce ne fut que 6 ans après qu'il fut de retour au Brésil. Il n'avait pas oublié le *Lappa nova*, et il s'y rendit avec le personnel et les instruments nécessaires. Le trou, de quelques pieds ouvert en 1837, était béant, mais son fond se trouvait recouvert d'une légère couche de stalagmites qui attira tout d'abord son attention. Ayant enlevé cette couche, il s'aperçut qu'elle était composée de petites couches de calcaire et de petites couches d'argile alternant régulièrement. Il y en avait exactement 6 calcaires blanches et 6 argileuses jaunes, correspondant évidemment avec les 6 années qui s'étaient écoulées pendant le voyage de M.r Claussen en Europe. Il creusa successivement à des profondeurs plus grandes et trouva la même disposition de couches alternatives. Il n'eut pas de peine après avoir examiné la caverne et connaissant la température du Brésil, à trouver la cause de ce phénomène intéressant. Dans la saison des sécheresses la caverne très-sèche dépose au fond un peu de poussière. Dans la saison des pluies, au contraire, des infiltrations se produisent et il suinte du toit, ou des parois, une petite quantité d'eau chargée de sels calcaires, qui produisent la croûte mince de stalagmites. Or, il y avait 45 pieds de ces petites couches dans cette espèce de puits, et chaque pouce renfermait terme moyen 30 couches doubles ou 30 années. Il a donc fallu, pour produire les 45 pieds de dépôts, une série de 16,200 années.

Au fond se trouvait le lit d'un ancien courant semé de cailloux.

M.r Claussen fut curieux de constater l'ancienneté des dernières races éteintes; il les rencontra à 12 pieds de profondeur; c'étaient le *speothos* et le *scelidotherium*. Ces animaux vivaient donc encore il y a environ 4300 ans, et ont pu par conséquent

être contemporains de la race humaine. Je manque malheureusement de renseignements sur la profondeur où furent trouvées les autres espèces éteintes et par conséquent sur leur âge. Ces espèces appartenaient aux genres *Dicotyles*, *Cervus*, *Equus*, *Glyptodon*, *Coelegenus*, *Clamydotherium*, *Felis*, *Lepus*; un quadrumane, quelques petits rongeurs et quelques oiseaux. Il y avait des ossements aux diverses hauteurs jusqu'au fond. Si nous connaissions les noms de ceux trouvés sur le lit de l'ancien courant, nous pourrions avec une sorte de certitude fixer leur âge à 16,000 ans environ.

Ne trouvez-vous pas cette découverte des plus intéressantes? on peut en tirer de nombreuses conséquences. D'abord l'Amérique méridionale existait il y a 160 siècles, sinon dans sa circonscription actuelle, au moins, très-probablement, à l'état de continent : ce qu'on peut hardiment conjecturer du nombre des genres de l'importance de certaines grandes espèces d'animaux trouvés dans le *Lappa nova de Salitre*. La température et les saisons devaient de plus avoir alors une grande similitude avec les saisons et la température actuelles. La terre du Brésil aurait aussi été exempte de grands cataclysmes ou de déluges pendant cette longue série de siècles. Je livre ces faits aux méditations et à la sagacité de ceux qui peuvent entrer plus profondément que moi dans la science.

Ce qui frappe surtout l'imagination en paléontologie, ce sont les espèces colossales du vieux monde, et aussi les espèces infiniment petites, dont l'étude prend chaque jour un plus grand développement. Examinons d'abord quelques grandes espèces, et pardonnez-moi, Lecteur, mon article écrit à bâtons rompus. Rappelez-vous que je vous ai promis une causerie, pas autre chose.

Parmi les nombreux débris découverts par M.r Claussen dans les cavernes du Brésil, se place en première ligne le fameux tigre (*felis cultridens?*) à canines de 9 pouces de longueur. Ce terrible carnassier était contemporain de plusieurs grandes

espèces d'animaux de l'ordre des paresseux. Ces animaux, comme on le sait, n'ont guère de moyens de défense active, de sorte que, malgré leur énormité, ils eussent été infailliblement détruits par le *felis cultridens* et autres grands carnassiers, si la nature prévoyante n'y eut mis obstacle. Si le *megatherium* pouvait écraser son redoutable ennemi sous son pied, qui n'avait pas moins d'un mètre de longueur, les individus du genre *hoplophorus* n'avaient pas la même puissance. La nature leur avait donc donné une peau osseuse, véritable cuirasse flexible composée de petites plaques enchevêtrées par leurs bords à-peu-près comme les os d'un crâne. Je possède quelques-unes de ces plaques qui ont plus d'un demi-pouce d'épaisseur. On conçoit que les dents d'aucun carnassier ne pouvaient rien contre une semblable armure. Quand la race du *felis cultridens* disparut, le genre *hoplophorus*, comme s'il était devenu un non sens, s'éteignit aussi.

Vous parlerai-je du mastodonte et du mammouth. Je ne vous apprendrais rien de nouveau. Vous savez que *mammouth* est le nom donné par les Russes à la race éteinte des éléphants couverts de laine et de crins, qui habitaient la Sibérie et le plateau central de l'Asie avant la catastrophe qui est venue en détruire la race entière. Un individu trouvé en 1804 sur les bords de la Lena, dans une masse glacée, était encore revêtu de sa peau et de son épaisse toison. Les yeux mêmes se trouvaient dans les orbites, et les chiens des Jakoutes se nourrirent pendant plusieurs mois de la chair d'un animal mort vraisemblablement depuis plus de 6000 ans. Cette antique nourriture paraissait même fort à leurg oût.

Je ne pourrais, sur le dinotherium, le plus grand mammifère terrestre de la création, que répéter ce que tant d'auteurs ont publié dans ces dernières années. Il en serait de même des autres grandes espèces éteintes de cette époque. Avant de quitter les mammifères, disons pourtant deux mots de l'*aurochs*.

La race de l'aurochs, bœuf énorme et féroce, contemporain

du mammouth, vit encore aujourd'hui, quoique bien près de s'éteindre. Il n'en existe plus que de rares individus errants dans les forêts de la Lithuanie. Dans ces derniers temps, le collége royal des chirurgiens à Londres s'adressa à l'empereur de Russie, par l'entremise de M.r Murchison, pour en obtenir un individu. Le czar accéda à la demande qui lui était adressée; une chasse fut ordonnée et ce ne fut pas sans de grands dangers qu'on parvint à tuer un de ces redoutables animaux.

L'aurochs a dû vivre dans des temps reculés sur le sol de la Belgique. J'en possède une corne, fort altérée, trouvée aux environs de Mons pendant les travaux du chemin de fer, et que je dois à l'obligeance éclairée de M.rs Dubois et Pelzer.

Si, abandonnant les terrains tertiaires, nous descendons dans les couches secondaires, nous y trouvons les reptiles couvrant le globe en dominateurs. Leur taille atteignait des dimensions monstrueuses, et leurs formes étaient parfois un assemblage étrange de diverses organisations réunies dans une seule espèce. Ainsi, l'ichthiosaure tenait du reptile par la tête, du poisson par les vertèbres et du mammifère par les membres. Le ptérodactyle, avec un corps de reptile, portait des ailes membraneuses, un cou et un bec d'oiseau armé de dents aigues. L'ichthiosaure et le plésiosaure, genre voisin, atteignaient jusqu'à 25 et 30 pieds de longueur.

Un des restes les plus curieux des anciennes créations a été trouvé près de Maestricht, dans la montagne Saint-Pierre, en 1770. Je veux parler de la fameuse tête du mosasaure, plus connu sous le nom de *grand animal de Maestricht*.

L'histoire de ce fossile est assez curieuse.

Le docteur Hoffmann, naturaliste distingué, fut un jour prévenu par les ouvriers carriers qu'ils venaient de découvrir une tête énorme armée d'une formidable denture. On peut se faire une idée de l'empressement du savant docteur à se rendre sur le lieu de la trouvaille. En effet les ouvriers étonnés, travaillaient à dégager du tuffeau, un crâne d'environ quatre pieds de

longueur. Le docteur y travailla lui-même et mit au jour une tête de reptile presqu'entière, qu'il fit transporter chez lui avec le plus grand soin. Cette découverte fit du bruit. Un des chanoines de la ville, propriétaire du terrain au-dessous duquel on avait trouvé le mosasaure, revendiqua le fossile, et le docteur Hoffmann fut forcé de se déssaisir du précieux morceau. Cet antique débris avait acquis en Europe une célébrité telle, que lors du siége de Maestricht, en 1794, il fut ordonné à l'artillerie française de ne lancer aucun projectile dans la direction du bâtiment où était déposé le mosasaure, lequel devint ainsi la sauve-garde d'un chanoine. La ville prise, on s'empara du fameux fossile, qui fut envoyé à Paris, où il se trouve encore aujourd'hui.

Le mosasaure déterminé par Cuvier était une espèce éteinte de lézard voisine des *monitors*. Les débris qu'on a trouvé successivement depuis 1770 ont permis de le restituer presqu'en entier. Sa taille atteignait 24 pieds et sa queue, large et aplatie en forme de rame, devait en faire un puissant nageur. Il habitait la mer, dont l'emplacement de Maestricht formait le littoral à l'époque crétacée.

Cette taille de 24 pieds, qui semble déjà assez imposante pour un reptile, est loin pourtant d'être le dernier mot des dimensions de ces redoutables animaux anciens. Le *megalosaurus*, trouvé dans les environs d'Oxford par le célèbre naturaliste anglais Buckland, ne pouvait avoir moins de 45 pieds, et l'*iguanodon*, reptile herbivore, découvert par M.r Mantell, atteignait 70 pieds.

Eh bien! ces géants n'étaient rien à côté du colosse trouvé récemment aux États-Unis, état d'Alabama, dans les couches calcaires éocènes inférieures aux couches nummulitiques. Ce reptile (*basilosaurus* d'Harlan; *zeuglodon* d'Owen) a 104 pieds de longueur. Sa tête est de forme allongée, et les orbites des yeux sont très-saillants. Chaque mâchoire est armée de 52 dents d'une forme extraordinaire. Les vertèbres, qui ont jusqu'à 18 pouces de hauteur, pèsent de 65 à 75 livres. Les côtes, sont

trois fois plus larges par le bas que par le haut. Ce reptile portait quatre nageoires composées chacune de 21 os, et d'une proportion assez exigue comparativement aux dimensions du corps.

Abandonnons les sauriens, bien déchus fort heureusement aujourd'hui de leur ancienne splendeur, et parlons d'une autre découverte faite pendant ces dernières années dans le terrain tertiaire des Monts Sewalick, qui ceignent le pied méridional de la chaîne de l'Himalaya. C'est une tortue monstrueuse (*Colossochelys Atlas*), dont les premiers débris mutilés furent découverts en 1835, mais dont un squelette complet, muni de sa carapace, vient de parvenir à la société géologique de Londres. L'animal a 17 pieds 7 pouces de longueur et la carapace 12 pieds 9 pouces (mesure anglaise); cette tortue est terrestre, et les derniers individus de cette race ont peut-être été contemporains de l'homme; une tradition mythologique de l'Inde, où il est question d'une tortue gigantesque, pourrait le faire supposer.

Une autre création non moins extraordinaire, est celle du *moa* ou *dinornis*, oiseau fossile, que les travaux récents de M.r Owen ont illustré. Cet oiseau, dont on retrouve les ossements dans la Nouvelle-Zélande, était plus puissant que l'autruche et représentait en quelque sorte le type des pachydermes dans la classe des animaux emplumés. Cette race a dû périr depuis l'apparition de l'homme. On serait même fondé à croire que le moa existe encore dans la Nouvelle-Hollande. Le capitaine Flinders a découvert, sur la côte méridionale de ce pays, dans la baie du Roi-George, quelques nids énormes mesurant 26 pieds de circonférence, 32 pouces de hauteur, et ressemblant quant aux dimensions à quelques-uns de ceux décrits par le capitaine Cook, comme les ayant observés sur la côte nord-est du même continent.

Maintenant que nous avons jeté un coup-d'œil sur les divers colosses du vieux monde, nous allons terminer par un rapide

aperçu sur les races infimes, sur les êtres microscopiques. Vous verrez qu'ils ont une bien autre importance que celle qu'on leur accorde généralement.

Là où le monde visible finit , commence un autre monde organique dont l'examen épouvante l'imagination. Les éléphants, les baleines, que dis-je, tout le règne animal visible n'est rien auprès des masses microscopiques ! Nous ne parlerons pas des îles Madréporiques et des foraminifères vivants dont la pullulation forme des bancs, obstrue des détroits et comble certains ports, tels que celui d'Alexandrie et d'un autre de la Nouvelle-Virginie dont le nom m'échappe. Nous laisserons les sables marins, dont un seul gros a fourni jusqu'à 480,000 coquilles microscopiques , et nous passerons aux foraminifères et infusoires fossiles.

On a découvert, dans ces dernières années, que des couches entières de l'écorce du globe n'étaient composées que de débris organiques. Les *nummulites* offrent des masses telles, que la grande pyramide d'Egypte en a été bâtie. Les couches de Tripoli, de Bohême, de Saxe, des Bermudes, de l'Ile de France, qui s'étendent sur de très-grands espaces, ne sont que des accumulations de débris organiques. M.r Ehrenberg, de Berlin, a constaté que celui de Bohême ne consiste qu'en carapaces siliceuses d'infusoires, unies ensemble sans aucun ciment visible. Dans le Tripoli de Bilin, qui a 14 pieds d'épaisseur, il estime que chaque pouce cube ne renferme pas moins de 41 milliards d'individus de la *gaillonella distans*. Une seule espèce du genre *fusulina* a formé en Russie des bancs énormes de calcaire carbonifère.

Ces poussières grises dont parle M.r Darwin, et qui obscurcissent parfois l'air jusqu'à 100 lieues à l'ouest des îles du Cap Vert, forment ainsi une espèce de brouillard dangereux pour les navigateurs. Ayant été examinées par M.r Ehrenberg, il découvrit qu'elles étaient composées de carapaces entières ou brisées d'infusoires siliceux que, probablement, des trombes soulèvent

et emportent au large. Les couches tertiaires des bassins de l'Autriche, de l'Italie, de la Gironde, et surtout du vaste bassin parisien sont pétries de foraminifères; un pouce cube de calcaire grossier en a offert jusqu'à 58,000. On peut donc dire que la capitale de la France, ainsi qu'un grand nombre de villes et de villages des départements voisins, sont en quelque sorte bâtis avec des foraminifères. La craie, dont la puissance moyenne approche de 1000 pieds, qui s'étend depuis Tournay jusqu'à Tours, depuis la Champagne jusqu'en Angleterre, et qu'on retrouve dans presque toutes les contrées du globe, est composée *aux huit-neuvièmes* de débris organiques ! !... L'imagination a peine à saisir un si prodigieux développement de la puissance vitale dans les races infimes, et le temps incalculable qu'il a fallu pour former de si énormes accumulations d'êtres organisés. On peut réellement dire avec Byron : La poussière que nous foulons fut jadis vivante !

H. LE HON.





LE POIVRE, Géomètre Montois.

Depuis que la Belgique forme un état indépendant, elle s'occupe avec la plus louable émulation de rechercher et de faire valoir ses droits à l'estime des nations, droits qu'elle peut considérer comme ses titres de noblesse. Les explorations faites dans le domaine de l'intelligence ont surtout produit des résultats intéressants ; dans cette revue des morts illustres, la ville de Mons a salué plus d'un de ses fils. Les beaux-arts ont surtout excité l'attention, et cette préférence était bien naturelle dans un pays où ils ont eu de si dignes représentants. Les sciences, habituées à des allures plus modestes, sont restées jusqu'à présent plus ou moins dans l'ombre ; on peut craindre même qu'on ne taxe d'une manière un peu sévère l'indifférence qu'on leur a montrée.

Je ne rencontrerai pas cette indifférence, j'en suis persuadé, en venant vous parler d'une célébrité qui appartient à votre ville, et qui, bien que peu ancienne, paraît déjà à-peu-près complétement oubliée. Son nom cependant n'a pas échappé aux recherches actives et éclairées de l'auteur de la *Biographie Montoise*, qui lui a consacré quelques lignes, sans pouvoir

préciser cependant aucune circonstance particulière qui le concerne; les époques mêmes de sa naissance et de sa mort sont restées inconnues; il paraîtrait seulement, d'après des notes de De Boussu, qui sont inédites, [1] que Le Poivre « étoit l'un des plus beaux génies du pays, possédant la poésie françoise et latine et toutes autres sciences. » [2]

[1] Biographie Montoise, p. 221.

[2] Lors de l'entrée à Mons de Maximilien-Emmanuel de Bavière, en qualité de gouverneur des Pays-Bas, en avril 1698, Le Poivre composa une pièce de vers latins qui fut écrite en lettres d'or sur la porte de Nimy, au-dessus de laquelle les armes du roi « étoient taillées en profil : »

Austriadum felix soboles, amor illius orbis,
Carole, quem sine vi, quem sine cæde regis ;
Se Dominos alii, bellique timenda vocari
Fulmina, tu nomen mite parentis amas.
Jure tuas igitur resonant Montensia laudes
Compita, nec tota est tristis in urbe locus,
Cum videt avulsum reddi sibi denique Regem,
Verius amissum se reperisse Patrem.

De Boussu nous en a conservé une traduction excessivement libre :

Grand Roi qui, seul de tant de rois
Dont l'univers respecte la puissance,
Sais, sans user de violence,
A cent peuples divers faire observer tes lois,
Mille autres, excités d'un vain désir de gloire,
Furieux et remplis d'ambitieux desseins,
Volent sur mille morts, au sein de la victoire,
S'enivrant du sang des humains ;
Mais toi, qui sous un nom plus juste et moins terrible,
Du Belge et de l'Indien attire tous les vœux,
Tu signales le cours de ton règne paisible
A rendre tes peuples heureux ;
Ils en vantent partout la douceur et les charmes ;
Et Mons, qui par la paix rentre enfin sous ta loi,
Compte pour rien tant de maux, tant d'alarmes,
Heureux de retrouver et son père et son roi.

(Note communiquée par M.r Ad. Mathieu.)

M.r Ad. Mathieu cite Le Poivre comme auteur d'une Introduction à l'arithmétique (Mons, 1687), et d'un Traité des sections coniques, imprimé d'abord à Paris et réimprimé à Mons, en 1708.

C'est de ce dernier ouvrage que je vais avoir l'honneur de vous parler. Il paraît que M.r Mathieu ne l'a point eu sous les yeux, et il mérite certainement une mention particulière. Je ne connais que l'édition de Paris dont je dois un exemplaire à l'amitié de M.r Chasles, le savant auteur de l'*Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes de géométrie.* [1]

L'ouvrage de Le Poivre a été imprimé, format in 8.°, chez Barthélemy Gérin, à Paris, en 1704, sous le titre: *Traité des sections du cylindre et du cône considérées dans le solide et dans le plan, avec des démonstrations simples et nouvelles, par M.r Le Poivre, de la ville de Mons.* A ce titre, qui promet beaucoup, l'auteur ajoute encore dans sa préface: « J'ai renfermé toute la science des sections coniques dans quatre ou cinq feuilles d'une grosse impression, qui n'ont pourtant pas laissé de me couter trois années de travail, et qui renferment plus de connaissances que de fort gros volumes qui traitent de ces matières. » Et en effet l'auteur se rendait justice; son opuscule, qui ne se compose que de 61 pages et de 8 planches, vaut mieux, à notre avis, que le bagage volumineux dont bien des auteurs ont embarrassé leur marche, en cherchant le chemin de la postérité.

Le Poivre raconte qu'il entreprit la composition de son écrit à l'occasion d'une lettre de Descartes adressée à Desargues sur la manière de traiter les sections coniques, selon qu'on

[1] Un fort volume in 4.°, très-rare aujourd'hui et formant le tome XI des Mémoires couronnés de l'Académie Royale de Bruxelles — Bruxelles, 1837.

s'adresse à des savants ou à des personnes qui ne le sont pas. « Non seulement j'ai écrit en faveur des savants, dit-il, en leur donnant une nouvelle projection, de nouvelles propriétés et de nouvelles démonstrations des sections coniques, qu'ils ignoraient ; mais aussi en faveur de ceux qui ne se piquent pas d'être savants dans les matières que j'ai rendues si faciles, qu'il leur suffira d'avoir la connaissance de quelques propositions élémentaires, que j'ai citées au commencement de ce traité, pour comprendre sans aucun effort d'esprit tout ce que j'ai dit sur cette science. »

L'ouvrage de Le Poivre fut accueilli avec beaucoup de faveur ; du moins deux recueils scientifiques, qui jouissaient à cette époque d'une grande estime, le Journal des savants de Paris, et les *Acta eruditorum* de Leipsig, en firent un brillant éloge.

L'ouvrage est dédié à Monseigneur l'abbé Bignon, conseiller d'état ordinaire, président de l'Académie des sciences de Paris. l'Épitre est très-laudative et rappelle peut-être un peu trop le siècle du *Grand Roi*.

La description des coniques donnée par Le Poivre n'est au fond que la méthode exposée par De La Hire dans ses *Planiconiques,* comme le fait observer M.r Chasles ; mais elle est présentée d'une manière très-différente et qui mérite d'être mentionnée spécialement.

Essayons de l'indiquer ; nous serons parfaitement compris sans doute des personnes un peu au courant de la géométrie élémentaire. Imaginons un cône droit dont le sommet est en S ; et un point fixe *a* avec une droite *bb*, situés dans le plan du cercle CC qui sert de base au cône. Supposons de plus un triangle mobile ayant pour base S*a*, et son sommet assujetti à parcourir le cercle CC. Dans chaque position nouvelle du triangle, le

côté *Ca* coupera la doite *bb* en un point par lequel on mènera une parallèle à *Sa*, et cette parallèle ira couper l'autre côté SC du triangle en un point *d* qui appartiendra à la conique cherchée.

Cette conique est une hyperbole, lorsque la droite *bb* coupe le cercle; une parabole, lorsqu'elle la touche, et une ellipse, lorsqu'elle tombe entièrement en dehors du cercle.

Cette construction est générale, dit M.r Chasles, quelle que soit la position du point S dans l'espace; et elle subsiste quand ce point est situé sur le plan du cercle, auquel cas il n'y a plus de cône. La courbe formée alors par le point *d* est encore une section conique.

Ajoutons que la surface conique ne fut-elle pas du second degré, donnerait encore lieu, par le mode de génération, à une seconde courbe qui serait nécessairement *plane* et du même degré que la ligne qui sert de base au cône.

Cette méthode de transformation, dont on a fait un grand usage dans la géométrie moderne, était une innovation heureuse dont Le Poivre avait bien compris tous les avantages. Elle permet de transporter aux sections coniques la plupart des propriétés reconnues au cercle.

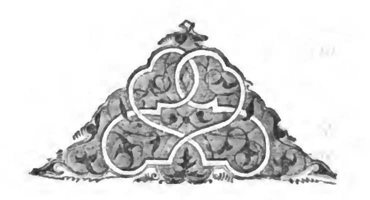
L'illustre Newton s'en est servi avec succès dans son livre des *Principes de la philosophie naturelle*, et a montré tout le parti qu'on en peut tirer pour simplifier certains problèmes.

Le beau siècle de la géométrie touchait à sa fin ; la Belgique ne comptait plus guères de savants ayant quelque nom dans les sciences mathématiques ; Grégoire de Saint-Vincent, le père De La Faille, Tacquet, le chanoine de Sluze avaient été leurs derniers interprètes dans notre pays et ils avaient cessé d'exister

depuis longtemps. Le chanoine Poignard, de Bruxelles, seul, cultivait encore la géométrie ancienne avec quelque succès, et s'occupait de la théorie des carrés magiques. La grande révolution opérée dans la science par l'invention du calcul infinitésimal avait imprimé à tous les esprits une direction nouvelle; et malheureusement aucune part de ce mouvement intellectuel ne s'était communiqué à la Belgique. Dès lors le nom de notre pays disparut à-peu-près complètement de l'histoire des mathématiques, après y avoir brillé du plus bel éclat pendant l'espace de deux siècles environ. Le Poivre peut être considéré comme le dernier représentant de cette glorieuse époque : notre compatriote a su prendre, parmi les géomètres les plus illustres de son temps, un rang distingué que nous devons nous montrer jaloux de lui conserver.

A. QUETELET.

Bruxelles, le 30 novembre 1848.





SUR LES MOYENS

D'ÉTENDRE ET DE DÉVELOPPER

LE TRAVAIL AGRICOLE.[1]

MESSIEURS ET HONORABLES COLLÈGUES,

Le problème d'économie sociale actuellement à l'ordre du jour est celui de l'organisation du travail. Grâce à la découverte de Jenner et à trente-quatre ans de paix non interrompue, la population déborde de toutes parts, et les bras ne trouvent plus à s'occuper. A force de progrès dans les arts, dans l'industrie et dans la civilisation, on en est venu au point de sacrifier le bien-être matériel aux jouissances morales ; et l'équilibre une fois rompu, on n'a d'autre ressource que de mettre l'entretien des classes désœuvrées à la charge de l'État, sous peine de voir surgir l'émeute et la révolte. Telle est la situation que nous

[1] Mémoire lu en séance anniversaire, le 9 avril 1849.

ont faite les gouvernements depuis 1789 : en présence d'un moteur tel que la liberté, ils n'ont pas su modifier les rouages de la machine sociale de manière à la faire fonctionner au profit de tous. Quand alors des moments de crise surviennent, les besoins des masses renversent l'échafaudage des positions acquises, et le peuple domine le gouvernement; de là ces révolutions fréquentes dont nous sommes témoins depuis quelques années, et auxquelles les dépositaires du pouvoir ne peuvent mettre un terme que par l'organisation du travail.

On a fait, il est vrai, dans ces derniers temps, quelques tentatives pour arriver à la solution de ce grand problème. Mais ni l'industrie manufacturière, ni le commerce, ni les travaux publics n'ont pu soulager la misère toujours croissante; et les économistes ont enfin reconnu que le seul remède au malaise social réside dans la culture du sol, cette inépuisable source de travail et de richesse, que Michel Chevalier nomme à juste titre le plus vaste et le plus productif des ateliers ouverts à l'industrie humaine.

Aussi proclame-t-on partout la nécessité de mettre nos institutions d'intérêt matériel en rapport avec le développement progressif de l'agriculture. Pour y aider, le Gouvernement s'occupe, avec une louable sollicitude, de l'organisation de l'enseignement agricole ; mais jusqu'à ce que le bien-être qui doit en résulter se réalise, que deviendront les malheureux qui réclament si instamment du travail et du pain? Laissera-t-on au choléra ou au typhus le soin de mettre un terme à leurs souffrances ? Ou bien risquera-t-on de voir les exigences de la faim se traduire en insurrection contre l'ordre social? Il ne serait ni humain, ni prudent de s'en rapporter aux évènements pour décider une aussi grave question : mieux vaut se hâter de prévenir toute catastrophe par une prompte organisation du travail agricole.

Au nombre des mesures indiquées pour atteindre ce but, se trouve une motion faite, il y a peu de temps, à la Représentation Nationale, par un de ses membres.[1] Elle consiste principalement à établir, à l'aide d'impôts extraordinaires, un fonds spécial, destiné à l'encouragement de l'agriculture, et particulièrement de la culture du sol au moyen de la bêche.

Il faut être doué d'un certain courage et mû par un intérêt bien puissant pour venir, en plein dix-neuvième siècle, et au sein de la Représentation d'un peuple ami du progrès, faire une proposition si peu en harmonie avec les idées de l'époque. Substituer la bêche à la charrue, ou, en d'autres termes, remplacer la puissance mécanique par l'emploi de la force de l'homme, c'est évidemment faire faire à la civilisation un pas rétrograde. Mais si c'était une condition d'existence pour la société, ne vaudrait-il pas mieux se résigner à faire momentanément le sacrifice de quelques perfectionnements industriels que de compromettre l'ordre public, en négligeant, comme on la fait jusqu'ici, ce qui intéresse le travail manuel? Si donc, en l'absence de tout autre moyen efficace, la modification proposée pouvait rendre de l'occupation aux bras inactifs, au lieu de la blâmer, on devrait s'empresser de la trouver rationnelle et opportune.

Au reste, quand on l'étudie à fond, la proposition Sinave ne s'écarte pas autant qu'on pourrait le croire, des vrais principes de l'économie sociale; et sans entrer ici dans la discussion de la convenance des moyens financiers qui doivent en assurer l'exécution, je vais entreprendre de vous démontrer, Messieurs, que la culture à la bêche, aidée de certaines pratiques agricoles, est plus productive et relativement moins

[1] M.r Sinave, Député de Bruges.

coûteuse que la culture exécutée par les meilleurs instruments aratoires.

On a voulu comparer la proposition Sinave à celle qui aurait pour but de substituer pour les transports, la hotte à la charette; mais le parallèle n'est pas exact. Car, par cette dernière substitution, on fait une dépense 30 à 40 fois plus considérable, pour obtenir le même résultat; tandis que le remplacement de la charrue par la bêche produit un travail en même temps plus parfait et plus profitable. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la culture d'un jardin avec celle d'un champ labouré, et de voir laquelle de ces deux opérations retourne mieux la terre, distribue plus régulièrement les engrais et enfouit plus convenablement les mauvaises herbes et les débris de la récolte précédente. Il n'y a pas de doute que l'avantage ne soit en faveur de la culture jardinière. Reste à savoir si cet avantage répond au surcroît de main-d'œuvre. C'est à l'expérience que nous demanderons la solution de cette question. Si l'on considère la quantité de produits que donne en céréales, un hectare cultivé à la bêche ou un hectare travaillé à la charrue, la supériorité est encore en faveur de la culture à bras, et cela d'un cinquième environ de la récolte ordinaire. Or ce cinquième, toutes choses égales d'ailleurs, est plus que suffisant pour balancer la différence des prix que coûtent ces deux sortes de travaux.

Mais là ne s'arrêtent pas les avantages d'une culture intelligente, exécutée par la main de l'homme plutôt qu'à l'aide de bêtes ou de machines; et puisqu'il s'agit de l'extension du travail au moyen de l'agriculture, je vais vous exposer, Messieurs, comment on peut augmenter les récoltes de moitié, en combinant la culture à la bêche avec une autre opération manuelle, *la plantation du blé.*

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a eu la pensée qu'il pouvait être avantageux de planter le blé : cette pensée a dû venir en observant la force de végétation de quelques céréales isolées. Pline rapporte qu'on avait envoyé d'Afrique, à l'empereur Auguste, une touffe composée de 400 tiges ; et que Néron reçut une plante sur laquelle on en comptait 360. Sans prendre pour base, des phénomènes qui remontent à une époque aussi reculée, disons que déjà dans le siècle dernier la culture des céréales isolées avait produit des résultats dignes de remarque, et qu'elle a été pratiquée de nos jours avec le plus grand succès. C'est ce qu'attestent les écrits de l'époque, qui nous ont transmis les résultats des expériences faites en 1718, par le célèbre Wolff, professeur à l'université de Halle ; en 1720, par M.r Trautman, assesseur à Lobau, en Lusace ; en 1750, par le savant Duhamel de Monceau ; en 1785, par le docteur Lavergne, de Lamballe, en Bretagne ; et plus récemment par divers agronomes contemporains, au nombre desquels je citerai M.r Fougeron de Fayot, conseiller de préfecture du département de la Dordogne ; M.r De La Rochefoucauld-Liancourt, propriétaire dans le département de l'Oise, et M.r De Vred, de Flines, cultivateur aux environs de Valenciennes. Partout il a été constaté que les récoltes obtenues de blés plantés étaient de moitié plus abondantes que celles provenant de semis faits à la volée [1], en même temps que le blé avait plus de poids et l'emportait de 2 à 3 kilogrammes à l'hectolitre sur les blés ordinaires. Je citerai enfin à l'appui de ces résultats, ceux que notre estimable collègue, M.r l'abbé Michot, a obtenus d'un semis à la main qu'il a opéré en 1846, et dont il a fait l'objet d'une communication au Congrès agricole de l'an dernier.

[1] Je crois que je pourrais ajouter ici *et même à l'aide de semoirs*. M.r Bella, directeur de l'Institut agronomique de Grignon, ayant fait usage de ces instruments, a constaté que, s'il y a économie sur la quantité de semence, la récolte n'est pas sensiblement augmentée.

On peut aisément s'expliquer les causes de ces résultats, en considérant que la plus grande partie de la semence confiée à la terre par un semis à la volée, est perdue pour la reproduction; et que les grains qui parviennent à germer ne se développent qu'en raison de l'espace qu'ils peuvent occuper.

En effet, si pour le semis d'un hectare, on emploie, suivant l'usage, un hectolitre et demi de froment, on jette sur le sol environ trois millions de grains, ce qui fait en moyenne 300 pour chaque mètre carré. Or si l'on compte au printemps, le nombre de plantes comprises dans un pareil espace, on n'en trouve jamais plus de 100, et le plus souvent 50 ou 60 seulement. Il y a donc toujours au moins les deux tiers de semence perdue, et quelquefois les cinq-sixièmes. Voyons ensuite les résultats de la récolte : on sait qu'elle équivaut d'ordinaire à dix fois la semence employée; mais pour arriver à ce produit, il faudrait que chaque plante venue à bien ne fournît qu'un épi de 30 grains; or, comme chaque touffe a ordinairement de 4 à 8 épis, il y a évidemment les trois quarts et quelquefois les sept-huitièmes des plantes qui avortent, faute d'espace et de nourriture.

On se rend facilement compte encore du plus grand nombre d'épis que produisent les plantes convenablement espacées et enterrées, quand on examine, au mois de mai, les racines d'une touffe de céréale. On voit que les tiges qui en sortent, sont plus ou moins fortes, plus ou moins nombreuses, suivant que les racines forment un plus grand nombre d'étages autour des nœuds de la tige principale. Rien de plus naturel alors que les récoltes soient plus abondantes, quand les plantes peuvent tirer du sol leur nourriture par un plus grand nombre de canaux ou de radicules.

La plantation du blé n'est point d'ailleurs une opération aussi longue ni aussi coûteuse qu'on pourrait le supposer. Après que la terre a été bien préparée, un homme tenant de chaque main un plantoir à deux dents, fait, le long d'une corde tendue, quatre rangées de trous à 12 centimètres de distance, tandis que deux enfants le suivent et laissent tomber dans chaque trou deux grains de blé. En même temps un autre ouvrier, aussi aidé de deux enfants, fait la même opération, marchant en sens inverse le long d'une autre corde distante de la première de 48 à 50 centimètres; tellement qu'à leur arrivée à l'extrémité de chaque ligne, ils peuvent déplacer les cordes en s'aidant mutuellement. Un atelier de six personnes peut ainsi planter un hectare en deux jours; et si la dépense que nécessite cette main-d'œuvre, s'élève à 15 ou 16 francs, elle est compensée par l'économie que l'on fait sur la semence, économie qui est de plus d'un hectolitre.

Comparons maintenant les dépenses d'un hectare cultivé et ensemencé d'après la méthode ordinaire, à celles d'un hectare cultivé à la bêche et planté de la manière ci-dessus indiquée.

1.° Culture ordinaire.

Epandage du fumier, 4 journées de femmes, . . .	fr.	4 00
Deux labours, 4 journées d'attelage, ...		20 00
Hersages et roulages, 2 journées ½ d'attelage, . .		12 50
Semences, 1 hectolitre ½ à 16 fr., ...		24 00
Semis à la volée, ...		1 00
Sarclage, 8 journées de femmes, ...		8 00
Fauchage, javelage et engerbage, ...		10 00
Total . .	fr.	79 50

2.° Culture a la bêche.

Epandage du fumier, 4 journées de femmes,	fr.	4 00
Bêchage, 60 journées d'ouvriers à 1 fr. 25,		75 00
Semences, 40 litres de blé,		6 40
Plantation du blé,		16 00
Sarclage, 8 journées de femmes,		8 00
Fauchage, javelage et engerbage, [1]		15 00
Total.	fr.	124 40

Le sucroît de dépenses pour la culture à la bêche est de fr. 44,90, ou l'équivalent d'environ 3 hectolitres de blé.

Voyons si le surplus de récolte compensera cet excédant de dépenses.

Des expériences nombreuses ont établi que la plantation du blé dans un sol bien préparé, rapporte 30 hectolitres, quand la culture ordinaire en donne 20. Si des 10 hectolitres de surplus on déduit les 3 hectolitres qui forment l'équivalent du surcroît de dépenses, il restera un excédant de 7 hectolitres, c'est-à-dire un bénéfice clair de 112 francs.

On viendra peut-être m'objecter que toutes les terres ne rapportent pas 20 hectolitres de blé par hectare. Eh bien! supposons-en seulement. . . . . 16 ou même 12
et admettons comme précédemment un

surcroît de moitié,	8	ou	6
déduisant pour surplus de dépenses,	3		3
il restera encore un excédant de	5	ou	3
représentant une valeur de . . . fr.	80	ou	48.

Il n'y aurait réellement d'équilibre entre les deux systèmes

[1] Les frais de moisson sont augmentés de moitié, en raison de l'augmentation de la récolte.

que pour les terres tellement mauvaises, qu'elles ne donnent en culture ordinaire que 6 hectolitres à l'hectare.

Dans ces évaluations comparatives, je ne tiens pas compte de l'engrais, parce que si, d'une part, il est naturel de supposer qu'une récolte supérieure en absorbera davantage, il y a compensation, d'autre part, en ce que la récolte des pailles sera proportionnément plus abondante.

En résumé, si la culture à la bêche, aidée de la plantation du blé, peut, même dans les sols les plus pauvres, donner, toutes dépenses déduites, des récoltes aussi productives et pas plus coûteuses que celles que l'on obtient de la culture à la charrue, quel pourrait être le motif de repousser un système aussi favorable à l'organisation du travail ? Je n'en vois pas d'autre que la nécessité pour le cultivateur, d'avoir un capital circulant plus considérable. Déjà la plupart des fermiers, en Belgique, pèchent par la pénurie du capital d'exploitation ; et visant toujours à économiser la main-d'œuvre, ils se décident difficilement à majorer les frais de culture. De là sans doute le peu d'accueil que le système que je viens de développer a reçu dans les exploitations d'une certaine étendue; tandis que les journaliers l'appliquent avec tant d'avantages sur la petite portion de terrain qu'ils cultivent.

Faudra-t-il toutefois pour propager la culture à la bêche, recourir à des moyens extrêmes, tels que ceux que propose l'honorable M.r Sinave? Faudra-t-il, pour faire appliquer un plus grand nombre de bras à l'industrie agricole, mettre des entraves à la libre exploitation du sol? Faudra-t-il enfin décréter de nouveaux impôts pour créer des primes en faveur de ceux qui, en définitive, seront certains d'augmenter leurs récoltes de 50 pour 100? Je ne le pense pas; mais j'estime que de légers

encouragements donnés dans le principe, et quelques essais tendant à faire constater par l'évidence des résultats, les avantages de la culture manuelle, suffiront pour propager ce système et augmenter graduellement les ressources du travail agricole. On peut compter à cet effet sur l'appui du gouvernement, qui ne montre pas moins de sollicitude pour les intérêts de l'agriculture que pour le soulagement des classes nécessiteuses.

Néanmoins, quelque espoir que l'on ait de voir mettre en pratique ce mode de culture, il est certain qu'il s'introduira plus rapidement dans les petites que dans les grandes exploitations. Jusqu'à ce que le crédit agricole soit organisé en Belgique, la grande culture n'y sera point ce qu'elle pourrait être. La petite culture, au contraire, pourra, en adoptant le système proposé, réduire considérablement l'emploi des attelages, qui sont souvent pour elle une cause de ruine ; et disséminant ses capitaux sur une moindre étendue, elle trouvera, dans la substitution de la bêche à la charrue, cette source de prospérité que jadis un célèbre agronome a nommée *la Mine d'Or des Flandres.*

Je n'abuserai pas de vos instants, Messieurs, en vous faisant l'énumération de tous les avantages que ce système de culture peut offrir à la classe ouvrière ; je me bornerai à vous faire remarquer que son introduction peut doubler les travaux de la campagne, et en augmentant le nombre des ouvriers agricoles, réduire d'autant la population industrielle surabondante. J'ajouterai seulement, pour aller au-devant d'une objection capitale, que les individus dont les bras seraient occupés au printemps et à l'automne, trouveraient facilement du travail l'été et l'hiver, soit dans les soins à donner aux végétaux durant leur croissance et pour leurs récoltes, soit dans les nombreuses

transformations que l'on fait subir aux fruits de la terre avant de les livrer à la consommation. Une occupation permanente peut donc être offerte à tous les bras désœuvrés, dans l'immense atelier du sol cultivable.

Telles sont, Messieurs et Honorables Collègues, les considérations qui, au double point de vue de la science agricole et de l'économie sociale, m'ont paru dignes de vous être soumises. Je vous remercie de la bienveillante attention que vous m'avez prêtée, et que je m'estime heureux d'avoir pu captiver par un sujet aussi important : On est toujours certain de vos sympathies, en venant vous entretenir d'intérêts humanitaires.

G.-B.-J. RAINGO.

9 avril 1849.





DE L'EXÉCUTION

DES TRAVAUX PUBLICS

PAR VOIE DE CONCESSION.[1]



Les travaux publics doivent-ils être exécutés par l'État, sur les fonds du trésor?

N'est-il pas plus avantageux de les donner en concession, d'abandonner à des particuliers le soin de les établir moyennant la perception d'un péage?

C'est une double question qui n'est pas sans intérêt, et sur laquelle, sans avoir la prétention de l'approfondir, je crois devoir émettre quelques réflexions que je soumets volontiers à de plus habiles.

[1] Dernier écrit de M.r Guillery, décédé en mars; la Société s'est fait un devoir de l'insérer dans ses Publications, quoiqu'il ait trait à une question du Concours de 1830. Il est entendu que l'opinion y énoncée ne lie en rien les concurrents, et qu'aux termes du Réglement elle reste toute personnelle à l'auteur.

A n'envisager ce sujet que sous le rapport historique, on reconnait bientôt, je crois, que c'est, dans tous les temps, l'Etat qui a dirigé l'exécution des travaux publics et qui les a payés.

La République romaine exécutait elle-même les ouvrages d'intérêt général, et l'on sait quelles excellentes routes ses armées ont construites.

Sous le régime féodal, la division de la souveraineté s'est manifestée, en ce qui concerne les travaux publics, par des routes, par des canaux en dérivation, etc., exécutés aux frais des seigneurs, réservés à leur usage exclusif, et parfois aussi à celui de leurs vassaux. Des barrières avertissaient le voyageur qu'il n'était plus sur le *pavé du Roi*, et, presque partout, elles l'obligeaient à acquitter un péage très-onéreux.

Dans une monarchie absolue, où le prince dit : *l'Etat, c'est Moi*, le prince ordonne et paie, et le peuple en profite au plus bas prix, gratuitement même, ou du moins il le croit.

Dans une aristocratie, où le territoire est la propriété d'un petit nombre, les travaux se font au profit de cette aristocratie, et par conséquent par des concessions dont elle se rend adjudicataire, augmentant ainsi sa fortune aux dépens du public, au détriment des intérêts de tous. Les mêmes travaux pouvaient, en effet, s'obtenir à bien meilleur marché.

On dit que l'Angleterre jouit de l'immense avantage de posséder une multitude de routes, de canaux, de chemins de fer, qu'elle doit à ce mode d'établissement de travaux publics. Cela est vrai. Néanmoins il est à remarquer que les concessionnaires de canaux, par exemple, ont fait payer bien cher au commerce les facilités qu'ils lui ont procurées. La preuve s'en trouverait au besoin dans la prodigieuse diminution que les péages ont subie sur les canaux par suite de la création des chemins de fer.

Dans un pays où le moindre des citoyens est une fraction de de l'Etat, où l'Etat se compose de tout le monde, c'est pour

tout le monde que les travaux publics doivent être faits, et par conséquent ils doivent l'être aux frais de tout le monde, par tout le monde, ou par l'Etat.

Cette règle ne souffre-t-elle aucune exception? N'y a-t-il pas des travaux qu'il vaut mieux confier à l'intérêt particulier et abandonner à des sociétés concessionnaires?

Je ne le pense pas.

Cependant, j'ai souvent entendu dire que l'Etat ne devrait exécuter que les constructions qui ne rapportent rien, et qu'il devrait laisser aux particuliers et aux compagnies les entreprises qui présentent des bénéfices assurés.

C'est là, il faut en convenir, un singulier principe.

Une route entre deux grandes villes sera, sans aucun doute, une concession très-lucrative; pourquoi donc la donner à des particuliers qui s'enrichiront aux dépens de tous? Faites-la faire par l'Etat, abaissez très-bas les péages, supprimez-les entièrement, s'il est possible, et l'opération sera infiniment meilleure, car elle sera vraiment alors à l'avantage général.

On a calculé qu'une lieue de route construite sous Louis XI, vers le milieu du XV.me siècle, à raison de 50,000 francs, représente aujourd'hui un capital de plus de *treize cents milliards.* Comme il n'y a pas eu de péages à acquitter pour l'usage de cette lieue de route, l'accroissement qu'elle a produit à la richesse publique, l'augmentation dont elle a été la source dans le bien-être général, doivent être évalués par de bien autres sommes, quelque considérable que soit celle-là.

Assurément si cette opération est bonne, l'opération inverse est détestable.

Le canal de Bruxelles à Willebroek a rendu d'éminents services; mais il en aurait rendu de beaucoup plus grands si, au lieu d'être fait par concession, il avait été ouvert aux frais de tous, et que de moindres péages y eussent été perçus.

Avant la canalisation de la Sambre, le fret, entre Charleroy et Namur, était moins élevé qu'aujourd'hui, parce qu'il fallait

que les concessionnaires retirassent, au moyen des péages, l'intérêt des capitaux engagés dans leurs entreprises, les sommes nécessaires à l'amortissement et un certain bénéfice. Quoique, depuis la reprise de la Sambre par l'Etat, les droits aient été diminués, le commerce, en réalité, a perdu à cette amélioration de la rivière ; car, le bas prix des transports étant le but cherché, il vaut mieux pour le commerce, et par conséquent pour les consommateurs, payer moins par une voie défectueuse que de payer plus par une voie perfectionnée.

Les recettes provenant des péages ne sont pas une considération pour l'Etat ; au contraire, il convient de fixer les droits au chiffre le plus bas possible, et, s'il le peut, de les supprimer tout à fait. Cela est impraticable avec une concession.

Les chaussées, les rivières, les canaux, les chemins de fer, les voies de communication de toute espèce, sont, pour l'Etat, ce que sont pour une ville, les rues, les places, les marchés, les promenades, et ce rapprochement seul suffirait pour faire comprendre combien le système des concessions est désavantageux.

Il le sera bien plus encore si, renonçant à toute perception de péage, l'Etat, en accordant une concession, accorde, en même temps, comme subside certain au concessionnaire, un revenu dont il se prive lui-même.

Pour avoir un pont suspendu sur une de nos rivières, l'Etat en a concédé la construction par voie de péage, en supprimant, au profit de la société concessionnaire, deux passages d'eau qui lui rapportaient annuellement 17,000 francs, et dont le produit augmentait d'année en année. La concession est de 87 ans. Par conséquent, au bout de ce terme, l'Etat, devenu propriétaire d'un pont suspendu, d'une valeur bien douteuse, l'aura payé par une annuité de 17,000 francs, ou par un capital d'environ *vingt-cinq millions de francs*, auquel, pour avoir la véritable somme déboursée par le public, il faut encore ajouter le produit annuel des péages, qui équivaudra, à l'expiration de la concession, à un capital de plus de *cinquante-sept millions de*

francs. En réalité, le pont dont il s'agit aura coûté plus de *quatre-vingt-deux millions.*

On se trompe donc quand on prétend que les travaux exécutés par voie de concession ne coûtent rien à l'Etat.

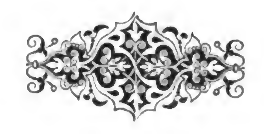
Cela n'est vrai que pour les travaux dépourvus de toute utilité, et qui par conséquent ne trouvent pas de concessionnaires.

Quand il s'agit de travaux véritablement utiles, l'exemple que je viens de citer montre à combien ils reviennent.

On peut par là se faire une idée du prix énorme que paie l'Etat, pour la construction des chemins de fer et autres travaux exécutés dans ces derniers temps par voie de concession de péages.

H. GUILLERY.

Liége, ce 10 février 1849.





A mes Amis
de
la Société des Gens de Lettres.

Vous m'avez dit : Venez, frères ! et me voici ;
Et c'est moi maintenant, moi qui vous dis : Merci,
Merci, car à l'accueil que vous daignez me faire
Il n'est rien, voyez-vous, rien que mon cœur préfère ;
Et si ma faible voix à vos hymnes ardents
Ose mêler ici quelques sons discordants,
C'est que dans cet accueil tout rempli d'obligeance
J'ai cru voir, et je vois, un gage d'indulgence.

A d'autres, dont les vers sont écoutés toujours,
De chanter les plaisirs, la gloire, les amours ;
Par des récits naïfs d'égayer l'auditoire,
D'exhumer un héros des limbes de l'histoire,
Ou, d'un ton moins superbe, en style langoureux,
D'exhaler les soupirs d'un transport amoureux ;
De suivre en son essor dans sa sphère choisie
Notre luxuriante et jeune poésie

Dont, grâce à votre appel, je puis en même temps
Saluer aujourd'hui tous les représentants,
Noble et sainte phalange en qui j'ai foi sincère!

Mais moi, déjà dans l'âge où le cœur se resserre,
Où de nos rêves d'or le prestige effacé
Comme de l'avenir fait douter du passé,
Où l'aride dédain, la froide indifférence,
Ferment à double tour la porte à l'espérance
Et ne nous laissent plus, au versant du tombeau,
Pour loi que la raison, le devoir pour flambeau,
C'est à peine parfois si ma muse éclopée,
Le soir, au coin du feu, pensive, inoccupée,
Peut redire à mi-voix, sans sourire moqueur,
De mes illusions ce qui me reste au cœur,
Ce que le temps jeta sur mes erreurs sans nombre
De jour pour éclairer leur nuit épaisse et sombre,
Et, s'il m'était donné de les recommencer,
Tout ce que de mes ans je voudrais effacer.

Chantez, vous dont la vie à sa brillante aurore
D'un reflet de bonheur s'illumine et se dore;
Chantez, soyez heureux : c'est la commune loi.
Compter sur l'avenir, vous le pouvez! mais, moi,
Qui sait ce que le Ciel me laisse encore à vivre?
Combien diront adieu qu'à la fin je dois suivre?
Quel espace de temps il me reste à fournir
Avant que le trépas m'entr'ouvre l'avenir?
Si le jour qui demain, à l'heure où Galilée
Dira le *fiat lux* à la voûte étoilée,
D'un éclat tout nouveau réjouira les yeux,
Ne me rejoindra pas à vous, mes bons aïeux?

Si celle qui des ans m'adoucit l'esclavage
Echappera demain aux douleurs du veuvage?
Si Philippe, aujourd'hui gai, content près de moi,
Ne suivra pas demain mon modeste convoi ?
Si Charlotte et sa sœur, doux êtres que j'adore,
Sur la tombe où m'attend leur frère Théodore
Ne viendront pas demain demander mon cercueil ?
Si, là-haut, pour me faire un cordial accueil,
Malfilâtre et Gilbert, frères en poésie,
N'ont pas improvisé quelque strophe choisie
Qui, l'auréole au front, m'ouvre l'éternité,
A moi, l'enfant du peuple et de l'égalité?
La coupe que pressait hier ma lèvre avide,
La coupe de mes jours est déjà presque vide,
Et quelque chose là, que mon cœur seul entend,
Au dernier rendez-vous me dit que l'on m'attend.

Voyageur fatigué des haltes de la route,
Nul désir ne me tient de la parcourir toute;
J'ai trop vu, trop senti, trop pesé de mes mains
La froide inanité des jugements humains,
Trop sondé l'homme à fond, pour qu'un regret me prenne
De ne plus me traîner dans l'ornière où se traîne
Ce ramas d'histrions, de fourbes, d'imposteurs,
Du monde social gravissant les hauteurs,
D'intrigants éhontés, Janus à deux visages,
Qui nous traitent de fous et se posent en sages
Parce que leur astuce et leur duplicité
Ont au peuple, à prix d'or, vendu la liberté,
Et que nous, toujours purs, nous poètes, nous hommes,
Par un songe ravis loin du siècle où nous sommes,
De cette liberté qu'ils vont foulant aux pieds
Nous faisons la grande ère où tous sont conviés

Et ne séparons pas de sa présence auguste
Celle du Dieu vivant, toujours bon, toujours juste,
Qui, pour premier bienfait, et le plus précieux,
En lettres de soleils la fit éclore aux cieux.

Oh! contempler enfin dans sa toute-puissance
Ce Dieu plein de grandeur et de magnificence,
L'ordre immense, infini, de ces mondes divers,
Grains de sable semés aux champs de l'univers,
Et que féconde au loin, quand tout meurt et tout passe,
Le regard éternel qui plonge dans l'espace!
Atteindre, s'élever à de telles hauteurs
Que, du drame terrestre invisibles acteurs,
Les hommes, si jaloux de leurs prérogatives,
Revêtent tout à coup les mêmes perspectives
Et, nous apparaissant sous un jour tout nouveau,
Semblent un flot calmé qui reprend son niveau!
Quel sort plus désirable et plus digne d'envie
A qui s'en va laisser, hélas! avec la vie,
Sur cette terre ingrate où tous sont exilés,
Deux filles, une femme, un fils inconsolés!
Penser que de là-haut, après tant de traverses,
Suivant des yeux du cœur leurs fortunes diverses,
Il nous sera donné d'intercéder pour eux
La divine justice, appui des malheureux;
De demander à Dieu d'éloigner de leurs têtes
Ce qu'il a sur la nôtre amassé de tempêtes,
De doutes corrosifs, de pensers odieux;
De leur être clément, miséricordieux;
De mettre à leur chevet un ange qui soutienne
Les élans généreux de leur âme chrétienne,
Et, dans ce monde impur ni trompeurs ni méchants,
Ouvre libre carrière à leurs nobles penchants!

Aujourd'hui que nos mœurs ont détruit la famille,
Qu'au foyer domestique aucun astre ne brille
Qui sur un front d'aïeul concentrant sa clarté
En fasse ressortir la douce majesté;
Que rien de vrai, de stable, en quoi l'on puisse croire
(Espérance, bonheur, amour, plaisir et gloire),
A qui sait aller droit et ferme en son chemin
N'épargne les soucis d'un obscur lendemain,
Qu'au hasard et sans lois semble marcher le monde,
Qu'ivres et chancelants au bord d'un gouffre immonde,
Les hommes, affranchis des terreurs du tombeau,
Osent prendre en pitié le grand, le bien, le beau,
Sans rêne qui les guide et sans frein qui les dompte,
Honteux de leurs vertus, glorieux de leur honte,
Et n'ayant d'autre Dieu pour qui l'on meure encore
Que le Dieu des bandits, le Dieu des lâches : l'or!
Qui peut ne pas sourire au jour de délivrance,
Au jour qui met un terme à sa longue souffrance
Et, frêle atome, au seuil de l'immortalité,
A ses regards enfin montre la vérité?
Mais vivre! et pourquoi faire? à quelle fin suprême?
Dans un cercle éternel pour tourner sur soi-même,
S'attrister, s'indigner du spectacle honteux
Qu'offrent à notre esprit ces temps calamiteux
Et fustiger encor de nos rimes caustiques
De nos petits discours les grands mots emphatiques!
Je me suis dit souvent et bien d'autres m'ont dit :
« Il faut rompre en visière à ce métier maudit,
La satire, vaine arme aujourd'hui méprisée,
Autant que la vertu dans nos débats usée;
Faire enfin sur moi-même un retour solennel
Et rentrer au giron constitutionnel;
Trouver que tout est bien du moment qu'il profite,
Avoir pour nos faiseurs l'âme en respects confite;

Briser aux grands du jour, plus contents qu'étonnés,
Bassement, gauchement, la cassolette au nez;
Baroniser un tel dans mes rimes postiches,
Consacrer à tel autre un ou deux hémistiches
Et, selon que le vent passe du sud au nord,
Y déployer ma voile et m'assurer un port. »
Inutiles discours! mon âme est ainsi faite,
Si revêche en tous points, si changeante, incomplète,
Que le meilleur conseil et le plus lucratif
Me trouve, malgré moi, toujours le plus rétif.
Faut-il m'en plaindre? Non: nul à sa destinée
N'échappe, et je bénis celle qui m'est donnée,
Bien qu'elle n'ait en moi fait germer jusqu'ici
Que théoriques plans dont rien n'a réussi.
La ligne que je suis, que j'ai toujours suivie,
Le ciel me donnerait encor trente ans de vie,
Qu'aux jours les plus riants comme aux plus mauvais jours,
Relaps en mes défauts, je la suivrais toujours;
Que toujours mon esprit enclin à la satire
Braverait les chagrins et les maux qu'elle attire,
Que je ne pourrais voir sans rire ou m'indigner
Sous des dehors polis tant de vices régner,
Tant de vices ensemble et tant de ridicules;
Thème immense, à remplir encor maints opuscules,
Et que n'ont dans leurs vers épuisé qu'à demi
Régnier, Boileau, Gilbert, Fabre et Barthélemy:
Ce despotisme plat, qui m'irrite et me blesse,
D'un pouvoir mitoyen, ni peuple, ni noblesse,
Qui, depuis soixante ans, sur nos débris communs,
Comme sur un pavois, élève ses tribuns;
Ces petits avocats, ces moulins à paroles,
A leur fade alambic distillant tous les rôles,
Plaidant pour, parlant contre, et résumant si bien
Que de leurs arguments il ne reste plus rien;

D'un siècle saltimbanque idoles toujours chères,
Mettant et leur savoir et leur âme aux enchères ;
Grands hommes de tréteaux, d'autant plus applaudis
Qu'ils ont plus torturé de chartes et d'édits
Et pour plus de fripons, que le code seconde,
Ouvert le robinet de leur lourde faconde,
Cascade lacrymale au flot perpétuel !
Ces prêtres turbulents laissant le rituel
Pour courir au milieu de complots et de brigues
Embrouiller le fil gris de leurs basses intrigues ;
Ces ignares frondeurs, empiriques savants,
Venus de tous les points de la carte des vents
Pour nous apprendre à vivre et comment à la presse
On inflige le joug qui la fausse et l'oppresse ;
Ce noble sans aïeux et surtout sans vertu
Mitonnant des vieux jours le retour impromptu
Et rêvant chaque nuit à ce destin prospère
D'être contemporain de monsieur son grand-père,
Aussi vieille que l'arche attestant sa maison
Et faisant à Noé remonter son blason,
Parlant banque, beaux-arts, politique, industrie,
Du haut de son orgueil régentant la patrie,
Et ne manquant jamais dans ses calculs verbeux
De mettre justement la herse avant les bœufs;
Ces loustics du pouvoir, ces écrivains gagistes,
Courant sus tous les soirs aux libres-échangistes
Pour leur prouver, les mains pleines d'un or impur,
Que garder ce qu'on tient est toujours le plus sur ;
Ces marchands sans vergogne et pour qui le commerce
N'est qu'un trafic honteux où leur esprit s'exerce,
Vils forbans pour qui rien n'est sacré, pour qui rien
N'est noble, grand, ni beau, s'il ne triple leur bien;
Ces bavards éternels, ces crécelles vivantes,
Dévidant l'écheveau de leurs phrases savantes

Avec un tel aplomb qu'on s'étonne souvent
De n'en voir après tout rien sortir que du vent,
Quand, au plus beau morceau, l'orateur se fait gloire
D'un discours moins ronflant que ne l'est l'auditoire ;
Ces héros-citoyens dont les travaux guerriers
Vont faire avant six mois renchérir les lauriers,
Qui, bravant des combats la chance aléatoire
Et, la fourchette en main, volant à la victoire,
Débutent vaillamment dans leur rôle immortel
Par si bien mériter.... de nos maîtres-d'hôtel ;
Ces écrivains hargneux prodiguant la critique
A tout nouveau venu sur le sol politique,
Par la seule raison, le motif pertinent,
Qu'eux seuls peuvent prétendre à ce poste éminent ;
Ces marchands de science, aux airs fiers et superbes,
Ecosseurs d'adjectifs, despumateurs d'adverbes,
Latinistes experts grâce au *que retranché*,
Sachant tout.... et Lhomond par-dessus le marché ;
Ces muguets de salon, parlassiers incommodes,
Diplomates ferrés sur le journal des modes,
Qui, de tous les Etats réglant le sort divers,
Aux plis de leur cravate ajustent l'univers;
Ces freluquets mignons dont les amours banales
Ne sont qu'un ramassis de longues saturnales,
Fiers entre nos Faublas d'être des plus marquants,
Perdus de volupté et vieux à vingt-cinq ans ;
Ces rimailleurs enfin, qui, catins poétiques,
S'en vont, des grands du jour balayant les portiques,
Offrir à tout goujat qui leur sert d'auditeur
Le scandaleux appui d'un éloge menteur.
Ridicules lourdauds, serviles automates,
Voilà ceux que ma muse a couverts de stigmates,
Et, quelques traits sur moi que leur rage ait vomis,
Je rougirais bien plus d'être de leurs amis.

Quel je fus, quel je suis, quel je veux être encore;
Non point de ceux qu'on prône et de ceux qu'on décore,
Qu'on amorce à l'appât de quelques honneurs vains,
Que chante à plein gosier tout un tas d'écrivains
Pour qui l'or du budget, fécondante rosée,
D'un public mal appris compense la risée;
Indépendant et libre, isolé dans un coin,
N'ayant de mes pensers que moi seul pour témoin,
Pour témoin et pour juge; oublié de ce monde
Où la méchanceté comme l'intrigue abonde,
Où, toujours, vers le bien vos efforts empressés
Par les Midas du jour sont traités d'insensés,
Où, quoi qu'on puisse faire et tenter, l'on rencontre
Quelque sot qui sourit et presque au doigt vous montre,
Où, de vos actions contrôleur éternel,
Le siècle n'y voit rien qui ne soit criminel,
Au rang le plus abject qui ne vous rapetisse....
De par son impeccable et profonde justice;
Où rire d'un pédant et de sa vanité
Est un crime d'État et de lèse-cité,
Grandiose, incroyable, affreux, irrémissible,
Unique.... atteignant presque aux bornes du possible;
Où, scribe, magistrat, pontife, citoyen,
De tendre à quelque chose il n'est qu'un seul moyen,
Être vil, méprisable, et, pour faire fortune,
Trouver toute pudeur déplacée, importune,
Compromettante enfin, bonne à mettre au rebut
Dès l'instant qu'elle fait obstacle à votre but
Et, quel que soit l'espoir qui vous charme et vous leurre,
Sur vos heureux rivaux vous retarde d'une heure.

Là du moins, à l'abri des sots et des pervers,
Je façonne à mon gré mon petit univers

Tapissé par mes soins de bustes, d'aquarelles;
Tantôt, de mes enfants apaisant les querelles,
Admonestant du doigt ces espiègles chéris,
Corrigeant l'un d'un mot et l'autre d'un souris;
Ames que le seigneur modela sur la nôtre!
Vifs, bruyants, enjoués, exaltés l'un par l'autre....
Déjà, comme leur père, et frondeurs et taquins;
Tantôt, le nez fourré dans mes plus vieux bouquins,
Suant à déchiffrer quelque poudreuse histoire,
De l'enfance de l'art souvenir transitoire,
Monument d'un passé tant de fois travesti
Et par chaque système et par chaque parti,
Que le livre souvent de la main vous échappe
Quand le vrai par hasard s'en dégage et vous frappe;
Tantôt, faisant la guerre aux cendres du foyer,
En regardant la flamme en spirale ondoyer
Et, comme ces vains mots, puissance et renommée,
Après un peu d'éclat se résoudre en fumée;
Tantôt, faisant jaillir du charbon pétillant
L'ombre d'un vieux castel au perron vacillant,
Quelque arbre gigantesque, un clocher dont la pointe,
A l'outremer des cieux par une étoile est jointe,
Puis un de ces combats, ô Wiertz, tels que ta main
Les jette sur la toile en un jour surhumain,
Quand, d'Homère inspiré, de la bible et de Dante,
Se déroule à tes pieds une mêlée ardente,
Immense, épileptique, où luttent corps à corps
Des blessés, des mourants, sur des monceaux de morts;
Plus loin, une forêt druidique et profonde :
Au centre, un lac d'azur qu'un chaud soleil inonde;
A l'entour, des terrains incultes et déserts;
Au-dessus, des oiseaux déployant dans les airs,
Aussi haut que le ciel à nos yeux se figure,
Le tranchant aviron de leur large envergure;

Là, quelque gouffre sombre ouvrant de tous côtés
Aux esprits de la nuit ses vastes cavités;
Ici, quelque Babel escaladant les nues,
Cent forts démantelés, cent villes inconnues :
Tyr, Palmyre, Karnak, Babylone, Memphis,
Sidon, Thèbes, Balbeck, cent autres dont nos fils
Dans le creux de la main pèseront la poussière;
De l'Éden de Milton une ébauche grossière,
Telle qu'en peut fournir au regard attristé
Notre lumière, à nous, qui n'est qu'obscurité....
Puis, plus rien; tout s'enfuit et sans laisser de trace,
Comme un jour qui s'éteint, un soleil qui s'efface,
Un grand nom dont l'écho par degrés affaibli
Comme un sillon sur l'eau disparaît dans l'oubli,
Une espérance folle en naissant envolée,
Un empire détruit, une gloire écroulée
Et dont plus rien ne reste au monde des vivants
Que ce qui reste aux flots de l'haleine des vents,
Que ce qui restera de nous — mystère étrange! —
Sur ce globe d'argile où tout passe et tout change,
Vains mortels, dont, hélas! on ne parlera plus,
Quand, après bien des jours, bien des ans révolus,
Nous serons là couchés, dormant du même somme,
O Philippe, ô mon fils, pauvre cher petit homme;
Et vous, Charlotte, Hortense, anges qui me changez
En délices les maux avec vous partagés,
Allumez dans mon cœur une si douce flamme....
Et toi, mon Dieu sur terre, ô chaste et noble femme
Qui des bords de l'abîme, en me tendant la main,
Me sauvas d'un regard, me montras le chemin;
Fis refleurir mes jours dans leur candeur première,
Illuminas ma vie à ta pure lumière,
Me rendis et la paix et l'espoir qu'ici-bas,
Hélas! j'avais perdus dans tant de vains combats,

Tant de luttes sans fin, dédale inextricable
Dont le seul souvenir comme un remords m'accable;
Aux arts, à la science, aux rêves du passé
Rouvris ce pauvre cœur qui s'en était lassé,
Ranimas cet amour dont mon âme est saisie
Pour tout ce qui du beau revêt la poésie,
Premier pas d'un esprit de doutes combattu
Dans l'austère sentier qui mène à la vertu,
Vers l'accomplissement de la sublime tâche
Qu'il nous faut en commun parfaire sans relâche
Pour que l'humanité s'élève à sa hauteur
Et ne s'écarte point des vœux du Créateur.
La mort, dont on a fait un spectre impitoyable,
A mes yeux aujourd'hui n'a plus rien d'effroyable;
La mort, que je craignais autrefois, n'a gardé
Aucun des aspects faux dont j'étais obsédé;
Je puis la voir en face et braver sa puissance,
Car ce serait le ciel, si ce n'était l'absence!...
Si, pour se réunir entre les bras de Dieu,
Il ne fallait d'abord se dire un triste adieu
Et laisser dans les pleurs, hélas! tout ce qu'on aime,
Jusqu'au moment venu du rendez-vous suprême;
Tout, femme, enfants, amis, rameaux du même tronc,
Filiation sublime et que rien n'interrompt
Que la mort, jusqu'au jour où la toute-clémence
Rassemble les anneaux de cette chaîne immense
Et rejoint, plus aimants, aux célestes séjours,
Ceux que l'on avait crus séparés pour toujours.

Charmons, en attendant qu'elle nous soit ravie,
Par d'utiles travaux les heures de la vie;
Frères par l'amitié, que jamais différends
Ne puissent laisser vide une place en nos rangs:

A des divisions de tout temps si fatales
Opposons en faisceau tant de forces vitales,
Tant de talents réels sous mes yeux rassemblés,
Et fiers, heureux des biens dont nous sommes comblés,
Nous Belges, dont l'Europe en ces moments d'orage
Ainsi que la sagesse admire le courage,
Sachons mettre à profit dans l'intérêt des arts
Le calme qui chez nous règne de toutes parts,
Quand de près et de loin la tempête qui gronde
Sur son axe ébranlé fait osciller le monde.

Deux principes rivaux, vivaces, exclusifs,
Se disputent le globe en ces jours décisifs.
Il faut que l'un à l'autre ait cédé la victoire
Et ne soit plus qu'un nom, relique de l'histoire,
Un hiéroglyphe vain lettre à lettre emporté,
Pour que la lutte cesse et que l'humanité
Respire, de ses maux désormais affranchie,
Ou sous la république ou sous la monarchie.

La Belgique, au milieu de ces conflits divers,
Peut servir à présent d'exemple à l'univers :
Ferme dans la tourmente, elle attend en silence
De quel côté le Ciel incline la balance ;
Grave, prudente, stable, et réservant un port
A tous les naufragés de la gloire et du sort.

Loin des discords bruyants, précurseurs de la guerre,
On la verra toujours, toujours comme naguère,
Forte de son bon droit, de sa neutralité,
Défendre contre tous son rang, sa dignité ;

Protéger à la fois les arts et l'industrie,
Consoler l'exilé, lui rendre une patrie,
Resserrer prudemment la bride aux factions,
Et s'élever si haut parmi les nations
Que tout homme d'élite, heureux de la connaître,
La vénère à l'égal du sol qui le vit naître
Et se prenne à douter, dans son cœur soucieux,
S'il n'est pas deux soleils sous la voûte des cieux!

Quel spectacle plus beau, quel sujet plus sublime,
Mieux fait pour inspirer votre luth magnanime,
Que ce calme imposant d'un peuple né d'hier,
Quand tremble autour de lui le peuple le plus fier
Aux coups retentissants de l'immense rafale
Qui promène dans l'air sa course triomphale
Et fait des nations, sur leurs sables mouvants,
La feuille qui palpite et tourne au gré des vents!

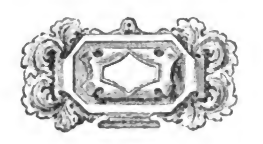
Chantez, frères, chantez cette sainte conquête,
Cette incroyable paix que nos lois nous ont faite
Et qui, de jour en jour, posément, par degrés,
Réalise pour nous quelque nouveau progrès
Que d'autres trop souvent, par la force des armes,
Ne peuvent conquérir qu'au prix de tant de larmes!
Montrez cette Belgique au rang de nation
Se maintenant sans trouble et sans dissention;
Montrez cette Belgique et sage et fortunée,
De toutes les splendeurs par vos mains couronnée;
Montrez-la grande et forte, assurant d'un côté
Le règne heureux des lois et de la liberté,
De l'autre faisant face autant qu'il est en elle
A toute agression injuste et criminelle,

Et, de quelques dangers que soit gros l'avenir,
Sûre d'en triompher ou de les prévenir.

Chantez, frères, chantez cette terre ennoblie!
Et nous, vos devanciers, dont la voix affaiblie
A cet insigne honneur n'ose plus aspirer,
Nous serons là du moins, fiers de vous admirer
Et de trouver en vous, en vous tous, mes poëtes,
De nos cœurs, de nos vœux, les dignes interprètes;
De voir que la Belgique en ces jours triomphants
Va dans un même amour confondre ses enfants,
Et que, si haut enfin qu'atteigne son génie,
Cette mère féconde, entre toutes bénie,
Dans son sein généreux toujours pourra compter
Des bras pour la servir, des voix pour la chanter.

AD. MATHIEU.

12 NOVEMBRE 1848.



POLITIQUE.[1]

Paupérisme. — Libre-Échange. — Remaniement de l'Europe.

. . . . Il est enfin particulièrement des questions graves qui menacent de nous envelopper.

Tous les cœurs généreux se sont émus du *Paupérisme* qui envahit les sociétés modernes; ils ont cherché des remèdes à ce mal terrible, et ils n'ont trouvé que des palliatifs. Il n'en pouvait être autrement, sans des réformes sociales. Tous d'ailleurs se pressent sur les mêmes terres; les centres de population grandissent sans relâche : comment pourra-t-on toujours y subsister? Il faudra bien s'éparpiller sur des régions incultes ou dans des contrées étrangères. Et même, quand le paupérisme tient à des causes spéciales, on devra les examiner sérieusement, considérer l'avenir et non chercher à vouloir ranimer un passé éteint pour jamais. Ainsi, le tissage à la mécanique anéantira les malheureux tisserands de nos Flandres, comme l'imprimerie a fait évanouir les enlumineurs de manuscrits. Vouloir lutter ici, c'est opposer la chétive humanité à la puissante nature.

[1] Extrait, mot par mot, sans augmentation ni suppression, du discours d'ouverture de la séance générale semestrielle du 9 octobre 1846.

Vient aussi aujourd'hui le *Libre-Échange*, proclamé par un grand ministre anglais.

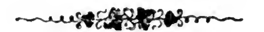
Les échanges sont tout le commerce; la liberté de les contracter est le droit du travailleur et l'avantage du consommateur. Que risquent les Anglais industrieux, navigateurs et marchands, à prêcher enfin la vraie doctrine, qui aurait dû régner depuis l'origine des sociétés; mais tandis qu'Albion ne risquera rien, les autres États éprouveront des secousses et tomberont plus ou moins à sa merci. On ne pourra, en effet, arriver doucement à un pareil état de choses, que quand, dans les produits semblables et qui ont un avenir certain, nous pourrons soutenir la concurrence; je dis certain, car toute industrie parasite étant condamnée à mourir, il vaut mieux l'abandonner plus tôt que plus tard, puisque c'est rejeter un fardeau; et l'on échangera aussi, quand nous pourrons soutenir la concurrence, d'abord chez nous, puis sur les marchés étrangers, et si nous avons des productions du territoire à échanger contre d'autres matières premières ou marchandises qui nous manquent. La promenade est sage et utile à la santé; mais il faut que les deux promeneurs soient, à peu près au moins, également ingambes : sans quoi, l'un s'essouffle, boite et finit par rester en arrière. — Le Libre Échange exige donc de la prudence et des mesures provisoires, comme le Paupérisme, et en outre du savoir-faire et des perfectionnements incessants dans les fabrications et la culture; la Belgique ne sera pas la dernière à les posséder.

Mais, pour arriver à cette liberté commerciale, il faudrait la *Paix perpétuelle,* qu'on verra toujours à l'horizon, sans pouvoir jamais l'atteindre et qui ne se montrera en Europe, que, quand de grands peuples seuls, et de force approchante, y auront place. Qu'arrivera-t-il alors? La sérieuse Allemagne, qui pense toujours et qui n'agit jamais, osera demander les promesses de 1815, et former une nation compacte et puissante, qui aura Berlin pour centre et le Rhin pour limites. — La

nation polonaise, ce chainon de la civilisation européenne, entre les cosaques et nous, sera rétablie, Varsovie aura entendu sonner l'heure de sa délivrance; et l'union de Kalmar renaîtra pour les trois royaumes scandinaves. — Mais, il aura fallu chasser de Constantinople, ce plus beau site du monde, les Turcs indignes d'y régner. L'Angleterre prendra position sur l'isthme de Suez et elle fera mieux encore, contre-poids en Asie, à la puissance envahissante des Moscovites. Je vois Madrid régner sur le Péninsule ibérique entière; Paris devenir la capitale de notre continent occidental. Rome appellera toute l'Italie, cette terre si généreuse, à de nouveaux destins; et Vienne sortira de son impérial et pacifique sommeil, après avoir fait de pompeuses funérailles à son autre Richelieu. J'entends le pape réclamer une suprématie générale spirituelle et se faire le pasteur des nations; sans plus demander, pour s'asseoir, une partie de l'univers chrétien, qu'il considère tout entier comme son domaine.

Malgré cela, les questions humanitaires ne seront jamais définitivement résolues; il ne peut sortir de nos mains des œuvres parfaites; passagers sur ce monde, nous ne saurions former des combinaisons éternelles. Les gouvernements subiront toutes les formes; les hommes essaieront de toutes les lois, muables comme les mœurs; le meilleur régime politique n'aura pour lui qu'un peu plus de durée, et il faudra bientôt le remplacer par d'autres moyens plus efficaces. L'humanité vivra au jour le jour; elle deviendra de plus en plus intelligente et fraternelle; mais, tant qu'il restera des points du globe à occuper et qu'il y aura pour chacun place à notre soleil. . . . .

CAMILLE WINS.



Quelques jugements académiques.

Messieurs,

Ceci est un salmigondis littéraire, une mosaïque bien terne.

L'auteur des Hermites est, sauf erreur, l'inventeur du mot *macédoine,* qui a remplacé le *pot-pourri,* dont il s'était précédemment servi.

Voltaire a plaidé la cause de l'*impasse* contre le *cul-de-sac;* mais *auguste* a été vaincu par *août,* malgré les efforts du géant du dix-huitième siècle, et nous sommes restés barbares à l'égard de ce mois de l'année.

J'avais pensé à vous donner une nouvelle étude historique. Isabelle de Hainaut, dont vous avez entendu une esquisse, me paraissait un sujet digne de votre attention; mais que vous dirais-je sur la légitimité à propos de Carolingiens et de Capétiens, sur Philippe-Auguste et sa légitimité par son mariage avec Isabelle, de la famille de Charlemagne?

Puis-je vous parler d'études littéraires? Autrefois un vers de Racine, une phrase de Fénélon, une pensée de Pascal donnait matière à un commentaire, à une dissertation ; on goûtait ces auteurs comme on respire la suavité des fleurs du printemps. Nos sens sont émoussés; ce temps est passé; on a d'autres soins, d'autres soucis. La simplicité dans les œuvres et dans le style, il n'y a plus guère que les statuaires qui la pratiquent, qui y soient sensibles. Eux ont bien compris Rachel dans l'Oreste de Voltaire; Electre est encore pour eux ce qu'elle était pour les Grecs. Mais si la puissance du talent dramatique vient échouer contre l'indifférence, peut-on, dans un mémoire, essayer de parler imparfaitement d'études sur des objets auxquels nous sommes réduits à rendre un culte secret?

Si je prends la parole c'est pour vous citer quelques cas académiques qui démontrent que les corps savants ne sont pas plus infaillibles que les individus. Je n'ai rien à vous offrir qui soit plus digne de votre attention.

L'auteur de la Métromanie, ce poète qui, comme Reynard, écrivit de verve et d'inspiration la passion dominante de son âme, a tracé dans sa vieillesse deux vers trop de fois cités :

Ci gît Piron qui ne fut rien
Pas même académicien.

Orgueil déçu. L'académie française avait-elle tort de ne pas admettre dans son sein l'écrivain ordurier qui ose se plaindre d'un oubli justement mérité?

Si Béranger, le chantre touchant des triomphes et des malheurs de la France, l'Homère de la chanson, n'est pas de l'académie; si Paul-Louis Courier qui a rappelé dans ses écrits le style original et la philosophie de Montaigne, la naïveté séduisante d'Amyot et la puissance logique de Pascal, n'a pu se

faire recevoir dans ce corps savant, il faut déplorer la double erreur. D'autres erreurs encore pourraient être citées; mais il vaut mieux jeter un voile sur ces cas académiques peu nombreux et qui sont rachetés par les grands bienfaits de l'institution, par les services qu'elle a rendus et qu'elle rend encore à la société.

Villemain, à peine sorti de l'adolescence, est nommé solennellement académicien, malgré le texte formel du réglement de l'institut. preuve évidente que l'académie sait quelquefois réparer ses torts. L'auteur de Lascaris racontant avec l'éloquence et la simplicité d'Homère la grandeur et la chute de Constantinople, la fin du monde ancien, de la civilisation grecque et romaine tombant au contact de l'islamisme, puis cette civilisation renaissant dans l'occident de l'Europe; l'auteur de Cromwell et de l'œuvre la plus importante que nous connaissions sur l'histoire littéraire, membre du triumvirat que la Sorbonne a applaudi avec enthousiasme avant 1830; l'auteur du savant commentaire de la République de Cicéron, *palempseste* extrait des décombres du moyen-âge, est reçu académicien presque sur des espérances, tant la foi de l'académie était grande, tant le pressentiment de l'avenir brillant du jeune homme existait dans les âmes. Des savants, des sages lui donnaient un témoignage éclatant qu'on accorde d'ordinaire à l'œuvre plus qu'à l'écrivain. Ainsi l'académie a deviné juste; elle a pressenti le prosateur qui devait rappeler un jour et par le style et par les formes et par les idées, ce qu'il y a de plus remarquable dans les littératures ancienne et moderne.

Toutes les assemblées académiques n'ont-elles pas quelques péchés à confesser?

On sait que le vieil Hérodote a consacré à l'une des neuf Muses chacun des livres de son histoire. Le croirait-on si la

vérité du fait n'était affirmée? Cette circonstance a été funeste à un candidat-académicien dans une province de l'ancienne Gaule. Un membre de la société littéraire, qui n'avait pas lu l'œuvre d'Hérodote et qui croyait que toutes les Muses parlaient en chantant, avait exprimé en séance une opinion fort peu avantageuse au génie poétique du père de l'histoire. Malheur au candidat qui en gaulois moqueur rit volontiers aux dépens d'autrui. Il fit quatre mauvais vers qu'un journal publia. L'académicien démontra que l'auteur d'un pareil quatrain ne pouvait faire partie d'un corps académique. Celui-ci admit la raison; mais il oublia que le candidat, l'homme au quatrain qu'il rejettait comme indigne fils d'Apollon, était présenté à l'assemblée en qualité d'archéologue.

Voilà qui nous indique, Messieurs, que les influences personnelles dans les sociétés académiques ne sont pas toujours dignes des corps qu'elles font agir.

Quelle influence personnelle a déterminé l'académie de Dijon à donner la palme à Jean-Jacques Rousseau? Couronné pour avoir écrit contre la civilisation, il voulut être le réformateur des constitutions politiques du monde ou plutôt le Luther de la politique; il réussit, et son influence sur les réformes commencées par l'application des principes du fameux Contrat social à la France républicaine de la fin du dix-huitième siècle, dure encore aujourd'hui, quoique ses disciples, peu fidèles à la doctrine du maitre, aient abusé de la démocratie.

Les Anglais, peuple sérieux, ont fondé sur des bases solides le gouvernement monarchique constitutionnel. Montesquieu avait de sa voix puissante indiqué aux Français ce modèle à imiter.

Les Américains des États-Unis, peuple de même origine

que les Anglais,ont établi la véritable démocratie, la démocratie sans démagogie.

Les Français qu'ont-ils fait ? La nation française c'est Pénélope qui recommence mille fois son œuvre, mais c'est Pénélope moins la constance. La France, c'est le tonneau des Danaïdes ; on y verse des idées magnifiques, sublimes, humanitaires ; mais elles s'échappent et vont chez les autres nations pour y être élaborées et fructifier. La philosophie française, c'est la boîte de Pandore. Incapable de spiritualisme, le Français est sceptique par légèreté, moqueur par goût et par vanité. Rabelais, Montaigne, Voltaire, voilà l'esprit français, voilà ce qui dominera toujours en France. En vain, dans le dix-huitième siècle, Rousseau, et dans le dix-neuvième, après les épreuves les plus funestes, Royer-Collard et ses disciples ont essayé de rappeler à leur pays qu'il y avait une autre philosophie que celle du sensualisme. Cette philosophie que le nouveau Socrate rattachait aux grands noms de Descartes, d'Arnault, de Bossuet et de Pascal a fait peu de progrès. Michelet qui, dans ses livres, a fait de la France la reine du monde ; ô vanité ! dernier mot de la philosophie enseignée à la Sorbonne. Quand Demosthène s'adressait aux Athéniens légers et parleurs, Philippe commandait dans la ville vaniteuse consacrée à Minerve, et cette ville, qui ne s'est plus relevée dans l'histoire politique du monde, était bien près d'entrer dans l'empire macédonien.

Revenons, Messieurs, aux cas académiques. Citerai-je, dans cette mosaïque, un fait nouveau, récent et qui rappelle la couronne décernée à Jean-Jacques par l'académie de Dijon.

Le congrès de la paix a mis au concours l'éloge de l'abbé de Saint-Pierre et a demandé un mémoire sur les moyens de parvenir à éteindre chez l'homme l'instinct de la destruction.

Un concitoyen, M.r Louis Bara, a obtenu le prix contre vingt-trois concurrents. L'académie de Bruxelles avait été instituée juge. Chose étrange ! une œuvre concluant contre la paix reçoit la palme du consentement du congrès et de la main de son président, M.r Victor Hugo, qui confesse très ingénuement n'avoir pas lu le mémoire, et tous les membres de l'assemblée font la même déclaration, tant le congrès de la paix avait confiance en l'examen et la juste appréciation de la commission de notre académie royale. La société littéraire de Dijon avait été séduite par l'éloquence sophistique du citoyen de Génève, dont la langue semblable à celle des orateurs de l'ancienne Grèce entraînait la foule. Notre compatriote aurait-il renouvelé le prestige ? La langue aurait-elle acquis un nouveau chef-d'œuvre d'éloquence? Quoi qu'il en soit, le congrès de la paix a décidé que l'auteur serait prié de refaire son mémoire avec d'autres idées que celles qui y sont écrites, et que ce mémoire, qui a été couronné, ne serait pas imprimé. Ce résultat, je le répète, est étrange. L'académie de Bruxelles, espérons-le, Messieurs, justifiera son choix et son avis.

Si vous me permettez de continuer cette mosaïque, je rappellerai un autre jugement académique qui concerne encore un de nos concitoyens, M.r Louis Delobel. M.r Delobel a écrit un livre sur Galilée et Newton. Ce livre, publié en 1824, fut envoyé à une société scientifique du pays, qui nomma une commission de trois membres pour l'examiner et faire rapport sur son contenu. Le rapporteur, newtonien comme le grec Gémiste était platonicien, n'alla pas au-delà de la préface, et l'académie décida par quatre lignes d'écriture et sur le *rapport verbal* de ladite commission, que tout livre contre Newton était une hérésie, conséquemment une absurdité. Mais en supposant que le philosophe montois soit dans l'erreur, que la base de son système soit mal assise, n'eût-il pas été charitable et équitable de lui rendre cette justice que jamais livre de physique

ne fut écrit d'un meilleur style, d'un style plus clair, plus logique; en effet, jamais disciple de Condillac ne fut plus heureux dans l'expression de sa pensée. Vingt-trois ans plus tard, après que l'auteur eut fait une nouvelle édition de son livre, celui-ci ne fut pas reçu plus poliment que son aîné. C'était à une autre académie qu'il se présentait, mais à des hommes de même école. Par suite du *rapport verbal*, le livre, où *trente années d'études sérieuses et consciencieuses* sont consignées, où la philosophie n'a jamais parlé une langue plus exacte, fut rejeté comme indigne d'une critique savante. M.r Delobel est mort sans avoir eu la satisfaction de s'entendre nommer prosateur distingué et bon logicien.

Dois-je clôre ma nomenclature, Messieurs? Puis-je encore vous signaler un cas académique? celui-ci sera moins sérieux et terminera mon œuvre.

Un honnête campagnard, grand admirateur de Buffon et grand éleveur de poules et de pigeons, se mit un jour à rechercher l'origine des *pigeons messagers*. Après avoir lu plusieurs voyages en Orient et au nord de l'Afrique, après avoir examiné l'ouvrage de Temming et celui de Boitard et Corbié, il crut découvrir une lacune dans l'histoire naturelle des oiseaux. Plus content de sa découverte que Leverrier ne le fut de la sienne, quand il supposa l'existence d'un nouveau satellite à notre soleil (existence qui fut confirmée depuis), il communiqua ses soupçons à une académie. Comme pour toutes les communications une commission fut nommée. Celle-ci consulte les mêmes ouvrages que l'auteur avait lus et désignés, et déclare publiquement que l'érudit campagnard n'a pu trouver le *pigeon messager* dans l'histoire des oiseaux. C'était précisément la répétition de ce qu'avait dit le disciple de Buffon qui, dans son étonnement, en fit l'observation au secrétaire-perpétuel du corps savant. Démarche inutile : L'académie refusa de revenir sur sa décision, dont le *Moniteur* donna l'extrait suivant :

« Un anonyme adresse des questions à la classe et demande « des renseignements sur l'*origine des oiseaux voyageurs*. On fait « remarquer qu'il n'est point d'usage de répondre à de sembla- « bles questions, surtout quand elles proviennent de per- « sonnes qui ne jugent pas à propos de se faire connaître. »

Vous le voyez, Messieurs, l'académie a cru qu'on voulait la mystifier en lui posant des questions sur l'*origine des oiseaux voyageurs*, ce qui à la vérité eut prêté à rire, mais aux dépens de l'honnête campagnard. Inutilement il répéta qu'il s'agissait de savoir si la *nomenclature des bisets de l'Europe et du nord de l'Afrique*, donnée par les ornithologistes, est complète; le corps savant resta sourd et nous en sommes encore à savoir si la science ornithologique s'est enrichie d'un sujet.

J'appelle, Messieurs, votre attention sur ce point important; j'ai lieu de croire que vous voudrez faire lever le doute. Aucun objet de la création n'est indigne des regards du savant.

A. FUMIÈRE.

Décembre 1849.

BIOGRAPHIE MONTOISE.

Supplément.

YEUWAIN (André-Nicolas),

Prêtre; fils de Nicolas et de Jeanne Legrand, non mariés; né à Mons vers 1566, y décédé en 1639 et inhumé, conformément à une clause expresse de son testament, en l'église de Sainte-Waudru, « aupres de ses feu pere et mere et de son frere Jean, à l'opposite justement de la chapelle Saint-Barthélemy, devant la tablette de son cousin Gilles Franeau, sous un plat d'épitaphe, ou tombeau contre terre, formé d'une médiocre pierre d'Ecaussines, ayant au milieu ses armoiries en bosse et au bord cet écriteau : Cy-dessous, aupres de ses pere

et mere, gist André Yeuwain, théol. philos. et poete, décédé l'an 16**.... le .... jour. »

On a de lui, en manuscrit, plus de trois mille vers héroïques et élégiaques sous ces divers titres :

— Andreæ Yewani Montensis disticha. 20 pages in-fol. sur papier; non cotées.

— Andreæ Yewani Montensis epigrammata. 24 pages in-fol. sur papier; non cotées.

— Beati Rochi vita (en vers). 3 pages in-4.° sur papier; non cotées.

— Adonium carmen. Peccatum. 2 pages détachées; sur papier.

— Poésies diverses (en latin). 34 pages in-fol. sur papier; non cotées.

Yeuwain laissa par testament olographe, une somme de mille livres afin que ses ouvrages, ainsi que ceux de son frère, fussent revus et corrigés, « pour apres estre imprimés in-8.°, dont un exemplaire serait donné à maistre Jean Laurent, prestre; un autre à maistre Jérôme de Herchies, de même dignité, et un tiers à l'avocat Cospeau » (Pierre), son exécuteur testamentaire.

Les poésies latines furent revues et corrigées par Jean Laurent; mais, quant aux poésies françaises, « comme en ces pays la langue n'étoit sy bien polie qu'en la France, ne les ayant pu amender ny trouver personne qui l'eût voulu faire, » force fut de les laisser dans leur état primitif.

Cospeau fit commencer l'impression des poésies d'André, sous ce titre : Poemata D.ni Andreæ Yewani, mais il ne parvint à en vendre que cinq ou six exemplaires, de six cents qu'il avait fait tirer, et il n'en parut que les trois premières feuilles (48 pages, formant le premier livre), — à Mons, chez Wauldré, in-8.°; précédées d'une préface de Cospeau : Malevolo Zoilo. Cette préface de Cospeau est de trois pages. L'usage était alors « d'imprimer de toutes œuvres mille exemplaires, à l'avenant de neuf deniers la feuille, qu'avaient accoutumé de payer les auteurs. »

Un procès eut lieu entre les héritiers d'André et son exécuteur testamentaire, les premiers, sous prétexte que ces poésies laissaient trop à désirer, refusant de se conformer à la volonté du testateur.

La cour souveraine du Hainaut, saisie de l'affaire, ordonna qu'elles fussent soumises à un censeur de livres (probablement Jean Dutrieux, curé du béguinage, à Mons), pour juger si elles étaient dignes d'être imprimées.

La chose probablement en resta là, car de nombreuses recherches n'ont pu faire découvrir, aux archives de la cour, rien de postérieur à cette ordonnance.

André, dans son testament, ne désigne les poésies de son frère Jean que par ces mots : « tant la tragédie traduite de Sénèque qu'autres de son invention, en grand nombre, qu'on pourra retrouver, » mais la traduction de Sénèque, qui devait être placée au *frontispice* de ses poésies, est la seule des œuvres de Jean qui soit venue jusqu'à nous.

André-Nicolas Yeuwain dit dans son testament, en date, à Mons, du 12 août 1626, qu'il avait alors *soixante ans et plus.* Ses obsèques eurent lieu, *comme* tonsuré, au chœur de Sainte-Waudru, *à l'état bourgeois.*

YEUWAIN (JEAN),

Né à Mons dans la seconde moitié du 16.me siècle, de Nicolas et de Jeanne Legrand, non mariés ; y décédé au commencement du 17.me et inhumé dans l'église de Sainte-Waudru.

Il a laissé en manuscrit :

Hippolyte, tragedie tournee de Seneque par Jean Yeuwain, Montois. 1591. 37 feuillets ou 74 pages in-4.° sur papier ; compris le titre, l'argument, la liste des personnages (Hippolyte, la Nourrice, Thésée, le Chœur, le Messager) et une post-face en latin. Ecriture très serrée.

AD. MATHIEU.



Un mot sur l'impôt agricole.

Congrès Agricole de Belgique; séance du 21 septembre 1848.

Quels sont les effets des impôts sur l'agriculture, et que doit-elle désirer, à son point de vue, sans compromettre les intérêts de l'Etat?

A cette grave question, M.r l'abbé Michot, délégué au congrès agricole de Belgique par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, donne la réponse suivante :

Rien de plus désirable que de voir les gouvernements se passer d'impôt; mais comme ce désir ne peut être que chimérique dans l'état présent de notre civilisation, la nécessité indispensable des impôts n'est que trop évidente. L'agriculture, comme le commerce, l'industrie et tout le reste doit en supporter sa part.

Cependant, dans l'intérêt de la société en général et des individus en particulier, un sage gouvernement ne doit en laisser supporter à l'agriculture que le moins possible, en les répartissant d'une manière qui lui soit le moins préjudiciable; car s'il est reconnu que l'agriculture et toutes les branches d'industrie qui s'y rattachent sont les plus avantageuses à la

population, on doit nécessairement conclure que les impôts qui les frappent le moins sont préférables à tous les autres.

Et cette vérité est surtout frappante, quand on pense que les impôts qui chargent les objets de première nécessité, et dont la consommation est plus considérable dans les classes ouvrières, aggravent toujours très sensiblement la condition des pauvres.

Or, quelles sont les subventions que l'Etat peut impunément réclamer de l'agriculture?

M.r J.-B. Say penche pour les impôts sur les consommations, c'est-à-dire sur les contributions qu'on appelle indirectes.

Presque tous les économistes sont du même avis; tous demandent l'allégement des droits qui pèsent directement sur l'agriculture.

« Il faut, dit M.r le vicomte de Saint-Chamans, qu'un mi-
« nistre des finances soit convaincu que, des trois sources de
« la richesse, l'agriculture est la seule qui ait encore à faire
« des progrès. L'industrie manufacturière peut se passer de
« l'aide du gouvernement; le commerce est dans le même cas:
« leur prospérité tient à des circonstances qui sont indépen-
« dantes du gouvernement, et tout ce qu'on peut faire de mieux
« pour eux c'est de faire prospérer l'agriculture, qui leur four-
« nirait de plus riches et de plus abondants consommateurs.
« Tout accroissement de richesse ne peut venir que des progrès
« de l'agriculture; en conséquence il faut laisser à la propriété
« territoriale le plus de capitaux possible, puisque c'est la pre-
« mière condition de l'agriculture.

« Que le ministre fasse ces réflexions, continue le même
« auteur, qu'il laisse de côté toute autre considération que
« celle du bien public : alors il proposera de nous délivrer de
« la moitié de l'impôt foncier, et de subvenir, par des taxes sur
« la consommation, aux dépenses que réclament les diverses
« parties du service public. »

L'autorité d'un homme aussi compétent que M.r de Saint-Chamans doit être d'un grand poids dans la question que nous examinons.

On est pourtant forcé de convenir que si la contribution ne doit pas gréver les objets indispensables à la vie, il faut néanmoins que le produit taxé soit d'un usage général, autrement l'impôt rapporterait peu au fisc et n'atteindrait pas au but que nous cherchons.

On a cité comme plus propre qu'un autre à atteindre ce but, une taxe sur les objets de luxe, sur les liqueurs alcooliques, sur les soieries, et une taxe sur les titres nobiliaires qui ne datent que de 1830.

Si, au moyen de ces taxes ou de quelques autres de même nature, on pouvait réduire l'impôt foncier, l'agriculture entrerait dans un état normal; elle se trouverait dans une phase de prospérité durable et à l'abri de toutes vicissitudes.

Voici ce que dit M.r Ch. Dupin de l'impôt foncier : « La « masse de l'impôt foncier se lève sur la masse de la société, « sur la masse du peuple. Vous voulez grever l'agriculture « avec la pensée fixe d'atteindre les grands propriétaires. Mais « combien comptons-nous de propriétaires? Un bien plus petit « nombre que vous ne l'imaginez. Eh bien! parmi ce nombre il « y en a deux tiers qui n'ont pas de fermiers, qui ne possèdent « que deux ou trois hectares de terrain et d'autres qui arrosent « de la sueur de leur front l'hectare de terre qu'ils possèdent. « Si vous continuez l'impôt que feront-ils? Il leur sera impos-« sible de subvenir à leurs besoins et aux achats qui leur sont « indispensables pour l'amélioration de leurs terres. »

Je ne crains pas, ajoutait-il, le renchérissement des objets qu'atteint l'impôt indirect. Je ne crains que la disette du pain.

Les impôts indirects sur la consommation sont moins onéreux

au peuple que des taxes égales établies directement sur l'agriculture.

Savez-vous pourquoi, demande un autre auteur, dans différents pays de l'Europe, on produit du blé à meilleur marché? Est-ce parceque les peuples jouissent d'une civilisation moins avancée? Est-ce parce que leurs charrues sont plus parfaites? Non, sans doute. Chez ces peuples l'agriculture est presque dans l'enfance; mais ils paient très peu de contributions et par conséquent leurs blés peuvent se vendre à meilleur marché. Le moyen de les forcer à vendre plus cher serait d'augmenter les impôts qu'on leur fait payer.

Evidemment le baron Dupin, dans l'intérêt de la classe nombreuse des agriculteurs, s'opposait avec raison à l'augmentation de la contribution foncière et voulait faire peser la plus forte part de taxes sur les consommations, mais d'une manière indirecte.

Et nous admettons d'autant plus volontiers ses arguments qu'en adoptant le système des taxes sur les consommations, la Belgique mettra aisément ses revenus au niveau de ses dépenses, sans entraver aucune des sources de richesse, et, au contraire, en contribuant à leurs progrès.

Nous savons tous combien les impôts s'opposent aux progrès de l'agriculture, et il n'est pas étonnant de voir tous les économistes en demander la suppression.

Ne soyons pas aussi exigeants que les économistes et convenons qu'il est impossible à un état de s'en passer. Convenons que, quelque onéreuse que soit toute imposition sur la propriété territoriale, elle ne saurait en être exempte, et l'agriculture, considérée comme base de la production des richesses, doit en supporter une large part; mais nous devons aussi convenir

qu'on ne doit lui enlever que l'indispensable nécessaire, et qu'en lui enlevant une portion de son revenu on diminue ses moyens d'améliorations, mais qu'on cède à une impérieuse nécessité à laquelle il est impossible de se soustraire.

Nous voudrions encore appeler votre attention sur d'autres genres d'impôts qui entravent le développement et les progrès de l'agriculture. Premièrement, des droits que le fisc prélève sur les baux des tenanciers à long terme. Comme le droit augmente progressivement, on se borne à des baux de neuf années, ce qui est très funeste à l'amélioration des terres. On ne cultive avec soin que des terres qu'on peut conserver longtemps. Nous devons émettre le vœu que les baux soient de dix-huit ans, et que la loi établisse le droit d'enregistrement toujours proportionnel au prix de fermage, payable sous forme de contribution annuelle, entre les mains des receveurs, partagée entre les dix-huit années.

On sent du reste que la première condition indispensable pour l'adoption entière de l'assolement à long terme, c'est d'augmenter la durée des baux. La loi ne leur donne guère chez nous qu'une existence de neuf années, et cependant cette limite est trop rapprochée pour l'accomplissement d'une semblable entreprise. Des baux de dix-huit ans seraient préférables; ils assureraient des succès brillants; les risques s'y trouveraient compensés par des chances plus nombreuses, et le fermier, entraîné à des défrichements dispendieux, excité à mettre en valeur des terrains incultes, à bonifier des sols longtemps épuisés, y verrait un avenir heureux, un avenir positif, que sa bonne conduite compléterait en en reversant les avantages et l'exemple sur ses enfants.

On n'ignore pas que les baux de cette sorte ne sont point dans nos habitudes, mais pourquoi ne pas les y faire entrer? L'intérêt nous y convie; les transactions à cet égard doivent être libres, il est vrai, mais il est de notre devoir d'éclairer pour le mieux être individuel et pour la plus grande prospérité de la patrie.

Secondement, les droits de mutation et d'échange sont aussi extrêmement funestes à l'agriculture. « La loi, dit Chaptal, « devrait protéger et favoriser les échanges. Le gouvernement « ne doit voir dans cette opération que des convenances réci- « proques entre deux propriétaires, et ne percevoir de droit « que sur la plus value de celle des propriétés échangées. En « facilitant les échanges le gouvernement ferait beaucoup pour « l'agriculture. Les propriétés éparses et morcelées se réuni- « raient insensiblement autour de l'habitation, la surveillance « deviendrait plus facile; un meilleur système d'exploitation « pourrait s'établir aisément ; les transports seraient plus « prompts et moins coûteux ; les animaux éprouveraient moins « de fatigue et le travail deviendrait moins considérable. Les « échanges éteindraient une foule de contestations qui s'élèvent « entre les propriétaires à raison des limites, des usurpations « et des dégats. »

Ces observations sont appliquables aux acquisitions de petites propriétés. Les droits pour ces petites mutations dévorent deux années du revenu, ce qui est excessif et réclame une prompte modération.

Si l'on concevait clairement combien toutes ces charges fiscales, jointes aux charges locales, absorbent d'argent à l'agriculteur et l'empêchent d'exploiter avec fruit, on s'empresserait de les remplacer par d'autres moyens capables de restituer au sol la plénitude de ses principes de fécondité.

Qu'on y pense bien, l'agriculture est la base de toute prospérité progressive et durable.

Une sorte d'instinct naturel nous en avertit, puisque nous ne revenons au premier des arts qu'après avoir parcouru tous les autres. C'est la marche de l'esprit humain de ne rentrer dans le bon chemin que lorsqu'il s'est épuisé dans les fausses routes;

il va toujours en avant, et, comme il est parti de l'agriculture pour suivre la carrière du commerce et du luxe, il fait rapidement le tour du cercle et se trouve enfin dans le berceau de tous les arts, où il s'attache par le même esprit d'intérêt qui l'en avait fait sortir. *Tel l'homme avide et curieux qui s'expatrie, las de courir le monde, revient vivre et mourir sous le toit de sa naissance.*[1]

« L'agriculture, dit Chaptal, est la source la plus pure et la « plus féconde de la richesse des pays et du bien-être de ses « habitants; c'est par son état plus ou moins florissant qu'on « peut juger partout du bonheur des peuples et de la sagesse « des gouvernements. L'éclat dont brillent les nations par l'in« dustrie et les ateliers peut être passager, la prospérité qui « est établie sur une bonne culture est seule durable. » Un gouvernement qui connaît ses vrais intérêts ne doit chercher qu'à faciliter et étendre la production et à ouvrir aux produits des débouchés faciles. Il doit : 1.° protéger la propriété, prévenir les délits, garantir le propriétaire de vexations arbitraires; 2.° modérer l'impôt de telle manière qu'il ne prenne au propriétaire qu'une portion de ce qui excède ses besoins; car s'il en est surchargé il ne lui reste ni la possibilité de renouveler ses bestiaux et d'en augmenter le nombre, ni à enrichir ses terres d'engrais bienfaisants. Tout gouvernement qui ne laisse pas à l'agriculteur une grande partie des bénéfices qu'il fait sur ses récoltes, tarit bientôt la production et réalise la fiction de *la poule aux œufs d'or.*

N'est-il pas étonnant et même incompréhensible qu'en présence de principes aussi évidents, approuvés par des hommes d'une expérience consommée, on n'ait encore fait aucune tentative pour sublever l'agriculture des taxes nuisibles qui pèsent

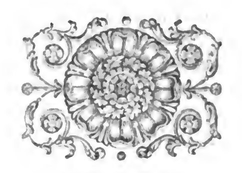
[1] L'abbé Raynal.

sur elle ? On a peine à comprendre que les hommes d'état ne soient pas encore convaincus qu'en favorisant la production du sol, c'est moins l'agriculture qui s'enrichit que le gouvernement qui augmente la matière imposable et reproduit ses droits sous mille formes différentes.

Unissons-nous donc pour demander un prompt dégrèvement d'impôts sur l'agriculture, et disons à l'État que ses intérêts, loin d'être compromis par une taxe sur les objets de consommation, ne pourront que s'améliorer rapidement.

L'abbé N.-L. MICHOT.

Mons, le 16 septembre 1848.





RAPPORT

de la Commission chargée d'examiner le mémoire sur les impôts qui grèvent l'agriculture; par M.r l'abbé Michot. [1]

Messieurs,

La Commission que vous avez nommée à l'effet d'examiner le remarquable travail sur les impôts qui grèvent l'agriculture, que vous a présenté notre honorable et savant collègue M.r l'abbé Michot, après avoir lu et médité ce mémoire avec toute l'attention qu'il mérite, émet l'avis, en quelques points différent de celui de l'auteur, que la nécessité du maintien d'un gouvernement rend indispensable l'établissement d'un système d'impôts; que l'équité exige impérieusement que toutes les branches de la production en soient atteintes dans une égale proportion pour des revenus égaux; mais que si l'industrie agricole supporte aujourd'hui des charges relativement plus considérables que les autres, surtout à raison des droits de mutation, d'hypo-

[1] Cette commission est composée de : M.rs G. Raingo, Gonot, Devillez, Lambert, et Lehardy de Beaulieu, *rapporteur*.

thèque, etc., il convient, en vertu du même principe d'équité, qu'elle en soit degrévée, et que la part qui lui reste soit répartie et perçue de manière à entraver le moins possible son prompt et entier développement, si important à la prospérité des nations en général et de la partie nécessiteuse des populations en particulier.

Cependant, cette grande question de l'impôt, et surtout de l'impôt foncier, a été envisagée sous des points de vue si divers et même si opposés par les écoles économistes ou socialistes qui s'en sont occupées, que votre commission a jugé utile de chercher à préciser le sens et le but dans lequel une réforme de cet impôt pouvait avoir lieu, en émettant les considérations suivantes :

Le revenu que donne un fonds de terre se compose théoriquement de deux parties bien distinctes, quoique constamment confondues dans la pratique. L'une est *le loyer* ou *l'intérêt* du capital employé à défricher le fonds et à y faire les constructions, amendements et améliorations qu'il porte, calculé au taux du revenu que donnerait un même capital dans toute autre industrie à égales chances de perte et de détérioration.

L'autre, que l'on a nommée *la rente*, sur l'origine de laquelle les économistes ne sont pas encore parfaitement d'accord, est la différence en plus qui existe entre le prix courant des denrées agricoles et leurs frais de production, (comprenant les bénéfices du fermier et les intérêts du capital engagé), différence que le fermier cède généralement au propriétaire, forcé qu'il y est par la rareté des terres disponibles et par le nombre de ses concurrents.

Toute terre, quelque chétive et mauvaise qu'elle soit, contient un capital engagé sous diverses formes ; il faut que les pro-

duits de cette terre en paient les intérêts en sus des frais immédiats de la culture, autrement on cherchera à dégager ce capital comme on pourra, en épuisant le sol, puis celui-ci demeurera inculte. Si l'impôt s'empare de ce revenu, il en sera de même; la production agricole se ralentira, on ne fera plus de défrichements ni de perfectionnements, et les denrées alimentaires, moins offertes que demandées, atteindront un prix excessif. Si l'on veut donc que l'agriculture prospère, que les capitaux y affluent et que les produits du sol demeurent à des prix modérés, il faut se garder d'imposer outre mesure cette partie du revenu foncier, car les recettes du trésor public seraient loin de se proportionner à la hausse de valeur des denrées alimentaires, puisque la fertilité et l'étendue du sol cultivé diminuant, la rente des terres de première qualité augmenterait sans profit pour l'Etat.

La rente, ou la seconde partie du revenu foncier, peut être imposée, même de tout le montant de sa valeur, sans que cet impôt affecte les frais de production et par conséquent la valeur vénale des denrées agricoles, car elle ne fait pas partie de ces frais, n'étant que l'excédent que l'agriculteur réalise sur ceux-ci. Un tel impôt n'élèverait donc pas le prix du blé et ne découragerait pas ceux qui voudraient défricher des terres incultes ou améliorer des fonds déjà cultivés, puisque l'intérêt de leurs capitaux demeurerait intact.

Le moyen le plus simple de degréver de l'impôt foncier les cultivateurs non propriétaires et les consommateurs de produits agricoles serait donc, non de le supprimer pour le remplacer par d'autres contributions, mais plutôt d'en modifier l'assiette, en reportant sur *la rente* tout ou partie de la charge supportée par *l'intérêt du capital engagé.*

A la vérité, ce système, dont l'exécution parait si facile en

théorie, rencontrerait dans sa mise en pratique de graves difficultés, dues à ce qu'il n'existe aucun moyen exact et simple de distinguer *la rente* de *l'intérêt*. Ce n'est que par des investigations quelquefois vexatoires et dont les résultats seraient souvent peu certains que l'on pourrait reconnaître les terres dont les produits ne valent que leurs frais de production et dont la rente est nulle, et que l'on parviendrait à diviser le reste du sol en classes plus ou moins nombreuses représentant autant de valeurs diverses pour la rente. Les évaluations du cadastre seraient à refaire sur de nouvelles bases et avec de plus grandes précautions contre les inexactitudes.

Ce moyen mériterait au moins d'être tenté, car si les contributions indirectes, par lesquelles M.r l'abbé Michot propose de remplacer l'impôt foncier, ont des avantages qui leur ont valu d'être préconisées par des économistes d'un haut mérite, on ne peut se dissimuler qu'elles ont trois graves inconvénients : celui de ne pouvoir s'appliquer utilement qu'à des objets d'une consommation générale, et de peser alors également sur toutes les classes de la société, sans aucun égard à l'importance relative de leurs revenus ; — de ne donner à l'Etat qu'un revenu instable, diminuant dans les époques de crise où il a besoin des ressources les plus étendues, — et d'absorber une forte partie du produit brut en frais de perception. (Nos douanes coûtent environ 40 p. °/o du revenu qu'elles procurent au trésor.)

Il reste maintenant à voir si un impôt considérable, frappé sur *la rente* de la terre, serait légitime : [1]

[1] Il ne faut pas perdre de vue qu'en théorie le revenu de l'État est considéré comme fixe, et que si l'impôt s'accroît par la part perçue sur la *rente*, il doit diminuer d'autant pour les autres matières imposables, l'intérêt du capital agricole y compris.

Il est évident que si quelqu'un avait récemment consacré ses capitaux à l'acquisition de terres dont le revenu consisterait plus en *rente* qu'en *intérêt*, il serait gravement et injustement lésé par cette mesure. Mais d'un autre côté il est peu de propriétaires anciens dont les biens n'aient pas augmenté de valeur sans qu'eux ni leurs ascendants y aient contribué par aucun travail, par aucun capital nouveau.

D'où vient alors cette augmentation? Elle est occasionnée soit par une voie de communication nouvelle qui diminue les frais de transport, accroît la rente d'autant [1] et met la terre en rapport avec de nouveaux débouchés, soit par quelqu'industrie nouvelle qui s'établit dans les environs et en augmente les habitants, soit enfin, plus généralement, par l'accroissement de richesse et de population du pays, c'est-à-dire par suite du travail de la société entière, travail imparfaitement rémunéré si à chaque somme nouvelle de population et d'aisance correspond une aggravation dans le prix des denrées alimentaires. Si la hausse de la rente des terres est le fruit du travail de la société, il est juste qu'il lui soit restitué par l'impôt, au moins dans une certaine mesure, avec les précautions et les ménagements nécessaires dans toute transformation du système des contributions.

Votre commission, MESSIEURS, s'associe donc à l'opinion émise par M.r Michot, qu'il faut degréver en partie les fonds engagés dans les terres de l'impôt direct dont l'influence est de faire enchérir les denrées alimentaires et de détourner les capitaux de l'agriculture qui en a tant besoin ; elle ne s'écarte de cette opinion qu'en ce qu'elle préfère le report de ce degrèvement en surcharge de la partie de l'impôt foncier qui pèse sur la rente, à l'accroissement des impôts indirects.

[1] Voir sa définition page 86.

Elle applaudit vivement aux expressions éloquentes par lesquelles l'auteur réclame la révision du système de droits de mutation des propriétés et celui des hypothèques, qui créent une législation exceptionnelle pour le capital agricole, législation qui lui est si préjudiciable et se trouve si peu en harmonie avec les principes d'égalité proclamés par la constitution et enracinés dans nos mœurs.

Non seulement elle adopte pleinement ses considérations sur la nécessité d'encourager la conclusion de baux d'une plus longue durée que ceux qui sont en usage actuellement, en reformant l'impôt progressif, qui a pour effet de les limiter au minimum du terme conciliable avec la possibilité de l'exploitation; mais elle croit que cette disposition fiscale a causé, jusqu'ici à l'agriculture, un dommage tel que, pour être juste, le droit sur les baux devrait être, pendant un certain nombre d'années au moins, inversement proportionnel à leur durée, de telle manière, cependant, que le droit par hectare et par année fût moindre, pour un long que pour un court terme, sans que le droit total dans le premier cas pût être inférieur à ce qu'il serait dans le second.

Pour justifier une pareille mesure, nos législateurs n'auraient qu'à jeter les yeux sur la partie de l'Angleterre où l'usage a consacré des baux de plus d'un demi-siècle de durée, et qui se renouvellent généralement en faveur des descendants des premiers fermiers; l'état de prospérité de ces contrées et la perfection des procédés agricoles seraient pour eux une preuve palpable des bons résultats d'un système qui laisse au fermier l'entière jouissance des capitaux qu'il consacre à son exploitation, et l'encourage par conséquent à s'en procurer, par tous les moyens dont il dispose, et à les employer sans crainte à la production agricole.

Votre Commission, Messieurs, juge que le mémoire de M.r l'abbé Michot renferme des vues fort intéressantes, dignes d'être étudiées et méditées par tous ceux qui s'occupent d'améliorations sociales, et que même les points sur lesquels elle ne croit pas pouvoir se ranger entièrement à l'avis de l'auteur, sont de nature à faire naître une controverse utile à l'élucidation de ces importantes questions.

Elle vous propose donc l'insertion de ce travail dans les Mémoires et Publications de la Société, avec adjonction du présent rapport.

Le Rapporteur,
Ch. de Beaulieu.

Mons, 1.er décembre 1849.

N'ayant pu assister à une réunion à laquelle j'étais convoqué, je crois devoir soumettre quelques observations sur le mémoire de notre estimable collègue et le projet de rapport, à la conclusion duquel je ne puis d'ailleurs que m'associer.

Le but du mémoire est d'exciter la sollicitude du gouvernement en faveur de l'agriculteur dont la situation peut être améliorée : tout le monde est d'accord à cet égard ; mais en signalant le mal et en indiquant le remède, il faut s'attacher surtout à considérer particulièrement le pays pour lequel on parle : ici, comme partout, les généralités sont sans doute à consulter, mais pour les appliquer, il faut bien s'assurer que les positions sont les mêmes. Il n'est guère de pays où la propriété est aussi divisée qu'en Belgique, et cette division a nécessairement amené celle de la culture; la division de la culture dans un état très peuplé, et chez un peuple agricole, produit la concurrence entre les cultivateurs, et cette concurrence entraîne l'élévation souvent exagérée des fermages ; — je parle des cultivateurs-*fermiers* qui forment la classe la plus nombreuse dans notre pays.

L'élévation outrée des fermages est donc moins imputable à l'avidité des propriétaires qu'à la concurrence des preneurs. Quand ceux-ci offrent volontairement et à l'envi de prendre à ferme à un taux élevé, le propriétaire doit-il croire que ce taux est exagéré et ruineux pour le fermier? — Quand les loca-

tions ont lieu par recours public, (et cette forme est obligatoire dans beaucoup de circonstances), le propriétaire doit-il réduire le fermage fixé par le recours? Il ne le pourrait même pas dans tous les cas où ce mode de location est ordonné pour les personnes qui n'ont pas la libre disposition de leurs biens et de leurs revenus. Or, on a remarqué que les baux passés publiquement sont en général les plus élevés, preuve évidente que c'est la concurrence qui produit cette élévation, et cependant ce sont ordinairement ces baux qui servent à établir la *valeur locative* des propriétés.

Voilà, d'après mon opinion, la principale cause du mal.

Y remédierait-on en appliquant les moyens proposés? Dégréver la propriété des impôts trop lourds qui pèsent sur elle, — prolonger la durée des baux, — (ce qui toutefois n'est pas au pouvoir de la législature), au moins accorder certaines facilités, certains avantages en faveur de cette durée, — diminuer les droits et les frais relatifs aux mutations et aux locations des terres, — faciliter les échanges, etc.

Mais malgré toutes ces améliorations, la cause efficiente du mal restant la même, elle continuera à produire les mêmes effets. Le degrèvement de la contribution foncière ne profitera réellement qu'aux cultivateurs-propriétaires qui composent le plus petit nombre; quant aux fermiers, la diminution des charges ne fera qu'amener une augmentation de fermage pour le bailleur. L'accroissement du revenu augmentera proportionnellement la valeur vénale de la propriété et par suite de la *matière imposable;* voilà la conséquence où l'on arrivera sans avoir amélioré d'une manière sensible la condition du fermier. Toutefois, les diverses mesures proposées, et auxquelles nous ne pouvons qu'applaudir, seraient sous d'autres rapports utiles et salutaires à l'agriculture. Mais le problème à résoudre pour la

classe si nombreuse et si intéressante des cultivateurs-fermiers, c'est, me semble-t-il, de parvenir à maintenir une juste proportion entre la hauteur du fermage et la valeur des produits que le fermier obtient de la terre par ses travaux. (Voir ci-après la note).

J'ai cru devoir signaler un point qui n'avait pas, selon moi, été suffisamment remarqué; mais je dois me borner à invoquer à cet égard un nouvel examen, — je vois le mal et je ne saurais montrer le remède.

Cependant je pense que faciliter, encourager les tentatives et les efforts pour rendre à la culture plus de trois cent mille hectares de terrains incultes que contient encore notre pays, protéger, favoriser même un système de colonisation à l'étranger, bien conçu, bien ordonné et exécuté avec sagesse et prudence, afin de procurer au dehors, à l'excédant de notre population agricole [1] le travail et l'existence qu'elle ne peut plus trouver dans notre pays qu'avec des conditions trop onéreuses, seraient des moyens de diminuer la concurrence, de réduire le fermage des terres à un taux rationnel, et d'améliorer ainsi le sort du fermier dans notre pays.

LE TELLIER.

---

[1] La France vient de faire une bien triste expérience d'un système de colonisation à l'étranger. Les colons de l'Algérie, revenus dans la mère-patrie, pauvres et dénués de tout, ne donneront pas l'envie à leurs compatriotes de tenter la même entreprise. (Note de M.r Michot.)

Note.

Il est impossible de parvenir à maintenir une juste proportion entre la hauteur du fermage et la valeur des produits sans les baux à longs termes et une révision à l'amiable de baux anciens, qui seraient aujourd'hui trop onéreux par suite des prix trop bas des denrées alimentaires. Nous ne supposons pas à l'auteur honorable du supplément du rapport une opinion favorable au parti protectioniste; nous le croyons, comme nous, convaincu que la libre entrée des céréales n'est pour rien dans le prix peu élevé des grains sur nos marchés.

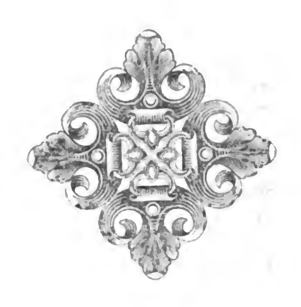
En effet, la liberté du commerce ne peut jamais être en aucun cas la cause de l'excédant des denrées alimentaires. La France et l'Angleterre nous en donnent une preuve frappante.

En France, il y a prohibition de fait depuis un an, et cependant la baisse ne s'est pas arrêtée sur les prix ; elle a fait jusqu'à ces derniers jours de tels progrès que, dans plusieurs départements, l'hectolitre de blé est au-dessous de treize francs. Il est encore à remarquer que l'adoption de la liberté du commerce des grains en Angleterre a dû empêcher le prix des grains de tomber en France, autant qu'il l'eût fait livré à lui-même, car l'Angleterre a tiré une assez forte quantité de grains des départements du Nord: ce qui a diminué l'encombrement.

En Angleterre, au contraire, pays qui jouit depuis le 1.er février 1849 de la libre entrée des céréales, le prix moyen actuel est de dix-sept francs l'hectolitre.

Comme on le voit, il n'est pas vrai que l'existence de droits élevés ni même l'existence d'une complète prohibition garantisse les cultivateurs contre la baisse.

(Note de M.r Michot.)





RECHERCHES
sur
le Paupérisme et la Bienfaisance publique
en Hainaut,
aux dix-huitième et dix-neuvième siècles.

Rapport à la Commission Provinciale de Statistique du Hainaut.

Première partie.

Messieurs et chers Collègues,

Par dépêche du 5 janvier 1849, M.r le gouverneur, notre honorable président, nous a chargés de recueillir des renseignements sur le paupérisme, afin d'élucider, en ce qui concerne le Hainaut, l'importante question mise à l'étude sur cette matière, par la commission centrale de statistique du royaume.

Cette question, suggérée par une noble pensée, est digne de toutes nos sympathies; mais on ne doit pas se dissimuler que la série de faits qu'elle embrasse, et au moyen desquels on désire la résoudre, ne pourra jamais s'obtenir que d'une

manière incomplète. Et cela, à cause de la pénurie des éléments propres à constater l'état de l'indigence au siècle dernier; que d'ailleurs la plupart de ceux que nous possédons encore présentent de notables lacunes ou restent muets sur des points essentiels. Je citerai, entre autres, les comptes des fabriques d'églises et des fondations de charité, régies alors par des intendants, aujourd'hui par les bureaux de bienfaisance et les commissions administratives des hospices civils, et où sont, presque toujours confondues dans un même article, les dépenses affectées à des services religieux et les aumônes distribuées aux pauvres. De sorte qu'à défaut de cette distinction, il est impossible de déterminer la nature, le montant des secours et le nombre des participants.

Une foule de difficultés non moins graves surgissent sous d'autres rapports : sans prétendre en faire l'énumération exacte, je vais indiquer celles qui m'ont paru les plus saillantes.

D'abord, pour répondre au § 1.er du programme posé par la commission centrale, dans sa lettre à M.r le ministre de l'intérieur, en date du 21 août 1848, et établir la comparaison dont fait mention le § XI, c'est-à-dire fixer le nombre des indigents de la province, sur la fin du règne de Marie-Thérèse et celui de l'époque actuelle, il faudrait retrouver les anciennes tables des pauvres, qui, sous ce règne, étaient formées dans chaque localité; malheureusement il est à craindre que, comme à Mons, ces documents n'existent plus dans beaucoup d'endroits. Il serait même utile d'avoir, ce qui ne se rencontre nulle part, que je sache, des tableaux de population ou des dénombrements d'habitants.

Lorsque, en 1839, l'autorité supérieure me fit l'honneur de me consulter, en ma qualité de conservateur des archives de l'Etat et de la ville de Mons, sur la population, la situation du commerce, des fabriques, des corps de métiers et des

branches d'industrie du Hainaut et de cette ville, sous les archiducs Albert et Isabelle et sous l'impératrice Marie-Thérèse, je reconnus l'absence de recensements réguliers, et je dus me livrer à une infinité de dépouillements et de calculs pour suppléer, autant que possible, à ces documents.

Dans la pensée que ce petit travail, tout imparfait qu'il soit, pourra servir à notre commission, je me fais un devoir de le mettre à sa disposition, en la priant de remarquer que de fréquentes épidémies ayant régné durant le dix-huitième siècle, ont réduit d'une manière sensible le chiffre de la population. J'ai fait paraître sur ce sujet, en 1844, une notice dont un exemplaire repose dans nos archives.

Quoi qu'il en soit, les indications que j'ai recueillies à ces occasions m'ont fait croire que la population moyenne de 1779 à 1786 était, pour la province, telle qu'elle se compose en ce moment, de 494,811 habitants, et pour la ville de Mons de 19,752. Lorsque la capitale du Hainaut était au pouvoir de la France, en 1691, on y comptait 4,411 feux et 15,291 habitants.[1]

En comparant ces chiffres avec ceux fournis dans le dernier rapport de la députation permanente au conseil provincial, on trouve une augmentation de population de 220,128 pour la province et de 4,584 pour la ville de Mons. Mais tout porte à penser que cette majoration n'est pas aussi considérable : car, d'après les bases du recensement opéré en 1846, celui-ci a compris la population mobile, tandis que, sous le gouvernement autrichien, les garnisons et toute autre population flottante n'étaient pas reprises aux dénombrements des paroisses.

Les causes plus connues de l'accroissement de la population du Hainaut de 1787, époque du relevé général ordonné pour la conscription militaire inventée par Joseph II, jusqu'à 1796, sont ainsi indiquées dans un *Mémoire de l'administration*

[1] « Mémoire, ou description de la province du Hainaut, composé par Mr « l'intendant Bernier, en l'an 1691 » (Manuscrit en ma possession.)

municipale de la commune et canton de Mons : 1.° « de ce que « les Belges n'ont pas pris part à la guerre de la coalition « contre la République, et leurs émigrés étaient peu nom« breux; 2.° que Tournai et le Tournaisis ont été joints au « département de Jemmapes, et que les villes et cantons de « Thuin, Charleroi, Gosselies, Seneffe, et quelques autres du « pays de Liége, du Namurois et du Brabant, compensent, « et plus, la perte des villages du canton de Hal, du ci-devant « bailliage d'Enghien, détachés du Hainaut et réunis au dé« partement de la Dyle.»[1]

Le § VI des questions demande *la part de coopération, dans la distribution des secours, des monastères et des autres corporations.*

Mais ici encore les matériaux nous manqueront pour fournir l'estimation, même approximativement, que l'on désire avoir; car les bouleversements successifs et infinis qu'ont subi les établissements religieux qui couvraient autrefois le sol du Hainaut, ont fait disparaître les riches archives qu'ils possédaient. Les faibles parties échappées à ces perturbations sont, ou disséminées sur tous les points du pays, ou conservées dans des dépôts placés en dehors de notre action, la province en ayant été injustement dépouillée.

On sait que, sous le gouvernement de Marie-Thérèse, en 1773, la compagnie de Jésus cessa d'avoir une existence légale dans les Pays-Bas, et que, cette souveraine, frappée de l'accroissement des religieux des ordres mendiants, et voulant y mettre des bornes convenables, exigea, en la même année, des magistrats et gens de loi des lieux où se trouvaient des couvents de ces ordres, une statistique comprenant : la date

[1] Mémoire rédigé en réponse à la circulaire de l'administration centrale du département de Jemmapes, du 17 vendémiaire an V, relative au projet de nouvelle démarcation des neuf départements réunis, et dont je possède un exemplaire.

de leur admission, le nombre de membres limité à leur origine, et celui auquel il convenait de les réduire.

Il résulte, de l'état produit par la ville de Mons,[1] que huit couvents de ce genre existaient alors en cette ville et formaient ensemble une population de deux cent soixante-cinq personnes, dont deux cent trois religieux-prêtres, neuf frères clercs et cinquante-trois frères laïques.

Parmi les innovations prématurées tentées par Joseph II, il faut compter en première ligne la suppression, en 1783, de plusieurs couvents jugés inutiles. Tout ce qui tenait plus ou moins à l'ordre ecclésiastique devint l'objet de ses réformes, méditées non-seulement dans le but de consacrer d'autres principes dans le personnel, le régime et la forme particulière du clergé, mais aussi dans la vue d'introduire des changements dans l'administration de ses revenus, dont il demanda, par dépèche de son gouvernement, du 18 avril 1782, un tableau général descriptif aux administrations communales.[2]

On se souvient quels furent les événements politiques qui suivirent les mesures d'exécution du plan de réforme de l'empereur : la révolution belge qui préluda à la tempête de 1793 et amena la réunion de notre pays à la France.

Voyons, par rapport à ce qui nous occupe, les suites de ce changement.

La loi du 9 vendémiaire an IV, qui réunit nos provinces, était à peine décrétée, que le conseil des anciens ordonna, par une autre loi du 15 fructidor suivant, la suppression des ordres et congrégations réguliers, monastères, abbayes, prieurés, chanoines réguliers, chanoinesses, et généralement les maisons ou établissements religieux de l'un et de l'autre sexe.

[1] Archives locales.

[2] Ce travail serait d'un haut intérêt historique, si, comme on le croit, il se retrouvait dans les papiers du conseil privé qui reposent aux archives du royaume à Bruxelles.

La loi du 5 frimaire an VI supprima, à leur tour, les chapitres séculiers, les bénéfices simples, les séminaires et toutes les corporations laïques.

D'après ces lois, les titres et papiers des établissements religieux furent acquis à l'État, de même que leurs biens. Aux termes de celle du 5 brumaire an V, leurs archives durent être rassemblées aux chefs-lieux des départements pour y être triées par des commissions spéciales.

Cette mesure, quant au Hainaut, reçut un commencement d'exécution. Mais la presque totalité des documents ainsi réunis furent soumis, en 1824, dans un but fiscal, aux investigations des commissaires nommés par le syndicat d'amortissement, pour la recherche des biens et des titres des corporations religieuses célés au domaine; et, ensuite des opérations de ces commissaires, transportés aux archives domaniales, à Bruxelles, et de là aux archives générales du royaume.

Telle est la nomenclature abrégée des vicissitudes essuyées par nos anciens établissements religieux. J'ajouterai que des souvenirs écrits des archives locales constatent que, des vingt-trois congrégations, composées de sept cent quarante-sept individus, dont soixante-trois domestiques, qui se trouvaient à Mons au moment de l'émanation du règlement de l'administration de cette ville, en date du 18 avril 1764,[1] œuvre de la haute sagesse et de la sollicitude éclairée de Marie-Thérèse, il n'en restait plus que seize à l'époque de la nouvelle division des paroisses, en 1786.

[1] Ce règlement, ou plutôt cette loi urbaine, contient des dispositions sur toutes les branches du service administratif et spécialement sur les ordres religieux, les établissements de charité, les aumônes et autres points qui font l'objet de nos recherches ; il mérite donc, à ce titre, d'attirer l'attention de la commission. On le trouve au n.° 14 des annexes de mon « Mémoire « historique concernant l'ancienne législation du Hainaut, et particuliément « de la ville de Mons, en matière d'impôts, » Mémoire reproduit dans le travail publié par le département de l'intérieur, sur les octrois communaux.

Cette différence, MESSIEURS, qui provient des causes que je viens d'expliquer, me semble assez remarquable pour vous être signalée.

Je passe maintenant au § VII des questions: *Charité privée.*

Pour répondre, avec quelque apparence de précision, il faudrait puiser à des sources inaccessibles ou qui ne sont point toujours du domaine public. D'ailleurs il faut considérer que, de tout temps, comme de nos jours, le plus souvent cette espèce de charité s'est faite dans le secret: ce qui en rehausse le mérite.

Si notre commission devait comprendre, dans son appréciation, les actes de libéralité particulière, je dirais, sans toutefois en pouvoir fournir la preuve officielle, qu'ils ont été plus considérables de la part de la haute classe de la société sous Marie-Thérèse, époque de splendeur et d'aisance, que sous ses successeurs : je veux parler uniquement de l'antique et nombreuse noblesse hennuyère, dont l'immense fortune foncière absorbait plus du tiers de la propriété territoriale de notre province, fortune amoindrie et morcelée par les troubles dont notre pays a été le théâtre.

Il suffit d'ouvrir nos annales et de jeter les yeux sur la carte héraldique-type ou nobiliaire de la province,[1] pour se convaincre que cette opinion n'a rien de hasardé. On y verra qu'avant les conquêtes de Louis XIV, le comté de Hainaut comprenait trois principautés, un duché, douze pairies, quarante-quatre baronnies, plusieurs offices héréditaires, et enfin une multitude de familles nobles de la plus haute distinction.

Mais il est probable que, par *charité privée,* il faut entendre celle qui résultait de dispositions écrites ou qui était exercée

[1] Ce curieux et intéressant monument est déposé aux archives de l'Etat à Mons.

par des institutions indépendantes, au moyen de cotisations personnelles ou de collectes, étrangères aux fondations pieuses et de bienfaisance qui, par leur nature, sont régies par des administrations d'églises ou d'hospices, et doivent être rangées dans la catégorie du § IV : *Nombre, nature et importance des établissements de bienfaisance*, dont je m'occuperai dans la suite de mon rapport.

A présent que j'ai expliqué les points défectueux du programme, il me reste à vous entretenir des autres questions qu'il renferme. Malgré l'étendue de la tâche que nous avons à remplir et les efforts qu'elle exige de chacun de nous, pour ma part je n'ai point reculé devant ce qu'elle m'impose et comme archiviste et comme membre de la commission. Je n'ai rien négligé pour me procurer un contingent digne de vous être offert, soit en fouillant les intéressantes collections placées sous ma garde, soit en recueillant des bribes éparses dans les archives des établissements publics et privés de la ville, soit aussi en m'adressant à l'obligeance de personnes que je croyais à même de m'éclairer.

Mais le retard apporté dans la remise de la plupart des renseignements dont j'avais besoin, me fait regretter de n'avoir pu faire ici l'analyse complète des pièces que j'ai réunies jusqu'à ce jour, et d'être forcé d'interrompre l'exposé historique que je dois vous soumettre, ne voulant appuyer mon travail que sur des documents de la plus rigoureuse exactitude.

Je reprends, Messieurs, mon aperçu pour vous communiquer le fruit de mes dernières recherches.

Cette marche de grouper ce que nous découvrons sur la matière qui nous occupe, me semble d'ailleurs favorable pour coordonner le travail que nous avons mission de former.

La proposition, objet de la communication qui nous a été faite, a non-seulement pour but d'établir le parallèle entre l'indigence des temps déjà éloignés et celle de nos jours, en l'appuyant de preuves authentiques, mais encore de recueillir des données dont on pourrait tirer parti pour écrire l'histoire du paupérisme et de la bienfaisance en Belgique.

La commission centrale de statistique exprime, de plus, le désir qu'une sage critique accompagne nos réponses, en l'appliquant particulièrement aux dernières années du règne de Marie-Thérèse, et même à d'autres époques.

La masse de documents manuscrits et imprimés que je suis parvenu à rassembler étant trop considérable pour être mise sous vos yeux, j'ai pensé qu'on me saurait gré d'en épargner la longue et fastidieuse vérification, en en faisant des résumés sommaires, dressés selon les exigences du programme et restreints à de justes limites.

Je ne crois pas nécessaire d'insister sur le besoin de remonter parfois à l'ancienne organisation politique de la province, ainsi qu'au passé de certaines institutions dont l'existence ou la disparution a dû produire un effet immense sur les mœurs, le commerce et l'industrie de la province. Qui ne sait que, pendant près de six siècles, le Hainaut a pu revendiquer l'honneur de jouir de la plus belle et de la plus complète législation des Pays-Bas, de priviléges exceptionnels, d'une indépendance absolue, et enfin, d'autres avantages que l'on chercherait vainement [illegible] des contrées voisines?

J'ai eu occasion de le dire ailleurs : c'est sous l'égide de nos lois de paix, de nos franchises illimitées et de nos institutions multiples, dont l'observance était jurée et garantie à la Joyeuse-Entrée du souverain, que nos aïeux vécurent heureux et exempts des vicissitudes et des luttes intestines qui désolèrent si souvent les autres provinces.

En étudiant nos annales, on est aussi frappé du rôle considérable qu'ont joué sur l'esprit du peuple les associations de toute nature : l'esprit de corps a toujours été un des traits caractéristiques du peuple belge. Au nombre de ces associations qui se sont éteintes, je ne mentionnerai que les corps de métiers supprimés par le décret du 2 mars 1791, promulgué en Belgique par l'arrêté des représentants du peuple, du 19 brumaire an IV.

Sous le régime des maîtrises et jurandes, des coalitions d'ouvriers et des grèves ne se produisaient point; tandis que, de notre temps, avec la liberté du travail, moyennant payer patente et se conformer à la police des livrets, de pareils incidents ont lieu fréquemment et réagissent d'une manière fâcheuse sur les intérêts privés et sur la tranquillité publique. Avant la suppression de ces corporations, l'autorité ne devait jamais s'immiscer dans les questions de salaire des ouvriers; tout se trouvait réglementé par des statuts homologués par le prince ou par les magistrats, et les connétables ou officiers de ces institutions devenaient ainsi les défenseurs naturels de tous les membres par qui ils étaient nommés.

Il résulte des registres du conseil de ville de Mons que, de tout temps, les métiers étaient représentés dans le corps municipal pour y délibérer, conjointement avec des notables, dits les *soixante hommes*, sur les affaires les plus importantes de la cité; qu'ils formaient, avec les *serments*, la milice citoyenne, chargée de la défense commune; qu'ils participaient, dans certains cas, aux aides et subsides; qu'ils fournissaient même

leur contingent dans les levées de gens de guerre; et qu'en retour de leurs services, ils étaient affranchis des maltôtes locales.

Outre les garanties morales et politiques que je viens d'esquisser, ces sortes d'institutions produisaient des ouvriers à talent, dont l'admission à la maîtrise n'avait lieu qu'après examen de leurs capacités et l'exhibition de chefs-d'œuvre de leur style. Mais, depuis leur abolition, plus d'esprit de corps, plus de pensées collectives, plus de traditions dont le prestige avait fait, pendant des siècles, le modeste bonheur de ces compagnies.

Leurs archives n'étant pas sans intérêt pour l'histoire, des instructions furent transmises, en 1829, par le gouvernement aux administrations communales, pour les charger d'en réclamer la remise des derniers chefs ou syndics; et, par l'exécution de cette mesure, je parvins à en former une collection assez complète pour la ville de Mons. Elle comprend des registres aux statuts et règlements, des résolutions, des pièces de comptabilité, des chartes originales, etc., documents qui m'ont permis de rédiger une notice descriptive de tous les métiers et professions ayant existé en cette ville, avant la loi du 2 mars 1791, travail dont le manuscrit est en ma possession.

De ces éléments, dont la valeur est incontestable, et des considérations qu'ils m'ont permis de développer, résulte pour moi la conviction entière, que l'institution des corps de métiers était plus favorable à la classe ouvrière que la liberté indéfinie dont elle jouit actuellement. Je sais qu'on ne pourrait tenter de la faire revivre, parce qu'elle ne serait plus en harmonie avec notre constitution : aussi ne l'ai-je mentionnée ici que par comparaison.

Mais, si j'avais un vœu à former à cet égard, ce serait de voir créer, à l'exemple de la Prusse, un conseil des métiers dans chacune des localités où le besoin s'en ferait sentir, et

dont les membres devraient être élus librement par les industriels, les chefs d'ateliers et les ouvriers.

On ne peut douter qu'un conseil, ainsi formé de spécialités, qui serait présidé par un membre de l'administration communale, et qui arrêterait, lui-même, le règlement organique de l'association, serait éminemment utile à la population ouvrière, sur laquelle il serait appelé à exercer, avec une certaine liberté d'action, cette surveillance continuelle et active qui se pratiquait du temps des maîtrises et jurandes.

Cette classe ne relève plus, comme autrefois, d'aucune autorité. Abandonnée à ses propres inspirations, sans contrôle dans son travail ni dans sa conduite, elle s'adonne à des habitudes qui lui enlèvent ses principaux moyens d'existence, la dépouillent de la dignité de l'homme et lui ôtent tout sentiment de famille : suites inévitables de son bas degré de moralité et causes de sa misère. Tandis que, par des moyens de persuasion, par une protection permanente et dévouée, on parviendrait, selon moi, à ramener cette classe intéressante, mais corrompue, à une vie plus régulière, tant sous le rapport moral qu'au point de vue matériel, en stimulant surtout son amour-propre et son intelligence.

Il serait à souhaiter que, dans les lieux où existe un bureau de bienfaisance, on appelât des membres de cette administration à faire partie du conseil des métiers. Dans certains autres, on pourrait aviser au moyen de fonder des ateliers de charité et d'apprentissage, qui soulageraient plus efficacement les classes pauvres que toutes les aumônes qu'elles reçoivent, en affectant des revenus sans destination spéciale : ce serait là un travail moralisateur et une amélioration sensible dans la distribution des secours.

A Mons, il fut formé, le 25 septembre 1802, un atelier de ce genre, afin de seconder les vues du gouvernement et de procurer de l'ouvrage aux indigents qui en manqueraient, et aussi

pour faire cesser la mendicité, enracinée de temps immémorial en cette ville.

La création d'un dépôt de mendicité, l'érection d'une école gratuite et l'établissement des fortifications ayant, en grande partie, extirpé l'habitude honteuse de mendier, on supprima l'atelier en 1822. Mais cette extirpation ne fut que momentanée : car l'achèvement de la forteresse suivit de près la fermeture de l'atelier de charité, et la mendicité reparut immédiatement.

Ce fait, connu de la ville entière, témoigne assez du bien-être que l'on doit attendre de l'institution que je viens préconiser, c'est-à-dire de conseils des métiers, chargés de créer et de régir des ateliers de travail, soit en utilisant des industries existantes, soit en en introduisant de nouvelles.

Tout porte à croire que cette création serait un remède efficace contre la mendicité et le paupérisme, en ce qu'elle procurerait de l'occupation aux ouvriers, et à leurs enfants la possibilité de s'initier de bonne heure à l'exercice d'un métier, tout en leur inspirant l'amour du travail; tandis qu'aujourd'hui, laissés sans direction et sans surveillance, ils ne rougissent pas de tendre la main à la charité, et les aumônes qu'ils en reçoivent, loin de leur profiter, ne font que les entretenir dans l'oisiveté. Cette mesure aurait aussi pour résultat de diminuer le nombre si considérable des reclus au dépôt.

Il y a ici une question préalable à examiner : celle de savoir comment on pourrait faire face aux dépenses que nécessiteraient semblables ateliers. A cet égard, je pense qu'il suffirait de recourir d'abord à la générosité publique, au moyen de collectes à domicile, qui se font habituellement par les maîtres de pauvres, et ensuite, aux revenus des administrations de bienfaisance, en commençant par ceux qui n'ont aucune affectation particulière. Le gouvernement et la province pourraient aussi y contribuer par des subsides : car la mesure dont il

s'agit aurait pour but de diminuer les frais d'entretien des détenus et ceux résultant des condamnations judiciaires, qui précèdent presque toujours l'écrou des mendiants; enfin, d'améliorer la position des ouvriers momentanément dans la détresse et d'assurer ainsi plus de garantie à l'ordre social, si nécessaire à la prospérité du pays.

Mais, pour faire converger toutes les ressources de la charité, tant publique que privée, vers ce but, de manière à éviter tout conflit, tout double emploi dans la distribution des secours, il convient d'en laisser l'administration uniquement aux établissements de bienfaisance légalement institués, lesquels sont placés sous la surveillance directe et immédiate des autorités communales.

En effet, la loi du 26 novembre 1796 (7 frimaire an V), organique des bureaux de bienfaisance, confie à ceux-ci le soin de régir tout ce qui a rapport à la distribution des secours à domicile. C'est en vertu de cette loi que, d'accord avec cette administration, a été portée l'ordonnance établissant des comités de charité à Mons.

Une autre loi, celle du 7 octobre de la même année (16 vendémiaire), institutive des commissions administratives des hospices civils, règle leurs attributions, à l'égard de certaines catégories d'indigents traités dans les hôpitaux ou entretenus dans les hospices pour les vieillards, les incurables, les orphelins, les enfants trouvés et abandonnés, les insensés et dans d'autres refuges consacrés au malheur.

L'arrêté royal du 22 septembre 1823 ne permet de faire des collectes dans les églises ou à domicile, qu'aux institutions de piété et de bienfaisance reconnues, soit à des époques déterminées, soit en cas de calamités ou de circonstances extraordinaires, par suite des règlements municipaux ou des usages existants, et ce, en se conformant aux dispositions de l'autorité publique.

Il est vrai que le § 2.° de cet arrêté autorise d'autres établissements ou personnes à faire des collectes à domicile, moyennant approbation préalable de l'administration compétente, lorsqu'elles ont pour objet d'adoucir des calamités passagères. Mais cette disposition ne peut s'étendre à des collectes pour des *causes permanentes*, de la nature de celles dont s'occupent, depuis peu d'années, des sociétés privées qui existent sous diverses dénominations dans la province.

Tout en rendant hommage aux nobles et louables sentiments, aux vues généreuses et philanthropiques, au zèle et au dévouement qui dirigent les membres de ces sociétés, il faut convenir qu'il manque à leur action le caractère d'autorité dont sont revêtus les bureaux de bienfaisance et les hospices civils, et qu'en s'assimilant aux maîtres de pauvres légalement institués, ils peuvent, sans le vouloir, en paralyser les fonctions. Ne relevant d'aucun pouvoir, leur comptabilité comme leurs opérations restent sans surveillance; dès lors elles n'offrent pas non plus les garanties exigées des établissements spéciaux constitués au vœu de la loi et sur les attributions desquels elles empiètent.

Toutes ces considérations me font donc émettre l'avis que les associations de ce genre, organisées sans autorisation, peuvent même, avec les meilleures intentions qui les animent, je m'empresse de le reconnaître, préjudicier au service régulier des secours publics, et qu'elles doivent être pourvues d'une sanction conforme à la loi, pour fonctionner de concert avec le bureau central de bienfaisance.

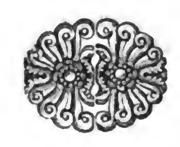
Il va sans dire, que je fais abstraction des caisses d'épargne et de prévoyance établies avec le concours des ouvriers et pour eux-mêmes, lesquelles forment des institutions d'un ordre différent et sont de véritables associations mutuelles.

Comme complément aux observations qui précèdent, j'ajouterai, ce qui a été dit souvent avant moi, qu'il est temps d'apporter un changement radical au système de distribution permanente et régulière de secours en pains, aux familles indigentes. Ce système tend généralement à alimenter la paresse, à développer la mendicité, et a ainsi pour conséquence inévitable d'étendre la plaie du paupérisme, que la charité publique, bien entendue, doit chercher à diminuer et à guérir.

Au lieu de consacrer les fonds de la bienfaisance à un mode qui habitue à une aumône avilissante et stérile, l'intérêt de l'humanité commande de diriger les efforts et toutes les ressources vers l'emploi des moyens propres à améliorer la condition de l'homme, par l'organisation d'un ensemble de mesures qui le prémunissent contre les besoins de la vie.

Après avoir mentionné la principale cause *permanente* de l'indigence, celle que j'attribue au fait personnel de la classe ouvrière, je passerai à l'examen des *causes accidentelles*, afin de répondre pleinement au § VIII des instructions qui nous ont été transmises.

A. LACROIX.



Concours de 1847 — 1848.

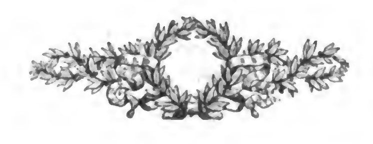
MÉMOIRE

EN RÉPONSE A LA QUESTION D'HISTOIRE :

« *Narrer les événements qui, depuis Henri-l'Aveugle jusqu'à*
« *Philippe-le-Bon, ont préparé la fusion des comtés de*
« *Namur et de Hainaut, en discutant leur importance et*
« *l'influence qu'ils ont pu exercer sur la civilisation.* »



Le premier livre d'un peuple
c'est son histoire.





Aux termes de son Règlement, la Société, en imprimant un ouvrage, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient; l'auteur en conserve la responsabilité.



AVANT-PROPOS.

Un des faits les plus importants de nos annales, c'est la réunion, sous le pouvoir de Philippe-le-bon, des différentes souverainetés qui composaient la Belgique au onzième et au douzième siècle. Une foule d'événements, de circonstances, qui d'abord semblent étrangères, concoururent à cette grande fusion. C'est là un premier pas vers la formation d'une nation distincte, qui s'est développée par degrés entre l'Allemagne et la France, tantôt sous l'empire de l'une, tantôt sous le pouvoir de l'autre, mais cependant jamais soumise, et qui a constamment tendu, quoique par des moyens divers et avec des efforts inégaux, à former un état indépendant qui vit aujourd'hui de

sa propre vie, se régit par ses propres lois. Des réunions partielles et temporaires qu'amenèrent une suite de guerres, de conquêtes, de concessions, et surtout d'alliances, avaient préparé cette fusion et l'avaient rendue plus facile à l'avénement du successeur de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne et comte de Flandre.

Déjà, en 1052, le mariage de Richilde, héritière des comtés de Hainaut et de Valenciennes, avec Bauduin VI, comte de Flandre, avait une première fois opéré la jonction de ces provinces. Robert-le-Frison, frère de Bauduin, les sépara de nouveau, peu de temps après, en s'emparant de la Flandre. En 1191, ce comté échut à Marguerite, épouse de Bauduin, fils aîné du comte de Hainaut, et sœur de Philippe d'Alsace, mort sans postérité. Les comtés de Flandre et de Hainaut restèrent unis jusqu'en 1279, c'est-à-dire sous les règnes de Bauduin de Constantinople, de Jeanne et de Marguerite, ses filles. A la mort de sa mère, Gui de Dampierre fut inauguré comte de Flandre : Jean d'Avesnes était déjà comte de Hainaut. Depuis cette époque, ces deux pays demeurèrent séparés jusqu'à ce que Philippe-le-Bon, qui avait hérité de l'un après le meurtre du pont de Montereau, fut mis en possession de l'autre par la mort de Jacqueline de Bavière.

Le marquisat d'Anvers ou du Saint-Empire avait été réuni au duché de Basse-Lotharingie, sous le pouvoir de Godefroid de Bouillon : la révolte de Henri de Limbourg, son successeur en avait fait investir Godefroid-le-Barbu, comte de Louvain, dans la postérité duquel il resta toujours depuis cette époque.

Jean I.er, un de ses descendants, accrut encore ces vastes domaines du duché de Limbourg, en 1288, par le gain de la bataille de Woeringen.

Les comtés de Luxembourg et de Chiny avaient successivement été possédés par Henri-l'Aveugle, comte de Namur, de la Roche et de Durbuy; par Waleram, duc de Limbourg et marquis d'Arlon; et deux fois ils avaient été réunis au Brabant, par le mariage de Jeanne avec Wenceslas et par celui d'Antoine de Bourgogne avec Élisabeth de Gorlitz.

D'abord indépendant, puis fief du Hainaut, le comté de Namur, joint à la Flandre sous Gui de Dampierre, en fut encore séparé après sa mort et passa, par achat fait en 1421, dans la maison de Bourgogne.

Tel fut, en résumé, le sort de nos provinces jusqu'à Philippe, dont la puissance égala celle d'un roi, et dont le règne fut pour les Pays-Bas une époque de gloire et de splendeur.

Ces différentes souverainetés relevaient de l'empire d'Allemagne, sauf la Flandre, dont le comte prêtait hommage au roi de France pour ses possessions au-delà de l'Escaut, et qui devint feudataire de l'empire par l'acquisition des terres connues sous le nom de Flandre impériale. Les comtes de Hainaut étaient aussi vassaux des rois de France et devaient recevoir d'eux l'investiture de leurs comtés de Valenciennes et d'Ostrevant. Ces liens ne sont point les seuls que l'on rencontre; d'autres liens particuliers et non moins curieux à étudier assujettissaient

plusieurs de ces principautés les unes aux autres. C'est ainsi, pour nous borner à faire un choix parmi des exemples nombreux dans notre histoire, que les évêques de Liége étaient suzerains du Hainaut depuis Richilde et qu'ils avaient droit à l'hommage des comtes de Looz. C'est à cette même condition que le comté de Namur, réuni à celui de Hainaut, en fut séparé, comme nous le verrons dans ce mémoire, et qu'il demeura depuis fief relevant des comtes de ce pays, et, par là, tout à la fois fief et arrière-fief de l'empire d'Allemagne. Le refus de prêter hommage de ce chef et de se reconnaître vassal d'un prince souvent moins puissant, occasionna plusieurs guerres sanglantes, qui se terminèrent par des concessions de terre de part et d'autre et par la création de nouveaux fiefs, de nouvelles servitudes. Que de fois, en effet, n'a-t-on pas vu partir un seigneur avec ses vassaux armés à la hâte, surprendre un seigneur voisin, son homme-lige, s'emparer de son château, l'incendier après l'avoir saccagé, et en retenir le maître prisonnier pendant plusieurs années, sous l'unique prétexte qu'il avait négligé de faire hommage. On attachait donc alors une bien grande importance à la qualification de suzerain de tel comté, de telle seigneurie, qui n'était quelquefois qu'un fief d'une très-minime étendue. Que d'exemples nos archives ne nous offrent-elles pas de seigneurs qui, dans un moment où leurs finances ne pouvaient plus suffire à leurs prodigalités, allèrent rendre un second hommage à un prince plus riche qu'eux, afin d'en obtenir une pension par cet acte de servitude. Cet expédient était même souvent une mesure d'adroite politique, soit pour attirer quelqu'un dans son parti, soit pour le détacher du parti contraire.

Dans le principe, le Namurois formait, entre le royaume de France, les comtés de Hainaut et de Luxembourg, le duché de Brabant et l'évêché de Liége, un état indépendant qui ne relevait, comme les autres états, que de l'empire d'Allemagne. La souveraineté y était héréditaire et l'autorité du prince à peu près absolue, avant cette grande époque de l'émancipation des communes, qui porta au pouvoir seigneurial une si forte atteinte. Les obligations féodales des comtes de Namur envers les empereurs étaient pour eux une source de droits, mais apportaient cependant une restriction à l'exercice de leur autorité. Ce lien fut le seul qui assujettit les comtes de Namur pendant l'espace d'environ deux cents ans, c'est-à-dire sous les princes de la première race. Vers la fin du douzième siècle fut créée pour eux une autre servitude, l'inféodation aux comtes de Hainaut. Ce sont les faits qui se rattachent à cette inféodation et aux efforts que différents prétendants firent pour ressaisir un héritage dévolu aux successeurs des seigneurs de ce dernier état, que nous avons entrepris d'exposer dans notre mémoire. Cette partie de l'histoire, neuve encore, envisagée isolément, ne manque pas d'un puissant intérêt. Son étude nous a fourni l'occasion de relever une foule d'erreurs commises par les historiens du dix-septième et du dix-huitième siècle, ainsi que par les écrivains plus modernes qui les ont copiés; elle nous a prouvé que l'histoire du Hainaut et celle du Namurois n'étaient point faites et qu'il restait à la critique à coordonner les événements avec les dates qu'on leur assigne, à examiner les sources sur lesquelles les écrivains qui nous ont précédés se sont appuyés; en un mot, cette étude nous a démontré que nous ne possédons d'histoire véritable

d'aucun de ces deux comtés. Cette assertion est confirmée par les importantes chroniques que la Commission royale d'Histoire est chargée de publier et par les curieuses chartes originales, ou transcrites dans des cartulaires, qui existent aux dépôts de Lille, de Gand, de Mons, de Namur, de Bruxelles, etc.





NARRATION.

PREMIÈRE PARTIE.

Réunion du Comté de Namur au Comté de Hainaut.

Henri-l'Aveugle (1139—1196).

L'histoire du Hainaut est si étroitement liée à celle du Namurois qu'il est impossible de parler de l'une sans tracer une grande partie de l'autre. A chaque page, on rencontre des alliances entre les familles des souverains des deux pays ; à chaque page, on lit le récit des guerres entreprises contre leurs ennemis communs.

De Bérenger, premier seigneur héréditaire du comté de Namur, sont issus les comtes de Namur de la première race, qui possédèrent ce pays pendant l'espace d'environ deux cent soixante ans, jusqu'à l'avénement de Philippe-le-Noble. Nous allons voir de quelle manière, après la mort d'Henri-l'Aveugle, prédécesseur de ce prince, son héritage passa aux

comtes de Hainaut, et comment de ceux-ci descendent les comtes-marquis de Namur de la seconde race.

Godefroid, un des derniers descendants de Bérenger, avait successivement épousé Sybille de Grand-Pré, dame de Château-Porcien, et Ermesinde, veuve d'Albert, comte de Moha et de Dasbourg, et sœur de Guillaume, comte de Luxembourg. Ce dernier mariage amena plus tard la réunion du comté de Namur à celui de Luxembourg.

Godefroid eut deux filles de sa première union; cinq autres enfants naquirent de sa seconde : Albert, mort jeune; Henri,[1] Alix,[2] Clémence et Béatrix. Alix épousa Bauduin IV, comte de Hainaut, âgé seulement de quinze ans, et dont la mère, Yolende de Gueldre, gouvernait l'héritage jusqu'à ce qu'il eût atteint sa majorité. Ce mariage doit être regardé comme la cause de tous les événements que nous raconterons : il faut faire remonter aux circonstances qui l'accompagnèrent, l'origine de toutes les prétentions, justes ou injustes, que les comtes de Hainaut élevèrent dans la suite sur le comté de Namur et qui occasionnèrent de si longs et de si vifs débats.

Lors du contrat de mariage entre Alix de Namur et Bauduin, comte de Hainaut (1124),[3] il fut stipulé que, dans le cas où Henri, qui devait hériter après Godefroid, son père, du comté de Namur, mourrait sans enfants, sa succession retournerait à

[1] Bauduin d'Avesnes commet une erreur dans sa *Chronique*, en faisant d'Henri l'aîné des fils de Godefroid : ce prince n'était que le cadet, selon le témoignage de tous les historiens.

[2] Dewez, dans les tables généalogiques de son *Histoire générale de la Belgique*, ne nomme Alix que la troisième dans l'ordre de primogéniture, quoiqu'il paraisse ici d'accord avec Gilbert (p. 48 de ses *Chronica*, publiées par le marquis de Chasteleer, Bruxelles, 1784), il est plutôt probable qu'elle était l'aînée, car elle se fait arroger, au détriment de ses sœurs, des droits à la succession de son frère, pour le cas où celui-ci viendrait à mourir sans hoirs.

[3] 1124? puisque les historiens disent que Bauduin avait 15 ans à son mariage et qu'il mourut, le 8 novembre 1171, à l'âge de 72 ans.

Bauduin et à ses hoirs.[1] Cette proposition fut acceptée sans opposition : « Peut-être, — observe l'abbé Hossart,[2] — que personne ne pensa si loin, dans un temps où la ligne masculine « paraissait si bien affermie. »

A la majorité de Bauduin, sa mère lui remit entièrement l'administration du comté.

En 1139, Henri devint comte de Namur par le décès de Godefroid, son père. Trois années auparavant il avait été mis en possession du comté de Luxembourg,[3] que lui laissa, à défaut d'héritier, Conrad II, son oncle, en sa qualité de plus proche parent à titre de sa mère Ermesinde. La mort d'Henri, comte de la Roche et de Durbuy et frère de Godefroid, l'investit également

[1] *Concessum fuit in contrahendo matrimonio quod quandocumque Henricus, comes Namurcensis, decederet, omnia ejus allodia et feoda et terræ censuales ad sæpedictum Balduinum, comitem Hanoniensem, et ejus uxorem Alidem, et eorum hæredes redirent.* (Gisleberti *Chronica*, p. 45.) L'auteur contemporain a été mal interprété par le P. Delewarde, *Histoire générale du Haynau*, Mons, 1718, tome II, p. 453, et après lui par l'abbé Hossart, *Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut*, tome I.er, p. 245, qui ont confondu les faits. Ce dernier dit que « la douairière Yolende fit « agréer aux frères et aux sœurs d'Alix que le comte de Hainaut pût acheter « les terres qu'on avoit assignées à chacun d'eux et que le prince Henri, son « beau-frère, héritier de ce comté, vînt à mourir sans enfants. » Comme le prouvent fort bien les paroles de Gilbert qui suivent celles que nous avons citées, ce ne fut que plusieurs années après son mariage avec Alix que Bauduin acheta les alleuds que les sœurs de sa femme nées du premier lit, c'est-à-dire les comtesses de Rosoy et d'Epinoy, avaient obtenus pour dot et pour leur part d'héritage. Gilbert dit : *Evolutis deindè quam pluribus annis, Balduinus comes et ejus uxor Alidis, à duabus ipsius Alidis sororibus, quarum una domino de Rosato, alia domino d'Espinoit maritata fuerat, partem suam in alodiis acquisierunt.* Cet auteur, en rapportant ces faits qui se passèrent en 1124, donne à Henri la qualification de comte de Namur et de Luxembourg qu'il n'avait point encore, puisque son père ne mourut qu'en 1139.

[2] Tome I.er, p. 245.

[3] Gisleberti *Chronica*, p. 56; — Bertholet, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg*, tome IV, p. 16.

de ces deux seigneuries.[1] Ces vastes domaines rendirent Henri un des plus riches et des plus puissants princes de son époque.

En 1153, le comte de Namur et de Luxembourg conçut le projet d'épouser Laurette, fille de Thiéri d'Alsace, comte de Flandre, princesse encore à la fleur de l'âge, quoiqu'elle en fût à sa quatrième union.[2] Henri ne put toutefois conclure ce mariage, dit le chroniqueur Gilbert, sans le consentement de Bauduin et de son épouse, auxquels il avait réservé son héritage pour eux et leur postérité, par le contrat de 1124; mais, en toute justice, le comte de Namur pouvait se passer de cette formalité. Le comte et la comtesse de Hainaut donnèrent leur approbation à Heppignies,[3] par un acte solennel que signèrent un grand nombre de nobles et de gens en charge des comtés de Namur et de Luxembourg, présents à la cérémonie, qui reconnurent de nouveau les droits de Bauduin, d'Alix et de leur fils, sur les alleuds et sur les fiefs du comte Henri,[4] par conséquent sur tous les états de ce prince, à défaut d'héritier.

Bauduin IV avait successivement acquis les terres dont les sœurs de sa femme jouissaient dans les pays de la domination du comte de Namur, et qui formaient leur apanage.[5] Il se préparait ainsi la voie pour arriver à la possession d'un bien qu'il convoitait et que des actes authentiques semblaient lui assurer. Le comte Henri, son beau-frère, lui en donna bientôt des garanties plus certaines. Laurette d'Alsace, son épouse, étant morte sans enfants, ce prince, déjà vieux, résolut de pourvoir aux différends que sa mort pouvait faire naître. Jusqu'alors le comte de Hainaut ne devait attendre la réalisation

[1] Bertholet, tome IV, p. 13.

[2] 1.° A Henri III, duc de Limbourg, mariage qui fut cassé pour cause de consanguinité; 2.° à Jean, seigneur d'Alost, dont elle eut un fils nommé Thiéri; et 3.° à Adolphe, comte de Vermandois et de Péronne, qui mourut la même année 1152.

[3] Gisleberti *Chronica*, p. 51; — Delewarde, tome II, p. 459.

[4] *Hepimas*, dit Gilbert.

[5] Gisleberti *Chronica*, p. 45.

de ses rêves d'ambition que dans le cas où Henri vînt à décéder sans hoirs. Par acte daté de Heppignies du mois de juin 1163,[1] le comte de Namur reconnaissant le droit naturel que les liens de parenté leur donnaient sur sa succession, institua pour héritiers de ses comtés et de ses autres biens Alix, sa sœur, et, après elle, Bauduin, son fils. Henri se réservait toutefois la jouissance de ses domaines; il s'engagea à n'en distraire aucune partie et ordonna à tous ses vassaux de prêter hommage à son neveu. [2]

Quoique Gilbert soit un auteur très partial, quand il s'agit de la conduite du comte de Namur, on ne peut cependant révoquer son autorité en doute lorsqu'il raconte des faits qui se sont passés de son temps. Nous nous sommes donc appuyé

[1] De Marne, *Histoire du comté de Namur*, annotée par Paquot, note C, p. 159, cite cette pièce qu'il a tirée d'un ancien cartulaire de la collégiale de Notre-Dame de Namur. Elle a été publiée dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Hainaut et Luxembourg*, tome 1.er, p. 127, d'après un vidimus original qui existe dans le chartrier de Namur aux archives du royaume. — J. Borgnet, *Histoire du comté de Namur*, p. 51.

[2] Nous ignorons où les historiens Delewarde, Vinchant, *Annales du Haynau*, liv. IV, ch. XV, édition Ruteau ; Galliot, *Histoire générale ecclésiastique et civile de la province de Namur*, tome I.er, p. 132; De Marne, p. 159; Dewez, *Histoire particulière des provinces belgiques*, tome I.er, p. 149; Bertholet, tome IV, p. 178, etc., qui se sont tous copiés les uns les autres dans cet endroit, ont trouvé que cette affaire fut conclue à Valenciennes en 1163 (?), à l'époque de la fête qui était donnée dans cette ville, à l'occasion de Bauduin, fils du comte de Hainaut, que l'on avait armé chevalier, en présence de l'empereur Fréderic-Barberousse. Ces auteurs sont ici de nouveau en contradiction avec Gilbert, qui ne rapporte ce fait qu'au jour des vigiles de Pâques 1168 (1169 nouveau style): *filium suum in militem cum honore et gaudio ordinaverunt*, et ne donne à Bauduin la qualité de *miles novus* (chevalier nouvellement créé) qu'à partir de cette époque. Notre auteur ajoute de plus que peu de temps après, dans ces mêmes jours de Pâques : *in iisdem diebus Paschalibus*, par un samedi, le comte et son fils et quantité de seigneurs étant montés sur les échafaudages élevés pour la construction du nouveau palais de Valenciennes, faillirent périr par leur chute. Les historiens du Hainaut qui parlent de cet accident sous l'année 1169, d'après Gilbert qu'ils citent, ne se sont pas aperçus de ces contradictions.

sur sa chronique, préférablement à tous les historiens qui sont venus après lui, pour la narration des faits que nous allons exposer.

En 1169,[1] le comte Henri convola en secondes noces avec Agnès de Nassau, fille d'Henri, comte de Gueldre, et parente du comte de Hainaut. Quatre ans après, et sans avoir jamais eu aucune relation avec elle, son époux la renvoya à son père. L'intérêt, paraît-il, avait poussé le comte de Namur à cette nouvelle union[2] qui venait renverser tous les projets du

[1] Les auteurs sont loin d'être d'accord sur la date à assigner à la mort de Laurette d'Alsace, première femme du comte de Namur et sur celle du second mariage de ce prince avec Agnès de Nassau. Le P. De Marne et le P. Bertholet, tome IV, p. 187, disent que Laurette mourut *presqu'en même temps que le vieux comte de Hainaut* (8 novembre 1171) ou *vers l'année* 1172. M.r J. Borgnet la fixe, d'après le chroniqueur Croonendael à l'année 1160, date assignée par d'autres anciens chroniqueurs du Namurois. Le silence de Gilbert sur la mort de Laurette d'Alsace, alors qu'il raconte comment le comte Henri fut amené à convoler en secondes noces avec Agnès de Nassau, nous fait supposer que la première était morte depuis assez longtemps, et nous porte à admettre la date adoptée par M.r J. Borgnet. Quant à la date de cette dernière union, le chroniqueur hennuyer nous semble encore ici mériter toute confiance. Le récit de ce fait est placé dans sa chronique (p. 72) avant le mariage de Bauduin (plus tard Bauduin V), fils du comte de Hainaut, avec Marguerite d'Alsace, sœur de Thiéri, comte de Flandre, mariage qu'il fixe, d'accord avec les historiens de Flandre, au mois d'avril 1169. Plus loin (p. 154) Gilbert ajoute que le comte de Namur resta séparé d'Agnès pendant quinze ans *(XV annos)*, et qu'elle donna le jour à une fille, en juillet 1186.

[2] Voici le passage de la chronique de Gilbert relatif à ce fait, p. 72 :

« *Henricus contrà juratam compromissionem quam cum Balduino et ejus uxore Alide, eorumque filio Balduino firmaverat super suis possessionibus, ire non formidans, cupiditate rehabendi Trajectum villam super Mosam, quam mater Ermensendis et ipse Henricus apud imperatorem pro MDC marcis argenti impignoraverant, duxit uxorem valdè senex Agnetem, filiam Henrici comitis de Ghelrá, Balduini consanguineam; sed quia in matrimonio concessum fuerat et promissum comiti Namurcensi quod comes de Ghelrá, mediante pecuniá, apud imperatorem efficeret quod ille Trajectum liberè rehaberet (et hoc pactum nunquàm fuit observatum) comes Namurcensis, qui Agnetem per quatuor annos habuerat, sed ei in lecto nunquàm communicaverat, eam ad patrem remisit, quam posteà recepit : undè mala infinita evenerunt.* »

comte de Hainaut. Celui-ci se rassura lorsqu'il vit son beau-frère rester éloigné de sa femme.

Henri s'était fait un allié puissant du comte de Hainaut, par la donation de 1163. Aussi son neveu Bauduin lui fut-il du plus grand secours, en 1170, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Godefroid III, duc de Lotharingie, qui formait des prétentions sur le domaine de Namur, comme annexe de son duché de Basse-Lorraine.[1] La sanglante bataille de Carnières termina glorieusement cette querelle et mit fin aux entreprises de Godefroid.[2] Le jeune Bauduin aida encore son oncle dans le courant de l'automne 1171, lors d'une révolte des Luxembourgeois qui se disposaient à secouer son obéissance.[3]

Débarrassé du duc de Lotharingie, le comte de Namur eut à se défendre contre Henri III, duc de Limbourg, beau-frère de Godefroid, que celui-ci sut faire intervenir dans cette question (automne 1172).[4] Il s'ensuivit une guerre rude et

[1] Gisleberti *Chronica*, pp. 74 et 75; — Vinchant, p. 253; — Butkens, *Trophées de Brabant*, tome I.er, p. 127; — De Marne, p. 161; — Delewarde, tome III, p. 10; — Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, pp. 149 et 150; — Haræi, *Annales Brabantiæ*, tome I.er, p. 227; — Meyeri *Annales Flandriæ*. Croonendael en parle, mais il donne de fausses dates.

[2] Bertholet ne s'est pas aperçu qu'il a raconté une seconde fois, sous l'année 1170, tome IV, p. 184, le fait de la cession de son héritage par Henri à sa sœur et à son neveu (1163).

[3] Gisleberti *Chronica*, pp. 76 et 77. Tous les auteurs, sauf Delewarde, tome III, pp. 12 et 13, qui a traduit Gilbert, ont confondu cette expédition avec la guerre contre le duc de Limbourg en 1172, et n'en ont fait qu'une seule campagne. Nous avons encore ici suivi le contemporain, d'autant plus que ces écrivains ont placé la guerre de Limbourg à l'année 1171, époque de la première révolte : cette remarque a déjà été faite par Ernst, *Histoire du Limbourg*, tome III, p. 158.

[4] De Marne, p. 161; Hossart, tome I.er, p. 284, et Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, p. 151, attribuent cette guerre aux instigations du duc de Lotharingie.

acharnée, dans laquelle il eut de nouveau besoin de l'assistance de son neveu Bauduin, devenu comte de Hainaut depuis la mort de son père, arrivée le 8 novembre 1171.[1] Les hostilités furent suspendues jusqu'en 1182; le comte Henri était alors occupé à guerroyer dans le Luxembourg. Bauduin devint encore une fois son auxiliaire dans cette occasion : la prise du château de Rochefort assura enfin une paix honorable à ce pays.[2]

La même année, le comte de Namur perdit la vue à la suite d'une maladie dangereuse : [3] cet accident l'a fait surnommer Henri-l'Aveugle par les historiens.

Le comte de Hainaut, dans la crainte que l'héritage de son oncle ne lui échappât, voulut profiter de la mésintelligence qui régnait entre Henri et Agnès pour obtenir le consentement impérial, car les comtés de Namur, de Luxembourg, de la Roche et de Durbuy, qui formaient les états d'Henri-l'Aveugle, relevaient de l'empereur d'Allemagne, et il fallait en impétrer l'investiture, afin que l'institution fût valide. Il envoya à cet effet à Fréderic-Barberousse, Gossuin de Thulin et Walter de Steenkerck.

Fréderic reçut fort bien les envoyés de Bauduin, et leur ordonna de faire venir leur maître. Le comte de Hainaut en passant à Namur[4] pour se rendre à Hagenau, en Alsace, obtint de son oncle Henri des lettres de recommandation pour l'empereur. Bauduin arriva au terme de son voyage le 11 mars 1184,

[1] Gisleberti *Chronica*, pp. 82 et suiv ; — Jacques de Guyse, liv. 18, ch. 3 ; — Delewarde, tome III, pp. 16 et 17;— Ernst, tome III, pp. 160 et suiv.

[2] Gilbert, qui raconte cette guerre, ne dit pas contre qui elle fut entreprise; aucun autre auteur que lui n'en a parlé. — Delewarde, tome III, p. 75.

[3] Gisleberti *Chronica*, p. 115.

[4] Delewarde, tome III, p. 159, a commis une erreur en écrivant que ce fut dans son voyage à Ingelheim, en 1188, qu'il passa à Namur; il a confondu avec le voyage fait à Hagenau en 1184.

jour du *Lætare Jerusalem* (1183, v. st.). Fréderic et ses fils lui firent un brillant accueil, et lui accordèrent la confirmation de la succession des terres du comte de Namur; et, afin de donner à cet acte une forme plus solennelle, l'empereur lui fixa le jour de la Pentecôte pour se rendre dans la ville de Mayence, où il devait conférer la chevalerie à ses fils, cérémonie qui aurait été suivie de joûtes à Ingelheim. Bauduin promit d'assister au sacre et au tournoi.[1] En revenant dans son comté, il fut trouver son oncle à Gerpines, près de Binche, et le pria de vouloir sanctionner de nouveau la donation qu'il lui avait faite en 1163. Henri appréciait trop les services importants que son neveu lui avait rendus dans les guerres qu'il avait eu à soutenir, pour s'y refuser. Comme il vivait toujours dans une mésintelligence profonde avec son épouse, et que d'ailleurs il était infirme et presque nonagénaire, il ne pouvait guères espérer d'en obtenir d'enfant. Il assembla donc les seigneurs de ses états, et déclara, en leur présence, qu'il instituait pour son héritier Bauduin, comte de Hainaut, son neveu, et qu'il voulait que cette disposition eût force de loi et reçût son plein et entier effet. Il l'investit ensuite par la tradition symbolique du gazon et de la branche *(per cespitem et ramum)* de tous ses alleuds et fiefs, et de la propriété de ses biens et de ses serfs, et il obligea ses vassaux à lui prêter serment de fidélité comme à leur futur souverain.[2] Nul clause de retour ne fut insérée dans l'acte qui porte la date du 1.er avril 1184 et que scellèrent une foule de seigneurs.[3] Raoul de

[1] Gisleberti *Chronica*, pp. 118 et 119; — Hossart, tome I.er, pp. 96 et suivantes; — Delewarde, tome III.

[2] Bertholet, tome IV, p. 227; — Hossart, tome I.er, p. 299; — Delewarde, tome III, p. 92.

[3] Galliot, tome I.er, p. 141, en a extrait la date des archives du chapitre de Notre-Dame à Namur, sans doute d'après le cartulaire qui se trouve aujourd'hui aux Archives du royaume. Cet acte est imprimé dans les *Monuments*, tome I.er, p. 128, d'après un vidimus original qui existe dans le chartrier de Namur au même dépôt.

Zaringen, évêque de Liége, fils d'une sœur du comte Henri, avait mis tout en œuvre pour s'opposer à cette confirmation, et pour faire tomber le choix sur un de ses frères. Il obtint seulement d'avoir, après le décès de son oncle, la jouissance viagère du comté de Durbuy, et à cette condition il adhéra à l'acte du 1.er avril 1184.[1] Toutefois cette convention devint nulle par la mort de Raoul avant celle du comte de Namur.

La fête de la Pentecôte approchait : le comte de Hainaut se rendit à Mayence, accompagné d'un grand nombre de seigneurs. Il fut reçu avec distinction : Fréderic l'honora même d'une manière toute particulière en lui accordant la faveur de porter le glaive impérial, de préférence à tous les princes illustres qui assistaient à la cérémonie, et parmi lesquels on distinguait le duc de Bohême, le duc d'Autriche, le duc de Saxe, Conrad, comte-palatin du Rhin, etc. ; personne cependant ne trouva rien à redire au choix de l'empereur, car tous connaissaient la haute origine et le mérite de Bauduin. Convaincu de la justice de ses prétentions, Fréderic lui accorda des lettres-patentes dans les formes, pour la succession aux comtés de Namur, de la Roche, de Luxembourg et dépendances (octave de la Pentecôte 1184). Ce fut Gilbert, chancelier du comte, qui les rédigea, comme il nous l'assure lui-même dans sa chronique.[2]

L'intérêt, on pourrait même dire aussi l'amitié, avait uni Bauduin à son oncle, et l'avait porté à l'aider dans les diverses positions difficiles où il fut engagé. Mais ici commence cette lutte d'où la justice et la bonne foi furent bannies, lutte dans

[1] De Marne, p. 166 ; — Galliot, note A, tome I.er, p. 142. L'acte de confirmation de l'évêque de Liége est imprimé dans les *Monuments*, tome I.er, p. 307. Il existe un vidimus dans le chartrier de Namur : toutefois il faut lire 1184 au lieu de 1183.

[2] Gisleberti *Chronica*, pp. 122 et suivantes ; — Vinchant, p. 252 ; — Delewarde, tome III, pp. 105 et suivantes ; — Hossart, tome I.er, p. 302.

laquelle on chercha, d'un côté, à s'assurer un héritage convoité depuis si longtemps, et de l'autre, à éluder une promesse consacrée par les serments les plus solennels. Nous avons dit qu'Henri avait répudié sa femme Agnès. Les chroniqueurs ont cherché diverses causes pour expliquer cette désunion. Quelques uns l'attribuent à l'inconduite d'Agnès; beaucoup l'expliquent par le débordement de mœurs du vieux comte. Un rapprochement s'opéra, en automne 1185,[1] entre Henri-l'Aveugle et son épouse, grâce à l'intervention du duc de Lotharingie et de l'archevêque de Cologne, les plus puissants des ennemis du comte de Hainaut. Il faut voir dans ce raccommodement autre chose qu'un événement naturel : la politique y eut bonne part. L'acte de donation de Gerpines ne pouvait être regardé que comme[2] une donation entre vifs, dont l'effet devait cesser depuis par la naissance d'un héritier légitime au comte de Namur; les adversaires de Bauduin mirent donc tout en œuvre pour parvenir à ce résultat. En juillet 1186, Agnès donna le jour à une fille que l'on nomma Ermesinde. A peine eut-elle atteint la fin de sa première année[3] que son père, voulant lui assurer son héritage, et dans le but de lui donner un protecteur contre les entreprises du comte de Hainaut, la fiança à Henri II, comte de Champagne, seigneur assez puissant pour soutenir les droits que cette alliance lui conféraient.[4] Ce jeune prince avait cependant été promis en mariage à Yolende de Hainaut, fille du comte.[5]

[1] Gisleberti *Chronica*, p. 154; — M.r Borgnet, p. 55, donne la date 1186.

[2] Gisleberti *Chronica*, p. 154; — De Marne, p. 167; — Hossart, tome I.er, p. 319, et Delewarde, tome III, p. 137, ont tous donné la date 1187; l'auteur contemporain est ici une source irrécusable. V. aussi Croonendael, manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, n.° 13892.

[3] Gisleberti *Chronica*, p. 159; — Croonendael.

[4] De Marne, p. 167.

[5] Gisleberti *Chronica*, pp. 154 et 155; — Delewarde, tome III, p. 138; — Hossart, tome I.er, p. 321.

Bauduin ne put se contenir en voyant le prix de ses services perdu en un moment. Il expédia des députés à l'empereur afin d'être maintenu dans la possession de son droit d'hérédité aux comtés de Namur et de Luxembourg.[1] On refusa d'abord de les écouter, mais, renvoyés avec de nouvelles instructions et des présents de grande valeur, ils exposèrent si bien le danger qu'il y aurait pour l'empire à laisser le comte de Champagne, petit-fils de Louis VII, roi de France, s'établir sur cette frontière, que Fréderic-Barberousse acquiesça à toutes leurs demandes.[2]

Le comte de Namur fit venir dans la capitale de ses états, au mois de juillet de la même année 1187, Henri de Champagne, qui y reçut de la noblesse et de la bourgeoisie l'assurance de succéder à son beau-père.[3] Informé de cette action, le comte de Hainaut se rend à la hâte et sans armes à Namur avec quelques affidés. Il rencontre son oncle dans le cimetière de Saint-Aubin, l'apostrophe ainsi que ceux qui l'environnent, et lui signifie qu'il ait à respecter les promesses qu'il a faites à son père et à sa mère, et à ne pas manquer à la parole qu'il lui a donnée plusieurs fois à lui-même; puis s'adressant personnellement au comte de Champagne, il lui reproche de venir usurper un héritage qui lui appartient par droit de naissance, et lui rappelle l'obligation qu'il a contractée et jurée avec ses nobles d'épouser sa fille Yolende.[4]

[1] Gisleberti *Chronica*, p. 159; — De Marne, p. 168.

[2] Gisleberti *Chronica*, p. 160 (mais cet auteur ne dit rien du renvoi des députés); — Meyeri *Annales Flandriæ*, ad an. 1187; — Chifflet, *Lotharingia masculina*, p. 4; — De Marne, p. 168.

[3] Gisleberti *Chronica*, p. 161; — Croonendael. Delewarde, tome III, p. 147, et De Marne, p. 167, placent cet événement avant l'envoi des députés de Bauduin.

[4] Gisleberti *Chronica*, p. 161; — Croonendael; — Delewarde, tome III, p. 146.

Le comte de Namur méprisa ces réclamations; il fit rendre hommage et jurer fidélité par ses vassaux au comte de Champagne comme à son successeur légitime. Bauduin députa aussitôt Gilbert et Gossuin de Thulin vers l'empereur qui se trouvait à Worms en ce moment : on célébrait alors la fête de l'Assomption. Les envoyés du comte de Hainaut réclamèrent de Fréderic la confirmation des assurances pour la succession du comte de Namur qu'il avait données à leur maître, et ils exhibèrent toutes les garanties anciennes et nouvelles, revêtues de son sceau, qu'Henri avait délivrées à Bauduin. Tout le monde à la cour se récria contre la perfidie du comte de Namur, qui, au mépris de tant de services que lui avait rendus son neveu, voulait le frustrer de ce qui lui était, semblait-il, si équitablement dû. Ayant pris avis de son conseil, l'empereur déclara que, tant qu'il vivrait, ni le comte de Champagne, ni aucun autre prince de la maison de France, ne succéderait à l'héritage si considérable du comte de Namur et de Luxembourg.[1]

Non content de ces promesses, Bauduin partit l'année suivante (1188) pour Ingelheim, où Henri, roi des Romains et fils de Fréderic, avait alors sa cour : il désirait surtout obtenir une confirmation que lui avait fait espérer l'empereur dans la conférence qu'il avait eue entre Ivoy (Carignan) et Pont-à-Mousson au mois de décembre 1187, avec Philippe-Auguste, roi de France, lequel s'était fortement déclaré pour le comte de Hainaut, son beau-père, contre le comte de Champagne, son neveu.[2] S'il faut en croire un chroniqueur du temps,[3] ce ne fut pas sans

[1] Gisleberti *Chronica*, pp. 162 et 163; — J. De Guyse, tome III, ch. 34, éd. Fortia; — Croonendael; — Delewarde, tome III, pp. 147 et suivantes; — Hossart, tome I.er, pp. 321 et 322; — Ed. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, tome I.er, pp. 415 et 416.

[2] Gisleberti *Chronica*, pp. 164 et 165; — Delewarde, tome III, pp. 150 et suivantes.

[3] *Auctuarium Aquicinctinum*, à la suite de la chronique de Sigebert de Gembloux dans le recueil de D. Bouquet, ad an. 1188; — Delewarde, tome III, p. 160.

d'énormes sacrifices d'argent que Bauduin obtint la faveur qu'il demandait. Il revint trouver son oncle à Namur avec les diplômes impériaux. Henri-l'Aveugle, ne se sentant pas assez fort pour s'opposer à cette haute décision, fut forcé d'entrer en accommodement avec son neveu : il fit assembler, dans le cimetière de l'église de Notre-Dame, les seigneurs, les chevaliers, les officiers, les ecclésiastiques et les bourgeois, et, en leur présence, déclara le comte de Hainaut pour héritier légitime de tous ses biens; puis il jura solennellement de ne plus rien entreprendre pour l'en frustrer. Il fit encore renouveler les mêmes garanties qu'une foule d'illustres seigneurs avaient déjà données, conféra à Bauduin le pouvoir d'exercer provisoirement la justice et de veiller sur ses états, et lui promit enfin de faire tout son possible pour obtenir du comte de Champagne sa renonciation au mariage projeté.[1]

Ces conventions s'exécutèrent, mais la paix ne dura pas longtemps. « On ne connait pas trop — dit M.r Borgnet — les motifs qui tout-à-coup firent cesser ce bon accord. » Voici l'opinion la plus plausible et la plus généralement admise. Quelques vassaux du comte de Namur, qui étaient *accoustumez de mal faire, furent peu contens de ce que suyvant ce pouvoir et traicté, Baudoin appaisoit par bonne justice les violences et larcins qui se commectoient audict pays, défendant aussy vaillament contre Godefroy, ducq de Brabant, l'évesque de Liége et aultres, les marches* (limites) *d'icelluy, et n'estoit personne si hardi d'en faire aulcune force :*[2] fort irrités de ces actes de souveraineté de la part du comte de Hainaut, ces vassaux trouvèrent le moyen de brouiller le neveu avec l'oncle. Ils commencèrent à semer la discorde entre Bauduin et Henri, et persuadèrent au faible vieillard qu'il ne serait bientôt plus rien dans le pays, et que son neveu, s'il restait plus longtemps dans le

[1] Gisleberti *Chronica*, pp. 170 et 171.

[2] Croonendael.

gouvernement de ses terres, parviendrait à s'en rendre exclusivement maître.

Le comte était retourné en Hainaut. Sur ces entrefaites, Henri-l'Aveugle tomba malade. Bauduin résolut d'aller le voir dans le but principalement de déjouer les intrigues de ses ennemis qui auraient pu le frustrer de la succession de son oncle, si celui-ci était venu à mourir. Ils avaient déjà obtenu du comte de Namur, qu'il demandât au comte de Champagne d'envoyer des troupes pour occuper les forteresses et les châteaux. *Baudouin vint à Namur* — dit Croonendael, qui a rapporté ces faits d'une manière si naïve, — *où le conte Henri s'estoit fait transporter; et si à point arriva que à l'heure qu'il entroit dans son chasteau de Namur, y entra aussy ledict Baudoyn avec toute sa compaignie; et n'avoit lors sondict oncle avec luy trente personnes, et le conte de Haynnau en avoit bien cent et quarante; parquoy, s'il l'eust voulu, il eut bien peu prendre le chasteau à sa volunté, mais ne le feit: ains l'ayant salué, se dévalla avecque ses gens et s'alla loger au bourg, ainsi que coustume avoit. Le lendemain, ledict de Haynnau prenant avecque luy Alman de Prouvin, Jehan Cornu, Renault de Crespy et Gillebert, et trois sergeans à pied pour tenir leurs chevaulx, cuida venir visiter sondict oncle. Mais quand il vint à la porte, il la trouva serrée; si fit crier pour entrer, mais luy fust répondu qu'il n'y entreroit poinct; dont troublé, retourna à son hostel où ledict conte de Namur luy fit mander qu'il s'eust à partir de son bourg, car sa demeure en ce lieu luy desplaisoit; ce qu'il luy manda encoires une fois à l'après-disner par deux chevaliers, avecque menaces que, s'il y demeuroit plus longtemps, qu'il luy feroit sentir ses forces, défendant de luy administrer vivres. Sur quoy, ledict de Haynnau respondit qu'il partiroit le lendemain, pourveu qu'il eust prins congé de son oncle: ce que luy fut accordé. Et y allant le lendemain, lui dict: Sire, à bonne foy et à mes propres despens avoye prins, par vostre volunté, la protection et justice de vostre terre, mais, je voiz que à voz conseilliers il desplaist, quant*

m'avez mandé sortir, que n'est honeste ny à vous ny à moi; et pour ce veulx-je bien, s'il vous plaist, que de la foy et serment que sur ce vous ay presté, vous me quictiez.—Ce que ledict comte fit, disant qu'il estoit suffisant assez pour guarder ses terres. Après cette réponse, Bauduin se crut dégagé de tous ses serments envers son oncle et revint en Hainaut.

De retour dans ses états, il forme la résolution de s'assurer cet héritage par la force, rassemble à la hâte une armée et court mettre le siége devant Namur. Animé par la vengeance, il attaque la ville avec tant de vigueur qu'il la prend bientôt d'assaut, malgré la vive résistance qu'on lui oppose, et la livre au pillage. Le château restait cependant au pouvoir du comte Henri, qui s'y était retranché avec une poignée de chevaliers. Bauduin en fit ordonner le siége en règle. Peu de temps après, manquant de vivres, les troupes qui l'occupaient furent obligées de capituler. Le comte de Namur rendit le château à condition que Roger de Condé, son homme-lige et tout à la fois celui de son neveu, serait gouverneur des forteresses de Namur et de Durbuy, aussi longtemps que l'un et l'autre vivraient, et qu'aucun d'eux n'y exercerait quelque pouvoir; mais qu'après la mort d'Henri-l'Aveugle, ces places seraient remises au comte de Hainaut comme au véritable seigneur.

Tous ces faits se passèrent dans le courant de l'année 1188.[1]

Bauduin, considérant que pour avoir l'investiture du comté de Namur, qui ressortissait à l'empire, il lui était nécessaire d'obtenir le consentement de Fréderic et de son fils Henri, envoya l'abbé de Vicogne et son chancelier Gilbert à Francfort-

[1] Gisleberti *Chronica*, pp. 171 et suivantes;—*Auctuarium Aquicinctinum*, ad an. 1188 et seq.; — Croonendael; — De Marne, pp. 168 et suivantes; — Delewarde, tome III, pp. 165 et suivantes; — Galliot, tome I.er, pp. 148 et suivantes; — Hossart, tome I.er, pp. 322 et suivantes; — Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, pp. 151 et suivantes; — Borgnet.

sur-Mein, où le roi des Romains et Constance, sa mère,[1] tenaient leur cour. Les ambassadeurs de Bauduin exposèrent dans quelle nécessité leur maître s'était trouvé de s'emparer des châteaux de son oncle, qui voulait de nouveau lui ravir sa succession. Le roi leur répondit avec bienveillance et fixa jour au comte de Hainaut pour qu'il eût à se trouver à Aldenbourg, en Saxe, afin d'y traiter de cette affaire conjointement avec l'empereur, son père. Il permit à Bauduin de garder les châteaux et les autres biens de son oncle qu'il avait en sa possession, et s'engagea à lui fournir au besoin toutes sortes de secours.

Cependant le comte de Champagne, fort de l'appui de Philippe-Auguste, roi de France, son oncle, qui lui avait donné des troupes, grâce aux nombreux amis qu'il avait à la cour de ce prince, rassembla une armée et se disposa à faire une irruption sur les terres du comte de Hainaut qui en était réduit aux seules forces de son pays.[2]

Voyant celui-ci préparé à le recevoir, il changea tout-à-coup de dessein : le comte de Namur et lui s'efforcèrent de faire entrer dans leur ligue, Henri,[3] fils de Godefroid III, duc de Lotharingie, pour l'engager à attaquer Bauduin du côté du Brabant. A cet effet, il lui cédèrent toutes les parties du territoire namurois situées au-delà des rivières de Sambre et Meuse. Henri accepta ces propositions et s'empara sur-le-champ de plusieurs villes et forteresses.

Accablé par tant d'ennemis à la fois, le comte de Hainaut ne put se rendre en Allemagne à l'époque indiquée et fut forcé de s'y faire remplacer par ses légats ordinaires Gossuin de Thulin et Gilbert. Ils trouvèrent l'empereur et son fils à Erfurth,

[1] Gisleberti *Chronica*, p. 188; — Delewarde, tome III, p. 178, se trompe en disant que c'était sa cousine.

[2] Gisleberti *Chronica*, pp. 184 et suivantes; — Delewarde, tome III, pp. 172 et suivantes.

[3] Associé au gouvernement par son père, depuis plusieurs années.

près de Mayence (dans l'octave de la fête de la Toussaint 1188). Malgré les efforts que fit de son côté Pierre, évêque de Toul, au nom du comte de Champagne, les députés hennuyers obtinrent de Fréderic et d'Henri, moyennant une somme de quinze cent cinquante marcs, que le comte de Hainaut viendrait remettre entre les mains du roi des Romains tous les fiefs, terres et seigneuries qu'il occupait déjà dans le comté de Namur et tout ce qu'Henri-l'Aveugle possédait encore, et qu'il le tiendrait du roi en fief-lige ; qu'alors le comte de Hainaut prendrait le titre de marquis et jouirait des priviléges et prérogatives accordées aux princes de l'empire. Ces conventions furent mises par écrit et datées d'Erfurth, le jour Saint-Martin (11 novembre) 1188.[1]

Après le retour de ses envoyés, Bauduin, profitant d'un instant de trève qu'il avait obtenu, se rendit lui-même à Worms où le roi des Romains l'attendait, et il remit entre ses mains tous les alleuds qu'il tenait déjà dans les états de son oncle et ceux qu'il ne possédait point encore et qui regardaient les comtés de la Roche, de Durbuy et de Namur. Le roi réunit toutes les terres de quelque nature qu'elles fussent, tant féodales qu'allodiales, avec les familles de serfs et les églises qui étaient de la juridiction et de la dépendance de l'empereur, en fit un marquisat et les donna à tenir au comte de Hainaut en fief-lige : Bauduin lui en rendit immédiatement hommage. C'est ainsi, ajoute Gilbert,[2] que le comte de Hainaut devint prince de l'empire et marquis de Namur. Le roi des Romains lui recommanda de garder le secret sur cette affaire jusqu'à la mort du comte de Namur ou jusqu'à ce qu'il se fût entendu avec celui-ci.

Le roi Henri, voulant entièrement reconcilier Bauduin avec son oncle, fixa jour à Henri-l'Aveugle pour se trouver à Liége

[1] Gisleberti *Chronica*, pp. 189 et suivantes ; — Delewarde, tome III, pp. 180 et suivantes.

[2] Gisleberti *Chronica*, p. 194.

dans l'octave de l'Epiphanie (1189), afin d'y conclure la paix avec son neveu. Le comte de Hainaut resta à la cour impériale, et, vers l'époque indiquée, tous se rendirent à Liége. Le comte de Namur et le duc de Lotharingie y étaient allés accompagnés d'une nombreuse suite de chevaliers.

Mais cette réunion n'aboutit à aucun résultat, et le roi, ne pouvant terminer ce différend, congédia Henri-l'Aveugle et tenta de faire conclure un traité d'alliance entre Bauduin et Henri I.er, duc de Lotharingie. Les premières ouvertures s'en firent à Maestricht, et la paix fut signée à Werden,[1] sur les confins du duché de Clèves. Le second rendit au premier le pays qu'il avait acquis à titre d'engagère des comtes de Namur et de Champagne pour la somme de cinq cents marcs,[2] à condition qu'il lui en serait payé sept cents : Henri I.er s'obligea encore à secourir Bauduin envers et contre tous, sauf contre l'empereur, le roi des Romains, l'évêque de Liége et le comte de Flandre, dans quelque entreprise que ce fût : les lettres en furent dressées par écrit et scellées des parties contractantes (janvier 1189).[3] Mais Henri I.er respecta peu sa parole et il ne cessa de faire des incursions sur les terres de Bauduin :[4] les hostilités recommencèrent entre eux peu de temps après.[5]

Cependant Philippe-Auguste essaya un rapprochement entre

[1] Werden est à cinq lieues et demie de Dusseldorf : cette petite ville est située sur la Roer et non pas sur le Rhin comme le dit Gilbert.

[2] Borgnet, p. 63; — Gisleberti *Chronica*, p. 195, donne le chiffre de cinq mille, *pro V millibus marchis;* mais nous croyons avec Delewarde, tome III, p. 187, qu'il faut le réduire à cinq cents, d'autant plus que ce sont encore des centaines dont il est parlé à la p. 205 du même auteur, et que le duc de Lotharingie n'eût probablement pas consenti à abandonner pour la somme de douze cents un pays qui lui en avait coûté cinq mille.

[3] Gisleberti *Chronica*, pp. 192 et suivantes; — Delewarde, tome III, pp. 181 et suivantes. Butkens ne dit mot de ce traité.

[4] Gisleberti *Chronica*, p. 196;—Delewaarde, tome III, p. 189.

[5] Gisleberti *Chronica*, p. 203;—Delewarde, tome III, pp. 195 et suivantes.

les comtes de Hainaut et de Champagne dans une conférence tenue à Pontoise, au mois d'août 1189. Il proposa à l'un de lui abandonner la terre de Namur avec ses dépendances, à l'autre de se contenter des comtés de la Roche[1] et de Durbuy : il laissait le Luxembourg à l'arbitrage du roi des Romains. Ni l'un ni l'autre ne voulurent conclure la paix sur ces bases, tant ils élevaient haut leurs prétentions.

Le comte de Champagne, poursuivant son dessein, se mit en marche dès le mois suivant; il attendait les secours du duc de Lotharingie, qui se disposait à l'aller joindre; mais, ayant appris que le comte de Hainaut était sur ses gardes, il ajourna encore une fois son projet d'invasion.[2] On remarque, dans toute la conduite que tint le comte de Champagne dans cette affaire, une indécision que l'on ne peut expliquer, fort comme il l'était et soutenu de plusieurs princes puissants.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui se préparait à partir pour la Palestine, voulut aussi procurer la paix à son beau-frère, le comte de Hainaut, et faire cesser sa querelle avec le duc de Lotharingie, son neveu. Il en conféra avec eux, en octobre 1189, pendant trois jours; enfin le traité de Werden fut renouvelé et confirmé, mais Philippe y mit pour condition que Bauduin ajouterait cinq cents marcs aux sept cents qu'il devait compter pour retirer les terres tenues en engagère, et pour dédommager le duc de Lotharingie des pertes que les guerres lui avaient fait essuyer.[3]

Au mois de novembre suivant, la guerre se ralluma entre le comte de Namur et son neveu. La campagne s'ouvrit par les

[1] Delewarde a traduit deux fois le mot *Rocham* par Rochefort. La Roche et Rochefort sont deux endroits différents.

[2] Gisleberti *Chronica*, pp. 204 et 205; —Delewarde, tome III, pp. 199 et suivantes.

[3] Gisleberti *Chronica*, pp. 205 et suivantes;—Delewarde, tome III, pp. 201 et 202.

siéges de Merlemont et de Floreffe, qui se rendirent à Bauduin après une vigoureuse défense.[1]

Le 28 décembre de la même année (1189), les chevaliers et les vassaux de la terre de Namur s'assemblèrent dans les prairies nommées *Herbates*, près de la capitale, et renouvelèrent leur hommage au comte de Hainaut, qui reçut celui de Clarembaud de Haute-Rive, son cousin, pour le château de Namur.

Enfin de guerre las, l'oncle et le neveu conclurent la paix au mois de juillet 1190, par l'entremise de l'archevêque de Cologne. Il fut stipulé que Bauduin aurait tous les châteaux qu'il avait occupés avant la guerre, avec la ville de Namur et les villages où les forteresses étaient situées, et qu'Henri-l'Aveugle posséderait toutes les villes et tous les villages où ne se trouvaient pas de châteaux; en outre, que le premier aurait le droit d'exercer la justice sur les fiefs et d'en recevoir les hommages. Le comte de Namur ordonna ensuite à ceux de ses vassaux qui avaient embrassé sa cause de prêter hommage et de faire le serment de fidélité au comte de Hainaut. Il jura lui-même qu'il conserverait pour son neveu les comtés de la Roche et de Durbuy, dont celui-ci devait hériter après sa mort. Ce traité de paix fut approuvé et ratifié de part et d'autre avec les formalités ordinaires. L'archevêque de Cologne et Gérard, comte de Looz, qui en avaient été les témoins et les médiateurs, furent chargés par le comte de Namur d'en obtenir la confirmation d'Henri VI, devenu empereur depuis la mort de son père Fréderic : ce qu'ils obtinrent facilement.

Mais cette assurance ne suffit pas au comte de Hainaut : il voulut l'obtenir dans une assemblée plus solennelle. Il envoya Gilbert, son chancelier, vers l'empereur. Gilbert le trouva à Halle, en Souabe, lui montra les lettres de l'archevêque de

[1] Gisleberti *Chronica*, p. 205; — Delewarde, tome III, pp. 201 et 202; — *Chronique de Floreffe*, manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, publiée par M.r le baron de Reiffenberg dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.*

Cologne, du comte de Looz, et du comte de Namur et de Luxembourg, ainsi que les témoignages des nobles et des officiers qui avaient été présents au traité conclu entre son seigneur et le comte Henri-l'Aveugle. Henri VI répondit à haute voix, et devant toute sa cour, qu'il avait érigé les comtés de Namur, de la Roche et de Durbuy en marquisat : qu'il les avait donnés à Bauduin, comte de Hainaut, son homme-lige, créé par lui marquis et prince de l'empire, et qu'il le déclarait à tous les princes qui étaient présents afin qu'ils le reconnussent en cette qualité. Quant au comté de Luxembourg, il en disposa en faveur de son frère Othon, comte de Bourgogne. Quelque opposition qu'essayât de faire le duc de Lotharingie, à cause de son titre de marquis du Saint-Empire, quelques intrigues qu'il employa en tentant de corrompre les conseillers du roi, il ne put rien gagner; et le jour de Saint-Michel (29 septembre) 1190, dans une assemblée solennelle à Augsbourg, Gilbert obtint les diplômes revêtus de la sanction impériale, et retourna vers Bauduin.

Le comte de Hainaut se trouvait à Namur avec son épouse. Il assembla les nobles du pays dans l'église de Saint-Aubin, et leur communiqua l'acte qui lui concédait, outre sa nouvelle dignité, de nouveaux droits et de nouveaux priviléges.[1] Il fit ensuite plusieurs gratifications, donna entre autres la seigneurie de Thy-le-Château à son frère Guillaume,[2] et éleva Gilbert,

[1] Depuis Bauduin ne se servit plus du sceau dont il avait usé jusqu'alors avec les mots : *Sigillum Balduini comitis Hanoniensis*, et en employa un nouveau où se trouvait la légende : *S. Balduini marchionis Namurcensis et comitis Hanoniensis*. Mais il ne scella pas longtemps de ce dernier, sa femme ayant hérité du comté de Flandre par la mort de Philippe d'Alsace, son frère, en 1191. Le nouveau comte de Flandre fit faire un sceau qui portait pour inscription : *S. Balduini comitis Flandriæ et Hanoniæ, et marchionis Namurcensis*. A la mort de son épouse (1194) il abandonna celui-ci et reprit le sceau où il était qualifié de comte de Hainaut et marquis de Namur. V. Gisleberti *Chronica*, pp. 215, 222 et 256; — Ed. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, tome I er, p. 423; — Delewarde, tome III, p. 128; etc.

[2] Charte inédite en la possession de M.r Landa, aîné, libraire à Mons.

son chancelier, à la dignité de prévôt du chapitre de Saint-Aubin.

Toutefois Bauduin ne pouvait guère se fier à la parole de son oncle. Henri, comte de Champagne, s'était croisé avec Philippe-Auguste, roi de France, et l'avait accompagné en Palestine, où sa valeur lui mérita d'épouser Isabelle, reine de Jérusalem. A la nouvelle de ce mariage, Ermesinde fut renvoyée à Henri-l'Aveugle, son père. Cet événement débarassait Bauduin d'un concurrent redoutable; mais le comte de Namur fiança de nouveau sa fille à Thibaut I.er, comte de Bar, vers la fin de l'année 1192.[1] Animé par l'espérance d'hériter des vastes états d'Henri-l'Aveugle, Thibaut tenta une aggression sur le comté de Namur, dans laquelle il fut forcé de se retirer en attendant une occasion favorable.

Pendant que Bauduin, qui avait hérité du comté de Flandre, à titre de sa femme, par la mort de Philippe d'Alsace, son beau-frère, en 1191, était occupé à apaiser des troubles survenus à Gand (juillet 1194), une ligue formidable se forma contre lui. Le comte de Namur séduit par les ennemis de son neveu et fort de l'appui de son futur gendre le comte de Bar, leva une armée qu'allèrent bientôt grossir les secours du duc de Limbourg et de ses trois fils Henri, Waleram et Simon, évêque de Liége, et ceux des comtes de Vianden et de Juliers, avec plusieurs gentilshommes du duc de Lotharingie qui devait les rejoindre lui-même à la tête d'autres troupes, aussitôt après le 15 août, jour de l'expiration d'une trêve qu'il avait conclue avec le comte de Hainaut.

Informé que cette armée, composée de près de vingt et un mille hommes tant à pied qu'à cheval, était entrée dans le comté de Namur, et qu'elle le ravageait, Bauduin revint dans la capitale de cette province, et, sans prendre le temps de rassembler ses vassaux, voulut, dès le lendemain de son arrivée

[1] Bertholet, tome IV, p. 270; — Borgnet, p. 64.

(1.er août) entreprendre de combattre ses puissants ennemis avec une troupe moitié moins nombreuse, et où on ne comptait que cent cinquante chevaliers, deux cents cavaliers et environ dix mille fantassins. La victoire, après avoir été longtemps disputée, se déclara pour Bauduin : Henri, duc de Limbourg, et Henri, son fils, avec une foule d'autres guerriers de tout rang, furent faits prisonniers. L'évêque de Liége, Waleram, son frère, Fréderic, comte de Vianden, et le comte de Namur, prirent la fuite.

Peu de temps après, le duc de Lotharingie et le comte de Hainaut eurent entre Hal et Lembecq des conférences qui durèrent trois jours. Ils finirent par y conclure un traité de paix, qui est daté du 13 des calendes de septembre (20 août) 1194, et dont la mise en liberté du duc de Limbourg et de son fils Henri était une des conditions.[1]

Telle fut l'issue de la dernière tentative qu'entreprit Henri l'Aveugle pour disputer sa succession à son neveu. Ce prince fut constamment balancé entre la foi de ses serments et ses sentiments de père, et ne céda souvent qu'aux instigations des ennemis du comte de Hainaut.

[1] Le traité entre le duc de Lotharingie et le comte de Hainaut du 13 des calendes de septembre 1194, est imprimé dans les *Monuments*, tome I.er, p. 317. L'acte d'alliance conclu entre les deux princes est daté de Rupelmonde en 1195, et a été imprimé dans les *Brabansche Yeesten*, tome I.er, p. 114. V. sur ces faits Gisleberti *Chronica*, pp. 251 et suivantes; — Meyeri *Annales Flandriæ*, ad an. 1194; — Croonendael; — Alberici Trium-Fontium *Chronicon*, ad an. 1194; — *Auctuarium Aquicinctinum*, ad an. 1194; — Divæi *Annales*, lib. 10; — Butkens, tome I.er, pp. 152 et 153; — Delewarde, tome III, pp. 291 et suivantes; — Ernst, tome III, pp. 211 et suivantes.

DEUXIÈME PARTIE.

Inféodation du Comté de Namur au Comté de Hainaut.

Philippe-le-Noble.

Le comte Bauduin V sentant approcher sa fin, fit le partage de ses états et de la riche succession d'Henri-l'Aveugle, son oncle, qu'il était enfin parvenu, comme nous l'avons dit, à assurer à sa postérité. Il donna son comté de Hainaut à son fils aîné, Bauduin IX,[1] comte de Flandre, depuis la mort de Marguerite, sa mère (15 novembre 1194);[2] et, du consentement de celui-ci, il assigna comme part de sa succession à Philippe, son deuxième fils,[3] le marquisat de Namur, *à charge de le tenir après sa mort en fief-lige du comte de Hainaut, son frère, des domaines duquel il serait considéré comme partie dépendante, et qui devait lui-même le relever de l'empereur.*[4] Ce fut un des derniers actes importants de la vie politique de Bauduin; il mourut quelques temps après, le 18 décembre 1196,[5] à l'âge de quarante-cinq ans, après avoir gouverné le comté

[1] Bauduin VI en Hainaut.

[2] Bauduin V ne posséda le comté de Flandre que du chef de sa femme, comme l'avait réglé par son testament Philippe d'Alsace, frère de celle-ci; après la mort de Marguerite le comté devait passer à son fils aîné.

[3] Et non le troisième, comme dit Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, p. 168. Il est ici en contradiction avec lui-même, car, dans son *Histoire générale*, tome II, p. 226, il le nomme le deuxième.

[4] Gisleberti *Chronica*, pp. 266 et 267.

[5] Cette date est la véritable. V. Gisleberti *Chronica*, p. 284.

de Hainaut pendant vingt et un ans six semaines,[1] et le riche comté de Flandre, conjointement avec son épouse, l'espace d'environ trois ans.

Depuis qu'il avait obtenu de l'empereur Fréderic-Barberousse et de son fils Henri l'investiture de la terre de Namur (novembre 1188,) Bauduin V s'était intitulé comte de Hainaut et de Flandre et marquis de Namur; cependant il ne posséda jamais ce dernier pays: Henri-l'Aveugle qui devait en jouir toute sa vie, ne mourut, selon l'opinion commune des historiens, qu'en 1196, âgé de près de cent ans.[2] En lui s'éteignit la première race des comtes de Namur : aucun de ses prédécesseurs ne régna plus longtemps et peut-être avec plus de gloire : aucun n'eut une vie plus agitée que la sienne. On a pu remarquer les démarches faites, les promesses prodiguées, les violences auxquelles ne craignirent pas de recourir les comtes de Hainaut Bauduin IV et Bauduin V, pour se faire déclarer héritier de ce prince, dont la vieillesse et les infirmités semblaient leur donner plus de facilité pour parvenir à l'exécution de leurs projets; mais lorsque la naissance d'une fille vint, dans cet âge avancé, ranimer ses espérances perdues de perpétuer dans sa race la possession de l'héritage de ses pères, que d'efforts, de subterfuges, d'intrigues de la part d'Henri, pour retracter, annuler sa première déclaration, et pour ne pas laisser enlever à son unique enfant ce comté, patrimoine de ses glorieux ancêtres.

A la mort d'Henri-l'Aveugle, Philippe, que son frère en prenant possession du comté de Hainaut avait solennellement investi du marquisat de Namur,[3] se fit inaugurer, et reçut

[1] Gisleberti *Chronica*, p. 286.

[2] Gaillot, tome I.er, p 176;—De Marne, p. 176;—*Chronique de Floreffe*. Bertholet, tome IV, p. 275, rapporte l'épitaphe de son tombeau composé plusieurs siècles après, dans laquelle on assigne pour date de sa mort l'année 1180.

[3] Delewarde, tome III, p. 312.

partout le plus brillant accueil.[1] La portion qui lui était dévolue se composait de la terre de Namur, et des comtés de Durbuy et de la Roche.[2] Philippe prêta hommage-lige pour ses terres et ses châteaux[3] à Bauduin en sa qualité de comte de Hainaut;[4] celui-ci, au rapport d'Oudegherst,[5] accomplit la même formalité à Metz où se trouvait l'empereur, et y releva *toutes les terres et signories qu'il tenoit du sainct empire.* C'est ainsi que la maison de Hainaut devint l'une des plus puissantes des Pays-Bas, et se trouva en état de résister aux empiétements des rois de France, jaloux de ces accroissements de pouvoir et de richesses.

L'avénement de Philippe de Hainaut, dit le Noble, à la souveraineté du marquisat de Namur, créait une servitude nouvelle et apportait quelques modifications à l'ordre de choses jusqu'alors établi.

Les comtes de Namur de la première race ne relevèrent leur comté que des empereurs d'Allemagne, et ne reconnurent qu'eux pour suzerains; ils leur prêtèrent foi et hommage et leur furent assujettis selon les règles de la vassalité ordinaire. Cette cérémonie de l'investiture était moins un acte de servitude qu'un acte solennel d'inauguration et un engagement réciproque de service; puisqu'en effet le vassal jurait de servir, pendant un espace de temps limité, envers et contre tous, son suzerain, qui de son côté le prenait sous sa protection et défense particulière. Moins puissants que les comtes de Flandre et que les ducs de Brabant, les comtes de Namur marchaient cependant de pair avec eux comme princes et grands feudataires de l'empire, et ils jouissaient des mêmes priviléges.

[1] De Marne, p. 183; — Galliot, tome I.er, p. 181.

[2] Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, 168.

[3] Gisleberti *Chronica*, p. 287; — Jacques de Guyse, ch. 75.

[4] Et non de comte de Flandre, comme M.r Le Glay semble l'insinuer dans son *Histoire des comtes de Flandre*, tome I.er, p. 425.

[5] Oudegherst, tome II, p. 22.

Mais la condition imposée à Philippe, et après lui à ses successeurs, de relever la terre de Namur du Hainaut dont elle était fief, sans en être partie intégrante, changea les relations sociales et multiplia les liens féodaux. Les marquis de Namur devinrent vassaux des comtes de Hainaut et ils durent leur rendre hommage comme à leur suzerain. Ceux-ci, immédiatement après, en faisaient relief, en leur propre nom, aux empereurs d'Allemagne. Le marquisat de Namur était donc tout à la fois fief et arrière-fief de l'empire,[1] avec cette différence, qu'à la vassalité ordinaire et régulière, qui exigeait assistance au conseil et secours à la guerre (*fiducia*, *justitia*, *servitium*),[2] fut substituée la vassalité-lige, alors généralement en usage : toutefois, quant à l'administration intérieure, les marquis de Namur étaient entièrement indépendants des comtes de Hainaut. La vassalité-lige créait encore des obligations bien plus importantes. « Le vassal-lige — dit Brussel — « était tenu de servir à ses dépens le suzerain tant que durait « la guerre qu'il avait à soutenir; au lieu que le vassal « ordinaire ne devait au suzerain que quarante jours de ser- « vices à ses dépens, du jour que *l'ost* (l'armée) était assem- « blée, après lesquels quarante jours il lui était libre de s'en « retourner.[3] Le vassal-lige était tenu de faire en personne « le service. Que si néanmoins la guerre ne le regardait pas « directement, alors le vassal-lige pouvait envoyer en son « lieu un chevalier, en consignant cependant au suzerain la « terre qui relevait de lui, si la situation de cette terre était « importante, et au moyen de ce, le vassal-lige pouvait servir « en personne pendant le même temps un autre seigneur dont « il était pareillement homme-lige.[4] De même — ajoute plus

[1] De Marne, p. 182; — Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, p. 168.

[2] Warnkönig, *Histoire de Flandre*, tome II, p. 67.

[3] Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs*, etc. Paris, 1727, tome I.er, ch. XI, p. 106; — Warnkönig, tome II, p. 68, etc.

[4] Brussel, tome II, p. 301.

« loin encore cet auteur — que le vassal-lige était obligé de « servir son suzerain dans toutes les guerres et pendant tout « le temps qu'elles duraient : le suzerain était de sa part tenu « de défendre par les armes son vassal-lige, lorsqu'il était « attaqué, et jusqu'à ce qu'il lui eût été fait entière satisfac« tion. »[1]

A peine Philippe eût-il été partout reconnu comme souverain que Thiébaut, comte de Bar, devenu l'époux de la fille d'Henri-l'Aveugle, accourut lui disputer la possession de ses états les armes à la main, et réclamer au nom de sa femme l'héritage de son père. Le comte de Champagne, qui n'avait cherché que son intérêt privé dans son alliance avec Ermesinde, y avait renoncé, voyant ses espérances déçues depuis que l'empereur avait adjugé le comté de Namur à Bauduin, et disposé de celui du Luxembourg en faveur de son frère Othon, comte de Bourgogne. Thiébaut de Bar obtint la jeune princesse, qui, pour toute dot, lui apporta quelques biens allodiaux et des droits contestés : « Tristes débris — ajoute le P. De Marne[2] — « de la brillante fortune que lui promettait sa naissance. »

Nous avons vu que le comte de Bar avait déjà formé du vivant d'Henri-l'Aveugle une première entreprise sur le comté de Namur, entreprise qui avait échoué. Thiébaut s'était ensuite accordé avec le duc de Bourgogne, et avait obtenu pour une somme d'argent qu'il renonçât à ses prétentions sur le comté de Luxembourg.[3] C'était déjà beaucoup d'avoir recouvré une partie si considérable du patrimoine de sa femme ; mais ce n'était point assez pour le comte de Bar qui, voyant sa puissance et ses forces augmentées par l'acquisition du Luxembourg, voulut encore y joindre le marquisat de Namur. Il leva une

[1] Brussel, tome II, p. 301.

[2] P. 183.

[3] Alberici *Chronicon*, ad an. 1193 ; — De Marne, p. 184 ; — Galliot, tome I.er, p. 182.

armée considérable qu'il renforça des troupes que le duc de Lorraine lui fournit. Fortement engagé par le roi de France pour faire diversion à la guerre que celui-ci soutenait contre le comte de Flandre et de Hainaut, il entra dans le territoire de Namur qu'il ravagea, et vint mettre le siége devant la capitale elle-même. Après plusieurs assauts dans lesquels il fut toujours repoussé, Thiébaut leva le siége.[1]

Cette expédition qui promettait d'être si brillante, aboutit[2] à faire conclure, le 26 août 1199,[3] entre les deux adversaires un arrangement au monastère de Saint-Médard, près de Dinant. Les comtés de la Roche et de Durbuy furent, par ce traité,[4] séparés pour toujours du marquisat de Namur, et restèrent depuis attachés au comté de Luxembourg. Par l'article VI, il est dit que le comte de Bar doit tenir en fief du comte de Hainaut sa terre de la Roche et toutes celles qui sont enfermées dans le territoire qui lui a été cédé; de sorte que, dit ce traité, il est devenu homme-lige du comte de Hainaut, et qu'il est obligé de le secourir contre le roi de France, le duc de Souabe et tous autres ennemis, à l'exception de l'évêque de Verdun et du comte de Champagne; que si cependant le comte de Hainaut avait une guerre contre eux, il doit lui faire rendre le service qu'il lui doit pour son fief de la Roche. Cet acte stipule en outre que le comté de Luxembourg et les autres terres passeront au comte de Bar, dont l'héritier, dans le cas où il en ait, devra jouir de tous les fiefs, malgré les nouvelles alliances que la comtesse Ermesinde, sa femme, pourrait contracter après le décès de son mari, ou son mari après le sien. Ermesinde

[1] De Marne, p. 184; — Galliot, tome I.er, p. 183.

[2] De Marne, p. 187; — De Smet, *Histoire de la Belgique*, tome I.er, p. 154; — Bertholet, Galliot, Dewez et David, aux endroits cités.

[3] David, p. 200, a donné par erreur la date du 26 juillet.

[4] Bertholet, tome IV, pp. 28 et suivantes; — Galliot, tome I.er, pp. 184 et suivantes; — De Marne, pp. 187 et suivantes; — Leibnitz, *Codex juris gentium diplomaticus*, tome II, part. 2, p. 194; — Borgnet, p. 68.

ratifia cet accord par lettres datées du mois de novembre 1200.[1] La paix de Dinant, que les circonstances obligèrent Philippe-le-Noble de conclure, réduisit à des bornes fort étroites les états des comtes de Namur.[2] Il appartenait à Guillaume-le-Riche de la relever, comme nous le dirons plus loin. Ce traité rendit enfin le calme au pays, qui en avait été privé si longtemps.

Philippe-le-Noble mourut au château de Blaton le 9 octobre[3] 1212,[4] à l'âge de 33 ans, après en avoir régné seize. Il avait épousé[5] en 1210, Marie, fille de Philippe-Auguste, roi de France,[6] à laquelle il était fiancé depuis l'année 1206. Un fils naquit de cette union, mais il ne vécut que quelques mois.[7]

Outre le comté de Namur et plusieurs terres en Hainaut,

[1] *Monuments*, tome I.er, p. 5; — Borgnet, p. 70.

[2] De Smet, tome I.er, p. 134; — Dewez, *Histoire générale*, tome II, p. 228, et *Histoire particulière*, tome I.er, p. 171.

[3] Borgnet, pp. 74 et 75. Croonendael donne la date du 20 octobre.

[4] Oudegherst, tome II, p. 65, est en contradiction avec tous les historiens en disant que ce prince mourut en 1211. Delewarde, tome III, p. 433, dit que cet accident arriva en 1226 : il a confondu Philippe I.er avec Philippe II, son neveu. Une charte originale, datée du mois d'octobre 1212, existe au dépôt des archives de Flandre à Gand : elle est imprimée dans les *Monuments*, tome I.er, p. 6, d'après un cartulaire de Namur qui se trouve aux Archives du royaume.

[5] Il paraît qu'au mois de mai 1193, il y eut un projet de mariage entre Philippe et Mahaut de Courtenay, fille de Pierre, comte de Nevers. V. *Auctuarium Aquicinctinum*, ad an. 1193; — Guillaume de Nangis, dans sa chronique, liv. 4, ch. 22; — Manuscrits n.° 17436 de la bibliothèque de Bourgogne; — Oudegherst, tome II, p. 14; — Galliot, tome I.er, pp. 180 et 181. Peu d'historiens ont eu connaissance de ce fait.

[6] Bertholet, De Marne et Galliot.

[7] De Marne, p. 198; — Galliot, tome I.er, p. 221; — Hossart, tome I.er, p. 375.

Philippe possédait encore le comté d'Alost, dont il fit hommage en personne au duc de Brabant en 1209.[1]

La succession de Philippe appartenait de droit à Henri, son frère, qui occupait le trône de Constantinople. Mais soit que la couronne impériale, comme le dit le P. De Marne,[2] satisfit son ambition, soit qu'il eût assez à faire à défendre son empire, il ne se soucia pas d'ajouter à ses états un domaine aussi éloigné et d'aussi minime étendue que le comté de Namur. Sa sœur Yolende, épouse de Pierre[3] de Courtenay, comte d'Auxerre, et petit-fils de Louis-le-Gros, roi de France, s'en mit en possession, sans aucune opposition de la part de Philippe-Auguste, qui avait épousé Elisabeth, autre fille de Baudouin V, comte de Hainaut, ni d'aucun autre prétendant, et sans même que l'empereur d'Allemagne y trouvât à redire, quoique la princesse fût précisément dans le même cas que celui qui, peu d'années auparavant, avait servi de prétexte à l'exclusion d'Ermesinde. Par là, non seulement le marquisat de Namur, mais encore l'empire d'Orient comme nous le verrons plus tard, passa dans la maison de Courtenay.[4]

[1] Miræi *Opera diplomatica*, tome I.er, p. 407; — Butkens, tome I.er, p. 175, et preuves, p. 61; — De Marne, pp. 196 et 197.

[2] P. 216.

[3] Et non Philippe comme le nomme Hossart, tome I.er, p. 394.

[4] Delewarde, tome III, p. 433; — Hossart, tome I.er, p. 375.

Yolende et Pierre de Courtenay. — Philippe II.

Le règne de la comtesse Yolende paraissait devoir être tranquille; mais Ermesinde n'avait point abandonné l'espoir de rentrer dans la possession entière des états de son père. Cette princesse, peu de temps après la mort de Thiébaut, comte de Bar, son premier époux (12 février 1214),[1] pressée par les seigneurs de Luxembourg,[2] convola en secondes noces, dans le mois de mai suivant,[3] avec Waleram, fils et héritier[4] de Henri, duc de Limbourg et marquis d'Arlon. La cession de ce dernier pays lui fut faite à l'occasion de son mariage.[5] Cette union en accroissant les forces de la comtesse de Luxembourg, lui donna de nouvelles espérances de réussir dans ses projets de conquête et de recouvrement de l'héritage dont elle avait été frustrée. Waleram et Ermesinde cherchèrent donc un prétexte pour rompre la paix qui existait depuis 1199. Ils prétendirent que tout ce qui avait été réglé dans le traité de Dinant, dont nous venons de voir le résultat, regardait uniquement Philippe-le-Noble et ses enfants; qu'à défaut d'héritier légitime, sa succession devait retourner à la fille d'Henri-l'Aveugle, et que Yolende, qui ne l'avait obtenue que par transport de Henri, troisième frère de Philippe, n'y avait aucun droit.[6]

[1] Ernst, tome IV, p. 12. Plusieurs historiens ont assigné par erreur la date du 2 février.

[2] J. Berthelii *Historia Luxemburgi usque ad Albertum*, 1605, p. 42; — Bertholet, tome IV, pp. 306 et suivantes.

[3] Ernst, tome IV, p. 15.

[4] Il n'était point encore duc comme l'appellent Galliot, tome I.er, p. 239, et Delewarde, tome III, p. 412; il ne le fut qu'en 1221, après la mort de son père.

[5] Ernst, tome IV, p. 12.

[6] Bertholet, tome IV, p. 329; — De Marne, p. 221; — Galliot, tome I.er, pp. 239 et 255; — Hossart, tome I.er, pp. 393 et 394; — Ernst, tome IV, p. 30

Ces raisons furent méprisées, et de part et d'autre on en vint bientôt aux hostilités. Dès le mois de juin de la même année 1214,[1] Waleram entra dans le comté de Namur, à la tête d'une armée considérable, composée de troupes du duché de Limbourg et du marquisat de Juliers, d'une partie de la noblesse namuroise et de toutes les forces du Luxembourg. Pierre de Courtenay avait eu un secours de Flamands et d'Hennuyers de la comtesse Jeanne de Constantinople.[2] L'époux d'Ermesinde se porta sur Bouvignes et de là sur Namur : mais la résistance qu'il éprouva de la part de la garnison de ces places l'obligea à se retirer et à repasser la Meuse où une grande partie de ses troupes se noya par la rupture du pont de Dinant.[3]

La guerre de l'empereur d'Allemagne, Othon IV, contre Philippe-Auguste, roi de France, vint suspendre l'animosité des deux prétendants. Chacun y prit part. Waleram suivit l'armée d'Othon ; Pierre de Courtenay alla rejoindre Philippe-Auguste : ils semblaient, en quelque sorte, vouloir vider leur querelle particulière avec celle des deux plus puissants princes de l'Europe d'alors. La célèbre bataille de Bouvines termina cette gigantesque entreprise, qui avait pour but de démembrer la France et d'anéantir la monarchie de Hugues Capet.

Lorsque cette commotion universelle se fut apaisée, et que chacun fut de nouveau livré à ses propres forces et réduit à

[1] Ainsi que le curé Ernst l'a déjà fait observer, les historiens de Namur De Marne, Galliot, et, d'après eux, Dewez, placent le commencement de cette guerre à 1215; — Bertholet, tome IV, p. 328, la reporte même à l'année 1217.

[2] Et non de Marguerite comme le dit Hossart, tome I.er, p. 394; — Bertholet, tome IV, p. 329.

[3] Reneri *Chronicon*, ad an. 1214; — De Marne, p. 222; — Croonendael; — Ernst, tome IV, p. 32; — Borgnet, pp. 78 et 79. Bertholet ne mentionne point les détails de cette guerre : Dewez raconte l'événement, mais il le place après la bataille de Bouvines (1214).

ses propres querelles, la guerre entre le Namurois et le Luxembourg se ralluma. Philippe II était alors marquis de Namur. Henri, empereur de Constantinople, mort sans postérité (3 juin 1216), ayant laissé la couronne à sa sœur Yolende, marquise de Namur, et à Pierre, son époux, ceux-ci, avant de partir pour aller se faire couronner à Rome par le pape Honorius III, avaient cédé le comté de Namur à Philippe, l'aîné de leurs quatre fils, par un acte daté de 1216.[1]

Waleram, sous le même prétexte dont il s'était déjà servi à l'égard de Yolende, rassembla des troupes et recommença les hostilités. Cette fois il eut du succès. Il s'empara des châteaux de Samson, Haute-Rive et Ville-en-Hesbaie.[2] La guerre continua jusqu'à l'année 1220, sans que ni le comte de Namur, ni celui de Luxembourg,[3] pussent avoir l'un sur l'autre aucun avantage décisif.[4] Cependant Waleram avait fait prisonniers Henri, comte de Vianden, époux de Marguerite de Courtenay, sœur de Pierre, et avec lui ses frères, alliés du comte de Namur.[5]

[1] Miræi *Opera diplomatica*, tome I.er, p. 300; — De Marne, p. 223; — Galliot, tome I.er, p. 241.

[2] Reneri *Chronicon*, ad. an. 1216; — De Marne, p. 222; — Galliot, tome I.er, p. 240; — Ernst, tome IV, pp. 32 et 33; — Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, p. 176; — Borgnet, p. 79.

[3] Waleram se qualifia même de marquis de Namur comme on le voit dans deux diplômes de l'année 1220 de l'empereur Fréderic II, où il figure comme témoin. Ces deux pièces se trouvent imprimées dans Bondam (*Codex diplomaticus Geldriæ*, p. 321). La première, qui est un acte en faveur des habitants d'Utrecht, daté de Francfort, le 19 avril 1220, a été publiée par Buchelius, dans l'*Historia Ultrajectensis* de Heda, p. 212, et par Pontanus, *Historia Geldriæ*, p. 126. Le second diplôme, daté du même jour, est en faveur de l'évêque d'Utrecht; il a été reproduit dans Matthæus, *de Nobilitate*, liv. 3, p. 830.

[4] Alberici Trium-Fontium, ad an. 1220; — Butkens, tome I.er, p. 187; — De Marne, pp. 226 et 227; — Galliot, tome I.er, p. 240; — Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, p. 178; — Ernst, tome IV, p. 33.

[5] Wilthemii *Vita venerabilis Yolendæ*, Antw., 1674, généalogie, chap. 2, p. 212; — Ernst, tome IV, p. 25.

Enfin, sur les instances de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, parente de Philippe, on consentit à entrer en négociations, et à s'en remettre à la décision de l'archevêque de Cologne, qui, après avoir choisi tels seigneurs qu'il voudrait, prononcerait sur les dissentions existant entre le comte de Luxembourg et celui de Namur, sans que les parties pussent appeler du jugement.[1] La paix fut signée à Dinant le 13 mars 1222 : le traité fait au même endroit, en 1199, servit de base à celui-ci,[2] ou plutôt, dit le curé Ernst,[3] il n'en fut qu'une répétition.[4] C'était même en quelque sorte une confirmation solennelle du premier.

Les historiens ne font aucune mention de l'hommage de Pierre de Courtenay et de sa femme, ni de celui de Philippe II à Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut; il est cependant hors de doute que cette princesse les aida tous deux dans la guerre, et que ce fut par son entremise que le second traité de Dinant fut conclu.

Le trône de Constantinople étant devenu vacant par la mort de son père en 1218, il avait dépendu de Philippe d'y monter puisqu'il était l'aîné de sa maison; mais il aima mieux l'abandonner à son frère Robert, que de résigner son comté de Namur, quoiqu'il lui fût disputé par Ermesinde et son époux. Malheureusement cette absence d'ambition ne profita guère à ses sujets, car il prit les armes avec la noblesse française dans la croisade contre les Albigeois. Il fut atteint au siége

[1] Ernst, tome IV, pp. 25 et 26; — Ed. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre,* tome I.er, p. 416.

[2] Il est imprimé dans les *Monuments,* tome I.er, p. 135. Miræus, *Opera diplomatica,* tome I.er, p. 501, n'en donne que le préambule et la fin. Le comte Joseph de Saint-Genois, *Monuments anciens*, tome I.er, p. 989, en rapporte le sommaire.

[3] Tome IV, p. 36; — De Marne, p. 227.

[4] Bertholet, tome IV, p. 331; — De Marne, p. 227; — Ernst, tome IV, p. 36.

d'Avignon d'une maladie pestilentielle dont il mourut en 1226,[1] sans avoir été marié.

Henri II. — Marguerite de Courtenay.

Henri II, élevé en France par le célèbre Enguerrand de Coucy, était encore enfant à la mort de Philippe, son frère. Tous les historiens l'ont passé sous silence, et il ne nous est connu que par la chronique d'Albéric des Trois-Fontaines. Son règne fut, au reste, de courte durée : il mourut, selon toute probabilité, vers 1229.[2]

Marguerite, sa sœur, épouse de Henri, comte de Vianden,[3] se porta pour son héritière. C'était de fait une usurpation, car cette princesse n'avait aucun titre qui autorisât cette prétention : il restait deux frères du jeune comte défunt, Robert et Bauduin, dont les droits sur le comté de Namur étaient incontestables. Mais le premier occupait le trône de Constantinople, et se trouvait par là en possession de vastes domaines : prince d'ailleurs insensible à la gloire, peu soucieux de maintenir ses droits, et d'une stupidité qui ruina les affaires des Latins en Orient.[4] Ce n'était point un obstacle pour Marguerite. L'autre

[1] Alberici *Chronicon*, ad an. 1226; — Lamberti Parvuli *Chronicon* (*Monumenta veterum scriptorum*, tome V, p. 65); — D'Oudegherst, tome II, p. 109, rapporte sa mort à 1225; — Bertholet, tome IV, p. 322; — De Marne, p. 228; — Delewarde, tome III, p. 450; — Galliot, tome I.er, p. 259; — Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, p. 179; — Borgnet, p. 80.

[2] De Marne, p. 231; — Galliot, pp. 263 et 264; — Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, p. 180; — David, p. 202; — Lesbroussart, dans son édition des *Annales de Flandre* par D'Oudegherst, tome II, p. 109, note 6.

[3] Willhemii *Vita venerabilis Yolendæ*, généalogie, chap. 2.

[4] De Marne, p. 232.

était un enfant né après le départ de Yolende : il reparaîtra plus loin. Aucune de ses sœurs ne s'avisa de se mettre sur les rangs : toutes se regardaient comme assez bien placées et se contentaient de leur position. Rien n'entravait ainsi les projets de Henri de Vianden et de son épouse du côté de leur famille, et ils se disposaient à prendre possession du comté de Namur, lorsque parut un concurrent dont apparemment ils ne se défiaient pas. C'était Ferrand de Portugal, comte de Flandre et de Hainaut, sorti depuis peu des prisons du roi de France. Ce prince à son tour fit valoir des prétentions du chef de Jeanne, sa femme, nièce de Yolende, et par conséquent aussi de Philippe-le-Noble, en les appuyant de celles de seigneur suzerain, que lui donnait sa qualité de comte de Hainaut. Ses réclamations n'étaient guère fondées, comme on le voit. Quel droit pouvait donner à son épouse sa qualité de nièce de l'impératrice, demande Paquot,[1] lorsque celle-ci laissait des enfants; c'était donc une véritable usurpation que méditait le comte de Flandre. Néanmoins il essaya de se faire rendre justice par les armes : Ferrand comptait sur les forces de la Flandre et du Hainaut, auxquelles Henri et Marguerite ne pourraient résister. Il entra en 1230[2] dans le pays de Namur, dont l'empereur Henri lui avait donné l'investiture, par mandement du 11 juin 1229, adressé aux châtelains des forteresses de Namur, de Bouvignes et de Samson, et aux autres vassaux du comté.[3] Ferrand parvint à s'emparer de quelques villes dans le pays entre Sambre-et-Meuse, et d'autres sur les limites de la

[1] Dans son édition de l'*Histoire de Namur* par le P. De Marne, p. 255, note Y.

[2] Meyer et Lesbroussart (D'Oudegherst, tome II, p. 124) en fixent la date à l'année 1237. Delewarde, tome III, p. 466, s'écarte encore plus de la vérité, et rapporte cette invasion à l'année 1244 : il ajoute que « le comte de Flandre prit le château de Poilvache, et eût prit d'autres places s'il n'eût été arrêté par la mort de Jeanne, sa femme. »

[3] *Monuments*, tome I.er, p. 137. M.r Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, donne la date du 3 juin au lieu de celle du 3 des nones de juin, par conséquent le 11 du même mois. M.r Borgnet a commis la même erreur, p. 81.

province de Hainaut : la prise de Floreffe[1] lui ouvrit bientôt le chemin jusqu'à la capitale. Sans troupes et sans alliés, le comte et la comtesse de Vianden ne pouvaient espérer de s'y maintenir longtemps. Ils prirent donc le parti d'un accommodement, et l'affaire s'arrangea en 1232, par la médiation de Philippe, comte de Boulogne. Le 1.er novembre 1232, fut conclu à Cambrai un traité en vertu duquel Henri de Vianden et son épouse conservèrent le comté de Namur, et Ferrand, à qui la plus légère cession suffisait, eut pour lui les bailliages de Golzinne et de Vieuville,[2] avec quelques terres en Flandre et en Hainaut, qui avaient formé le douaire de Marie, femme de Philippe-le-Noble, sœur de Philippe de Boulogne.[3] Par le même acte le comte de Namur reconnaissait qu'il devait hommage au comte de Flandre et de Hainaut.

---

[1] *Chronique de Floreffe.*

[2] Et non point avec cela le comté de Vianden comme l'ont dit Vinchant, D'Oudegherst, tome II, p. 125, Meyer, ad an. 1232, et Miræus, *Chronicon Belgicum*, ad an. 1232.

[3] Deux originaux de cette charte existent, l'un au dépôt des Archives du département du Nord, à Lille, et l'autre aux Archives du royaume (Chartrier de Namur) : cette pièce a été imprimée dans les *Monuments*, tome I.er, p. 139. V. Alberici *Chronicon*, ad an. 1229; — D'Oudegherst, tome II, pp. 124 et 125; — Vinchant, p. 281; — Meyer, ad an. 1229 et seq.; — De Marne, pp. 232 et suivantes; — Galliot, tome I.er, pp. 265 et suivantes; — Hossart, tome I.er, p. 400; — Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, pp. 180 et suivantes; — De Smet, tome I.er, p. 175; — David, p. 202. Jacques De Guyse ne dit rien de cette guerre.

Bauduin de Courtenay.

Cependant les affaires d'Orient se trouvaient dans l'état le plus alarmant. Bauduin de Courtenay, frère de la comtesse de Namur, avait succédé comme empereur de Constantinople à son frère Robert, mort en 1228. Il vint en France solliciter du secours contre Michel Paléologue, empereur des Grecs, pour raffermir son trône chancelant, et songea à revendiquer et à se faire restituer le comté de Namur et le reste de son patrimoine (1237).

Ce prince s'adressa pour cet effet au roi de France et à la comtesse de Flandre et de Hainaut, qui lui promirent des troupes. Bauduin marcha aussitôt sur Namur. Marguerite, qui s'y tenait, lui en ferma les portes, et Bauduin fut forcé d'en commencer le siége. Quoique la plus grande partie de la noblesse se fût rangée du côté du légitime héritier, la comtesse ne s'en défendit pas moins jusqu'à l'extrémité. Il fallut céder à la force, mais ce ne fut point sans une grande effusion de sang:[1] Bauduin vainqueur fut reconnu pour comte de Namur.[2] Le roi de France lui rendit les domaines qu'il possédait dans son royaume et dans la Champagne, et Jeanne lui remit également les terres dont Ferrand, son mari, avait été investi par la paix de Cambrai de 1232.[3] Le comté de Namur rentra ainsi dans les limites qu'il avait au second traité de Dinant.

Bauduin n'eut pas plutôt pris possession du pays de Namur

[1] Delewarde, tome III, p. 453, a confondu cette cession avec celle faite antérieurement à Waleram de Limbourg.

[2] V. les historiens déjà cités et Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, tome II, p. 49.

[3] J. De Guyse, ch. 69; — De Marne, p. 235, note D; — Le Glay, tome II, p. 49. Hossart, tome I.er, p. 401, dit que ce fut Ferrand de Portugal que Bauduin força à cette restitution : c'est une erreur, car ce prince était mort le 27 juillet 1233.

qu'il pourvut à l'administration de ce comté pendant son absence, et se disposa à retourner en Orient[1] où ses affaires l'appelaient. Il se rendit à Paris afin d'y traiter avec le roi Louis et Blanche de Castille, sa mère, pour les engager à lui prêter une somme considérable hypothéquée sur son comté de Namur. Ils acquiescèrent à sa demande et lui firent compter cinquante mille livres.[2] Aussitôt après, Bauduin se mit en marche avec une nombreuse armée, levée à grands frais au moyen de l'argent qu'il venait de recevoir, et parvint à consolider un peu une monarchie qui s'écroulait. En 1246,[3] de nouveaux besoins l'obligèrent d'entreprendre un autre voyage en France pour se procurer des secours de toute espèce. Mais il fut trompé dans ses espérances et se résolut à retourner à Constantinople pour défendre cette ville avec ce qui lui restait de forces. Avant d'exécuter cette résolution extrême, il se rendit à Namur pour y régler le partage de sa succession, et il ordonna qu'après sa mort l'on remit son comté entre les mains de Marguerite, ou à son défaut, à quelqu'autre de ses sœurs, en observant le droit d'aînesse. Après ce grand acte, l'empereur reprit la route d'Orient.[4]

Mais pendant que Bauduin se sacrifiait pour conserver l'empire latin, ses ennemis profitèrent de son absence pour le dépouiller du comté de Namur.[5] Jean d'Avesnes, fils aîné de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et de Bouchard

[1] Deux ans après, dit Croonendael.

[2] Galliot, tome I.er, p. 281, ne rapporte ce fait qu'au second voyage de Bauduin. Bertholet, tome V, p. 99, dit que ce fut vingt mille livres que la reine Blanche lui compta; il confond cette somme avec celle pour laquelle Gui de Dampierre acheta le comté en 1263. M.r Borgnet place le fait vers 1239.

[3] Selon Croonendael, que nous avons suivi ici; M.r Borgnet dit vers 1245: De Marne, Galliot et Dewez assignent l'année 1244 pour la date de ce voyage.

[4] De Marne, p. 283; — Galliot, tome I.er, p. 282; — Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, p. 186; — Borgnet, p. 84.

[5] De Marne, p 244; — Galliot, tome I.er, p. 183; — Dewez, *Histoire particulière*, p. 187.

d'Avesnes, y formait des prétentions qu'il fondait d'abord sur ce que Bauduin, son vassal, avait négligé de rendre l'hommage qu'il lui devait en sa qualité de comte de Hainaut, dont il avait été reconnu souverain par jugement des pairs de France, rendu l'an 1246,[1] et sur ce que d'ailleurs il avait osé engager sa terre de Namur au roi de France sans son consentement et celui de l'empereur d'Allemagne : ce qui était tout à fait contraire, il est vrai, à la constitution du corps germanique.[2] Il s'en plaignit à Guillaume, son beau-frère, comte de Hollande et roi des Romains. Celui-ci, de l'avis de l'archevêque de Trèves, de l'élu de Spire, de Herman, comte de Heinsberg, et de quelques autres seigneurs de l'empire, déclara, par sentence du 5 des calendes de mai (27 avril) 1248, donnée à Mayence,[3] l'empereur Bauduin de Courtenay, déchu de ses droits sur le comté

[1] Ernst, tome IV, p. 95.

[2] Hossart, tome II, p. 8; — Vinchant, p. 287; — De Marne, p. 244; — Delewarde, tome III; — Bertholet, tome V, p. 99; — Galliot, tome I.er, p. 284; — Ernst, tome IV, p. 95; — David, p. 205; — Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, p. 189.

[3] Le *Judicium Guillelmi regis Romanorum*, *V kalendarum maii 1248*, est imprimé dans le *Thesaurus anecdotorum*, tome I.er, pp. 1032 et 1034. V. Crooneudael; — Vinchant, édit. Ruteau, p. 287; — De Marne, p. 245; — Hossart, tome II, p. 8; — Ernst, tome IV, p. 95; — Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, pp. 188 et 189; — Borgnet, p. 85; — Galliot, tome I.er, p. 284, dit que le 5 des ides de juillet 1248, l'empereur envoya une pareille déclaration aux seigneurs de Namur, pour faire reconnaître Jean d'Avesnes, et il s'appuie sur le *Corpus juris gentium diplomaticum*, tome X, p. 98; mais cet auteur a confondu cette date, qui est celle de la déclaration donnée à Francfort en 1252. Les originaux du diplôme du 5 des calendes de mai et de celui de la même date adressé aux nobles de Namur, existent aux Archives du Hainaut, munis de leurs sceaux (*Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut*, numéros 30 et 34). Ces deux chartes ont été publiées dans le *Thesaurus* et dans le *Corpus juris gentium diplomaticum* aux endroits indiqués. La charte n.° 34 a encore été imprimée dans les *Monuments*, tome I.er, p. 467, d'après le cartulaire des Archives du royaume : toutefois la date de 1299 est fautive, il faut lire 1248.

de Namur, parce qu'il avait négligé d'en faire le relief au comte de Hainaut, son suzerain, et qu'il l'avait engagé au roi de France. Par le même acte il en investit Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. Une copie de ce décret fut adressée aux nobles, châtelains et habitants de ce pays, pour leur notifier qu'ils avaient à reconnaître Jean d'Avesnes comme leur nouveau suzerain.

Selon le P. De Marne, cette déclaration n'était pas sérieuse, quant au fond, et n'avait été faite que dans le dessein d'intimider les feudataires du comté de Namur pour les obliger à recevoir Jean d'Avesnes. Cette conjecture paraît peu fondée, car Guillaume n'avait rien tant à cœur que d'agrandir et d'augmenter les domaines de son beau-frère, et, par conséquent, de lui adjuger sans retour la terre de Namur. Il est évident que la déclaration du roi des Romains avait été un peu précipitée à l'égard de Bauduin. Au milieu des troubles et de la guerre, ce prince ne pouvait guères être informé à Constantinople de ce qui se passait dans ses états d'Europe, ni être taxé de négligence pour un défaut d'hommage dans ces conjonctures.[1]

La reine Blanche de Castille soutint les droits de Bauduin. Le page Innocent IV adressa de son côté à Guillaume une lettre, datée du 26 août 1248, dans laquelle il lui reprochait vivement d'avoir destitué l'empereur Bauduin au moment où il se sacrifiait pour maintenir l'empire des Latins à Constantinople.[2]

Cette intervention puissante, sans toutefois arrêter les projets d'envahissement formés par Jean d'Avesnes, lui fit renoncer à l'idée de s'approprier pour lui le comté de Namur.[3] Il fit de

[1] De Marne, p. 246.

[2] *Monuments*, tome I.er; — Borgnet, p. 85.

[3] Delewarde et Hossart disent que Jean d'Avesnes se mit aussitôt en marche avec des troupes et qu'il n'eut qu'à parcourir le pays pour en faire la conquête : nous n'avons trouvé nulle part la confirmation de ce qu'avancent ces auteurs.

nouveau confirmer par le roi des Romains, qui en délivra acte daté du camp de Francfort du 5 des ides (11 juillet) 1252,[1] la cession qu'il lui avait faite de ce comté, en 1248, et tenta de réveiller les prétentions de la maison de Luxembourg.[2] Par diplôme du 20 juillet 1253, Jean d'Avesnes donna le comté de Namur en fief à Henri-le-Blond, comte de Luxembourg, fils d'Ermesinde, en présence et avec le consentement du roi des Romains qui approuva cette inféodation par acte du 12 février suivant.[3]

Cependant Marie de Brienne, épouse de l'empereur Bauduin, était revenue d'Orient et habitait son comté de Namur depuis la mort de la reine douairière de France. Blanche de Castille lui avait, peu de temps auparavant, rendu l'obligation des cinquante mille livres hypothéquées sur son comté.[4] Au mois de septembre 1256, Louis IX étant parvenu à faire conclure la paix entre la comtesse de Hainaut, Marguerite de Constantinople et ses enfants du premier lit, fit consentir Jean et Bauduin d'Avesnes, qui depuis la mort de Guillaume de Hollande (1255) étaient privés d'un puissant allié, de révoquer la cession du comté de Namur que Jean avait faite au comte de Luxembourg, et à s'employer à ce que celui-ci y renonçât de bon gré. L'acte en fut passé à Péronne, le dimanche avant la

[1] Original en vidimus aux Archives du Hainaut, à Mons, (*Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut*, n.° 39) publié dans les *Monuments*, tome 1.er, p. 557, d'après un cartulaire qui se trouve aux Archives du royaume.

[2] Galliot a compté ce prince dans la série des comtes de Namur : il est évident que son règne ne fut qu'une usurpation.

[3] Ernst, tome IV, pp. 95 et 96. Bertholet n'a pas connu cette inféodation. De Marne en touche un mot, p. 268; toutefois cet auteur ne paraît pas avoir vu les deux diplômes du roi des Romains qui constatent le fait, et qui ont été publiés dans Ludewig, *Reliquiæ manuscriptorum*, tome V, pp. 446 et suivantes, et par Van Mieris, *Groot charterboek der Graven van Holland*, tome I.er, pp. 278 et 281.

[4] De Marne, p. 248; — Galliot, tome 1.er, p. 286.

Saint-Michel (24 septembre) 1256.[1] Par ce traité, Jean et Bauduin renoncent aux droits qu'ils peuvent prétendre, en vertu des déclarations du roi des Romains, sur le comté de Namur et sur toutes les autres terres qui appartiennent à Bauduin de Courtenay; ils s'engagent à faire casser et annuler par le nouvel empereur d'Allemagne, quand il y en aura un d'élu, tous les titres concernant cette affaire, avant la fête de la Toussaint, et ne se réservent que l'hommage dû au comte de Hainaut, lorsque la succession à ce pays sera ouverte par la mort de la comtesse Marguerite, leur mère.

Une révolte, qui éclata à Namur presque aussitôt après, vint détruire ces pacifiques dispositions. La conduite de l'impératrice, qui, dans cette occasion, avait sévi contre les magistrats coupables d'avoir laissé échapper les chefs de la rebellion, exaspéra le peuple déjà irrité par les exactions de cette princesse, au point qu'une conspiration se forma pour renverser son gouvernement. On traita secrètement avec le comte de Luxembourg, qui fut invité à venir reconquérir l'héritage de ses pères. L'occasion était belle; aussi Henri ne la laissa-t-il point échapper. Il rassemble des troupes, et sûr de l'assistance des révoltés, il s'avance à grandes journées vers Namur dont on lui ouvre les portes dans la nuit de Noël (1256), et il est salué souverain aux acclamations du peuple.[2]

Le château seul résistait, et le comte de Luxembourg fut

[1] *Thesaurus anecdotorum*, tome I.er, p. 1092; — De Marne, p. 251; — Galliot, tome I.er, p. 289; — Hossart, tome II, p. 22; — Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, p. 190; — Borgnet, p. 87.

[2] Yperii *Chronicon*, dans le *Thesaurus anecdotorum*, tome III, pp. 736 et suivantes; — Chronique de Guillaume de Nangis dans le *Spicilegium* de Luc d'Achery, tome III, p. 9; — Croonendael; — Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, pp. 208 et suivantes; — Corn. Zantvliet, dans la *Collectio veterum scriptorum*, tome V, pp. 102 et suivantes; — De Marne, pp. 253 et suivantes; — Galliot, tome I.er, pp. 293 et suivantes; — Bertholet, tome V, p. 101; — Delewarde, tome IV, pp. 23 et suivantes; — Dewez, *Histoire particulière*, tome I.er, pp. 190 et suivantes.

obligé d'en faire le siége en règle. Pendant qu'il travaillait à s'en emparer, les princes-électeurs, réunis pour nommer quelqu'un au trône vacant de l'empire, avaient choisi, les uns, Alphonse, roi de Castille, et les autres, Richard de Cornouailles, frère de Henri III, roi d'Angleterre. Le comte de Luxembourg n'eut rien de plus pressé que de faire ratifier son avénement au comté de Namur par Richard, qui lui en confirma la possession par un diplôme daté du 13 juillet 1257.[1]

Le siége du château de Namur traînait en longueur. L'armée que l'impératrice Marie de Brienne avait envoyée au secours de ceux qui le défendaient, s'était débandée par la trahison de son chef, Bauduin d'Avesnes, qui, plus fidèle à ses anciennes liaisons avec le comte de Luxembourg, qu'au serment qu'il avait fait à Péronne entre les mains du roi de France, négligea d'attaquer un ennemi affaibli par deux ans de combats continuels. Ce ne fut toutefois qu'à la dernière extrémité que le brave Francon de Wesemael rendit la place, le jour de Saint-Vincent 1258.[2] La perte de la ville et du château de Namur entraîna bientôt celle du reste du comté qu'Henri réduisit sans peine.[3]

Pendant que ces événements se passaient en Occident, Bauduin disputait encore aux Grecs les tristes débris de l'empire des Latins en Orient. Enfin la prise de Constantinople, en juillet 1261, acheva sa ruine. De retour, Bauduin qui ne songeait qu'à reconquérir son empire, et qui à cet effet avait besoin d'argent pour se procurer des troupes, résolut de suivre le conseil du roi de France, et d'abandonner ses droits sur le comté de Namur à Gui de Dampierre, fils aîné du second lit de la comtesse

[1] Ludewig, *Reliquiæ manuscriptorum*, tome V, p. 448; — Ernst, tome IV, p. 97, note.

[2] Bertholet, tome V, p. 103.

[3] *Chronique de Floreffe* et les auteurs déjà cités.

de Flandre et de Hainaut.[1] Il écrivit à Paris, à son fils Philippe, pour l'autoriser à en contracter la vente.[2] L'acte en fut dressé le lundi avant les Rameaux (27 mars) 1263, et la renonciation faite, en bonne et due forme, pour la somme de vingt mille livres parisis.[3] Bauduin adressa ensuite des lettres datées de Paris, du vendredi avant la Saint-Barnabé, apôtre, (8 juin)[4] et de Douai, du mardi avant la nativité de Saint-Jean-Baptiste (19 juin),[5] à tous ses vassaux, tant ecclésiastiques que nobles et bourgeois, pour leur déclarer qu'il avait cédé son comté à Gui de Dampierre, qu'ils eussent à le reconnaître à l'avenir comme leur légitime souverain, et à lui rendre en cette qualité, l'hommage qu'ils lui avaient rendu jusqu'à ce jour.[6]

Le nouveau comte de Namur se prépara alors à faire valoir par les armes les titres qu'il venait d'acquérir à prix d'argent.

---

[1] De Marne, p. 259; — Galliot, tome I.er, p. 300. Dans les *Monuments*, tome I.er, p. 86, M.r le baron de Reiffenberg a publié une note extraite d'un cartulaire de Namur aux Archives du royaume, d'après lequel il ressort que Bauduin aurait transporté, en 1260, son comté de Namur à Marguerite, sa sœur, pour en investir son fils Gui, et le recevoir à hommage. Cette note n'est qu'une transcription d'une partie de la charte imprimée dans Galliot, tome VI, p. 4. Il faut lire 1263 dans les *Monuments* au lieu de 1260.

[2] De Marne, p. 266, note F. Galliot, tome VI, p. 13, a publié cette pièce, qui est datée de l'octave de la Saint-Denis. V. cartulaire de Saint-Aubin aux Archives du royaume.

[3] Galliot, tome VI, pp. 6 et suivantes, a publié toutes les pièces relatives à cette affaire. V. cartulaire de Notre-Dame aux Archives du royaume. La quittance générale de 1268 est imprimée dans les *Monuments*, tome I.er, p. 158.

[4] Galliot, tome VI, p. 16; — cartulaire de Notre-Dame aux Archives du royaume, f.° 62 r.°

[5] Galliot, tome VI, p. 20; — cartulaire de Notre-Dame.

[6] Galliot, tome VI, pp. 16 et suivantes; — cartulaire de Notre-Dame.

Gui de Dampierre.

Les actes passés entre l'empereur Bauduin et Gui de Dampierre assuraient à celui-ci les droits de la maison de Courtenay sur le comté de Namur. Déjà même il avait reçu de l'évêque de Liége l'investiture du château de Samson, qui relevait immédiatement du prélat.[1] Mais il restait encore bien des pas à faire avant d'arriver à la possession effective. Le comte de Luxembourg qui s'en était emparé, comme nous l'avons dit, et qui, au droit de conquête, joignait les anciennes prétentions de sa maison, ne devait pas être disposé à s'en dessaisir, aussi longtemps qu'on ne l'y contraindrait point par la force des armes.

Une guerre était donc imminente, et les deux concurrents se mirent en campagne avec toutes leurs troupes : l'un pour faire valoir les droits qu'il venait d'acheter, l'autre afin de défendre ceux que ses armes lui avaient acquis.[2]

Le succès se déclara pour Gui, qui refoula le comte de Luxembourg dans la ville de Namur dont il forma le siége.[3] Mais pendant qu'il était occupé à cette entreprise, le comte de Hainaut, toujours d'intelligence avec Henri-le-Blond, envoya à Gui une ambassade, par laquelle il lui notifiait que lui seigneur suzerain du comté de Namur, en avait investi le comte de Luxembourg, et que c'était s'en prendre à lui-même que de

[1] De Marne, p. 267; — Borgnet, p. 95; — *Monuments*, tome I.er, p. 150: il faut lire Samson au lieu de Namur dans l'analyse de la pièce qui figure en tête.

[2] Vredius, p. 209; — De Marne, p 268; — Dewez, *Histoire particulière*, tome II, p. 2; — David, p. 205.

[3] *Chronique de Floreffe*; — Corn. Zantvliet, dans les *Veterum Scriptorum Monumenta*, tome V, p. 113; — De Marne, p. 268; — Galliot, tome I.er, p. 311; — Dewez, *Histoire particulière*, tome II, pp. 2 et 342.

vouloir enlever à son vassal un fief dont il l'avait mis en possession.[1] Évidemment le comte de Hainaut était ici dans son droit; aussi Gui craignait-il de s'attirer ce nouvel ennemi sur les bras, et de ne pouvoir résister aux forces combinées des deux princes, bien qu'il fût à la tête d'une armée nombreuse. Il accepta l'accommodement que lui proposa Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, oncle du comte de Hainaut.[2] On offrait à Gui de Dampierre le comté de Namur sous l'unique condition d'épouser Isabelle, fille du comte de Luxembourg, à qui le pays que les deux adversaires se disputaient servirait de dot.[3] Dans les articles de la pacification on stipulait, d'un côté, que les enfants que Gui avait eus de Mahaut de Béthune, sa première femme, ne pourraient rien prétendre sur le comté de Namur; et de l'autre, que le comte Henri renoncerait de bonne foi, et ferait renoncer ses enfants et les autres seigneurs de sa maison[4] à tous les droits qu'ils auraient eus ou pu avoir sur le même comté : en outre, que le comte Gui paierait au comte de Luxembourg, la somme de quarante mille livres parisis, et que dans le cas où il ne

[1] De Marne, p. 268.

[2] De Marne, p. 269; — Bertholet, tome V, p. 132; — Galliot, tome I.er, p. 312; — Dewez, *Histoire particulière*, tome II, p. 8.

[3] Elle est même qualifiée d'héritier du comté de Namur dans son épitaphe rapportée par Galliot, tome I.er, p. 352. Le contrat de mariage est daté du mois de mars 1265, et imprimé dans Vredius, tome II, p. 50. — Ernst, tome IV, p. 98, note.

[4] « Ce traité — dit Ernst, tome IV, p. 97, — devait être confirmé par Henri, fils aîné du comte de Luxembourg, six mois après qu'il serait majeur. Gérard de Durbuy ne consentit point d'abord à ces stipulations; ce ne fut que l'année suivante qu'il renonça au droit qu'il pouvait avoir au comté de Namur et à ses dépendances par un acte passé le dimanche après la Trinité de l'an 1265. Il avait donné antérieurement un acte de quittance de la terre de Namur et de ses appendices à Henri, son frère, comme aussi à Gui de Dampierre, ainsi que l'on voit par une charte du premier datée de l'an 1265, le vendredi devant la Trinité, qui a été publiée par Vredius, p. 50. »

naîtrait pas d'enfants d'Isabelle, le comté de Namur retournerait à la maison de Luxembourg, moyennant la restitution de la même somme.[1] Ce traité fut conclu au mois de mai 1264.[2] Il est vrai que Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, roi de France, y forma quelque opposition, prétendant que le Namurois lui appartenait par son mariage avec Catherine, l'une des filles de Bauduin II, empereur de Constantinople : mais cette dispute se termina par l'autorité du roi qui en avait été choisi arbitre, et qui confirma l'accord de 1264.[3] Gui de Dampierre prit le titre de marquis de Namur, et son épouse celui de comtesse du même nom.[4] En 1279 la mort de Marguerite de Constantinople, sa mère, le rendit maître de la Flandre. Mais en augmentant sa puissance, cette riche succession réveilla les susceptibilités de la maison d'Avesnes, ou plutôt du comte de Hainaut, qui ne se sentait pas assez fort pour résister à un prince, son vassal toutefois, mais vassal plus puissant que son seigneur, car il était comte de Flandre et marquis de Namur. Au moment où l'orage allait éclater, la grande querelle

[1] De Marne, p. 269; — Galliot, tome I.er, p. 314, rapporte tous les articles de ce traité ; — Dewez, *Histoire particulière*, tome II, p. 269, et *Histoire générale*, tome II, p. 3; — Ernst, tome IV, p. 97.

[2] De Marne, p. 270, et Dewez, *Histoire particulière*, tome II, pp. 3 et 343, en fixent la date à la fin de l'année 1264. David, p. 206, la rapporte au mois de mars 1265. Bertholet, tome V, p. 132, et Galliot, tome I.er, p. 312, disent que la plupart des historiens l'ont fixée à l'année 1262 : ce dernier ne se prononce pas entièrement et balance entre la fin de 1256 (il faut lire 1263) et le commencement de 1264. Des documents plus authentiques imprimés ou plutôt analysés dans les *Monuments anciens*, par Joseph de Saint-Genois, pp. 602 et suivantes, nous attestent que le traité fut conclu au mois de mai 1264. — Ernst, tome IV, p. 98, note.

Le traité de mai 1264 fut confirmé par Robert, seigneur de Bethune, par acte du 2 octobre 1265, qui est imprimé dans les *Monuments*, tome I.er, p. 155.

[3] Bertholet, tome VI, p. 21.

[4] Bertholet, tome V, p. 135.

de la succession de Limbourg vint l'ajourner. Après la bataille de Woëringen (1288) qui termina cette guerre, de nouvelles contestations s'élevèrent pour l'hérédité des comtés de Hollande et de Zélande, ainsi que pour la possession de la Flandre impériale.[1] Le comte de Hainaut s'opiniâtrant à vouloir enlever à Gui des domaines qu'il regardait avec raison comme son patrimoine, ils se brouillèrent plus que jamais :[2] Jean d'Avesnes conclut même, à ce sujet, une alliance avec le roi de France.[3] Le comté de Namur relevait incontestablement du Hainaut : le comte de Flandre en avait convenu.[4] Mis en demeure par son ennemi d'en faire le relief, Gui le refusa nettement, et laissa le comte de Hainaut fatiguer la diète impériale de plaintes qu'elle se contenta de recevoir, et Gui de mépriser, car il était bien résolu à ne rien céder de ses états.[5]

Jean d'Avesnes ne jugea pas à propos de pousser plus loin, et confia à ses successeurs le soin de terminer ces contestations, qui ne furent réglées que sous le règne suivant.[6]

---

[1] Cette question a été parfaitement traitée dans Warnkönig, tome I.er, pp. 268 et suivantes; — Ernst, tome IV, pp. 378 et suivantes.

[2] De Marne, p. 289; — Delewarde, tome IV, pp. 34 et suivantes.

[3] *Thesaurus anecdotorum*, tome I.er, p. 1284; — Le Glay, tome I.er, p. 177.

[4] *Thesaurus*, tome I.er, p. 1092; — De Marne, p. 289.

[5] De Marne, pp. 289 et 290; — Galliot, tome I.er, pp. 337 et 339.

[6] De Marne, p. 290; — Galliot, tome I.er, p. 339; — Warnkönig, tome I.er, pp. 279 et 280.

L'émeute que l'éloignement du souverain favorisa, et qui éclata à Namur en 1293, l'état des affaires de Gui de Dampierre en Flandre, la perspective où il était d'avoir à se défendre contre toutes les forces de la France, le déterminèrent de concert avec son épouse, à confier l'administration du comté de Namur à Jean, leur fils aîné. La cession en fût faite dans les formes en 1298.[1] Par diplôme du 13 janvier, Gui de Dampierre donna à Jean tous les hommages et les fiefs du comté, enjoignant à ses sujets de le reconnaître à seigneur et de lui obéir. De son côté, Jean consentit à ce que son père jouît des dons, présentations et droits de patronage à l'égard des dignités et des bénéfices des églises du pays, ainsi que Gui l'avait entendu en faisant la cession de ses droits.

Jean 1.er avait contracté dans le mois de novembre 1300 un traité d'alliance avec la plupart des grandes villes du pays de Liége, qui s'étaient chargées de veiller à ce que personne ne fît la moindre entreprise contre ses états pendant qu'il était occupé à guerroyer en Flandre contre Philippe-le-Bel, roi de France.[2] Cette prévoyance était nécessaire. Le comte de Namur devait surtout craindre que le comte de Hainaut ne profitât de son absence pour envahir son comté. La question de vassalité n'était pas encore réglée. Nous avons vu que Gui de Dampierre, brouillé avec Jean d'Avesnes, avait refusé de le reconnaître pour seigneur suzerain du Namurois. La puissance de ce prince balançait celle du comte de Hainaut, et le mettait en état de pouvoir répondre à un pareil refus. Réduit aux seules forces du comté de Namur, Jean aurait infailliblement suc-

[1] De Marne, p. 294.

[2] De Marne, p. 314; — Galliot, tome I.er, p. 381; — Bouille, *Histoire de Liége*; — *Monuments*, tome I.er, p. 57.

combé sous les premiers coups de son adversaire : d'ailleurs il était bien persuadé que l'hommage était dû, et avait été constamment prêté par ses prédécesseurs depuis Philippe-le-Noble. Il savait que si le comte, son père, n'avait pas voulu le rendre, on devait plutôt attribuer son refus à l'effet d'un ressentiment particulier et au désir de se venger des prétentions de son compétiteur à la Flandre impériale, qu'à toute autre raison fondée en droit. Ce dernier démêlé ne regardait plus que son frère, Robert de Béthune, comte de Flandre; la bonne politique et l'équité demandaient également que le comte de Namur, en rendant à celui de Hainaut l'hommage qui lui était dû, se fit de ce prince un ami et un allié.

Toutes ces considérations portèrent Jean à conclure un arrangement avec Guillaume d'Avesnes,[1] comte de Hainaut, et à terminer en même temps quelques autres difficultés de moindre importance. On convint que le comté de Namur, à l'exception du bailliage de Samson, demeurerait sous la mouvance du Hainaut, et que, pour éviter dans la suite toute occasion de dispute, Jean renoncerait aux droits d'avouerie sur Heigne et sur le prieuré de Sart-les-Moines, et qu'il transporterait au comte Guillaume toutes les hauteurs et tous les reliefs que les comtes de Namur pouvaient prétendre dans ses états, sauf le fief dit de Namur (Belœil et Boussu), enclavé dans le comté de Hainaut. Ces conventions une fois réglées, le comte deNamur prêta hommage à celui de Hainaut, le 30 avril 1307, pour les terres qu'il tenait de lui en fief.[2]

Deux jours après, Gui de Hainaut, évêque d'Utrecht, Jean I.er, duc de Brabant, Jean, comte de Namur, Guillaume, comte de

[1] De Marne, pp. 314 et 315; — Galliot, tome I.er, p. 381; — Dewez, *Histoire particulière*, tome II, p. 14; — Hossart, tome II, p. 79.

[2] L'original se trouve aux Archives du Hainaut, n.° 298 : cette charte est imprimée d'après un cartulaire des Archives du royaume dans les *Monuments*, tome I.er, p. 492.

Hainaut, et Jean de Hainaut, son frère, conclurent entre eux un traité d'alliance offensive et défensive.[1]

Les comtes de Namur et de Hainaut furent encore dans la suite, et même peu de temps après, sur le point de rompre la paix qu'ils avaient scellée, au sujet du différend de la Flandre impériale, pour lequel le comte Jean avait été nommé arbitre, et qu'il décida en faveur de Robert de Béthune, au préjudice de Guillaume d'Avesnes; mais cette affaire s'apaisa.[2]

Jean I.er mourut à Paris, le 1.er février 1330, âgé d'environ soixante-quatre ans.[3]

Jean II, Gui II et Philippe III.

L'histoire ne fournit aucun renseignement sur le relief de la terre de Namur qu'auraient fait ou refusé de faire, Jean II, Gui II et Philippe III, tous trois fils de Jean I.er, qui se succédèrent dans un très-court espace de temps.

Jean II, l'aîné,[4] était près de son père lorsque celui-ci mourut. Après lui avoir rendu les derniers devoirs, il retourna à Namur prêter le serment ordinaire dans l'église de Saint-

[1] *Monuments*, tome I.er, p. 68; — cartulaire de Notre-Dame aux Archives du royaume.

[2] Il existe aux Archives du Hainaut une charte (n.° 459) par laquelle le comte de Hainaut nomme des arbitres pour juger les différends qu'il avait avec Jean, comte de Namur; elle est datée du 3 mai 1329.

[3] *Chronique de l'abbaye de Floreffe;* — De Marne, p. 342, et note Y; — Galliot, tome I.er, p. 418, et Bertholet, tome VI, p. 34, rapportent son épitaphe qui est apocryphe.

[4] Meyer place Philippe comme successeur immédiat de Jean I.er; c'est une erreur.

Aubin, où il fut solennellement inauguré.[1] A peine eut-il pris possession de l'héritage paternel, qu'il partit pour l'île de Chypre, alors vivement assaillie par les Musulmans.[2] Il soutint, après son retour, plusieurs guerres contre le duc de Brabant pour la terre et seigneurie d'Ayseau, à laquelle il avait droit, et qui était depuis longtemps un objet de contestation entre les princes des deux pays. Jean mourut célibataire,[3] le 2 avril 1335,[4] en Allemagne, où il se trouvait avec Gui, son frère, auquel il laissa son héritage.[5]

Quoique nous n'ayons pas trouvé de mention de l'hommage que Jean II aurait prêté au comte de Hainaut, il paraît cependant qu'il fut toujours d'accord avec Guillaume d'Avesnes, car ils se liguèrent, et avec eux d'autres princes de la même famille, contre Jean III, duc de Brabant, dans la guerre que celui-ci faisait au comte de Flandre pour la ville de Malines.[6] Cette ligue fait foi de l'hommage rendu, puisque c'est la preuve du service de guerre auquel le comte de Hainaut avait droit, et qui était une des obligations de la vassalité-lige.

Gui II, surnommé l'Affable, et Philippe III ne régnèrent que peu d'années. Tous deux eurent une fin tragique : le premier fut tué dans un tournoi en Angleterre le 12 mars 1336,[7]

[1] Galliot, tome II, p. 1; — De Marne, p. 349; — Dewez, *Histoire particulière*, tome II, p. 34.

[2] Galliot, tome II, p. 3; — Dewez, *Histoire particulière*, tome II, p. 34.

[3] J. de Hemricourt, *Miroir des nobles de Hasbaye*, I.re édition, p. 367; — De Marne, p. 362; — Galliot, tome II, p. 19.

[4] De Marne, p. 362; — Galliot, tome II, p. 19; — Dewez, *Histoire particulière*, tome II, p. 37.

[5] *Bulletins de l'Académie*, tome X, p. 503.

[6] Delewarde, tome IV, p. 115; — Hossart, tome II, pp. 97 et suivantes.

[7] Gramaye, *Antiquitates Brabantiæ*, *Historia Namurcensis*, p. 22; — De Marne, p. 363; — Galliot, tome II, p. 20; — Dewez, *Histoire particulière*, tome II, pp. 38 et 39; — *Bulletins de l'Académie*, tome X, p. 503.

et le second périt également d'une manière violente dans l'île de Chypre, en septembre 1337.[1] Il est assez remarquable qu'en moins de sept années cette belle postérité de Jean I.er s'éteignit presque complétement, et qu'il ne resta que Guillaume dont le règne fut très-long. *Les trois premiers fils de Jean I.er* — dit le chroniqueur Croonendael — *ont gouverné si petite espace de temps et fait choses si peu remarquables (je dis choses qui méritent estre couchées par histoire), que si ne fuist leur descente illustre, possible ne seroient reconnus.*

Guillaume I.er

Guillaume I.er, connu dans l'histoire sous le nom de Guillaume-le-Riche, était le quatrième fils de Jean I.er, et avait à peine treize ans lorsqu'il entra en possession du comté de Namur, qu'il gouverna d'abord sous la tutelle de Marie d'Artois, sa mère, et du comte de Lodi, son oncle.[2] Quant au relief, il appartenait à la mère de le faire au nom de son fils qui n'était pas majeur, car la loi de l'empire exigeait que la formalité fut remplie dans l'an et le jour, sous peine de commise.

Dès le commencement de son règne, le comte de Namur était étroitement lié avec Guillaume II, comte de Hainaut, et

[1] Corn. Zantfliet *Chronicon*, dans les *Veterum Scriptorum Monumenta*, tome V, p. 218; — De Marne, p. 367; — Galliot, tome II, p. 22; — Dewez, *Histoire particulière*, tome II, p. 40. Les historiens namurois que nous venons de citer disent qu'à la mort de Gui, son frère Philippe était en Suède, à la cour de la reine, sa sœur; Bertholet, tome VI, p. 58, rapporte au contraire qu'il se trouvait en Allemagne : il paraît l'avoir confondu avec Gui. Ce même auteur, tome VI, p. 59, attribue, d'après une vieille chronique, la mort de Philippe à la vie débauchée qu'il menait en Palestine.

[2] De Marne, p. 368; — Galliot, tome II, p. 25.

il le fut jusqu'à la mort de ce dernier, arrivée le 26 septembre 1345. En 1339, il épousa sa cause dans la guerre que le roi de France faisait à Edouard, roi d'Angleterre, dont ils avaient tous deux embrassé le parti, pour se venger des dégâts que les troupes de Philippe-le-Bel avaient commis dans le Hainaut.[1]

En 1342, Marie d'Artois, informée que Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, cherchait à amasser de l'argent, lui fit proposer la vente de la terre de Poilvache, qui avait été séparée du comté de Namur par le traité de Dinant de 1199. Cette offre fut acceptée et le contrat de vente dressé et ratifié : ainsi revint au comté ce beau domaine qui, pendant environ un siècle et demi, fit partie des états des comtes de Luxembourg.[2] Deux ans après le roi Jean vendit encore d'autres propriétés considérables : ces différentes acquisitions, jointes à celles qui se firent plus tard, réparèrent une partie des brèches que la transaction de Dinant de 1199 avait faites aux états des comtes de Namur.[3] Par là aussi, Guillaume I.er acquit des terres qui ne relevaient pas des comtes de Hainaut, et prépara en quelque sorte, sourdement, l'affranchissement de tout son comté de l'hommage dû à ces princes. Non moins fier que Gui de Dampierre, son aïeul, qui avait obstinément refusé de se reconnaître vassal du comte de Hainaut, Guillaume, puissant comme il l'était, résolut de se soustraire à la clause imposée à l'avénement de Philippe-le-Noble, et de replacer les choses dans l'état où elles se trouvaient sous le règne des comtes de la première race.

[1] J. Froissart, *Chronique*, première partie, ch. 39, 45, 48 et 50; — De Marne, p. 370.

[2] *Chronique de Floreffe*; — De Marne, pp. 373 et suivantes; — Bertholet, tome VII, pp. 29 et 262; — Galliot, tome I.er, pp. 433 et 434; — Dewez, *Histoire particulière*, tome II, p. 378; — Borgnet, p. 130.

[3] De Marne, p. 378; — Bertholet, tome VII, p. 43; — Dewez, tome II, p. 378; — Borgnet, p. 130.

L'occasion s'en présenta. Une assemblée que l'empereur Charles IV tint à Aix-la-Chapelle, en 1363, fit naître à Guillaume la pensée de relever immédiatement de ce prince son comté de Namur, et de demander en même temps la confirmation des divers droits et priviléges que ses prédécesseurs avaient obtenus. Charles lui en délivra ses lettres datées du 15 des calendes de février (18 janvier) 1363, par lesquelles il déclarait l'avoir reçu en foi et hommage, sur la demande qu'il lui en avait faite, et *qui contenoit comme lui et ses devantrains comtes et marchis de Namur aient et tiennent, doivent avoir, tenir en noble fief de* lui, Charles, *et de ses prédécesseurs, empereurs et rois des Romains, toutes loix, droits et constitutions en louables coustumes ci-devant observées à ladite comté*.[1] C'était déroger à l'usage établi jusqu'alors. « Cependant — dit le P. De Marne — on ne voit pas que le comte de Hainaut se soit plaint de cette innovation, non plus que du renouvellement du même relief qui se fit encore entre les mains de l'empereur Wenceslas, sur la fin du règne de Guillaume, ce qui pourrait faire supposer que cette prestation d'hommage fut différente de celle qui se devait au comte de Hainaut. »

Guillaume I.er mourut le I.er octobre 1391.[2]

---

[1] De Marne, pp. 387 et 388; — Galliot, tome II, pp. 65 et 66; — Dewez, *Histoire particulière*, pp. 50 et 51; — Borgnet, p. 139. Cette pièce est imprimée dans Galliot, tome VI, p. 96.

[2] Bertholet, tome VII, p. 264, rapporte son épitaphe, et d'après lui Galliot, tome II, p. 75; — De Marne, p. 390; — Dewez, *Histoire particulière*, tome II, p. 55; — Borgnet, p. 145.

Guillaume II.

Guillaume, seigneur de Béthune depuis l'échange qu'avait fait son père de cette seigneurie contre celle de l'Écluse avec le comte de Flandre,[1] et fils aîné de Guillaume I.er, était âgé de 37 ou 38 ans lorsqu'il parvint à la possession du comté de Namur. Déjà du vivant de son père il avait eu part au gouvernement. Ce prince s'était fait dans le métier de la guerre une réputation de bravoure justement méritée.[2] Il partagea les goûts de son prédécesseur : mais il modéra son humeur martiale et ses goûts chevaleresques, et passa ses jours dans les divertissements. La magnificence qu'il étala causa la perte de sa maison; car ne laissant pas de postérité directe, il légua le comté de Namur chargé de dettes considérables à son frère Jean, et mourut le 10 février 1418.[3] Ses dépenses avaient été cause sans doute qu'il dut vendre en 1390, et céder en toute propriété et souveraineté, la terre et seigneurie de Walcourt, ainsi que les avoueries de Sillerieu et de Fontenelles, à Albert de Bavière, comte de Hainaut.[4]

[1] David, p. 212.

[2] De Marne, p. 400; — Galliot, tome II, p. 85.

[3] David, p. 211; — Borgnet; — *Chronique de Floreffe.*

[4] Hossart, tome II, p. 182.

Jean III.

Jean III, connu avant son avénement au comté sous le nom de Jean, seigneur de Renaix et de Winnendael, hérita de son frère Guillaume le comté de Namur et la terre de Béthune. Jacqueline de Bavière régnait alors en Hainaut : elle avait épousé Jean de Bourgogne, duc de Brabant et de Limbourg.

Le comté de Namur était loin de se trouver encore dans l'état florissant où Guillaume-le-Riche l'avait laissé. La puissance des comtes s'était assez bien soutenue pendant tout le temps qu'elle avait été dans les mains de princes habiles. Mais quand Jean III en prit possession, il trouva l'état obéré de dettes immenses que le luxe de son prédécesseur avait accumulées, et le peuple épuisé et rebuté de contribuer aux dépenses excessives de ses souverains. La mauvaise administration du nouveau comte, qui, sans avoir les mêmes ressources et sans posséder l'habileté de son frère, voulait étaler la même magnificence, augmenta la détresse du pays et précipita sa ruine. Ce prince se vit donc bientôt réduit à vendre ses domaines, afin d'avoir de quoi subsister sur le pied de grandeur où ses prédécesseurs s'étaient mis.[1]

Ce ne furent pas là les seules raisons[2] qui obligèrent Jean à en venir à cette extrêmité. Jean de Heinsberg, évêque de Liége, désirant terminer les différends qui existaient entre ses sujets et ceux du comte de Namur, fit venir ce dernier à Huy, à l'effet d'y conclure un accommodement. Les Liégeois n'avaient point oublié que Jean III *avoit soustenu leurs anemis* à la funeste ba=

[1] De Marne, p. 411 ; — Dewez, *Histoire particulière*, tome II, p. 69.

[2] De Marne, Galliot et Dewez diffèrent, dans leur récit, de la chronique de Floreffe que nous avons suivie.

taille d'Othée (20 décembre 1408); et les actes de violence que les Namurois avaient commis sur les terres de l'évêché les rendirent exigeants. Ils menacèrent Jean de livrer son comté aux flammes et au pillage s'il ne leur donnait satisfaction. Le comte fut obligé de consentir aux onéreuses propositions de ses adversaires, et partit de Huy non sans y laisser des ôtages pour sûreté de l'engagement qu'il venait de contracter. Revenu à Namur Jean III fit assembler les états du pays

. . . . pour aviser
Comment l'on poroit mieulx trover
La finance trop excessive
Qu'il convenoit, sans point de trieuve,
Aux Ligois payer force estoit.[1]

Les états ne purent s'entendre sur la manière de se procurer la *moult grande finance* que l'évêque avait exigée du comte de Namur, et ils se séparèrent sans avoir rien conclu.

Rebuté du côté de ses sujets, Jean, qui n'avait point d'enfants légitimes, se détermina à vendre son comté de Namur au duc de Bourgogne et comte de Flandre, avec lequel il était étroitement lié : c'était d'ailleurs celui de ses voisins qui, par ses richesses, se trouvait le plus en état de l'acheter.[2] Il en envoya faire la proposition au duc par Philippe, seigneur de Dhuy, son fils naturel,[3] et par le prévôt de Saint-Aubin. Cette affaire fut traitée à Gand le 16 janvier 1420.[4] Philippe-le-Bon, avide de joindre le comté de Namur aux autres états qu'il possédait déjà dans les Pays-Bas, répondit avec empressement à ces

[1] *Chronique de Floreffe*; — Borgnet, p. 163.

[2] De Marne, p. 415; — Galliot, tome II, pp. 134 et 135.

[3] Philippe de Namur, seigneur de Dhuy, fils naturel du comte Jean et de Cécile de Savoie, sa parente.

[4] Archives du royaume, registre n.° 1005 de la Chambre des comptes; — De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, édition de M.r Gachard, tome II, p. 463, note.

avances, et promit plus qu'on ne lui demandait. Voici les motifs que le comte Jean exposait dans ses lettres :[1] *Pour ce que nous, qui déjà fort déclinés à nos anchiens jours, n'avons aucune génération légitime procréé ou descendue de notre propre corps, désirant par ce et l'amour singulière que avons naturellement à notre pays de Namur et à nos sujets et bonnes gens d'icelui, pourvoir en notre vivant de tout notre pouvoir à ce que ou tems advenir, nous trépassez de ce siècle, nosdits pays de Namur marchissant et confrontoïant à plusieurs autres pays et seigneuries de grande puissance puist demourer et nosdits sujets vivre en paix et tranquillité, sans être travaillez ne opprimez par force ou violence de leurs voisins, ne autres que de les grever ou adommaigier se voulroient efforcer contre raisons, avons été meus et déliberé de mettre et transporter héritablement par vendition ledit pays de Namur, etc., etc.*

Le contrat de vente fut dressé pour la somme de cent trente-deux écus d'or de France, et approuvé par le comte, qui y apposa son sceau[2] le 27 mars 1421;[3] et les actes de déshéritance de tout ce qu'il tenait en fief de Jean IV, duc de Brabant et de Limbourg, en sa qualité de comte de Hainaut, du chef de Jacqueline de Bavière, sa femme, en furent immédiatement après passés en présence des bailli et hommes féodaux de ce dernier pays. Le comté entier et ce que Jean III possédait en Flandre et en Artois[4] fut aliéné, quant à la propriété, en vertu de ce contrat[5] qui spécifiait que le comte de Namur ne pouvait

[1] Galliot, tome VI, p. 103; — Borgnet.

[2] Galliot, tome VI, p. 118; — Archives de Bouvignes (V. Gachard, *Analectes belgiques*, tome I.er)

[3] Galliot, tome II, p. 135; — Registre n.° 1005 de la Chambre des comptes aux Archives du royaume; — Manuscrits n.os 13829 et 13894 de la Bibliothèque de Bourgogne.

[4] Les seigneuries de Béthune, de Renaix et de Winnendael.

[5] De Marne, p. 414; — Registre n.° 1005 de la Chambre des comptes aux Archives du royaume.

plus entreprendre aucune guerre à l'insu du duc de Bourgogne et sans son consentement, sauf dans le cas de résistance aux invasions où l'on tenterait de faire *grever et adommaigier* le pays. Par une clause particulière Jean s'en réserva l'usufruit:[1] il déclara qu'il retiendrait son comté pendant le reste de sa vie, ainsi que les revenus, avec la condition expresse que Philippe ne pourrait ni en jouir ni en porter le titre qu'après son décès.[2] Le 8 juin suivant,[3] l'investiture en fut donnée, et le même jour, les états s'assemblèrent et s'obligèrent à reconnaître Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, pour leur vrai et légitime seigneur, à la mort de Jean III.[4] Puis

. . . de Flandres la grant finance
Fu apportée au conte bon
A cause de ladicte empcion;
S'en fut aus Ligois envoyée
Dicelle la gregneur partie,
Dont les pleges[5] *furent délivrez.*[6]

Après la consommation de cette affaire le duc Philippe vint à Namur, y prit possession du comté avec les formalités ordinaires,[7] et prêta serment de fidélité *à ses très-chers et bien-amés les gens d'églises, nobles, bourgeois et*

[1] Miræi *Opera diplomatica*, tome III, p. 448; — De Marne, p. 414.

[2] Galliot, tome II, p. 136, et tome VI, p. 107.

[3] Galliot, tome VI, pp. 120 et suivantes.

[4] Galliot, tome II, p. 138; — Copie authentique dans les Archives de Bouvignes. (V. Gachard, *Analectes belgiques.*)

[5] *Pleges*, ôtages.

[6] *Chronique de Floreffe.*

[7] De Marne, p. 415; — Galliot, tome II, p. 139.

habitans.[1] Il s'y comporta depuis lors en souverain jusqu'à ce que la mort de Jean III, qui arriva le 1.er mars 1429, l'investit de toute l'autorité.[2]

Ce prince était le dernier de la maison de Flandre, qui posséda le comté de Namur l'espace de cent soixante-dix ans. Par la vente faite au duc de Bourgogne cessa la mouvance de ce pays du comté de Hainaut, puisque Philippe était parvenu, à force d'intrigues, à se faire déclarer héritier de Jacqueline de Bavière, la légitime souveraine de ce comté, qui mourut en 1436.



[1] L'acte de fidélité du duc est daté du 25 juin 1421; — Galliot, tome VI, p. 134.

[2] De Marne, p. 415; — Galliot, tome II, p. 139.

TROISIÈME PARTIE.

Conclusion.

Des développements de la civilisation dans le comté de Namur sous les maisons de Hainaut et de Flandre (1196—1429).

Nous avons cru ne point devoir étendre ce chapitre, parce qu'il nous a semblé que la question du progrès de la civilisation appartient plus spécialement à une histoire générale du comté de Namur, qu'à un mémoire qui ne traite que de l'inféodation. Nous nous sommes donc ici borné à présenter un aperçu rapide de l'influence des événements dont il est fait mention dans ce travail.

Les habitants du comté de Namur, resserrés dans des limites très étroites, ne pouvaient, comme les sujets des ducs de Brabant et ceux des comtes de Flandre, se livrer à l'industrie, surtout vers la fin du douzième siècle, alors que les transactions commerciales des provinces entre elles étaient peu fréquentes. Mais lorsque le comté de Namur eut été inféodé au comté de Hainaut, dont les souverains furent aussi comtes de Flandre pendant près d'un siècle, on vit cette industrie et ce commerce prendre de l'extension. Les priviléges concédés aux communes par les comtes de Namur produisent leurs fruits;

les métiers se forment en corporations; l'agriculture se propage par l'établissement des abbayes et des monastères; on commence à défricher les bois, les bruyères, les landes incultes; on tire partie des carrières, des mines de plomb et de fer qui abondent à Védrin, à Sclayn, au Sart de Namêche et dans le bailliage de Wasseige; la facilité de se procurer les matériaux, facilité qui diminue les dépenses, concourt à l'embellissement des édifices; l'architecture prend un nouvel essor, et de riches constructions s'élèvent sur l'emplacement de misérables masures.

C'est alors que grandirent les communes de Namur, de Floreffe, d'Acoz, de Bouvignes, de Walcourt, d'Andenne; à la même époque devinrent florissantes les abbayes de Waulsore, de Brogne, de Grandpré, de Floreffe, le chapitre d'Andenne, etc.

Sous les règnes de Gui de Dampierre et de ses successeurs, le comté de Namur se releva. Il y avait eu quelques années de crise occasionnées par les guerres continuelles que se livrèrent les prétendants à la possession de l'héritage de Bauduin de Courtenay. Mais Gui, qui dans son comté de Flandre avait su apprécier les résultats bienfaisants des foires et des marchés publics, ne négligea pas d'étendre aussi ces sortes de priviléges. Les métiers reçurent une organisation définitive, des statuts et des réglements; des serments d'archers et d'arbalétriers, créés en même temps pour la défense des villes et dans un but recréatif, furent institués. Les états devinrent un corps délibératif que le prince consultait, et qui veillait aux intérêts du pays. Enfin les relations commerciales s'étendirent aux pays limitrophes par l'abolition des lois barbares qui mettaient des entraves à leur accroissement.

Les princes de la maison de Flandre comprenaient mieux la manière d'adoucir la condition du peuple en donnant des débouchés à l'industrie; aussi favorisèrent-ils grandement le commerce avec les républiques italiennes et les villes de la

hanse teutonique : ils s'étaient aperçus qu'accorder au peuple des priviléges c'était donner une nouvelle force à leur puissance, que la noblesse cherchait sans cesse à diminuer. Si les finances du prince étaient dissipées lorsque Jean III parvint à la couronne, il n'en est pas moins vrai que le pays était riche en institutions, et que le duc de Bourgogne trouva le comté parfaitement organisé à son avénement en 1429 : aussi jura-t-il le maintien des libertés et des priviléges qui existaient.

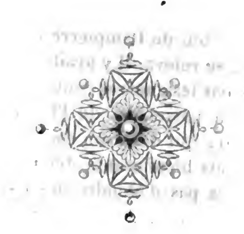




TABLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Réunion du comté de Namur au comté de Hainaut.

DEUXIÈME PARTIE.

Inféodation du comté de Namur au comté de Hainaut.

TROISIÈME PARTIE.

CONCLUSION.



Sur la tombe d'un ami.*

14 Novembre 1795 — 18 Avril 1850.



Usque adeone mori miserum est?
Virg., Én., liv. xii, v. 646.

Tes ouvrages, voilà ton titre souverain.
Qu'importe maintenant, poète au front serein,
Qu'une suite innombrable et d'aïeux et d'aïeules
T'ait blasonné d'argent à trois bandes de gueules!
Ecuyer, duc, baron, comte, marquis ou roi,
Ta noblesse aujourd'hui ne date que de toi.
Mais celle-là du moins elle est sainte et durable.
C'est d'un nom glorieux la source inaltérable;
Source profonde et calme où brille, reflété,
Ton pur éclat aux yeux de la postérité.

Savants, littérateurs, artistes et poètes,
— Mes frères, mes amis, — tous autant que vous êtes,
Pardonnez si ma voix à vos tristes adieux
Ajoute quelques mots.

Morne et silencieux,
Je regardais sans voir, j'écoutais sans entendre.
Un écho dans mon cœur, écho plaintif et tendre,
Comme un reflet lointain d'un bonheur qui n'est plus,
Un vain ressouvenir de nos vœux superflus,
De nos beaux jours passés une image affaiblie,
(Doux rêves du berceau, les derniers qu'on oublie!)

* Fréderic-Auguste-Ferdinand-Thomas baron DE REIFFENBERG.

Me rappelait ce temps où, jeunes tous les deux,
Pleins de projets sans nombre et d'espoirs hasardeux,
Nous allions, variant des lectures chéries,
Égarer par les prés nos vagues rêveries;
Poursuivre à travers champs, au détour des grands bois,
La rime dont Boileau se plaignait quelquefois;
Nous redire Racine et Corneille et Molière;
Assouplir à leur joug notre muse écolière;
Donner une âme, un sens à l'insecte muet,
A tout ce qui dans l'herbe à nos pieds remuait;
Traduire en nos accords le chaste et frais murmure
Qu'éveillait le zéphyr à travers la ramure;
Sourire d'allégresse à l'aube du printemps;
Relancer dans leurs nids nos gais oiseaux chantants;
Butiner la ménianthe où l'onde prend sa source....
Heureux quand, arrivés au terme de la course,
(Un léger crépuscule assombrissant les airs)
Nous rapportions chez nous des fleurs et quelques vers!

Pauvre ami! c'était là toute sa jouissance.
Insoucieux de l'or, du rang, de la puissance,
L'étude, qui primait tous ses autres plaisirs,
Ne lui laissait de temps que pour ces doux loisirs;
Le reste de sa vie, hélas! si tôt passée,
Il reprenait sa tâche en naissant commencée,
Étudiait sans cesse et sans cesse écrivait.
La lampe qui la nuit brûlait à son chevet
A pâli tant de fois au retour de l'aurore
Qu'à sa gloire future il travaillait encore!
Ce que cet homme a fait, ce qu'il a de sa main
Recueilli, confondrait l'entendement humain.
C'est qu'il avait compris, et compris de bonne heure,
Que l'inspiration, qui trop souvent nous leurre,
Qui fut souvent l'écueil de tant de vrais talents,
Ne donne tous ses fruits qu'après des travaux lents;

Qu'on n'improvise pas une œuvre impérissable;
Pas plus que le maçon ne bâtit sur le sable,
Pas plus qu'en un seul jour Dieu n'a fait l'univers.

Pittoresque en son style, élégant et divers,
Actif, infatigable, à sa veine facile
Tout sujet s'est montré complaisant et docile;
Prose, vers, tout pour lui finit à force d'art
Par se faire en jouant et comme par hasard.
Et pourtant que d'esprit, de verve, de génie,
De pureté, d'éclat, de grâce, d'harmonie,
De science profonde et d'aperçus nouveaux!

D'autres ont déjà dit ses titres, ses travaux;
Je n'ajouterai rien qui vous induise à croire
Qu'ils aient pu retrancher un fleuron de sa gloire.
L'avenir jugera l'écrivain érudit;
Mais sur l'homme, Messieurs, tout n'a pas été dit,
Il reste à vous parler de son cœur, de son âme.
Regardez ses enfants, interrogez sa femme,
Ses parents, ses amis, tous ceux qu'avec bonté
Il reçut aux douceurs de son intimité,
Et tous ils vous diront quels trésors de tendresse....
Moi-même (pardonnez au trouble qui m'oppresse),
Moi, qui dans ses plaisirs fus longtemps de moitié,
Quand, liés par le sang moins que par l'amitié,
— Lui si haut! moi si bas! — lui de quelques années
Plus âgé, moi soumis à d'autres destinées,
Trop faible pour le suivre en son vol courageux
Et ne pouvant, hélas! prendre part qu'à ses jeux....
Moi, dis-je, qui, plus tard, sachant à peine lire,
M'enivrais aux accents échappés de sa lyre,
Moi qui revois encor ces jours évanouis,
Ces jours de calme paix, de bonheurs inouis,

Et ce moment si triste, et pourtant plein de charmes,
Où nous nous embrassions, comme deux frères d'armes
Que les chances du sort appellent, résignés,
Sous le même drapeau dans des camps éloignés;
Moi-même qui ne sais, contristé de sa perte,
Détacher mes regards de cette tombe ouverte,
Moi, qui sur ce cercueil viens jeter quelques fleurs,
Je devrais.... Mais ma voix qui s'éteint dans les pleurs
En dit assez déjà pour vous faire comprendre
Ce qu'il avait de bon, de bienveillant, de tendre,
De quel amour enfin était digne celui
Qui dans le ciel natal nous devance aujourd'hui.

Un jour vint, ai-je dit, où nous nous séparâmes;
Où loin du lac rêveur que sillonnaient nos rames
Le vent nous emporta; chacun de son côté
Astreint aux dures lois de la nécessité,
Chacun sur une mer trop féconde en naufrages
D'un public incertain recherchant les suffrages,
Chacun suivant de loin son étoile, ignorant
Le but marqué d'avance à son esquif errant;
Et (pourquoi n'en pas faire ici l'aveu candide?
Quel ciel fut toujours pur, transparent et splendide!)
Maint nuage parfois entre nous a passé,
Qu'un rayon de soleil eut bientôt effacé;
Comme après une nuit tempêtueuse et sombre
Un matin plus riant se dégage de l'ombre,
Comme le souvenir d'un hiver rigoureux
De nos champs reverdis rend l'aspect plus heureux.

L'âge, multipliant l'obstacle et la distance,
Désunit depuis lors cette double existence,
Et — sauf quelques rapports littéraires, je crois, —
Je ne t'ai retrouvé qu'au pied de cette croix,

Pauvre ami, qui manquas souvent de me survivre!
C'est à moi maintenant, c'est à moi de te suivre;
A moi, sur cette terre ingrate resté seul,
A moi de déposer ces vers sur ton linceul;
A moi de te crier : Ton œuvre est accomplie!
Ta carrière ici-bas fut dignement remplie ;
Tu lègues à tes fils en cessant d'exister
Un nom que les plus grands seraient fiers de porter,
Et déjà l'un d'entr'eux, abrité sous ton aile,
A tenté, plein d'ardeur, la route paternelle.
Puisse-t-il, couronnant de précoces essais,
En suivant ton exemple atteindre à tes succès,
Et, formé lentement par une étude austère,
Continuer ta gloire après toi sur la terre,
Ta gloire, tes vertus qu'aujourd'hui nous pleurons,
Et le cœur de l'ami dont nous nous honorons;
Puisse-t-il au pays en deuil de ton génie
Rendre cette splendeur qu'en vain on lui dénie,
Évoquer, comme toi, de nos fastes passés,
De nos fastes nouveaux à peine commencés,
Ces noms qui, de l'oubli bravant l'injuste outrage,
Ou de près ou de loin rayonnent sur notre âge,
Et montrer que le Belge, en tout lieu, en tout temps,
Partout où la science a ses représentants,
La science, les arts, la douce poésie,
A conquis désormais son droit de bourgeoisie!

Quand pour toi, noble ami, les ans sont révolus,
Quand le ciel qui t'appelle au rang de ses élus,
Sévère en ses décrets, mais juste, te dispense
De jours si bien fournis la sainte récompense,
Je n'attristerai point ces moments solennels
D'égoïstes sanglots, de regrets personnels;
Ma douleur se taira dans mon sein refoulée.
Abaisse seulement de la voûte étoilée,

Des célestes parvis ouverts devant tes pas,
Laisse jusqu'à nous un regard ici-bas;
Contemple, pour remplir une mission sainte,
Tant d'amis rassemblés dans une même enceinte,
Tant de littérateurs, d'artistes, de savants,
D'unanimes respects témoignages vivants,
Cortége qu'enviraient à ta dépouille aimée
Les plus hauts par le rang, le cœur, la renommée,
Tout ce qui porte un nom qu'avec un juste orgueil
Le Belge revendique en face du cercueil.

Heureux en les quittant et fier d'un tel hommage,
Pour dernier souvenir emportant leur image,
Remonte, ange exilé, dans les bras du Très-Haut!

Et maintenant adieu, Frédéric; — à bientôt.

Ad. MATHIEU.

Bruxelles, le 20 avril 1850.



* Pour bien juger des faits accidentels qui se sont produits à l'encontre de la prospérité publique, il faut suivre la marche ascendante ou rétrograde des sources de cette prospérité, et connaître, avant tout, en quoi consistaient ses éléments à toutes les époques que l'on veut décrire, ainsi que les circonstances des variations qu'elle a subies.

Ces différents points, d'un ordre supérieur, appartiennent, soit à l'économie politique, soit à l'histoire du pays. On les trouve savamment traités dans un grand nombre d'ouvrages inédits ou publiés; et, sans prétendre en faire l'énumération, ce qui d'ailleurs me conduirait trop loin, je ne puis cependant me dispenser d'indiquer ceux qu'une lecture attentive m'a fait regarder comme pouvant jeter plus de lumière pour la solution d'une partie des importants problèmes qui font l'objet de nos méditations.

Je tairai toutefois les ouvrages de géographie, parce qu'ils ne contiennent que des descriptions abrégées, le plus souvent erronées, et, par conséquent, dépourvues d'intérêt. Je laisserai aussi de côté ceux du savant Say, lesquels ne sont que des cours d'économie politique et ne traitent que des principes généraux de cette science; l'auteur abandonne lui-même à l'histoire et à la statistique le soin de consigner les événements et les causes accidentelles qui ont influé, soit en bien, soit en mal, sur l'état de la société.

Enfin, je renverrai, pour les autres ouvrages d'économie politique, à la bibliographie des principaux de ces ouvrages, donnée par M.r Blanqui, aîné, à la fin de son *Histoire de l'économie politique en Europe*, troisième édition, Paris, 1845.

Les archives ont le grand avantage de servir de contrôle aux

* Voyez page 112.

écrivains; elles procurent des notions inédites et fournissent le moyen de saisir la véritable signification des faits, d'en trouver les causes et d'y donner le caractère qui leur est réellement propre. C'est dans ce dessein que j'ai parcouru les manuscrits dont la conservation m'est confiée; mais, à mesure que j'avançais dans mes recherches, je voyais mon horizon s'agrandir, et le cadre que je m'étais tracé devait nécessairement s'étendre en proportion. De sorte que je n'ai pu me dispenser d'indiquer aussi des documents de quelque importance, dont aucun publiciste ne paraît avoir fait usage, vraisemblablement à défaut d'en connaître l'existence.

Les principaux ouvrages imprimés que j'aurais à mentionner, en ce qui concerne notre province, comme sources utiles à consulter pour l'histoire des événements, des institutions civiles et religieuses, de l'agriculture, du commerce, des fabriques et du paupérisme, sont nombreux et se trouvent dans presque toutes les bibliothèques publiques et particulières du pays. Parmi eux, ceux qui me paraissent devoir le plus attirer notre attention, sont repris dans l'Annexe A.

Quant aux travaux inédits, roulant sur les mêmes matières, ils sont presque aussi considérables que ceux publiés; en voici quelques-uns :

Mémoire descriptif de la province du Hainaut, composé par l'intendant Bernier, en 1691.

Judicieux *Mémoires du vicomte de Wynants, conseiller-régent du conseil suprême des Pays-Bas, à Vienne.* (Je possède les manuscrits de ces deux ouvrages.)

Mémoires fort instructifs *sur le Hainaut, composés au siècle dernier par Dubuisson, auditeur à la Chambre des Comptes à Lille.* (Bibliothèque publique de Mons.)

Ces nomenclatures, malgré la multiplicité de matériaux qu'elles signalent, sont cependant loin d'embrasser tous les éléments que nous recherchons. La plupart des auteurs qu'elles

comprennent donnent rarement des détails circonstanciés sur les événements qu'ils décrivent, et omettent des particularités que nous avons intérêt de connaître, pour déterminer les causes qui ont ralenti, arrêté ou accru les moyens d'existence du peuple de notre province.

Pour suppléer à ce silence de nos historiens, je devrais entrer dans des digressions sans fin, dont je crois pouvoir me dispenser, en me référant aux précieux souvenirs contenus dans les recueils des actes du corps des ci-devant états du Hainaut, de la chambre du clergé, du conseil de ville et du magistrat de Mons, formant ensemble environ cent-cinquante volumes.

L'une des séries de ces actes commence à l'année 1409 et va jusqu'à la révolution française, qui renouvela la société, balaya tout ce qu'il y avait d'ancien dans les institutions de la Belgique, les états et autres corps des provinces, comme le reste.

Toutefois, c'est ici le lieu de consulter nos souvenirs traditionnels pour nous rendre compte des différentes ressources du pays, de leur origine et des transformations qu'elles ont subies.

Le Hainaut devint pays souverain et fut doté par Charlemagne du titre de comté en 804, lorsque ce prince organisa son royaume. C'est alors que Mons fut choisi pour le chef-lieu d'un district composé de quatre-vingt-onze bourgs, devint capitale et peu à peu une cité importante. Mais ce ne fut que sur la fin du treizième siècle, sous Jean II d'Avesnes, qui doit être considéré comme son second fondateur, que sa situation matérielle prospéra par les beaux priviléges qu'il lui accorda, entre autres les droits de *tonlieu* et d'*étalage*, et l'établissement de foires franches. Comme complément de ces bienfaits, Jean d'Avesnes résolut d'attirer à Mons tous ses vassaux qui étaient restés jusque-là confinés dans leurs forteresses féodales.

L'acte le plus remarquable, par la forme autant que par le sujet, et celui qui devait placer Mons au rang des plus

florissantes villes des Pays-Bas, ce fut, sans contredit, le fameux édit, du 25 août 1295, d'affranchissement des droits de *morte-main*, de *meilleur catel*, de *servage*, d'*aubanité* et de *bâtardise* : c'était donc pour Mons l'époque de la liberté communale. Son premier beffroi, véritable château-fort, emblème de sa puissance et de sa souveraineté municipale, était le centre d'un petit état ayant sa justice à lui, où chaque citoyen jouissait du droit de n'avoir pour juges que ceux à la nomination desquels il avait contribué. N'est-ce pas là, se demande l'un de nos écrivains,[1] l'idéal de ce gouvernement représentatif que notre siècle croit avoir inventé, comme tant d'autres choses que nos pères connaissaient tout aussi bien que nous? Au moyen âge, liberté et prospérité étaient deux mots synonymes.

Tout atteste, qu'outre ses riches productions agricoles et ses abondantes mines de houille, dont il faisait un commerce très-étendu, le Hainaut possédait autrefois, comme les Flandres et le Brabant, différentes manufactures des plus renommées, fort anciennes et qui atteignirent le dernier degré de perfection.

En effet, en portant ses regards sur le passé, on verra qu'il y a mille ans et plus que notre belle province marche à la tête de toutes celles qui se sont fait remarquer par l'activité et le génie industrieux de ses habitants, ainsi que par l'extension de ses relations commerciales : elle fut de tout temps l'un des premiers fleurons de la couronne de notre mère commune. Qui ne sait que c'est à cette richesse du sol et aux heureuses dispositions du peuple hennuyer, toujours jaloux de sa gloire et conservateur de ses droits, mais peu porté à la révolte, que, dès l'affranchissement de la commune, notre capitale prit un nouvel essor et acquit, au moyen âge, l'importance de la population que nos historiens lui assignent? Son enceinte ne pouvant plus suffire au logement des habitants, le comte de

[1] M.r le major Renard, dans sa Notice sur le Hainaut, p. 16 de *La Belgique monumentale*.

Hainaut et les échevins décidèrent de l'agrandir en y incorporant les faubourgs et en la défendant par d'épaisses murailles et par des portes. Avant cette extension, la ville de Mons n'avait pour unique forteresse que le donjon du comte et le rempart de la tour.[1]

A peine l'édit d'affranchissement cité plus haut fut-il publié, que l'on vit venir de toutes les provinces voisines des ouvriers en tout genre ; ils étaient si nombreux qu'ils furent classés en corps de métiers et soumis à des règlements sévères touchant les maîtrises, le commerce, le prix et la qualité de la marchandise ; des connétables ou officiers furent institués pour en surveiller l'exécution, de concert avec l'échevin délégué.

Jusqu'à présent on ne savait pas officiellement au juste quand et par qui furent octroyées les premières chartes de l'industrie de Mons et d'autres localités de la province. Maintenant tous les doutes sont levés, grâce à l'arrangement de nos archives, et je suis heureux de pouvoir ajouter aux matériaux qui nous ont été transmis à cet égard, un monument fondamental resté inédit : c'est un recueil-cartulaire[2] intitulé : *Chest li ordenanche de le drapperie de le ville de Mons, jadis fondée sur le piet de Malisnes, prise et estraite des anchyens rolles et ordenanches de le ditte drapperie, et chi endroit escriptes par manière de renouvellement et dabrigiet.*

Les plus anciennes lettres de ce corps qui s'y trouvent transcrites sont celles données en 1310,[3] par Guillaume I.er : ce qui

[1] Archives de la ville de Mons, liasse des pièces d'un différend en matière de juridiction entre le chapitre de Sainte-Waudru et le magistrat de cette ville.

[2] Manuscrit, écriture gothique et soignée, avec capitales peintes, sur parchemin et sur papier, commençant en septembre 1407 et s'arrêtant à la nuit Saint-Jean-Baptiste 1528. (Archives de la ville de Mons.)

[3] Elles sont rapportées dans les *Annales du Hainaut*, par Vinchant, p. 131, vol. II, sous le titre d'ordonnance. (Manuscrit de la bibliothèque de Mons.)

porte à croire que ce fut ce souverain qui établit la première manufacture de draps à Mons, ainsi qu'il fonda celle de la ville d'Ath par octroi donné à Mons, le mardi nuit de Saint-Pierre et Saint-Paul 1328.[1] Ces villes eurent alors, comme Ypres, Gand, Bruxelles, Malines et Louvain, le monopole de cette importante industrie.

Le comte de Hainaut se montra digne de Jean d'Avesnes, son père, et n'épargna rien pour mettre la fabrique de Mons en état de lutter contre celle de ses voisins. Sa fille, Marguerite, en confirmant la charte de 1310, par lettres datées de Quesnoy, le jour de la Nativité de Notre-Dame, en septembre 1352, autorisa les échevins et le conseil d'élire, chaque année, deux doyens et quatre jurés pour la régie de cette institution.

Durant le même siècle, d'autres manufactures de draps furent aussi établies à Binche et à Chièvres, et des sayetteries, sergeries, fouleries et teintureries à Mons : ce qui se voit par les ordonnances insérées au même monument.

Aux siècles suivants, le magistrat de Mons créa [2] les corporations connues sous les dénominations d'amidonniers, arquebusiers, francs-bateliers, blanchisseurs de toiles, bonnetiers, bourreliers et selliers, boursiers, boutonniers, brodeurs, gantiers, chapeliers, chaudronniers, chaufourniers, ciriers, cloutiers, cordiers, corroyeurs, tanneurs, couteliers, épingliers, étainiers, sauniers, fourbisseurs, haute-liceurs, laineurs, mulquiniers, orfèvres-changeurs, passementiers, pelletiers, plaqueurs, potiers de terre et d'étain, sculpteurs, taillandiers, tourneurs, vanniers. Il établit de même une foule d'autres états et professions de moindre importance, compris dans le travail dont j'ai parlé en traitant des corps de métiers.

[1] Cet octroi fait partie du recueil cité.

[2] Ce qui résulte des recueils spéciaux aux statuts et lettres patentes de connétablies, déposés aux archives de la ville de Mons.

En consultant tous ces actes et en feuilletant les comptes reposant aux archives communales, on reste convaincu de la vive sollicitude dont l'industrie montoise fut constamment protégée par l'ancienne magistrature municipale, soit en l'affranchissant d'impôts ou en lui accordant des priviléges exceptionnels, soit en la favorisant de subsides et d'autres avantages.

Grâce à cette protection immémoriale et illimitée, les branches d'industrie qui en étaient l'objet se multiplièrent à l'infini, sortirent de leur obscurité et se développèrent prodigieusement.

Il est vrai qu'autrefois la capitale du Hainaut jouissait de revenus fonciers considérables qui lui permettaient d'agir avec largesse envers les manufactures qu'elle renfermait ; tandis que la perte de ses principaux moyens et l'amortissement de ses domaines l'ont forcée de se créer des impôts qui frappent sur toutes les classes indistinctement et de retirer les bienfaits qu'elle leur dispensait.

Nos ateliers, ainsi privés de leurs antiques immunités, de tout appui, et supportant, sans distinction, les charges de la communauté, après avoir été victimes des agitations politiques les plus ardentes qui marquèrent les deux derniers siècles, languirent de plus en plus jusqu'à leur extinction quasi totale.

Avant les troubles civils et religieux du seizième siècle, qui fut une sombre page de notre histoire, le commencement des malheurs et l'époque du plus grand abaissement des Pays-Bas catholiques, la ville de Mons était arrivée à l'apogée de sa splendeur commerciale.

Ses fabriques de tissus de laine étaient devenues si nombreuses, qu'à l'heure de la sortie des ouvriers on sonnait la cloche du beffroi pour interrompre momentanément la circulation des voitures.[1] Cette prospérité disparut avec les franchises communales, suspendues ou révoquées par le farouche duc d'Albe et

[1] Bans de police déposés aux archives de la ville.

son satellite de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, grand bailli de Hainaut, d'exécrable mémoire, lorsqu'ils exercèrent leur cruelle et froide vengeance sur les habitants de Mons, par ressentiment pour la surprise de cette ville, le 24 mai 1572, par le comte Louis de Nassau.

Les historiens sont unanimes pour attribuer la révolution des Pays-Bas à trois causes principales, le maintien de l'inquisition introduite avant l'abdication de Charles-Quint,[1] la sévérité des placards contre l'hérésie, la création de nouveaux évêchés. J'ajouterai celle, non moins légitime, de l'établissement du dixième, du vingtième et du centième denier.

Ces faits sont trop bien connus pour qu'il soit besoin d'en faire l'analyse. Les archives du Hainaut, celles de l'ordre du clergé, surtout, fournissent d'ailleurs encore de curieux souvenirs sur les griefs imputés, de tous ces chefs, à Philippe II et à son lieutenant, et mentionnent, entre autres, d'énergiques représentations de la province pour en obtenir le redressement.

Quant à la ville de Mons, les mesures graves qui suivirent sa reprise par les armes d'Espagne, furent dignes des supplices des comtes de Hornes et d'Egmont, deux glorieux martyrs de l'époque, du massacre de la Saint-Barthélemy, du sac de Malines et des actes inouïs de barbarie exercés partout où le peuple, dépouillé, persécuté, chercha à secouer le joug oppresseur du duc l'Albe.

Aucun historien n'avait encore parlé avant M.r Paridaens, notre compatriote,[2] des horreurs dont la capitale du Hainaut

[1] M.r Gachard a suffisamment démontré que cette monstrueuse institution avait été organisée en ce pays par Charles V, et que son fils n'en fut que le rigoureux continuateur : *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, ouvrage publié en 1848 par la Commission royale d'Histoire.

[2] Voyez : *Mons, sous les rapports historiques, statistiques, etc.* — Mons, Leroux, libraire-éditeur, 1819.

fut alors le théâtre. Cet écrivain en a retracé les pages sanglantes avec précision, d'après les papiers de la commission dite *des troubles*, établie dans cette ville, le 24 septembre 1572, par de Noircarmes, l'incendiaire de Valenciennes.

Les actes de cet effroyable tribunal, restés ensevelis sous la poussière des archives judiciaires pendant deux cent soixante-dix-sept ans, sont en partie réunis au dépôt de l'État où le reste viendra bientôt se joindre. En attendant, il m'a été permis de fouiller, à mon tour, tous ces témoins muets du crime et de compter les nombreuses victimes enlevées à leurs juges naturels pour être livrées sans merci aux infâmes commissaires.[1] Le registre officiel des sentences rendues et exécutées depuis le 15 décembre 1572 jusqu'au 27 août 1573, renseigne soixante-douze condamnations, dont soixante-neuf à mort, par le glaive, le feu ou la corde, prononcées contre vingt-neuf des principaux manufacturiers de drap et fabricants de serge. Les quarante autres suppliciés étaient des nobles, des orfèvres, des artisans notables ou de bons ouvriers. Leurs biens de toute nature furent confisqués et vendus; leurs veuves et leurs enfants, bannis des Pays-Bas. Lorsque Requesens remplaça d'Albe, il y avait encore dans les prisons de Mons soixante et quinze détenus destinés à l'échafaud; tous obtinrent leur liberté.[2]

Un plus grand nombre d'habitants de toutes ces catégories, portés sur les listes de proscription, ou se voyant menacés dans leurs personnes et dans leurs biens, et voulant se soustraire

[1] L'examen que j'ai fait de tous les écrits de cette commission extrajudiciaire m'ayant convaincu que la plupart abondent en faits neufs très-curieux, et pouvant offrir un grand intérêt pour les annales du pays, j'en ai tiré des copies que je me propose de publier.

[2] Du moins, c'est ce qui est probable : car le registre des sentences criminelles s'arrête à une date antérieure à l'arrivée de Requesens; et l'on trouve parmi les pièces de la commission, des renseignements demandés sur tous les prisonniers, à l'effet de les amnistier.

aux recherches des Espagnols, se refugièrent en France, en Hollande et en Angleterre. Ils y introduisirent, par l'émigration, particulièrement dans ce dernier pays, leur industrie, comme déjà l'avaient fait en 1568, et pour les mêmes motifs, les populations décimées des Flandres, comme l'Irlande fut colonisée par des Belges que les ressources de cette contrée vierge avaient attirés avant ses infortunes, qui remontent au règne de Henri II, en 1120, origine de son martyr sans fin,[1] et comme, de nos jours, ces milliers d'Allemands qui émigrent annuellement pour l'Amérique.

Sans croire tout ce que plusieurs ouvrages consacrés sur cette matière rapportent des émigrations dont nous nous occupons, entre autres que plus de cent mille familles abandonnèrent leurs demeures pour s'implanter ailleurs, il est certain que la population de nos villes industrieuses diminua sensiblement, et que certaines devinrent désertes. L'accueil intéressé que fit à nos fugitifs la reine Elisabeth d'Angleterre, et le libre exercice de leur religion dont ils jouissaient au-delà du détroit, les déterminèrent à s'y fixer sans esprit de retour. Aussi l'agriculture, l'industrie, le commerce et les arts, jadis ignorés ou négligés des Anglais, se perfectionnèrent-ils par le génie des réfugiés.

C'est ainsi que Mons perdit ses plus utiles citoyens, vit décroître sa population active et ses immenses ressources. Depuis ce temps, elle n'a plus été qu'une ville de guerre, tour à tour prise et reprise par Louis XIV et par les alliés, par le maréchal de Saxe en 1746 et par le général Dumouriez en 1792, après la bataille de Jemmapes; occupée définitivement par les Français en 1794, elle fut réunie à la République. Après 1814, elle devint le principal boulevard des Pays-Bas du côté de la France; aujourd'hui c'est encore une forteresse de première classe.

[1] *De l'Irlande: Revue de Bruxelles*, mai 1838.

Je dirai, pour achever de raconter brièvement l'histoire commerciale et industrielle de Mons, que, dans l'espérance de rétablir les manufactures du pays, les archiducs Albert et Isabelle renouvelèrent, le 14 août 1598, le 15 juin 1600, le 31 janvier 1610, le 9 février 1618, le 30 juillet 1619, le 3 avril 1628, les défenses décrétées à plusieurs reprises dans les siècles précédents, contre l'importation des draperies étrangères. En 1611 et en 1612, ils firent procéder à une enquête.

Malgré les tentatives de ces princes, et les mesures prises dans le même but, sous les règnes de Charles VI, et spécialement de Marie-Thérèse,[1] l'industrie manufacturière ne put être ramenée aux Pays-Bas. Malgré les efforts des anciens états et de nos magistrats pour la faire revivre dans le Hainaut et dans la ville de Mons, on ne parvint point non plus à la relever des coups portés par les longues et fatales commotions du seizième siècle. Les nombreux essais de réformes administratives, politiques et sociales, aussi inconstitutionnelles qu'intempestives, qui germaient dans les idées de Joseph II, et dont notre pays ne fut pas exempt de subir les fâcheuses atteintes, firent disparaître le luxe, principal agent de l'industrie, et avec lui le travail des artisans. C'est ainsi que les fabriques de dentelles, point de Valenciennes, cessèrent à Mons.

Lorsqu'une fois le commerce déplace, n'importe pour quelle cause, le centre de son activité, il est rare qu'on puisse l'y rappeler : témoins, de nos jours, la halle au blé, les foires et marchés aux chevaux, au chanvre, au lin et au fil, autrefois si fréquentés et aujourd'hui anéantis.

N'est-ce pas l'établissement de foires et marchés dans la plupart des communes populeuses et circonvoisines de Mons, qui

[1] Ce qu'attestent les mandements, édits, ordonnances, règlements et placards de ces souverains, dont la collection doit être reproduite par les soins de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, instituée par arrêté de S. M. du 18 avril 1846.

a fait cesser l'important commerce de détail qui se faisait de toute ancienneté en cette ville?

C'est ainsi que la crainte ayant remplacé la confiance, si nécessaire aux transactions commerciales, et l'amour d'une vie paisible, l'indifférence ou l'apathie ayant succédé à l'activité de nos pères, Mons, réduit à la consommation intérieure, est demeuré, comme tant d'autres villes, à partir de la fin du dix-huitième siècle, presque exclusivement le séjour de quelques familles nobles, de propriétaires fonciers, de bourgeois jouissant d'une certaine aisance, qu'ils ne cherchèrent point à augmenter par des spéculations toujours chanceuses, de manouvriers et de pauvres, dont le nombre s'accrut de manière à former, en moins d'un demi-siècle, plus du tiers de la population.

Pour rester dans le vrai, il ne faut pas attribuer cette augmentation progressive de la classe indigente, uniquement au *défaut de travail :* son déréglement et ses habitudes, plus dispendieuses que par le passé, sont, le plus souvent, la cause des besoins qu'elle éprouve, se reposant d'ailleurs avec trop de sécurité sur les secours qu'elle reçoit de nos abondantes et riches fondations de charité et sur les bienfaits si multipliés des habitants.

Voici comment s'exprimait à ce propos le préfet du département, de Coninck, dans son arrêté du 15 vendémiaire an XIV (Archives modernes de la ville. — Dépôt de mendicité) : « La mendicité, si commune aujourd'hui, et nommément dans la ville de Mons, n'est pas le résultat de la décadence de l'industrie agricole ou manufacturière, mais d'habitudes invétérées, nées de la bienfaisance mal entendue et des secours indistinctement accordés par les anciens établissements supprimés, à la fainéantise, comme à l'indigence malheureuse. »

Dans mon opinion, c'est l'aumône qui produit la mendicité, et je dirai, avec tous les économistes, que c'est là où les bureaux de bienfaisance sont le mieux dotés qu'il se trouve le plus de pauvres.

L'énumération que je viens de faire de nos longues vicissitudes, démontre suffisamment que si la population montoise est déchue de sa haute prospérité, aucune des classes qui la composent n'est tombée dans une profonde misère, et par conséquent n'est atteinte du paupérisme proprement dit.

Quels que soient les changements de mœurs et de personnages de siècle en siècle à Mons, on y remarque toujours, plus qu'ailleurs, des habitudes de grandeur et d'aisance, dont n'approchent pas les autres cités de la province, même les plus favorisées sous le rapport de l'industrie.

Peut-être devrais-je m'arrêter à ces causes générales et accidentelles qui ont diminué les moyens d'existence des classes laborieuses. Mais, quoique contraint de parcourir à la hâte ce qu'il faudrait peindre avec détails pour exciter vivement l'intérêt, je ne puis m'empêcher de remémorer ici d'autres calamités, dont les funestes conséquences ont eu beaucoup d'influence sur la population de la province et davantage encore sur la classe prolétaire : ce sont les grandes et fréquentes famines qui ont désolé la Belgique, non-seulement aux temps les plus reculés, mais aussi depuis que notre pays est cité comme la terre classique de l'agriculture. Ce fléau n'a point échappé à la plume des chroniqueurs, des annalistes et des écrivains ;[1] et moi-même j'ai livré sur ce sujet quelques pages à la publicité dans mon opuscule concernant les épidémies et les épizooties qui ont régné en Hainaut, de 1006 à 1832. Je n'entreprendrai donc point de revenir sur les horreurs engendrées par la famine ni les misères qui en ont été le hideux cortége. Seulement je ferai connaître les mesures prises pour en prévenir, atténuer ou arrêter ses tristes effets.

[1] Parmi ces derniers, je rangerai de Boussu, historien de la ville de Mons, et mon estimable collègue M.r Vander Meersch, conservateur des archives de la Flandre orientale à Gand, auteur d'une excellente notice sur les famines, insérée au *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1847.

Puissent les salutaires enseignements de nos ancêtres être utilement consultés et suivis aujourd'hui !

Les habitants des vastes contrées du Midi de l'ancienne Gaule n'avaient aucune idée d'agriculture ; la culture du froment, du seigle et des autres céréales leur était complètement inconnue ; ils avaient pour toute nourriture les fruits sauvages dont abondaient les immenses forêts qui couvraient leur territoire. Ce furent surtout les peuplades de race germanique venues d'au-delà du Rhin qui fertilisèrent l'ancienne Belgique.[1]

Lorsque César se rendit maître d'une partie de la Gaule-Belgique, il y trouva généralement les champs bien cultivés et des moissons pour nourrir ses légions. Ce fut surtout pendant la domination romaine que l'agriculture prit chez nous un grand développement ; plus tard, les ordres monastiques concoururent puissamment à la fertilisation des terrains incultes, si considérables encore partout.

Cependant, malgré les grands défrichements qui eurent lieu au douzième et au treizième siècle, et ultérieurement, malgré ceux plus importants encore exécutés sous le règne de Marie-Thérèse, la production agricole était à ces époques loin de suffire aux besoins de la population. De même qu'actuellement nous sommes tributaires de la Baltique et de la Mer-Noire, de même anciennement devions-nous tirer une grande quantité de céréales de la Picardie, du Vermandois, de l'Artois et du Cambrésis.[2] Cette insuffisance, augmentée fort souvent par des événements extraordinaires, tels que les ravages causés par la guerre, les éléments ou autres catastrophes, firent subir

[1] César, *De bello Gallico*, liv. II.

[2] Ce fait est tiré de la notice de M.r Vander Meersch, et prouvé, quant aux achats de blés qui se faisaient ordinairement à l'étranger, par de nombreux documents des archives de la ville de Mons, tels que les registres et les comptes des levées d'argent faites à différentes époques.

une augmentation effrayante aux prix des denrées de première nécessité.

Alors et longtemps avant la crise alimentaire qui conduisait à la famine, le conseil de ville de Mons, prévoyant tout ce qu'elle devait avoir de poignant pour la classe peu aisée, faisait des approvisionnements de grains qui formaient de véritables greniers d'abondance. C'est ainsi que la Flandre en agissait pour ses dépôts de céréales, destinées à l'alimentation des pauvres dans les moments difficiles.[1]

Cette mesure de sage prévoyance n'est malheureusement plus en pratique depuis 1794 : si les bienfaits qu'elle a procurés pendant une longue suite de siècles pouvaient décider nos administrations communales et de charité à la faire revivre, nous n'aurions qu'à nous féliciter de l'avoir conseillée. La fête civique naguère offerte au magistrat d'Ypres, par les habitants de la ville, en commémoration de la reconnaissance publique de ce que ce corps a fait, ainsi qu'à Mons, pour préserver, par des moyens semblables, ses pauvres de la faim, pendant la disette des pommes de terre et la cherté du pain, me confirme dans la pensée que des secours de cette nature, étant distribués avec discernement et dévouement par le concours de nos institutions urbaines de bienfaisance, atteindraient plus sûrement le but de la véritable charité, et que ce mode rencontrerait les sympathies générales.

« La meilleure manière de soulager l'indigent, disait le préfet Laussat, dans sa circulaire adressée, le 28 avril 1812, aux maires du département, c'est de lui procurer du travail et de s'entendre pour lui ménager le grain à un prix modéré, quand le prix du marché est exorbitant.» (Recueil de placards des archives de la ville.)

Je ne pousserai pas plus loin l'examen de ce point. Je crois

[1] Vander Meersch, notice citée.

en avoir assez dit, pour démontrer que le renchérissement de tout ce qui constitue la nourriture du peuple, est un objet digne d'une constante sollicitude.

J'arrive au complément de la neuvième question du programme : *Vagabondage, Criminalité*.

Pour traiter ces matières, il ne manque pas de matériaux. En ce qui concerne les moyens employés en Hainaut avant notre législation pénale pour corriger les fainéants, les gens sans aveu et les vagabonds, ils sont déterminés dans toutes les chartes-lois et coutumes de cette province, et aussi dans les autres dispositions, soit souveraines, soit de l'administration publique, antérieures à l'assemblée constituante.

Le tableau chronologique et synoptique de toutes les dispositions de cette nature qui existent manuscrites ou imprimées aux archives de l'Etat et de la ville, et que j'ai transmis à M.r le Gouverneur, pour satisfaire à sa dépêche, en date du 4 mars 1843, division A, n.° 403, et à la demande du département de l'Intérieur, me paraît répondre suffisamment à cette partie de la question. Ce travail, qui comprend les chartes, édits, bans de police, ordonnances et tous actes promulgués de l'an 1200 au 15 octobre 1793, époque de l'émanation de la loi française sur le domicile de secours, est à la fois le précis des améliorations successives apportées dans cette matière, et la preuve que la mendicité a été de tout temps, même sous le gouvernement de Marie-Thérèse, la plaie de la société et aussi répandue que de nos jours.

Cette souveraine, dans son ordonnance du 14 décembre 1765, concernant les mendiants, vagabonds et gens sans aveu, s'exprime ainsi : « La mendicité étant infiniment accrue dans ces pays, par la grande quantité de vagabonds de l'un et de l'autre sexe, qui s'y sont répandus, dont le nombre augmente

tous les jours, malgré les précautions qui ont été prises par les ordonnances antérieures, etc. »

J'ai mentionné dans mon travail deux idées remarquables qui se firent jour sous le gouvernement de Marie-Thérèse, pour secourir les classes pauvres et extirper la mendicité. Je vais les rappeler.

En 1757, les états de Hainaut, voulant procurer la subsistance à toutes les catégories de nécessiteux, avaient conçu le projet d'ériger, de concert avec les magistrats de Mons, un hôpital général en cette ville, à l'instar de ceux qui venaient d'être établis à Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, par lettres patentes du roi de France.

Pour parvenir à sa réalisation, les états s'étaient adressés au gouvernement, en lui présentant les bases fondamentales qui devaient régir cet établissement philanthropique, proposant d'y affecter une partie des revenus des fondations de charité, autres que ceux qui avaient une destination toute spéciale. Mais un décret de l'impératrice-reine, du 16 décembre de la même année, ayant renvoyé cette affaire à l'examen du conseil ordinaire à Mons, les états furent informés qu'un hôtel d'invalides devant être érigé à Ruremonde, lequel exigerait probablement une partie des revenus des fondations dont il s'agit, il devait être sursis à l'exécution de ce projet.

Par dépêche du 20 octobre 1773, adressée aux mêmes états, l'impératrice s'exprima ainsi : « Notre sollicitude pour tout ce qui intéresse la tranquillité publique et la sûreté de nos sujets, nous ayant portée à faire travailler, non-seulement au redressement des abus qui se sont glissés dans l'administration de la justice criminelle, mais aussi à la réforme des défectuosités qui se trouvent dans les lois émanées sur la punition des crimes,

il nous a été représenté, par le mémoire ci-joint,[1] que les peines afflictives au-dessous du dernier supplice, ne sont guère propres à ramener au bien ceux qui s'en écartent. Faisant attention au contenu de ce mémoire, et reconnaissant qu'il n'y a que l'établissement de maisons de force qui puisse nous mettre à même de statuer des peines propres à corriger les coupables et à les rendre utiles à l'Etat, même pendant qu'ils les subissent, propres à faire cesser la mendicité et la fainéantise, et par conséquent à prévenir les crimes dont ces vices sont la source et à diminuer le nombre des malfaiteurs, nous avons désiré qu'il fût fait de pareils établissements dans toutes les provinces de notre domination aux Pays-Bas. Déjà les états de Flandre, informés de nos intentions à cet égard et persuadés des avantages qui en doivent résulter pour la généralité du pays, ont bâti une maison de force aux frais de la province, pour y enfermer les mendiants valides, fainéants, vagabonds et malfaiteurs quelconques. Les états de Brabant et de Namur ont résolu d'en faire autant; et votre zèle pour le bien public ne nous permettant pas de douter que vous ne suiviez leur exemple avec empressement, etc. »

En exécution de cette dépêche, les états de Hainaut résolurent, dans leur assemblée du 19 décembre 1775, de faire construire cette maison à Mons, aux frais des moyens ordinaires de la province, et demandèrent à cette fin, la cession gratuite d'un terrain, en choisissant préférablement l'abbaye de *Lathure*, située au *Trou-de-Boussu*, et de tous autres bâtiments et terrains joignant qui seraient jugés nécessaires à cet établissement.

La province n'ayant pu obtenir la cession demandée, ni l'esplanade d'Ath, ni le *Fort de la Haine* près de Mons, ni le couvent des *Récollets* dans cette dernière ville, elle atteignit le règne

[1] Mémoire dont le vicomte Vilain XIIII était l'auteur.

de Joseph II, époque où les agitations politiques lui firent perdre de vue cette mesure recommandée à ses soins.[1]

Les pièces relatives à ce projet, dont fait partie le règlement adopté par les états, pour l'administration, la police et le personnel de cette maison, se trouvent aux archives de l'Etat, ainsi que celles du projet d'hôpital général.

Le plus beau titre de gloire de Marie-Thérèse est d'avoir fait disparaître les imperfections qui existaient à l'époque où cette princesse monta sur le trône, dans la législation et la procédure criminelles en Belgique.[2]

« Les lois pénales promulguées, pour la plupart, sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II, se ressentaient du malheur des temps où elles avaient été conçues. La rigueur de plusieurs de leurs dispositions n'était pas le seul reproche qu'on pût leur faire : elles ne traçaient pas aux officiers accusateurs des régles de direction assez précises, et accordaient trop d'arbitraire aux juges; aussi n'était-il point rare de voir le même crime, le même délit, qui devant certains tribunaux était puni d'une peine correctionnelle, donner lieu devant d'autres à une condamnation capitale.

« La législation sur la mendicité et le vagabondage avait un caractère particulier de barbarie qui n'était plus d'accord avec l'esprit et les mœurs de la société. Les mendiants étrangers trouvés dans le pays, étaient punis du bannissement; s'ils y revenaient, on leur infligeait la peine du fouet et de la marque; quelquefois, devenus vagabonds, proscrits partout, fouettés et marqués en dix endroits différents, le seul moyen qui restât

[1] C'est en suite des mêmes propositions du gouvernement, que furent construites, en 1771, la maison de force de Gand, et en l'année suivante celle de Vilvorde, comme on le voit par la curieuse notice de M.r Gachard, insérée au *Messager des sciences historiques de Belgique*, vol. de 1841.

[2] Ce qui va suivre est extrait de la même notice.

pour s'en débarrasser, était de leur faire subir le dernier supplice. Punir, toujours punir, il semblait que toute la science du législateur eût été renfermée dans ce mot; sa sollicitude ne s'était pas attachée le moins du monde aux moyens de prévenir les délits et les crimes, non plus qu'aux mesures à l'aide desquelles on aurait pu rendre meilleurs ceux qui s'en rendaient coupables. Bien d'autres imperfections sollicitaient des réformes dans l'administration de la justice criminelle. »

C'est dans le dessein de remplacer les peines afflictives qui avaient été jusqu'alors en usage, par un mode de punition servant à la fois à châtier le crime et à amender les coupables, que furent créées les maisons de force dont j'ai parlé plus haut.

Les bons effets que procurèrent à la société les améliorations importantes que le gouvernement de Marie-Thérèse apporta dans la législation criminelle, sont incontestables et étonnants quant au Hainaut; une seule preuve péremptoire le démontrera : je la puise dans les avis rendus au gouvernement par le conseil de justice de la province. (§ 3 des documents réunis aux archives de l'Etat à Mons, et provenant de l'ancien conseil souverain de Hainaut.) Les pièces qui constituent cette preuve sont trop intéressantes pour n'être point connues dans leur entier. (Voyez Annexes B et C.)

Ainsi donc, vers le milieu du règne de Marie-Thérèse, il n'existait dans les prisons du Hainaut que deux détenus, dont un de la catégorie de ceux désignés à la clémence de cette souveraine !

Je ne saurais citer un exemple plus concluant pour faire ressortir la bonté du régime social, du caractère et des mœurs humaines de notre province à cette époque, et d'autant plus, que bien des faits qui, alors, étaient qualifiés de crimes, sont aujourd'hui à peine passibles des tribunaux correctionnels. Cet exemple me suffit et je m'abstiendrai d'en rechercher d'autres dans le dédale des procédures.

De notre temps, siècle de lumière et de civilisation, les prisons civiles et militaires sont multipliées dans le pays, et toutes regorgent de prévenus et de condamnés. Oui, nous sommes instruits et civilisés; qui voudrait le nier? Cependant, nous venons de voir qu'il n'y a pas lieu d'en être si fiers, sous le rapport de la criminalité. Qu'est-ce donc qui a ainsi desséché toutes les âmes, faussé toutes les idées, abâtardi tous les sentiments, tari les sources de toutes les inspirations nobles et généreuses, et ouvert la porte à toutes les passions tumultueuses et désordonnées qui ont passé sur l'humanité, pour la conduire à un point de dégradation aussi déplorable? N'est-ce pas, après les débordements des révolutions et les passions qu'elles ont excitées dans toutes les classes, la civilisation matérielle qui nous a envahis et l'individualisme qui a répondu à son appel et organisé des duels d'égoïsme?

Je me hâte d'ajouter, toutefois, que les recherches faites par le savant M.r Quetelet, président de la commission centrale de statistique, sur le nombre de crimes contre les personnes et les propriétés en Belgique, ont prouvé qu'il s'en commet bien moins dans le Hainaut que dans les autres provinces du pays. Cette différence résulte évidemment, pour moi, des causes ci-après : la profonde probité de nos habitants, leur attachement aux traditions honorables de la famille et aux institutions qui les régissent, leur caractère calme, l'esprit religieux et moral qui les distinguent, leur amour du travail, et les moyens qu'ils trouvent chez eux, plus que partout ailleurs, de se livrer à des occupations productives. En effet, si j'ai dû signaler des décadences définitives pour les manufactures et le commerce de certaines localités, il n'en a pas été de même dans d'autres; celles-ci ont conservé leur ancienne industrie, ou ont vu s'en créer de nouvelles, la plupart assez considérables, qui ont grandi par un développement progressif continuel.

L'agriculture, cette providence du travailleur, offre aussi des progrès sensibles dans toutes les parties du territoire. Enfin, je joindrai à toutes ces causes celles, non moins favorables, qui résultent du grand nombre d'institutions de bienfaisance et d'écoles populaires gratuites, dont sont dotées, de toute ancienneté, les principales localités de la province, ce qui se remarque par les statistiques officielles qui en ont été formées à diverses époques à la demande du gouvernement et par les exposés annuels de la situation administrative du Hainaut.

Un rapport fait au conseil de régence de Mons, le 1.er mai 1835, par une commission spéciale de ce corps,[1] sur l'origine et les revenus de la *Grande Aumône des pauvres* et de la *Maison du Saint-Esprit* de cette ville, donne à connaître qu'un testament, en date du jour de Saint-Martin 1290, est grevé de charges en faveur de l'école des pauvres. Ainsi, en 1290, Mons avait déjà de semblables établissements : ce n'est pas sans quelque fierté que je rappelle un fait si honorable pour notre capitale.

Aux siècles suivants furent successivement érigées les grandes écoles dites *aux Surplis*, *Dominicales* et au *Wallon*.

Nous sommes aussi conviés par la dixième question, à fournir des renseignements sur les *inconvénients qui ont balancé les avantages*.

Cette question paraît vaste; mais, telle que je la conçois, elle trouve, jusqu'à un certain point, sa solution dans les considérations développées à propos des réponses aux précédentes parties du programme; je vais en exposer d'autres qui ne sont pas sans quelque gravité.

La première, est l'influence qu'exercèrent les inventions sur

[1] M.r Charles Rousselle est l'auteur de ce consciencieux et beau travail.

le travail. Dès que l'économie eût organisé ce que l'on est convenu d'appeler *capital*, cette nouvelle puissance imposa son joug à l'industrie, et rechercha tous les moyens d'augmenter les produits en économisant sur la fabrication. Alors l'ouvrier devint mécanique et routinier. L'introduction des machines a également eu sur la main-d'œuvre des conséquences diverses, selon leurs différentes applications.

Qu'il me soit permis de m'étayer ici de l'opinion judicieuse émise, à cet égard, par M.r le professeur Raingo, dans sa Notice sur le défrichement des terres incultes, considéré sous le point de vue des intérêts sociaux.[1]

« Ainsi, dit-il, quand les machines sont venues simplement en aide au travailleur, pour lui donner une force, une adresse, une perfection qu'il n'avait pas, elles ont facilité l'ouvrage sans diminuer le nombre des ouvriers; elles ont développé la production sans nuire à l'importance du travail manuel; et plus elles se sont répandues, plus elles ont augmenté le bien-être matériel et moral des classes laborieuses.

« Mais lorsque les machines furent appliquées à produire ce que confectionnait auparavant tout un peuple d'ouvriers ; lorsqu'un seul homme à l'aide d'un puissant moteur, put fabriquer ce qui donnait de l'occupation à cent autres, il en résulta une cessation de travail pour les masses, et une perturbation dans l'ordre social.

« N'allez pas croire cependant, Messieurs, que je veuille méconnaître les avantages que l'emploi des machines procure au développement de la richesse publique : telle n'est pas mon intention. J'admire autant que personne, ces conceptions du génie de l'homme qui ont fait faire tant de progrès à l'industrie; j'applaudis à ce que la puissance des capitaux les ait tirées du domaine des théories pour en féconder l'application;

[1] Cette notice se trouve insérée au tome VI des *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*

j'aime surtout à reconnaître leur importance, lorsqu'elles servent à des opérations que la force humaine ne peut exécuter; mais je déplore leur empiètement sur le travail du prolétaire, qu'elles tendent de plus en plus à dépouiller de son patrimoine. »

La seconde observation me vient de l'étude toute particulière que j'ai faite de l'objet qui la motive; elle est aussi basée sur le sentiment d'hommes expérimentés en cette matière : c'est celle qui se rapporte au défrichement, à la mise en culture, et plus tard à la vente des terrains vagues appartenant à des communautés de la province.

J'ai exposé, dans un opuscule sur ces sujets[1] et dont j'ai offert un exemplaire à notre commission, tout ce qui a été tenté à diverses époques du siècle dernier, pour parvenir à fertiliser et mettre en valeur les landes, bruyères, waressaix, communaux et autres terrains improductifs qui existaient en Hainaut. Cette mesure, éminemment utile, je l'ai reconnu, au point de vue général, en ce qu'elle a augmenté les produits de l'agriculture, est une conception heureuse des anciens états de notre province; aussi le projet de ce corps ne tarda-t-il pas à être mis à exécution par des actes émanés de Marie-Thérèse ou de son gouvernement. Cette princesse fit plus : elle ordonna, par décret du 2 décembre 1755, la division des grandes exploitations, en fixant à 60 bonniers de *terres labourables* et à 10 *bonniers* de *prairies, aulnois* et *jardinages,* ce qu'un seul fermier pouvait cultiver. Cette loi agraire, dictée par l'exemple de ce qui se pratiquait depuis des siècles dans d'autres pays, particulièrement en Angleterre et en Flandre, était une innovation qui devait amener une distribution à peu près égale de culture; mais elle rencontra une déplorable obstination de la part de

[1] N.° 7 de mes *Variétés historiques inédites.*

nos riches fermiers, de nos monastères et de nos opulents seigneurs, jusqu'au moment où éclata la révolution française.

Cet état de choses, résultat de l'intérêt particulier, toujours plus fort et plus puissant que l'intérêt général, cessa forcément par le morcellement des biens dévolus au domaine de l'État, soit par la suppression des communautés religieuses et laïques, soit par le séquestre dont furent frappées la plupart des propriétés immobilières de cette époque. Alors s'opéra la division du sol, et ce mode d'exploitation procura de véritables avantages à l'agriculture, avantages obtenus aussi par le déboisement d'une partie notable des forêts, autre système d'une même origine, mis cependant en usage outre mesure.

Tel est le beau côté du défrichement.

Voyons maintenant en quoi il a pu préjudicier aux pauvres. Momentanément, il est vrai, il leur a donné du travail; mais cette occupation passagère ne fructifia, le plus souvent, que pour autrui et dans l'intérêt des capitalistes aux mains desquels passèrent les biens-fonds qui, jusque-là, avaient formé le patrimoine de la communauté. En vain objecterait-on que le produit des ventes des terrains défrichés a servi aux besoins généraux de celle-ci, pour acquitter des dettes ou d'autres obligations dont elle était chargée, car la classe indigente devait en être affranchie. Je conviens qu'en fertilisant un sol ingrat, on augmente la culture, et avec elle les travaux des champs. Mais cette considération perd à mes yeux de son importance, lorsque l'amendement n'a lieu qu'au détriment de la classe inférieure de la population, surtout de celle qui s'adonne à la petite culture, et qu'il lui enlève ses principaux moyens d'existence par la perte d'une antique possession ou d'usages imprescriptibles.

En effet, quand les villages n'ont plus au milieu d'eux de propriétés communes, pour y faire paitre leur bétail, de forêts, où ils ont le droit d'*affouage* et de *glandée*, ils ne tardent

pas à sentir la perte de ressources si précieuses, véritables richesses du pauvre des campagnes.

Le pacage, si convenable à la propagation du bétail, et la faculté accordée aux usagers d'aller couper le bois qui leur était nécessaire dans les forêts livrées à la jouissance commune, sont des droits consacrés par la loi des Francs Ripuaires et qui ont été reconnus par un grand nombre de capitulaires.[1]

Le travail dont j'ai parlé plus haut sur le défrichement, m'a démontré que ce moyen a été moins pratiqué dans l'arrondissement de Charleroy que dans les autres contrées de la province; aussi c'est celui qui est le moins surchargé de pauvres, où l'on rencontre le moins de mendiants, et, si je ne me trompe, c'est l'arrondissement qui compte le moins d'entretenus au dépôt de mendicité.

Pour fortifier l'objection que le défrichement a été nuisible sous une infinité de rapports, je pourrais multiplier les faits éloignés ou prochains qui se sont offerts; mais forcé de m'arrêter, je me bornerai à en rappeler un seul :

On sait que les bois considérables et les huit cents hectares de bruyères dits d'*Hasnon* ou des *Onze Villes*, héritages possédés, de génération en génération et de père en fils, par les habitants de onze communautés environnantes, situées près de Mons, ont été défrichés et aliénés. Que l'on interroge les habitants de ces lieux, tous, ou à peu d'exception, près, répondront qu'ils regrettent l'état de choses ancien où leurs ancêtres jouissaient paisiblement des fruits de ces propriétés communales, dont l'accès même leur est aujourd'hui interdit

[1] Liber, *Histoire critique du pouvoir municipal.* — Reygnier, *Recherches sur l'économie rurale des Celtes, des Germains et des autres peuples du nord.* — Michelet, *Histoire de France.* — Polain, *Histoire de l'ancien pays de Liége.*

par les nouveaux possesseurs, avec une rigoureuse inflexibilité.

Enfin, j'en viens à la onzième et dernière demande : *Parallèles*, *comparaisons* entre l'indigence au siècle dernier et celle au temps actuel.

Les faits que j'ai décrits par rapport aux autres questions, permettent déjà d'asseoir une opinion à cet égard, et ce qu'il me reste à faire connaître, pour remplir le vœu du § 6 du programme touchant la *distribution des secours, du gouvernement, des villes et des institutions charitables*, nous sera aussi utile pour mieux préciser notre pensée.

Et d'abord, je commencerai par rappeler que Marie-Thérèse a régné dans des temps de guerre qui ont causé des désastres cruels et obéré les finances de l'État. Ses domaines étaient, en grande partie, aliénés ou engagés, et les autres branches de ses revenus suffisaient à peine aux besoins de son gouvernement : elle ne se trouvait donc pas dans une situation à pouvoir secourir de ses deniers la misère du peuple; mais elle sut en adoucir la rigueur par des améliorations de plus d'un genre, réclamées par les progrès du temps, sans secousses et sans violence, dans toutes les branches de l'administration publique, par des règlements et des ordonnances dignes d'être comparés à ceux des plus sages législateurs. Aussi, en retour des bienfaits de cette souveraine, chacune de ses provinces se disputa à l'envi la gloire de l'aider elle-même par des subsides extraordinaires et des dons gratuits. Grâce à son génie, à son règne paternel et moral, elle a néanmoins laissé à son fils un empire immense, florissant et consolidé par l'amour de ses sujets; c'était alors le gouvernement de la famille, appliqué sur une large échelle. Il est difficile de bien comprendre un tel régime, actuellement que l'autorité royale ne semble plus qu'une délégation populaire.

On ne peut méconnaître que, malgré les circonstances politiques que la jeune Belgique a traversées, pour s'assurer les institutions les plus libérales et les plus complètes des pays civilisés, et sous l'égide desquelles elle se trouve placée, jamais à aucune époque la bienfaisance souveraine et les actes exercés dans ce but par les pouvoirs publics, n'ont été aussi multipliés et aussi considérables.

Quant à la part de coopération de la province dans la distribution des secours, je l'ai puisée dans le compte de l'administration générale des ci-devant états de Hainaut, rendu à ce corps, pour l'année 1778, fin du règne de Marie-Thérèse.

Les dépenses de toute nature, faites en faveur de la classe pauvre et ouvrière, renseignées dans ce document (archives de l'Etat), montent à la somme de 8,710 francs 20 centimes. Elles se composent : de versements à la bonne maison de charité de Mons, de pensions et de traitements à des médecins, chirurgiens et opérateurs attachés à l'hôpital civil, et de subsides accordés à titre d'encouragement à cinquante-six manufacturiers et fabricants jouissant de l'exemption des maltôtes, en raison du nombre de métiers et d'ouvriers par eux employés, suivant recensement qui s'en faisait de la part des états.

On voit, par ce compte, que les produits des différentes recettes opérées pendant la dite année, se sont élevées à 1,998,671 francs 44 centimes.

Les archives provinciales du Hainaut possèdent les éléments nécessaires pour établir, au besoin, la comparaison entre les chiffres des secours alloués aux indigents, aux époques de 1778 et de 1848 : ce qui peut se vérifier d'ailleurs par le dernier rapport de la députation permanente.

Pour déterminer la quotité contributoire de la ville de Mons, qui est la seule localité pour laquelle je me suis procuré des matériaux irréprochables, dans les secours dont elle a favorisé

l'indigence, j'ai compulsé aux archives communales sa comptabilité du même exercice de 1778. Voici ce que j'en ai extrait :

Dépenses effectuées sur le pied du règlement approuvé par l'impératrice-reine, le 18 avril 1764, chap. I, V, VI, IX, montant ensemble à 11,795 francs 83 centimes. Cette somme comprend les paiements faits pour aliments des insensés indigents, entretien aux maisons de charité et de la grande aumône, fournitures à l'école dominicale, pensions des médecins, chirurgiens et sages-femmes attachés aux établissements de charité, d'une femme chargée de donner ses soins aux personnes atteintes d'hydrophobie, gratifications accordées aux manufacturiers pour les progrès du commerce, enfin, pour les mesures d'assainissement.

Indépendamment de ces dépenses, la ville était chargée de rentes annuelles s'élevant à 5,555 francs 87 centimes, provenant de levées d'argent faites pour la maladrerie de *Saint-Lazare*, réunie en 1702 à l'hôpital royal. C'est donc 17,351 francs 70 centimes que la ville de Mons a dépensé de tous ces chefs en l'année 1778.

La totalité de ses recettes y est renseignée à 174,683 fr. 11 c.

On remarque par le compte-rendu pour 1847, que la recette réelle est portée à 394,330 francs 31 centimes, sur laquelle il a été dépensé pour entretien des détenus au dépôt de mendicité, pour l'instruction primaire des pauvres et pour l'école gardienne communale 24,036 francs 38 centimes.

On doit conclure de ces faits, que la quote-part de la ville de Mons dans les secours aux indigents était supérieure à la première des deux époques que j'ai prises pour point de comparaison.

J'aurais désiré comprendre dans ma nomenclature les nombreuses et importantes fondations de bienfaisance qui existaient

en Hainaut, avant le gouvernement de Joseph II; mais l'appel qui a été fait par circulaire de M.r le gouverneur aux administrations communales, pour obtenir des renseignements sur ce sujet, étant resté infructueux, ou n'ayant procuré que des réponses insignifiantes ou incomplètes, je dois, à regret, renoncer à ce projet.

Si le défaut d'empressement à seconder notre entreprise m'oblige à me borner sous ce rapport à la ville de Mons, les documents sur lesquels je dois m'appuyer serviront, du moins je l'espère, de jalons pour conduire à la découverte[1] de ce que nous n'avons pu nous procurer pour le reste de la province. Par là le comité central de statistique serait à même non-seulement de combler la lacune laissée dans notre travail, mais aussi de connaître d'une manière officielle, certaine et précise, le nombre, la nature et l'importance de toutes les fondations destinées au soulagement des pauvres, qui existaient dans le royaume vers le milieu du dix-huitième siècle.

Les écrits que j'ai a mentionner et dont je me suis servi pour répondre à cette question, en ce qui concerne le chef-lieu, sont les copies certifiées des états formés par les intendants et les administrateurs de ces fondations, transmis au gouvernement par l'ancien corps du magistrat, le 23 décembre 1751, en exécution de la dépêche, en date du 9 août précédent, du marquis de Botta Adorna, ministre plénipotentiaire de l'impératrice-reine, pour le gouvernement des Pays-Bas. (Voyez Annexe D.)

Il résulte du dépouillement attentif que j'ai fait des trente-quatre déclarations produites pour satisfaire à cette demande, ainsi que des nombreux calculs de réduction et autres auxquels

[1] Aux archives du royaume, où doivent se trouver les listes descriptives de toutes les institutions pieuses, de bienfaisance et de charité fondées en Belgique, et fournies en 1751 au gouvernement des Pays-Bas.

je me suis livré, la plupart pour établir des estimations d'après les prix fixés par la mercuriale du temps, que les différents revenus qu'elles renseignent, soit en nature, soit en argent, sont d'une valeur réelle de 286,076 francs 30 centimes.

De cette somme, celle de 276,419 francs 13 centimes était destinée à l'entretien de nécessiteux admis dans les divers établissements de charité, ou à être distribuée en secours à domicile; le surplus, montant à 9,656 francs 87 centimes, se compose d'aumônes dont étaient grevées en faveur des pauvres, les fondations pieuses et les confréries instituées dans les églises ou dans les chapelles de la ville.

J'avais cherché à établir le montant des aumônes distribuées en 1778, par les églises des cinq paroisses qui existaient alors à Mons; mais, comme je l'ai dit au début de ma dissertation, tous les articles des recettes et des dépenses sont repris globalement aux comptes, sans désignation de la quotité assignée aux services religieux, ni de celle attribuée aux pauvres : je m'en suis donc tenu au travail, d'ailleurs plus vrai, dressé en 1751.

La même confusion se faisant remarquer dans les comptes déposés aux archives communales, en exécution de l'article 89 du décret du 30 décembre 1809, j'ai eu recours aux quatre fabriques d'églises de cette ville (la cinquième, celle de Saint-Germain, étant supprimée), pour savoir ce qui avait été distribué aux pauvres en 1847. Les notes remises par ces administrations constatent que le chiffre des aumônes, sur le produit des fondations et des collectes, a été de 3,981 fr. 25 c.

La différence en moins qui se remarque de ce dernier chiffre, avec celui indiqué plus haut, de l'année 1751, provient de la perte des rentes constituées sur les anciens états et sur la ville au profit de ces églises.

L'ancienne confrérie de *Saint-Jean Décollé* dite *de la Miséricorde*, érigée par bulle de Rome de l'an 1699, n'ayant pas été

renseignée par le magistrat en 1751, comme fondation établie pour les pauvres de la ville, son but étant de soulager les prisonniers par des aumônes, je garderai le même silence à l'égard des bienfaits qu'elle accorde à cette classe de malheureux.

Je citerai encore parmi les faits qui exercèrent une influence remarquable et nuisible sur le commerce et le travail de la ville de Mons, les changements survenus dans nos institutions judiciaires, changements qui nous firent perdre le conseil souverain de Hainaut et l'ancien chef-lieu de Mons. Ces gothiques tribunaux, d'un ressort très-étendu, jugeaient par arrêt et le premier sans appel, et leur composition assurait à la ville des avantages que l'organisation de la magistrature actuelle est loin de procurer.

Je citerai ensuite la suppression du célèbre chapitre noble et royal de Sainte-Waudru, dont les revenus fonciers s'élevaient à plus de 100,000 francs annuellement, outre la fortune particulière des trente dames chanoinesses qui composaient cette corporation, et qui toutes appartenaient à des familles princières ou à la plus illustre noblesse du pays et de l'étranger. L'article 1.er du règlement de l'impératrice Marie-Thérèse, du 23 septembre 1769, porte : « Aucune demoiselle ne sera dorénavant admise si, au préalable, elle n'a fait constater qu'elle est légitimement issue de seize quartiers, dont huit du côté paternel et huit du côté maternel, tous de noblesse ancienne et *chevaleureuze* (chevaleresque), laquelle preuve nous avons substituée et substituons à celle de quatre quartiers paternels et quatre quartiers maternels, ainsi que des ascendants supérieurs, qui sera et demeurera abolie. » Ce chapitre, jusqu'au neuvième siècle, n'était qu'une abbaye; il devint alors chapitre régulier; puis séculier, en 959, sous Brunon, évêque de Cologne. D'abord, on accorda les prébendes indistinctement à des personnes nobles ou roturières; mais au treizième siècle, le comte Ferrand de Portugal défendit

d'admettre les dernières. Dans la suite jusqu'à l'époque de sa suppression par la réunion de la Belgique à la France, les bénéficiaires furent obligées de faire preuve de seize quartiers de noblesse. Le matin, pendant qu'elles assistaient aux offices, elles étaient en costume de religieuses; le reste du temps, elles pouvaient s'habiller comme bon leur semblait.

On sait que les comtes de Hainaut étaient de temps immémorial *abbés séculiers, patrons et protecteurs* de l'église et du chapitre. C'est en cette qualité que la princesse Charlotte de Lorraine, qui tenait sa cour à Mons, prit possession de la crosse abbatiale au nom de la reine Marie-Thérèse, sa belle-sœur. [1]

Je ne suis entré dans autant de détails sur cette ancienne institution, que pour faire apprécier sa part d'assistance dans les secours privés et les avantages qu'elle a procurés à la population ouvrière et commerciale. Pour qui connaît l'esprit fondamental et tout chrétien de ce chapitre, pour qui se rappelle les habitudes de luxe de ses membres, il demeure évident qu'il a été utile sous ce triple rapport; mais je ne saurais autrement le constater, n'ayant rencontré aucune trace des dépenses consacrées à ces objets dans sa comptabilité du temps.

L'établissement régulier des Monts-de-Piété à Bruxelles, Malines, Anvers, Gand, Bruges, Tournai et Mons, date du gouvernement des archiducs Albert et Isabelle. On voit par des dépêches de ces princes et par d'autres écrits des archives communales, que celui de Mons fut projeté en 1607 : *pour le soulagement des pauvres et pour faire cesser le taux usuraire des tables de prêts ou Lombards autorisées depuis plusieurs siècles, et même antérieurement à l'année 1508, et que son ouverture eut lieu en 1624.*

C'est donc en vue d'une assistance légale, et comme banque de secours, qu'a été créé le Mont-de-Piété de cette ville. Régi

[1] Tous ces détails se trouvent confirmés par les statuts et autres documents déposés aux archives de l'État à Mons, sections du chapitre de Sainte-Waudru et de la chambre de la noblesse de la province.

à son origine par des conseillers, puis par des intendants, il est aujourd'hui placé sous la surveillance immédiate de la commission administrative des hospices civils.

La récapitulation des prêts, faite d'après le livre d'engagements de 1778, donne le résultat suivant :

Nombre de gages reçus. 31,135
Somme prêtée, ... fr. 204,237 40
Le résumé des opérations de l'année 1848 donne en gages
reçus. 40,053
Et en prêts, ... fr. 193,054

Cette augmentation d'un tiers environ sur le nombre des gages s'explique, selon moi, par l'accroissement de la population et par les causes que j'ai exposées en traitant du commerce, du travail et des habitudes des classes ouvrières. Mais la diminution considérable des sommes prêtées sur ces gages est un fait fort curieux pour la comparaison du taux de l'intérêt, et qui prouve que l'établissement répond mieux aujourd'hui au but de sa constitution.

Après avoir passé en revue toutes les données que j'ai pu recueillir sur la charité publique et privée pendant l'ancien régime, je n'ai plus, pour nous éclairer, juger et conclure, qu'à comparer les institutions et leurs ressources d'autrefois avec celles de notre époque.

Mais avant de me livrer à ce complément de mon rapport, il m'a paru d'une importance réelle de tenir compte de ce qui s'est passé dans la période de temps intermédiaire; car qui pourrait redire les funestes conséquences qu'ont eu sur l'indigence du peuple les révolutions politiques et les secousses violentes qui suivirent le règne de Marie-Thérèse? Qui serait en position d'établir la statistique des pertes immenses et indéfinissables qu'elles causèrent aux institutions fondées pour adoucir les souffrances de la misère? Assurément personne. En compulsant les archives domaniales, on parviendrait, il

est vrai, à se former une idée assez exacte de la valeur des propriétés foncières et immobiliaires frappées de main-mise nationale, que possédaient ces institutions avant 1794; celles-ci jouissaient encore, pour la plupart, de beaucoup d'immeubles et de rentes célés au domaine, ou de créances considérables à charge de communes, et dont le service du plus grand nombre a cessé, soit à défaut d'avoir été comprises dans les états de liquidation approuvés par le gouvernement, ou de reproduction des titres constitutifs, soit parce que les débiteurs opposent la prescription.

On conçoit que ce n'est qu'avec une peine extrême que les administrateurs actuels des fondations qui ont persisté ou été rétablies, pourraient donner des renseignements sur l'état de ces revenus; et quant à celles supprimées, l'absence totale des éléments propres à le déterminer est un obstacle bien plus difficile encore qui se présente à nos investigations. Il faut donc renoncer à entreprendre un tel travail dans toute son étendue, et s'en tenir à des notions partielles dont la simple comparaison peut donner la mesure des ressources enlevées au patrimoine du pauvre.

Le relevé qui va suivre des rentes de cette nature, formé par extrait de l'état de la dette constituée de la ville de Mons, arrêté par le conseil municipal, le 20 septembre 1810, contient des aperçus satisfaisants à cet égard.

	Capital.	Intérêt.
Rentes inscrites au nom des fondations administrées par le bureau de bienfaisance, ... fr.	419,116 »»	14,855 52
Idem, des établissements régis par les hospices civils, ...	518,385 31	18,534 45
Idem, des corporations supprimées,	366,165 42	12,846 58
Idem, des fabriques d'églises et fondations réunies, ...	335,038 02	11,905 98
Idem, des corporations religieuses ayant joui de leurs biens, . . .	40,220 »»	1,408 20
Totaux. . .	1,678,924 75	59,550 73

Toutes ces rentes, dont le service a cessé à la seconde entrée des Français en 1794, n'ont plus été comprises, comme devant être payées, dans le plan de liquidation approuvé par l'arrêté royal du 1.er novembre 1819.

Les mêmes fondations possédaient des revenus plus considérables encore en rentes sur les ci-devant états de la province et sur les propriétés des émigrés, dont la plus grande partie n'a pu être recouvrée ou s'est trouvée éteinte par confusion et la confiscation. Les registres et les comptes des levées faites par ces états (archives du Hainaut), ainsi que les documents de l'administration des domaines, sont autant de preuves que plusieurs millions de capitaux ont été distraits de ces chefs de l'avoir des institutions pieuses et de charité dont notre province était dotée.

Pour une période plus rapprochée nous avons des matériaux plus complets et plus certains à mentionner. Tels sont les renseignements statistiques et très-détaillés demandés par la commission de bienfaisance nommée par l'arrêté royal du 3 janvier 1822, n.° 36, et présidée par le prince Fréderic des Pays-Bas, sur les établissements de charité de la province, et nommément sur les hospices, la population et le nombre d'indigents secourus dans chaque localité.

Le beau travail[1] que la régence de Mons a fait parvenir à la commission et qui existe en copie aux archives de la ville, renferme un témoignage que j'aime à consigner dans mon rapport; voici comment il est conçu :

« La commission a reçu dans le temps et a vu avec satisfaction le travail que la régence de Mons lui a fait parvenir sur la situation des hospices de sa ville en 1821.

[1] OEuvre de M.r le secrétaire Charles Rousselle, déjà cité, homme d'expérience et versé dans la science administrative, auteur de plusieurs travaux de ce genre, d'une profonde érudition et que recèlent les archives communales.

« Aujourd'hui où, pour remplir les intentions du Roi, la commission va s'occuper plus particulièrement de ces établissements, le travail de la ville de Mons a été soumis à un examen spécial.

« La commission y a trouvé des preuves nombreuses d'un zèle distingué, et s'est convaincue que les renseignements demandés ont en général été donnés avec soin et exactitude, etc. »

Cette statistique contemporaine résume toutes les catégories des fondations charitables qui existaient à Mons en 1821, l'état de leurs revenus et le nombre des participants, soit à domicile, soit dans des établissements publics; enfin, elle retrace avec lucidité et exactitude, d'après les documents originaux, les faits et les notions propres à diriger des études de comparaison, du moins quant à l'une des principales localités de la province.

Il m'est impossible d'entrer ici dans tous les détails de ce grand travail; mais j'y ai puisé quelques renseignements qui se rattachent plus spécialement au nôtre et dont je vais vous entretenir.

L'état de situation du bureau de bienfaisance, par rapport à l'administration des secours à domicile, fait connaître que la population de la ville de Mons se composait de 4,011 ménages et de 20,057 habitants; qu'il a été secouru en 1821 1,724 ménages et 6,433 indigents, ou sur 100 ménages 43, et sur 100 habitants 32.

On voit par les réponses aux questions de la commission :

1.° Que la population secourue a été plus forte en cette année que précédemment, et qu'elle s'est accrue d'un neuvième sur celle de 1820.

2.° Que cette population a été croissante pendant les vingt années antérieures dans la proportion suivante : dans une

période de dix ans, depuis 1801 compris 1810, aussi d'un neuvième; de 1811 à 1813, d'un cinquième.

3.° Qu'elle a décru en 1814, d'un tiers sur l'année 1813.

4.° Que postérieurement, elle s'est graduellement accrue dans des proportions marquantes, tellement qu'à la fin de 1821, elle est à peu près du double plus forte qu'en 1814.

Les budgets et les comptes du bureau de bienfaisance déposés aux archives communales, indiquent que le nombre des indigents secourus par cette administration s'est successivement augmenté, d'une manière effrayante, durant les années suivantes, de 1822 à 1847, puisque la population moyenne atteint le chiffre de 8,000 pauvres.

Cet accroissement notable provient de plusieurs causes. D'abord, de l'augmentation de la population générale de la ville, dont le chiffre était au 15 octobre 1846, date du dernier recensement officiel, de 24,442, ou plus d'un sixième de celui constaté en 1821; ensuite, de la suppression de l'atelier de charité en l'année 1822, ainsi que d'autres circonstances locales que j'ai développées plus haut à propos de l'industrie et du commerce.

Cette plaie sociale, qui avait dû prendre originairement sa source dans les grandes calamités politiques des siècles précédents, s'est agrandie par les facilités que les indigents trouvèrent à se faire secourir, ce qui les affermit de plus en plus dans leurs habitudes. Mais, je le répète, il ne faut pas s'y méprendre, cette indigence n'est ni le besoin constaté, ni le paupérisme, ni la mendicité; c'est bien plutôt le résultat de la progression des revenus dont cette classe est favorisée et du système de répartition des secours auxquels ils prétendent comme un droit héréditaire de la famille.

Le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Mons, fait au conseil communal le 5 octobre 1848, par le collége des bourgmestre et échevins, porte les recettes

de toute nature opérées en 1847 par le bureau de bienfaisance à . . . . fr. 152,776 32

Et celles du même exercice faites par la commission administrative des hospices civils y sont renseignées, d'après le compte moral rendu conformément à l'article 10 du décret impérial de l'an XIII, à 264,750 02

Total des revenus des divers établissements et fondations régis par les deux administrations publiques de charité, . . . 417,526 34

En rapprochant ce dernier chiffre de celui des revenus des mêmes fondations en 1751, s'élevant à . . . fr. 276,419 13

On voit que, malgré les pertes excessives que j'ai énumérées, il y a accroissement de 141,107 21

Cette augmentation provient de la plus grande valeur et de la division des propriétés composant les revenus, ainsi que de quelques legs et donations.

D'autres ressources de nouvelle création existent encore pour soulager le sort des pauvres. Je les mentionnerai dans l'ordre du dernier rapport du collége échevinal. Mons possède :

1.° La caisse d'épargnes établie près du Mont-de-Piété, dont le règlement a été approuvé par arrêté royal du 10 décembre 1835, et où peuvent être déposées les économies de la classe laborieuse.

2.° Celle de prévoyance des ouvriers, érigée en 1845, à laquelle le conseil provincial, appréciant la haute utilité, l'influence salutaire et morale qu'elle exerce, a accordé, par arrêté du 4 août 1848, un subside à titre d'encouragement. Ces deux institutions sont de véritables tontines auxquelles concourent directement les intéressés.

3.° La société d'épargnes formée en 1848, dans le but de fournir aux ouvriers et généralement aux personnes peu aisées,

les denrées et les autres objets d'approvisionnement de première nécessité au plus bas prix possible. La circulaire de M.r le Ministre de l'intérieur, du 2 juillet 1848, était à peine connue, que des hommes de dévouement, amis de l'humanité et partisans sincères de toutes les mesures qui peuvent contribuer à son bien-être, ont mis un louable empressement à seconder et à réaliser en cette ville les vues suggérées par le gouvernement.

4.° La maison des incurables, inaugurée le 21 novembre 1841, établissement créé avec des fonds de la *Grande Aumône* des pauvres, et où se trouvent pourvus 112 malheureux infirmes des deux sexes.

5.° Les trois écoles gardiennes ou salles d'asile, dont l'organisation, quoique récente, ne laisse rien à désirer et répond aux besoins de la population. Elles sont fréquentées par 500 enfants, aussi des deux sexes.

Les dames patronesses de ces écoles et l'association des *Jeunes Economes* se vouent, les unes à la bonne tenue des classes, les autres à la confection de vêtements.

6.° La société de charité maternelle, dont le règlement a reçu l'approbation royale en même temps que celui de la société de Tournai, le 22 janvier 1830. Les fonds dont l'association dispose, et qui s'élèvent à plus de 6,000 francs annuellement, sont le résultat de souscriptions volontaires ou facultatives, de dons particuliers, du produit de *tombola* et d'ouvrages de l'école de couture, enfin, du subside annuel de la ville. L'école de couture, créée et entretenue par cette société, est fréquentée par 150 élèves environ.

7.° L'association philanthropique, fondée le 1.er mars 1845, et qui a pour but de former annuellement une caisse de secours, dont le produit est réparti entre les ouvriers sans travail, les pauvres honteux et les personnes que des calamités plongent dans le besoin. Les dépenses annuelles de cette association ne s'élèvent pas à moins de 5,000 francs.

Les statuts et les comptes de ces diverses institutions renferment sur leur importance relative, des éclaircissements qu'il serait fastidieux et superflu de reproduire dans mon rapport.

Que de secours les indigents de toutes les catégories et de tous les points de la province ne touchent-ils pas aussi de la munificence royale ou du gouvernement?

L'hygiène publique et le service sanitaire des pauvres de la ville de Mons sont aujourd'hui assurés par des règlements récents. Les indigents malades à domicile reçoivent les soins des médecins, chirurgiens, accoucheurs et sages-femmes attachés aux six sections de la ville; le comité de salubrité et la commission sanitaire fonctionnent déjà avec un zèle et un dévouement louables.

L'institut ophthalmique, annexé au dépôt provincial de mendicité, mérite aussi d'être compris au nombre de nos établissements de secours.

Et, pour peu que j'étende mes renseignements à d'autres localités, je trouve dans les exposés annuels de la députation permanente une situation relative non moins satisfaisante par rapport aux institutions de secours, telles sont, entre autres, les caisses de prévoyance des ouvriers mineurs établies à Mons, à Charleroy et à Fayt-lez-Seneffe.

Si, à côté de cette multiplicité de bienfaits qui témoignent de la sollicitude plus générale et mieux entendue qu'à aucune autre époque, en faveur des classes nécessiteuses de la société, on porte ses regards sur l'état de l'enseignement universitaire, moyen et primaire, on voit partout une progression plus étonnante encore.

Sans doute, l'accroissement des fondations a contribué à l'avancement de l'instruction ; mais, il faut l'avouer, ce résultat est, avant tout, la conséquence du concours de la législature et des pouvoirs publics, des nombreux sacrifices que s'imposent la province, les administrations urbaines et rurales. Il est dû plus encore à nos libertés nationales ainsi qu'à l'abolissement du

honteux monopole de l'instruction, qui a permis à l'enseignement de s'élever en concurrence. Tout cela ne permet-il pas d'espérer de nouveaux progrès dans la marche de la civilisation? « La civilisation, a dit un illustre professeur (M.r Guizot), est une espèce d'Océan qui fait la richesse d'un peuple, et au sein duquel tous les éléments de la vie du peuple, toutes les forces de son existence viennent se réunir. »

Si l'éducation populaire est, comme on le pense généralement, devenue une nécessité pour détruire le paupérisme, le Hainaut possède plus qu'aucune autre province de la Belgique, les éléments qui doivent le rassurer sous ce rapport. L'organisation de l'enseignement à Mons est telle que, non-seulement les véritables indigents, mais aussi les artisans peu aisés, peuvent faire instruire gratuitement leurs enfants, soit à l'école communale, soit dans les écoles du bureau de bienfaisance, dans celles des associations religieuses ou d'autres établissements désignés et subsidiés par la caisse communale. La congrégation des sœurs de la charité du Sacré-Cœur de Jésus et l'école fondée par M.r Laveine, curé de Sainte-Élisabeth, outre l'instruction gratuite qu'elles procurent à plus de cinq cents enfants pauvres, recueillent vingt-huit filles abandonnées ou appartenant à des parents nécessiteux, et leur accordent la nourriture, les vêtements et l'entretien jusqu'à l'âge du travail.

Les instituts des sourds-muets de Mons et Tournai sont subsidiés par le gouvernement et la province. Le dernier rapport de la députation permanente indique les sommes qui ont été accordées en 1848 aux communes, à l'effet de les aider à supporter les frais de l'instruction et de l'entretien de leurs sourds-muets et de leurs aveugles, ainsi que la répartition de l'allocation spéciale portée au budget pour l'organisation et le développement de ces instituts.

La dernière statistique constate que trois mille cent élèves des deux sexes fréquentent les écoles primaires publiques et privées qui existent en cette ville.

Tels sont les faits et les chiffres que j'ai cru devoir réunir pour être soumis à l'appréciation de notre commission. Malgré leur étendue, ils ne sont qu'une très-minime fraction de ceux qui se rattachent à l'ensemble de notre belle et importante province. Mais quoiqu'ayant limité mon travail en le bornant à des informations recueillies ou puisées aux bonnes sources, à des appréciations générales et à des résumés d'études et d'observations, je me persuade qu'il offrira, par sa couleur originale, un caractère de probabilité suffisant pour asseoir une opinion consciencieuse sur les matières qu'il embrasse. Quant à moi, et pour conclure, éclairé parce que j'ai décrit, je reconnais avec les honorables auteurs de l'intéressante question qui a motivé mes recherches, la haute prospérité dont a joui la Belgique pendant les dernières années du règne de Marie-Thérèse; ma conviction est entière à cet égard. J'ajouterai même que cette prospérité était plus grande en Hainaut que dans le reste du pays.

Que des causes spéciales ont eu depuis ce temps une influence marquée sur les branches d'industrie et de travail de certaines localités, et que le commerce soit tombé aujourd'hui dans une langoureuse stagnation, cela est aussi incontestable, et les excellents travaux publiés sur ces sujets l'ont démontré à suffisance avant moi.

Mais il n'est pas moins évident, qu'en comparant, sans prévention, les immenses améliorations apportées dans nos institutions politiques, le développement simultané, procuré par les découvertes dans le domaine de l'industrie et le degré de perfection auquel elle est portée par l'intelligence et les efforts de ceux qui s'y adonnent, par la variété des moyens qu'elle assure, notre époque est bien supérieure aux temps qui l'ont précédée.

J'ajouterai, avec la même certitude, que, si le Hainaut, par sa situation géographique et par les nombreuses places fortes qu'il renferme, a toujours été le champ-clos de l'Europe et eu plus qu'aucune autre province à supporter les tristes effets de

la guerre et des événements calamiteux dont le pays a été le théâtre, il s'est toujours aussi relevé plus promptement de ses misères, sans jamais tomber dans l'extrême indigence qui approche du paupérisme.

Si l'on excepte quelques communes des cantons d'Ath, Enghien, Lessinnes, Ellezelles et Frasnes, qui touchent à la Flandre et où la culture du lin, la fabrication et la vente de la toile furent longtemps les principales ressources de l'agriculture, de l'ouvrier et du commerce de ces contrées, on peut assurer que le fléau qui nous préoccupe, n'a pas jusqu'ici fait irruption sur d'autres points de la province.

En terminant, Messieurs et chers Collègues, j'ai l'honneur de proposer de transmettre à M.r le ministre de l'Intérieur les résumés historiques que je viens vous soumettre, non comme un travail complet et d'une perfection dont je suis loin de me flatter et qu'il ne m'est pas d'ailleurs donné d'atteindre, mais comme une preuve que notre comité a fait tout ce qui dépendait de lui pour répondre à l'appel de ce haut fonctionnaire.

Permettez-moi de vous remercier de la bienveillante indulgence avec laquelle vous avez accueilli mon exposé : elle m'a soutenu dans l'accomplissement d'une tâche qui n'était pas sans difficulté et que j'ai cherché à remplir avec zèle et dévouement.

A. LACROIX.

MARS 1849.



CONCOURS DE 1843—1844.

MÉMOIRE

SUR LA QUESTION :

« *Rédiger une notice statistique des chaux et ciments de toute* « *espèce, du Hainaut, en développant les applications géo*« *logiques et géognostiques nécessitées par les recherches faites* « *à ce sujet. Rendre compte des caractères physiques et chi*« *miques des pierres découvertes, ainsi que de leurs propriétés;* « *joindre au mémoire un tableau où sera consigné le résultat* « *des explorations des examens.* » *

Il n'existe aucun caractère physique qui puisse, seul, faire distinguer, d'une manière certaine, les calcaires à chaux hydraulique des calcaires à chaux grasse.



* Ce mémoire, mentionné honorablement, n'a pu être couronné, parce qu'il ne satisfaisait pas à l'une des dernières conditions du programme : *faire des essais d'hydraulicité.* (Voir le rapport du Secrétaire perpétuel, année 1844, tome 5, page XXVIII)



Pour la rédaction de cette notice, nous avons admis les opinions émises par M.r Vicat sur la composition des calcaires à chaux grasse, à chaux hydraulique et à ciment, opinions dont l'exactitude est reconnue par tous les ingénieurs, en sorte que nous nous sommes borné à faire l'analyse chimique des calcaires recueillis pour déterminer la qualité des chaux qu'on pourrait en fabriquer ; nous avons cru pouvoir nous écarter du modèle de tableau, en supprimant quelques colonnes et en insérant, dans la notice même, les détails qui auraient dû y figurer. Nous espérons que les juges éclairés, chargés de l'examen de notre travail, voudront bien nous pardonner cette modification qui, nous le pensons, n'ôte rien au mérite de nos recherches.





NOTICE STATISTIQUE

DES

CHAUX ET CIMENTS DE TOUTE ESPÈCE,

DU HAINAUT.



Pour traiter d'une manière convenable le sujet proposé, nous croyons utile de commencer par donner un aperçu géologique de la province que nous avons dû explorer.

Aperçu géologique.

La province de Hainaut est celle des neuf provinces de la Belgique dont la constitution géologique est la plus variée; son sol, quoique formé en grande partie des terrains de transition, ne présente guère ces aspérités et ces vallées profondes que l'on rencontre presque à chaque pas dans les provinces de Liége et de Namur, avec lesquelles le Hainaut offre cependant une grande analogie sous le rapport géognostique. Cette différence d'aspect provient des dépôts secondaires et tertiaires qui, dans le Hainaut, recouvrent les terrains antérieurs.

Terrains primordiaux ou de transition.

A l'exception du terrain porphyrique, qui s'est relevé sous les terrains ardoisiers et a formé des têtes de culots ou dykes qui se montrent à la surface sur les communes de Quenast, Lessines, etc., les terrains les plus anciens qui composent le sol du Hainaut sont les terrains ardoisiers; ils sont disposés en un bassin allongé dirigé de l'est à l'ouest en prolongement des bassins semblables des provinces de Liége et de Namur, et ils embrassent les terrains antraxifère et houiller, en sorte que l'on distingue deux bandes ardoisières dont l'une, qui forme la limite méridionale du terrain antraxifère, occupe la petite région située au sud d'une ligne droite qui serait tracée des usines de Pernelle, à Couvin (Namur), vers la commune de Maudrepuis (France). L'autre bande ardoisière, située au nord d'une ligne passant par Rèves, Henripont, Braine-le-Comte, Ath, Montrœul-au-Bois et Kain, n'est visible qu'en des points plus ou moins éloignés compris entre cette dernière ligne et les communes de Lessines, Enghien et Hal (Brabant).

Le terrain antraxifère a rempli la dépression comprise entre ces bandes ardoisières et a été recouvert à son tour par l'immense dépôt houiller qui repose sur toute la partie du Hainaut circonscrite entre Blaton, Stambruges, Erbisœul, Casteau, Familleureux, Vieux-Ville, Heppignies, Fleurus, Baulet, Aiseau, Bouffioulx, Loverval, Jamioulx, Landelies, Montignies-le-Tilleul, Mont-sur-Marchienne, Marchienne-au-Pont, Fontaine-l'Evêque, Binche, Nouvelles, Noirchain, Blaugies et Fayt-le-Franc. Cependant nous avons remarqué que le calcaire antraxifère s'est relevé, dans la partie centrale du bassin houiller, en un très-petit massif, visible dans un vallon, au lieu dit Bois-de-Boussu, au sud de cette commune.

Terrains secondaires.

Après la formation des terrains primordiaux, dont nous venons de faire connaître la position, sont venus les dépôts de terrain crétacé que les mineurs du Hainaut nomment morts terrains, et qui se remarquent sur la contrée comprise entre Harchies, Sirault, Maisières, Houdeng, Haine-Saint-Pierre, Binche, Haulchin et Gœgnies, en formant ainsi un appendice du grand massif crétacé du bassin de Paris. On y distingue le dépôt remarquable de calcaire de Ciply, qui présente la plus grande analogie avec le calcaire de Maestricht.

Terrains tertiaires.

Les terrains tertiaires ont ensuite recouvert une grande partie des formations plus anciennes et ont formé des dépôts divers, parsemés sur toute la contrée du Hainaut placée sur la rive gauche de la Sambre, et dont nous ne citerons que ceux qui contiennent des substances calcaires, propres à la fabrication de chaux ou ciments.

La marne landenienne (de M.r Dumont), qui occupe la base des terrains tertiaires, a été observée par nous au-deesus des carrières de Tournai ainsi que sur le versant du Mont-de-la-Trinité, etc. Elle gît encore, en dépôt considérable (selon M.r Dumont), entre Audenarde, Grammont, Leuze et Tournai.

Le second étage du système tongrien, formé de glaise, de sable et de marne peu calcareuse, constitue les collines traversées par les tunnels du chemin de fer à Braine-le-Comte et à Godarville. La marne de cet étage se rencontre encore au moulin à vent, dit de la Chasse-Royale, près de Ciply.

Le limon hesbayen, composé d'argile, tantôt pure, tantôt mélangée de sable, de calcaire, etc., s'est déposé en une couche presque générale, d'une épaisseur variable, sur toute la contrée du Hainaut située au nord de la Sambre, et cache ainsi le plus souvent les terrains antérieurs, en formant une surface plus ou moins ondulée, remarquable par sa fertilité.

Terrains modernes.

Outre les terrains que nous venons de mentionner, il n'existe guère, paraît-il, de dépôts qui appartiennent à la formation moderne; on ne connaît que quelques gîtes peu importants de lignite ou de tourbe, situés dans les vallées de la Haine et de la Dendre et dans d'autres localités.

Résultat des explorations sur chaque terrain.

Terrain ardoisier.

Le terrain ardoisier du Hainaut est tout à fait dépourvu de calcaire et n'a pu conséquemment donner lieu à aucune découverte.

Terrain antraxifère.

Le deuxième étage du terrain antraxifère, ou système calcareux inférieur de M.r Dumont, a fourni à nos recherches plusieurs gîtes de calcaire argileux propre à la fabrication de chaux hydraulique, ou de ciment; nous citerons ceux situés au nord de Chimay, ceux de Rance, de Froid-Chapelle, de Solre-Saint-Géry, de Beaumont, de Coure-sur-Heure, de Landelies, de Labuissière et de Solre-sur-Sambre.

Il est remarquable qu'à la limite du système calcareux inférieur et du schiste du système quartzo-schisteux supérieur, il existe fréquemment des couches participant de la composition de l'une et de l'autre roche voisines et qui sont constituées en proportions convenables à la fabrication de chaux hydraulique ou de ciment.

Le quatrième étage du terrain antraxifère, ou système calcareux supérieur, n'a fourni, dans la partie de cet étage située au sud du terrain houiller, que des calcaires à peu près purs, dont on ne pourrait fabriquer que de la chaux grasse; tels sont

les gites de Fontaine-l'Evêque, de Mont-sur-Marchienne et de Jamioulx.

Au contraire, la partie de cet étage située au nord du terrain houiller contient, dans sa partie exploitée, beaucoup de calcaires argileux; il faut toutefois en excepter les carrières qui paraissent occuper la région moyenne de cette bande et qui fournissent ces belles pierres de taille que l'on extrait à Maffles, à Soignies, aux Ecaussines, à Feluy, à Arquennes et à Ligny, près de Fleurus. Ces calcaires, nommés petits granits, sont à peu près purs et ne donnent après cuisson qu'une chaux grasse; il en est de même des calcaires de Brugelette, de Lens et de Mellet; cependant les croutes supérieures de ces carrières, en contact plus ou moins immédiat avec les argiles du limon hesbayen, contiennent souvent des proportions d'argile assez variables pour constituer tantôt des calcaires à chaux hydraulique, tantôt des calcaires à ciment. Au reste, presque tous les gites, en exploitation, autres que ceux que nous venons de citer, sont formés de calcaire plus ou moins argileux, tels sont ceux de Péruwelz, de Basècles, de Quévaucamps, de Grandglise, de Casteau, de Malon-Fontaine (près des Ecaussines), de Viesville, de Thiméon, de Heppignies, qui se trouvent presque en contact avec le terrain houiller; tels sont encore les calcaires placés vers la limite septentrionale de cette bande calcareuse et exploités dans les environs de Tournai, à Ath, à Mévergnies, à Horrues et au nord de Soignies.

Terrain houiller.

Le gite de calcaire, qui apparait sous le terrain houiller dans le bois de Boussu (Saint-Ghislain), serait propre à la fabrication de chaux hydraulique et de ciment; mais, à cause de la dureté des pierres et de la difficulté de leur extraction, M.r Charles Finet, qui avait essayé d'y fabriquer de la pierre de taille et de la chaux, a dû renoncer à cette exploitation improductive.

Terrain crétacé.

Les échantillons recueillis dans les divers étages du terrain crétacé ont prouvé, par l'analyse chimique, qu'il est possible de fabriquer de la chaux hydraulique et du ciment avec les couches inférieures, dites le bleu, que l'on rencontre à Audregnies; la plupart des couches supérieures fournissent de la chaux moyennement hydraulique et sont employées déjà à Givry, à Harmignies, à Binche, à Strépy, à Saint-Vaast, à Obourg, à Frameries, à Noirchain, à Quévy-le-Petit, à Quévy-le-Grand, à Ciply, à Cuesmes, à Jemmapes, à Elouges et à Baisieux. Les deux échantillons de calcaire friable de Ciply, que nous avons soumis à l'analyse, ont donné, l'un 3,50 d'argile sans magnésie, l'autre 6,10 d'argile et 36,00 p. °/₀ de carbonate magnésique, en sorte qu'on ne peut avec le premier que fabriquer de la chaux grasse, tandis que le second fournirait, après cuisson, une chaux hydraulique magnésienne.

Terrains tertiaires.

Les marnes landeniennes, recueillies à Tournai et sur le versant du Mont-de-la-Trinité, contiennent des quantités d'argile variables entre 19,50 et 73,50 p. °/₀ : ce qui fait qu'on peut en fabriquer de la chaux éminemment hydraulique ou du ciment.

De même, les échantillons provenant des marnes tongriennes des tunnels de Braine-le-Comte et de Godarville, ainsi que du moulin à vent dit de la Chasse-Royale, ont donné des quantités d'argile qui ont varié depuis 23,00 jusqu'à 80,50 p. °/₀, d'où l'on peut conclure qu'on peut y fabriquer du ciment ou de la pouzzolane artificielle.

Quant au limon hesbayen, l'analyse des échantillons que nous en avons recueillis a prouvé que généralement cette terre peut être employée à la fabrication de pouzzolane artificielle, quand elle ne contient pas une trop grande proportion de sable quartzeux.

Observations générales.

Avant la rédaction de sa dernière notice statistique sur les chaux, insérée dans les *Annales des Ponts et Chaussées* de 1843, 1.er cahier, M.r Vicat avait exprimé l'opinion que les terrains de transition fournissaient fort rarement des calcaires assez argileux, pour être employés à la fabrication de chaux hydraulique ou de ciment; cette opinion résultait du peu de succès qu'il avait obtenu dans ses recherches sur les terrains de cette formation de divers départements de la France; elle a dû, sans doute, paraître fort étrange aux constructeurs belges, et surtout à ceux du Hainaut, qui connaissent ces immenses carrières de Tournai dont l'exploitation est déjà fort ancienne et les carrières plus récentes de Viesville et de Thiméon, reconnues, les unes et les autres, pour fournir de l'excellente chaux hydraulique. Aussi le savant ingénieur français n'a-t-il pas tardé a reconnaître ce qu'il y avait de trop absolu dans cette exclusion; et, dans la dernière notice qu'il a publiée à la date du 22 mars 1843 et mentionnée plus haut, il annonce qu'il a découvert plusieurs gites importants de calcaire argileux dans le terrain antraxifère des départements de la Mayenne et d'Ile-et-Vilaine; nous aussi, nous savons qu'on est parvenu à découvrir des calcaires à chaux hydraulique en beaucoup de localités de la Belgique, situées sur les formations primordiales. Nous avons remarqué d'ailleurs, ainsi qu'il conste du tableau d'analyse joint à la présente, qu'il existait souvent une variation très grande de composition chimique dans les bancs d'une même carrière, et que cette composition paraissait même varier dans les diverses parties d'un même banc, selon la nature des roches avoisinantes. Sur les terrains secondaires et tertiaires, nous avons encore trouvé les variations déjà signalées par M.r Vicat, sur la composition des groupes et sous-groupes

calcaires rangés comme contemporains, sous les mêmes dénominations, par les géologues; c'est ainsi que les craies du Hainaut contiennent presque toutes environ 9 p. °/₀ d'argile, tandis que celles de la province de Liége sont à peu près pures. De ces diverses circonstances, on doit conclure que l'on ne peut, d'après la position géognostique des roches calcaires, établir qu'une présomption sur leur composition chimique et la détermination du degré de leur utilité pratique.

Après avoir cherché à reconnaître, sur un grand nombre d'échantillons, la relation qui existe entre leurs caractères physiques et leur composition, nous avons été conduit à cette conclusion qu'il n'y avait que la texture terreuse et l'odeur argileuse qui paraissaient des indices assez certains pour annoncer la présence de l'argile, en quantité notable, dans les calcaires. La couleur de la chaux est considérée par M.r Vicat comme un caractère inutile pour la détermination de la qualité; cependant, de toutes les chaux bien hydrauliques, que nous ayons remarquées en Belgique, il n'y en a à peu près aucune qui ne présente la teinte brune ou jaunâtre.

Observations particulières.

Chaux de Tournai.

Sur les deux rives de l'Escaut, depuis Tournai jusqu'à Bruyelles, et le long de la route de Tournai à Gaurain-Ramecroix, il existe un nombre considérable de carrières dont l'exploitation a lieu sur une vaste échelle et a pour objet le débit des bancs de calcaire en pierres de taille et la fabrication de chaux; l'un et l'autre de ces produits s'exportent au loin par la voie si commode de l'Escaut et donnent lieu à un commerce très-étendu, qui forme la source principale de la

richesse de cette contrée. Une grande partie de la chaux s'écoule vers les Flandres, où elle sert principalement à l'amendement des terres; il s'en exporte aussi beaucoup dans les provinces de Brabant et d'Anvers, ainsi que dans les pays limitrophes, où elle est recherchée à cause de sa qualité hydraulique bien constatée.

La chaux des environs de Tournai se fabrique dans des fours d'une très-grande capacité ayant la forme de tronc de cône; ces fours sont construits en maçonnerie ordinaire de moëllons, reliée par des ancres en fer, et leur enveloppe intérieure, ou *chemise,* est composée d'une maçonnerie en moëllons provenant de certains bancs de calcaire, reconnus pour ne pouvoir être transformés en chaux, et qui doivent cette propriété, pensons-nous, à l'excès d'argile qui entre dans leur composition et qui les range ainsi parmi les calcaires à ciment; cette chemise résiste assez bien à l'action du feu pendant la période d'une campagne, après laquelle on est dans l'usage de la renouveler.

La cuisson de la chaux se fait par feu continu et à la houille; l'espèce de combustible à employer n'est point, paraît-il, indifférente pour obtenir une bonne cuisson; celle qui est préférée est la houille maigre de Fresnes, près de Condé, qui coûte à Tournai 1 franc l'hectolitre.

Les dimensions les plus ordinaires des fours sont telles que l'on y cuit 40 mètres cubes de chaux en vingt-quatre heures; leur nombre est de 30 environ, en sorte que l'on peut y fabriquer 300,000 mètres cubes de chaux dans la période d'une campagne ou de huit mois.

Les chaufourniers des environs de Tournai distinguent trois qualités de chaux, selon leur foisonnement ou *rendage;* la première qualité est celle qui, éteinte en poudre par aspersion, fournit depuis 20 jusqu'à 30 hectolitres de poudre pour 10 hectolitres de chaux en fragments; on la nomme chaux de grand rendage; la deuxième qualité est celle qui donne 15 à 20 hectolitres de chaux en poudre pour 10 hectolitres de chaux

en pierres; on la nomme chaux de petit rendage; la chaux de troisième qualité est celle qui fournit depuis 11 jusqu'à 15 hectolitres de poudre pour 10 hectolitres de fragments. La chaux de première qualité, ou de grand rendage, se vend généralement sur les lieux au prix de 0 fr. 95 l'hectolitre, ou 9 fr. 50 le mètre cube; celle de deuxième qualité ou de petit rendage, 8 fr., et celle de troisième qualité, 6 fr. 50 et 7 fr. le mètre cube. Ces prix relatifs, résultant de la concurrence que se font les maîtres de carrière, sont bien moins en rapport avec les frais de fabrication qu'avec le nombre de commandes pour chacune des espèces; en effet, la chaux de troisième qualité, quoique la plus hydraulique et la moins chère, est celle qui est la moins recherchée, et il ne s'en fabrique guère qu'avec les débris des bancs les plus argileux qu'on est obligé d'exploiter pour continuer l'extraction des calcaires plus purs.

Les exploitants connaissent comme nous la grande variation qui existe dans la propriété des chaux fabriquées avec les divers bancs de leurs carrières, et ils ont soin de faire opérer le triage des couches, pour cuire séparément les calcaires à chaux de première, de deuxième ou de troisième qualité, et retirer ainsi le plus grand profit de leurs produits.

M.r le général Treussart avait cru que la propriété hydraulique des chaux de Tournai était due à la présence de l'argile dans la houille qui servait à leur cuisson; M.r Cauchy, ingénieur en chef des mines, semblait aussi partager cette opinion, à la suite d'un essai d'un échantillon qui ne lui avait donné que 3,39 p. % d'argile; mais les nombreuses analyses que nous en avons faites démontrent évidemment que l'hydraulicité doit être attribuée à l'argile que contiennent les calcaires, et que, selon toute probabilité, ces savants ont fait leurs expériences sur des échantillons de calcaire à chaux grasse, qui se rencontrent assez fréquemment dans les carrières de Tournai. Nos analyses nous portent à croire, en outre, que la chaux dite de première qualité est généralement de la chaux moyennement

hydraulique, contenant souvent des fragments de chaux grasse, et que celle de deuxième ou de troisième qualité correspond à la chaux hydraulique ordinaire ou à la chaux éminemment hydraulique. S'il existe quelque anomalie, à ce sujet, dans notre tableau d'analyse, elle doit être attribuée, croyons-nous, à l'inexactitude des renseignements fournis par les exploitants qui, à rigoureusement parler, ne peuvent pas toujours affirmer, à l'avance, quelle sera la qualité de la chaux résultant de la cuisson d'un fragment qu'on soumet à leur examen. Ce tableau fait voir d'ailleurs qu'il existe aussi, dans les exploitations des environs de Tournai, des calcaires trop argileux pour être transformés en chaux et qui ne peuvent fournir que de la chaux-limite ou du ciment; or, l'emploi des chaux-limites, dans les constructions, est très-dangereux à cause de leur foisonnement tardif et des disjonctions qu'elles provoquent dans les maçonneries, et c'est, sans doute, à cette circonstance que l'on doit attribuer les dislocations remarquées, il y a plus de vingt ans, dans les fortifications de Nieuport. Pour éviter cet effet redoutable, il conviendra d'éteindre la chaux par immersion ou par aspersion et de retirer du mortier tous les fragments qui ne seront pas réduits en poudre. De cette manière, on fera disparaître encore les incuits ciments, ou chaux-limites, qui résultent d'une cuisson imparfaite et qui se rencontrent assez souvent dans les chaux de Tournai, à cause de la grosseur des fragments qu'on amoncèle dans les fours.

Chaux de Péruwelz, de Blaton, de Basècles, de Grandglise, etc., etc.

Sur les communes de Péruwelz, de Blaton, de Basècles, de Quévaucamps, de Grandglise et de Stambruges, on a ouvert un grand nombre de carrières dont les produits sont principalement utilisés à la fabrication de la chaux; celle-ci se cuit, comme à Tournai, avec de la houille très-maigre et dans des fours de même forme, mais de plus faibles dimensions; on peut

fabriquer dans chacun de ces fours de 10 à 15 mètres cubes de chaux en vingt-quatre heures; elle s'y vend 6 fr. le mètre cube, et à cause de sa proximité du canal d'Antoing ou de la route de Mons à Tournai, qui facilitent son transport, elle se répand sur la plupart des marchés lointains, en concurrence avec celle de Tournai.

La chaux de Péruwelz, Blaton, etc., est généralement grasse; cependant on rencontre, dans les carrières, certains bancs ou certaines parties de bancs qui donnent de la chaux moyennement hydraulique; telles sont les extrêmités les plus relevées (ou les affleurements) des couches de la grande carrière de M.r Philippe Landrieu, à Basècles, qui s'inclinent de 1 pied sur 6 vers le sud; tels sont encore certains bancs de la carrière de M.r Nicolas Legrand, à Basècles, et de celle de M.r Soyez, à Grandglise.

Chaux d'Ath, de Maffles et de Mévergnies.

A Ath, à Maffles et à Mévergnies, on fabrique de la pierre de taille de très-belle qualité dans des carrières ouvertes depuis un petit nombre d'années, et qui ont déjà pris une extension considérable; on y a établi des fours semblables à ceux de Tournai, et leurs produits s'écoulent par la route de Mons et surtout par la Dendre.

M.r le baron Lefebvre fabrique, à Ath, trois espèces de chaux, la première qualité ou chaux grasse (rendant 27) se vend 8 fr. le mètre cube et provient des débris des calcaires exploités pour pierre de taille; les chaux de deuxième et de troisième qualité se vendent 7 fr. (elles rendent moyennement 22 et 15); elles sont moyennement hydrauliques ou hydrauliques ordinaires, et résultent de la cuisson des couches supérieures de carrière. La cuisson se fait à feu continu et à la houille maigre d'Anzin; M.r le baron Lefebvre estime à 2 hectolitres, à 1 hectolitre 05, ou à 1 hectolitre 25, la quantité de ce combustible qu'il doit brûler pour la cuisson de 1 mètre cube de

chaux, selon qu'elle est de première, de deuxième ou de troisième qualité.

La chaux fabriquée par M.rs Rivière et Durieux, à Maffles, est grasse et se vend 8 fr. Il en est de même de la chaux de M.r Declerq, à Mévergnies; certains bancs sont néanmoins connus par l'exploitant pour fournir de la chaux moyennement hydraulique.

La carrière exploitée sur la même commune par le sieur Antoine Balaut, est aussi constituée pour fournir de la chaux hydraulique ou du ciment, selon les couches que l'on voudra employer; les bancs inférieurs, utilisés pour fabrication de pierres de taille et de chaux, donneront de la chaux hydraulique, tandis que les bancs supérieurs, nommés croutes de carrière, doivent être rangés parmi les calcaires à chaux-limite ou à ciment.

Chaux de Cambron-Casteau.

A Cambron-Casteau, le sieur François Brancard exploite du calcaire magnésien contenant 2 p. % d'argile et 23 p. % de carbonate magnésique pour faire de la chaux, qui est très-blanche et dont le foisonnement est assez grand; elle doit être rangée parmi les chaux très-faiblement hydrauliques.

Chaux d'Horrues et de Soignies.

A Horrues et au nord de Soignies, M.r Rombaux, d'une part, et M.r Dufour, d'autre part, ont ouvert des carrières dont les produits servent principalement à la fabrication de la chaux; la composition des bancs y est très-variable, mais les propriétaires les utilisent avantageusement en les cuisant séparément, pour fournir à volonté de la chaux grasse ou hydraulique, qu'ils vendent 7 fr. 50 et 6 fr. le mètre cube. La cuisson a lieu aussi dans des fours en forme de tronc de cône et à feu continu; M.r Rombaux estime à 2 hectolitres de charbon maigre, la quantité de combustible nécessaire à la cuisson de 1 mètre cube de chaux grasse.

Au moment de notre exploration à Soignies, M.r Alexandre Demaret venait d'ouvrir, au sud du chemin de fer, une carrière où il fabriquait de la chaux; il est probable que les affleurements des couches, ou toutes les couches supérieures, lui fourniront de la chaux hydraulique, tandis que les bancs inférieurs se rapprocheront de la composition des calcaires à chaux grasse des grandes carrières, exploitées par M.r Wincqz, à une faible distance de la précédente.

Chaux de Casteau et de Thieusies.

Les carrières de Casteau et de Thieusies ne peuvent guère fournir que de la chaux grasse; nous avons pourtant remarqué un banc, qui se divise en feuillets, dans la carrière de Jean-Baptiste Francq, à Casteau, et qui contient 12 p. °/₀ d'argile.

Chaux des Ecaussines, de Malon-Fontaine et de Féluy.

La chaux que l'on fabrique des débris des belles pierres de taille, dites de petit granit, exploitées aux Ecaussines, à Féluy et à Arquennes, est tout-à-fait grasse; on a ouvert récemment à Malon-Fontaine, à l'est du grand viaduc du chemin de fer, une carrière à couches minces, où M.r Huart fabrique de la chaux hydraulique.

Chaux de Viesville et de Thiméon.

Les carrières ouvertes sur les communes de Viesville et de Thiméon sont généralement composées de couches feuilletées, faciles à exploiter; elles sont traversées par de nombreux dépôts de glaise noire, de phtanite (nommé craya) et de sable. La chaux que l'on y fabrique et dont les constructeurs connaissent déjà les propriétés, peut être généralement rangée parmi les bonnes chaux hydrauliques; la composition chimique des couches y est extrêmement variable et l'on trouve, comme à Tournai, des calcaires à peu près purs à une petite distance

de calcaires très argileux ; cette circonstance rendra toujours difficile l'appréciation exacte de la qualité de la chaux provenant du mélange des bancs, sans avoir procédé à l'analyse de chacun d'eux dans chaque exploitation ; mais ce travail peut être remplacé, en pratique, par des essais distincts que les exploitants feraient des couches principales de leurs carrières, afin de pouvoir les trier ensuite, pour les cuire séparément, et fournir, à chacun des acquéreurs, les qualités de chaux que réclame le genre d'ouvrages auxquels il les destine.

M.r Van Moorsel fabrique sa chaux à feu continu et à la houille, dans des fours de la forme de deux troncs de cône superposés, dont l'inférieur est renversé. Dans les autres exploitations, on emploie ou de petits fours en forme de tronc de cône, ou simplement des meules recouvertes en terres ou en gazons. La chaux de Viesville et de Thiméon se vend 5 fr. 50 le mètre cube.

Chaux de Heppignies.

La carrière de la V.e Etienne Brabant, à Heppignies, présente les mêmes circonstances que celles de Viesville et de Thiméon ; seulement elle n'est point connue encore des constructeurs pour fournir de la chaux hydraulique.

Chaux de Fleurus.

L'analyse des échantillons recueillis dans les diverses exploitations ouvertes à Fleurus nous a prouvé que la chaux qu'on en fabriquait ne pouvait être que de la chaux grasse, si ce n'est celle obtenue de la cuisson du calcaire magnésien, nommé *mole*, extrait dans la carrière dite de Plomcoz, qui est constituée pour donner de la chaux hydraulique magnésienne.

A Fleurus, on emploie, pour la cuisson des calcaires, des petits fours en maçonnerie ou seulement des meules comme à Thiméon. La cuisson se fait à feu dormant.

Chaux de Fontaine-l'Evêque, de Leernes et de Mont-sur-Marchienne.

A Fontaine-l'Evêque, à Leernes, à Mont-sur-Marchienne, on fabrique de la chaux qui est tout-à-fait grasse, dans des petits fours, à feu continu ou à feu dormant, et que l'on vend au prix de 4 fr. et de 4 fr. 25 seulement le mètre cube.

Chaux de Landelies.

On a ouvert à Landelies, contre le chemin de halage de la Sambre, une carrière qui n'est plus exploitée en ce moment, d'où l'on a extrait des pierres de taille dont les recoupes ont servi à la fabrication de chaux; les bancs inférieurs fourniraient de la chaux faiblement hydraulique, tandis que les couches tout-à-fait supérieures, à texture terreuse et en gîte puissant, donneraient du ciment; outre le parti que l'on pourrait tirer de ces substances, il y a, croyons-nous, entre les couches inférieures, peu argileuses, et celles propres à la fabrication du ciment, des couches intermédiaires qui donneraient, après cuisson, une bonne chaux hydraulique, qui, par sa proximité de la Sambre, serait sans doute fort avantageuse pour cette contrée.

Chaux de Labuissière et de Solre-sur-Sambre.

Les constructeurs ne connaissent pas encore, que nous sachions, la propriété hydraulique de la chaux fabriquée à Labuissière par le sieur Olivier Bertaut; la plupart des bancs de son exploitation, ainsi que de celles qui l'avoisinent, y compris les belles carrières à marbre Saint-Anne, sont cependant suffisamment argileux pour produire une très-bonne chaux hydraulique; il est même étonnant que l'on n'ait point encore utilisé, à cet usage, les masses de déblais de croûtes de carrières (dites agaisses) qui gênent l'exploitation des bancs de marbre.

Chaux de craie ou marne.

Sur presque toute la partie du Hainaut où s'est déposé le terrain crétacé, on a ouvert des exploitations de craie, soità ciel ouvert, soit par bures verticaux et galeries, dont les produits, en fragments de grosseur diverse, sont utilisés à la fabrication d'une chaux qui est toujours un peu brune-jaunâtre et qui est employée surtout à l'amendement des terres; elle se cuit à la houille dans des petits fours coniques qui produisent de 3 à 6 mètres cubes en vingt-quatre heures. Elle se vend de 3 fr. 50 à 7 fr. le mètre cube, selon la proximité plus ou moins grande du lieu de fabrication au lieu de provenance de la houille nécessaire à la cuisson, et sans doute aussi selon les facilités que présentent à son transport les moyens de communication avoisinants.

Les craies du Hainaut se distinguent de celles de la Hesbaie par leur cohérence, qui facilite leur cuisson, et par la quantité d'argile qu'elles contiennent communément. La chaux qu'on en fabrique doit être classée parmi les chaux moyennement hydrauliques, quoique, jusqu'à ce jour, cette propriété ne paraisse être connue par les constructeurs que pour la chaux de Saint-Vaast.

Chaux de la contrée située au sud de la Sambre.

Sur toute la contrée du Hainaut placée au sud de la Sambre, la fabrication de chaux est bien plus rare que sur l'autre partie de la province : ce qui résulte apparemment de sa faible population, de la nature du sol qui ne comporte point le même amendement, et de la difficulté qu'éprouverait l'exportation par les voies de communication existantes.

Dans les cantons de Thuin, de Beaumont et de Chimay, on n'emploie que fort rarement des fours pour la cuisson de la chaux; on se borne à disposer des couches alternatives de calcaires concassés et de houille, de manière à donner à

l'ensemble, que l'on nomme meule, la forme d'une demi-sphère ou d'un tronc de cône, et on entoure le tout de terre ou de gazon, après avoir ménagé dans la masse des conduites d'air qui permettent la combustion.

La chaux que l'on fabrique dans ces cantons est grasse; cependant il y a de nombreux gîtes de calcaire, faciles à exploiter, que l'on pourrait utiliser pour obtenir de la chaux hydraulique ou du ciment; l'inspection du tableau d'analyse fera connaître ces gisements, et nous nous bornerons à citer ici la carrière de Cour-sur-Heure, appartenant à la société concessionnaire du chemin de fer d'Entre-Sambre-et-Meuse.

Nous mentionnerons encore la carrière de Birvaux, située à une demi-lieue au nord de Chimay, contre la route de Mons, et dont on pourrait utiliser, à faire de la chaux hydraulique, les bancs qui servent actuellement à l'entretien de cette chaussée.

M. CAREZ,
Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Nivelles. *

* Voir du même auteur de semblables Mémoires pour les provinces de Liége, du Limbourg et du Luxembourg, datés de Liége, 25 octobre 1843, *Annales des Travaux Publics*, tome IV, page 295; etc.

TABLEAU D'ANALYSE

DES

SUBSTANCES CALCAIRES

DE LA PROVINCE DE HAINAUT.

NUMÉROS D'ORDRE.	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS.	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
		Vallée de la Sambre.							
1	189	Échantillon de la carrière de M.r Delplanche, exploitée par Adrien Leblond, pour pierres de taille, située rive gauche de la Sambre, près de Labuissière.	Gris noirâtre, compacte.	Système calcareux inférieur.	5,60	—	< 6	Grasse.	
2	190	Échantillon de pierres de la carrière de M.r Puissant, à Labuissière, provenant des couches supérieures nommées *agaises* par les ouvriers carriers. Cette carrière est exploitée pour marbre Sainte-Anne.	Gris, schistoïde.	Id.	23,70	—	13,50	Éminemment hydraulique ou chaux-limite.	Odeur argileuse.
3	191	Échantillons pris à l'est dans la même carrière, à chacun des bancs, en commençant par le banc inférieur qui est exploité pour marbre Sainte-Anne.	Gris, compacte.	Id.	3,70	—	27,00	Faibl. maigre, magn.	
4	192		Gris noir, compacte	Id.	3,70	—	< 6	Grasse.	
5	193		Id., mêlé de pyrite.	Id.	20,00	—	11,70	Éminemment hydr.	Magn. légèr. col par du fer.
6	194		Id.	Id.	12,00	—	23,40	Hydr. magnésienne.	Magnésie colorée par du fer.
7	195		Gris, compacte.	Id.	10,00	—	7,60	Moyennement hydr.	
8	196		Id.	Id.	7,90	—	—	Très faiblement hydr.	
9	197	Échantillon provenant des couches supérieures, dites d'*agaises*, formées en noyaux.	Gris, très-compacte.	Id.	16,50	—	7,80	Hydraulique.	Odeur argileuse.
10	198	Échantillons de la carrière ouverte contre la Sambre (rive gauche), située sur le territoire de Labuissière (en amont) et appartenant à Miot.	Gris, compacte.	Id.	9,80	1,00	10,60	Moyennement hydr.	
11	199		Id.	Id.	24,50	—	14,80	Éminemment hydr. ou chaux-limite.	Id.

		brune dans la carrière de Bertaux Olivier, sur Labuissière, près de la précédente (gîte puissant).							du fer. Odeur argileuse.
13	201	Échantillon de calcaire schistoïde pris dans une ancienne carrière ouverte sur Solre-sur-Sambre et appartenant à M.me Leguai. Elle n'est plus exploitée. Ce sont les mêmes bancs qu'à Labuissière (gîte assez puissant).	Gris-roux, compacte.	Id.	20,00	—	—	Éminemment hydr.	Odeur argileuse.
14	147	Échantillon des couches supérieures d'une ancienne carrière ouverte, rive droite de la Sambre, à Landelies, en face de l'écluse (croûtes en contact avec le schiste du terrain houiller; gîte peu puissant).	Roux mêlé de noir-bleu, compacte, légèrement schistoïde.	Calcareux supér.	25,40	—	14,00	Ciment limite infér.	Magnésie colorée fortement par du fer. Odeur fort argileuse.
15	149	Échantillon type des bancs exploités pour pierres de taille dans la carrière de M.me Picart, à 300 m. environ en aval de Landelies, partie inférieure de la carrière (contre la Sambre).	Gris, compacte.	Calcareux infér.	8,50	—	< 6	Faiblement hydr.	Odeur légèrement argileuse.
16	150	Échantillon des bancs supérieurs à texture terreuse (gîte puissant).	Gris, compacte, légèrement schistoïde.	Système calcareux inférieur.	37,00	9,10	18,00	Ciment.	Magnésie colorée par du fer. Odeur argileuse.
17	151	Échantillon type de dolomie pris à une carrière ouverte contre la Sambre, rive gauche, à 1000 m. environ en aval de Landelies (en gîte puissant).	Gris cendré, cristallin.	Calcareux supér.	5,20	—	22,15	Faiblement hydraul. magnésienne.	
18	152	Échantillon de schiste calcareux pris au même lieu, contre le schiste (gîte peu puissant).	Gris noirâtre, schistoïde.	Id.	38,00	1,00	8,00	Ciment.	Id.

NUMÉROS D'ORDRE.	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS.	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
19	153	Échantillon type des bancs de la carrière placée immédiatement à l'aval de la roche, dite *roc Bayau*, exploitée pour castine.	Gris cendré, compacte.	Calcareux supér.	5,70	—	—	Grasse.	
20	154	Échantillon type de la carrière de M.r Dolban, située un peu en aval de la précédente et exploitée pour les fours à verre.	Blanchâtre, compacte.	Id.	—	—	—	Id.	
		Rive droite de la Sambre.							
21	368	Échantillon de marbre noir de Bossus-lez-Walcourt.	Gris noir, compacte.	Calcareux infér.	3,20	—	< 6	Id.	Odeur de sulfide hydr. par le choc.
22	371	Échantillon de marbre Sainte-Anne de la carrière *à roches*, à Bossus.	Gris foncé, veiné de blanc, compacte.	Id.	—	—	—	Id.	
23	374	Échantillon de la carrière Dalne, à Bossus.	Gris, compacte.	Id.	4,00	—	< 6	Id.	
24	376	Échantillon de la carrière du *Go*, à Bossus.	Id.	Id.	4,40	—	< 6	Id.	
25	126	Échantillon de calchistes dits clawias, pris à la carrière, dite neuve carrière, située à Rance (gîte peu puissant contre le schiste).	Gris roux, compacte.	Id.	23,00	1,50	20,00	Éminemment hydr. ou chaux-limite.	Magnésie colorée par du fer. Odeur argileuse.
26	128	Échantillons des bancs à l'est de la carrière Birvaux, appartenant à Alexis Glabais, à une demi-lieue au nord de Chimay, contre la route vers Beaumont. Ces bancs sont exploités pour l'entretien de la route (gîte puissant).	Gris noir, très compacte.	Id.	11,50	—	13,15	Moyennement hydr.	Odeur argileuse.
27	129		Id.	Id.	14,00	—	—	Hydraulique.	Id.

		qui forment le dessus de la carrière placée en face de la précédente, à l'ouest de la route, appartenant à Joseph Lagneau.	parsemé de parties cristallines.						
29	131	Échantillon de la carrière de Joseph Huart sur Solre-Saint-Géry, exploitée pour pierres de taille de bonne qualité.	Gris noirâtre, compacte.	Système calcareux inférieur.	4,70	—	9,00	Grasse.	
30	132	Échantillon pris dans la partie de cette carrière qui n'est plus en exploitation; on dit qu'on y a fabriqué de la chaux hydraulique.	Id.	Id.	7,70	—	—	Très faiblement hydr.	
31	133	Échantillons particuliers de la carrière de *belle-plante*, commune de Solre-Saint-Géry, carrière à moëllons et pierres de taille.	Gris, compacte.	Id.	12,00	—	9,40	Moyennement hydr.	Odeur légèrement argileuse.
32	134		Gris noirâtre, compacte.	Id.	6,30	—	< 6	Très faiblement hydr.	
33	135	Échantillon de calcaires dont on fait de la chaux au lieu dit la *croix-perpète*, près de Beaumont.	Id.	Id.	3,30	—	< 6	Grasse.	
34	136	Échantillons particuliers provenant des bancs minces situés contre le schiste, au même lieu vers le sud, non exploités.	Gris, compacte.	Id.	4,40	—	< 6	Id.	
35	137		Gris cendré, compacte, légèrement schistoïde.	Id.	12,00	—	11,20	Moyennement hydr.	Odeur argileuse.
36	138	Échantillons types de la carrière de pierres de taille, dite de *la tuerie*, exploitée par Meurant, de Montignies-Saint-Christophe, située contre la route de Beaumont à Mons. On dit y avoir fabriqué de la chaux hydraulique.	Gris, compacte.	Id.	3,00	—	< 6	Grasse.	
37	139		Gris mêlé de jaune, compacte.	Id.	4,00	—	9,00	Id.	
38	141	Échantillon type de la carrière de M.r le marquis d'Aoûst, placée contre la route de Sartiau à Lobbes, à l'ouest du château du Fosteau.	Gris, compacte.	Id.	3,99	—	< 6	Id.	

NUMÉROS D'ORDRE.	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS.	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
39	156	Échantillon de dolomie pris dans le déblai de la route de Charleroi à Beaumont, entre Mont-sur-Marchienne et la carrière Lefebvre. Son gîte paraît assez puissant.	Gris, compacte, parsemé de parties cristallines.	Calcareux sup.	2,00	—	17,00	Très faiblement maigre magnésienne.	
40	159	Échantillon de bancs minces placés dans la carrière de M.r Lefebvre, à Mont-sur-Marchienne, à l'est de la route. On les dit propres à fournir de la chaux hydraulique.	Gris-noirâtre, compacte, avec parties cristallines.	Id.	4,50	—	< 6	Grasse.	
41	160	Échantillon de calcaire pris à une carrière placée en face du moulin de Jamioulx.	Gris, compacte.	Id.	4,50	—	—	Id.	
42	184	Échantillons de calcaire de la carrière de Cour-sur-Heure, appartenant à la société concessionnaire du chemin de fer d'Entre-Sambre-et-Meuse. (On dit qu'on y a fabriqué de la chaux hydraul.)	Id.	Système calcareux inférieur.	13,80	1,60	8,00	Hydraulique.	Magnésie colorée par du fer. Odeur argileuse.
43	185		Id.	Id.	6,00	—	15,70	Faiblement hydraul. magnésienne.	
44	186		Id.	Id.	13,20	1,00	18,00	Hydraulique.	
45	187	Échantillon d'un banc terreux placé vers le milieu de la carrière.	Gris jaunâtre, compacte.	Id.	35,20	—	10,00	Ciment.	Odeur argileuse.
		Rive gauche de la Sambre.							
46	143	Échantillon de la carrière de Théophile Hanicq à Fontaine-l'Évêque, provenant du banc dit le *blanc banc*; on en fait de la chaux un peu brune.	Gris, compacte.	Calcareux sup.	3,20	—	< 6	Grasse.	

48	145	Échantillon du *banc bleu*, à chaux blanche. Les carrières de M.r Hanicq père et de Sottiau fournissent une chaux très grasse.	Noir, compacte.	Id.	5,80	—	< 6	Id.	
49	146	Dolomie de la carrière de Tousse à Leernes. On y fabrique de la chaux grasse et blanche, indistinctement avec les calcaires ordinaires et les dolomies.	Gris-jaunâtre, compacte, légèrement saccharoïde.	Id.	4,00	—	18,00	Très faiblement hydr. magnésienne.	
50	155	Échantillon de calcaire bruxellien recueilli sous le sable et le limon, à 10 m. environ sous le sol, par un puits creusé près de la route de Lobbes à Anderlues, à 2000 m. environ de Lobbes.	Jaunâtre, grenu.	Terrain tertiaire, système bruxellien.	37,00	56,50	5,00	Résidu sans valeur.	Magnésie colorée par du fer. Pas d'effervescence sensible.
51	202	Échantillon de limon hesbayen, en gîte puissant, recueilli dans le déblai de la route de Beaumont à Mons, un peu au nord d'Erquelines.	Jaune, terreux.	Terrain tertiaire, système hesbayen.	50,50	34,50	10,00	Id.	Magnésie colorée par du fer. Odeur légèrement argileuse.
52	203	Échantillon pris entre Rouveroy et Givry.	Id.	Id.	45,50	44,00	8,70	Id.	Magnésie colorée par du fer.
53	204	Échantillon de craie, dite *le dur*, pris dans le bas de la carrière de Charles Rossignol, à Givry.	Blanc, crayeux.	Terrain crétacé.	9,50	—	< 6	Moyennement hydr.	Odeur légèrement argileuse.
54	205	Échantillon de craie ordinaire, brune ; on fabrique avec ces deux espèces de craie de la chaux qui est brune, mais qui, parait-il, n'est pas hyd. (opinion des ouvriers).	Id.	Id.	8,20	—	< 6	Faiblement hydr.	Id.

NUMÉROS D'ORDRE	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS.	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
55	206	Échantillon de craie provenant des couches inférieures de la carrière d'Harmignies, située près de la route et exploitée par Gaspard Lernoux. On en fait de la chaux blanche et grasse.	Blanc, crayeux.	Terrain crétacé.	8,80	—	—	Faiblement hydr.	Odeur légèrement argileuse.
56	207	Échantillon des couches supérieures, dures à cuire, et donnant de la chaux plus maigre que la précédente (selon le dire des ouvriers).	Id.	Id.	8,60	—	—	Id.	Id.
57	208	Échantillon de limon hesbayen, pris dans le déblai de la route entre Harmignies et Spiennes.	Jaune, terreux.	Système hesbayen.	65,50	24,70	6,70	Résidu sans valeur.	Magnésie colorée par du fer. Odeur argileuse.
58	210	Échantillon de limon hesbayen recueilli à Binche, contre le chemin montant à la Guinguette, et employé pour la confection des boulettes de houille.	Id.	Id.	87,00	4,50	8,50	A essayer pour pouzzolane.	Id.
59	211	Échantillon de calcaire inférieur (en gîte qui paraît peu puissant), recueilli à Binche dans le chemin vers Bruyl, contre le mur de la prairie de M.r Degaye.	Gris noirâtre, compacte.	Calcareux infér.	3,30	—	< 6	Grasse.	
60	212	Échantillon type de craie brune employée à Binche, par M.r [illegible], pour faire de la [illegible]	Blanc, crayeux.	Terrain crétacé.	10,00	—	—	Moyennement hydr.	Odeur légèrement argileuse.

		… rière de M.r Norbert Schoeman, à Strépy. On y fait de la chaux grasse qui se vend 6 fr. le mètre cube.	Id.	Id.	—	—		Grasse.	
62	214	Échantillon de pierre grise entremêlée dans des bancs de silex, rencontrée à 60 m. environ sous le sol dans le creusement du puits de la houillère de Strepy-Bracquegnies (enfoncement du midi.)	Gris-jaunâtre, légèrement terreux.	Id.	7,00	—	< 6	Très faiblement hydr.	
63	215	Échantillon de marne, dite le bleu, rencontrée à 75 m. environ sous le sol et d'une épaisseur encore inconnue, dans la même houillère.	Gris parsemé de vert, terreux.	Id.	27,00	31,50	6,30	Résidu sans valeur.	Magnésie colorée par du fer. Le sable est vert.
64	216	Échantillon de marne mêlée de grains verts, intercalé dans la pierre grise et la bleu.	Gris fortement mêlé de vert, marneux.	Id.	25,20	60,50	< 6	Id.	Le sable était vert mêlé de gris.
65	217	Échantillon type de la carrière de pierre de taille, dite de Madame, appartenant à M.r Wincq, située à Soignies. On y fait de la chaux qui est grasse.	Gris-roux, compacte avec des parties cristallines.	Calcareux supér.	3,30	—	14,95	Faiblement maigre magnésienne.	
66	219	Échantillon de limon hesbayen recouvrant la carrière de M.r Wincq et séparé du calcaire par une couche de sable de 5 m. environ d'épaisseur.	Jaune, terreux.	Système hesbayen.	84,20	4,50	10,80	A essayer pour pouzzolane.	Magnésie colorée par du fer. Odeur légèrement argil.
67	220	Échantillons de calcaire disposé en bancs minces exploités au midi du chemin de fer, vis-à-vis de Soignies, par M.r Alexandre Demaret pour fabrication de chaux qu'on croit hydraulique.	Gris, compacte avec parties cristallines.	Calcareux supér.	20,50	—	< 6	Eminemment hydr.	Odeur argileuse.
68	221		Id.	Id.	6,80	2,50	—	Très faiblement hydr.	

 37

NUMÉROS D'ORDRE.	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS.	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
69	222	Échantillon d'un banc, nommé *Pétard,* provenant de la carrière de la Guelène appartenant à M.r Dufour, à Soignies. Il se convertit en poudre par la cuisson.	Gris, très compacte.	Calcareux sup.	13,00	1,00	< 6	Hydraulique.	Odeur légèrement argileuse.
70	223	Échantillon de calcaire schistoïde formant les croûtes de cette carrière et non employés pour la fabrication de la chaux.	Gris-roux, schistoïde.	Id.	40,80	—	< 6	Ciment.	Odeur argileuse.
71	224	Échantillon un peu plus calcareux et employé pour fabrication de la chaux.	Gris, schisto-compacte.	Id.	27,00	—	5,40	Ciment limite infér. ou chaux éminemment hydraulique.	Magn. légèr. colorée par du fer. Odeur légèr. argileuse.
72	225	Échantillon provenant des couches dites *à escargot,* qu'on croit fournir de la chaux hydraulique.	Gris-roux, avec parties cristallines, fossilifère.	Id.	4,50	2,50	13,40	Très faiblement hydr. magnésienne.	Id.
73	226	Échantillon du banc dit à gros grains.	Gris-roux, compacte.	Id.	4,00	—	< 6	Grasse.	
74	227	Échantillon dit du *Grostemme,* qui étant bien cuite ne sait pas s'éteindre et est très blanche.	Id. avec parties cristallines.	Id.	21,50	13,50	12,00	Ciment magnésien.	Odeur légèrement argileuse.
75	228	Échantillon dit *la Roussette;* il donne une chaux rousse qui s'éteint difficilement.	Gris-roux, cristallin.	Id.	13,60	14,50	11,70	Chaux hydraulique.	Magn. légèr. colorée par du fer.
76	229	Échantillon *Roussette,* qui ne s'éteint nullement.	Gris-noir, schistoïde.	Id.	38,00	22,00	9,35	A essayer comme ciment.	Id. Odeur argileuse.
77	230	Échantillon dit de *Gayet;* il ne peut pas se cuire.	Gris-noir, compacte	Id.	23,30	30,00	9,30	Id.	Magn. lég. col. par du fer. Odeur argil.
78	231	Échantillon type des bancs de la petite carrière de [illegible]	Gris, compacte [illegible]	Id.	20,00	1,50	[illegible]	Éminemment hydr.	Odeur légèrement argileuse.

		déblai du chemin de fer, entre Braine-le-Comte et Ecaussines-d'Enghien, près de la borne n.° 34.						pouzzolane.	du fer.
80	233	Échantillon pris à la partie inférieure du déblai dans une couche d'où sortaient quelques petites sources.	Id.	Id.	83,20	3.40	—	Id.	
81	234	Échantillon type des bancs de la carrière de M.r Simon-Bâtard aux Ecaussines. On y fabrique de la chaux grasse; au four de M.r Dubois, aux Ecaussines, établi dans de grandes dimensions, on cuit 20 mètres cubes de chaux en 24 heures avec 4 mèt. cubes de charbon de Marimont. La chaux se vend 7 fr. 50.	Gris, compacte, avec parties cristallines.	Calcareux sup.	3,20	—	< 6	Grasse.	
82	235	Échantillons types des couches supérieures, disposées en bancs minces, de la carrière de M.r Charles Huart, située à Malon-Fontaine, près du chemin de fer; ces couches sont employées pour la fabrication de la chaux, qui est brune et s'éteint très difficilement; on la dit hydraulique et on la vend 8 fr. le mèt. c.	Gris-noir, compacte.	Id.	10,70	—	—	Moyennement hydr.	Odeur légèrement argileuse.
83	236		Id.	Id.	9,20	—	—	Id.	
84	237	Échantillon type des bancs plus épais de la même carrière, exploités pour pierres de taille.	Id.	Id.	10,30	—	—	Id.	
85	238	Échantillon d'un des bancs supérieurs de la carrière dite des Romains appartenant à M.r Charles Huart. Les bancs inférieurs sont exploités exclusivement pour pierres de taille.	Gris parsemé de blanc, compacte.	Id.	3,30	—	—	Grasse.	

NUMÉROS D'ORDRE.	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
86	239	Échantillon de limon hesbayen recouvrant d'une couche très épaisse la carrière du *Chaufour*, appartenant à M.r Charles Huart et située à Ecaussines.	Jaune, terreux.	Système hesbayen.	82,00	0,70	10,00	A essayer comme pouzzolane.	Magnésie colorée par du fer. Odeur argileuse.
87	240	Échantillon type de la carrière de M.r de Lalieu, à Feluy. On y fabrique de la chaux grasse et de la pierre de taille.	Gris, compacte, avec parties cristallines.	Calcareux supér.	2,90	—	< 6	Grasse.	
88	241	Échantillon d'une petite carrière ouverte rive gauche de la Sennette par M.r de Lalieu, à 200 m. environ en aval de l'écluse n.° 25 du canal de Charleroi. Elle n'est plus exploitée.	Gris, cristallin.	Id.	6,50	1,50	—	Très faiblement hydr.	
89	242	Échantillon type de marne, exploitée par Désiré Couturier à Saint-Vaast, pour fabrication de chaux qu'on dit hydraulique (elle est brune). Il provient des couches supérieures.	Blanc, crayeux.	Terrain crétacé.	9,00	—	—	Moyennement hydr.	Odeur légèrement argileuse.
90	243	Échantillon provenant des couches inférieures; (M.r Dupont de Fayt emploie beaucoup de chaux de cette localité et l'a trouvée hydraulique.) On [illegible]	Id.	Id.	10,10	0,70		Id.	

		lieu recueilli contre la route entre Haine-Saint-Paul et Fayt. Ce calcaire est disséminé en gîte peu puissant.		des terrains tertiaires.					du fer.
92	245	Échantillon d'une pierre trouvée dans le souterrain du chemin de fer à Godarville, placée en rognons dans la partie supérieure de la couche de sable.	Gris demi-comp.	Système tongrien des terrains tertiaires.	26,50	8,00	< 6	Ciment limite infér.	
93	246	Échantillons de divers terrains rencontrés dans le percement du souterrain de Godarville et placés au-dessus d'un sable gris-noirâtre boulant et très fin. Il en reste déposé au-dessus du souterrain et à côté des tranchées.	Gris avec point verdâtre marneux.	Id.	23,00	63,20	—	Résidu sans valeur.	
94	247		Gris verd. marn.	Id.	65,10	19,00	—	Ciment.'	
95	248		Gris marneux.	Id.	80,50	—	6,00	A essayer comme pouzzol	
96	249		Id.	Id.	78,00	—	—	Id.	
97	250		Id.	Id.	71,00	2,50	—	Id.	
98	251	Terre mêlée de jaune recouvrant les précédents.	Jaune-roux terreux.	Id.	66,00	20,50	13,00	Résidu sans valeur.	Magn. col. par du fer. Odeur légèr. argil.
99	252	Échantillon de la couche supérieure de la carrière exploitée par Désiré Delmotte, propriétaire à Lutte, pour faire de la chaux qu'on dit hydraulique et qui se vend 5 fr. 50.	Gris-noir, comp.	Système calcareux supérieur.	4,30	—	—	Grasse.	
100	253	Échantillon des couches inférieures.	Id.	Id.	9,10	16,80	—	Moyennement hydr.	
101	254	Échantillon de la carrière de François Dumont, située près de la précédente. On y fait de la chaux.	Gris-noir, compacte, avec parties cristallines.	Id.	3,00	—	< 6	Grasse.	
102	255	Échantillon de dolomie pris contre le chemin près du château de M.r le baron Delabarre, à Ecaussines. Le gîte paraît peu puissant.	Gris-jaunâtre, compacte.	Id.	13,00	21,20	22,90	Hydraulique magn.	Odeur argileuse
103	256	Échantillon de calcaire (qu'on croit bruxellien) pris dans la tranchée dite du *Cheval blanc* à Lutte.	Gris-jaunât. grenu.	Système bruxellien du terrain tertiaire.	47,50	47,50	—	Résidu sans valeur.	Odeur légér. argil.

NUMÉROS D'ORDRE.	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS.	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
104	257	Échantillon type de la carrière dite de *Fayat*, ouverte contre le canal, et exploitée par M.r Orts-Chameau pour fabriquer de la chaux qu'il dit hydraulique, à Viesville.	Gris-noir, comp.	Calcareux supér.	2,70	—	—	Grasse.	
105	258	Échantillon d'une pierre qui, après cuisson, ne veut pas s'éteindre et qui se trouve dans la carrière de M.r Van Moorsel à Vieux-Ville.	Id.	Id.	10,50	—	—	Moyennement hydr.	
106	259	Échantillon de la même carrière provenant du gros banc.	Noir-roux, comp.	Id.	9,20	—	—	Id.	Odeur légèrement argileuse.
107	260	Échantillon des couches, dites de platines, qu'on croit propres à fournir de la chaux très hydraulique.	Noir-brun, schistoïde.	Id.	11,50	—	—	Id.	Odeur argileuse.
108	261		Id	Id.	10,10	—	—	Id.	Odeur légèrement argileuse.
109	262	Échantillon d'une terre noire gisant au milieu des bancs de cette carrière en masses non stratifiées.	Noir terreux.	Id.	80,50	—	—	A essayer comme pouzzolane.	Argile très carbonneuse. *(Voir la note A à la fin.)*
110	263	Échantillons types de la carrière d'Etienne Dumont, à Vieux-Ville, exploitée pour faire de la chaux qui est très hydraulique.	Gris, compacte.	Id.	9,00	—	—	Moyennement hydr.	
111	264		Gris-roux, compacte.	Id.	16,00	—	—	Hydraulique.	Odeur légèrement argileuse.
112	265	Échantillon type de la carrière de Jean Joseph Allard, à Vieux-Ville.	Gris-roux, schistoïde.	Id.	20,60	—	—	Éminemment hydr.	Id.

		carrière de Charles Quintin, reconnu par lui pour donner de la chaux grasse, entre Vieux-Ville et Thiméon.						
114	267	Échantillon de la même carrière qui donne de la chaux hydraulique.	Noir, compacte.	Id.	9,50	—	—	Moyennement hydr.	Odeur légèrement argileuse.
115	268	Échantillon type de la carrière à chaux, que l'on croit hydraulique, de Pierre-Joseph Charles, située contre la précédente.		Id.	4,50	—	—	Grasse	
116	269	Échantillon type de la carrière de Charles Quintin, la plus rapprochée de Thiméon; (elle n'est plus exploitée).	Noir-roux, schisto-compacte.	Id.	5,70	—	—	Id.	
117	270	Échantillons de calcaire de la carrière de Jean Pierre Sottiau, située à Melet. On en fait de la chaux grasse.	Gris-noirâtre, compacte.	Id.	3,00	—	—	Id.	
118	271		Gris-roux, comp., légèr. saccharoïde.	Id.	2,50	—	< 6	Id.	
119	272	Échantillon d'un banc inférieur feuilleté de la carrière de la veuve Etienne Brabant, à Heppignies, dont elle prétend faire de la chaux hydraulique (peu important).	Gris-noirâtre, schistoïde.	Id.	8,20	—	—	Faiblement hydr.	Id.
120	273	Échantillon d'un banc aussi feuilleté placé à 1 m. 50 environ au-dessus du précédent et qui après cuisson ne s'éteint pas, selon elle.	Brunâtre, schisto-compacte.	Id.	22,00	—	—	Éminemment hydr. ou chaux-limite.	Id.
121	274	Échantillon d'un banc placé au-dessus du précédent.	Gris, schisto-compacte.	Id.	18,40	—	< 6	Id.	Id.
122	275	Échantillon type des bancs inférieurs de la carrière de M.r Gailly, à Fleurus, dont on fait de la chaux grasse et blanche.	Gris, compacte.	Id.	2,80	—	—	Grasse.	

NUMÉROS D'ORDRE	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS.	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
123	276	Échantillon du banc, de la même carrière, dit *le choléra*, recouvrant les précédents et donnant de la chaux noire qui foisonne beaucoup par l'extinction, et qu'on dit hydraulique.	Gris, compacte.	Calcareux supér.	2,00	—	—	Grasse.	
124	277	Échantillon des bancs supérieurs de la carrière de M.r Etienne Bertrand, dit le *dragon*, située à Fleurus. On en fait de la chaux qu'on dit hydraulique.	Id.	Id.	3,20	—	—	Id.	
125	278	Échantillon de dolomie, dite *Môle*, pris dans la carrière dite de *Plomcoz*, à Fleurus.	Gris, légèrement saccharoïde.	Id.	4,30	1,20	32,90	Hydr. magnésienne.	
126	301	Échantillon de la couche de glaise rencontrée dans la tranchée du tunnel de Braine-le-Comte (à la tête ouest), couche de 1 m. 50 environ de puissance.	Gris-roux, terreux.	Système tongrien des terrains tertiaires.	77,50	7,00	7,75	A essayer pour pouzzolane.	Magnésie légèrement colorée par du fer.
127	302	Échantillon de la couche supérieure à la précédente, d'une épaisseur indéterminable.	Verdâtre, terreux.	Id.	68,50	7,20	8,65	Id.	Magnésie colorée par du fer.
128	306	Échantillon de calcaire pris à plusieurs bancs inférieurs de la carrière de M.r Rombaux, à Horrues, nommés *bancs de roches*, de 5 m. environ d'épaisseur, employé pour faire de la chaux qu'on dit hydraulique.	Gris, compacte.	Calcareux supér.	18,50	—	9,90	Éminemment hydr.	Magnésie colorée par du fer. Odeur argileuse

		fait de la pierre de taille; les débris sont utilisés à faire de la chaux grasse. M.r Rombaux active deux fours à feu continu.	lines.						du fer.
130	308	Échantillon type des bancs minces de la partie supérieure de la carrière de M.r Rombaux, appelés *bancs à panaches* et employés pour l'entretien des chemins.	Jaunâtre, comp.	Id.	42,50	12,80	9,70	A essayer comme ciment.	Magnésie colorée par du fer. Odeur argileuse.
131	309	Échantillon de la carrière de M.r Joseph Coppée, à Thieusies, où il fabrique de la chaux qu'il vend 9 fr.	Gris, compacte.	Id.	3,00	—	< 6	Grasse.	
132	310	Échantillon des pierres nommées *clous d'acier*, pris dans la même carrière.	Id.	Id	29,50	45,60	5,00	Résidu sans valeur.	Magnésie légèrement colorée par du fer.
133	311	Échantillon de la carrière de Jean-Baptiste Franck, à Casteau, pris au gros banc, fournissant de la chaux semblable à celle des bancs supérieurs.	Id.	Id.	4,50	—	—	Grasse.	
134	312	Échantillon du banc placé sous le précédent; il se divise en éclats et feuillets qui fournissent, ainsi que tous les autres bancs de cette carrière, une chaux blanche qui a été employée pour les fortifications de Mons et qu'on dit hydraulique. Les carrières de Casteau ne sont plus exploitées.	Id.	Id.	12,00	—	< 6	Moyennement hydr.	Odeur légèrement argileuse.

NUMÉROS D'ORDRE.	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS.	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
135	313	Échantillon provenant de la couche supérieure de la carrière de marne appartenant à Antoine Lemaire et située à Obourg. Il en fait de la chaux, qu'il vend 7 fr., dans un four coulant fournissant 3 m. cubes en 24 heures; on y brûle 1 m. de houille pour 3 m. de chaux.	Blanc, crayeux.	Terrain crétacé.	10,60	—	< 6	Moyennement hydr.	Odeur légèrement argileuse.
136	314	Échantillon des couches inférieures de la même carrière.	Id.	Id.	8,70	—	—	Faiblement hydr.	
137	315	Échantillon de la marnière du sieur Poivre, à Obourg.	Id.	Id.	6,20	—	—	Très faiblement hydr.	
138	317	Échantillon de glaise pris à 2 m. au-dessus de la couche de sable, au pied du monticule sur lequel repose le moulin à vent dit de *la chasse royale*, près de Ciply. Cette argile est recouverte de 8 m. environ de glaise.	Jaune, terreux.	Système landenien; Terraîn tertiaire.	68,50	22,70	—	Résidu sans valeur.	Effervescence très-faible
139	318	Échantillon de calcaire recueilli à Ciply dans la carrière de Dominique, de Gosseliés. On a essayé d'y faire de la chaux, mais elle tombe en poudre par la calcination ; ce qui l'a fait trouver mauvaise.	Jaunâtre grossier.	Terrain crétacé, étage du calcaire de Maestricht.	3,50	—	—	Grasse.	

		Frameries, à l'exploitation de M.r Emmanuel Bievelet. La chaux s'y vend 3 fr. 50. On consomme 1 mètre cube de charbon maigre pour 3 m. cubes de chaux.							
141	320	Échantillon type de marne exploitée par M.me veuve Cornu, à Frameries, pour faire de la chaux, qui est brune et qu'on dit grasse. Il en est de même des exploitations placées contre la précédente et appartenant à Florent Bail et Désiré Passelecq.	Id.	Terrain crétacé.	11,80	—	—	Moyennement hydr.	Odeur légèrement argileuse.
142	321	Échantillon de la marne exploitée à ciel ouvert par Philippe Dusiau, sur la commune de Noirchain. La chaux se vend 3 fr. 50.	Id.	Id.	9,90	—	—	Id.	
143	322	Échantillon de limon hesbayen, en dépôt très puissant, recueilli à Noirchain.	Jaune, terreux.	Système hesbayen.	80,00	—	10,00	A essayer pour pouzzolane.	Magn. légèr. colorée par du fer.
144	323	Échantillon des couches inférieures de la marnière de M.r Halbrecq, de Mons, située à Quévy-le-Petit, et employée pour faire de la chaux qui est brune-jaunâtre. Elle est exploitée à ciel ouvert par Nicolas Nicodemme.	Blanc, crayeux.	Terrain crétacé.	5,80	—	—	Grasse.	
145	324	Échantillon des couches supérieures de cette marnière. La chaux fournie par ces couches est réputée moins bonne que celle des couches inférieures.	Id.	Id.	6,20	—	—	Très faiblement hydr.	

NUMÉROS D'ORDRE.	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
146	325	Échantillon type de marne employée pour faire de la chaux à Quévy-le-Petit, par Toussaint-Joseph Larcin. La chaux se vend 4 fr. et se fabrique dans un four coulant.	Blanc, crayeux.	Terrain crétacé.	6,50	—	—	Très faiblement hydr.	
147	326	Échantillon type de marne exploitée à ciel ouvert par Jean Baptiste Hennebert, à Quévy-le-Grand, contre la route de Mons à Maubeuge. La chaux s'y vend 4 fr. 50.	Id.	Id.	10,00	—	—	Moyennement hydr.	Odeur légèrement argileuse.
148	327	Échantillon de limon hesbayen recueilli près de la carrière d'Harvengt (route de Mons à Maubeuge). Ce limon forme un gite puissant entre Ciply et le château de Quévy.	Jaune, terreux.	Système hesbayen.	77,30	—	8,10	A essayer comme pouzzolane.	Magnésie colorée par du fer. L'argile est mêlée d'un peu de sable très fin. Odeur légèrement argil.
149	328	Échantillon de marne très blanche exploitée contre la route de Mons à Maubeuge, vis-à-vis de Ciply, par Charles Delbrouck, pour faire de la chaux qui est blanche et qu'on dit hydraulique et se vendant 5 fr. La marne s'extrait par un bure de 24 m. environ de profondeur.	Blanc, crayeux.	Terrain crétacé.	6,20	—	.	Très faiblement hydr.	
150	329	Calcaire grossier recouvrant les couches supérieures de cette marnière.	Jaunâtre, grossier.	Id.	[illegible]	—	30,00	Hydraulique magn.	

		à Cuesmes, par Joseph Blondiau, pour faire de la chaux qui est brune-jaunâtre et qui se vend 5 fr. La marne s'exploite par un bure de 32 m. de profondeur.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	—	—	Très faiblement hydr.	
152	331	Échantillon de marne exploitée à Jemmapes, par Damien Dutrieux, pour faire de la chaux, dans un four coulant fournissant 7 m. cubes en 24 h.	Id.	Id.	7,00	—	—	Id.	
153	332	Échantillon de craie dont on fait de la chaux et que l'on extrait du bure de la houillère dite de *sans calotte*, au Couchant du Flénu. On rencontre cette craie à 20 m. sous le sol et elle se prolonge jusqu'à 115 mètres; puis on trouve le terrain dit *le gris*, qui occupe 3 m. d'épaisseur, puis du silex pur.	Id.	Id.	6,80	—	—	Id.	
154	333	Échantillon pris à cette même houillère au banc dit *le gris*.	Gris-clair, grossier.	Id.	4,80	3,00	7,60	Grasse.	
155	334	Échantillon de craie extraite par un bure de 22 m. de profondeur, à Baisieux, par Joussin Gillet, pour faire de la chaux, qui est un peu brune et se vend 5 fr.	Blanc, crayeux.	Id.	11,10	—	< 6	Moyennement hydr.	Odeur légèrement argileuse.
156	335	Échantillon provenant de l'enfoncement du bure ouvert pour extraire du charbon à la houillère Saint-Bernard, sur Audregnies et rencontrée à 8 ou 10 m. sous le sol.	Gris-jaunâtre, crayeux.	Id.	6,30	—	< 6	Très faiblement hyd.	Id.

NUMÉROS D'ORDRE.	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS.	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sableur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
157	336	Échantillons de marne bleue provenant du même enfoncement et rencontrée à 10 m. environ sous le sol, jusqu'à 14 m. de profondeur, où l'on rencontre le grès houiller.	Gris verd. marn.	Terrain crétacé.	17,80	—	5,40	Hydraulique.	
158	337		Id.	Id.	33,20	—	—	Ciment.	
		On rencontre la même marne bleue à peu de profondeur sous le sol, à Audregnies et dans les communes environnantes.							
259	338	Échantillon de craie pris à l'exploitation de Harmignies, sur Elouges. On y fait de la chaux brune.	Blanc crayeux.	Id.	7,80	—	—	Très faiblement hyd.	
		La chaux fabriquée à Elouges par Jean-Joseph Amand et par Firmin, Wyns présente les mêmes circonstances que celle de Harmignies.							
160	339	Échantillon pris dans le banc le plus à l'est de la carrière de calcaire se montrant en un gîte assez puissant dans la vallée qui se trouve à l'endroit dit *le bois de Boussu*.	Gris, compacte.	Calcareux sup.	18,20	—	< 6	Éminemment hydr.	Odeur argileuse
161	340	Idem d'un banc feuilleté, très terreux, placé sous le précédent, de 0 m. 80 d'épaisseur environ.	Gris-roux.	Id.	36,80	—	12,00	Ciment.	Magn. légèr. col. par du fer. Odeur argil.
162	341	Échantillon d'un banc placé sous le précédent.	Gris noirâtre, veiné de blanc, compacte.	Id.	[illegible]	2,00	[illegible]	Faiblement hydraul.	

[illegible]	[illegible]	[illegible] du banc précédent et qui paraît être le noyau de soulèvement de toute la masse calcaire.	[illegible] pacte.	Id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible] du fer.
164	343	Échantillon de dolomie recueilli à une petite carrière située au nord de Lens, contre la route vers Ath, et appartenant à M.r le baron de Royer; elle n'est plus exploitée.	Gris-roux, légèrem. schistoïde.	Système calcareux supérieur.	5,80	—	18,00	Faiblement hydraul. magnésienne.	
165	344	Échantillon de la même carrière du banc dit du *Petit-granit.*	Gris-noir, compacte.	Id.	17,80	8,50	< 6	Hydraulique.	
166	345	Échantillon type de la carrière de M.r Robert, placée à Brugelette, contre la route de Lens à Ath; elle n'est plus exploitée.	Gris-roux, compacte, avec parties cristallines.	Id.	1,50	—	—	Grasse.	
167	346	Échantillon type de calcaire magnésien employé par M.r François Brancard, à Cambron-Casteau, pour faire de la chaux qui est très blanche et qui foisonne beaucoup.	Gris, parsemé de parties blanches cristallines, saccharoïde.	Id.	2,00	—	22,70	Faiblement maigre magnésienne.	
168	348	Échantillon des calcaires dont on fait de la chaux brune à Mévergnies, exploités par M.r Antoine Balant.	Gris noirâtre, compacte.	Id.	13,50	—	—	Hydraulique.	Odeur légèrement argileuse.
169	349	Échantillon des couches minces de cette carrière, dites *croûtes de carrière*; elles ne sont pas utilisées et l'on prétend qu'elles ne peuvent se transformer en chaux. (gite assez puissant.)	Gris, compacte, légèrement schistoïde.	Id.	24,70	—	—	Chaux-limite ou ciment.	Odeur argileuse.
170	350	Échantillon de dolomie pris à la partie nord de la grande carrière de M.r Leclercq, à Mévergnies.	Gris-roux, légèr. saccharoïde.	Id.	6,80	7,80	19,00	Faiblement hydraul.	

NUMÉROS D'ORDRE	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS.	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
171	351	Échantillon de la même carrière provenant des bancs supérieurs. On en fait de la chaux hydraulique.	Gris, compacte.	Système calcareux supérieur.	9,10	—	—	Moyennement hydr.	
172	352	*Idem* des bancs inférieurs, donnant de la chaux grasse, d'après M.r Leclercq. La chaux se vend 8 fr.	Gris, compacte, avec parties cristallines.	Id.	7,50	—	10,40	Très faiblement hydraulique.	
173	353	Échantillon type des bancs de la carrière de M.r Rivière à Maffles; les débris son utilisés pour faire de la chaux. Il y a 3 fours coulants.	Id.	Id.	2,60	—	12,60	Grasse	
174	354	Échantillon des bancs feuilletés qui recouvrent la carrière à pierre de taille de M.r Durieux, à Maffles. Ces bancs ne sont pas utilisés à faire de la chaux. Il y a 2 fours fournissant 30 m. c. de chaux en 24 h.	Gris, compacte.	Id.	5,60	—	—	Id.	Odeur légèrement argileuse.
175	355	Échantillon des couches supérieures de la carrière de M.r le baron Lefebvre, à Ath, et dont il fait de la chaux très brune, reconnue hydraulique. On la nomme chaux de 2.me qualité.	Id.	Id.	10,00	—	—	Moyennement hydr.	Odeur argileuse.
176	356	Échantillon des couches tout-à-fait supérieures de la carrière, dont on fait de la chaux rendant 15.	Id.	Id.	10,20	—	< 6	Hydraulique.	Id.

		M.r Lefebvre, à Ath. On en fait de la chaux grasse dite de 1.re qualité.							
178	358	Échantillon des couches supérieures de la marnière exploitée par M.r Florimond Déclef, au faubourg de Valenciennes, à Tournay. La marne de ces couches est employée pour être mêlée au charbon et en faire des briquettes.	Jaunâtre, crayeux.	Système landenien.	19,50	—	< 6	Éminemment hydr.	Odeur légèrement argileuse.
179	359	Échantillon des couches inférieures de cette même marnière (gîte très puissant). Cette marne est employée dans les faïenceries et comme terre à foulon.	Id.	Id.	38,00	—	—	Ciment.	Id.
180	360	Échantillon des couches inférieures de la carrière de M.r Courouble, faubourg Saint-Martin, à Tournay. (un four coulant).	Gris-noirâtre, compacte.	Calcareux supér.	16,40	—	< 6	Hydraulique.	Odeur argileuse.
		Au faubourg de Valenciennes, à Tournay, contre la route, se trouve une immense carrière dite de *M.r Dabsance*, dont tous les bancs servent à faire de la pierre de taille et de la chaux qui est généralement de grand rendage.							
181	361	Échantillon de calcaires dont M.r Dumont fabrique de la chaux brune, à Chercq.	Gris-noirâtre, compacte.	Id.	0,00	—	7,20	Moyennement hydr.	
182	288	Échantillons provenant de la carrière de M.r Dumont-Derasse, au faubourg de Valenciennes, à Tournay.	Noir-gris, compacte.	Id.	12,80	2,10	—	Id.	La quantité portée comme sable doit être de l'enthracite.
183	289			Id.	21,50	4,00	—	Éminemment hydr.	Odeur légèr. argil.

NUMÉROS D'ORDRE.	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS.	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
184	362	Échantillon des bancs supérieurs de la carrière de Chercq, dont M.r Goblet et compagnie fabriquent de la pierre de taille.	Noir-gris, comp.	Système calcareux supérieur.	10,60	—	< 6	Hydraulique.	Odeur légèrement argileuse.
185	363	*Idem* des couches tout-à-fait supérieures de cette carrière et dont on ne sait que faire (gîte puissant); les couches contiennent du phtanite.	Gris-noirâtre, sch.-compacte.	Id.	28,50	—	9,00	Ciment limite infér.	Odeur argileuse.
186	364	Échantillon des couches inférieures de cette carrière qu'on croit propre à fournir de la chaux dite de 2.me qualité.	Gris-noirâtre, compacte.	Id.	16,50	—	—	Hydraulique.	
187	365	Échantillon de M.r Jean-Baptiste Dutoit, à Chercq. On en fait de la pierre de taille et la chaux qu'on a essayé d'y fabriquer ne pouvait s'éteindre après cuisson. Cette carrière est très puissante et recouverte de marne.	Id.	Id.	18,50	—	8,10	Eminemment hydr.	Id.
188	290	Échantillons pris à la carrière de M.r Dutoit-Dereux et compagnie dite *carrière-Philippe*.	Noir-gris, comp.	Id	10,00	—	—	Moyennement hydr.	Id.
189	291		Id.	Id.	9,50	—	—	Id.	Id.
190	292	Échantillon pris à la carrière dite *Regné*, appartenant à M.r Dutoit et reconnu, selon lui, pour fournir la chaux la plus hydraulique de ses carrières.	Id.	Id.	25,50	—	—	Éminemment hydr. ou chaux limite.	Odeur légèrement argileuse.

		comme fournissant de la chaux hydraulique dans la carrière dite *du Bouc* appartenant à M.r Dereux.		[illegible]	[illegible]		—	Moyennement hydr.	Id.
192	366	Échantillon des bancs à pierre de taille de la carrière de Calonne appartenant à M.r Jean-Baptiste Dutoit-Gahille. Ces bancs ne peuvent se transformer en chaux.	Gris-noirâtre, compacte.	Id.	24,10	—	—	Chaux-limite.	Id.
193	367	Échantillon dont on ne peut faire de chaux dans la carrière à pierre de taille de M.r Braibart-Midavenne, à Calonne. On n'y fait pas de chaux.	Id.	Id.	28,80	—	—	Ciment-limite inf.r.	
194	368	Échantillon des bancs supérieurs de la carrière de Calonne dite *la Petite carrière*, appartenant à M.r Dutoit-Dereux et compagnie et dont on fabrique de la chaux dite de 1.re qualité rendant 26 pour 10.	Id.	d.	11,20	—	13,70	Moyennement hydr.	Magn. col. par du fer. Odeur légèr. argil.
195	369	*Idem* en dessous des précédents donnant de la chaux de 2.me qualité rendant 20 à 21 (selon M.r Dutoit).	Id.	Id.	10,80	—	—	Id.	Odeur légèrement argileuse.
196	370	*Idem* des couches inférieures fournissant de la chaux de 3.me qualité rendant 15 à 17 pour 10.	Id.	Id.	16,70	—	< 6	Hydraulique.	Odeur argileuse.
197	371	Échantillons pris à la carrière, dite *du bois*, appartenant à M.r Dutoit-Dereux; il provient des couches inférieures.	Id.	Id.	12,20	—	—	Moyennement hydr.	Id.
198	372	Les couches supérieures fournissent de la pierre de taille qui ne peut se transformer en chaux.	Id.	Id.	14,30	—	< 6	Hydraulique.	

NUMÉROS D'ORDRE.	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS.	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
199	373	Échantillon de pierre de taille, qui ne s'éteint pas aprèscuisson, provenant des couches supérieures de la même carrière.	Gris-noirâtre, compacte.	Système calcareux supérieur.	27,50	—	< 6	Ciment-limite infér	
200	294	Échantillon de tuffeau recouvrant le calcaire sur une épaisseur de 3 à 4 mètres environ, à la carrière de M.me veuve Dutoit, à Antoing.	Jaune, marneux.	Système landenien.	81,60	6,60	12,00	Pouzzolane.	Odeur fort argileuse
201	295	Échantillon de calcaire ordinaire pris à cette même carrière dont aucun banc ne peut se convertir en chaux (au dire des ouvriers).	Noir-gris, comp.	Système calcareux supérieur.	22,00	—	—	Éminemment hydraulique ou chaux-limite.	Odeur légèrement argileuse.
202	296	Échantillon recueilli à Bruyelle, près d'un four à chaux de M.r Schmit.	Id.	Id.	4,50	—	—	Grasse.	
203	374	Échantillon type des carrières de Bruyelle, donnant de la chaux dite de 1.re qualité.	Id.	Id.	12,50	—	< 6	Moyennement hydr.	
204	375	*Idem* de 2.me qualité.	Id.	Id.	15,80	—	12,60	Hydraulique.	
205	376	Echantillon de la carrière de Crève-Cœur, donnant de la chaux dite de 1.re qualité.	Id.	Id.	14,80	—	< 6	Id.	
206	377	*Idem* de 2.me qualité (selon les renseignements donnés).	Id.	Id.	6,40	—	—	Très faiblement hydr.	
207	207	Échantillon de calcaire de Crève-Cœur. La chaux qu'on en fabrique rend, par l'extinction, 2,6 volume de poudre pour 1 volume de fragments.	Noir, compacte.	Id.	17,00	—	—	Hydraulique.	

[illegible]	378	Échantillons d'une carrière abandonnée, placée un peu en aval d'Antoing, rive droite de l'Escaut, en face du château de M.r Paul. On dit que ces pierres ne peuvent s'éteindre après cuisson.	Gris-noirâtre, compacte.	Id.	21,40	—	7,70	Éminemment hydr.	Odeur argileuse.
209	379		Id.	Id.	16,40	—	< 6	Hydraulique.	Id.
210	298	Échantillon pris au hasard dans la carrière dite *du Coucou*, où l'on fabrique de la chaux qu'on dit de première qualité.	Noir, compacte.	Id.	13,50	—	—	Id.	Odeur légèrement argileuse.
211	299	Échantillons des bancs qu'on croit fournir la chaux la plus hydraulique dans la carrière dite *du Boucher*, joignant la précédente.	Noir-gris, comp.	Id.	17,80	—	—	Id.	
212	300		Id.	Id.	10,70	—	—	Moyennement hydr.	
213	380	Échantillons de pierres à chaux de première qualité de la carrière de M.r Lefebvre, à Vaulx.	Gris-noirât. comp. avec part. crist.	Id.	10,50	1,70	< 6	Id.	Id.
214	381		Id.	Id.	11,50	—	< 6	Id.	Id.
215	382	Bancs fournissant de la chaux dite de troisième qualité (selon M.r le baron Lefebvre).	Gris-noirât comp.	Id.	12,80	2,80	< 6	Id.	Odeur argileuse.
216	384		Id.	Id.	16,50	1,50	< 6	Hydraulique.	Odeur légèr. argil.
217	385	Échantillon des bancs dont M.r le baron Lefebvre fait des pavés et dont il ne peut faire de la chaux. Ils contiennent des noyaux de phtanite.	Id.	Id.	14,00	3,80	< 6	Id.	Odeur argileuse.
218	301	Échantillon de calcaire de Allain, qu'on dit ne pas pouvoir éteindre après cuisson.	Noir-gris, comp.	Id.	13,50	—	—	Id.	Odeur légèrement argileuse.
219	502	Échantillon de calcaire de la carrière de M.r Delvigne, à Allain, qu'on dit aussi ne pouvoir éteindre après cuisson.	Id.	Id.	16,75	1,75	—	Id.	
220	505	Échantillon recueilli à Allain, provenant de bancs qui fournissent une chaux hydraulique rendant, par l'extinction, 15 à 16 pour 10 en volume.	Id.	Id.	21,40	—	—	Éminemment hydr.	Id.

NUMÉROS D'ORDRE.	NUMÉROS DES ÉCHANTILLONS.	LIEUX D'EXTRACTION DES ÉCHANTILLONS.	COULEUR ET TEXTURE DE LA PIERRE.	ÉTAGE GÉOLOGIQUE AUQUEL LA PIERRE APPARTIENT.	Quantité d'argile sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de sable sur 100 parties de la pierre essayée.	Quantité de carbonate de magnésie sur 100 parties de la pierre essayée.	CLASSEMENT APPROXIMATIF DE LA CHAUX QUE DONNERAIT LA PIERRE.	*Observations.*
221	304	Échantillon d'un banc, dit *noir banc*, recueilli à Allain.		Calcareux sup.	25,80	—	—	Chaux - limite ou ciment.	*(Voir la note* B *à la fin).*
222	385	Échantillon type de la carrière de M.r Delvigne-Midavenne, à Allain, fournissant toute chaux de troisième qualité. Il y a sur Allain un grand nombre de fours qui donnent tous de la chaux de 3.me qual.	Gris-noirât. comp.	Id.	14,90	2,80	< 6	Hydraulique.	
223	386	Échantillon de marne landenienne recueilli sur le versant nord du mont de la Trinité, à mi-hauteur environ (gîte peu important).	Jaune, terreux.	Système landenien.	73,50	11,80	< 6	A essayer pour pouzzolane.	Légère effervesc.
224	387	Échantillon type des bancs inférieurs de la grande carrière de M.r Philippe Landrieu, à Basècles, donnant de la chaux grasse.	Gris-noirât. comp.	Calcareux supér.	4,90	—	< 6	Grasse.	
225	388	Échantillon de parties de bancs de cette même carrière donnant la chaux la plus maigre. Ce sont les affleurements des couches, qui s'inclinent de 1 pied sur 6, au sud.	Id.	Id.	12,50	—	< 6	Moyennement hyd.	
226	389	Échantillon de calcaire fournissant la chaux la plus brune de la carrière de M.r Nicolas Legrand, à Basècles. Ces bancs sont intercalés dans les bancs ordinaires; ils sont en petit nombre.	Id.	id.	12,10	4,00	11.40	Id.	Odeur argilleuse.

227	390	*Idem* des bancs ordinaires.							
228	391	*Idem* des couches feuilletées intercalées aussi dans des bancs ordinaires, mais ne pouvant se transformer en chaux ; ce qui a été essayé.	Gris-noir, schistoïde.	Id.	22,10	—	—	Éminemment hydr. ou chaux-limite.	
229	392	Échantillon de bancs fournissant de la *grosse* chaux, qui est grasse et grise, et rend 24, gisant à Basècles, dans les carrières appartenant à M.r Sacqueleu.	Gris-noirâtre, compacte.	Id.	4,80	—	< 6	Grasse.	
230	393	*Idem* donnant de la chaux très blanche qui rend 26.	Id.	Id.	6,50	—	< 6	Très faiblement hyd.	
		Les échantillons 392 et 393 indiquent la composition la plus générale des bancs.							
231	394	Échantillon de la même carrière, en gîte peu puissant, donnant de la chaux brune.	Gris-noirâtre, schistoïde.	Id.	25,50	-	8,10	Éminemment hydr. ou chaux-limite.	Magn. lég. col. par du fer. Odeur argil.
232	395	Échantillon type des calcaires de Blaton, dont on fait de la chaux, qui est très blanche et rend 25 à 26.	Gris-noir, comp.	Id.	6,60	—	—	Très faiblement hydr.	
233	396	Échantillon de calcaire extrait, à Péruwelz, près du canal d'Antoing, par M.r Blondiau, pour faire de la chaux un peu brune.	Id.	Id.	7,80	—	—	Id.	
234	397	Échantillon type des bancs peu nombreux de la carrière de M.r Soyez, à Grandglise, et donnant de la chaux un peu brune rendant 22.	Id.	Id.	11,30	—	—	Moyennement hydr.	Odeur argileuse.
235	398	*Idem* des bancs ordinaires donnant de la chaux blanche, rendant 23.	Id. avec pyrite.	Id.	5,80	—	< 6	Grasse.	

NOTES.

✲

A. (Page 272.) — M.r Van Moorsel nous a remis 16 autres échantillons dont l'un contenait 22 p. °/₀ d'argile, un deuxième 17,25, deux autres 13 et 13,75, et neuf contenaient de 4,50 à 10 p. °/₀ d'argile ; trois échantillons des pierres servant à la construction des chemises des fours contenaient de 34 à 45 p. °/₀ d'argile et 11 à 26 de sable quartzeux.

B. (Page 288.) — Tous les calcaires des environs de Tournay (depuis le n.° 181 jusqu'au n.° 223, à l'exception du n.° 201) dégagent une forte odeur de sulfide hydrique quand on les triture ou quand on les fait dissoudre dans l'acide nitrique. Ils contiennent, d'ailleurs, des quantités variables de carbone, ainsi que les calcaires de Péruwelz, Basècles, Casteau, Viesville, Thiméon et Heppignies.



BIOGRAPHIE MONTOISE.

Supplément.

LOUYET (Paulin-Laurent-Charles-Evalery),

Professeur de chimie à l'École centrale de commerce et d'industrie de Bruxelles, attaché comme chimiste au Musée de l'industrie de Bruxelles (avril 1845), au Parquet de la même ville (1848) et à l'École vétérinaire de l'État; membre du Conseil de salubrité publique de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (classe des sciences), depuis le 15 décembre 1846,... etc....

Né à Mons le 28 janvier 1818, mort à Ixelles le 3 mai 1850.

A peine âgé de 20 ans, il perdit son père, ingénieur du Waterstaad (Ponts et Chaussées) et fut d'abord aspirant de marine (du 1.er avril au 31 novembre 1833), puis entra, en 1837, en qualité de conducteur, dans le corps des Ponts et chaussées, après avoir passé l'examen requis pour remplir ces fonctions.

Sa nomination de professeur de chimie à l'École centrale de commerce et d'industrie de Bruxelles date de 1849.

Louyet était marié depuis quelques années; il laisse deux enfants en bas âge.

Ses obsèques ont eu lieu à Ixelles le 6 mai 1850, à dix heures et demie du matin, au milieu d'un nombreux cortége de condisciples, de collègues, d'élèves et d'amis. Deux discours ont été prononcés sur sa tombe, l'un par le savant M.r Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique,

l'autre par M.r Moreau, professeur à l'Athénée royal de Bruxelles, un des meilleurs et des plus anciens camarades du défunt.

On a de lui :

— Notice sur le zincage voltaïque du fer et autres métaux. (Extrait du Bulletin du Musée de l'industrie, troisième livraison, 1843); grand in-8.° de 8 pages.

— Idem. Extrait du même recueil, mais sans indication de volume ni de livraison; grand in-8.° de 4 pages.

— Mémoire sur un appareil à distiller l'eau de mer pour la rendre potable, inventé par M.r Th. Scheidweiler, mécanicien à Bruxelles; lu à la section des sciences naturelles, physiques, chimiques et mathématiques du Congrès scientifique de France, séant à Reims, le 5 septembre 1845. (Ibidem, troisième livraison, 1845); grand in-8.° de 23 pages.

— Notices chimiques. (Ibidem, deuxième livraison, 1846); grand in-8.° de 20 pages et une planche.

— Sur les récentes explosions de coton-poudre en Angleterre. (Ibidem, troisième livraison, 1847); grand in-8.° de 11 pages.

— Sur certains phénomènes d'ignition voltaïque et de décomposition de l'eau en ses gaz constituants par la chaleur, par M.r Grove; traduit de l'anglais par M.r Louyet. (Ibidem, quatrième livraison, 1847); grand in-8.° de 27 pages et une planche.

— Commission sanitaire métropolitaine de Londres. Résumé analytique de ce travail, fait et traduit à la demande du Conseil central de salubrité publique de Bruxelles. (Ibidem, première livraison, 1848); grand in-8.° de 14 pages, avec une planche.

— Institut de France (Académie royale des sciences). Nouvelles recherches sur l'isolement du fluor, la composition des fluorures et le poids atomique du fluor; premier mémoire, extrait. (Extrait des comptes rendus des séances de l'Académie des sciences, tome XXIII.e); in-4.° de 10 pages.

— Recherches sur la potasse à l'alcool et le carbonate de potasse. (Académie royale de Bruxelles, Bulletins, tome XIe, N.° 8); in-8.° de 23 pages.

— Recherches expérimentales sur le zincage voltaïque du fer. (Ibidem, tome XIIIe, N.° 3); in-8.° de 7 pages.

— Falsifications des céréales et recherches sur la proportion relative des éléments inorganiques de ces graines. (Ibidem, tome XIVe, N.° 11); in-8.° de 16 pages.

— Suite à la notice précédente. (Ibidem, tome XIVe, N.° 12); in-8.° de 20 pages.

— Sur le procédé Bickes pour obtenir des récoltes, sans engrais, par la préparation préalable des semailles. (Ibidem, tome XVe, N.° 4); in-8.° de 5 pages.

— De l'ébullition des liquides et de leur adhérence aux vases qui les contiennent, comme cause de certains phénomènes. (Ibidem, tome XVe, N.° 7); in-8.° de 20 pages.

— Notice sur la vie et les travaux de J.-J. Berzélius (lue à la séance publique de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, le 16 décembre 1848). Bruxelles, Hayez, 1849; brochure de 32 pages, in-12. (Extrait de l'Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1849.)

— Recherches sur l'équivalent du fluor. (Extrait des Annales de chimie et de physique, troisième série, tome XXVe); in-8.° de 19 pages.

— Institut de France (Académie royale des sciences). De la véritable nature de l'acide fluorhydrique anhydre. (Extrait des comptes rendus des séances de l'Académie, tome XXIVe; in-4.° de 4 pages.

— Mémoire sur l'absorption des poisons métalliques par les plantes, en réponse à la question suivante : « Déterminer par des expériences si les poisons métalliques, tels que l'arsenic blanc (acide arsénieux), enfouis dans un terrain cultivé, pénètrent également dans toutes les parties des végétaux qui y croissent, et entre autres dans les graines des céréales, et s'il

y a, d'après cela, du danger pour la santé publique de répandre de l'acide arsénieux et d'autres poisons analogues dans les champs, pour détruire les animaux nuisibles. » Ouvrage couronné par l'Académie royale des sciences et des belles-lettres de Bruxelles, 1841. Bruxelles, Société encyclographique des sciences médicales, 1841 ; brochure in-12 de 73 pages. (Publié dans le Répertoire belge de pharmacie, juillet.) En 1844 et 1845, Louyet est revenu sur ce travail, au sein de l'Académie, et a démontré la justesse de ses premières observations.

— Notice sur un nouveau procédé de dorure sur métaux par voie humide et courant électrique présenté à l'Académie royale des sciences et des belles-lettres de Bruxelles en 1844. Ouvrage qui malheureusement n'a paru qu'après celui de Ruolz sur le même sujet.

— Lettre de M.r Louyet, professeur de chimie, à M.r E. Montius. Extrait des faits curieux et intéressants produits par la puissance du magnétisme animal. Ouvrage publié par M.r E. Montius; 1 vol. in-8.° Bruxelles, 31 mars 1832; brochure de 8 pages, côtées 145 à 152.

— Cours élémentaire de chimie générale. Bruxelles, Société encyclographique, 3 vol. in-8.° 1841—1842.

Louyet a, en outre, fourni un grand nombre d'articles à divers journaux et ouvrages périodiques.

Ad. MATHIEU.

FIN DU TOME HUITIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

contenues

dans le Tome 8.me des Mémoires & Publications

de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

—— 1847 — 1848. ——





